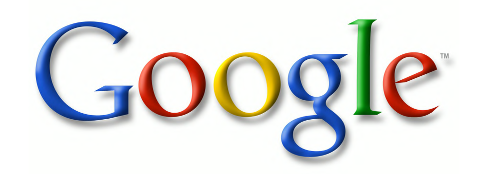
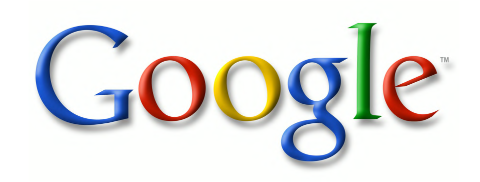



Google







MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

V

PARIS. — IMPRIMERIE ARNOUS DE RIVIÈRE ET Cie
RUE RACINE, 26.

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

PUBLIÉS PAR

MM. CHÉRUEL ET AD. REGNIER FILS

ET COLLATIONNÉS DE NOUVEAU POUR CETTE ÉDITION
SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC UNE NOTICE DE M. SAINTE-BEUVE

TOME CINQUIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1873

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Marsin, au refus de Villars, va commander l'armée d'Italie sous M. le duc d'Orléans, qui part pour l'Italie. — Mesdames de Savoie, et incontinent après Monsieur de Savoie, sortis de Turin, défendu par le comte de Thun. — Folles courses de la Feuillade après le duc de Savoie. — Duc d'Orléans passe au siége, dont il est peu content. — Mauvaise conduite de la Feuillade, fort haï. — Duc d'Orléans joint Vendôme, et n'en peut rien tirer. — Vendôme à Versailles. — Vendôme part pour Flandres, avec une lettre du roi, pour donner l'ordre et commander à tous les maréchaux de France. — Villeroy à Versailles sans avoir vu Vendôme, et ne voit point Chamillart, avec qui il se brouille, et tombe en disgrâce. — Guiscard, sans lettre de service, retiré chez lui; seul sans nouvelles lettres de service. — Puységur à Versailles et en Flandres. — Traitement des ducs en pays étrangers; usurpations de rang de l'électeur de Bavière; traitements entre lui et M. de Vendôme. — Villars, quoique affoibli, prend l'île du Marquisat, où Streff est tué. — Caraman assiégé dans Menin, et le rend. — Jolie action du chevalier du Rosel. — Ath pris par les ennemis. — Séparation des armées en Flandres. — Le Roi, amusé sur le voyage de Fontainebleau, ne le fait point cette année. — Kercado, maréchal de camp, tué; Talon, Polastron, Rose, colonels, morts en Italie, et le prince de Maubec, colonel de cavalerie.

On sut bientôt le changement qui regardoit le commandement de l'armée d'Italie sous M. le duc d'Orléans. Villars n'en voulut point tâter; il ne s'accommoda point de prendre l'ordre de M. de Vendôme, et aussi peu d'être sous un jeune prince : il étoit parvenu aux richesses et aux plus grands honneurs. Sans balancer, il leur mit le marché à la main, et répondit tout net que le Roi étoit le maître de lui ôter le commandement de l'armée du Rhin,

le maître de l'employer et de ne l'employer pas, mais que d'aller en Italie il ne pouvoit s'y résoudre, et qu'il supplioit le Roi de l'en dispenser. Un autre que l'heureux Villars eût été perdu ; de lui ou des conjonctures, tout fut trouvé bon. Le même courrier lui fut renvoyé avec ordre de demeurer à la tête de son armée, et un autre à Marsin portant[1], dès qu'il y seroit arrivé (et qu'on ne savoit où prendre par les chemins), de s'en aller en Italie par la Suisse au lieu de Villars. Le Roi exigea de M. le duc d'Orléans la même parole à l'égard de celui-ci qu'il lui avoit fait donner pour l'autre. Il l'entretint longtemps à Marly, le mercredi matin 30 juin. M. le duc d'Orléans prit congé, et s'en alla à Paris, d'où il partit le lendemain avec vingt-huit chevaux et cinq chaises, pour arriver en trois jours à Lyon, et pousser de là, sans s'arrêter, en Italie.

Mesdames de Savoie sortirent de bonne heure de Turin, et se retirèrent à Coni. Monsieur de Savoie reçut assez mal les offres de sûreté pour tous les lieux où elles voudroient aller et demeurer, que la Feuillade lui envoya faire de la part du Roi : il répondit sèchement qu'elles étoient bien où elles étoient. Lui-même quitta Turin à la fin de juin ; il en laissa le commandement au comte de Thun, qui ne s'en acquitta que trop bien, et qui longtemps depuis a été gouverneur du Milanois. Monsieur de Savoie emmena toute sa cour, ses équipages et ses trois mille chevaux, et n'y en laissa que cinq cents, et vingt hussards. Il se mit à courir le pays, dans l'opinion que la Feuillade le suivroit, et se distrairoit du siége pour tâcher de le prendre. C'est en effet ce qui arriva : il laissa le commandement du siége à son ami Chamarande, qui fut sa dupe toute sa vie, et se mit aux champs. Il alla s'amuser devant Quérasque, et envoya d'Estaing prendre Asti, qui, depuis la méprise de son secrétaire, étoit demeuré aux ennemis, et où lui-même avoit échoué, comme on l'a vu ci-devant.

1. Ce mot n'est qu'une conjecture : le manuscrit porte une abréviation peu intelligible, commençant par un P.

Avec ces détachements, il ne restoit que quarante bataillons devant Turin, qui y fatiguoient fort et y avançoient fort peu. On prit prisonniers dans Mondovi le prince de Carignan, ce fameux muet, et toute sa famille; et sur sa parole, on les conduisit à Raconis, sa maison de plaisance, où il demanda une garde à la Feuillade. En même temps Mesdames de Savoie, qui de Coni étoient allées à Oneille, se retirèrent à Savone. La Feuillade, lassé de perdre son temps à courre après du vent, revint au siége, et lâcha Aubeterre aux trousses de Monsieur de Savoie, qui, pour ralentir le siége, se montroit de loin, puis se cachoit, et changeoit continuellement de retraite et de route. Il pensa pourtant plus d'une fois y être attrapé, et cependant menoit une vie errante, misérable et périlleuse. Aubeterre battit son arrière-garde, et prit un fils du comte de Soissons, un capitaine des gardes de Monsieur de Savoie et une vingtaine d'officiers. Là-dessus la Feuillade, follement buté à la capture de Monsieur de Savoie, et qui n'en vouloit pas laisser l'honneur à un autre, quitta encore le siége et se remit après; mais Monsieur de Savoie se moquoit de lui. Ce prince ne laissa pas de se trouver longtemps dans les plus fâcheuses extrémités, qu'il soutint avec un grand art et un grand courage. Cette conduite de la Feuillade harassa toute sa cavalerie, et mit à bout son infanterie, par tous les divers détachements qu'il en fit à droite et à gauche, et par la fatigue trop redoublée de celle qui restoit au siége. C'étoit une étrange folie que voler le papillon, aux dépens de l'objet si principal de prendre Turin, et si pressé qu'une heure étoit précieuse, dans la crainte de l'arrivée du prince Eugène, à qui ces lenteurs donnèrent tout le temps qui lui fut nécessaire; et la négligence, la paresse, l'opiniâtreté, l'incurie de M. de Vendôme pour un pays qu'il alloit quitter, toutes les facilités, dont il sut bien profiter, pour passer le Pô malgré lui, et lui donner le second tome de M. de Staremberg; et par le même chemin qu'il vint au secours de Monsieur de Savoie, et quoique fort arriéré et toutes les

rivières gardées, les passa et devança M. de Vendôme, qui revenoit de cette belle course de Trente, et arriva à temps de sauver Monsieur de Savoie, comme je l'ai marqué en son temps.

On avoit beau presser le siége par des courriers redoublés, le temps perdu ne se pouvoit regagner; et Chamillart fut obligé de mander à son gendre le mauvais effet de ses courses par monts et par vaux après un fantôme qui ne se montroit que pour le séduire et qui lui échappoit toujours. Personne n'osoit dire un mot de ce qu'il pensoit à la Feuillade. Dreux, son beau-frère, y fut si mal reçu qu'il ne s'y commit plus, et il s'en brouilla avec Chamarande, qui comptant sur l'âge, l'expérience et l'ancienne amitié, s'étoit hasardé de lui dire tête à tête sa pensée avec grande mesure : sa sagesse et sa douceur évita l'éclat et le dehors, mais on s'aperçut bientôt du refroidissement, qui ne se raccommoda plus. Le pauvre Chamarande y perdit son fils, à la tête du régiment de la Reine, que lui-même avoit eu avant lui.

M. le duc d'Orléans passa au siége. La Feuillade le reçut magnifiquement, et lui montra tous les travaux; il le mena aux attaques, et lui fit tout voir. Le prince ne fut content de rien : il trouva qu'on n'attaquoit point par où il auroit voulu, et fut en cela de même avis que Catinat, qui connoissoit si bien Turin, que Vauban, qui l'avoit fortifié, que Phélypeaux, qui y avoit demeuré des années, et tous trois sans s'être concertés. Il ne le fut pas davantage des travaux, et il trouva le siége fort peu avancé. Il ménagea pourtant fort la Feuillade, mais il ne crut pas lui devoir sacrifier le succès. Il fit donc changer et ordonna le changement de beaucoup de choses; mais dès qu'il fut parti, la Feuillade remit tout, de son autorité, en son premier état, continua de pousser sa pointe, et toujours sans consulter qui que ce fût, depuis le commencement jusqu'à la fin. Sa conduite impérieuse, le peu d'accès qu'il donnoit auprès de lui, sa hauteur avec les officiers mêmes généraux, et ses propos durs, avec l'audace d'un étourdi qui

compte éblouir par sa valeur et tout permis au gendre du tout-puissant ministre, le firent détester de toute son armée, et mit[1] les officiers généraux et particuliers en humeur et en usage de s'en tenir exactement et avec précision à leur fait et à leur devoir, sans se soucier de la besogne, ni daigner remédier ni rien faire, sur quoi que ce fût, à rien, quelque nécessité qu'ils y vissent, par pique, par dégoût, et par la crainte aussi qu'on leur demandât de quoi ils se mêloient. Avec un tel général, qui avoit mal enfourné, qui manquoit par l'impossibilité de ce que Vauban avoit cru nécessaire, et secouru de la sorte, ce n'étoit pas de quoi prendre Turin. On prit de temps en temps quelques ouvrages extérieurs, dont les nouvelles venues par des courriers étoient bien vantées à la cour et faisoient sans cesse tout espérer; mais nos mines alloient si mal que la Feuillade s'en plaignoit lui-même par ses lettres, et l'artillerie y étoit servie avec les mêmes défauts, et par les mêmes raisons qu'elle l'avoit été à Barcelone, et que j'ai expliquées sur ce siége-là.

M. le duc d'Orléans joignit M. de Vendôme sur le Mincio, le 17 juillet, avec lequel il conféra tant qu'il put, non pas à beaucoup près tant qu'il voulut, moins encore autant qu'il étoit nécessaire. Le prétendu héros venoit de faire des fautes irréparables. Le prince Eugène venoit de passer le Pô presque devant lui; on ignoroit ce que seroient devenus douze de nos bataillons postés au delà du Pô, près de l'endroit où il avoit passé; il avoit pris tous les bateaux que nous avions sur ce fleuve, et il falloit pourtant en faire un pont pour passer l'armée et suivre les ennemis. Vendôme craignit donc que ses fautes ne fussent aperçues; il vouloit que son successeur en demeurât chargé. D'autre part il attendoit Marsin. Son orgueil le retenoit, pour le plaisir de donner l'ordre à un maréchal de France et jouir du billet du Roi qu'il avoit obtenu. En cette situation, impatient, fuyant les conférences, les abrégeant quand il

1. Saint-Simon a bien écrit *firent*, au pluriel, et *mit*, au singulier.

ne pouvoit les éviter, il ne put éviter le perçant des yeux du prince, qui s'appliquoit à pénétrer l'état d'une besogne qui devenoit sienne, et qui désormais intéressoit son honneur. Il acheva sur les lieux de découvrir à revers tout ce qu'il avoit déjà aperçu en éloignement, et y ajouta beaucoup d'autres connoissances, qu'il ne dissimula point, quoique avec modestie, et sur lesquelles Vendôme ne put rien alléguer de bon ni même d'apparent. Enfin Marsin arriva, et, sa dignité flétrie, Vendôme partit sans délai.

Aussitôt après, M. d'Orléans tenta un petit combat avec Medavid par un autre côté, qui auroit déconcerté la marche des ennemis, et qui eût infailliblement réussi si Goïto ne se fût pas misérablement rendu au moment que Marsin y alloit lui-même pour le dégager. L'affaire manquée, M. d'Orléans alla en poste rejoindre M. de Vendôme, arrêté, de concert avec lui, à Mantoue, pour y donner des ordres dont ils étoient convenus. Cette course fut pour lui proposer de faire descendre un pont à Crémone, qu'à son insu il avoit commandé et fait rassembler. Il n'y avoit que peu de troupes ennemies qui eussent encore passé le Pô. Malgré les plus opiniâtres assurances de Vendôme, leur armée avoit rendu inutiles les obstacles qu'il avoit cru mettre à toutes les rivières. Elles les avoient passées, et même le canal Blanc, pour gagner le Piémont. En vain M. d'Orléans voulut-il persuader cette vérité à M. de Vendôme, et qu'ils passeroient le Pô avec la même facilité; Vendôme, plus ferme que jamais, n'y voulut jamais entendre : il savoit bien que, tant qu'il étoit en Italie, il y étoit le maître, et qu'à l'ordre près, qu'il recevoit du prince, celui-ci étoit engagé au Roi de ne décider de rien.

Comme ils en étoient sur cette dispute, il leur arriva des nouvelles d'un parti qu'ils avoient sur les ennemis; elles portoient qu'un petit parti ennemi avoit passé le Pô. Là-dessus Vendôme s'écrie que pour cinq ou six coquins ce n'étoit pas merveilles. Comme il triomphoit ainsi, autres nouvelles, coup sur coup, du même partisan, qui mandoit

que toute l'armée avoit passé. Vendôme, qui venoit d'assurer qu'elle ne s'y hasarderoit pas, paya de son effronterie ordinaire, et avec un air également gai et libre, et ce front qui ne rougissoit de rien : « Eh bien ! dit-il, ils sont passés, je n'y puis que faire; ils ont bien d'autres obstacles à surmonter avant de se rendre en Piémont; » et tout de suite, se tournant à M. le duc d'Orléans : « Vos ordres, lui dit-il, Monsieur, car je n'ai plus que faire ici, et je pars demain matin. » Il tint parole. M. d'Orléans, confus pour Vendôme, ne voulut pas ajouter les reproches à ceux de la chose même; il se contenta de lui dire que puisqu'il l'avoit si opiniâtrément jeté dans cet extrême inconvénient, en soutenant toujours ce passage impossible et le laissant ouvert, il devoit bien au moins l'aider à s'en tirer avant que s'en aller. A force de persécution, il accorda vingt-quatre heures, qui furent employées à visiter des postes et à donner divers ordres. Les vingt-quatre heures expirées, rien ne put retenir Vendôme; il s'en fut au plus vite, laissant au duc d'Orléans à soutenir tout le poids de ses lourdes fautes. Toute l'armée en étoit témoin, et plusieurs officiers généraux de ce qui se venoit de passer en dernier lieu. M. d'Orléans, qui connoissoit le terrain, se garda bien de tomber sur Vendôme dans ses dépêches; mais il ne pallia point aussi la situation critique dans laquelle il le laissoit. Il attendit à Mantoue la Feuillade, pour s'aboucher avec lui sur les partis et les mesures à prendre, et les troupes qu'il pourroit lui envoyer de son siége.

Vendôme arriva le samedi dernier juillet à Versailles; il salua le Roi à la descente de son carrosse; il fut reçu en héros réparateur. Il suivit le Roi chez Mme de Maintenon, où il demeura longtemps avec lui et Chamillart. Il y vanta le bon état où il avoit laissé toutes choses en Italie, avec une audace sans pareille, et assura que le prince Eugène ne pourroit jamais secourir Turin. Le dimanche, il fut voir Monseigneur à Meudon, et travailla après longtemps chez Chamillart. Le lundi 2 août, M. de Vendôme fut long-

temps seul avec le Roi dans son cabinet. Il en reçut une lettre de sa main, portant ordre à tous les maréchaux de France de prendre l'ordre de lui et de lui obéir partout. C'est où M. du Maine et lui en vouloient venir sans patentes, et où ils arrivèrent enfin par degrés, contre le goût et la volonté du Roi; et de cette sorte, sans patente, M. de Vendôme, quoique sans mention de sa naissance, fut mis en parfait niveau avec les princes du sang. Il prit congé transporté d'aise, s'en alla coucher à Clichy, d'où il partit le lendemain pour Valenciennes. Le maréchal de Villeroy, qui s'étoit tenu fort obscurément à Saint-Amand, reçut en même temps son congé, et partit aussitôt pour revenir. Il ne vit ni ne rencontra M. de Vendôme.

Ce retour fut bien différent de ceux de toutes les précédentes années : il arriva à Versailles le vendredi 6 août, et vit le Roi chez Mme de Maintenon; cela fut court et sec. Il obtint sans peine de différer quelques jours à prendre le bâton, sur ce que son équipage n'étoit pas arrivé et qu'il avoit beaucoup d'affaires : il étoit dans son quartier de capitaine des gardes. Il s'en retourna promptement à Paris, ne vit point Chamillart, et acheva de gâter ses affaires par se plaindre hautement de lui. Ce n'étoit plus le temps où le langage, les grands airs et les secouements de perruque passoient pour des raisons; la faveur qui soutenoit ce vide étoit passée. Chamillart n'étoit pas cause qu'il eût formellement désobéi aux ordres réitérés de ne se commettre à rien avant la jonction de Marsin; ce n'étoit pas lui qui lui avoit fait choisir un si étrange terrain pour combattre, et si connu pour tel, qui lui avoit fait faire une disposition si étrange, qui lui avoit tourné la tête ensuite et qui lui avoit fait abandonner toute la Flandre, par une terreur panique que rien ne put rassurer, pour quatre mille hommes perdus en tout et pour tout à Ramillies. Ses clameurs ne furent écoutées que de quelques amis particuliers, par compassion plus que par persuasion; personne ne se voulut brouiller avec Chamillart pour un général en disgrâce en si lourde faute.

Villeroy, déchu de sa faveur et du commandement des armées, perdit toute l'écorce qui l'avoit fait briller, et ne montra plus que le tuf. L'abattement, l'embarras succéda aux grands airs et aux sons des grands mots. Son quartier lui fut pesant à achever : le Roi ne lui parloit que pour donner l'ordre et pour des choses de sa charge; il pesoit au Roi, il le sentoit, et plus encore que chacun s'en apercevoit : il n'osoit ouvrir la bouche, il ne fournissoit plus à la conversation, il ne tenoit plus le dé. Son humiliation étoit marquée dans toute sa contenance; ce n'étoit plus qu'un vieux ballon ridé [1], dont tout l'air qui l'enfloit étoit sorti. Dès que son quartier fut fini, il s'en alla à Paris et à Villeroy, et jusqu'à ce qu'il recommençât l'année suivante, on le vit très-rarement et très-courtement à la cour, où le Roi ne lui disoit pas un mot. Mme de Maintenon en eut pitié, mais ce fut tout jusqu'au temps où elle crut en avoir affaire. Il la voyoit pourtant chez elle quand il venoit à Versailles; cette petite distinction le soutenoit à ras de terre.

Il n'est pas temps de s'étendre davantage sur ce roi de théâtre. Il eut un autre dégoût. Guiscard étoit son protégé; il étoit beau-frère de Langlée, qui ne bougeoit à la cour de chez Monsieur le Grand, et de [2] chez qui le maréchal de Villeroy et la meilleure compagnie étoit tous les jours, à Paris, en fêtes et au plus gros jeu du monde. Par le changement de général, il fallut à tous les officiers généraux de nouvelles lettres de service; Guiscard, premier lieutenant général de l'armée de Flandres, fut le seul qui n'en eut point : on prétendoit que la tête lui avoit tourné à Ramillies et depuis, comme au maréchal. Cette disgrâce porta à plomb sur ce dernier, qui, ne pouvant se justifier ni se soutenir lui-même, ne put être d'aucun secours à son ami. Guiscard, se voyant sans emploi à l'armée, prit le parti de s'en venir chez lui à Magny, terre qu'il avoit

1. On pourrait hésiter, en lisant le manuscrit, entre *ridé* et *vidé*, mais *ridé* est plus probable que *vidé*, que Saint-Simon eût d'ailleurs écrit *vuidé*.
2. Ce mot *de* est bien au manuscrit.

achetée en Picardie de la succession du duc de Chaulnes, qu'il avoit fort ajustée, et à qui il avoit fait donner le nom de Guiscard. Il y fut plusieurs mois solitaire, et obtint enfin une audience du Roi, pour laquelle il arriva de chez lui. Elle fut courte et sèche, et tout aussitôt il retourna d'où il étoit venu, où il demeura encore fort longtemps.

Le Roi avoit fait revenir Puységur d'Espagne, où il s'accommodoit médiocrement du droit et du sec d'un général qu'il avoit vu longtemps lui faire presque sa cour en Flandres, tandis [qu'] il faisoit tout dans l'armée sous M. de Luxembourg. Le Roi l'entretint longtemps, et le renvoya en Flandres.

M. de Vendôme, en partant de Paris pour Valenciennes, avoit écrit à l'électeur de Bavière qu'il attendroit là ses ordres pour l'aller trouver où il lui manderoit. Le Roi étoit convenu avec lui de la manière dont il vivroit avec M. de Vendôme, duquel la naissance lui étoit plus chère que les rangs de son royaume.

Les généraux en chef des armées du Roi, lorsqu'ils étoient maréchaux de France et qu'ils avoient vu des électeurs ou leur avoient écrit, ne leur avoient jamais dit ni écrit que *Monsieur*. Ils avoient eu la main chez eux et un siége égal, leur avoient donné l'*Altesse Électorale* et reçu l'*Excellence*. Villars n'en sut pas tant, et vécut avec l'électeur de Bavière comme s'il n'eût pas été maréchal de France. De la cour on ne songea pas à l'en avertir. Marsin, après lui, en usa de même; Tallart aussi, pour le peu de temps qu'il y fut. Le mal venoit de plus loin; Boufflers, en Flandres, avoit tout gâté le premier : non-seulement il étoit maréchal de France et général d'armée, mais il étoit duc; jamais avant lui aucun duc n'avoit vécu avec les électeurs qu'en égalité entière : la main, siéges égaux, service égal à table, la main chez eux, et partout les mêmes honneurs; le *Monseigneur* à dire et à écrire jamais imaginé, *Altesse Électorale* rarement, *Excellence* de même.

Ces faits ne sont pas douteux; on en voit des restes dans les *Voyages* de Montconis, qui conduisit le duc de Chevreuse, fils du duc de Luynes, en quelques-uns. Il remarque cette égalité parfaite à Heidelberg, qu'à la vérité l'électeur palatin se tint au lit, se prétextant malade, apparemment pour éviter la main, mais il donna à dîner dans son lit au duc de Chevreuse, traité et servi comme l'électeur, les mêmes honneurs militaires et civils qu'à l'électeur à son arrivée et dans tout le traitement de son séjour, et le prince électoral lui faisant les honneurs partout à la place de son père. Ces *Voyages*, où cela est bien exprimé, sont entre les mains de tout le monde. Il remarque aussi que le peu des autres électeurs dans les États desquels ils passèrent y firent rendre au duc de Chevreuse toutes sortes d'honneurs, mais s'absentèrent, en sorte qu'avec des prétextes et des excuses, ils évitèrent de le voir : il n'y avoit que la main qui les tînt, et ne faisoient point de difficulté sur le reste.

Celle de la main étoit nouvelle; j'en expliquerai la raison dans un moment. Le duc de Rohan Chabot, qui fut depuis gendre de M. de Vardes, alla voyager fort jeune. Sur le point de partir, M. de Lyonne, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, lui envoya un compliment d'excuse, et le prier de passer chez lui. M. de Rohan y fut. M. de Lyonne lui dit que le Roi ne le vouloit pas laisser partir sans une instruction sur sa conduite à l'égard des princes chez lesquels il passeroit, et qu'il s'étonnoit que lui, ou les personnes qui le conduisoient, n'y eussent pas songé eux-mêmes. Il l'avoit faite, et la lui remit signée de lui. Elle portoit ordre du Roi de ne voir aucun électeur qu'avec la main, et l'égalité entière pour toutes sortes d'honneurs chez eux, à plus forte raison tous les autres princes, excepté le seul duc de Savoie, duquel il prétendroit toutes les mêmes choses que des électeurs, excepté la main. C'étoit une déférence nouvelle, que le Roi voulut bien accorder aux alliances si proches, et à la prétention de tête couronnée, dont ses ambassadeurs obtinrent une

grande partie du rang, et l'eurent enfin entier partout bien des années avant la personne de leur maître. En effet, le duc de Rohan eut tout à Turin, sans ménagement et sans la moindre difficulté, excepté la main; en tout le reste, égalité entière de siége, du traitement et du service à table, et de tous les autres honneurs. Il commença par l'Italie. La vérité est que les électeurs évitèrent de le voir, comme ils firent pour M. de Chevreuse. Ils étoient en prétention et en usage de précéder les ducs de Savoie; ils ne voulurent pas être moins distingués que lui, et c'est ce qui forma leur difficulté de continuer à donner la main aux ducs. Monsieur de Savoie, plusieurs années avant qu'être roi de Sicile, et enfin de Sardaigne, par la paix d'Utrecht, passa un carnaval à Venise, où se trouva aussi l'électeur de Bavière, père de celui-ci, qui le précéda toujours. Monsieur de Savoie en voulut faire difficulté d'abord; il en obtint le réciproque d'*Altesse Royale* pour l'*Altesse Électorale*, que l'électeur ne lui avoit pas voulu accorder, et avec cette bagatelle se trouva partout avec l'électeur, et lui céda partout. Dès lors pourtant les ambassadeurs de Savoie avoient partout le rang d'ambassadeurs de tête couronnée.

Pour revenir donc à ce dont ces remarques nécessaires m'ont écarté, la légèreté françoise, et le peu d'état que les ministres postérieurs du Roi lui avoient appris à faire des rangs de son royaume, et l'ignorance où les plus intéressés sont en possession de vivre là-dessus, fit que ces maréchaux, et Boufflers même duc, laissèrent prendre à l'électeur de Bavière tout ce qu'il voulut, et sans y songer le traitèrent de *Monseigneur*, comme ses sujets faisoient, et à leur exemple fort sottement nos troupes. Le maréchal de Villeroy, aussi léger qu'eux, mais plus instruit, n'avoit pas songé à la manière dont ils vivoient avec l'électeur; quand il eut à y vivre lui-même et qu'il fut arrivé, il se trouva étrangement scandalisé. Il dépêcha un courrier au Roi, qui fit visiter les dépêches anciennes et les registres. Il trouva que le maréchal de Villeroy avoit raison, mais

en même temps, embarrassé d'un changement si marqué après l'exemple des autres, il se persuada que le temps où l'électeur venoit de perdre ses États par sa fidélité dans son alliance n'étoit pas celui de mortifier son usurpation sur son rang. Il sacrifia celui des ducs, et des généraux de ses armées maréchaux de France, à cette idée de générosité, et Villeroy eut ordre de ne rien prétendre et de ne rien innover. Pour Vendôme, M. du Maine y prit d'autant plus garde qu'il le vouloit à toutes mains distinguer de tout ce qui n'étoit pas prince du sang. Le Roi fit donc convenir l'électeur que Vendôme ne lui diroit et ne lui écriroit que *Monsieur*, et que partout leurs siéges seroient égaux, que Vendôme prendroit toujours l'ordre de lui; tout le reste fut abandonné, en sorte que Vendôme même eut beaucoup moins que n'avoient les ducs avec les électeurs avant l'usurpation de l'électeur de Bavière, et la sottise et l'ignorance de ceux sur lesquels il la fit. Il ne donna point d'*Altesse* à Vendôme, lequel aussi ne voulut point d'*Excellence*, et donna toujours l'*Altesse Électorale*. Nous verrons dans peu jusqu'à quel point cet abandon du rang des ducs avec les électeurs porta sur la dignité du Roi même et de sa couronne.

On fit venir en Flandres un gros détachement de l'armée du maréchal de Villars, qui le trouva fort mauvais, fit raser les lignes de la Lauter et raccommoder celles de la Mutter. Il se plaignit de la foiblesse où on le laissoit, et qu'il arrivoit tous les jours de nouvelles troupes au prince Louis de Baden. Il ne laissa pas de s'emparer de l'île dite du Marquisat, au delà du fort Louis, et d'y établir un pont qui communique du fort à l'île. Streff, maréchal de camp fort estimé, fit et lui proposa ce projet. Il y fut tué sur un bateau, où il voulut être malgré le maréchal, parce que cette attaque se faisoit avec trop peu de troupes pour un maréchal de camp: ce fut grand dommage. On y perdit près de deux cents hommes, et les ennemis beaucoup plus.

Caraman avoit été mis dans Menin pour le défendre, avec douze bataillons de vieilles troupes, deux nouveaux,

et un régiment de dragons, la plupart à pied. Spaar, maréchal de camp, mort depuis sénateur de Suède, et fort bon officier général, y étoit sous lui, et pour brigadier Beuzeval, capitaine suisse, qui a depuis négocié avec réputation en Pologne et dans le Nord longtemps, y épousa une parente de la Reine, et est mort longtemps depuis lieutenant général et colonel du régiment des gardes suisses; homme à deux mains, d'esprit, de manége et de tête. Beully, qui avoit été dans la gendarmerie, et qui avoit acheté ce gouvernement de la famille de Pracontal, y étoit avec eux, et sous eux, tout gouverneur qu'il étoit; malgré ce dégoût, il y demeura, et y fit fort bien. Ils tinrent trois semaines de tranchée ouverte, obtinrent une très-honorable capitulation, sortirent le 25 août, et furent conduits à Douay. M. de Vendôme voulut rassembler son armée, mais il ne tarda pas à la remettre comme avoit fait le maréchal de Villeroy. Il se tint cependant à Lille, puis à Saint-Amand, sous prétexte de prendre des eaux. Il sut que Marlborough avoit projeté un grand fourrage auprès de Tournay. Vendôme en avertit le chevalier du Rosel, qui étoit [à] Tournay. En effet, le 16 août, huit mille hommes bordèrent un ruisseau qui tombe dans l'Escaut, et s'appelle Chin, qu'il fit passer à douze cents chevaux. Du Rosel sortit aussitôt, avec neuf escadrons de carabiniers et quatre-vingts dragons, passa à la tête du ruisseau, hors du feu de cette infanterie, battit les douze cents chevaux, qui étoient en diverses troupes, en tua deux cents, en prit deux cent cinquante, emmena à Tournay quatre cents chevaux de ce fourrage, et parmi les prisonniers Cadogan, favori de Marlborough et lors brigadier de cavalerie, qui, pour favoriser la retraite de ce général, qui se trouvoit s'être trop avancé, fit ferme tant qu'il put, avec cinquante dragons, à la tête d'un pont. M. de Vendôme renvoya aussitôt Cadogan au duc de Marlborough galamment sur sa parole. L'action du Rosel fut vive et bien entendue, mais ce fut aussi à quoi se bornèrent les exploits du nouveau général, qui, loin de réparer ou de soutenir

les affaires de Flandres, y vit de ses places promener les ennemis de tous côtés, et prendre ce qui fut à leur convenance. Ils finirent par le siége d'Ath, qu'ils prirent le 3 octobre, et les cinq bataillons qui étoient dedans prisonniers de guerre, après trois semaines de tranchée ouverte, et dix jours après les armées se séparèrent en Flandres, et la campagne finit.

Le Roi comptoit sur le voyage de Fontainebleau. Mme la duchesse de Bourgogne étoit grosse, et y devoit aller en bateau. Ce voyage déplaisoit fort aux médecins, et bien autant à Chamillart, fort court et fort pressé de dépenses indispensables, qui regrettoit avec raison celle de ce voyage, qui étoit toujours grande. Mme de Maintenon, pressée de ces deux côtés, résolut d'amuser le Roi, de retarder le voyage, enfin, à l'extrémité, de le rompre. Sur les fins, la plupart des gens instruits comprirent qu'il étoit rompu. Le Roi ne s'en doutoit pas le moins du monde. Il avoit été reculé à deux reprises. Il devoit partir de Meudon; il alla voir de ce lieu l'église nouvelle des Invalides, qui fut fort admirée, où le cardinal de Noailles officia devant lui, et donna ensuite à dîner à Mgr le duc de Bourgogne, qui alla faire ses prières à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève, et voir ensuite la Sorbonne, où il fut reçu par l'archevêque de Reims, proviseur. Le lendemain de cette visite de l'église des Invalides, Clément, soutenu de Fagon, déclara au Roi que Mme la duchesse de Bourgogne ne pouvoit aller à Fontainebleau sans se mettre en plus évident hasard. Cela fâcha fort le Roi; il disputa : les autres étoient bien instruits, il n'y gagna rien. Avec dépit il décida qu'au lieu d'aller le lendemain à Fontainebleau, il retourneroit à Versailles, que Monseigneur et Mme la princesse de Conti iroient à Fontainebleau, que lui-même y feroit un voyage de trois semaines, et parut chagrin quelques jours. On le laissa se repaître de ce voyage de trois semaines, on le recula, et enfin on le rompit comme on avoit fait le grand, mais sous prétexte que ce n'étoit pas la peine pour si peu. Il n'y eut donc que Monseigneur

qui vit Fontainebleau cette année, et sa petite cour, où M. le duc de Berry le fut voir, et chasser. Ils n'osèrent y demeurer longtemps, et s'en revinrent auprès du Roi.

Kercado, maréchal de camp, fut tué devant Turin. Polastron, fils du lieutenant général dont j'ai parlé de la mort naguère, qui étoit colonel de la couronne, Talon, fils et père des deux présidents à mortier, et Rose, tous deux colonels, y moururent. Ce dernier étoit petit-fils de Rose secrétaire du cabinet, dont j'ai parlé en son lieu, et laissa plus d'un million à sa sœur, femme de Portail, mort longtemps depuis premier président. Pluveaux, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, y mourut aussi, de maladie, peu de jours après, et quantité de subalternes et d'anciens et bons officiers qui menoient les corps. Le prince de Maubec, fils du prince d'Harcourt, qui depuis un an avoit un régiment de cavalerie, mourut aussi à Guastalle; il n'étoit point marié.

CHAPITRE II.

M. le duc d'Orléans sous la tutelle de Marsin, empêché par lui d'arrêter le prince Eugène au Taner; chiffres. — Armée de M. le duc d'Orléans à Turin; mauvais état du siège et des lignes; conduite pernicieuse de la Feuillade. — M. le duc d'Orléans empêché par Marsin de disputer la Doire, puis de sortir des lignes et d'y combattre. — Conseil de guerre déplorable; M. le duc d'Orléans cesse de donner l'ordre et de se mêler de rien. — Cause secrète de ces contrastes. — Dernier refus de Marsin. — M. le duc d'Orléans, à la prière des soldats, reprend le commandement sur le point de la bataille. — Étrange abattement de Marsin. — Triple désobéissance et opposition formelle de la Feuillade à M. le duc d'Orléans. — Bataille de Turin. — Belle action de le Guerchois, lâchement abandonné. — M. le duc d'Orléans veut faire retirer l'armée en Italie; frémissement des officiers généraux, qui par leurs ruses, leur audace, leur désobéissance, le forcent enfin à la retraite en France; motif d'une si étrange conduite. — La nouvelle de la bataille portée au Roi. — Désordre de la retraite sans aucuns ennemis.—Chaîne des causes du désastre devant Turin et de ses suites. — Mort de Marsin prisonnier; son extraction;

son caractère. — La Feuillade, de négligence ou de dessein, prive M. le duc d'Orléans de la communication avec l'Italie par Ivrée. — Prises de la Feuillade avec Albergotti. — Désespoir feint ou vrai de la Feuillade. — Origine de l'amitié de M. le duc d'Orléans pour Besons, qui le demande; Besons le joint venant des côtes de Normandie.

M. le duc d'Orléans, abandonné à lui-même par M. de Vendôme, et ce qui fut bien pis, à la tutelle du maréchal de Marsin, laissa un corps à Medavid pour donner ordre aux convois et à toutes choses, subordonné au prince de Vaudemont, qui ne bougeoit de Milan, rassembla tout ce qui étoit séparé de son armée, envoya demander par deux fois un corps de cavalerie à la Feuillade, qu'il eut grand'peine à obtenir. Après avoir observé les ennemis quelques jours, il résolut de se poster entre Alexandrie et Valence, pour leur empêcher le passage du Taner[1] ou les réduire à un combat : ce passage étoit le seul par lequel ils pussent pénétrer ; ne le point tenter, c'étoit abandonner le secours de Turin ; le vouloir forcer, c'étoit s'exposer à un combat si désavantageux qu'il y avoit une espèce d'évidence qu'ils n'y pourroient jamais réussir.

Le prince le proposa au maréchal, et ne le put persuader. D'en donner la raison, c'est à quoi il ne faut pas prétendre, puisque Marsin n'en allégua pas même d'apparente. Il étoit maîtrisé par la Feuillade, qui desiroit ardemment de se voir rapproché par l'armée. Marsin ne songeoit qu'à satisfaire le gendre du tout-puissant ministre et à lui plaire. Tous deux ne voyoient pas qu'empêcher le secours de Turin, c'étoit tout faire, même pour le succès personnel de ce gendre fatal.

Tandis que le prince et le maréchal en étoient sur cette dispute, un courrier du prince Eugène à l'Empereur fut enlevé par un de nos partis, et ses dépêches étoient en chiffre, comme on peut bien le juger. Le prince eut beau feuilleter les siens, il n'en trouva point de semblable. Marsin, venu de Flandres par l'Alsace et la Suisse, n'avoit

1. Du Tanaro, affluent du Pô.

garde d'en avoir. On envoya à Vaudemont, qui manda n'avoir point ce chiffre. Il fallut donc dépêcher un courrier au Roi, qui se trouva l'avoir oublié au fond d'une cassette. Le courrier le rapporta, mais quand? Le soir même de la bataille de Turin. Les dépêches déchiffrées à Versailles et rapportées avec le chiffre du Roi contenoient un grand raisonnement du prince Eugène à l'Empereur, précisément le même que celui que M. le duc d'Orléans avoit fait à Marsin. Il se terminoit à déclarer que si ce prince se postoit où il l'avoit si opiniâtrément proposé à Marsin, il étoit extravagant (c'étoit le terme de la lettre) de tenter ce passage, impraticable de passer le Taner ailleurs, qu'ainsi il se trouveroit réduit à se résoudre à tout sur la perte de Turin, qu'il ne pourroit empêcher après avoir fait tout le possible, et à la supporter sans y ajouter celle de l'armée impériale, inévitable, et par cela même inutile pour sauver Turin, en essayant follement de forcer un passage inattaquable. Telle fut la justification ou plutôt l'éloge de M. le duc d'Orléans par le prince Eugène à l'Empereur, dans une dépêche la plus secrète, que le Roi et son ministre virent de la première main, puisque, faute de chiffre, elle leur avoit été envoyée pour la déchiffrer; tel fut le désespoir que le Roi et son ministre durent ressentir d'avoir donné de si fatales brassières à un prince qui en avoit si peu besoin, et encore de si mauvaises.

Marsin donc n'ayant pu être persuadé, ce fut au duc d'Orléans à céder, peu à peu à s'approcher de Turin et à joindre l'armée du siége. Il y arriva le 28 août au soir. La Feuillade, désormais sous deux maîtres présents, sembloit devoir devenir plus docile; mais devenu si rapidement général en chef, et d'une si importante armée, il ne songea qu'à se conserver l'effective autorité. Il n'avoit besoin que de Marsin, sans lequel il n'ignoroit pas que le prince ne pouvoit rien; avec celui-ci il n'eût pas trouvé son compte; sa fortune ne dépendoit pas de Chamillart : il n'avoit d'objet que le succès, d'où dépendoit sa gloire, et

s'il eût été le maître, rien ne l'eût détourné de ce double objet. La Feuillade se tourna donc uniquement à se saisir du maréchal, et il prit sur lui un ascendant si fort, qu'à l'ordre près, qu'il donnoit après l'avoir reçu du prince, tout le reste demeura visiblement à la Feuillade, au grand malheur de la France.

Le but commun étoit bien de prendre Turin, mais la manière d'y parvenir et les moyens formèrent des contestations sans nombre. M. le duc d'Orléans fut d'abord justement scandalisé que la Feuillade eût changé tout ce qu'il avoit réformé et ordonné à son passage au siége, allant joindre M. de Vendôme. Cela lui parut si essentiel pour le succès, qu'il le fit rétablir, quoique avec douceur et modestie. En effet, avec le chemin couvert pris, il se pouvoit dire qu'il ne trouva aucun progrès au siége. La Feuillade avoit perdu des contre-gardes et d'autres ouvrages qu'il avoit pris, et qui avoient coûté plusieurs ingénieurs et beaucoup de monde. Rien n'avançoit, et de plus on ne savoit par où s'y prendre pour avancer. La Feuillade, devenu de mauvaise humeur de son peu de succès, s'étoit rendu inabordable, et s'étoit acquis une telle haine des officiers généraux et particuliers, qu'ils ne se soucioient plus, pas un, des événements. M. le duc d'Orléans reconnut les postes et les travaux du siége ; il visita les lignes et le terrain par où le prince Eugène pouvoit venir et tenter le secours : il fut mal content de tout ce qu'il remarqua au siége ; il trouva les lignes mauvaises, très-imparfaites, très-vastes et très-mal gardées.

Il recevoit cependant des avis de toutes parts que l'armée impériale s'avançoit, résolue de tenter le secours. Il voulut marcher à elle, et se saisir des passages de la Doire, pour y faire à la vérité moins sûrement et moins bien qu'à ceux du Taner, mais mieux au moins que dans des lignes si étendues, si mal faites et si impossibles à garder partout. Il trouva la même opposition pour la Doire qu'il avoit éprouvée pour le Taner : Marsin prétendit qu'en s'éloignant du siége, on pourroit jeter de la poudre dans

la place, qui en manquoit, dont on ne pouvoit douter parce qu'on avoit trouvé plusieurs peaux de bouc qui en étoient pleines, nageant sur le Pô, qu'on y avoit prises, et qui y avoient été jetées dans l'espérance que le courant de l'eau les porteroit aux assiégés. Le fait étoit vrai, mais la réponse aisée : ce que craignoit Marsin étoit incertain, et il ne l'étoit pas que ces poudres jetées dans la place n'en différeroient que peu la prise, et ne la pourroient empêcher si le prince Eugène l'étoit de la secourir. Cette évidence de raison fut inutile; jamais Marsin ne se laissa entamer.

Les ennemis s'approchant toujours, le prince pressa le maréchal de sortir des lignes telles que je les ai décrites, et qui ne se pouvoient garder, de présenter la bataille au prince Eugène avec tous les avantages, qui se trouveroient perdus dans des lignes nouvellement tracées, point achevées, et d'une étendue qui ne se pouvoit garder. Le prince Eugène marchoit depuis longtemps par des pays si ruinés, que son armée n'en pouvoit plus, qu'il étoit impossible qu'il pût subsister vis-à-vis de la nôtre sans laisser périr la sienne de misère, qu'il ne hasarderoit peut-être pas de l'exposer en rase campagne à l'impétuosité françoise, et en ce cas, qu'il abandonneroit le secours de Turin, qui tomberoit après nécessairement. Que s'il donnoit la bataille, rien n'étoit plus différent pour des François que la donner aussi de leur côté, d'attaquer et de se manier en terrain libre, ou de ne faire que se défendre derrière de mauvaises lignes qui seroient percées de tous les côtés. De plus, si les troupes harassées du prince Eugène étoient battues, elles se trouveroient sans retraite entre notre armée et la Savoie, dont nous étions maîtres, ayant été obligées à faire ce grand tour parce que tout l'autre côté étoit inaccessible.

Marsin, gourmandé par la Feuillade, répondit que toutes ces raisons étoient véritables, mais que le parti proposé par le prince ne se pouvoit prendre qu'en fortifiant l'armée des quarante-six bataillons qu'Albergotti avoit sur la hau-

teur des Capucins, par où la place pourroit alors recevoir quelque secours. Cela étoit vrai, et vrai encore que rien de plus inutile qu'une armée sur cette hauteur, à rien faire qu'à la garder de petites tentatives, à quoi peu de bataillons auroient suffi, et qui cependant avoient[1] porté un grand affoiblissement au reste des troupes du siége. A cette raison du maréchal la réponse étoit la même qu'à celle des poudres : ce secours à jeter par la hauteur des Capucins dégarnie étoit incertain; il ne pouvoit être grand; il ne pouvoit être préparé ni appuyé d'aucunes troupes; et si, avec ce secours, le prince Eugène se trouvoit réduit à n'oser combattre ou être battu, Turin étoit sans ressource, et avec ce peu de secours jeté par les Capucins, étoit pris à l'aise quinze jours plus tôt ou plus tard.

Cette dispute s'échauffa tellement que Marsin consentit à un conseil de guerre où tous les lieutenants généraux furent appelés. La matière y fut débattue; mais la Feuillade, gendre favori du ministre arbitre de la fortune de tout homme de guerre, et Marsin, dépositaire, disoit-on, du secret, n'avoient garde de n'être pas suivis. Le seul d'Estaing parla en homme d'un courage libre (M. le duc d'Orléans ne l'oublia jamais), et seul aussi y acquit de l'honneur. Albergotti, Italien raffiné, prévit la honte et l'orage, et se tint à son poste sous prétexte de l'éloignement. Tous les autres opinèrent servilement, de sorte que ce remède rendit le mal incurable. M. le duc d'Orléans protesta devant tous des malheurs qui en alloient arriver, déclara que, n'étant maître de rien, il n'étoit pas juste qu'il essuyât l'affront que la nation alloit recevoir, et le sien particulier encore, demanda sa chaise de poste, et à l'instant voulut quitter l'armée. Marsin, la Feuillade, et les plus distingués de ce conseil de guerre, mirent tout en œuvre pour l'arrêter. Revenu enfin de ce premier mouvement, content peut-être d'avoir marqué sa fermeté jusqu'à

1. Ce pluriel est conforme au texte du manuscrit.

ce point, et si fortement manifesté combien peu l'événement imminent lui pouvoit être imputé, il consentit à demeurer; mais en même temps il s'expliqua qu'il ne se mêleroit plus du tout du commandement de l'armée, jusque-là même qu'il refusa de donner l'ordre, et qu'il renvoya tout à Marsin, à la Feuillade, et à quiconque en voudroit prendre le soin. Il l'exécuta de la sorte, sans pouvoir être ramené. Le fin d'une opiniâtreté si funeste étoit la folle espérance, uniquement fondée sur la grandeur du desir, que le prince Eugène n'oseroit attaquer les lignes, que se retirant ainsi, Turin seroit pris, non par l'armée du duc d'Orléans, non par sa victoire, non par son fait, mais par le siége et les lignes dont la Feuillade avoit eu la direction comme général, et par conséquent n'en partageroit la gloire avec personne. Tel est le vrai fait, qui soutenu de captieuses raisons, et soutenu de tout le feu d'une bouillante et puissante jeunesse, asservit Marsin, et finit par égorger la France. Tel fut l'état des choses pendant les trois derniers jours de ce siége désastreux. Le duc d'Orléans, dépossédé par lui-même, souvent chez soi, quelquefois se promenant, écrivit fortement au Roi contre le maréchal, en lui rendant un compte exact de toutes choses, fit lire sa lettre à Marsin, la lui laissa, et le chargea de l'envoyer par le premier courrier qu'il dépêcheroit, n'en voulant plus envoyer lui-même, comme n'étant plus rien dans l'armée.

La nuit du 6 au 7, qui fut le jour de la bataille, quoique il ne se mêlât plus de quoi que ce fût, il ne laissa pas d'être réveillé par un billet qu'on lui apporta d'un partisan qui lui mandoit que le prince Eugène attaquoit le château de Pianezze pour y passer la Doire, qu'il étoit assuré qu'il marcheroit aussitôt après à lui pour l'attaquer. Malgré son dépit et sa résolution, le prince se lève, s'habille à la hâte, va lui-même chez Marsin, qui dormoit tranquillement dans son lit, l'éveille, lui montre le billet qu'il venoit de recevoir, lui propose de marcher aux ennemis à l'heure même, de les attaquer, de profiter de leur surprise et d'un ruis-

seau difficile qu'ils avoient à passer, s'il les trouvoit déjà maîtres du château de Pianezze et en marche pour venir sur lui. La supputation du temps et du chemin n'étoit pas douteuse. Saint-Nectaire, longtemps depuis chevalier de l'ordre, et fort entendu à la guerre, arriva en ce moment de dehors chez Marsin; il confirma l'avis du partisan et appuya l'avis du prince; mais il étoit résolu dans les décrets éternels que la France seroit frappée au cœur ce jour même.

Le maréchal fut inébranlable; tout ce qui alloit à sortir des lignes étoit proscrit par la raison secrète que j'en ai expliquée : il maintint que l'avis étoit faux, que le prince Eugène ne pouvoit arriver si promptement sur eux, et conseilla à M. le duc d'Orléans de s'aller reposer, sans avoir jamais voulu donner aucun ordre. Le prince, plus piqué et plus dégoûté que jamais, se retira chez lui, bien résolu de tout abandonner aux aveugles et aux sourds qui ne vouloient rien voir ni entendre.

Peu après qu'il fut rentré dans sa chambre, les avis vinrent de toutes parts de l'approche du prince Eugène; il ne s'en ébranla point. D'Estaing et quelques autres officiers généraux qui vinrent chez lui le forcèrent malgré lui de monter à cheval; il s'avança négligemment, au petit pas, le long de la tête du camp. Tout ce qui se passoit depuis quelques jours avoit fait trop de bruit pour que toute l'armée n'en fût pas instruite, jusqu'aux soldats. Son rang, la justesse et la fermeté de ses avis, dont les vieux soldats ne sont pas incapables d'être quelquefois bons juges, ce que plusieurs d'entre eux se souvenoient de lui avoir vu faire à Leuze, à Steenkerque, à Neerwinden, les faisoit murmurer de ce qu'il ne vouloit plus commander l'armée. Comme il passoit donc de la sorte à la tête des camps, un soldat de Piémont l'appela par son nom, et lui demanda s'il leur refuseroit son épée; ce mot fit plus que n'avoient pu les officiers généraux qui l'avoient été tirer de chez lui : il répondit au soldat qu'il la lui demandoit de trop bonne grâce pour en être refusé, et mettant à l'instant à

ses pieds tant de mécontentements si vifs et si justes, il ne pensa plus qu'à secourir Marsin et la Feuillade malgré eux-mêmes.

Mais il n'étoit plus possible de sortir des lignes, quand bien même ils y auroient consenti. L'armée ennemie commençoit à paroître, et s'avança si diligemment que le temps manqua pour achever les dispositions. Marsin, plus mort que vif, voyant ses espérances trompées, abîmé dans les réflexions, qui n'étoient plus de saison, parut comme un homme condamné incapable de donner aucun ordre à propos. Les vides étoient grands dans les lignes : M. le duc d'Orléans envoya chercher les quarante-six bataillons d'Albergotti, qui, sur cette hauteur des Capucins, demeuroient également éloignés et inutiles contre la place et contre le prince Eugène; mais la Feuillade, bien plus craint et obéi que le prince, avoit défendu à Albergotti de bouger, et il ne bougea malgré les ordres réitérés de M. le duc d'Orléans. Il y renvoya encore les chercher; en même temps la Feuillade leur envoya défendre de marcher, et ils ne bougèrent encore. Cependant le duc d'Orléans, pour remplir un peu les intervalles de la ligne si dégarnie, y mêla des escadrons avec les bataillons, et la fortifia en affoiblissant sa seconde ligne, comptant toujours que les quarante-six bataillons d'Albergotti alloient arriver. En attendant, il envoya hâter d'autres troupes un peu éloignées de passer un petit pont et de venir à lui garnir les lignes; mais la Feuillade, encore poussé de je ne sais quel démon, et qui sut cet ordre, s'en alla lui-même se mettre sur ce petit pont et les arrêter. La désobéissance fut telle que M. le duc d'Orléans ayant lui-même commandé à un officier qui menoit un escadron du régiment d'Anjou de le faire marcher, il le refusa, sur quoi le prince lui balafra le visage et le fit dire au Roi.

L'attaque, commencée sur les dix heures du matin, fut poussée avec une incroyable vigueur, et soutenue d'abord de même. Langallerie, qui avoit fort servi le prince Eugène dans la marche, ne lui fut pas moins utile dans l'action : il

perça le premier, par des intervalles que le petit nombre de nos troupes laissoit ouvertes[1]. Le prince Eugène y courut avec des troupes; d'autres intervalles, où on ne put suffire, donnèrent entrée à d'autres troupes. Marsin, vers le milieu du combat, reçut un coup qui lui perça le bas-ventre et lui cassa les reins, et pris[2] en même temps et conduit en une cassine éloignée. La Feuillade couroit éperdu partout, s'arrachant les cheveux et incapable de donner aucun ordre. Le duc d'Orléans les donna tous, mais fort mal obéi. Il fit des merveilles, toujours dans le plus grand feu, avec un sens froid[3] qui voyoit tout, qui distinguoit tout, qui le conduisoit partout où il avoit le plus à remédier et à soutenir par son exemple, qui animoit les officiers et les soldats. Blessé d'abord assez légèrement vers la hanche, ensuite près du poignet dangereusement et très-douloureusement, il fut inébranlable. Voyant que tout commençoit à s'ébranler, il appeloit les officiers par leur nom, animoit les soldats de la voix, et mena lui-même les escadrons et les bataillons à la charge. Vaincu enfin par la douleur et affoibli par le sang qu'il perdoit, il fut contraint de se retirer un peu pour se faire panser. A peine en donna-t-il le temps, et retourna où le feu étoit le plus vif. Mais le terrain, l'ordre, la discipline, tout sembloit de concert pour confondre les François.

Trois fois le Guerchois, avec sa brigade de la vieille marine, avoit repoussé les ennemis avec beaucoup de carnage, encloué leur canon, et trois fois réparé la bataille, lorsqu'affoibli par tout ce qu'il avoit perdu d'officiers et de soldats, il manda à la brigade voisine, qui le devoit soutenir, de s'avancer pour faire front avec la sienne, et l'empêcher d'être débordée par un plus grand nombre de bataillons frais, qu'il voyoit venir à lui pour la quatrième fois. Cette brigade et son brigadier, desquels il faut ensevelir la mémoire, le refusèrent tout net.

1. Saint-Simon fait ici *intervalle* du féminin.
2. Et fut pris.
3. Voyez tome I, p. 221 et note 1, et tome II, p. 255, note 1.

Ce fut le dernier moment du peu d'ordre qu'il y eut en cette bataille ; tout ce qui suivit ne fut que trouble, confusion, débandement, fuite, déconfiture. Ce qu'il y eut de plus horrible, c'est que les officiers généraux, et de tout caractère, j'en excepte bien peu, plus en peine de leur équipage et de la bourse qu'ils avoient faite par leur pillage, l'augmentèrent plus qu'ils ne s'y opposèrent, et furent pis qu'inutiles.

M. le duc d'Orléans, convaincu enfin qu'il étoit désormais impossible de rétablir cette malheureuse journée, se tourna à y laisser le moins qu'il se pourroit : il retira son artillerie légère, ses munitions, tout ce qui étoit au siége et aux travaux les plus avancés, songea à tout avec une si grande présence d'esprit que rien ne lui échappa. Enfin, ramassant autour de lui ce qu'il put d'officiers généraux, il leur exposa courtement, mais avec justesse, qu'il n'étoit plus temps que de penser à la retraite et à prendre le chemin d'Italie, que par ce parti ils y demeureroient maîtres, enfermeroient l'armée victorieuse autour de Turin, lui empêcheroient tout retour en Italie, la feroient périr dans un pays entièrement ruiné et désolé, dans l'impossibilité d'y subsister et d'en sortir, encore moins de s'y réparer, tandis que l'armée du Roi, lui fermant la communication de tout secours, se trouveroit dans un pays abondant, où ils seroient les plus forts, à portée de tout et de tout entreprendre avec temps et loisir.

Cette proposition effaroucha au dernier point des esprits peu rassurés, et qui espéroient au moins ce fruit de leur désastre, qu'il leur procureroit le retour si desiré en France, pour y porter leur argent, dont ils s'étoient gorgés à toutes mains en Italie. La Feuillade, à qui tant de raisons devoient fermer la bouche, se mit si bien à combattre cet avis, que le prince, poussé à bout d'une effronterie si soutenue, lui imposa, et fit parler les autres. D'Estaing fut encore le seul qui appuya l'avis de l'Italie. Le débat tint du désordre de la journée, et de l'abattement où la blessure de M. le duc d'Orléans l'avoit mis. Il le finit en leur

disant que le temps ni le lieu n'étoient pas susceptibles d'une plus longue dispute, que las enfin d'avoir eu tant de raison et si peu de créance, il s'en vouloit faire croire à son tour maintenant qu'il étoit libre, et donna l'ordre de marcher au pont et de se retirer en Italie. Il n'en pouvoit plus; son corps et son esprit s'épuisoient également; après avoir marché quelque temps, il se jeta dans sa chaise de poste. Il continua ainsi la marche, et traversa le Pô sur le pont, entendant derrière lui des officiers généraux qui murmuroient tout haut du parti qu'il prenoit, désespérés de se revoir en Italie et sans communication avec la France, qui leur tenoit si fort au cœur. Ce bruit alla même si loin, surtout de l'un d'entre eux, que le duc d'Orléans, trop justement irrité, ne put s'empêcher de passer sa tête par la portière, de lui reprocher sa maîtresse par son nom, et de lui dire que, pour ce qu'il faisoit à la guerre, il feroit mieux de rester avec elle : cette sortie fit taire chacun.

Mais il étoit arrêté que l'esprit d'erreur et de vertige déferoit seul notre armée et sauveroit les alliés. Comme on débouchoit le pont, du côté d'Italie, d'Arennes, major général et officier général, vint à toute bride de vers la tête du corps d'Albergotti; il présenta un officier à M. le duc d'Orléans, lui dit que les ennemis occupoient les passages par où il étoit indispensable de passer. Sur les questions du prince, l'officier l'assura que ce poste étoit bien retranché, occupé par le régiment de la Croix-blanche, dont entre autres il avoit bien reconnu les drapeaux, et qu'il se croyoit sûr aussi d'y avoir reconnu la personne de M. le duc de Savoie. Malgré un rapport si positif, le prince, en trop juste défiance après tout ce qu'il avoit vu et entendu sur ce parti d'Italie, voulut qu'on continuât la marche, quitte à revenir si les passages se trouvoient occupés de manière à ne pouvoir forcer et passer. On continua, et en attendant on envoya les reconnoître. Les officiers généraux n'en voulurent pas être les dupes : le chemin vers nos Alpes étoit sans danger; ils le firent prendre, et de-

puis continuer, à ce qu'on avoit de vivres et de munitions, tellement qu'après une demi-journée de marche, et des rapports des passages fort équivoques, on avertit M. le duc d'Orléans qu'il n'avoit ni vivres ni munitions, qui, ayant pris et continué la route du côté de France, lui rendoit celle d'Italie impossible, que d'ailleurs on lui maintenoit toujours fermée par les ennemis. La rage et le désespoir de tant de criminelles désobéissances, pour ne pas dire de trahisons redoublées, jointes à la douleur de sa blessure et à la foiblesse où il se trouvoit, le firent retomber au fond de sa chaise, et dire qu'on allât donc où on voudroit et qu'on ne lui en parlât plus.

Telle est l'histoire de la catastrophe d'Italie. On sut depuis que tout le rapport de cet officier, mené par d'Arennes, étoit entièrement controuvé; qu'il n'y avoit personne dans aucun passage pour disputer celui d'Italie, pas même le moindre obstacle, et pour combler les regrets, l'avantage que Medavid remporta deux jours après, par lequel, en arrivant, M. le duc d'Orléans se fût trouvé maître absolu de toute la Lombardie, et d'acculer sans ressource le prince Eugène entre lui et la Savoie, que nous tenions. C'est ce qui combla la douleur de ce prince en arrivant à Oulx, au milieu des Alpes, où il étoit en sûreté entre ses quartiers, ne pouvant passer outre par l'état de sa blessure.

Saint-Léger, un des premiers valets de chambre de M. le duc d'Orléans, dépêché au Roi avec cette cruelle nouvelle, arriva à Versailles le mardi 14 septembre, avant le lever du Roi, et annonça Nancré avec le détail.

L'armée, dans ce subit retour, marcha donc à colonne renversée sur Pignerol. Ce changement de disposition fit que quantité d'équipages, qui, sans le savoir, se trouvèrent à l'arrière-garde, furent pillés ou perdus la nuit dans la montagne. Albergotti, dont, comme on l'a vu, les troupes n'avoient pas combattu, fut chargé de cette arrière-garde, et la fit très-bien, nonobstant la nuit et la longueur de la queue, l'embarras des défilés continuels et la confusion de la nuit. Du côté des ennemis il n'eut pas la moindre

inquiétude : comblés d'une joie d'autant plus grande qu'elle étoit moins espérée, ils se contentèrent de leur succès, qu'ils avoient encore peine à croire. Leur armée n'en pouvoit plus ; elle n'eut donc garde de songer à troubler la retraite. On a vu que l'artillerie, les munitions, et tout ce qui étoit dans les postes les plus avancés du siége avoit été entièrement retiré, sans aucun obstacle. On a su positivement depuis que le prince Eugène avoit tout à fait pris le parti de cesser l'attaque et de faire sa retraite, si le Guerchois eût soutenu la quatrième et dernière charge dont j'ai parlé, à laquelle il succomba et fut pris par l'insigne lâcheté du brigadier et de la brigade qui refusa de le secourir. On sut encore que Turin n'avoit pas pour plus de quatre jours de poudre. Enfin rien [ne] manqua pour les transporter de la joie la plus complète, et nous de la plus cuisante douleur.

Il ne fallut pas moins qu'un enchaînement de miracles pour produire un si grand effet, dont un seul manqué, et lequel de tous que ce pût être, emportoit la ruine de l'entreprise. Vendôme, comme on l'a vu, en eut le premier déshonneur, que Marsin consomma, et que la Feuillade combla. Le siége mal enfourné pour les attaques, languissamment poussé par les folles courses de la Feuillade ; les rivières, et le Pô passé par la négligence de Vendôme ; l'obstacle du Taner, qui étoit invincible, méprisé par Marsin pour le faux intérêt de la Feuillade ; la folie de se mettre dans des lignes mal faites, imparfaites, la plupart à peine tracées, et d'une étendue à ne les pouvoir garder ; l'opiniâtreté de ne vouloir pas aller au-devant des ennemis, sur ce château de Pianezze, harassés et qu'on y auroit surpris dans l'embarras de passer un ruisseau difficile ; le servile succès de ce conseil de guerre ; l'inutilité de quarante-six bataillons, c'est-à-dire d'une armée entière, et pour le siége, et pour la garde des lignes, et pour le combat ; la triple désobéissance de la Feuillade pour arrêter ces troupes aux Capucins, malgré deux ordres exprès de M. le duc d'Orléans, et la troisième d'avoir ar-

rêté d'autres troupes sur ce petit pont, que ce prince avoit envoyé chercher en diligence pour garnir ses lignes; l'insigne confiance de Marsin, et son opiniâtreté jusqu'à l'instant de l'arrivée du prince Eugène, tout cela conduit par le seul intérêt de la Feuillade de ne partager pas sa conquête avec M. le duc d'Orléans, et la crainte de Marsin, subjugué par le gendre, de déplaire au beau-père; enfin, pour dernier coup, la lâcheté si punissable de ce refus de secours à le Guerchois et à sa brigade, qui fut le dernier assommoir qui détermina la victoire d'une part, le désordre et la fuite de l'autre : voilà la chaîne de tant d'incroyables miracles pour la délivrance de Turin. Après, pour la retraite, la révolte, l'intérêt lâche et pécuniaire des officiers généraux, la supposition de d'Arennes ou de son officier, l'envoi clandestin des vivres et des munitions par les Alpes pour rendre toute autre retraite impossible, un concert continuel de mauvaise foi, de désobéissance, pour ne pas dire de trahison, ce sont d'autres miracles, qui sauvèrent l'Italie, Turin dans les suites, et l'armée victorieuse, qui seroit périe avec la place, faute d'issue, de vivres et de secours. A tout cela, qui peut méconnoître la main de Dieu toute-puissante, mais qui peut douter du crime de ceux de nos François qui en ont été les agents?

Marsin, gagnant cette cassine éloignée où il fut conduit, demanda une seule fois si M. le duc d'Orléans étoit tué. Arrivé là avec un aide de camp et deux ou trois domestiques, il envoya chercher un confesseur, dicta quelque chose sur ses affaires, mit dans un paquet pour M. le duc d'Orléans la lettre que ce prince avoit écrite au Roi contre lui, et qu'il lui avoit lue et confiée pour l'envoyer lui-même, ne voulut plus ouïr parler que de Dieu, et mourut dans la nuit. On trouva parmi ses papiers des misères innombrables, et un amas de vœux plus que surprenant, un désordre immense dans ses affaires, et des dettes que six fois plus de bien qu'il n'en avoit n'eût jamais payées.

C'étoit un extrêmement petit homme, grand parleur, plus grand courtisan, ou plutôt grand valet, tout occupé de sa fortune, sans toutefois être malhonnête homme, dévot à la flamande, plutôt bas et complimenteur à l'excès que poli, cultivant avec un soin qui l'absorboit tous ceux qui pouvoient le servir ou lui nuire, esprit futile, léger, de peu de fond, de peu de jugement, de peu de capacité, dont tout l'art et le mérite alloit à plaire. Il étoit moins que rien, du pays de Liége. Son père, qui étoit capitaine, s'avança de bonne heure au service de France, y épousa une Balzac, suivit le parti de Monsieur le Prince, dont il fut estimé, changea aisément de parti selon son intérêt, se donna aux Espagnols, courtisa si bien Charles II, lorsqu'il étoit à Bruxelles, qu'il en eut la Jarretière, au scandale des Anglois, et parvint à tout dans le militaire au service d'Espagne, dans lequel il mourut d'assez bonne heure. Il ne laissa que ce fils, que sa mère éleva en France et l'y attacha. On a vu sa fortune et sa catastrophe. Il n'étoit point marié et point vieux.

Dans une si cruelle retraite, l'armée manqua de pain, qui fut le comble de ses malheurs. M. le duc d'Orléans, bien qu'outré de corps et d'esprit, étoit le seul qui songeât à tout, et qui n'étoit soulagé par personne. Il s'arrêta pour attendre la queue de ses troupes et leur fournir du pain. Dès qu'il y en eut de cuit, il en fit prendre à un gros détachement, avec lequel il ordonna à Vibraye de s'aller saisir du château de Bar, passage unique qui conservoit la communication et le retour en Italie par Ivrée. La Feuillade, qui s'étoit chargé de ce détail, voulut aller avec le détachement, le retarda à partir de deux jours, et n'oublia qu'à lui faire prendre le pain qui lui étoit destiné. Il fallut donc s'arrêter dès le second jour, pour en envoyer querir. Il est difficile de comprendre le dépit de M. le duc d'Orléans, qui étoit dans son lit et qui comptoit le détachement bien loin, d'apprendre ce retardement et cet oubli du pain qui l'arrêtoit encore, et la promptitude avec laquelle il y remédia. Le pain arrivé, le détachement con-

tinua sa route; mais il ne marcha pas longtemps sans être averti que les ennemis s'étoient emparés du château et du passage de manière à n'en pouvoir être dépostés, et qu'ils l'avoient prévenu de vingt heures, tellement que ce fut au retardement de la Feuillade et à son incroyable négligence sur ce pain que ce dernier malheur fut encore dû. La Feuillade n'eut donc de parti à prendre que celui de retourner sur ses pas.

Peu de jours avant la bataille, il avoit fort maltraité Albergotti, qui s'étoit licencié, sur la lenteur du siége, à n'approuver pas les courses du général après le duc de Savoie : quelques gens se mirent entre-deux. Dès le lendemain, l'Italien, fort en peine sur Chamillart, alla chez son gendre le prier d'oublier ce qui s'étoit passé la veille.

La Feuillade, arrivant de ce beau détachement à Oulx, y trouva M. le duc d'Orléans dans un état périlleux, qui le devint bien davantage par tous les soins qu'il se donnoit à reposer, assurer, nourrir et raccommoder ses troupes, avec des peines et des dépenses extrêmes, par le peu de secours qu'il recevoit de la cour, ne respirant que de rentrer en Italie. La Feuillade se trouvant dans la chambre de M. le duc d'Orléans avec Albergotti et d'autres, ce prince, de nouveau outré du succès de ce détachement, ne put s'empêcher de leur reprocher à tous deux leur désobéissance à demeurer sur la hauteur des Capucins. Tous deux voulurent répondre; mais M. le duc d'Orléans, qui n'avoit pu retenir cette plainte, et le reproche trop véritable qu'ils étoient causes de la perte de la bataille, et qui se sentoit assez ému pour se craindre soi-même à la réplique, les pria qu'il n'en fût pas parlé davantage. Sassenage et le peu d'autres qui se trouvèrent à la ruelle du lit les en écartèrent, et les poussèrent grommelant l'un contre l'autre, et dont la voix s'élevoit à mesure qu'ils s'éloignoient du lit. Ils n'étoient pas au bout de la chambre qu'Albergotti dit assez vivement à la Feuillade que c'étoit lui seul que ce reproche du prince pouvoit regarder,

puisque lui n'avoit fait qu'obéir à ses ordres, de lui la Feuillade; sur quoi celui-ci lui répondit net que cela n'étoit pas vrai, le poussa en même temps, et mit la main à l'épée. Albergotti, rougissant de colère, marmotta entre ses dents et recula deux pas. Sassenage, Saint-Frémont et quelque autre se jetèrent entre-deux, les tirèrent hors de la chambre, et leur demandèrent s'ils savoient en quel lieu ils étoient et si la tête leur avoit tourné. M. le duc d'Orléans, de dedans ses rideaux, ou n'entendit pas ou n'en fit jamais semblant. Chacun emmena son homme, fort en peine de ce qui arriveroit après, mais il ne se passa rien entre eux en aucun temps. La valeur d'Albergotti ne fut jamais douteuse, mais il étoit Italien, et la Feuillade étoit le gendre bien-aimé de Chamillart, qui ne laissa pas, quoique fort brave aussi, d'être fort aise que l'autre se montrât si bonne personne. Cette aventure ne laissa pas de leur faire grand tort à tous deux, non sur la valeur, car leurs preuves étoient faites et complètes, mais sur l'honneur : à l'un, d'avoir osé démentir une vérité trop connue à toute l'armée, et qui en avoit été la perte dans le temps de la bataille; à l'autre, de l'avoir avalé et digéré si doux.

Cependant la Feuillade, hors de soi de tant d'affreuses sottises entassées, dépêche un courrier à Chamillart, lui envoie la démission de son gouvernement de Dauphiné, et lui mande qu'il est indigne de son estime, des grâces du Roi et de voir le jour; le lendemain, obtient permission de M. le duc d'Orléans de s'en aller à Antibes profiter de l'occasion de quelques bâtiments qui passoient à Gênes, pour se rendre de là auprès de Medavid, et là, servant sous ses ordres et se mettant à tout, se rendre digne qu'on oubliât ses fautes. Chamillart, toujours également affolé de son gendre, lui renvoya son courrier et sa démission, qu'il s'étoit bien gardé de montrer, le caressa par sa réponse, l'encouragea et lui remit la cervelle. Ceux qui surent cette désespérade ne doutèrent pas qu'elle ne fût un jeu pour faire pitié à son beau-père et au Roi

même, qu'il comptoit bien qu'il ne sauroit rien de sa démission, au moins qu'à coup sûr pour lui. En même temps, M. le duc d'Orléans reçut des réponses et des ordres favorables à son desir de repasser en Italie. Il étoit tenu à Chamillart, content d'avoir humilié la Feuillade, à la vérité content à bon marché. Il lui envoya un courrier pour lui apprendre les ordres qu'il venoit de recevoir, l'empêcher de s'embarquer, et le faire revenir à Briançon, où il alloit dès qu'il pourroit être transporté, et repasser avec l'armée, plutôt que s'en aller seul et devant par Gênes. La Feuillade, ravi de se voir moins mal avec ce prince qu'il n'avoit lieu de le croire, ne se le fit pas dire deux fois, et s'en alla à Briançon.

Ce fut où Besons joignit M. le duc d'Orléans. Il avoit commandé sous lui la réserve, puis avoit été mis par le Roi auprès de lui lorsqu'il avoit commandé la cavalerie. M. le duc d'Orléans avoit pris de l'estime et de l'amitié pour lui. Il servoit cette année sur les côtes de Normandie, parce que sa santé ne lui avoit pas permis mieux. M. le duc d'Orléans le demanda au Roi, qui le lui accorda, et Besons, en meilleure santé et flatté de ce souvenir, l'alla trouver le plus tôt qu'il lui fut possible.

CHAPITRE III.

Promptitude incroyable avec laquelle j'apprends les malheurs devant Turin. — Nancré apporte le détail de la bataille de Turin. — Mort de Murcé de ses blessures; fadaises sur lui par rapport à Mme de Maintenon. — Victoire de Medavid en Italie sur le prince d'Hesse, depuis roi de Suède; Medavid chevalier de l'ordre; autres récompenses. — Mmes de Nancré et d'Argenton à Grenoble. — On ne pense plus à repasser en Italie, qui se perd. — M. le duc d'Orléans à Versailles. — Ce qu'il pense de la Feuillade et de ses officiers généraux. — La Feuillade perdu et rappelé. — La Feuillade et le cardinal le Camus. — La Feuillade salue le Roi; très-mal reçu. — Électeur de Cologne incognito à Paris et à Versailles. — Mort de Saint-Pouange; Chamillart grand trésorier de l'ordre. — Mort de Mme de Barbezieux. — Mort de Boisfranc. — Survivance de Maréchal à son fils; alarme

des survivanciers. — Mme de la Chaise à Marly, en absence de Mme la duchesse de Bourgogne et de Madame. — Dispute entre le duc de Tresmes et M. de la Rochefoucauld pour le chapeau du Roi. — Piété de Mgr le duc de Bourgogne. — Le roi de Suède, victorieux en Saxe, y dicte la paix au roi Auguste; sa glorieuse situation et sa lourde faute. — Patkul et sa catastrophe. — Stanislas reconnu roi par la France; mécontents et leurs progrès. — Mariage arrêté de l'archiduc avec une princesse de Wolfenbuttel; facilité des princes protestants à se faire catholiques pour des avantages, et sa véritable cause. — Succès et séparation des armées en Espagne; secours d'argent à l'archiduc; conférences refusées par les alliés sur la paix. — Villars et le duc de Noailles de retour. — Le Roi entretient le prince de Rohan sur la bataille de Ramillies. — Surville et la Barre accommodés, le premier demeurant perdu. — Mme de Châtillon; sa famille; son caractère; sa conduite; quitte Madame et y demeure. — Mariage du fils de Livry avec une fille du feu prince Robert; grâces du Roi à cette occasion. — M. de Beauvillier cède son duché, etc., à son frère, et le marie à la fille unique de feu Besmaux; conduite admirable de la duchesse de Beauvillier. — Bergheyck à Versailles; son caractère et sa fortune. — Vendôme de retour. — Grand prieur à Gênes. — Ridicule de Mme de Maintenon sur Courcillon.

J'étois allé passer un mois à la Ferté; j'y recevois les nouvelles d'Italie, que M. le duc d'Orléans me faisoit envoyer avec soin, et des lettres de sa main quand il ne vouloit pas que ce qu'il me mandoit passât par d'autres. J'étois donc pleinement instruit des malheurs qui s'y préparoient, et fort inquiet, lorsqu'un gentilhomme, arrivant de Rouen chez son frère, tout auprès de chez moi, y vint comme nous nous promenions, Mme de Saint-Simon et moi, dans le parc avec du monde, et nous raconta le désastre de Turin, avec les circonstances exactes sur M. le duc d'Orléans, sur le maréchal de Marsin et sur tout le reste, telles que le Roi les apprit trois jours après seulement, par le courrier qui en porta la nouvelle, et moi quatre jours, par mes lettres de la cour et de Paris, sans que nous ayons jamais pu comprendre comment il étoit possible que cette triste nouvelle eût été portée avec une si extrême diligence, pour ne pas dire incroyable, sans que ce gentilhomme nous le voulût dire, sinon d'en fortement appuyer la certitude, et sans que

nous l'ayons jamais revu depuis, car il mourut fort tôt après. Je fus vivement touché de ce malheur arrivé entre les mains de M. le duc d'Orléans, quoique elles en fussent parfaitement innocentes. La fièvre me prit; je m'en allai à Paris, sans m'arrêter à Versailles, pour éviter l'empire de sa faculté.

Nancré, dépêché avec le détail, y arriva presque en même temps. Quoique je ne le connusse point du tout, je lui envoyai dire que j'étois hors d'état de l'aller trouver et que je le priois de venir chez moi; il y vint aussitôt : il avoit ordre de me voir; nous fûmes deux bonnes heures tête à tête. Il m'apprit que le Roi rendoit une pleine justice à son neveu, et me pressa de lui écrire sans nul ménagement : je n'en eus pas besoin. Le public équitable, la cour même, malgré ses jalousies, décernèrent des lauriers à sa défaite, et l'élevèrent d'autant plus que la fortune l'avoit voulu abaisser. Ce fait est aussi mémorable que singulier, et je ne crois pas qu'il y ait d'exemple de tant et de si unanimes louanges dans un malheur aussi complet. Tout le cri tomba sur Marsin, et nonobstant Chamillart, sur la Feuillade.

Quoique les ennemis, contents de leur succès, ne se fussent opposés à rien de la retraite, il est pourtant vrai que le gros canon de batterie ne put être emmené. L'abbé de Grancey, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, médiocre prêtre, mais fort brave et fort bon homme, fut tué à deux pas derrière lui, sur quoi le comte de Roucy disoit que ce pauvre abbé mourroit de joie s'il pouvoit savoir qu'il a été tué. Villiers et la Bretonnière, maréchaux de camp, Bonnelles, fils de Bullion, colonel d'infanterie, Kercado, mestre de camp du Dauphin-étranger, très-bon sujet, et à qui j'avois vendu ma compagnie, lui jeune cornette dans le même régiment, et assez d'officiers y furent aussi tués; et Murcé, lieutenant général, mourut de ses blessures, prisonnier à Turin. On n'y perdit pas plus de quinze cents hommes, mais beaucoup de blessés et de prisonniers.

Murcé étoit frère de Mme de Caylus, aussi disgracié de corps et d'esprit que sa sœur avoit l'un et l'autre charmant. Il étoit donc fils de Villette, lieutenant général de mer, cousin germain de Mme de Maintenon, et tous sous sa protection la plus particulière. Celui[-ci] étoit brave, et point mauvais officier, mais gauche, bête, inepte au dernier point. Il avoit avec nous, en Allemagne, un jeune valet qui le suivoit toujours, qu'il appeloit Marcassin, et qui se moquoit de lui à cœur de journée. C'étoit l'année que Mme la duchesse de Bourgogne vint en France. Il arriva à Murcé trois grands malheurs, dont il se plaignit amèrement à toute l'armée : son cheval isabelle étoit mort, Marcassin l'avoit quitté, et sa femme n'étoit point femme d'honneur, il vouloit dire dame du palais. Marivault et Montgon le faisoient valoir; c'étoit une farce continuelle de le voir avec eux, leurs questions, leurs moqueuses admirations, leurs panneaux et ses sottises. Il avoit épousé la fille du lieutenant général de Chaumont en Bassigny; il l'avoit menée à Strasbourg, où il avoit été employé l'hiver de[1] brigadier; elle étoit laide, sotte et dévote à merveilles; il n'y avoit qu'un ménage de gâté. Elle faisoit ses dévotions fort souvent, et la veille vouloit coucher seule; Murcé s'en plaignoit, et rendoit compte à tout le monde du calendrier de sa femme. Il prioit à manger chez lui par grades; et un homme de grade différent des conviés qui s'y présentoit, quelquefois pour s'en divertir, étoit sûrement éconduit, et Murcé lui en disoit la raison. Tant de fadaises, et d'un Murcé, pourront surprendre ici, mais voici pourquoi je les ai mises : Murcé étoit une espèce de la Feuillade de Mme de Maintenon; elle le croyoit un homme merveilleux; il lui rendoit compte des choses et des personnes de l'armée; elle le consultoit sur ce qu'il pensoit qu'on devoit exécuter. Il montroit souvent de ses lettres, qui marquoient en effet une confiance qui faisoit pitié. Il étoit craint et ménagé, et il a souvent servi et nui

1. *De*, dans le sens de *comme*.

à bien des gens : de là on peut juger à qui on avoit affaire, et en grande partie de ce qu'étoit Mme de Maintenon.

Le 9 septembre, c'est-à-dire le surlendemain de la bataille de Turin, Medavid marcha avec neuf mille hommes au secours de Castiglione delle Stivere, que le prince héréditaire d'Hesse-Cassel assiégeoit avec douze mille hommes, lequel a depuis été roi de Suède. Il laissa huit cents hommes dans la ville, qu'il avoit prise, leva ses quartiers de devant le château, et vint au-devant de Medavid dans une belle plaine, qui de son côté marcha aussi à lui. Notre cavalerie, débordée par celle des ennemis, fut d'abord un peu en désordre ; il fut augmenté par la fuite que prirent quatre régiments d'infanterie de Milanois et de Napolitains : Sebret, qui commandoit une brigade en seconde ligne, alla les remplacer sans attendre d'ordre. Medavid fit mettre l'épée à la main à toute son infanterie ; elle essuya toute la décharge de l'infanterie ennemie, la chargea ensuite, et la défit entièrement. La cavalerie ennemie, voyant l'infanterie défaite, s'enfuit. On leur tua deux mille hommes, on leur en prit quinze cents, tout leur canon, et beaucoup d'étendards et de drapeaux. Medavid y perdit aussi du monde, le chevalier de Verac, Grammont de Franche-Comté, Renepont, du Cheilar, tous quatre mestres de camp, et d'Hérouville, colonel d'infanterie, blessé à mort. Outre ces prisonniers, on eut les huit cents hommes laissés dans la ville. Medavid fit passer le Mincio au prince de Hesse[1], et le poursuivit jusqu'à l'Adige ; il lui tua encore du monde, prit des traîneurs dans cette poursuite, et reprit Goïto. Ce fut un étrange contraste avec Turin, et un grand renouvellement de douleur sur la retraite en France au lieu de l'avoir faite en Italie. Medavid en fut fait sur-le-champ chevalier de l'ordre ; Saint-Pater et Dilon, ses deux maréchaux de camp, lieutenants généraux ; Grancey, son frère, qui avoit apporté la nouvelle, ma-

1. Ailleurs, et à plusieurs reprises, Saint-Simon a écrit *d'Hesse* : voyez entre autres vingt et une lignes plus haut.

réchal de camp; et Sebret, qui apporta le détail, brigadier.

Sur ce succès, Vaudemont rassembla ce qu'il avoit de troupes, manda à Medavid de le venir joindre avec les siennes, fit mine de vouloir défendre le Tésin, s'en fit fête par un courrier, et manda que c'étoit pour conserver la ville de Milan, qui prétend avoir droit de se rendre sans blâme à quiconque a passé cette rivière. Vaudemont ajoutoit qu'il avoit voulu envoyer Colmenero rendre compte de toutes choses, mais qu'il s'étoit trouvé mal sur le point de partir. Colmenero n'avoit garde de venir; il avoit été gouverneur du château de Milan, l'étoit d'Alexandrie alors, et ami intime de Vaudemont. Vendôme l'avoit fort vanté au Roi; c'étoit un bon officier, mais dont l'âme étoit de la trempe de celle de Vaudemont, et qui le montra bien dans la suite. Toutes ces fanfaronnades de Vaudemont ne servirent qu'à amuser le Roi, qui ne se lassa jamais d'en être la dupe.

Le prince Eugène entré dans Turin, et Monsieur de Savoie au comble de sa joie la plus inespérée de se revoir dans Turin, ne s'amusèrent point aux réjouissances : ils ne pensèrent qu'à profiter d'un succès inouï. Ils reprirent rapidement toutes les places du Piémont et toutes celles de Lombardie que nous occupions; le château de Casal fut leur dernière conquête. Vaudemont et Medavid, retirés dans Mantoue, ne purent empêcher ces fruits de la bataille de Turin et de la retraite de l'armée en France. Elle étoit pourtant encore de quatre-vingt-quinze bataillons en bon état, ceux qui venoient de Lombardie, mais ceux du siége fort délabrés; six régiments de dragons, mais à pied; et à l'égard de la cavalerie, quatre à cinq mille chevaux.

Jamais bataille ne coûta moins de soldats que celle de Turin, jamais de retraite plus tranquille de la part des ennemis ni laissée plus à choix, jamais suites plus affreuses ni plus rapides. Ramillies, avec une perte légère, coûta les Pays-Bas espagnols et partie de ceux du

Roi, par la terreur et le tournoiement de tête du seul maréchal de Villeroy, et celle de Turin coûta toute l'Italie, par l'ambition de la Feuillade, la servitude de Marsin, l'avarice, les ruses, les désobéissances des officiers généraux contre M. le duc d'Orléans, qui seul voulut et s'opiniâtra à trois reprises à se retirer en Italie, ce qui étoit libre, aisé et d'une suite victorieuse à réparer plus que le malheur qui venoit d'arriver, vaincu par l'artifice et le concert de la Feuillade et des officiers généraux, pour n'en rien dire de plus, dont l'audace et les moyens furent aidés par l'épuisement et les souffrances de la blessure de M. le duc d'Orléans. On assembla fort diligemment mille mulets en Provence et en Languedoc pour M. le duc d'Orléans; on lui envoya de l'argent, des chevaux, des armes, huit mille tentes.

Nancré retourné vers M. le duc d'Orléans, qui avoit été extrêmement mal de sa blessure, la nouvelle Mme d'Argenton et Mme de Nancré, veuve sans enfants du père de celui dont je viens de parler, et dans l'intimité la plus étroite avec lui, s'en allèrent ensemble, chacune dans une chaise de poste, le plus secrètement qu'elles purent à Lyon, et de là se cacher dans une hôtellerie à Grenoble. M. le duc d'Orléans n'y étoit pas encore arrivé : il sut en chemin cette équipée, il en fut très-fâché, et leur manda qu'il ne les verroit point, et de s'en retourner. Être arrivées de Paris à Grenoble et s'en retourner bredouille étoit chose fort éloignée de leur résolution ; elles l'attendirent. Savoir sa maîtresse si près de soi et lui tenir rigueur, l'amour ne le put jamais permettre : sur les sept ou huit heures du soir, les affaires du jour vidées et la représentation finie, il ferma ses portes, s'enfonça dans son appartement, et par les derrières d'un escalier dérobé arrivèrent les femelles, et soupèrent avec lui et deux ou trois de leurs plus familiers. Cela dura ainsi cinq ou six jours, au bout desquels il les renvoya, et repartirent. Ce voyage ridicule fit grand bruit : le public en murmura, fâché véritablement de cette tache sur sa gloire person-

nelle; les envieux ravis de pouvoir rompre le silence qu'ils avoient été forcés de garder, parmi lesquels Monsieur le Duc et Madame la Duchesse se signalèrent. Quelque résolution que j'eusse prise de ne lui parler jamais de ses maîtresses, il m'avoit écrit avec trop d'ouverture dès que sa blessure le lui avoit permis, pour qu'il me le fût de demeurer dans le silence quand tout crioit si haut. Il reçut ma lettre en même temps qu'une autre que Chamillart lui écrivit de la part du Roi, qui par ménagement n'avoit pas voulu le faire lui-même, pour lui conseiller de renvoyer ces femmes et l'avertir du mauvais effet de leur voyage. Toutes deux ne furent reçues qu'après leur départ, lequel en fut toute la réponse.

M. le duc d'Orléans visita ses troupes le plus qu'il put dans leurs quartiers, quoique mal rétabli encore, et y répandit avec choix beaucoup d'argent. Il travailla fort à examiner ce qui étoit possible pour rentrer en Italie, et envoya Besons bien instruit des moyens et des difficultés, pour en rendre compte au Roi et recevoir ses ordres. Le fruit de ce voyage fut de ne plus songer à faire repasser l'armée de M. le duc d'Orléans en Italie, au moins jusqu'au printemps. Besons demeura, et un simple courrier porta cette résolution finale à M. le duc d'Orléans, qui, malgré toutes les difficultés qu'il y voyoit lui-même, ne laissa pas d'en être fort touché. Pendant ce temps-là, l'Italie s'en alloit par pièces : Chivas, la ville de Casal, Pavie, Pizzighettone, Alexandrie, etc., s'étoient rendues au duc de Savoie ou au prince Eugène, qui étoit dans Milan déclaré gouverneur général du Milanois, et qui bientôt après fut maître des châteaux de Milan et de Casal et de Tortone.

On envoya les quartiers d'hiver pour l'armée de M. le duc d'Orléans, et ce prince arriva à Versailles le lundi 8 novembre, sur la fin du dîner du Roi, qui avoit pris médecine, et dînoit dans son lit à deux heures et demie, comme il faisoit toujours les jours qu'il la prenoit. On ne peut être mieux reçu du Roi qu'il le fut, et de tout le

monde. Il fut voir Monseigneur aussitôt après à Meudon, et soupa avec le Roi à l'ordinaire.

Dès qu'il fut, ce jour-là même, débarrassé du plus gros, j'allai chez lui. Nancré me saisit en y entrant, et, sans me donner un instant, se mit à se disculper d'avoir conseillé et machiné ce misérable voyage de ces deux femmes. Il suivit M. le duc d'Orléans, qui me menoit dans son entresol, et voulut encore s'en laver devant moi en sa présence. Je le croyois trop sensé pour l'avoir fait, mais le monde n'en avoit pas jugé de même. Ce fut alors que M. le duc d'Orléans me remercia avec effusion de cœur de la franchise avec laquelle je lui avois écrit sur ce voyage; il m'avoua que fâché d'abord, puis tenté les sachant en même lieu que lui, il avoit succombé avec les précautions que j'ai rapportées. « Et voilà, Monsieur, lui répondis-je, la sottise, en l'interrompant. — Il est vrai, me répliqua-t-il, mais qui est-ce qui n'en fait jamais ? »

Nancré sorti et la porte fermée, nous entrâmes bien avant en matière. Je le mis au fait des choses de la cour qui le regardoient, et de l'état présent du reste, que les lettres, bien que chiffrées, n'avoient pu comporter. Lui ensuite me parla en gros des choses principales d'Italie, parce que, réciproquement affamés, nous ne pouvions encore tomber aux détails que nous discutâmes depuis. Il me fit une étrange peinture des officiers généraux de son armée, telle en tous points que j'ai tâché de la rendre, mais plus affreuse encore, et des malheurs, pour en parler sobrement, qui, entassés les uns sur les autres, avoient causé tous ceux de Turin. Il me représenta la Feuillade comme un jeune homme impérieux, enivré de présomption et d'ambition sans mesure, détesté des officiers généraux et particuliers, des troupes et du pays, plein d'esprit, de valeur, de fantaisies et de vues, qui voyant beaucoup d'abord, étoit incapable aussi de rien voir au delà de ce premier coup d'œil, de souffrir aucun avis de personne, bien loin de se rendre jamais sur rien,

par conséquent incapable d'apprendre jamais d'autrui, et fort peu de soi-même, parce que l'action chez lui précédoit toujours la réflexion ; brillant sans nulle solidité, dangereux à l'excès à la tête de quelque chose, se piquant surtout de savoir mieux toutes choses que les gens du métier. Ce prince ajouta qu'il le croyoit perdu, de la manière dont le Roi lui en avoit parlé, et dont il lui paroissoit qu'il le connoissoit. Il me dit qu'il avoit fait son possible pour pallier ses fautes, encore qu'elles fussent énormes, et telles que je les ai expliquées, et qu'il ne se fût pas mis en état de le mériter, mais qu'il avoit cru devoir rendre ce change à son beau-père; que le Roi l'avoit même grondé de l'avoir trop excusé, et que cet article étoit le seul sur lequel il lui eût parlé d'un air aigre et sévère. Il ajouta qu'il avoit laissé la Feuillade en Dauphiné, dans l'espérance que ses lettres, soutenues de ses bons offices à son arrivée, lui en conserveroient le commandement; que Chamillart, qui n'osoit trop en parler au Roi, l'avoit prié d'y insister, mais qu'il n'avoit osé aller trop avant là-dessus après ce que le Roi lui avoit dit, de manière qu'il étoit persuadé, que la Feuillade alloit être rappelé. Diverses autres conversations semblables m'instruisirent à fond, et je ne laissai pas de l'être aussi par quelques-uns des officiers généraux et particuliers, à leur arrivée de cette armée.

Il faut achever tout de suite ce qui la regarde. On ne fut pas longtemps à quitter toute pensée de retour en Italie. On ne songea plus qu'à une défensive nécessaire vers les Alpes, et à grossir l'armée d'Espagne de ce qui se tireroit de celle-ci, pour essayer d'y recouvrer quelque supériorité. Peu de jours après ce retour, la Feuillade reçut ordre de revenir, et Givaudan, lieutenant général, de commander en sa place en Savoie et en Dauphiné, avec deux maréchaux de camp sous lui, Valière à Chambéry, et Muret à Fénestrelle. Quelque peu d'apparence qu'il y eût à le laisser à Grenoble, cet ordre lui fut si amer, que pour n'omettre aucune sorte de sottise, de folie

et d'audace, il se mit dans la tête de le faire révoquer, dépêcha courriers sur courriers à son beau-père, et s'y cramponna quinze jours durant, jusque-là que le Roi, outré de cette lenteur à lui obéir, et Chamillart, dans le dernier embarras, ne savoit plus que devenir[1]. Enfin un dernier courrier qu'il lui dépêcha le fit partir, au grand contentement de la ville et de la province, dont il n'avoit pas acquis les cœurs : dès en y arrivant la première fois, il s'étoit brouillé avec le cardinal le Camus, qui, sur une mascarade assez étrange qu'il donna, fut sur le point de l'excommunier dans toutes les formes solennelles; il fallut des ordres réitérés du Roi pour l'en empêcher, et à la Feuillade de se conduire d'une autre sorte.

Il fut plusieurs jours à Paris sans oser venir à Versailles. Chamillart obtint enfin du Roi la permission pour lui de le saluer, et même chez Mme de Maintenon, pour éviter la réception publique, et par un reste de traitement de général d'armée, desquels il arriva le dernier. Le lundi 13 décembre, Chamillart, allant travailler avec le Roi chez Mme de Maintenon, l'y mena. Sitôt que le Roi le vit entrer avec son gendre en laisse, il se leva, alla à la porte, et sans leur donner le temps de prononcer un mot, dit à la Feuillade d'un air plus que sérieux : « Monsieur, nous sommes bien malheureux tous deux; » et dans l'instant tourna le dos. La Feuillade, de dedans la porte, qu'il n'avoit pas eu loisir de dépasser, ressortit sur-le-champ, sans avoir osé dire un seul mot. Jamais depuis le Roi ne lui parla; il fut longtemps même à permettre à Monseigneur de le mener à Meudon, et à souffrir qu'il allât à Marly à cause de sa femme; on remarquoit qu'il détourna toujours les yeux de dessus lui. Telle fut la chute de ce Phaéton. Il vit bien qu'il n'avoit plus d'espérance : il vendit ses équipages; il dit assez publiquement, oubliant apparemment qu'il avoit voulu aller sous Medavid, et ce qu'il avoit dit et écrit là-dessus, qu'après avoir commandé

1. Jusque-là que le Roi était outré de cette lenteur, et que Chamillart ne savait plus que devenir.

les armées, il ne pouvoit plus servir en ligne de lieutenant général; et toutefois, dans cet état de disgrâce, il n'y eut sorte de moyens qu'il ne tentât, de bassesses qu'il ne fît pour se raccrocher. Il eut celle de se plaindre de son sort, et de faire son apologie à chacun, qui ne s'en soucioit guère, et après s'être fait envier et craindre, il se fit mépriser sans faire pitié. Je ne crois pas qu'il y ait eu de plus folle tête, ni de plus radicalement malhonnête homme jusque dans les moelles des os. Retournons maintenant à ce qui est demeuré en arrière, pour ne pas interrompre le récit de toute cette catastrophe d'Italie, qui suivit de bien près celle de Barcelone et de Flandres.

La fantaisie avoit pris à l'électeur de Cologne d'aller voyager à Rome : il n'avoit plus d'États à lui où se tenir; il aimoit mieux se promener que le séjour de nos villes de Flandres. Il arriva donc à Paris au milieu de septembre, tout à fait incognito, et logea chez son envoyé. Dix ou douze jours après, il alla dîner chez Torcy à Versailles, puis attendre l'heure de son audience dans l'appartement de M. le comte de Toulouse. Il ne voulut point être accompagné de l'introducteur des ambassadeurs. Torcy le mena dans le cabinet du Roi par les derrières, suivi des trois ou quatre de sa suite les plus principaux. Les courtisans ayant les entrées, qui voulurent, étoient dans le cabinet avec Monseigneur et Messeigneurs ses fils. Le Roi, toujours debout et découvert le reçut avec toutes les grâces imaginables, et en lui nommant ces trois princes, ajouta : « Voilà votre beau-frère, vos neveux et moi, qui suis votre proche parent; vous êtes ici dans votre famille. » Après un peu de conversation, il le mena par la galerie chez Mme la duchesse de Bourgogne, qui le reçut debout, et qu'il ne salua point, à cause de la présence du Roi, devant qui elle ne baise personne. Il fut ensuite chez Madame, qui s'avança au-devant de lui dans sa chambre; elle le baisa, et causa fort longtemps avec lui en allemand. Il vit après Mme la duchesse d'Orléans dans son lit, qui le baisa ; la visite fut courte. Il ne s'assit nulle part. De là il

alla faire un tour dans les jardins, et partit de chez Torcy pour s'en retourner à Paris. Huit jours après, il vint de Paris entendre la messe du Roi dans une autre travée de la tribune, et le vit après seul dans son cabinet, avant le conseil. Il se promena dans les jardins jusqu'au dîner chez Torcy. Il vit ensuite Mme la duchesse de Bourgogne, qui étoit au lit; Mgr le duc de Bourgogne s'y trouva, et, contre l'ordinaire de ces sortes de visites, la conversation fut vive et soutenue, toujours debout l'un et l'autre. Peu de jours après, il vit encore le Roi dans son cabinet, se promena dans les jardins, s'amusa dans le cabinet des médailles, dîna chez M. de Beauvillier, et s'en retourna à Paris. La semaine suivante, il revint voir le Roi dans son cabinet avant le conseil. Le maréchal de Boufflers lui donna à dîner, d'où il alla chez Mme la duchesse de Bourgogne, et y eut une longue conférence avec Mgr le duc de Bourgogne, debout, en un coin de la chambre. Avant de retourner à Paris, il fut voir M. le duc de Berry.

De ce voyage il changea son dessein d'aller à Rome, où pour son rang avec les cardinaux, et pour sa personne dans la situation où il étoit avec l'Empereur, et nos troupes hors d'Italie, au corps de Medavid près, il n'auroit pu être que fort indécemment. Le Roi lui prêta pour une nuit l'appartement du duc de Gramont, qui étoit à Bayonne. Torcy, chez qui il avoit dîné à Paris, le mena voir Trianon et lui donna à souper à Versailles, puis le mena par le petit degré droit dans le cabinet du Roi, où il le trouva sortant de table avec ce qui de sa famille y étoit à ces heures-là, privance qui n'avoit jamais encore été accordée à personne, et dont il fut fort touché. Le Roi lui dit qu'il vouloit qu'il le vît au milieu de sa famille, où il n'étoit point étranger, et dans son particulier. Il avoit à son cou[1] une croix de diamants très-belle, pendue à un ruban couleur de feu, qu'avant souper Torcy lui avoit présentée de la part du Roi. Il prétendoit pouvoir porter l'habit des

1. Nous avons vu que Saint-Simon écrivait plus souvent *col* que *cou*.

cardinaux, comme archichancelier de l'Empire pour l'Allemagne. Il étoit vêtu de court, en noir, souvent aveo une calotte rouge, quelquefois noire; les bas varioient de même. Il étoit blond, avec une fort grosse perruque et assez longue, cruellement laid, fort bossu par derrière, un peu par devant, mais point du tout embarrassé de sa personne ni de son discours. Il prit tout à fait bien avec le Roi, qui le lendemain le vit en particulier après la messe. Après, il suivit le Roi à la chasse. L'électeur étoit dans une calèche, avec un de sa suite, le premier écuyer et Torcy. Il retomba après à Marly, où il prit congé du Roi pour retourner en Flandres. Il alla voir l'électeur de Bavière à Mons, et revint s'établir à Lille. Il avoit, quelques jours auparavant, dîné à Meudon avec Monseigneur, qui seul eut un fauteuil, et l'électeur vis-à-vis de lui, avec M. le prince de Conti, au milieu des dames.

La mort de Saint-Pouange arriva tout à propos pour donner le plaisir au Roi de marquer que la disgrâce du gendre n'influoit point sur le beau-père. J'ai assez parlé ailleurs de Saint-Pouange pour n'avoir rien à y ajouter. Il étoit grand trésorier de l'ordre; le Roi décora Chamillart de cette charge.

Mme de Barbezieux mourut à Paris, après une longue infirmité, et fort jeune. Ses malheurs n'avoient point cessé depuis son éclat avec son mari, dont la mort ne put la remettre dans le monde. Elle ne laissa que deux filles, toutes deux mortes fort jeunes : l'une, duchesse d'Harcourt, qui a laissé des enfants; l'autre, troisième femme de M. de Bouillon, père de celui d'aujourd'hui. Elle laissa un fils unique, mort bientôt après, de sorte que la duchesse d'Harcourt hérita presque de tout, et leur grand-père d'Alègre de fort peu de chose.

Le vieux Boisfranc mourut aussi, à quatre-vingt-sept ou huit ans. Il étoit beau-père du duc de Tresmes, avec qui il demeuroit. J'ai dit ailleurs ce que c'étoit que ce riche financier.

Le Roi donna à Maréchal la survivance de sa charge de

premier chirurgien pour son fils, qui travailloit dans les hôpitaux de l'armée de Flandres. C'étoit un paresseux, qui ne promettoit pas d'approcher de son père. Le Roi, qui le sentoit, ne put s'empêcher de dire à ses valets que si le fils ne se rendoit pas bien capable, cela ne l'empêcheroit pas de prendre un autre premier chirurgien, s'il perdoit le père. Cette parole, qui fut bientôt sue, fit grand'peur à tous les survivanciers, à pas un desquels il n'est pourtant arrivé malheur, excepté à quelques secrétaires d'État et, comme je l'ai dit, au fils de Congis pour les Tuileries.

Il eut une complaisance pour le P. de la Chaise tout à fait marquée. Ce Père, qui étoit gentilhomme, vouloit être homme de qualité. Son frère, d'écuyer de l'archevêque de Lyon, puis de commandant son équipage de chasse, étoit devenu capitaine des gardes de la porte du Roi, par le confesseur, et son fils avoit eu sa charge après lui. Il avoit épousé une du Gué Bagnols, riche, d'une famille de robe de Paris. Le P. de la Chaise se mouroit de douleur de ne pouvoir obtenir qu'elle allât à Marly, et le Roi, malgré son foible pour lui, ne se pouvoit résoudre à faire manger sa nièce avec Mme la duchesse de Bourgogne et à la faire entrer dans ses carrosses. Il arriva cette année que le Roi voulant aller faire la Saint-Hubert à Marly, la grossesse de Mme la duchesse de Bourgogne l'empêcha de pouvoir être du voyage, qui, à cause de cela, ne fut que du mercredi au samedi, et qu'en même temps Madame se trouva si enrhumée qu'elle n'y put aller. Le Roi trouva que c'étoit là son vrai ballot, qu'il ne trouveroit de longtemps, et le saisit : il nomma donc Mme de la Chaise pour Marly, à qui, par conséquent, cela n'acquit aucun droit pour manger ni pour les carrosses, et qui aussi n'y fut jamais admise ; mais cette délicatesse n'étoit pas aperçue de tous, au lieu qu'aller à Marly se sut partout. Le P. de la Chaise fut ravi. Cette adresse fut un nouveau crève-cœur pour Saint-Pierre, dont la femme ne put même en cette sorte parvenir à aller à Marly, et un peu de dépit à Mme la duchesse d'Orléans de pouvoir moins pour la femme de son premier

écuyer, si hautement portée par elle, que le P. de la Chaise pour sa nièce.

Ce Marly produisit une querelle assez ridicule. Il faisoit une pluie qui n'empêcha pas le Roi de voir planter dans ses jardins; son chapeau en fut percé, il en fallut un autre. Le duc d'Aumont étoit en année; le duc de Tresmes servoit pour lui; le portemanteau du Roi lui donna le chapeau, il le présenta au Roi; M. de la Rochefoucauld étoit présent : cela se fit en un clin d'œil. Le voilà aux champs, quoique ami du duc de Tresmes : il avoit empiété sur sa charge, il y alloit de son honneur; tout étoit perdu : on eut grand'peine à les raccommoder. Leurs rangs, ils laissent tout usurper à chacun, personne n'ose dire mot; et pour un chapeau présenté, tout est en furie et en vacarme : on n'oseroit dire que voilà des valets.

Pendant ce même Marly, Mgr le duc de Bourgogne cessa d'aller à la musique, quoique il l'aimât fort, et vendit les pierreries qu'il avoit eues de feu Madame la Dauphine, et il en avoit beaucoup, dont il fit donner tout l'argent aux pauvres. Il n'alloit plus à la comédie depuis quelque temps.

Le roi de Suède, triomphant en Pologne, où il avoit fait un roi à son gré, écarté les Moscovites, et réduit l'électeur de Saxe à une abdication dans toutes les formes, mena son armée en Saxe, dont, outre la subsistance, il tira des trésors. Dresde, Leipsick, toute la Saxe subit le joug; la souveraine se retira à Bayreuth chez son père. La paix signée en secret, le roi Auguste, forcé par le reste de son parti en Pologne, à qui il n'avoit osé l'avouer, attaqua un corps de Suédois commandé par le général Mardefeld, fort inférieur, qu'il défit. Mardefeld y perdit trois mille hommes, et se retira en Silésie, dont l'Empereur n'osa se fâcher. Là-dessus le roi de Suède éclata comme contre un manque de foi insigne. C'est ce qui lui fit imposer au roi Auguste les conditions les plus humiliantes, et achever de ruiner ses pays par tout ce qu'il en exigea. Il dicta la

paix par laquelle, outre beaucoup d'autres détails, il le fit consentir à abandonner tout ce qu'il lui restoit de parti, et la Pologne avec la Lithuanie à Stanislas, à en quitter le titre et ne porter plus que celui de roi-électeur, de souffrir toute l'armée suédoise en Saxe, aux dépens du pays, jusqu'au mois de mai, c'est-à-dire six grands mois encore, de livrer ce qu'il avoit en Saxe de troupes moscovites et de renoncer à toute alliance avec le Czar, de remettre en liberté les deux Sobieski, fils du feu roi de Pologne, enfin de lui envoyer pieds et poings liés le général Patkul, auquel incontinent après il fit couper publiquement la tête.

Ce Patkul étoit passé en Pologne sur ce qu'étant député à Stockholm de la noblesse de Livonie, poussée à bout par la chambre des révisions qui ruina la Suède sous le précédent règne et en anéantit l'ancienne noblesse, et dont les exactions, et ceux qui les exerçoient étoient encore plus insupportables, il avoit parlé avec tant de liberté qu'il avoit été obligé de s'enfuir. C'étoit un homme de tête, de ressource et de grand courage, qui étoit fort suivi et fort accrédité dans son pays, lequel étoit outré contre la Suède, et plus encore contre ses ministres. Patkul, n'espérant plus de sûreté sous cette domination, ne songea qu'à se venger de la Suède : il persuada au roi Auguste d'entrer en Livonie et d'y appeler les Moscovites ; le succès répondit à ce qu'il s'en étoit proposé : aucun général ennemi ne nuisit plus que lui aux Suédois. Il en encourut une haine si personnelle, que le roi de Suède ne voulut point de paix qu'avec une condition expresse qu'il lui seroit livré : il le fut ; il lui en coûta la vie sur un échafaud, et au roi de Suède un obscurcissement à sa gloire. Elle lui avoit dressé un tribunal en Saxe, qui imposa des lois à tout le Nord, à une partie très-vaste de l'Allemagne, à l'Empereur même, qui n'osa lui rien refuser, et à qui il demanda des restitutions et d'autres choses fort dures. Il étoit en posture d'être le dictateur de l'Europe, et de faire faire la paix à son gré sur la succession d'Espagne : toutes les puissances en guerre

avoient recours à lui. Il étoit mieux avec la France et plus enclin à elle qu'à pas une des autres, qui toutes, malgré leurs succès contre la France, le craignirent ainsi placé en Allemagne, au point d'en passer par tout ce qu'il eût voulu plutôt que de risquer de l'y voir avancer avec son armée et se déclarer contre elles. Les plus grands rois sont malheureux. Piper étoit son unique ministre, qui l'avoit toujours suivi; il avoit toute sa confiance. Tout occupé de troupes, de subsistances, de guerre, il ne donnoit aux affaires d'État qu'une attention superficielle, emporté par cette passion de héros et par l'amour de la vengeance. L'Empereur et l'Angleterre gagnèrent Piper à force d'argent et d'autres promesses. Piper, vendu de la sorte, se servit de ces deux passions de son maître pour le tirer de Saxe, et le faire courir après le Czar pour le détrôner, comme il avoit fait le roi Auguste. Rien ne le put détourner d'une si hasardeuse folie; l'objet et le péril qui y étoit attaché fut pour lui un double attrait; Piper l'y nourrit et l'y précipita. Le traître y périt dans les cachots des Moscovites; et son maître, qui ne s'en sauva que par des miracles, et qui en fit depuis du plus grand courage de cœur et d'esprit, ne fit que palpiter depuis et ne figura plus en Europe, comme on le verra en son temps.

Bonac, qui étoit à Dantzick chargé des affaires du Roi en Pologne, eut ordre d'aller reconnoître et complimenter de sa part le nouveau roi Stanislas, qui fut reconnu de l'Empereur et de presque toute l'Europe. Cromstrom, envoyé de Suède, avoit donné part au Roi, de la part du roi de Suède et de celle du roi Stanislas, dont il avoit reçu une lettre de créance, de son avénement à la couronne de Pologne et de l'abdication du roi Auguste, électeur de Saxe.

Les mécontents inquiétoient toujours extrêmement l'Empereur, qu'ils pensèrent prendre à la chasse à deux lieues de Vienne, où ils brûlèrent des villages. Ils avoient pris Gratz, qui fut repris sur eux sans qu'ils fissent pour cela une diversion moins embarrassante. Ils finirent

l'année par battre le général Heusler et lui tuer quatre mille hommes.

Le mariage de l'archiduc fut arrêté, à la fin d'octobre, avec la princesse de Wolfenbuttel, de même maison que l'impératrice régnante lors, et que le duc d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre. Elle étoit luthérienne, et on l'instruisit pour embrasser la religion catholique. Les protestants croient que les catholiques se sauvent dans leur religion; ils l'ont avoué longtemps, et ne l'ont nié depuis que pour se dérober à la force de l'argument qui s'en tire contre eux. Quand je dis protestants, j'entends luthériens et calvinistes. C'est cette persuasion qu'ils conservent qui les rend faciles à embrasser et à faire embrasser la religion catholique à leurs enfants, quand ils y trouvent des avantages, principalement pour des mariages qui ne se pourroient pas faire autrement; et la raison contraire fait qu'il n'y a point d'exemple d'aucun prince catholique qui se soit fait protestant, ni qui l'ait souffert à ses enfants, pour quelque mariage ou quelque autre avantage que ç'ait pu être.

La campagne finit en Espagne, après beaucoup de petites places rendues ou emportées, par la prise de Carthagène. La garnison, qui n'étoit que d'un régiment de cavalerie et un d'infanterie, avec trois mille paysans armés, sous un maréchal de camp espagnol, se rendit au duc de Berwick prisonnière de guerre, et la vie sauve seulement aux bourgeois. Il s'y trouva soixante-quinze pièces de canon, dont trente de fonte, et trois mortiers. Bay prit quelques jours après Alcantara par escalade, sur une garnison aussi nombreuse que ses troupes, dont il ne perdit que trois ou quatre soldats; il trouva tout le canon qu'on y avoit perdu. Après ces exploits, les armées se séparèrent et entrèrent en quartier d'hiver. Presque toutes ces conquêtes furent rançonnées, et valurent beaucoup d'argent comptant au roi d'Espagne. Peterborough, qui voltigeoit souvent d'Angleterre en Espagne, en Italie, en Portugal et par toute l'Europe, porta en ce même temps

un secours de cent cinquante mille pistoles à l'archiduc dans le royaume de Valence, des contributions que le prince Eugène venoit de tirer du Milanois et des pays voisins. Le Roi, en ce même temps, fit entrer le duc d'Albe dans son cabinet, après sa messe, avant le conseil : il lui dit qu'il avoit cru devoir faire proposer des conférences aux ennemis pour établir une bonne paix, qu'ils les avoient refusées, qu'ainsi il ne falloit plus songer qu'à la guerre, et l'espérer plus heureuse la campagne prochaine qu'elle ne l'avoit été celle-ci. Le duc d'Albe, qui, dans la situation d'alors, craignoit fort ces conférences, sortit du cabinet du Roi extrêmement soulagé.

Ce qu'il y avoit d'Impériaux à Hagenbach sous Thungen ayant repassé le Rhin à la mi-novembre, Villars sépara son armée pour entrer en quartiers d'hiver. Il fit un tour sur la Sarre pour en visiter les places, et arriva à la cour les premiers jours de décembre. Le duc de Noailles revint en même temps de Roussillon.

Le prince de Rohan étant arrivé des premiers de Flandres, le Roi l'entretint longtemps dans son cabinet sur la bataille de Ramillies et ses suites. On ne put attribuer cette confiance qu'à sa qualité de fils de Mme de Soubise. Il s'y étoit comporté avec valeur; mais c'étoit un homme à qui il n'en falloit pas demander davantage : il savoit moins de guerre que de cour, où, avec un esprit fort médiocre, il avoit merveilleusement profité des leçons de son habile mère.

Surville étoit sorti de la Bastille à la fin du temps que les maréchaux de France avoient ordonné, et le Roi avoit mandé au duc de Guiche de ramener la Barre de l'armée avec lui. Il le lui présenta en arrivant, et tout de suite le Roi le fit entrer dans son cabinet. Là, il lui dit qu'il avoit eu un démêlé avec Surville où il n'avoit aucun tort, que Surville avoit été puni, que lui étoit un vieil officier dont la réputation étoit établie depuis fort longtemps, qu'ainsi il lui demandoit, comme à son ami, qu'il lui sacrifiât son ressentiment, et si cela ne suffisoit pas, comme roi et

comme son maître; mais qu'il croyoit qu'il aimeroit mieux s'en tenir à la première partie, et qu'il desiroit qu'il le fît de bonne grâce lorsqu'ils seroient accommodés par les maréchaux de France. On peut juger quelle fut la réponse et la conduite de la Barre à un discours aussi rare dans la bouche d'un grand roi, et à un petit particulier de sa sorte. Les maréchaux de France les accommodèrent huit jours après, mais Surville demeura perdu[1].

Mme de Châtillon, dame d'atour de Madame, demanda à se retirer. Elle conserva mille écus de deux[2] qu'elle avoit, ses logements du Palais-Royal et de Versailles, et une place de dame de Madame, comme la maréchale de Clérembault et la comtesse de Beuvron en avoient eu depuis la mort de Monsieur. Elle étoit sœur cadette de la duchesse d'Aumont, et se piquèrent toute leur vie d'une union intime : toutes deux du nom de Brouilly, filles du marquis de Piennes, chevalier de l'ordre en 1661, mort gouverneur de Pignerol en 1676, n'ayant laissé que ces deux filles d'une Godet des Marais, ce qui, dans la faveur de Monsieur de Chartres, Godet des Marais aussi, et leur oncle, leur servit fort auprès de Mme de Maintenon. C'étoient deux fort grandes personnes, les mieux faites de la cour; Mme d'Aumont plus belle, Mme de Châtillon, sans beauté, bien plus aimable; toutes deux mariées par amour. M. de Châtillon, qui étoit l'homme de France le mieux fait, et dont la figure fit sa fortune chez Monsieur, en obtint, malgré Madame, cette place de dame d'atour quand Mme de Durasfort mourut, qui l'avoit été lorsque Mme de Gordon la quitta, qui l'avoit été auparavant de feu Madame; et pour tout accommoder, le Roi permit que Madame eût une seconde dame d'atour, laquelle vouloit opiniâtrément Mlle de Châteauthiers, une de ses filles d'honneur, que cette place fit appeler Madame. L'amour ne dura que peu d'années entre M. et Mme de Châtillon; ils se brouillèrent et se séparèrent avec éclat, et quoique

1. Voyez tome IV, p. 304-306, p. 329 et p. 352.
2. De deux mille.

dans la nécessité de passer leur vie dans les mêmes lieux par leurs charges, et de se rencontrer tous les jours, ils ne se raccommodèrent jamais. Mme de Châtillon n'avoit jamais été trop bien avec Madame. Elle étoit extrêmement du grand monde, et importunée de l'assiduité. Avec un esprit médiocre, elle prétendoit en avoir beaucoup, et devenoit ridicule en étalant du bien-dire et de l'écorce de science tant qu'elle pouvoit; flatteuse, moqueuse et méchante. Elle et sa sœur étoient bien avec Monseigneur, et fort des amies de Mme la princesse de Conti de tout temps. Jamais on ne vit un plus beau couple ni de si grand air que M. et Mme de Châtillon.

Livry, qui avoit déjà quatre cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge de premier maître d'hôtel du Roi, en eut soixante mille livres d'augmentation, et la survivance de sa capitainerie de Livry pour son fils, en le mariant à la fille du feu président Robert; Desmarets, grand fauconnier, avoit épousé l'autre. Ce président Robert, qui l'étoit de la chambre des comptes, étoit fort proche parent de M. de Louvois, longtemps intendant d'armée, homme d'esprit, capable et d'honneur, mais qui aima tant son plaisir que M. de Louvois n'en put rien faire. C'étoit le plus gros et le plus noble joueur du monde, et l'homme de sa sorte le plus mêlé avec la meilleure compagnie. Il étoit mort il y avoit longtemps.

M. de Beauvillier avoit deux frères du second mariage de son père, qu'il avoit élevés avec ses enfants, et qui étoient tous quatre à peu près de même âge. L'aîné voulut être d'Église, et y voulut persévérer lorsque les deux fils de M. de Beauvillier moururent. Le cadet étoit à Malte pour faire ses caravanes; M. de Beauvillier, qui n'avoit plus que lui, l'en fit revenir pour en faire désormais son fils unique. Il arriva; M. et Mme de Beauvillier conjointement lui firent de grandes donations, et M. de Beauvillier lui céda son duché, lui fit prendre le nom de duc de Saint-Aignan, et le maria à la fille unique de Besmaux, extrêmement riche. Sa mère étoit fille de Villacerf,

son père étoit mort jeune. Besmaux, père de celui-là, étoit un gentilhomme gascon qui avoit été capitaine des gardes du cardinal Mazarin, et depuis très-longtemps gouverneur de la Bastille, où il s'étoit extrêmement enrichi. Il avoit toujours conservé de la considération du Roi et de la confiance personnelle. Avant qu'être riche, il avoit marié sa fille à Saumery, sous-gouverneur des princes, par la protection et le choix de M. de Beauvillier : c'est celle dont j'ai parlé à l'occasion de M. de Duras. Sa nièce, héritière sans père ni mère, et le vieux Besmaux mort il y avoit longtemps, dépendoit de cette tante paternelle et de Villacerf, premier maître d'hôtel de Mme la duchesse de Bourgogne, son oncle maternel. Le mariage fut donc bientôt fait. M. et Mme de Beauvillier les prirent chez eux à Versailles comme leurs enfants ; Mme de Beauvillier les traita de même : la conduite toujours suivie qu'elle eut avec eux fut le chef-d'œuvre de l'amitié conjugale ; elle se livra à cette éducation avec un courage héroïque. Je l'ai vue bien des fois, étant seul avec elle les soirs, les envoyer chercher sur le point que le plus court et le plus intime particulier alloit arriver pour souper, que les grosses larmes lui tomboient des yeux, m'avouer ce que lui coûtoit le souvenir de la mort de ses enfants, renouvelé à tous moments par le fils et la belle-fille postiche[1], puis recogner ses larmes pour qu'on ne s'en aperçût point, eux sur tous, me les louer, dire que ce n'étoit pas leur faute si elle avoit perdu ses enfants, que si ce n'étoit pas une ressource pour elle, c'en étoit toujours une pour M. de Beauvillier, ce qui étoit tout pour elle ; et dès qu'ils arrivoient, leur faire cent caresses et toutes les amitiés possibles. Elle les traita toute sa vie comme ses véritables enfants et les mieux aimés, avec un intérêt en eux et des soins qui ne se peuvent exprimer ; M. de Beauvillier de même. Toutes ces dispositions se firent de concert avec M. de Mortemart et Madame sa mère, pour

1. Il y a bien au manuscrit *postiche*, au singulier.

ne préjudicier point aux droits de sa femme, fille de M. et de Mme de Beauvillier, qu'ils ne conservèrent que trop scrupuleusement.

Bergheyck arriva de Flandres sur la fin de novembre. Chamillart le logea et le défraya, et le présenta le soir au Roi, chez Mme de Maintenon. D'abord baron, puis comte, à dire vrai, ni l'un ni l'autre qu'à la mode de nos ministres : c'étoit un homme de Flandres, et de meilleure famille qu'ils ne sont d'ordinaire, qui avoit travaillé dans les finances des Pays-Bas sur la fin de Charles II, que l'électeur de Bavière y trouva fort employé, et qu'il y continua à la mort du roi d'Espagne. Sa capacité et sa droiture donna confiance en lui; sa fidélité et son zèle y répondirent, avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumière, de justesse, une grande facilité de travail et d'abord, beaucoup de douceur avec tout le monde et dans la manière de gouverner, une grande modestie, un entier désintéressement et beaucoup de vues. Il se pouvoit dire un homme très-rare, et qui avoit une connoissance parfaite non-seulement des finances, mais de toutes les affaires des Pays-Bas, et de tout ce qui y étoit et pouvoit y être employé; avec tous ces talents grand travailleur et fort appliqué, et qui avoit une exactitude et une simplicité en tout singulière. Il fut bientôt mis au timon des affaires de ces pays-là pour l'Espagne.

C'étoit un homme qui ne s'avançoit jamais, qui ne parloit jamais aussi contre sa pensée, mais ferme dans ses avis, et qui les mettoit en tout leur jour, obéissant après qu'il avoit dit toutes ses raisons, tout comme s'il les eût suivies, et non par des ordres contraires ou différents de ce qu'il avoit cru et exposé comme meilleur. Il fut longtemps en première place. Il vécut plusieurs années content et retiré depuis l'avoir quittée, et ne se mêlant plus de rien; fort homme de bien, point du tout riche, et n'ayant jamais rien fait pour sa famille. On auroit tiré de lui de grands et d'utiles services si on l'avoit toujours cru, surtout sur les fins, et qu'on s'en fût

servi jusqu'au bout de sa longue et intègre vie. Il fut peu à Versailles et point à Paris, travailla fort avec Chamillart, et vit le Roi en particulier avec lui et tête à tête. Chamillart l'aimoit fort, et tous nos ministres et nos généraux, et le Roi le traitoit avec amitié et distinction. Il ne paroissoit point en public dans les divers voyages qu'il fit à la cour. Même dans sa retraite, il conserva beaucoup de considération en Flandres, où il fut universellement aimé, estimé, honoré et regretté. Ce sont de ces trésors que les rois savent rarement connoître, et dont il est plus rare encore qu'ils ne se dégoûtent pas. Ses voyages ici étoient rares, et toujours fort courts.

M. de Vendôme, après avoir visité les places maritimes de Flandres et tout ce voisinage de la mer, arriva à Versailles les premiers jours de décembre, et entretint le Roi longtemps. Il fut bien reçu parce qu'il étoit M. de Vendôme, mais la différence fut entière d'avec ses deux derniers retours. Ce restaurateur n'avoit rien redressé en Flandres, il y avoit laissé faire aux ennemis tout ce qu'ils avoient voulu. On ne revenoit point d'Italie et on revenoit de Flandres. Ceux qui en arrivoient n'avoient point reconnu le héros auquel ils s'étoient attendus : ils n'y avoient trouvé que hauteur démesurée, propos en tout genre qui l'étoient encore plus, mais qui ne tenoient rien, une paresse qui alloit jusqu'à l'incurie, une débauche qui étonnoit les moins retenus. Réunis avec ceux qui revenoient d'Italie, ils ne se trouvèrent pas de différents avis. Le masque tomba; mais comme le Roi, toujours prévenu et voulant encore plus l'être, donnoit le ton à tout, que les appuis de Vendôme étoient connus et craints, et que le nombre des sots et des gens bas est toujours le plus grand, Vendôme, déchu de tout en effet, demeura toujours héros en titre. Son frère ne fut pas longtemps à Rome sans s'y ennuyer : il n'y trouva ni complaisance ni considération; ses prétentions de rang l'écartèrent et le séparèrent; sa réputation, secondée de la vie qu'il y mena, et dont il ne pouvoit et n'eût même

daigné se défaire, le fit mépriser : il s'en alla à Gênes, où il espéra être mieux reçu et vivre plus à son aise.

Je me garderois bien de barbouiller ce papier de l'opération de la fistule que Maréchal fit à Courcillon, fils unique de Dangeau, en sa maison de la ville à Versailles, sans l'extrême ridicule dont elle fut accompagnée. Courcillon étoit un jeune homme fort brave, qui avoit un des régiments du feu cardinal de Furstemberg, qui valoit fort gros. Il avoit beaucoup d'esprit, et même orné, mais tout tourné à plaisanterie, à bons mots, à méchanceté, à impiété, à la plus sale débauche, dont cette opération passa publiquement pour être le fruit. Sa mère, dont j'ai parlé à l'occasion de son mariage, étoit dans la privance de Mme de Maintenon la plus étroite; toutes deux seules de la cour et de Paris ignoroient la vie de Courcillon. Mme de Dangeau, qui l'aimoit passionnément, étoit fort affligée et avoit peine à le quitter des moments. Mme de Maintenon entra dans sa peine, et se mit à aller tous les jours lui tenir compagnie au chevet du lit de Courcillon, jusqu'à l'heure que le Roi alloit chez elle, et très-souvent dès le matin y dîner, Mme d'Heudicourt, autre intime de Mme de Maintenon, et dont j'ai parlé aussi, y fut admise pour les amuser, et presque point d'autres. Courcillon les écoutoit, leur parloit dévotion, et des réflexions que son état lui faisoit faire; elles de l'admirer, et de publier que c'étoit un saint. La d'Heudicourt, et le peu d'autres qui écoutoient tous ces propos, et qui connoissoient le pèlerin, qui quelquefois leur tiroit un bout de langue à la dérobée, ne savoient que devenir pour s'empêcher de rire, et au partir de là ne pouvoient se tenir d'en faire le conte tout bas à leurs amis. Courcillon, qui trouvoit que c'étoit bien de l'honneur d'avoir Mme de Maintenon tous les jours pour garde-malade, et qui en crevoit d'ennui, voyoit ses amis quand elle et sa mère étoient parties les soirs, leur en faisoit ses complaintes le plus follement et le plus burlesquement du monde, et leur rendoit en ridicule ses propos dévots et leur crédulité; tellement que, tant que cette maladie dura,

ce fut un spectacle qui divertit toute la cour, et une duperie de Mme de Maintenon, dont personne n'osa l'avertir, et qui lui donna pour toujours une amitié et une estime respectueuse pour la vertu de Courcillon, qu'elle citoit toujours en exemple, et dont le Roi prit aussi l'impression, sans que Courcillon se souciât de cultiver de si précieuses bonnes grâces après sa guérison, sans qu'il en rabattît quoi que ce fût de sa conduite accoutumée, sans que Mme de Maintenon s'aperçût jamais de rien, sans que pour ses négligences même à son égard elle se refroidît des sentiments qu'elle avoit pris pour lui. Il faut le dire, excepté le manége sublime de son gouvernement, et avec le Roi, c'étoit d'ailleurs la reine des dupes.

CHAPITRE IV.

Oublis. — Procès intenté par le prince de Guémené au duc de Rohan sur le nom et armes de Rohan. — Matière de ce procès. — Cause ridicule de ce procès. — Parti que le duc de Rohan devoit prendre. — Excuse du Roi, en plein chapitre, des trois seuls ducs ayant l'âge, non compris dans la promotion de 1688; raisons de l'aversion du Roi pour le duc de Rohan. — Raison secrète qui fait roidir le duc de Rohan à soutenir ce procès. — Éclat du procès; conduite de Mme de Soubise, qui le fait évoquer devant le Roi. — Conseil curieux où le procès se juge. — Le duc de Rohan gagne entièrement son procès, avec une acclamation publique. — Licence des plaintes des Rohans, qui les réduisent aux désaveux et aux excuses à Mgr le duc de Bourgogne et au duc de Beauvillier. — Le Roi sauve le prince de Guémené d'un hommage en personne au duc de Rohan, qui l'accorde au Roi par procureur pour cette fois. — Branche du Gué de l'Isle, ou du Poulduc, de la maison de Rohan, attaquée par Mme de Soubise, maintenue par arrêt contradictoire du parlement de Bretagne. — Persécution au P. Lobineau, bénédictin, et mutilation de son *Histoire de Bretagne*.

Quelque soin que j'aie pris jusqu'à cet endroit, non-seulement de ne dire que la plus exacte vérité, mais de la ranger encore dans l'ordre précis des temps où sont arrivées les choses que j'estime mériter d'être écrites, il faut avouer qu'il m'en est échappé deux : l'une sur la maison

de Rohan, l'autre sur la maison de Bouillon, la première de 1703, l'autre aussi de la même année. Il faut donc, avant d'aller plus loin, réparer cette faute dès que je m'en aperçois.

On se souviendra de ce qui a été expliqué, p. 149 et suivantes[1], sur la maison de Rohan, et les divers degrés d'art et de fortune qui l'ont portée au rang dont elle jouit maintenant. Il faut parler de la première érection du vicomté de Rohan en duché-pairie, en faveur du célèbre duc de Rohan, gendre de l'illustre premier duc de Sully, du mariage de sa fille unique avec H. Chabot, et de la seconde érection de Rohan en faveur de cet H. Chabot, enfin du procès intenté par la maison de Rohan au duc de Rohan fils unique de ce mariage, pour faire quitter à ses puînés le nom et les armes de Rohan, qui est l'oubli qu'il s'agit de réparer.

Le premier et célèbre duc de Rohan étoit mort en 1636. Sa veuve le survécut jusqu'en 1660, parfaitement huguenots l'un et l'autre jusqu'à leur mort. Henri IV érigea le vicomté de Rohan en duché-pairie, en faveur de cet H. de Rohan, en 1603, enregistré la même année aux parlements de Paris et de Bretagne. L'érection porta cette clause, que *la ligne masculine venant à manquer, la qualité de duc et pair demeureroit éteinte*[2]. Elle eut son effet par la mort de ce même duc de Rohan, qui ne laissa qu'une fille unique, née en 1617, qui étoit peut-être alors la plus grande héritière qui fût dans le royaume. Cette raison, et celle de la religion dont elle étoit, fit toute la difficulté de son mariage du vivant de son père, et fort longtemps depuis. Le duc de Rohan, et depuis lui la duchesse sa veuve, ne la vouloient donner qu'à un huguenot comme eux. Tantôt il ne se trouvoit point de parti sortable pour elle dans cette religion, tantôt ceux qui auroient été écoutés avoient l'exclusion du Roi, ensuite de la Reine régente,

1. Pages 61 et suivantes de notre tome II.
2. Ici et plus loin, les mots imprimés en italique sont soulignés au manuscrit.

qui vouloient ôter ces grands établissements de terres en Bretagne à la religion prétendue réformée[1], dans une province si voisine de l'Angleterre, environnée de la mer de trois côtés, et à qui les temps permettoient encore d'être jalouse de ses priviléges. A ces difficultés il s'en étoit joint une autre, qui arrêta des prétendants : ce fut le procès de ce Tancrède[2] qui se prétendoit son frère légitime de père et de mère, dont le procès a été trop célèbre et trop connu pour s'arrêter ici à l'expliquer, et qui ne se termina que par sa mort, arrivée, sans avoir été marié, au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1649.

Mlle de Rohan s'ennuyoit cependant d'un célibat auquel elle ne voyoit point de fin, sous l'aile d'une mère jalouse et sévère. On étoit en 1645, au milieu des troubles de la régence ; elle avoit vingt-huit ans. Elle trouva H. Chabot, sieur de Saint-Aulaye, fort à son gré, qui étoit un des hommes de France le mieux fait et le plus agréable, et qui n'avoit qu'un an plus qu'elle, arrière-petit-fils de Guy Chabot, seigneur de Jarnac, si connu par ce fameux duel auquel il tua Fr. de Vivonne, seigneur de la Châteigneraie, en champ[3] clos, 10 juillet 1547, en présence du roi Henri II et de toute sa cour. Saint-Aulaye étoit dans l'intime confiance de Gaston et de Monsieur le Prince, qui le servirent si bien dans un temps où ils pouvoient presque tout, qu'ils firent ce grand mariage malgré la duchesse de Rohan, qui n'avoit rien à dire sur l'alliance, mais qui se récrioit sur les biens et sur les établissements, dont en effet Saint-Aulaye n'avoit aucuns, et qui étoit encore plus outrée de voir sa fille, qu'elle avoit si longtemps réservée à quelque grand parti de sa religion, épouser, avec tant de grands biens, un catholique dénué de tous ceux de la fortune. Elle eut beau crier et s'opposer, sa fille avoit vingt-huit ans : appuyée de Monsieur, de Monsieur le Prince, et de

1. Au manuscrit : « à la Religion P. R. »

2. Ce procès avait été jugé par le Parlement en 1646 : l'arrêt défendit à Tancrède de prendre le nom de fils du feu duc de Rohan.

3. Saint-Simon a écrit *camps*.

l'autorité de la Reine régente, elle fit à sa mère des sommations respectueuses, et se maria.

Les puissants protecteurs de cet heureux époux firent valoir ces fureurs de la mère et de plusieurs de ses proches, trop bien fondés[1] sur la nudité de l'époux. Par là ils lui procurèrent des lettres, en décembre 1648, d'érection nouvelle du duché-pairie de Rohan, pour lui et pour les enfants mâles qui naîtroient de ce mariage. Ils lui avoient aussi fait donner promesse du premier gouvernement de province qui viendroit à vaquer; il eut celui d'Anjou en 1647. Cette érection ne put être sitôt enregistrée à cause des troubles de la cour et de l'État. Dans l'intervalle, la Reine et le cardinal Mazarin, mécontents de Gaston et de Monsieur le Prince, s'en prenoient entre autres au nouveau duc de Rohan, et empêchoient l'enregistrement. On sait de quelle façon cette affaire fut à la fin consommée, malgré la cour, absente de Paris, au fort des troubles. Un lundi 15 juillet 1652, Monsieur et Monsieur le Prince menèrent le duc de Rohan à la grand'chambre, où ils avoient déjà fait deux fois la même tentative; mais à cette troisième ils vinrent à bout avec autorité de faire enregistrer l'érection, et de faire prêter le serment et prendre place à M. de Rohan tout de suite, en qualité de duc et pair de Rohan.

Il n'en jouit pas longtemps, et mourut trois ans après, à trente-neuf ans, 27 février 1655, après avoir beaucoup figuré dans tous les troubles et les intrigues de son temps. Il laissa un fils unique, qui est le duc de Rohan dont il s'agit ici, la belle et florissante Mme de Soubise, Mme de Coetquen, et la seconde femme du prince d'Espinoy, grand'mère du duc de Melun, en qui cette branche s'est éteinte, et bientôt après cette grande et illustre maison de Melun.

Il falloit expliquer tout cela avant que venir au fait, et il est encore nécessaire de dire qu'outre que le duc de

1. Il y a bien *fondés*, au masculin.

Rohan n'étoit pas d'humeur accorte et facile, comme on l'a vu à l'occasion de notre procès de M. de Luxembourg, il avoit un ancien levain contre Mme de Soubise, qui les a tenus mal ensemble toute leur vie, même dans les intervalles de leurs raccommodements. Leur mère, qui étoit Rohan, avoit toujours marqué une prédilection fort grande pour Mme de Soubise, sa fille aînée, et par amitié pour elle, et peut-être encore plus pour l'avoir mariée à M. de Soubise, Rohan comme elle. Outre la jalousie et les aigreurs que cette prédilection avoit fait naître, le duc de Rohan étoit persuadé que sa mère avoit fait à M. et à Mme de Soubise tous les avantages directs et indirects qu'elle avoit pu à ses dépens. M. de Soubise, dans ces temps-là, étoit fort pauvre, M. de Rohan devoit être extrêmement riche, et cela des biens de la maison de Rohan; sa mère en représentoit l'aîné, bien qu'elle ne la fût pas. J. II, pénultième vicomte de Rohan, d'aîné en aîné, directs de la maison de Rohan, laissa deux fils et deux filles, l'aîné, vicomte de Rohan après son père, mourut sans enfants de Fr. de Daillon du Lude; le second, déjà sacré évêque de Cornouailles, succéda au vicomte de Rohan et à tous les biens. Les deux filles épousèrent deux Rohans : l'aînée, le second fils du fameux maréchal de Gyé; la cadette, le seigneur de Guémené, dont la branche étoit aînée de celle de Gyé, mais qui en biens n'en fut que la cadette, parce que la belle-fille du maréchal de Gyé, comme l'aînée de Mme de Guémené, emporta le vicomté de Rohan et tous les biens de la maison. Or, l'arrière-petit-fils de ce mariage de l'héritière de la branche aînée de Rohan avec le second fils du maréchal de Gyé fut le duc de Rohan, père de l'héritière qui épousa le Chabot sieur de Saint-Aulaye, père du duc de Rohan dont il s'agit, et qui, comme on l'a dit, n'avoit rien ou presque rien vaillant. Cette grande inégalité de biens, avec cette grande héritière qu'il épousoit, lui fit imposer la loi par son contrat de mariage, que *les enfants qui en naîtroient porteroient à toujours, et leur postérité, le nom et les armes de Rohan*, ce qui fut

exécuté sans difficulté aucune jusqu'au temps dont je vais parler.

Immédiatement avant la rupture de l'Angleterre après l'avénement de Philippe V à la couronne d'Espagne, le duc de Rohan envoya ses deux aînés se promener en Angleterre : l'aîné portoit le nom de prince de Léon, l'autre celui de chevalier de Rohan. Ils firent à Londres une dépense convenable à leur qualité; ils furent fort accueillis en cette cour, et y virent familièrement tout ce qui y étoit de plus distingué. En même temps, le prince de Guémené se trouva aussi à Londres, celui même dont j'ai fait mention à propos de notre procès contre M. de Luxembourg, ce qui me dispensera de le dépeindre ici de nouveau. L'oisiveté, l'ennui lui avoient fait passer la mer pour acheter des chevaux. Il vivoit, à Londres comme à Paris, dans l'avarice et l'obscurité, sans y voir qui que ce fût qui eût ni nom, ni emploi, ni figure. Le contraste du brillant du prince de Léon et du chevalier de Rohan le piqua à travers sa stupidité, sans toutefois vouloir rien faire de tout ce qui le pouvoit mettre dans une meilleure compagnie et le faire considérer. Il étoit l'aîné de la maison de Rohan; l'extrême bêtise n'empêche pas l'orgueil : il s'imagina que son nom de Guémené le faisoit ignorer, tandis que celui de Rohan procuroit au chevalier de Rohan et à son frère toutes les prévenances dont il n'avoit éprouvé aucune, dans le souvenir qu'il supposa que les Anglois avoient du célèbre duc de Rohan, et de la figure qu'il avoit faite dans les guerres de la religion, et Soubise, son frère, mort chez eux. Plein de ce dépit, il repassa la mer, et conçut le dessein de faire quitter le nom et les armes de Rohan aux enfants du duc de Rohan.

Il lui fallut du temps pour consulter ce projet et pour le mettre en exécution. Il n'y a si mauvaise affaire qui ne trouve des avocats avides de gagner, et qui se soucient peu des suites : il ne manqua pas de ceux-là; et quand il crut pouvoir commencer ce procès, il éclata en mauvaise humeur sur son voyage, et envoya un exploit au duc de

Rohan, sans aucune civilité préalable. Cet exploit concluoit à ce que ses enfants et leur postérité eussent à quitter le nom et les armes de Rohan, lui seul pouvant porter l'un et l'autre à cause de son titre de duc de Rohan, et après lui son fils aîné seulement, et ainsi successivement. M. de Rohan ne s'attendoit à rien moins, et avec la loi du contrat de mariage de son père, exécutée plus de soixante ans durant sans difficulté ni contradiction de personne, et il avoit raison de se croire hors d'atteinte et de tout trouble à cet égard.

Un homme plus raisonnable que lui, et qui eût senti moins gauchement sa grandeur originelle, auroit eu beau jeu en cette occasion. Les Chabots sont connus dès avant 1050, avec des fiefs et dans les fonctions des grands seigneurs d'alors. Leurs grandes terres, leurs grandes alliances actives et passives, leurs grands emplois, jusqu'aux offices de la couronne inclusivement, se sont longuement soutenus dans les diverses branches de cette maison; et quelque illustre que soit celle de Rohan, il n'y avoit que des biens immenses pour un cadet Chabot, qui n'en avoit point, qui pût le soumettre à quitter son nom pour aucun autre, car pour les armes, ils ont toujours conservé au moins leurs chabots[1] en écartelure. M. de Rohan avoit donc un bon personnage à faire, beau et honnête à tout événement : c'étoit d'aller avec sa plus proche famille, et quelques amis pour témoins dignes de foi, chez M. de Guémené, lui témoigner sa reconnoissance du joug de son nom dont il vouloit bien le délivrer, lui porter le contrat de mariage de son père, et lui dire que ces contrats étant les lois fondamentales des familles, et celui-là de plus spécialement honoré de l'autorité d'un roi, ils n'étoient ni l'un ni l'autre parties capables d'y donner atteinte, mais qu'il étoit prêt de l'accompagner pour demander au Roi conjointement qu'il lui plût ratifier leur commun desir par un acte de sa puissance, et prêt encore de présenter à même

1. Le chabot est un petit poisson, que la maison de Rohan plaça dans un quartier de ses armes.

fin avec lui, soit au Roi, soit au Parlement, toutes requêtes pour y parvenir; le presser ensuite d'en venir à l'effet, se presser soi-même d'en obtenir le succès et de se montrer en effet ravi d'espérer de pouvoir reprendre son nom et ses armes; pousser même la chose jusqu'à faire biffer par autorité juridique le nom de Rohan de son contrat de mariage, et de celui de ses trois sœurs, et de tous les actes principaux de lui et d'elles.

Par cette conduite, point d'aigreur, point de procédés; une hauteur accablante par son seul poids, et de laquelle pourtant M. de Guémené agresseur, ni les siens, ne se pouvoient plaindre. Si la chose réussissoit, joug ôté à M. de Rohan, rendu à son nom et à ses armes, assez anciennes et illustres pour en être jaloux, et assez connues pour telles pour qu'au lieu de blâme le monde lui en eût su gré, avec un rejaillissement désagréable pour le nom et les armes qu'il se prêtoit si volontiers à secouer. Si, au contraire, les liens de la loi du contrat de mariage étoient trouvés inextricables par le Roi et par les tribunaux, la honte de l'entreprise seroit retombée sur le seul M. de Guémené doublement, et pour l'avoir hasardée contre toute raison et possibilité, et pour avoir donné lieu à M. de Rohan de témoigner sans injure le peu de compte qu'il faisoit du nom et des armes de Rohan en comparaison d'être restitué au sien.

Mais une hauteur tranquille, simple, sortie de la nature des choses, sans mélange d'humeur et de vanité mal placée, n'étoit pas pour naître de M. de Rohan : il aima mieux s'abaisser, et s'avilir même, en croyant faussement se relever, et s'exposer à un affront véritable pour la fantaisie de crier faussement à l'affront.

Une autre considération devoit encore venir à l'appui d'un parti si noble et si raisonnable. On a vu, p. 153 et suivantes[1], et en d'autres endroits de ces *Mémoires*, quel étoit le crédit de Mme de Soubise. Elle et son frère se haïs-

1. Pages 78 et suivantes de notre tome II.

soient parfaitement, et il ne pouvoit ignorer que le Roi ne l'aimoit pas mieux. Outre le courant de la vie, où il avoit toujours essuyé des dégoûts, il ne pouvoit pas oublier l'étrange déclaration du Roi au chapitre de l'ordre de 1688, où les chevaliers de cette grande promotion furent nommés. Le Roi, peiné de l'injustice qu'il faisoit aux ducs en faveur de la maison de Lorraine, mais dont l'engagement étoit pris de longue main, et pour parvenir à ce qu'il souhaitoit le plus, comme on l'a vu p. 5[1], voulut bien ne pas dédaigner de faire aux ducs une excuse publique des trois seuls d'entre eux ayant l'âge qu'il n'avoit pas compris dans la promotion, et d'en dire les raisons. C'étoient MM. de Ventadour, de Brissac, mon beau-frère et frère de la maréchale de Villeroy, et M. de Rohan. Du premier, le Roi dit qu'il n'avoit pas voulu exposer son ordre dans les cabarets et les mauvais lieux de Paris; du second, qu'il n'avoit pu se résoudre à le prostituer en des lieux encore plus infâmes, et cela en plein chapitre de l'ordre; de M. de Rohan enfin, que pour celui-là il n'y avoit rien à dire, sinon qu'il ne l'avoit jamais aimé, et qu'il falloit au moins lui en passer un : cela fut net. Outre que le duc de Rohan étoit un homme d'un esprit et d'une humeur fort désagréable, le Roi, qui vouloit qu'on regardât les charges, surtout celles qui l'approchoient de plus près, comme le souverain bonheur, ne lui avoit jamais pardonné d'avoir rompu son mariage avec la fille unique du duc de Crequy pour faire celui de la fille unique de Vardes. Le Roi aimoit fort le duc de Crequy, et lui avoit accordé la survivance de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre pour son gendre, et Vardes étoit exilé en Languedoc depuis longtemps, pour avoir manqué personnellement au Roi en chose essentielle, qui ne le lui pardonna jamais. Mme de Soubise, de plus, n'avoit pas aidé à faire revenir le Roi pour son frère. Elle étoit toute Rohan, et enivrée du rang qu'elle avoit procuré à son mari et à ses enfants. Par

1. Pages 17 et 18 de notre tome I.

toutes ces raisons, il n'étoit pas douteux qu'elle ne fût en cette occasion pour M. de Guémené contre son frère, et que ce crédit de plus sur le Roi, aussi mal disposé qu'il étoit, et sur les ministres, qui tous la craignoient et la ménageoient infiniment, ne devînt fort dangereux à la cause du duc de Rohan.

Mais le temps des chimères étoit arrivé; il en étoit monté une dans la tête du duc de Rohan, qui ne se découvrit que quelque temps après, comme il sera remarqué en son lieu, qui, toute folle qu'elle pût être, l'entraîna dans le soutien du nom et des armes de Rohan pour ses enfants et leur postérité. Piqué de n'avoir point été chevalier de l'ordre, il auroit voulu faire croire la fausseté de ce que Mme de Soubise avoit fait écrire sur les registres de l'ordre, au lieu de ce que le Roi avoit commandé qui y fût mis, et que j ai remarqué p. 154[1], et persuader qu'il avoit suivi le sort des Rohans. De là, avec les années, il se mit peu à peu dans la tête de prétendre le même rang dont ils jouissent, parce que sa mère lui en avoit apporté tous les biens. Sa mère, étant fille, n'avoit jamais été assise; sa mère n'étoit l'aînée de la maison de Rohan que par les biens. Avant la comédie de *George Dandin*, où M. et Mme de Sottenville prétendirent que le ventre anoblissoit[2], on n'en avoit jamais vu former de prétention; mais comme l'expérience en plusieurs montre qu'en vieillissant les prétentions et les chimères avoient de nos jours fait fortune, M. de Rohan espéra le même succès de la sienne et ses enfants, comme nous le verrons après lui. Jusqu'à présent elle n'a pas encore réussi.

Quoi qu'il en soit de ce qui conduisit le duc de Rohan, il se mit aux hauts cris de l'injure qui lui étoit faite, et ne pensa qu'à la repousser, et à se maintenir dans le droit acquis par le contrat de mariage de son père. L'instance se lia avec le plus grand éclat et l'aigreur la moins ménagée. Au commencement de la rupture, Mme de Soubise conserva

1. Pages 81 et 82 de notre tome II.
2. Acte I, scène IV.

une sorte de pudeur; le nom qu'elle avoit pris dans son contrat de mariage et dans tous les actes où elle avoit parlé depuis jusqu'alors la fit nager un temps entre deux eaux. Son frère ne se contentoit point de cette espèce de neutralité, qui, pour dire le vrai, n'en avoit que l'apparence : il se fâcha; les étoupes entre eux n'étoient pas difficiles à rallumer. Mme de Soubise fit semblant d'être entraînée par l'autorité de son mari et par l'intérêt de ses enfants; elle leva le masque, se mit à la tête du conseil de M. de Guémené, et fit avec lui cause commune à découvert. Son crédit engagea le Roi à évoquer l'affaire à sa propre personne, qui déclara en même temps qu'il joindroit le conseil des finances à celui de dépêches, pour la juger en sa présence, et commit le bureau du conseil des parties[1] de M. Daguesseau pour l'instruire, et être ensuite des juges dans son cabinet avec les deux conseils. Tout cela ne multiplioit guère les juges que de ce bureau; encore Daguesseau étoit-il du conseil des finances. Par là Mme de Soubise n'avoit affaire qu'aux quatre secrétaires d'État pour le conseil de dépêches, au chancelier et au duc de Beauvillier, qui étoient de tous, à Pelletier de Sousy et à Daguesseau pour le conseil des finances, dont ils étoient conseillers, à Desmarets et à Armenonville, qui y entroient comme directeurs des finances, aux trois conseillers d'État du bureau de M. Daguesseau, et au maître des requêtes rapporteur. Tout étoit donc la cour, son pays et son règne, hors les trois derniers, desquels encore elle espéroit bien qu'aucun ne voudroit déplaire au Roi, dont l'inclination étoit assez publique, surtout le rapporteur, qui, comme tous les maîtres des requêtes, avoit une fortune à faire, à obtenir une intendance, et par ce chemin à parvenir à une place de conseiller d'État, qui est le bâton de maréchal de France du métier. Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne, qui entroient dans tous les conseils, devoient aussi être juges.

1. C'est-à-dire, les membres du conseil des parties chargés d'instruire le procès.

Les écrits volèrent donc de part et d'autre; le public en fut avide, même les pays étrangers. La maison de Rohan y perdit. Sans oser attaquer la maison Chabot, elle voulut s'élever au-dessus de toute noblesse, en princes qui étoient d'une classe hors du niveau. Cette hauteur, destituée de toutes preuves, irrita et les véritables princes et ceux qui ne l'étoient pas, et donna un grand cours et une grande faveur aux mémoires du duc de Rohan, qui, sans attaquer aussi la maison de Rohan, mit sa chimère en pièces, et sans aucune réponse qui eût la moindre apparence ni le plus léger soutien. Il fallut avoir recours à des mensonges, à des contradictions, qui étoient incontinent et cruellement relevés, et qui augmentèrent la partialité et l'indignation publique. Beaucoup de gens, paresseux jusqu'alors d'approfondir et faciles à croire sur parole, virent clair sur cette princerie. Le plus fâcheux fut que Mgr le duc de Bourgogne, qui lisoit tout de part et d'autre, avec l'application d'un homme qui veut s'instruire pour faire justice, fut mis au fait de ce qu'il importoit tant à l'état où les Rohans s'étoient élevés de laisser ignorer à un prince qui devoit régner, et qui aimoit l'ordre et la vérité, et que le Roi même ne laissa pas, dans le cours de l'affaire, d'être détrompé de bien des choses essentielles que Mme de Soubise lui avoit de longue main peu à peu inculquées.

Cependant toute la faveur pendant l'instruction fut pour Mme de Soubise. Il ne s'y fit pas un seul pas sans prendre l'ordre du Roi, qui pressa ou qui retarda l'affaire à son gré. Enfin, tout étant prêt, le Roi donna une aprés-dînée entière au jugement de cette cause, où Monseigneur ne voulut pas se donner la peine de se trouver. Le coadjuteur de Strasbourg, depuis cardinal de Rohan, touché de la foiblesse de leurs écrits, en donna, sur la fin, un de sa façon, dont il espéra des merveilles. Il ne s'y trouva que du fiel peu mesuré, peu séant et sans aucun nouvel appui, qui acheva de révolter le monde de tous états, qui ne cachoit plus sa partialité pour le duc de Rohan.

La veille du jugement, la maréchale de la Mothe, grand'-mère de la princesse de Rohan, à la tête de toute cette famille, se trouva à la porte du cabinet du Roi au retour de sa messe, pour lui présenter un nouveau mémoire. Le coadjuteur se promenoit en attendant par la galerie, avec un grand air de confiance et de supériorité, en fils de la fortune et de l'amour dans la maison maternelle. Il y débitoit, entre autres choses, qu'on ne devoit pas être surpris si ceux de sa maison, si fort relevés par leur naissance au-dessus de la noblesse du royaume, étoient jaloux de leur nom et le souffroient impatiemment à d'autres. La cour étoit fort grosse. Le marquis d'Ambres, qui l'écoutoit avec son silence ordinaire, n'y put enfin résister, et de son ton de fausset et son air audacieux : « Cela s'appelle, lui dit-il, soutenir une odieuse cause par des propos encore plus odieux; » et lui tourna le dos. Cette sortie publique et si peu ménagée, que la contenance et l'air des nombreux assistants applaudirent, déconcerta tellement le jeune et beau prélat, qu'il ne répliqua pas une seule parole et qu'il n'osa plus haranguer.

Le lendemain, le même cortége se présenta à l'entrée des juges, à la porte du cabinet du Roi, et vis-à-vis le duc de Rohan, uniquement accompagné de la duchesse sa femme et de leur fils aîné. Le duc de Rohan avoit supplié le Roi que l'affaire au moins fût jugée sans milieu et sans retour, et avoit eu pour réponse sèche qu'on lui feroit justice. A la connoissance qu'on avoit de tous les personnages qui devoient être juges, leurs opinions étoient déjà conjecturées; on ne s'y trompa que de ce qu'il fallut précisément pour former l'arrêt. On voyoit encore que celles qui seroient pour le duc de Rohan ne seroient que foiblement énoncées, par des gens conduits par leur conscience, mais accoutumés à se tenir dans le terme étroit du devoir, sans s'affectionner jamais, et moins encore vouloir prévaloir. Les juges entrés, le Roi alla à Chamillart, avec qui il avoit le plus de familiarité, et lui demanda tout bas pour qui il seroit : Chamillart lui répondit à

l'oreille « pour Mme de Soubise »; car depuis quelque temps M. de Guémené étoit effacé, et cette affaire ne s'appeloit plus que celle du duc de Rohan et de Mme de Soubise.

Dès que tous furent en place, avant que le rapporteur eût ouvert la bouche : « Messieurs, dit le Roi, je dois justice à tout le monde, je veux la rendre exactement dans l'affaire que je vais juger; je serois bien fâché d'y commettre aucune injustice; mais pour de grâce, je n'en dois à personne, et je vous avertis que je n'en veux faire aucune au duc de Rohan; » et tout de suite, passant les yeux sur toute la séance, il commanda au rapporteur de commencer. On peut juger de l'impression de ce préambule si peu usité, et quel aussi en put être le dessein. L'affaire dura six heures de suite. Le Roi avoit dîné exprès de fort bonne heure, pour donner tout le temps et n'avoir pas à y revenir. Le rapporteur parla deux heures, avec une netteté et une précision dont ils furent tous charmés; il n'omit rien de part et d'autre; tout fut mis également dans le plus grand jour, et pesé de même. La conclusion surprit fort la compagnie; elle fut entièrement en faveur du duc de Rohan. Les quatre conseillers d'État du bureau parlèrent ensuite, avec éloquence et véhémence. Il y en eut d'accusés de cacher avec art ce qu'il y avoit de foible dans leur raisonnement, qui ne laissa pas de balancer fort celui du rapporteur, et qui pensa entraîner tous les autres.

Daguessau, doux, foible, non de capacité ni d'expression, mais d'habitude, et naturellement fort timide et fort défiant de soi-même, avoit une conscience tendre, épineuse, qui émoussoit son savoir et arrêtoit la force de son raisonnement. Son opinion étoit donc toujours comme mourante sur ses lèvres, et peu capable d'en entraîner d'autres, quoique toujours parfaitement approfondie et judicieuse. On ne doutoit donc pas qu'en cette occasion il ne se montrât plus timide encore qu'à l'ordinaire. La surprise fut grande de voir cet homme si modeste, souvent jusqu'à l'embarras, pressé sans doute par sa conscience

et par la considération du danger du lieu pour ce qu'il croyoit juste, s'énoncer avec un poids nouveau et saisir une autorité inconnue, avec laquelle il soutint, cinq quarts d'heure durant, le droit du duc de Rohan, même avec des raisons qui avoient échappé au rapporteur. Il conclut par une péroraison qu'il adressa au Roi, sur ce que cette cause étoit la sienne, celle de la mémoire de la Reine sa mère, celle de la religion; sur la part que le Roi et la Reine mère avoient eue au choix de M. de Saint-Aulaye par Mlle de Rohan, et à leur contrat de mariage, auquel, par cette raison, leur signature ne pouvoit être considérée comme un simple honneur, ainsi qu'aux autres contrats de mariage, mais comme une autorisation formelle de toutes les clauses contenues en celui-ci, dont on ne pouvoit attaquer aucune sans contester la validité de l'autorité royale. Il fit souvenir le Roi des raisons d'État et de religion qui lui avoient fait prendre tant de part en ce mariage, et il finit en interpellant le Roi des vérités qu'il avançoit.

Le Roi convint à l'heure même de tout ce qu'il venoit de dire sur ce mariage, et loua succinctement le beau discours de Daguesseau. Les autres juges opinèrent ensuite, entre autres Chamillart, qui, à la grande surprise du Roi après ce qu'il lui avoit dit entrant au conseil, fut pour le duc de Rohan, entraîné, comme il l'avoua au Roi au sortir de la séance, par la force et le torrent de Daguesseau. Le duc de Beauvillier opina succinctement pour le duc de Rohan, mais très-fortement, contre sa coutume. Jusque-là tout se trouva tellement balancé, que le duc de Rohan ne l'emportoit que de deux voix : restoient à parler Monsieur le chancelier et Mgr le duc de Bourgogne, et le Roi après à prononcer.

La vérité me force à en dire une que je voudrois taire, dont le fond put n'être pas mauvais par l'intime persuasion, mais dont l'écorce au moins, et la façon de soutenir ce qu'on pense être juste, parut passer le but. Le chancelier étoit ami intime de Mme de Soubise. Il considéra

qu'opinant pour M. de Guémené, Mgr le duc de Bourgogne feroit l'arrêt; il résolut de l'emporter de vive force : au lieu d'opiner en peu de mots sur une affaire si longuement débattue, et si fort discutée et éclaircie, il fit un long discours, avec tout l'esprit, la force, la subtilité possible, qui parut moins d'un chancelier que d'un avocat de réplique; puis, se rabattant peu à peu sur son dessein, il s'adressa par diverses questions au jeune prince, lui répétant souvent avec art : que peut-on objecter à ceci? que peut-on répondre à cela? quelle sortie de cet autre? pour étourdir sa conscience délicate, en essayant d'étouffer ses lumières, au cas qu'il ne fût pas de son avis, et peut-être encore en le provoquant ainsi, l'accabler de l'embarras de lui répondre, et le réduire par l'insuffisance d'entrer en lice contre lui : il s'y trompa.

Mgr le duc de Bourgogne avoit étudié à fond les mémoires de part et d'autre, écouté attentivement le rapporteur, Daguesseau, toutes les opinions. Il s'étoit surtout appliqué à celle du chancelier, qui dura une grosse heure. Quand il eut fini, le prince prit la parole, d'abord avec sa retenue ordinaire, mais incontinent après avec une décision précise, qui sentoit l'indignation, et qui sembloit avoir pénétré la poitrine du chancelier. Il suivit la route qu'il lui avoit tracée en s'adressant à lui : « Ce que je vous répondrai, Monsieur, lui dit-il tout à coup, à ce que vous venez de dire, c'est que je ne trouve pas de question en ce procès, et que je suis surpris de la hardiesse de la maison de Rohan à l'entreprendre. » Passant ensuite un regard sur toute la compagnie, il reprit toute l'affaire avec exactitude, justesse et précision, et appuya sur les principaux points et les raisons principales de Daguesseau, du rapporteur et des autres, en les citant, qui avoient opiné pour le duc de Rohan. Fixant ensuite un regard perçant sur le chancelier, il discuta les raisons fondamentales de son avis, dont il mit en évidence le captieux et les sophismes. Retombant après sur les nouvelles raisons que Daguesseau avoit apportées, et sur l'autorisation du con-

trat de mariage par la signature du Roi, il soutint les premières, mais il combattit cette dernière, et déclara qu'il ne croyoit point que l'autorité des rois pût s'étendre jusque sur les lois des familles, qu'il ne tenoit pour inviolables que lorsque d'un consentement mutuel elles avoient été faites par elles-mêmes, comme il étoit arrivé en celles dont il s'agissoit, et de plus confirmées par une exécution aussi paisible et aussi longue. Il parla une heure et demie, et se fit admirer par la force et la sagesse de son discours, et par la profonde instruction qu'il y montra. Il le termina par les mêmes paroles qui l'avoient commencé, par quelques-unes sur la naissance illustre et ancienne des Chabots, et par quelque chose de plus animé contre les Rohans qu'il ne s'étoit permis dans toute son opinion. De cette manière il fit l'arrêt.

Restoit le Roi à prononcer, qui, depuis ce peu de mots à Daguesseau sur son opinion, avoit gardé un profond mais très-attentif silence. Personne n'avoit que voix consultative en sa présence; il avoit donc le choix de deux partis : l'un, de se rendre à la pluralité en deux mots, comme il avoit coutume de faire, laquelle n'étoit que de deux voix; l'autre parti, qu'il n'a pris que trois ou quatre fois au plus en sa vie, étoit d'user de sa pleine puissance, et de prononcer en faveur du prince de Guémené. Il ne fit ni l'un ni l'autre, et en prit un troisième pour la première fois. Au lieu de se tourner vers le chancelier pour lui déclarer sa volonté, il regarda un moment en silence toute la compagnie, et fit un discours d'un quart d'heure, plein de dignité et de justesse. Il honora de son souvenir et de ses louanges le précis de l'avis des deux différentes opinions de ceux qu'il trouva avoir le mieux parlé, surtout du rapporteur et de Daguesseau, et marqua de la complaisance pour le discours de son petit-fils. Opinant ensuite en juge ordinaire, il exposa sommairement les raisons qui l'avoient le plus touché, blâma, mais avec une modération qui se sentoit de son penchant, l'entreprise de MM. de Rohan, insista sur la justice de la cause du duc

de Rohan, et fit sentir que lorsqu'il étoit question de justice, il étoit bien aise de la rendre. Enfin, se tournant au chancelier, il lui commanda de dresser l'arrêt avec le duc de Rohan, de ne lui refuser rien de ce qui pouvoit le rendre plus net, plus décisif, le plus hors d'atteinte d'aucun retour en quelque sorte que ce pût être, et qu'à l'avenir il ne pût jamais se trouver ni lieu ni prétexte de plus ouïr parler de la question.

Cette action du Roi surprit infiniment. On crut que voyant en effet la justice et la cause y tourner, instruit qu'il se disoit tout haut que Mme de Soubise l'ayant pour juge, il n'étoit pas possible qu'elle perdît, et ayant promis implicitement le matin même au duc de Rohan que l'affaire seroit jugée sans milieu et sans retour, il avoit été bien aise de montrer qu'il ne faisoit acception de personne en justice, que lui-même la croyoit du côté du duc de Rohan, qu'il lui avoit voulu tenir une parole si fraîchement donnée, épargner au rapporteur, qui naturellement devoit dresser l'arrêt, tout ce qu'il auroit à y essuyer de points et de virgules, et de pis encore de la part des Rohans; son parti pris, tenir le chancelier de court, après ce qu'il en avoit entendu en opinant, et se délivrer lui-même des demandes et de l'importunité de Mme de Soubise sur un arrêt où il ne vouloit plus toucher.

Pendant ce long conseil, les Rohans, séparément répandus, faisoient des visites dans Versailles, tenoient les plaids chez la maréchale de la Mothe, et le jeune coadjuteur, pour marquer une pleine confiance, jouoit tranquillement à l'hombre chez la chancelière. Le duc de Rohan s'étoit retiré chez lui à la ville, sa femme dans un cabinet de Mme d'O au château; leur fils aîné alloit et venoit. Il étoit près de huit heures du soir quand le conseil leva. Le duc de Rohan étoit revenu chez le Roi, résolu d'essuyer l'événement; aucun des Rohans n'y parut : ils sentoient l'extrême révolte du public contre eux sur cette affaire; ils le craignirent. En effet, tout l'appartement du Roi n'étoit qu'une foule, que la curiosité intéressée y avoit

assemblée; jusqu'à la cour de marbre en étoit remplie, pour savoir l'événement, par les fenêtres qui étoient ouvertes, de ceux qui étoient dans les appartements. Mgr le duc de Bourgogne sortit le premier. M. de Rohan, qui étoit à la porte, lui demanda son sort; comme il ne répondit rien, le duc lui demanda au moins s'il étoit jugé : « Oh ! pour cela, oui, répondit le prince, et jugé sans milieu ni retour. » Et tout aussitôt, se tournant au chancelier, qui le suivoit, lui demanda si on ne pouvoit pas dire le jugement. Le chancelier ayant répondu qu'il n'y avoit nulle difficulté à le dire, le prince se retourna au duc de Rohan : « Puisque cela est, lui dit-il, Monsieur, vous avez gagné entièrement, et je suis ravi de vous l'apprendre. » Le duc s'inclina fort, par respect, et en même temps Mgr le duc de Bourgogne l'embrassa, et ajouta qu'il en étoit aussi aise que lui-même, et qu'il n'avoit jamais vu un si méchant procès.

Au premier mot du jugement rendu, l'antichambre, et tout aussitôt le reste de l'appartement, retentit de cris de joie et de battements de mains, auxquels la cour de marbre répondit jusqu'à l'indécence, vu le respect des lieux. On crioit tout haut : « Nous avons gagné, ils ont perdu ! » et cela se répéta sans nombre. Le Roi devoit aller se promener à pied dans ses jardins, et descendre par son petit degré dans la cour de marbre pour y aller. A grand'peine le duc de Rohan, quoique généralement peu aimé et considéré, put-il gagner ce petit degré, à travers les embrassades et les félicitations et les redoublements des cris de joie, à mesure qu'il étoit aperçu.

Le Roi reçut ses remerciements avec tout l'accueil et les grâces qu'il s'étoit bien proposées en opinant, contre sa coutume, comme il avoit fait. Le soir, M. de Rohan étant chez Mgr le duc de Bourgogne, où il y avoit grand monde, ce prince lui parla encore de son affaire. Il ne feignit point de lui dire[1] qu'il avoit été pour lui de tout son

1. Il n'hésita point à lui dire.

cœur, et, baissant un peu la voix, que c'étoit une chose indigne et odieuse.

Le lendemain au soir, Mme de Soubise, supérieure aux événements et au cri public, vint attendre le Roi, peu accompagnée, comme il alloit passer chez Mme de Maintenon. Elle lui demanda que l'arrêt fût communiqué à M. de Guémené avant d'être signé, et l'obtint sur-le-champ, nonobstant les ordres qu'on vient de voir que le Roi, en décidant, avoit donnés au chancelier. Il en résulta des discussions, où à la fin le duc de Rohan ne perdit rien.

Rien n'égala l'amertume des Rohans. Ils ne la purent si bien contenir qu'il ne leur échappât des plaintes aigres contre le duc de Beauvillier, qui s'étoit, disoient-ils, rendu maître des voix de tous ses amis au conseil, et qui avoit instruit Mgr le duc de Bourgogne à y faire un plaidoyer contre eux. La chose étoit bien éloignée de l'austérité des mœurs de M. de Beauvillier, mais la vérité étoit que ses amis, excepté Desmarets, avoient, par un hasard qui n'avoit de source qu'en leurs seules lumières, tous été pour le duc de Rohan. Cette licence, qui fut relevée, mit M. et Mme de Soubise et leurs enfants dans une grande peine : il fallut s'excuser, se dédire, en venir aux justifications, aux déguisements, aux pardons avec le prince et le gouverneur. Le soulèvement général les toucha profondément, surtout l'abandon des Bouillons, leurs semblables, qui ne voulurent point participer avec eux au déchaînement public, et les propos des Lorrains, qui, parents des Chabots et toujours en dépit de similitude avec des seigneurs qui ne sont pas comme eux de maison souveraine, ne les épargnèrent pas en cette occasion.

Il s'en présenta bientôt une autre, qui les jeta dans un cruel embarras. Guémené relevoit en juveigneur du duc de Rohan, qui, pour les biens, représentoit l'aîné de la maison. Le prince de Guémené n'en avoit point rendu de foi et hommage, et jusqu'alors M. de Rohan l'avoit souf-

fert. A cet éclat il saisit féodalement cette terre, qui est de quinze mille livres de rente. Nul moyen de s'y opposer ni d'en empêcher l'effet, qui est la perte entière des fruits, c'est-à-dire de la totalité du revenu, que par rendre la foi et hommage. Pour la rendre, il falloit que le prince de Guémené allât en personne en Bretagne se mettre à genoux, sans épée ni chapeau, devant le duc de Rohan, lui prêter foi et hommage en cet état, et pour cette fois n'en pas avoir la main chez lui. C'est à quoi le duc de Rohan le voulut réduire, et y tint ferme, quoi qu'on pût employer auprès de lui.

Dans cette presse, le Roi fut longtemps sollicité de les tirer de ce mauvais pas, et le Roi longtemps à s'en défendre, sur ce qu'il ne se mêloit point d'affaires particulières. Mme de Soubise obtint pourtant que le Roi demandât quelques délais; mais c'étoit toujours à recommencer, c'étoit traîner le lien, il falloit une délivrance. A la fin, Mme de Soubise fit tant d'efforts que le Roi fit pour elle ce qu'il n'avoit jamais fait : il s'abaissa à demander grâce au duc de Rohan pour le prince de Guémené, lui expliquant qu'il ne lui commandoit rien, qu'il n'exigeoit même rien, mais qu'il la lui demandoit comme feroit un particulier, et avec toutes sortes d'honnêtetés, comme un plaisir qui lui seroit sensible. Le duc de Rohan, après avoir bien expliqué au Roi ce dont il s'agissoit, et voyant qu'il insistoit toujours, accorda enfin que l'hommage se rendroit pour cette fois par procureur au sien, et répéta bien au Roi, et après à tout le monde, que c'étoit au Roi, non au prince de Guémené, qu'il l'accordoit.

Mme de Soubise, si heureuse et si accréditée en tout, ne l'étoit pas sur le nom de Rohan. Elle auroit pu se souvenir de la leçon qu'elle avoit reçue là-dessus en Bretagne, pour s'épargner celle qui lui fut donnée à Versailles. Il y avoit en Bretagne une branche de la maison de Rohan sortie d'Éon, cinquième fils d'Alain VI vicomte de Rohan et de Thomasse de la Roche-Bernard sa femme, connue sous le nom du Gué de l'Isle, dont Éon de Rohan avoit

épousé l'héritière, puis du Poulduc, depuis que J. de Rohan, cinquième génération d'Éon, eut dissipé tous ses biens, dont les générations qui suivirent ne purent se relever. Mme de Soubise, mariée en 1663, ne tarda pas à plaire, et, comme on l'a vu p. 153 et suivantes[1], à faire par sa beauté son mari prince, dont la première femme n'avoit jamais été assise ni prétendu l'être. En faveur et en puissance de plus en plus, cette branche du Poulduc lui déplut fort. Sa chute de biens, et le médiocre état où elle se trouvoit réduite en Bretagne par des alliances proportionnées à sa décadence, ne permettoient pas à la nouvelle princesse de songer à la poulier[2] au rang que ses beaux yeux avoient conquis. D'un autre côté, il étoit bien fâcheux pour des princes de si nouvelle impression de voir traîner en Bretagne leur nom et leurs armes à des gens qui n'avoient aucune distinction, et qui demeureroient en monument vivant de leur commune origine, rien moins que souveraine, ni que supérieure aux premières maisons de leur pays, quelque ancienne et illustre qu'elle fût.

Isaac de Rohan, sieur du Poulduc, dans la paroisse de Saint-Jean de Beverlay, diocèse de Vannes, quatrième descendant de celui qui s'étoit ruiné, et neuvième descendant d'Éon, puîné d'Alain VI vicomte de Rohan, étoit, depuis ce père commun de toute la maison de Rohan, c'est-à-dire depuis plus de trois cent cinquante ans, en possession paisible du nom et des armes de Rohan, reconnu jusqu'alors par tous ceux de cette maison pour en être ainsi qu'eux-mêmes, sans nulle difficulté en aucun temps, avec toute la Bretagne pour témoin de leur naissance. Cela étoit extrêmement incommode.

Isaac de Rohan, sieur du Poulduc, fils d'une Kerbalot, mari d'une Kerpoësson, se trouvoit sans appui comme sans biens et sans alliances. On crut, avec de l'argent et

1. Pages 78 et suivantes de notre tome II.
2. Vieux mot que Saint-Simon emploie plusieurs fois au figuré, dans le sens de hisser avec une poulie. Voyez tome II, p. 225 et note 1.

du crédit, pouvoir lui enlever son état, et le faire passer pour un bâtard ou pour un usurpateur. Dans cette confiance, il fut attaqué sur son nom et ses armes. On espéra qu'il n'oseroit se défendre, ou qu'avec des moyens on l'induiroit à céder. On se trompa sur tous ces deux points, et on ne s'abusa pas moins sur un troisième, qui fut de s'être flatté de n'avoir affaire qu'à un homme sans secours. Le nom et le crédit de M. et de Mme de Soubise eurent beau paroître à découvert, ce fut un soulèvement général dans toute la Bretagne. La vérité y excita tout le monde, l'oppression attira l'indignation, tous les alliés de cette branche se démenèrent, et attirèrent à eux tout le reste de la noblesse. Du Poulduc produisit ses titres devant le parlement de Bretagne, et y obtint, le 21 janvier 1669, un arrêt contradictoire, qui le maintint dans la possession de son état du nom, maison et armes de Rohan, depuis lequel cette branche n'y a plus été troublée, et y subsiste encore jouissant et usant de cette possession.

Ces aventures ne découragèrent point des gens qui, non contents du rang qu'ils avoient obtenu, vouloient absolument être princes. Ils avoient tenté une descendance chimérique d'un Conan Mériadec, qui n'exista jamais, prétendu roi de Bretagne dans les temps fabuleux. Le nom et les macles[1] de Rohan ne ressembloient en rien au nom ni aux armes de Bretagne, et aucun titre qui les en pût approcher; nul moyen de sortir de la dernière race des ducs issus par mâles de la branche de Dreux de la maison de France. Celle de Rohan, si connue, si ancienne, si illustre en Bretagne, n'en étoit jamais sortie avant Louis XI, et on a vu dans ce que j'en ai rapporté qu'elle n'y a jamais eu de distinction ni d'avantages sur les autres grandes maisons du pays, ni par leurs aînés, ni par leurs cadets, que ceux du rang de la vicomté de Rohan aux états, plus que balancé par celui de Laval, ou plutôt de Vitré, c'est-à-dire rang de terre, non de naissance,

1. *Macle*, en style de blason, sorte de losange percé à jour.

quoique gendres et beaux-frères des ducs de Bretagne, et grandement établis en grands biens, en premiers emplois et en hautes alliances.

Un bénédictin nommé Lobineau fit en ces temps-ci une *Histoire de Bretagne*. Monsieur de Strasbourg y voulut faire insérer ce qu'il lui convenoit. Le moine résista, et souffrit une persécution violente et même publique, sans qu'il fût possible de le vaincre; mais enfin, las des tourments et menacé de pis encore, il vint à capitulation : ce fut de retrancher tout ce qui pouvoit déplaire et nuire aux prétentions. Ces retranchements furent infinis : il les disputa pourtant pied à pied avec courage; mais à la fin il fallut céder, et insérer faussement du Mériadec, malgré tout ce qu'il put dire et faire pour s'en défendre. Il s'en plaignit à qui le voulut entendre; il fut bien aise, pour sa réputation, que la violence ouverte de ces mutilations et de ces faussetés ajoutées par force ne fût pas ignorée. Il en encourut pour toujours la disgrâce des Rohans, qui surent lui en faire sentir la pesanteur jusque dans le fond de son cloître, et qui ne s'en sont jamais lassés. L'abbé de Caumartin, mort évêque de Blois, à qui le moine disoit tout, me l'a conté dans le temps, outre que la chose devint publique. Avec ces mutilations, l'ouvrage parut fort défiguré, sans quoi il n'eût jamais vu le jour. Ceux qui s'y connoissent trouvèrent que c'étoit un grand dommage, parce qu'ils l'estimèrent excellent et fort exact d'ailleurs.

Venons maintenant à l'autre oubli, qui regarde MM. de Bouillon.

CHAPITRE V.

Chambre de l'Arsenal contre les faussaires. — Maison de la Tour. — Mlle de Limeuil. — Vicomte de Turenne la Tour, dit le maréchal de Bouillon. — Sedan; son état; ses seigneurs. — Sedan acheté par Éverard III de la Marck. — Bouillon acquis par MM. de la Marck. — Folle déclaration de guerre du seigneur de Sedan, la Marck, à Charles V. — Sedan mouvant de Mouzon. — Rang personnel de duc

obtenu par le maréchal de Floranges la Marck, seigneur de Sedan et Bouillon; son fils se donne le premier le titre de prince de Sedan. — Bouillon; son état; point duché; mouvant de Liége, auparavant de Reims. — M. de Bouillon, seigneur de Bouillon plus que très-précaire. — Comte de Maulevrier, oncle paternel de l'héritière, précède, sa vie durant, le maréchal de Bouillon partout. — Comte de Braine. — Marquis de Mauny. — Seigneurs de Lumain. — Comte de la Marck. — Sommaire jusqu'à MM. de la Tour. — Maréchal de Bouillon la Tour; titres qu'il prend, et ses deux infructueuses prétentions. — Duc de Bouillon et son échange. — M. de Turenne. — Change adroitement donné sur le titre de maréchal ou de vicomte de Turenne. — Vicomté de Turenne. — Époque du changement de style des secrétaires d'État et avec les secrétaires d'État. — Qualité de prince absolument refusée à MM. de Bouillon, au contrat de mariage de M. d'Elbœuf avec Mlle de Bouillon. — Qualité de prince au tombeau de M. de Turenne défendue par le Roi; pourquoi point d'épitaphe ni de nom. — Époque et raison du mot *Auvergne* ajouté au nom de la Tour. — Cartulaire de Brioude. — *Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze. — Le cardinal de Bouillon fait faire le cartulaire à cette Histoire. — De Bar arrêté pour faussetés.—Bouillons sollicitent pour de Bar. — Aveu du duc de Bouillon au Roi pour arrêter l'affaire, et de l'abbé d'Auvergne aux juges. — De Bar, convaincu, s'avoue en plein tribunal fabricateur du cartulaire, qui est déclaré faux, et lui faussaire; cause et singularité de la peine infligée à de Bar. — *Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, publiée aussitôt après.

On a vu p. 279[1] qu'en 1702 Matignon avoit gagné un terrible procès au parlement de Rouen contre un va-nu-pieds qui en fut pendu, après lui avoir donné des années des plus cuisantes peines, qui se prétendoit son aîné, lui demandoit tout son bien sur des titres de tous les âges, qui avoient paru incontestables, et dont à la fin la fausseté fut reconnue, et par lui-même avouée à la potence. Il semble qu'il y ait dans de certains temps des modes de crimes comme d'habits. Du temps de la Voisin et de la Brinvilliers, ce n'étoit qu'empoisonneurs, contre lesquels on fit une chambre expresse, qu'on appela *ardente* parce qu'elle les condamnoit au feu. En celui dont je parle, ce fut une veine de faussaires, qui devinrent si communs

1. Page 72 de notre tome III.

qu'il fut établi une chambre, composée de conseillers d'État, de maîtres des requêtes et de conseillers au Parlement, qui tint ses séances à l'Arsenal, uniquement pour juger ces sortes d'accusations et de procès. Cela suffira maintenant jusqu'à ce que j'aie expliqué ce qui en arriva à la maison de Bouillon, mais qu'il faut traiter de plus haut et l'expliquer avec l'étendue uniquement nécessaire pour l'entendre.

La maison de la Tour, originaire de la province d'Auvergne, bonne, ancienne, bien alliée, heureuse en grandes successions de traverse, et en quelques mariages dont l'événement lui a donné un éclat de hasard, n'avoit jamais eu ni prétendu aucune distinction particulière, et avoit toujours roulé d'égal avec les Montboissiers, les Montmorins, les Saillants, et les premières maisons de leur commune province. On a vu p. 56 [1], à propos du dauphiné d'Auvergne que le Roi empêcha Monsieur de vendre au cardinal de Bouillon, ce que c'est que cette terre, et ce que c'est aussi que le comté d'Auvergne, qui a été plus d'une fois dans la maison de la Tour, et y est encore : toutes deux terres toutes ordinaires, et très-distinctes de la province d'Auvergne.

Fr. III de la Tour, vicomte de Turenne, mort en 1557, ne prétendit pas plus que ses pères, quoique gendre du connétable Anne de Montmorency. Lui et Mlle de Limeuil étoient enfants des deux frères. Elle étoit fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, trop connue par le malheur qui lui arriva. Je la cite ici pour montrer par son emploi combien il étoit alors peu question chez MM. de la Tour des prétentions que les troubles de l'État, où ils ont toujours figuré contre les trois rois de la branche de Bourbon, leur ont fait prospérer [2], après avoir pris naissance dans la faveur et la protection d'Henri IV.

H. de la Tour, vicomte de Turenne, fils de Fr. III et de la fille du connétable Anne de Montmorency, si connu

1. Pages 208 et 209 de notre tome I.
2. *Prospérer* au sens actif.

sous le nom de maréchal de Bouillon, est le premier qui ait eu des chimères. Henri IV, qu'il avoit bien servi, le fit premier gentilhomme de sa chambre, charge dont il fit depuis sa cour à Marie de Médicis dans sa régence, en la vendant au maréchal d'Ancre et en tirant des avantages. Henri IV, content de ses services de plus en plus, voulut faire sa fortune, et s'assurer en même temps d'une frontière jalouse en la mettant entre les mains d'un de ses plus affidés serviteurs. Il ne réussit que trop pour ses intérêts à l'une, et fut cruellement trompé sur la suite qu'il en attendoit. Il fit le vicomte de Turenne maréchal de France, pour épouser l'héritière de Sedan, Bouillon, Raucourt et Jametz. Le mariage se fit en octobre 1591. Elle mourut à Sedan, 15 mai 1594, en couche d'un fils mort en naissant, et ne laissa aucuns enfants. Le maréchal de Bouillon prétendit garder tout ce que possédoit sa femme, en vertu d'un testament fait par elle en sa faveur, pièce qu'il ne montra jamais parce qu'elle n'exista jamais. Henri IV, par les mêmes raisons qui lui avoient fait faire ce mariage, soutint l'usurpation, contre l'oncle paternel, de l'héritage, qui n'en put avoir justice. On voit dans tous les Mémoires et les Histoires de ces temps combien Henri IV lui-même eut à s'en repentir, et sa postérité après lui, et que l'époque de la souveraineté du maréchal de Bouillon fut celle de son ingratitude et de ses perfidies, desquelles ses enfants héritèrent avec ces mêmes biens.

Il s'étoit fait huguenot de bonne heure. Il se remaria, 1595, à une fille du fameux Guillaume prince d'Orange, qui, fondateur de la république des Provinces-Unies, fut touché d'avoir un gendre puissant dans les Ardennes et dans le parti huguenot en France. Dans cette posture, il se trouvoit beau-frère de Frédéric IV électeur palatin, qui avoit épousé une autre fille du même prince d'Orange en 1593, dont il eut le malheureux roi de Bohême, l'électrice de Brandebourg, et nombre d'autres enfants. Tant de moyens et d'élévations étrangères, jointes à tout l'esprit,

la capacité, le courage, et l'ambition nécessaire à les faire valoir, lui firent trouver trop étroites les bornes de sujet et de particulier, et le jetèrent dans tous les complots dont les Histoires sont pleines. En même temps l'état de seigneur françois, quant au rang, ne lui déplut pas moins, et il forma là-dessus des prétentions qui ne lui furent pas heureuses. Elles ne pouvoient porter sur sa naissance, qui n'avoit jamais eu ni rang, ni distinction, ni préférence au-dessus des autres seigneurs sans dignités, ni imaginé d'en prétendre, non pas lui-même avant qu'il fût parvenu à cette fortune. Il ne les pouvoit tirer de la maison de la Marck, dont il n'étoit pas et dont l'héritière ne lui avoit point laissé d'enfants. Il essaya donc de les établir sur sa qualité de prince souverain de Sedan. Avant de voir combien peu elles lui réussirent, il est bon de voir quel fut l'état de ses prédécesseurs à Sedan.

Adolphe comte de la Marck épousa en 1332 Marg. de Clèves, et devint par elle comte de Clèves. Il fit la branche aînée, qui se divisa en deux : les aînés furent ducs de Clèves et de Juliers, etc; les cadets s'établirent en France, y furent ducs de Nevers et comtes d'Eu, et fondirent, par deux sœurs héritières, dans Gonzague, qui furent ducs de Nevers et par la suite durent l'héritage de Mantoue à la fermeté et à la valeur personnelle de la protection de Louis XIII, et dans Guise, qui eurent Eu.

Le frère cadet de cet Adolphe fût Éverard III de la Marck, qui épousa en 1410 Marie, fille de Guill. de Braquemont, seigneur de Sedan et de Florenville, et de M. de Campremy. Mme de Braquemont étoit veuve en premières noces de Louis d'Argies, seigneur de Bethencourt. Elle avoit un frère, duquel Éverard III de la Marck, son mari, acheta en 1424 les seigneuries de Sedan et de Florenville, et fit commencer la forteresse de Sedan en 1446. J., son fils, fit achever la forteresse de Sedan, dont il avoit la seigneurie avec plusieurs autres, et fut un des chambellans de Charles VII. Son frère, Louis de la Marck, seigneur de

Florenville, fut conseiller de René d'Anjou, roi de Sicile. Jusqu'ici nul vestige de principauté ni de souveraineté dans la seigneurie de Sedan ni de Florenville, qualifiées simplement de seigneuries, ni dans les seigneurs de Braquemont, ni dans ceux de la Marck, qui l'achetèrent. On n'a jamais vu vendre ni acheter une souveraineté entre des particuliers. Sedan relevoit constamment de Mouzon; sa situation dans les Ardennes et sur un bord jaloux de frontière, avec la forteresse qui y fut bâtie, mirent ses seigneurs en état de nager entre la France et la maison d'Autriche par le fait et la commodité du lieu, non par aucun droit d'indépendance. Un souverain n'eût pas été un des chambellans de Charles VII, ni son frère un des conseillers d'un roi en peinture tel que fut le bon roi René, duc d'Anjou, un moment de Lorraine, et comte de Provence.

Ce J. de la Marck eut trois fils, qui eurent postérité : Robert Ier, seigneur de Sedan, Floranges et Jametz; Éverard, qui fit la branche d'Aremberg, éteinte en son petit-fils, fondue dans la maison de Ligne; et le fameux Guill., dit *le Sanglier d'Ardenne*, un des chambellans de Louis XI, qui fit soulever les Liégeois contre Charles dernier duc de Bourgogne, et contre Louis de Bourbon évêque de Liége, qu'il tua, 1482. Toutes ces guerres, où il s'étoit rendu redoutable, finirent l'année suivante, 1483, par le traité de Tongres, fait avec J. de Horn, évêque de Liége, et les états du pays, qui, pour les dépenses qu'il avoit faites à leur défense, lui donnèrent en payement le duché de Bouillon, fief mouvant de Liége. Guill. s'en accommoda avec son frère aîné, Robert Ier de la Marck, seigneur de Sedan. Il tomba peu après entre les mains de Max.[1] d'Autriche, depuis empereur, et grand-père de Charles V. Max. lui fit faire son procès à Maestricht, où il eut la tête coupée en juin 1485. Ce Sanglier d'Ardenne portoit le nom de seigneur de Lumain, qu'il laissa à sa

1. De Maximilien.

branche. C'est l'unique qui subsiste aujourd'hui de toute cette grande, ancienne et illustre maison de la Marck. Le comte de la Marck d'aujourd'hui, connu par ses ambassades et chevalier de l'ordre, est son sixième descendant en droite ligne.

Après avoir vu l'acquisition de Sedan, le marché et la donation de Bouillon, revenons à J. Ier de la Marck, seigneur de Sedan, qui eut le duché de Bouillon de Guill. son frère. Charles VIII[1] le prit sous sa protection, lui, son fils aîné et ses terres, contre Max. Ier archiduc d'Autriche, etc., par des lettres de 1486, qui, toutes honorables qu'elles lui sont, n'ont pas le moindre trait à souveraineté ni principauté. Robert II, son fils, duc de Bouillon, seigneur de Sedan, Floranges, Jametz, fut chevalier de Saint-Michel, et compris dans les traités de paix entre Charles VIII et Maximilien Ier roi des Romains, fait à Senlis, 1493, et de Cambray, 1508, mais comme un seigneur de frontière, sans rien qui sente la souveraineté. Depuis, ce Robert, après avoir bien servi en France, se tourna pour la maison d'Autriche. Il en fut plus mal content qu'il n'avoit été de la France; il s'y raccommoda, puis s'outrecuida jusqu'à dénoncer la guerre à l'Empereur par un héraut, en pleine diète à Worms. Charles V en rit, prit toutes ses places, le ruina, et Sedan ne fut sauvé que par la guerre qui s'alluma entre la France et l'Empereur. Une pareille déclaration de guerre ne se prendra jamais pour un titre de souveraineté, quand il est seul, le premier, et fondé sur aucun autre titre. Son fils et son petit-fils, tous deux du nom de Robert, tous deux ducs de Bouillon, seigneurs de Sedan, etc., furent tous deux maréchaux de France. Le dernier des deux acheta Raucourt, en 1549, de Ch. de Luxembourg, vicomte de Martigues, et l'année suivante il alla ambassadeur de France à Rome, auprès de Jules III[2]. Ce n'étoit pas l'emploi d'un souverain; aussi Bouillon étoit-il très-constamment mouvant de

1. *Charles VII*, pour *Charles VIII*, au manuscrit.
2. Saint-Simon a écrit par erreur *Jules II* pour *Jules III*.

Liége, et Sedan de Mouzon, comme on le voit encore par les lettres patentes de Charles VII en 1454, comme souverain de Mouzon, d'où Sedan relevoit, et par le jugement des jugeurs de Mouzon, rendu en 1455, en conformité de ces lettres.

Ce dernier maréchal étoit connu sous le nom de maréchal de Floranges plus que sous celui de maréchal de Bouillon. Il avoit épousé la fille aînée de la fameuse Diane de Poitiers et de son défunt mari Louis de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie. Il fut marié quatorze ans sans avoir aucun rang en France, non plus que ses pères. Henri II, dans le fort de ses amours et du crédit de Diane de Poitiers, la fit duchesse de Valentinois en 1548; et ce même crédit obtint, quatre ans après, le rang de duc en France au maréchal son gendre, duc de Bouillon, personnellement pour lui, et pour sa femme par conséquent. Il mourut en 1556, Henri II en 1559, et la maréchale de Floranges, qui depuis ce rang ne s'appeloit plus que la duchesse de Bouillon, en 1574. Deux fils de ce mariage, et plusieurs filles, dont l'aînée fut la première femme du dernier connétable de Montmorency, et mère des duchesses de Ventadour et d'Angoulême; les deux fils furent le duc de Bouillon et le comte de Maulevrier, tous deux sans aucun rang ni prétention.

Ce duc de Bouillon est le premier des seigneurs de Sedan qui en ait changé le titre en celui de prince de son autorité particulière. Il fut capitaine des Cent-Suisses de la garde du Roi, céda, avec protestation et promesse du Roi de récompense, le château de Bouillon à l'évêque de Liége avec quelques dépendances, conformément au traité du Cateau-Cambrésis, 1559. Il épousa, 1558, la fille aînée du premier duc de Montpensier, sœur de cette abbesse de Jouars, défroquée et huguenote, 1572, qui épousa, 1574, le fameux prince d'Orange Guillaume, tué à Delft, 1584, dont elle eut la seconde femme du maréchal de Bouillon la Tour, veuf de l'héritière de Sedan. Le duc

de Bouillon mourut, 1574; la princesse de Bourbon Montpensier, sa femme, en 1587, dont il laissa deux fils et une fille : le cadet mourut sans alliance, en 1587, portant le nom de comte de la Marck; l'aîné, duc de Bouillon et prince de Sedan, etc., mort à Genève sans alliance, 1er janvier 1588, à vingt-six ans, ayant par son testament institué sa sœur unique son héritière universelle, à laquelle il substitua le duc de Montpensier, frère de leur mère, et à celui-ci le prince de Dombes, son fils, leur cousin germain; ainsi Charlotte de la Marck eut Bouillon, Sedan, etc. C'est elle à qui on fit épouser H. de la Tour, vicomte de Turenne et maréchal de France, si connu sous le nom de maréchal de Bouillon. Elle étoit née à Sedan à la fin de 1574, mariée à la fin de 1591, et mourut en 1594 sans enfants, comme il a été dit, à Sedan, d'où elle n'étoit jamais sortie.

De cette courte analyse, il résulte que des huit générations de la Marck qui ont possédé Sedan, dont les six dernières ont eu Bouillon aussi, aucune n'a eu ni prétendu aucun rang ni distinction à ces titres ni à ceux de leur naissance, que le seul dernier maréchal, grand-père de l'héritière, a eu le rang personnel de duc par le crédit de sa belle-mère, et qu'ils ont eu des charges et des emplois que des princes ou gens qui voudroient l'être n'auroient pas acceptés, que Sedan est un fief mouvant du domaine de Mouzon, que c'est le père de l'héritière qui le premier a changé, sans titre aucun et de son autorité privée, le titre de seigneur de Sedan, que ses prédécesseurs avoient toujours pris, en celui de prince de Sedan, et que la folie qu'eut le père du premier maréchal de la Marck de déclarer la guerre à Charles V ne leur donne aucun droit de souveraineté, non plus que la protection accordée par lettres de nos rois, ni la mention faite d'eux dans les traités de paix comme de tous autres seigneurs particuliers des frontières qui touchent les dominations différentes, que Sedan relevoit des archevêques de Reims comme seigneurs de Mouzon sans aucune difficulté avant que le Roi se fût

accommodé de ce domaine; enfin que Sedan, possédé par la maison de Jausse en Brabant, ensuite par celle de Barbançon, seigneurs de Bossu, après par celle de Braquemont, fut enfin vendu à celle de la Marck, comme on a vu plus haut. Voilà pour Sedan. Raucourt, Jametz, etc., n'eurent jamais rien de particulier; ce n'est pas la peine de s'y arrêter.

Bouillon est une ancienne seigneurie démembrée du comté d'Ardenne, que le célèbre Godefroy de Bouillon eut de sa mère Ide. Il étoit fils d'Eustache comte de Boulogne, et fut investi du duché de la basse Lorraine. Comme il étoit duc, on l'appela le duc Godefroy de Bouillon, parce qu'on étoit accoutumé auparavant à le nommer Godefroy de Bouillon, selon la mode du temps pour les cadets de leur partage, et cette terre n'a pas eu d'autre titre de passer et d'être dite le duché de Bouillon. Godefroy, allant à la Terre sainte, où il devint si célèbre, vendit Bouillon à Albert, évêque de Liége; et Alberon, depuis son successeur, acquit en 1127, de Renaud archevêque de Reims, tout le fief que l'Église de Reims avoit à Bouillon. C'étoit apparemment la mouvance. Au moins ne prétendra-t-on pas qu'une terre sans titre et démembrée du comté d'Ardenne fût une souveraineté. On a vu ci-devant comment elle a passé des évêques de Liége dans la maison de la Marck; mais cette Église ni les états de Liége n'ont jamais cédé, non-seulement la mouvance, mais la propriété; et à travers les guerres et les traités, jusqu'à celui de Ryswick exclusivement, ils l'ont toujours revendiquée.

M. de Bouillon, fils du maréchal et frère aîné de M. de Turenne, et petit-fils maternel du grand Guillaume prince d'Orange, se trouvant gouverneur de Maestricht pour les Hollandois, se fit craindre des Liégeois, avec qui il traita en 1641, sans prendre la qualité de duc de Bouillon dans l'acte qu'il passa avec eux, et renonça à toutes prétentions sur Bouillon et ses dépendances pour cent cinquante mille florins, qu'il acheva de toucher en 1658, sans

avoir pourtant cessé de porter le même nom ; et au traité des Pyrénées, il ne se parla plus de Bouillon, possédé par les Liégeois. Ils prirent parti pour l'Empereur, en 1676, contre le Roi. Les François prirent Bouillon, que le Roi donna, en 1678, au duc de Bouillon, fils de celui dont on vient de parler, qui, sans aucun titre de souveraineté possible, comme on vient de le voir, y établit une cour souveraine. Cette entreprise fit une grande difficulté à la paix de Nimègue, mais à la fin les Liégeois cédèrent et protestèrent; et il fut dit que la possession demeureroit à M. de Bouillon, et que la question de la propriété seroit décidée par des arbitres. Oncques depuis il n'en a été parlé.

On voit donc combien Bouillon est éloigné de pouvoir être une souveraineté, et à quel étrange titre M. de Bouillon en jouit. Il n'est pas nécessaire de s'y étendre davantage. En aucun temps depuis, les évêques, le chapitre et les états de Liége auroient été mal reçus à disputer Bouillon, quoique payé tant de fois, et de plus de leur ancien domaine, au fils de celui à qui ils l'avoient si bien payé la dernière, à qui Louis XIV l'avoit donné après l'avoir pris sur eux, et qui lui a toujours accordé sa protection pour le garder. La suite de ce qu'est devenu Bouillon pour n'être pas interrompue, nous a conduits jusqu'à Louis XIV et à son grand chambellan; avant de parler de la maison de celui-ci, il faut achever ce qui regarde celle de la Marck.

On a vu ci-devant que l'héritière de Sedan et Bouillon avoit un oncle unique, frère cadet de son père. Il portoit le nom de comte de Maulevrier, et prit le nom de duc de Bouillon après la mort de sa nièce, en 1594. Il n'eut jamais ni ne prétendit aucun rang, servit Charles IX et Henri III en leurs guerres, fut capitaine des Cent-Suisses de la garde, et chevalier de l'ordre le dernier décembre 1578, qui est la première promotion qui ait été faite.

Les ducs de Nevers Gonzague, Mercœur, frère de la reine femme d'Henri III, Uzès Crussol, et Aumale Lor-

raine étoient en ce rang de leurs duchés, à la tête de la promotion. Le comte de Maulevrier y eut le vingt-quatrième rang, c'est-à-dire le vingtième parmi les gentilshommes, et n'en eut que trois après lui. Il marcha entre M. d'Estrées, père du premier maréchal et de la belle Gabrielle, et M. d'Entragues, père de la marquise de Verneuil, c'est-à-dire entre les deux pères des deux trop fameuses maîtresses d'Henri IV. Il lutta longtemps contre le maréchal de Bouillon pour l'héritage de sa nièce. On a encore les factums et les écrits qu'il publia sur l'usurpation qui lui étoit faite, et sur les incroyables dénis de justice et les violences qu'il essuyoit par l'autorité d'Henri IV et les artifices du maréchal. De guerre lasse et désespérant de pouvoir obtenir de jugement en aucun tribunal, qui tous se trouvoient fermés pour lui par une suite continuelle de violences, il transigea avec le maréchal de Bouillon, 25 août 1601; et l'une des conditions de la transaction, confirmée par le Roi, fut qu'il précéderoit en tous lieux le maréchal de Bouillon pendant sa vie, ce qui lui fut exactement tenu, et mieux que les articles pécuniaires, après lesquels il courut longtemps sans succès. Avec cette préséance sur le maréchal de Bouillon, et le nom de duc de Bouillon qu'il prit à la mort de sa nièce, il ne prétendit jamais aucun rang, comme on l'a dit; il demeura parmi les gentilshommes dans les cérémonies de l'ordre comme il y avoit été reçu, et il mourut en septembre 1622, à quatre-vingt-quatre ans, ayant été ainsi quarante-quatre ans chevalier de l'ordre.

D'une Averton, sa première femme, il n'eut qu'une fille, mariée à Comblisy, fils du secrétaire d'État Pinart; sa seconde femme, fille de Gilles de la Tour, seigneur de Limeuil, et de Marg. de la Cropte, et sœur de Mlle de Limeuil, fille d'honneur de Catherine de Médicis, qui la chassa pour être accouchée du fait du prince de Condé dans la garde-robe de cette reine à Lyon, et de laquelle j'ai dit un mot plus haut. Le comte de Maulevrier eut H.-Robert de la Mark, comte de Braine; Louis de la Marck,

marquis de Mauny; Alex. de la Marck, abbé de Braine et d'Igny, qui ne figura point, non plus qu'un quatrième, mort sans enfants d'une Hennequin.

Le comte de Braine prit, à la mort de son père, le nom de duc de Bouillon, et poursuivit ses droits sur la succession de sa cousine aussi peu heureusement que son père. Il fut aussi capitaine des Cent-Suisses de la garde. Il trouva dans les deux puissants et célèbres fils du maréchal de Bouillon, mort un an après son père, de quoi être tenu dans l'obscurité. Il mourut, depuis longtemps retiré en sa maison de Braine, quelques mois après l'autre duc de Bouillon la Tour, la même année 1652, à soixante-dix-sept ans. De Marg. d'Autun, sa première femme, il ne laissa que des filles, qui finirent cette branche. L'une épousa M. de Choisy l'Hôpital, l'autre M. de la Boulaye Eschallart, dont les enfants héritèrent des biens de cette branche éteinte, en prirent le nom et les armes, et ont fini en la duchesse de Duras, mère de la princesse de Lambesc et de la comtesse d'Egmont. Je ne parle point de la troisième femme du comte de Maulevrier, ni des deux dernières de ce comte de Braine, qui n'ont point eu d'enfants.

Le marquis de Mauny, frère puîné du comte de Braine, fut chevalier de l'ordre en 1619, le cinquante et unième de la promotion, c'est-à-dire le trente-neuvième parmi les gentilshommes. Huit autres le suivirent, dont le quatrième fut le marquis de Marigny, depuis comte de Rochefort, Alex. de Rohan, frère cadet du duc de Montbazon, oncle paternel de la connétable de Luynes, depuis la célèbre duchesse de Chevreuse. Le marquis de Mauny fut premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, et capitaine des gardes du corps de la dernière compagnie en 1621, après M. de la Force, jusqu'en 1627, que M. de Brezé Maillé lui succéda, qui étoit beau-frère du cardinal de Richelieu et fut maréchal de France, à qui M. d'Aumont, aussi maréchal de France depuis, succéda en 1632. Le marquis de Mauny mourut capitaine des gardes, sans

enfants d'Isabelle Jouvenel, fille du baron de Traynel, chevalier de l'ordre.

Toute cette branche éteinte, il ne resta plus de toute la maison de la Marck que celle du Lumain, plus haut expliquée, sortie du Sanglier d'Ardenne; elle demeura aux Pays-Bas de Liége et de Westphalie, et s'allia dans ces provinces, excepté Guill. de la Marck, second fils de ce fameux Sanglier, qui fut un des chambellans de Louis XII et capitaine des Cent-Suisses de sa garde. Lui, son fils unique et ses deux filles se marièrent en France; et son fils, qui n'eut point d'enfants, finit cette courte branche.

Ernest, cinquième descendant direct du Sanglier, fut premier comte de Lumain. Il eut un fils d'une Hohenzollern, mort longtemps après lui sans postérité; mais Ernest épousa en secondes noces Cath.-Richard d'Esche : je ne sais même si ce put être de la main gauche, comme ils parlent en Allemagne, tant la naissance étoit disproportionnée. Il en laissa deux fils et deux filles, l'une religieuse à Liége, l'autre mariée en fille de mère de fort peu. Le cadet des deux fils mourut obscur sans alliance; l'aîné redevint baron de Lumain par le triste mariage dont il étoit sorti; mais l'Empereur le réhabilita, et le fit même comte de l'Empire. Il mourut en 1680, et laissa trois fils de Cath.-Ch., fille du comte de Wallenrode, qui se remaria au comte de Furstemberg, neveu du cardinal de Furstemberg. C'est cette comtesse de Furstemberg qui gouverna et pilla le cardinal de Furstemberg tant qu'il vécut, qui en fit après sa mort une longue et sérieuse pénitence, et de laquelle j'ai parlé page [1] sur la coadjutorerie de Strasbourg. Elle n'eut point d'enfants de son second mari. Venue et fixée en France avec le cardinal de Furstemberg, qu'elle ne quitta jamais, elle amena deux de ses fils, et laissa le dernier en Allemagne, où il est devenu lieutenant feld-maréchal des armées impériales. L'aîné

1. Saint-Simon a négligé de remplir ce blanc laissé par lui au manuscrit. Voyez ci-dessus tome II, p. 312 et suivantes.

mourut de bonne heure à Paris, sans alliance, ayant un régiment qui fut donné au second, beau et bien fait, et qui ressembloit au cardinal de Furstemberg comme deux gouttes d'eau. C'est le comte de la Marck qui a épousé une fille du duc de Rohan, de la mort de laquelle j'ai parlé page [1], qui étoit debout à la cour sans nulle prétention, et qui a laissé un fils. Le comte de la Marck, fort employé aux négociations, étoit ambassadeur de France auprès du fameux roi de Suède, et dans son camp lorsqu'il fut tué. Il est devenu lieutenant général, et fut fait chevalier de l'ordre en 1724[2], le quarante-deuxième de la promotion, c'est-à-dire le vingt-quatrième parmi les gentilshommes, dont il eut huit autres après lui. Il alla longtemps depuis ambassadeur en Espagne, d'où il est revenu grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'or, à l'occasion du mariage de Madame, fille aînée du Roi, avec l'infant don Philippe, troisième fils du roi d'Espagne.

En voilà assez, ce semble, pour demeurer persuadé que Sedan ni Bouillon ne furent jamais principautés, duchés, encore moins souverainetés ; que l'un et l'autre sont demeurés à MM. de Bouillon la Tour, très-précairement, pour ne pas dire fort étrangement; qu'aucun seigneur de ces deux terres n'a été ni prétendu être souverain, jusqu'au père de l'héritière; et que pas un d'eux, ni avant ni depuis, n'a eu de rang en France, ni pas un de leur maison, ni n'en ont prétendu, si on excepte le seul maréchal de Floranges, qui par le crédit de la duchesse de Valentinois, maîtresse d'Henri II, sa belle-mère, eut personnellement rang de duc. Tel a été l'état des choses à cet égard jusqu'au vicomte de Turenne, H. de la Tour, devenu maréchal de Bouillon. Aux pays étrangers il n'a pas été différent, en aucun desquels Sedan ni Bouillon n'ont jamais passé ni pour souverainetés ni pour principautés ; aucun de leurs seigneurs n'a été reconnu en aucune cour de

1. Ici encore Saint-Simon a omis d'indiquer la page à laquelle il voulait renvoyer. Voyez la page 362 de notre tome IV.

2. 1624, par erreur, au manuscrit.

l'Europe pour souverain ni même pour prince, et n'a prétendu aucun rang ni aucune distinction comme tels en pas une. Voyons maintenant ce qu'en a su faire le maréchal de Bouillon la Tour et sa postérité.

Les étranges moyens par lesquels ils sont parvenus au rang et aux biens dont ils jouissent, et aux grands établissements de toutes les sortes qu'ils ont su se procurer, remplissent nombre de volumes qui sont entre les mains de tout le monde. Je me renferme ici à ce qui est de mon sujet, faits qu'ils ont pris et prendront grand soin d'étouffer autant qu'il leur sera possible. Il n'y en a que deux du maréchal de Bouillon en France. Gendre du fondateur des Provinces-Unies, comme à la tête du parti huguenot en France, beau-frère de l'électeur palatin, oncle de ses enfants, par conséquent de l'infortuné roi de Bohême et de l'électrice de Brandebourg, tranchant par voies de fait de souverain de Sedan et de Bouillon, par l'argent, la faveur et toute la protection d'Henri IV, bientôt après par ceux de ses ennemis contre ce monarque et contre son fils, parmi des entreprises et des abolitions continuelles, il voulut essayer de se procurer un rang qui répondît à tant de grandes choses. Il n'en eut jamais aucun en France; il n'y eut que les distinctions communes à tous les maréchaux de France. Il se trouva à l'assemblée des notables à Rouen, où Henri IV étoit présent et en fit l'ouverture. Le maréchal de Bouillon s'avisa de s'aller mettre dans le banc des ducs, qui l'en firent sortir; sa ressource fut de s'aller placer à la tête de celui des maréchaux de France, dont il se trouva l'ancien, mais il sentit toute la mortification d'une tentative si peu heureuse.

L'autre fait arriva au baptême de Louis XIII, qu'Henri IV fit faire très-solennellement. Il nomma le maréchal de Bouillon, quoique huguenot, pour porter un des honneurs[1], car il n'y a point de difficulté avec les huguenots pour le bap-

1. On appelait *honneurs* les principales pièces servant à une cérémonie, comme la couronne, le sceptre, l'épée pour un sacre, le cierge, le chrémeau, l'aiguière pour un baptême.

tême lorsqu'il ne s'agit pas d'être parrains. Le maréchal, qui se vit au rang de maréchal de France pour l'honneur qui lui étoit destiné à porter, se rabattit à supplier Henri IV de lui permettre de n'en porter aucun, ce qu'il obtint fort aisément. Il se contenta de ces deux tentatives, et n'osa pas se commettre à en entreprendre davantage dans les intervalles qu'il passa à la cour. Il prit toujours dans ses titres la qualité de prince souverain de Sedan, de duc souverain de Bouillon, et ne signa jamais ni actes ni lettres que simplement H. de la Tour. Pour sa femme, elle passa toute sa vie à Sedan, où il mourut en mars 1623, et elle en septembre 1642, aussi ambitieuse et guère moins habile que son mari.

Leurs enfants furent les deux célèbres frères, le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne, la duchesse de la Trémoille, la comtesse de Roucy la Rochefoucauld, mère du comte de Roye mort retiré en Angleterre, la marquise de Duras, mère des maréchaux de Duras et de Lorges et du comte de Feversham, Mme de la Moussaye Goyon, comme les Matignons, dont la branche s'est éteinte, et dont les filles furent Mmes de Montgommery et du Bordage et Mlle de Bouillon, morte en 1662 sans alliance.

Les deux fils ne furent ni moins ambitieux, ni moins habiles, ni moins remuants que leur père. Leur vie, dont les Histoires de leur temps sont remplies, ne furent de même qu'un cercle d'entreprises et d'abolitions, et leur union, leur concert, leur mutuel appui, incomparable. Ce qui devoit coûter la tête à M. de Bouillon lui procura ce qu'il n'eût pas eu en récompense s'il eût sauvé l'État. Le cardinal Mazarin voulut s'attacher deux frères de ce mérite; il eut peur de celui du cadet, qu'il ne tenoit pas, et de ses alliances étrangères, s'il livroit l'aîné au supplice. Il le changea aux plus grands honneurs et aux plus solides biens, et se les acquit par de si prodigieux bienfaits qu'il sacrifia à l'appui qu'il en espéroit contre les puissants ennemis qui, sous l'aveu de Gaston et de Monsieur le Prince, le vouloient chasser pour toujours du royaume. Il

fit donc faire un échange de Sedan et de Bouillon, dont M. de Bouillon se réserva l'utile et ne céda que la souveraineté, qui n'exista jamais que de fait et depuis si peu, et qu'il n'étoit plus en situation de soutenir, au lieu de laquelle il eut le comté d'Évreux avec les bois et les dépendances, qui valoient plus de trois cent mille livres de rente, et les duchés d'Albret et de Château-Thierry, avec la dignité de duc et pair et le rang nouveau des princes étrangers en France. Il eut ainsi les apanages de deux fils de France, et celui qu'avoit Henri IV avant d'être roi de France. Quelque ordinaire que fût la terre qui porte le nom de comté d'Auvergne, et quelque distincte, et totalement, qu'elle fût de la province d'Auvergne, dans laquelle elle est située, M. de Bouillon la voulut avoir, et le cardinal Mazarin eut la complaisance de la retirer des mains où elle étoit pour la comprendre dans l'échange.

Il fut fait en mars 1651, lors des plus grands troubles, et M. de Bouillon mourut à Pontoise à la suite de la cour, où il pouvoit tout sur la Reine et sur le cardinal Mazarin, 9 août 1652, étant dans le conseil le plus intime, et sur le point d'être déclaré surintendant des finances; il n'avoit pas encore cinquante ans; son père en avoit vécu soixante-huit. Sa femme, belle, vertueuse, courageuse, ambitieuse et fort habile, fille du comte de Berghes, gouverneur de Frise, ne le survécut que de cinq ans. C'est ce duc de Bouillon qui a commencé à être prince en Italie avant que l'être devenu en France par son échange. Il y commanda les troupes du Pape, dont il obtint à Rome le traitement de souverain, et eut un tabouret devant lui. Il sut bien faire valoir depuis cette grande distinction ailleurs, où elle lui aplanit beaucoup de choses; mais toutefois le parlement de Paris, épouvanté de l'immensité de l'échange, et qui d'ailleurs ne connoît de princes que ceux du sang, ne put se résoudre d'en faire l'enregistrement, qui n'est pas encore consommé aujourd'hui; mais en attendant, MM. de Bouillon ont toujours joui depuis des biens et des honneurs.

M. de Turenne, dont les actions, la réputation et les menées avoient tant contribué à porter sa maison jusqu'où elle étoit à la mort de son frère aîné, singulièrement modeste sur ses grandes qualités, jusqu'à l'affectation, suprêmement glorieux, délicat et attentif sur sa prétendue qualité de prince, et la cachant toutefois sous une simplicité d'habits, de meubles et d'équipages, dont l'ombre faisoit sortir davantage le tableau, n'oublia rien dans la suite de sa vie pour confirmer de plus en plus cette nouvelle principauté et augmenter les établissements de sa famille. Son frère avoit laissé cinq fils et quatre filles; c'étoit bien des princes et des princesses pour l'être si nouvellement. M. de Turenne, dont les services et la capacité militaire et politique avoient porté la considération et le crédit au comble, les sut bien pourvoir pour la plupart. Il acheva le mariage, projeté dès le vivant du cardinal Mazarin, d'une des Mancini, ses nièces, avec le duc de Bouillon, son neveu, qu'il appuya ainsi du duc de Vendôme, de la comtesse de Soissons, de chez qui le Roi ne bougeoit lors, et qui étoit le centre de la cour, de l'alliance si proche du prince de Conti, et aux pays étrangers du duc de Modène et du connétable Colonne, avec de grands biens.

Le duc de Joyeuse, père du dernier duc de Guise, qui eut l'honneur d'épouser Mlle d'Alençon, étoit mort en 1654, ne laissant que ce fils âgé de quatre ans, et les charges de grand chambellan et de colonel général de la cavalerie vacantes. C'étoit alors le fort de l'autorité de M. de Turenne à la cour. Il la venoit de sauver à Bléneau des mains de Monsieur le Prince, accouru secrètement de Guyenne, et qui enlevoit subitement le Roi, la Reine et le cardinal Mazarin sans la diligence et la profonde science militaire de M. de Turenne. Il chassa d'autour de Paris, et enfin de Paris même, Monsieur le Prince, par le combat du faubourg Saint-Antoine, qui fut réduit à se retirer en Flandres, et dont le parti tomba tout à fait dans le royaume. La gloire de M. de Turenne s'accrut de nouveau

en 1653, par la prise de Rethel et de Mouzon. Enfin, en 1654, il força les lignes d'Arras, où Monsieur le Prince étoit en personne, qui eut grand'peine à se retirer, et qui laissa toute l'artillerie, les munitions et les bagages qu'il avoit menés à ce siége. En ce point de gloire, et de nécessité qu'on se crut avoir de lui, il voulut la dépouille du duc de Joyeuse, et le cardinal Mazarin la lui donna. Il prit pour soi la charge de colonel général de la cavalerie, et pour le duc de Bouillon celle de grand chambellan, qui n'avoit alors que treize ans.

On peut juger si M. de Turenne sut faire en entier sa charge dans la cavalerie, et s'y rendre le maître. Pour son neveu, outre la grandeur de l'appui de l'office de la couronne qu'il lui procura, qui, par la place qu'elle donne partout, jusque dans les lits de justice auprès du Roi, le tiroit d'embarras partout avec son idée de prince souverain, dont il prenoit toujours la qualité, quoique cédée au Roi par l'échange, une charge si intime et qui approche le Roi de si près, en tous lieux et à toutes les heures les plus particulières, étoit d'un grand usage à un homme de l'âge de M. de Bouillon et qui n'avoit que trois ans moins que le Roi, et nous verrons bientôt qu'elle a sauvé MM. de Bouillon du naufrage.

M. de Turenne, si magnifiquement récompensé, continua ses exploits. Il prit le Quesnoy, Landrecies, Condé, Saint-Guillain en 1655; l'année 1656 parut encore plus savante, quoique avec moins de brillant. En 1657, le Roi assiégeant Dunkerque, et Monsieur le Prince et don Juan d'Autriche ayant amené toutes leurs forces pour délivrer cette importante place, M. de Turenne les défit à la bataille des Dunes, dont la prise de Dunkerque et d'autres suites encore, furent le prix. Il fallut une nouvelle récompense à de nouveaux services, et si importants. L'épée de connétable étoit bien le but du modeste héros, mais la timidité du cardinal Mazarin ne put se résoudre à la mettre entre des mains si puissantes et si habiles. Le souvenir de ce qu'avoient pu les derniers connétables de Montmorency

et leurs prédécesseurs, le souvenir même de M. de Lesdiguières faisoit encore peur à la cour. Elle en sortit par renouveler en faveur de M. de Turenne la charge de maréchal général des camps et armées de France, imaginée et créée pour M. de Lesdiguières lorsque le duc de Luynes, abusant de la jeunesse de Louis XIII, qui n'avoit lors que dix-sept ans et n'avoit encore pu voir le jour, par l'éducation qu'on lui avoit donnée, que par le trou d'une bouteille, se fit connétable. Ce fut à Montpellier, le 7 avril 1660, que M. de Turenne reçut cette charge de la main du Roi, qui y étoit avec la Reine sa mère, le cardinal et toute sa cour, allant à Bordeaux pour son mariage.

Alors M. de Turenne, supérieur aux maréchaux de France, qu'il commandoit tous, cessant de l'être lui-même, mais n'étant pas connétable, et ne pouvant en porter les marques, ne voulut plus de celles de maréchal de France, dont il quitta les bâtons à ses armes, et le titre de maréchal, qu'il avoit toujours portés depuis plus de dix-sept ans qu'il l'étoit, pour reprendre celui de vicomte de Turenne qu'il avoit porté avant d'être maréchal de France. Il signa tout court Turenne ou H. de la Tour, dans tous les temps de sa vie ; ainsi il n'y changea rien. Dans les suites on prit le change, et MM. de Bouillon y ont donné cours tant qu'ils ont pu. On se persuada qu'il avoit toujours méprisé l'office de maréchal de France, qu'il n'en avoit point pris ni le nom ni les marques à ses armes, comme étant au-dessous du rang et de la qualité de prince. Il n'y avoit pourtant qu'à se souvenir du maréchal de Bouillon son père, souverain d'effet et de fait, sinon de droit, et des deux maréchaux de la Marck et de Floranges, père et fils, tous deux seigneurs de Sedan et de Bouillon ; mais le gros du monde ne va pas si loin, et pour peu qu'on ait lu quelques pages, on est étonné de idées qu'on voit prendre pied.

M. de Turenne obtint pour le vicomté de Turenne, qui avoit déjà de grands droits, de nouveaux priviléges, qu'il

fit augmenter par degrés. Sous prétexte de l'inimitié ouverte qui étoit entre lui et M. de Louvois, déjà fort puissant par lui-même, outre l'appui du chancelier son père, il délivra ce vicomté de tout logement et de tout passage de gens de guerre, et par la connivence de M. Colbert, son ami, de tout le pouvoir des maltôtiers, même des intendants. En un mot, ces droits devinrent des droits régaliens[1], que sa mémoire a toujours maintenus, mais si à charge au dedans du royaume et si voisins de la souveraineté, que le conseil de Louis XV, profitant du désordre des affaires de M. de Bouillon et de son mécontentement des principaux de sa vicomté[2], l'ont achetée quatre millions de lui, et ont cru[3] avec raison qu'il faisoit une mauvaise affaire et le Roi une fort bonne

Parlant de M. de Louvois, voici une anecdote dont M. de Turenne sut profiter. Les secrétaires d'État avoient toujours écrit aux ducs *Monseigneur*, et c'est aux soins et à l'autorité de ceux de cette époque qu'est due l'adresse de l'avoir fait réformer dans les lettres imprimées. Le pur hasard a laissé en existence trois lettres, des 2 novembre 1663, 13 septemdre 1665, 5 février 1666, de M. Colbert, alors ministre et contrôleur général des finances, qui avoit le même cérémonial que les secrétaires d'État, et qui le fut en 1669, à mon père à Blaye, qui lui écrit *Monseigneur* dessus, dedans et au bas, en marquant son nom. M. de Louvois, monté au comble de crédit et d'orgueil, fit entendre au Roi que ce style ne pouvoit convenir à ceux qui, par leurs charges, donnoient ses ordres et écrivoient en son nom : il le changea donc, mais il n'osa toucher à la maison de Lorraine, toute brillante du grand mariage de M. de Guise, de la mémoire toute récente du comte d'Harcourt, de la faveur de Monsieur le Grand son fils, ni

1. Des droits qui étaient semblables à ceux des rois, le droit de faire la guerre, de rendre la justice, de battre monnaie, et de percevoir les impôts.
2. Dans le même alinéa, Saint-Simon fait *vicomté* deux fois du masculin et une fois du féminin.
3. *L'ont achetée*, *ont cru*, au pluriel, c'est ainsi que Saint-Simon a écrit.

s'exposer aux cris de Mlle de Guise, si haute et si considérée, moins encore à ceux de Monsieur, possédé par le chevalier de Lorraine. Ce fut un des fruits des quatorze érections de duchés-pairies de 1663, et des quatre autres de 1665, et du peu de concert et de force des ducs anciens et nouveaux.

M. de Turenne, averti à temps de cette entreprise, fut trouver le Roi, et cria si haut et avec tant d'autorité contre un complot fait par son ennemi pour l'humilier, et de l'exception de la maison de Lorraine, à l'égalité du rang et des honneurs de laquelle il avoit été élevé, qu'il obtint que sa maison conserveroit le *Monseigneur* des secrétaires d'État, ce que celle de Rohan n'eut pas, quoique en pareil rang que MM. de Bouillon; et quelque crédit qu'ait eu Mme de Soubise, jamais dans la suite elle ne l'a pu emporter.

Pour achever l'anecdote des secrétaires d'État, M. de Louvois n'en demeura pas en si beau chemin : le même prétexte de flatterie, quelque grossière qu'elle fût, lui fit obtenir du Roi que tout ce qui ne seroit ni duc, ni prince, ni officier de la couronne, lui écriroit *Monseigneur*, ce qui de lui passa aux autres secrétaires d'État; et le rare fut qu'il ne le prétendit que des gens de qualité, et point du clergé ni de la robe. Beaucoup de gens distingués le refusèrent, et furent perdus : M. de Louvois les poursuivit partout, et le Roi y ajouta toutes les marques de disgrâce. Ces exemples, qui n'en manquèrent aucun, soumirent enfin tout le monde, et il n'y eut plus personne qui ne portât ce joug, auquel les secrétaires d'État ajoutèrent encore l'inégalité des souscriptions pour tout ce qui n'étoit pas titré. Cela a duré jusqu'à l'éclipse des secrétaires d'État à la mort de Louis XIV.

M. de Turenne maria le comte d'Auvergne, son neveu, à la fille unique et seule héritière du prince de Hohenzollern, marquis de Berg-op-Zoom par sa femme. Cette grande terre en Hollande, avec beaucoup d'autres biens, avec une alliance étrangère entée sur celle de la mère et de la

grand'mère, parut au vicomte un établissement pour son neveu cadet, qui pouvoit en son temps avoir de grands avantages. Il ne tarda pas à lui faire accorder ses survivances de la charge de colonel général de la cavalerie et de son gouvernement de Limousin. On a vu p. 155[1] avec quelle adresse lui et son troisième neveu mirent le Roi en situation de leur offrir pour lui sa nomination au cardinalat, et de s'en croire quitte à bon marché en la lui donnant, et la charge de grand aumônier deux ans après : c'est-à-dire qu'il fut cardinal à vingt-cinq ans, et grand aumônier à vingt-sept. Tels furent les établissements que M. de Turenne procura à sa maison, à ses trois neveux et à soi-même. Mais parmi tant de splendeur, il reçut quelques déplaisirs : ses deux derniers neveux, enflés d'une situation si brillante, furent tous deux tués en duel; et il eut la douleur que mariant leur sœur à M. d'Elbœuf, jamais Messieurs de Lorraine ne voulurent passer à la future ni aux siens les qualités de prince et de princesse; le mariage en fut rompu, puis renoué, mais avec la même opiniâtreté de la part des Lorrains. A la fin M. de Turenne céda et conclut le mariage, avec la douleur du bruit que cela fit dans le monde. Il trouva depuis le moyen de marier son autre nièce, sœur de celle-ci, à un frère de l'électeur de Bavière, l'un et l'autre morts sans enfants. Je ne sais si la maison de Bavière eut la même délicatesse que la maison de Lorraine, ni si celle-ci l'a soutenue au contrat de mariage de M. de Bouillon, père de celui-ci, avec sa troisième femme, fille du comte d'Harcourt, dit depuis le comte de Guise.

M. de Turenne acheva sa vie avec la même gloire et la même autorité auprès du Roi, et la termina comme chacun sait. La majesté de ses obsèques et de sa sépulture n'eut aucun rapport à sa naissance ni à tout ce qu'il avoit acquis d'extérieur; ce fut la récompense de ses vertus militaires, et de la mort qui les couronna par un coup de

1. Pages 85-88 de notre tome II.

canon à la tête de l'armée. Le Roi défendit même très-expressément que la qualité de prince fût employée nulle part à Saint-Denis; et c'est ce qui a fait que ses neveux, qui lui ont fait faire dans cette église un superbe mausolée dans une chapelle magnifique, n'y ont fait mettre aucun épitaphe [1], en sorte qu'à voir ce tombeau, on ne peut conjecturer que c'est celui de M. de Turenne que par sa figure, qui ressemble à tous ses portraits, et par ses armes, qui n'ont d'autre ornement que la couronne de duc et des trophées. Il n'y a même aucuns vers, aucune louange, parce qu'on n'a osé mettre cette précieuse qualité de prince, et qu'on n'a pas voulu montrer qu'on l'évitoit.

C'est du temps de ces deux fameux frères que le nom d'Auvergne a peu à peu été joint à celui de la Tour. Il y a en Limousin, en Dauphiné et en d'autres provinces des maisons de la Tour, qui ne sont point de celle-ci, et qui toutes ont des armes différentes les unes des autres, et n'ont aucune parenté entre elles. Ce mot d'Auvergne s'ajouta d'abord, comme pour distinction et pour montrer de laquelle on parloit; après, cela devint équivoque : l'attachement à ce mot pour s'en faire un nom découvrit le projet. Le cardinal de Bouillon se prétendit sorti par mâles des anciens comtes de la province d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne, et n'omit rien pour trouver à Cluni, qui est de la fondation de ces princes, de quoi appuyer cette chimère. Elle lui venoit sans doute de plus loin. On a vu l'affectation avec laquelle ils voulurent avoir par l'échange cette terre particulière, qui a été ailleurs plus d'une fois expliquée, et qu'on appelle le comté d'Auvergne. Le second fils du duc de Bouillon, qui fit l'échange, en porta le nom. Ils espérèrent la confusion dans l'esprit du gros du monde du titre d'une terre médiocre, ordinaire, et tout à fait sans distinction, et particulière, avec celui du titre de la province même, et persuader ainsi leur ori-

1. *Épitaphe* était des deux genres indifféremment au dix-septième siècle; il était plutôt féminin au temps où Saint-Simon écrivait.

gine des anciens comtes de la province d'Auvergne, puisqu'ils en portoient le nom et le titre, comme la plupart des gens sont infatués que les Montmorencis sont les premiers barons du royaume, parce qu'ils prennent le titre de premier baron de France, c'est-à-dire de la France proprement dite comme province, qui est grande comme la main, autour de Montmorency et de l'abbaye de Saint-Denis, dont Montmorency relevoit, et que de sa situation on appelle Saint-Denis en France.

C'étoit donc non plus simplement déplaire, mais offenser le cardinal de Bouillon et les siens, que de parler de leur maison sous le seul nom de la Tour, comme leurs pères l'avoient toujours pris et signé uniquement partout : il fallut dire la Tour *d'*Auvergne, jouant sur le mot, et se garder surtout de l'expression trop claire de la Tour *en*[1] Auvergne, qui ne se pardonnoit point. Ils avoient enfin compris le peu de sûreté d'un rang qui se peut ôter comme il a pu être donné, avec la différence que le dernier est justice et raison; d'un rang sans prétexte de naissance, puisque leurs pères n'y avoient jamais prétendu, et n'avoient jamais été distingués de tous les autres seigneurs qui n'avoient ni dignité ni office de la couronne. Ils ne pouvoient se dissimuler à eux-mêmes que la possession, même légitime, de Sedan ni de Bouillon n'avoit jamais donné ni fait prétendre aucun rang ni distinction en France, et nulle part en Europe; qu'ils ne sortoient pas même des possesseurs légitimes; enfin de quelle façon leurs père et grand-père les avoient eus. Le grand parti de rang qu'ils en avoient su tirer leur paroissoit donc mal assuré dans un temps ou dans un autre; et quoique ce rang, même pour les maisons vraiment souveraines, fût inconnu en France jusqu'aux Guises, à qui il fallut tant d'adresse, de puissance et de degrés pour l'établir, par conséquent très-susceptible d'y tomber, c'en étoit tout un autre danger pour des seigneurs particuliers, distingués

1. Saint-Simon a souligné *d'* et *en*.

depuis si peu, et à si peu de titre, ou plutôt de prétexte, et qui bien loin de voir encore aujourd'hui l'aîné de leur maison un véritable souverain depuis tant de siècles, comme est le duc de Lorraine, n'en pouvoient montrer la moindre apparence chez eux en aucun temps.

Dans cette angoisse, une fortune inespérable les vint trouver : un vieux cartulaire de l'église de Brioude, enterré dans l'obscurité de plusieurs siècles, fut présenté au cardinal de Bouillon ; ce titre avoit les plus grandes marques de vétusté, et contenoit une preuve triomphante de la descendance masculine de la maison de la Tour des anciens comtes d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne. Le cardinal de Bouillon fut moins surpris que ravi d'aise d'avoir entre ses mains une pièce de si bonne mine, car c'étoit là le point, plus que ce qu'elle témoignoit. De longue main, pour sa réputation d'abord, après pour sa chimère, il s'étoit attiré tout ce qu'il avoit pu de savants en antiquités. De tout temps les jésuites lui étoient dévoués, comme lui à eux sans mesure, et parmi tous les démêlés que son abbaye de Cluni lui avoit causés avec ses religieux, il avoit eu grand soin de ménager les savants des trois congrégations françoises de l'ordre de Saint-Benoît.

Baluze, qui avoit formé la belle et immense bibliothèque de M. Colbert, qui protégea toujours les lettres et les sciences, s'étoit fait un grand nom en ce genre et beaucoup d'amis, par avoir été souvent l'introducteur des savants auprès de ce ministre, et le canal des grâces. Il avoit soutenu sa réputation depuis la mort de son maître par plusieurs ouvrages qu'il avoit donnés au public. Le cardinal de Bouillon se l'étoit attaché par des pensions et par des bénéfices. Son fort étoit de démêler l'antiquité historique et généalogique, et ses découvertes et sa critique étoient estimées : ce n'étoit pas qu'on le crût à toute épreuve. Sa complaisance pour cet autre maître le déshonora : il fit une généalogie de la maison d'Auvergne, c'est-à-dire de la Tour, dont le nom peu à peu se suppri-

moit pour faire place au postiche, et il la fit descendre de mâle en mâle des anciens comtes d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne.

La fausseté veut être bien concertée, mais il est dangereux qu'elle la soit trop : il faut attraper un milieu avec adresse, pour tromper avec un dehors de simplicité qui surprenne et qui impose. Ce fut l'écueil contre lequel toute cette belle invention se brisa. Rien de plus semblable au cartulaire que cette nouvelle généalogie par ses découvertes, ignorées jusqu'alors, et quoique cette pièce la dût être entièrement pendant la composition de l'ouvrage, puisqu'elle ne devoit pas encore être trouvée, l'un et l'autre se montra prêt en même temps. Néanmoins, il fut jugé plus expédient de produire le cartulaire le premier, et d'en attendre le succès avant de publier l'*Histoire de la maison d'Auvergne*.

Pour le mieux assurer, le cardinal de Bouillon joua le modeste, et fit difficulté d'ajouter foi à une pièce si décisive. Il en parla en confiance à ce qu'il put de savants avec doute, en les priant de bien examiner et de ne le laisser pas prendre pour dupe, et toutefois ajoutoit, avec un air de desir et de complaisance, que cette descendance étoit de tout temps l'opinion et la tradition de sa maison, quoique (et voilà une belle contradiction), jusqu'au maréchal de Bouillon, elle ne fût pas tombée dans la pensée d'aucun d'eux, et que si elle étoit née pour la première fois dans celles de son père et de son oncle, comme il y a lieu de le soupçonner par leur affectation d'avoir cette terre appelée le comté d'Auvergne et la jonction du mot d'Auvergne au nom de la Tour, au moins n'avoient-ils osé s'en laisser entendre, avec toute la splendeur, la gloire, le crédit, l'autorité dont ils avoient joui. D'autres sortes de savants subalternes et mercenaires, aussi consultés pour avoir lieu de les faire admettre à l'examen de la pièce par les premiers et avec eux, furent bien endoctrinés par Baluze à dire ce qu'il falloit à propos, et lui-même à découvert paya du poids de sa réputa-

tion et de toute l'adresse de son esprit, dès longtemps préparées sur une matière si importante et si jalouse.

Soit que les véritables examinateurs y fussent trompés, soit qu'ils se fussent laissé séduire, soit, comme il y a plus d'apparence, qu'ils vissent bien ce qui en étoit, mais qu'ils ne voulussent pas se faire un cruel ennemi du cardinal et de toute sa maison pour chose qui, au sens de ces gens obscurs qui ne connoissent que leurs livres, ne blessoit personne et n'importoit à personne, ils prononcèrent en faveur du cartulaire, et le P. Mabillon, ce bénédictin si connu dans toute l'Europe par sa science et par sa candeur, laissa entraîner son opinion par les autres.

Avec de tels suffrages, que ce dernier couronnoit, le cardinal de Bouillon ne feignit plus de parler[1] à l'oreille de ses amis de sa précieuse découverte, et surtout de bien étaler tout ce qu'il avoit fait et toutes les précautions qu'il avoit prises pour n'y être pas trompé. Par ce récit, il comptoit d'en constater entièrement la vérité, et de ses amis la nouvelle en gagna d'autres, et bientôt la ville et la cour, comme il se l'étoit bien proposé. Chacun lui fit des compliments d'une si heureuse découverte, la plupart pour se divertir de la mine qu'il leur feroit : ce fut un chaos, plutôt qu'un mélange, de la vanité la plus outrée et de la modestie la plus affectée, et d'une joie immodérée qui éclatoit malgré lui. Il falloit, pour la vraisemblance, garder quelque interstice entre la publication de cette découverte et celle de l'*Histoire d'Auvergne*, pour en rompre la cadence autant qu'il se pourroit aux yeux du public.

Le malheur voulut que de Bar, ce va-nu-pieds qui avoit, disoit-on, déterré ce cartulaire, et qui l'avoit présenté au cardinal de Bouillon, fut arrêté dans cet intervalle et mis en prison pour faussetés, par ordre de la chambre de l'Arsenal. Cet événement fit quelque bruit, qui intrigua les Bouillons, mais qui rendit leur cartulaire fort suspect et

1. N'hésita plus à parler.

fit mettre force lunettes pour l'examiner. Des savants sans liaison avec les Bouillons le contestèrent, et tant fut procédé que de Bar, arrêté pour d'autres faussetés, fut poussé sur celle-ci. La Reynie, si redoutable aux vrais criminels par ses lumières et sa capacité, et par l'expérience des prisonniers de la Bastille et de Vincennes dans sa charge de lieutenant de police, si longtemps mais si intègrement exercée, et en magistrat des anciens temps, présidoit en chef à la chambre de l'Arsenal, et fit subir à de Bar divers interrogatoires sur le cartulaire de Brioude : il se défendit le mieux qu'il put, mais il laissa échapper des choses délicates, qui le firent resserrer et presser de nouveau.

Alors l'alarme se mit dans la maison de Bouillon, prête à[1] voir éclater la fourberie. Il n'est rien qu'ils ne fissent pour en parer le coup, d'abord sourdement par la honte de paroître ; mais voyant que le tribunal ne relâchoit rien de la rigueur de l'examen, la douleur et le bruit des savants qu'ils avoient trompés, et le cri public, ils se mirent à solliciter ouvertement pour de Bar, et à y employer tout leur crédit. A la fin, l'inflexibilité de la Reynie, et l'indignation qui échappoit aux autres magistrats de la chambre de l'Arsenal, les réduisit à un parti extrême : M. de Bouillon, que le Roi aimoit, lui avoua qu'il ne voudroit pas répondre que son frère le cardinal n'eût été capable, à leur insu à tous, d'essayer à constater des faits incertains, et prenant le Roi par ce qui le touchoit le plus, qui étoit la confiance, il ajouta que, se mettant ainsi entre ses mains sur une chose si délicate, il le supplioit d'arrêter cette affaire par bonté pour ceux qui n'y avoient point trempé, qui n'étoient coupables que d'une crédulité trop confiante pour un frère, et de leur faire au moins la grâce de les sauver de la flétrissure d'y être nommés en rien. Le Roi, avec plus d'amitié pour M. de Bouillon que de réflexion à ce qu'il devoit de réparation à l'injure publique, voulut bien prendre ce parti.

1. *Prête à* corrige *près de* au manuscrit.

Cependant l'abbé d'Auvergne, longtemps depuis cardinal au scandale public le plus éclatant et le plus éclaté, sollicitant de toutes ses forces, n'eut pas honte de dire aux juges, pour les toucher, à peu près ce que M. de Bouillon dit au Roi.

De Bar enfin, atteint et convaincu d'avoir fabriqué ce cartulaire de l'église de Brioude, ne fut point poussé par delà l'aveu qu'il en fit en plein tribunal, pour éviter, par ordre du Roi à la Reynie, qu'il ne parlât du cardinal, et peut-être de quelques autres Bouillons. Le cartulaire fut déclaré faux et fabriqué par ce faussaire, et par la raison susdite, de Bar, par le même arrêt, ne fut point condamné à mort, mais à une prison perpétuelle, parce que les autres faussetés sur lesquelles il fut d'abord arrêté n'étoient rien en comparaison de celle-ci. On peut comprendre que cette aventure fit un grand éclat; mais ce qui ne se comprend pas si aisément, c'est que MM. de Bouillon, qui en devoient être si embarrassés, osèrent, quinze mois après, demander à Monsieur le chancelier l'impression de l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, et que Monsieur le chancelier l'accorda. Les réflexions seroient trop fortes et m'écarteroient de mon sujet : il en est seulement de dire que le monde en fut étrangement scandalisé, et qu'un aussi gros ouvrage et si recherché, dont le fondement unique étoit ce cartulaire, qui parut aussi promptement après l'éclat, ne sembla à personne avoir été fait et achevé qu'avec le cartulaire même, et par conséquent aussi faux que lui. C'est le jugement qui en fut universellement porté, qui déshonora Baluze jusqu'à faire rompre avec lui beaucoup de savants et plusieurs de ses amis, et qui mit le comble à la confusion de cette affaire. On verra en son temps ce que ce beau livre devint.

Après avoir réparé ces deux oublis, l'un sur la maison de Rohan, l'autre sur celle de Bouillon, revenons d'où nous sommes partis.

CHAPITRE VI.

1707. — Retranchement d'étrennes et de partie de la pension de Mme de Montespan. — Mort de Cauvisson; sa dépouille. — Survivance de secrétaire d'État au fils de Chamillart. — Visites inusitées chez Chamillart. — Bassesse de du Bourg. — Mort du roi de Portugal. — Mort et famille du prince Louis de Baden. — Grandeurs de Marlborough. — Entrevues étranges. — Électeur de Cologne sacré, etc. — Naissance du second duc de Bretagne. — Mort de Sainte-Hermine. — Mort de Mme de Montgon; Mme de la Vallière dame du palais. — Mariage de Gondrin avec une fille du maréchal de Noailles. — Mort du comte de Gramont; son caractère. — Mort de la Barre. — Mort de Mme de Frontenac; sa famille, etc. — Mort de Mlle de Goello; sa famille. — Mort du chevalier de Gacé. — Mines inutilement cherchées aux Pyrénées. — Retour et personnage de Mme de Caylus à la cour. — Union de l'Écosse avec l'Angleterre. — Marquis de Brancas et de Bay. — Port-Mahon repris pour Philippe V. — Envoi d'argent de Mexique par le duc d'Albuquerque. — Prise considérable en mer sur les Anglois.

La situation pressée des affaires, qui avoit fort augmenté les dépenses de la guerre par tout ce qu'on avoit perdu de troupes et de terrain, avoit obligé le Roi, depuis deux ou trois ans, à diminuer, puis à retrancher les étrennes qu'il donnoit aux fils et aux filles de France, qui se montoient fort haut. Le trésor royal lui apportoit tous les premiers jours de l'an, pour les siennes, trente-cinq mille louis d'or, de quelque valeur qu'ils fussent. Cette année, 1707, il s'en retrancha dix mille. La cascade en tomba sur Mme de Montespan. Depuis qu'elle eut quitté la cour pour toujours, le Roi lui donnoit douze mille louis d'or tous les ans, sur quelque pied qu'ils fussent; d'O étoit chargé de lui en porter trois mille tous les trois mois. Cette année, le Roi lui manda par le même qu'il ne pouvoit plus lui en donner que huit mille. Mme de Montespan n'en témoigna pas la moindre peine; elle répondit qu'elle n'en étoit fâchée que pour les pauvres, à qui en effet elle donnoit avec profusion.

D'Alègre en eut de meilleures; ce fut une des trois lieutenances générales de Languedoc, vacante par la mort subite de Cauvisson, sans enfants, sortant de dîner chez Monsieur le Grand à Versailles. J'ai parlé de lui lorsque M. du Maine lui fit donner cette charge.

Chamillart en eut encore de plus considérables; ce fut la survivance de sa charge de secrétaire d'État pour son fils unique de dix-huit ans. Le prétexte fut d'épargner au père trois ou quatre heures de signatures par jour, mais dans le fait, le Roi étoit aussi libéral des survivances de ces importantes charges qu'avare de toutes les autres : il ne vouloit être servi par de fort jeunes gens que dans ses principales affaires, et croyoit montrer qu'il n'avoit besoin que de soi-même pour les gouverner. Cette même raison lui fit faire d'étranges choix en ce genre, indépendamment des survivances, dont les suites ont été cruelles pour l'État et pour lui. Cette grâce fut un surcroît de disgrâce pour le maréchal de Villeroy, qui non-seulement n'avoit pas voulu voir Chamillart à son retour, et avoit rompu hautement avec lui, mais avoit défendu au duc de Villeroy de le voir, dont Chamillart avoit été peiné, et le Roi l'avoit trouvé très-mauvais. Dans l'esprit de lui plaire, Monseigneur et M. le duc de Berry allèrent l'après-dînée voir Mme Chamillart et faire compliment à toute la famille; et Mme la duchesse d'Orléans, qui fort mal à propos, comme je l'ai remarqué ailleurs, ne faisoit plus de visite, quitta cette morgue pour cette fois, et alla aussi voir Mme Chamillart

Bientôt après, le fils de Chamillart alla visiter les places frontières de Flandres et d'Allemagne. Le comte du Bourg, longtemps depuis maréchal de France, n'eut pas honte [de] s'offrir, et fut accepté, pour lui servir de mentor en ce voyage. On ne lui en pouvoit choisir un meilleur; la merveille fut que tous les honneurs pareils, ou plus grands que ceux qu'auroit reçus un prince du sang, ne tournèrent point cette jeune cervelle, qui conserva toute sa raison; et cet écolier, pour le bien dire, revint doux,

modeste, officieux et respectueux, comme s'il n'eût pas été fils du ministre favori et secrétaire d'État lui-même : il se fit aimer partout.

La mort du roi de Portugal fit un deuil de six semaines. Il n'avoit eu qu'une fille, morte sans alliance devant lui, de sa première femme. L'histoire de leur mariage et de la catastrophe du roi son frère est si connue que je n'en dirai rien ici. Il laissa plusieurs enfants de sa seconde femme, sœur de l'Impératrice, et fille et sœur de l'électeur palatin duc de Neubourg[1].

Un moindre prince, mais de plus grande réputation, mourut en même temps, le prince Louis de Baden, à cinquante-deux ans. Il étoit fils de Ferd.-Max. marquis de Baden, qui ne fit jamais parler de lui, et de la fille de la princesse de Carignan, dernière princesse du sang de la branche de Bourbon-Soissons. Max.-Ferd. l'avoit épousée à Paris en 1653, et en eut deux ans après le prince Louis de Baden, dont le Roi fut le parrain. La princesse de Baden fut dame du palais de la Reine plusieurs années, sans prétention ni distinction d'avec les duchesses et les princesses établies en France, et n'en eut jamais, et faisant sa semaine et son service auprès de la Reine comme les autres dames du palais titrées, et roulant avec elles. Elle fut à la fin chassée, avec la princesse de Carignan sa mère, pour des intrigues trop anciennes pour avoir place ici. Le prince de Baden, médiocrement content de sa femme, se retira dans ses États en 1658, y emmena son fils, et y mourut l'année suivante, d'un coup de fusil qui lui cassa le bras comme il s'appuyoit dessus. Le prince Herman de Baden, son frère cadet, s'étoit attaché à l'Empereur; il devint premier commissaire impérial à la diète de Ratisbonne, gou-

1. La phrase de Saint-Simon, étrange dans sa forme elliptique, s'explique par la généalogie de la reine de Portugal : Marie-Sophie-Élisabeth, seconde femme de Pierre II roi de Portugal, était fille de Philippe-Guillaume électeur palatin, et sœur de Jean-Guillaume, qui en 1690 succéda à son père dans la dignité d'électeur palatin.

verneur de Javarin, maréchal de camp général, président du conseil de guerre, la meilleure tête et le plus autorisé du conseil intime de l'Empereur. Ce fut l'émule du fameux duc de Lorraine, qu'il barra, abaissa et tint éloigné en Tyrol tant qu'il put. Il ne fut point marié, et mourut en 1691. Ce fut lui qui prit soin de son neveu et qui l'attacha à l'Empereur. Il devint maréchal de camp général comme son oncle, et gagna sur les Turcs, en Hongrie, les importantes batailles de Jagodina, de Nissa, de Vidin et de Salankemen, où le grand vizir Cuprogli et plus de vingt mille Turcs demeurèrent sur la place. Il commanda presque toujours depuis les armées impériales sur le Rhin, et passa justement pour un des plus grands capitaines de son siècle.

Il avoit épousé en 1690 une des deux filles du dernier des ducs de Saxe Lauenbourg, sœur de la veuve du dernier des grands-ducs de Toscane Médicis, qui, pour le dire en passant, étoit la première et la plus ancienne maison d'Allemagne. Il en laissa deux fils et une fille. L'aîné accordé à notre reine, et le mariage près d'être célébré, la princesse de Baden apprit la mort du fils unique du prince de Schwartzenberg, qui, par un cas fort rare en Allemagne, laissoit sa sœur unique héritière de forts grands biens. Notre reine fut congédiée, après avoir demeuré quelque temps auprès de la princesse de Baden pour la former à son gré comme sa future belle-fille, son mariage rompu et celui de la fille de Schwartzenberg fait. Quelque temps après sa célébration, la princesse de Baden, qui étoit dévote, alla voir le prince de Schwarzentberg, et fit si bien auprès de lui qu'elle lui fit reprendre sa femme, avec qui il étoit fort mal depuis longtemps et qui vivoit hors de chez lui. De ce raccommodement vint un fils, qui réduisit la jeune princesse de Baden à l'état ordinaire, pour les biens, de toutes les filles des bonnes maisons d'Allemagne, dont sa belle-mère eut grand mal au cœur. Le cadet du jeune prince de Baden fut destiné à l'Église, et leur sœur épousa M. le duc d'Orléans, et

est morte en couche de M. le duc de Chartres. Elle s'étoit extrêmement fait aimer, et fut fort regrettée. Sa vie en ce pays-ci, malgré sa douceur, son esprit et sa vertu, n'avoit pas été heureuse.

En ce même commencement d'année, le duc de Marlborough, à qui l'Empereur avoit donné une belle et riche terre en Allemagne et qu'il avoit fait prince de l'Empire, fut déclaré vicaire général de l'archiduc aux Pays-Bas. Cela surprit fort à cause de la différence de sa religion, et de la part de la maison d'Autriche, qui se pique si fort d'être catholique zélée, et qui couvre tant de desseins et d'exécutions de ce manteau. Mais Marlborough refusa, et ne voulut pas donner cette prise sur lui en Angleterre pour un emploi si passager.

On eut lieu de l'être bien davantage de l'entrevue qu'eurent ensemble, près de Leipsick, les rois de Suède et de Pologne, que le premier venoit de forcer à abdiquer, et de reconnoître le roi Stanislas Leczinski à sa place, et qui vivoit en souverain à ses yeux en Saxe, dont il tiroit des trésors. Ce ne fut pas tout ; pour combler l'étonnement, il y eut incontinent après une autre entrevue entre ces deux rois de Pologne.

L'électeur de Cologne, qui n'avoit aucuns ordres, voulut enfin les recevoir : l'archevêque de Cambray le vint trouver à Lille, et en cinq jours de suite lui donna les quatre moindres, le sous-diaconat, le diaconat, le fit prêtre, et le sacra évêque. Il se plut fort après aux fonctions ecclésiastiques, surtout à dire la messe et à officier pontificalement.

Mme la duchesse de Bourgogne accoucha d'un duc de Bretagne, fort heureusement et fort promptement, le samedi 8 janvier, un peu avant huit heures du matin. La joie fut grande, mais le Roi, qui en avoit déjà perdu un, défendit toutes les dépenses qui avoient été faites à sa naissance, et qui avoient infiniment coûté. Il écrivit au duc de Savoie pour lui donner part de cet événement, malgré la guerre et l'excès des mécontentements,

et il en reçut une réponse de conjouissance et de remerciement.

Sainte-Hermine, frère de la comtesse de Mailly, dame d'atour de Mme la duchesse de Bourgogne, mourut à Versailles, et fut regretté. Il étoit bon officier, maréchal de camp et inspecteur. Cela donna lieu à séparer la cavalerie des dragons pour les inspections, comme le maréchal de Tessé et le duc de Guiche l'avoient toujours souhaité tandis qu'ils étoient colonels généraux des dragons. Coigny, en cela, fut plus heureux qu'eux.

Mme de Montgon, dame du palais de Mme la duchesse de Bourgogne, mourut en Auvergne, où elle étoit allée faire un tour dans la famille et les biens de son mari. Elle étoit fille de Mme d'Heudicourt, desquelles j'ai assez parlé, lorsqu'on fit la maison de Mme la duchesse de Bourgogne, pour n'avoir rien à y ajouter, sinon qu'elle étoit flatteuse, insinuante, amusante, méchante et moqueuse, et qu'elle divertissoit fort le Roi, Mme de Maintenon et Mme la duchesse de Bourgogne, qui en furent fâchés. Elle ne laissoit pas d'avoir des amis, qui la regrettèrent. Sa place fut desirée de tout ce qui s'en crut à portée. Les Noailles enfin l'emportèrent pour leur fille, Mme de la Vallière, qui avoit seule plus d'esprit, de tête et d'intrigue que tous les Noailles ensemble; aimable quand elle vouloit, mais pleine d'humeur et naturellement brutale, beaucoup plus que son père, qui ne l'étoit pas peu.

Ils firent, en ce même mois de janvier, un sixième mariage, qui eut de grandes suites pour les deux familles, de leur sixième fille avec Gondrin, fils aîné de d'Antin, qui lui donna Bellegarde pour dix mille livres de rente, et Mme de Montespan cent mille francs en pierreries; les Noailles donnèrent cent mille écus en diverses choses et dix ans de nourriture. La conduite de la duchesse de Noailles les embarrassoit fort : ils la tenoient extrêmement recluse; sa tête tenoit fort de celle de son père; sa place étoit une occasion continuelle de chagrins entre la laisser aller quelquefois, et l'en empêcher beaucoup plus souvent;

Mme de Maintenon en étoit importunée : ils l'obligèrent donc de la céder à sa belle-sœur. Qui eût dit au Roi que cette nouvelle dame épouseroit un jour M. le comte de Toulouse, et qu'elle feroit, sous son successeur, le personnage que nous voyons ?

Le comte de Gramont mourut à Paris, où il n'étoit presque jamais, à la fin de ce mois de janvier, à plus de quatre-vingt-six ans, ayant toujours eu, jusqu'à quatre-vingt-cinq ans, une santé parfaite et la tête entière, et encore depuis. Il étoit frère de père du maréchal de Gramont, duquel la mère étoit fille du maréchal de Roquelaure, et celle du comte de Gramont étoit sœur de Bouteville, décapité à Paris pour duels, père du maréchal-duc de Luxembourg. Il s'étoit attaché à Monsieur le Prince, qu'il suivit en Flandres, s'alla promener après en Angleterre, et y épousa Mlle Hamilton, dont il étoit amoureux avec quelque éclat, et que ses frères, qui en furent scandalisés, forcèrent d'en faire sa femme malgré qu'il en eût. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais de ces esprits de plaisanterie, de reparties, de finesse et de justesse à trouver le mauvais, le ridicule, le foible de chacun, de le peindre en deux coups de langue irréparables et ineffaçables, d'une hardiesse à le faire en public, en présence et plutôt devant le Roi qu'ailleurs, sans que mérite, grandeur, faveur et places en pussent garantir hommes ni femmes quelconques. A ce métier il amusoit et il instruisoit le Roi de mille choses cruelles, avec lequel il s'étoit acquis la liberté de tout dire, jusque de ses ministres. C'étoit un chien enragé à qui rien n'échappoit. Sa poltronnerie connue le mettoit au-dessous de toute suite de ses morsures; avec cela escroc avec impudence, et fripon au jeu à visage découvert; et joua gros toute sa vie. D'ailleurs, prenant à toutes mains, et toujours gueux, sans que les bienfaits du Roi, dont il tira toujours beaucoup d'argent, aient pu le mettre tant soit peu à son aise. Il en avoit eu pour rien le gouvernement de la Rochelle et pays d'Aunis à la mort de M. de Navailles, et l'avoit vendu depuis fort cher à

Gacé, depuis maréchal de Matignon. Il avoit les premières entrées, et ne bougeoit de la cour. Nulle bassesse ne lui coûtoit auprès des gens qu'il avoit le plus déchirés lorsqu'il avoit besoin d'eux, prêt à recommencer dès qu'il en auroit eu ce qu'il en vouloit: ni parole ni honneur en quoi que ce fût, jusque-là qu'il faisoit mille contes plaisants de lui-même et qu'il tiroit gloire de sa turpitude, si bien qu'il l'a laissée à la postérité par des *Mémoires* de sa vie, qui sont entre les mains de tout le monde, et que ses plus grands ennemis n'auroient osé publier[1]. Tout enfin lui étoit permis, et il se permettoit tout : il a vieilli sur ce pied-là.

J'ai parlé quelquefois de lui, et encore plus de sa femme, et j'ai raconté le compliment cruel dont il accabla le duc de Saint-Aignan, lorsque le duc de Beauvillier, son fils, fut chef du conseil royal des finances. Il ne dit pas un mot moins assommant à l'archevêque de Reims, qu'il rencontra sortant du cabinet du Roi, la tête fort basse, de son audience sur l'affaire du moine d'Auvillé, que j'ai expliquée p. 391[2] : « Monsieur l'archevêque, lui dit-il tout haut avec un air d'insulte, *verba volant*, mais *scripta manent;* je suis votre serviteur. » L'archevêque brossa[3] et ne répondit pas un mot.

Une autre fois, le Roi, parlant d'un envoyé du nord qui étoit venu faire un compliment et quelque autre chose encore, dont il s'étoit fort mal acquitté, et qui venoit de s'en retourner, ajouta qu'il ne comprenoit pas comment on envoyoit des gens comme étoit celui-là. « Vous verrez, Sire, dit le comte de Gramont, que c'est quelque parent de ministre. » Il n'y avoit guère de jours qu'il ne bombardât ainsi quelqu'un.

Étant fort mal à quatre-vingt-cinq ans, un an devant sa mort, sa femme lui parloit de Dieu. L'oubli entier dans lequel il en avoit été toute sa vie le jeta dans une étrange surprise des mystères. A la fin, se tournant vers elle :

1. Voyez tome III, p. 415 et note 1.
2. Pages 419 et 420 de notre tome III.
3. Terme de chasse pris au figuré.

« Mais, comtesse, me dis-tu là bien vrai ? » Puis, lui entendant réciter le *Pater :* « Comtesse, lui dit-il, cette prière est belle; qu'est qui[1] a fait cela ? » Il n'avoit pas la moindre teinture d'aucune religion. De ses dits et de ses faits on en feroit des volumes, mais qui seroient déplorables si on en retranchoit l'effronterie, les saillies, et souvent la noirceur. Avec tous ces vices, sans mélange d'aucun vestige de vertu, il avoit débellé[2] la cour, et la tenoit en respect et en crainte; aussi se sentit-elle délivrée d'un fléau, que le Roi favorisa et distingua toute sa vie. Il étoit chevalier de l'ordre, de la promotion de 1688.

La Barre mourut en ce même temps, celui dont il a tant été parlé à propos de l'affaire qu'il eut avec Surville et qui perdit ce dernier[3].

Moufut aussi Mme de Frontenac, dans un bel appartement que le feu duc du Lude, qui étoit fort galant, lui avoit donné à l'Arsenal, étant grand maître de l'artillerie. Elle avoit été belle et ne l'avoit pas ignoré. Elle et Mlle d'Outrelaise, qu'elle logeoit avec elle, donnoient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la cour, sans y aller jamais. On les appeloit *les Divine*[4]. En effet, elles exigeoient l'encens comme déesses, et ce fut toute leur vie à qui leur en prodigueroit. Mlle d'Outrelaise étoit morte il y avoit longtemps. C'étoit une demoiselle de Poitou, de parents pauvres et peu connus, qui avoit été assez aimable, et qui perça par son esprit, beaucoup plus doux que celui de son amie, qui étoit impérieux. Celle-ci étoit fille d'un maître des comptes qui s'appeloit la Grange Trianon. Son mari, qui comme elle avoit peu de bien, et comme elle aussi beaucoup d'esprit et de bonne compagnie, portoit avec peine le poids de son autorité. Pour l'en dépêtrer et lui donner de quoi vivre, ils lui procurèrent, en 1672, le gouvernement du Canada, où il fit si bien longues années

1. Tel est bien le texte du manuscrit.
2. *Déheller*, dompter, vaincre, réduire.
3. Voyez ci-dessus, page 54 et note 1.
4. Voyez tome II, p. 28 et p. 192 et 193.

qu'il y fut renvoyé en 1689, et y mourut à Québec à la fin de 1698. Son grand-père étoit premier maître d'hôtel et gouverneur de Saint-Germain; il fut chevalier de l'ordre en 1619. Il avoit marié son fils à une fille de Raymond Phélypeaux, secrétaire d'État après son père et son frère, ayant été auparavant trésorier de l'épargne. Cela fit Frontenac père du gouverneur de Canada, beau-frère de MM. d'Humières et d'Huxelles. Il falloit pourtant que ce ne fût pas grand'chose, car on trouve avec les mêmes nom et armes un Roger de Buade, huissier de l'ordre en 1641, sieur de Cussy, après Paul Aubin. Ce Roger sieur de Cussy mourut en 1655, et Jean Aubin, fils de son prédécesseur, rentra dans la charge. Mme de Frontenac étoit extrêmement vieille, et voyoit encore chez elle force bonne compagnie. Elle n'avoit point d'enfants, et peu de bien, que par amitié elle laissa à Beringhen, premier écuyer.

Mlle de Goello mourut peu de jours après, à plus de quatre-vingts ans, à l'hôtel de Soubise, où elle avoit logé toute sa vie. Elle étoit sœur de la mère de M. de Soubise, qui avoit une grande confiance en elle, et qui en eut trois cent mille livres. C'étoit une créature de tête et d'esprit. Elle étoit des bâtards de Bretagne, sœur du père du comte de Vertus d'aujourd'hui, derniers de ces bâtards. Sa sœur aînée, mère de M. de Soubise, étoit cette belle duchesse de Montbazon qui figura tant dans les troubles de la minorité de Louis XIV, belle-mère de la fameuse duchesse de Chevreuse et du mari de cette belle et habile princesse de Guémené qui, à leur aide, accrocha le tabouret, comme je l'ai raconté p. 153[1]; et toutes trois commencèrent le rang dont jouit la maison de Rohan, que la beauté de Mme de Soubise a si bien su achever.

La mère de M. de Soubise et Mlle de Goello, et plusieurs autres frères et sœurs, eurent pour mère la fille du fameux la Varenne, marmiton, puis cuisinier, après portemanteau, ensuite le Mercure d'Henri IV, enfin employé par ce prince

1. Pages 75-77 de notre tome II.

en affaires secrètes en Espagne et ailleurs, et parvenu à parier[1] avec ses ministres, à se faire compter par les plus grands seigneurs, et à faire rappeler les jésuites et partager la Flèche avec eux. Sa fille fut donc grand'mère de M. de Soubise, et c'est ce quartier qui eût empêché son fils d'être admis dans le chapitre de Strasbourg, conséquemment d'en devenir évêque, sans le change qui fut donné dans les preuves, que j'ai expliqué p. 221[2], de supprimer le nom de Foucquet, qui étoit celui de cet heureux aventurier, pour ne produire celui de la Varenne, qu'il portoit, et de ce dernier nom en donner le change avec une ancienne maison de Poitou de ce nom de la Varenne, avec qui MM. de Rohan n'ont jamais eu d'alliance, et dès lors éteinte depuis fort longtemps.

Gacé, depuis maréchal de Matignon, avoit un second fils, qui fut tué à Lille vers ce temps-ci, chez une femme où il alloit souvent, dont le mari s'enfuit aussitôt après. Le père obtint le régiment de cavalerie qu'avoit ce cadet pour son troisième fils, qui étoit dans la marine. C'est aujourd'hui le marquis de Matignon, chevalier de l'ordre comme son frère, de la façon de Monsieur le Duc, dont la femme a été dame du palais; et la fille, à qui elle a donné sa place, a épousé le duc de Fitz-James. Cette fortune, qui n'a pas été loin d'être poussée plus haut, ne s'est pas faite sans beaucoup de manéges et d'intrigues dans sa propre famille et dans le monde; mais ces temps dépassent ceux que je me suis proposés.

La nécessité, qui fait chercher des ressources aux rois comme aux particuliers, avoit mis en besogne un chercheur de mines nommé Rodes, qui crut ou qui fit accroire avoir trouvé beaucoup de veines d'or dans les Pyrénées. Il manda en ce temps-ci à Chamillart qu'elles étoient tellement abondantes que, moyennant dix-huit cents travailleurs qu'il lui demandoit, il fourniroit un million par

1. Aller de pair.
2. C'est à la page 211 de son manuscrit que Saint-Simon aurait dû renvoyer. Voyez notre tome II, p. 307 et 308.

semaine. Cinquante-deux millions par an étoit une belle augmentation de revenu. La flatterie des gens du pays confirma une si folle avance. On y prêta ses espérances, qui ne durèrent pas longtemps : on en fut pour de la dépense; on s'y opiniâtra : elle demeura enfin en pure perte, et on n'en parla plus.

J'ai parlé plus haut de l'exil à Paris de Mme de Caylus, et de la pension qu'elle eut pour quitter la direction du P. de la Tour. Tant qu'elle dura, ce fut un ange, qui ne se lassoit point de prières, d'austérités, de toutes sortes de bonnes œuvres, d'une solitude qui lui faisoit pleurer amèrement le temps qu'elle croyoit perdu en des délassements avec des personnes de la plus grande piété, qui auroient pu passer pour un temps bien employé, et auxquels elle se laissoit aller si rarement. Lorsqu'elle fut en d'autres mains, l'ennui succéda au goût de la prière, de la solitude et des bonnes œuvres : elle se laissa aller à des rendez-vous en bonne fortune avec Mme de Maintenon, à Versailles ou à Saint-Cyr, mais sans découcher de Paris, qu'elle avoit[1] jusqu'alors constamment refusé, puis à aller passer quelque temps à Saint-Germain avec le duc et la duchesse de Noailles. A la fin Mme de Maintenon, contente de son obéissance, la fit revenir : elle l'avoit toujours aimée; elle fut ravie d'avoir lieu de finir son éloignement.

Elle eut un logement, mais elle demeura enfermée chez Mme de Maintenon ou chez Mme d'Heudicourt; peu à peu elle s'élargit chez les Noailles à des heures solitaires, puis de même chez M. d'Harcourt, dont la femme et feu Caylus étoient enfants des deux sœurs; sa beauté, ses agréments, son enjouement revinrent. Harcourt, trouvant en elle un instrument très-propre à l'aider auprès de Mme de Maintenon, la servit auprès d'elle pour la faire nager en plus grande eau; elle fut des Marlis et des particuliers du Roi : ce fut une grande complaisance de la part du Roi pour Mme de Maintenon; jamais il n'avoit aimé Mme de Caylus :

1. Ce qu'elle avait.

il avoit cru s'apercevoir qu'elle s'étoit moquée de lui; quelque divertissante qu'elle fût, il n'étoit point à son aise avec elle, et elle, qui avoit senti cet éloignement, étoit aussi en brassière en sa présence. Néanmoins elle fut admise à tout; la conduite de la duchesse de Noailles lui fut confiée; la compassion de sa captivité la lui fit adoucir, et peu à peu la remettre sur le pied des autres femmes de la cour. Bientôt la chambre de Mme de Caylus devint un rendez-vous important; les gens considérables frappoient à cette porte, et se trouvèrent heureux d'y entrer quelquefois. La dévotion, enfin écoulée, devint la matière des plaisanteries de Mme de Caylus. Elle revit Madame la Duchesse et ses anciennes connoissances, avec qui elle déplora la tristesse avec laquelle sa jeunesse s'étoit passée, dont elle faisoit mille contes sur elle-même en se moquant de toutes ses pratiques de dévotion.

Toujours attachée au duc de Villeroy, et lui à elle, ils se voyoient sans que Mme de Maintenon le trouvât mauvais, tant elle l'avoit subjuguée; et à la fin elle se fit une cour, les matins, de généraux, de ministres, et de la plupart des importants de la cour, par ricochet vers Mme de Maintenon. Au fond elle se moquoit d'eux tous, ne pouvoit rien, et si elle pouvoit quelquefois insinuer à sa tante certaines choses, elle se réservoit toute pour M. d'Harcourt et pour tous ses desseins, auxquels elle demeura livrée sans réserve, privativement à tout le reste, parce qu'après ce qui lui étoit arrivé elle n'osa rien hasarder en faveur des Villeroy que plusieurs années après ce retour.

Ce fut en ce temps-ci que les Anglois parvinrent à consommer la grande affaire qu'ils se proposoient depuis tant d'années, à laquelle le prince d'Orange avoit échoué; ce fut ce qu'ils appelèrent l'union de l'Écosse, et ce que plus exactement les Écossois appelèrent réduire l'Écosse en province. Son indépendance de l'Angleterre dura tant que durèrent ses parlements. A force de menées, d'argent et de persévérance, le parlement d'Écosse consentit en ce commencement d'année à être abrogé, et à ne faire plus

qu'un seul parlement pour les deux royaumes avec celui d'Angleterre, moyennant certains priviléges particuliers maintenus, et que l'Écosse seroit représentée aux parlements d'Angleterre par douze pairs d'Écosse, élus par les pairs de ce royaume, qui s'assembleroient pour cette élection seulement, à Édimbourg, sous la présidence d'un pair écossois nommé par le Roi, alors par la reine Anne. Ce nombre, si inférieur à celui des pairs anglois, et dans Londres, n'étoit pas en état de rien balancer de ce qui se proposeroit dans les parlements. On les leurra de l'influence qu'ils auroient, comme les pairs anglois, sur ce qui regarderoit l'Angleterre même; et à la fin cela passa, sous la condition que le Parlement désormais ne s'appelleroit plus que le parlement de la Grande-Bretagne. Ainsi plus d'embarras du côté de l'Écosse pour le commerce ni pour aucune partie du gouvernement, dont les Anglois devinrent entièrement les maîtres, sans qu'on puisse comprendre comment une nation si fière, si ennemie de l'angloise, si instruite par ce qu'elle en avoit éprouvé dans tous les temps, si jalouse de sa liberté et de son indépendance, put baisser la tête sous ce joug.

Le marquis de Brancas, qui servoit en Espagne, vint rendre compte au Roi de l'état des troupes et des affaires militaires de ce pays-là, et recevoir ses ordres sur la campagne prochaine. Il étoit destiné à servir en Castille, dans le corps séparé que le marquis de Bay y devoit commander, lequel M. de Bay, pour le dire en passant, étoit un Franc-Comtois, fils d'un cabaretier. C'étoit un homme d'esprit et de valeur, qui avoit su profiter de la rareté des sujets militaires en Espagne, pour s'y pousser promptement par son application et par de petits succès, et il parvint jusqu'au grade de capitaine général, qui est le plus élevé de tous en Espagne dans les armées, et, ce qui est énorme, à l'ordre de la Toison d'or. D'ailleurs il devint capable, bon général, et servit fort utilement.

Tout à la fin de janvier, le frère du maréchal de Villars entra au Port-Mahon, avec trois vaisseaux de guerre et

neuf cents soldats, mit pied à terre sous un gros feu de canon qu'il essuya, prit cinq cents hommes qui étoient dans la place, et avec ces quatorze cents hommes en alla attaquer cinq mille, presque toutes milices du pays, força plusieurs retranchements qu'ils avoient devant eux, et leur tua cinq cents hommes. Le reste s'enfuit dans leurs villages, d'où presque tous envoyèrent leurs armes. Il y avoit plusieurs moines parmi eux, qui se distinguèrent par leur opiniâtreté. Ceux qu'on prit, on les fit tous passer par les armes, personne n'ayant voulu servir de bourreau pour les pendre. Ainsi toute l'île de Minorque rentra sous la domination du roi d'Espagne. Cent cinquante Castillans de la place firent merveilles contre les rebelles. Trois mois après, on y découvrit une conspiration du major de la place, qui la vouloit livrer aux partisans de l'archiduc. Le gouverneur espagnol, qui s'y conduisit fort bien, aidé de deux bataillons françois qui étoient dans l'île, marcha aux rebelles, les dissipa, fit pendre le major et plusieurs de ses complices, et prit plusieurs moines qui étoient du complot, dont il fit passer quelques-uns en France.

Peu de jours après la réduction de l'île de Minorque, il arriva à Brest un vaisseau du Mexique dépêché par le duc d'Albuquerque, vice-roi de ce pays, chargé de beaucoup d'argent pour le roi d'Espagne et pour les Espagnols. Il fit partir ce secours ayant appris la nouvelle que le roi d'Espagne étoit errant hors de Madrid. Pontchartrain, qui en eut l'avis, dit un million d'écus pour le roi d'Espagne et trois millions d'écus pour les particuliers. En même temps, le comte de Toulouse eut avis de deux vaisseaux espagnols, au lieu d'un, chargés de trente et un millions en argent, dont un peu plus de trois pour le roi d'Espagne, et quelque argent et force marchandises précieuses sur deux petits vaisseaux françois qui les convoyoient. On ne démêla point entre ces deux avis lequel étoit le vrai; j'avoue aussi que je ne suivis pas fort curieusement cette nouvelle. Six semaines après, du Quesne Mosnier, sorti de Brest avec son escadre, rencontra quinze bâtiments an-

glois escortés de deux vaisseaux de guerre, qui s'enfuirent dès qu'ils l'aperçurent. Du Quesne coula un de ces bâtiments bas, et envoya les quatorze autres à Brest. Ils étoient chargés de poudres, de fusils, de selles, de brides, en un mot de tous les besoins des troupes angloises qui étoient en Espagne, qui manquoient de tout et ne pouvoient rien tirer de ces choses du Portugal, ni des pays qu'ils avoient conquis ou qui s'étoient donnés à l'archiduc en Espagne.

CHAPITRE VII.

Duc de Noailles capitaine des gardes sur la démission de son père. — Puysieux conseiller d'État d'épée. — Curiosités sur Poissy et ses deux dernières abbesses. — Mort de Roquette, évêque d'Autun; son caractère. — Bals à la cour; comédies à Sceaux et à Clagny. — Généraux d'armée : Tessé en Italie, battu par le parlement de Grenoble; Villars sur le Rhin; Vendôme en Flandre; Berwick resté en Espagne sous M. le duc d'Orléans; duc de Noailles en Roussillon. — Mot étrangement plaisant du Roi sur Fontpertuis. — Exclusion du duc de Villeroy de servir; curieuse anecdote. — Rage du maréchal de Villeroy; ses artifices. — Mon éloignement pour le maréchal de Villeroy. — Foiblesse du Roi pour le maréchal de Villeroy et pour ses ministres. — Cause intime de l'extrême haine du maréchal de Villeroy pour Chamillart. — Peu de sens du maréchal de Villeroy.

Le maréchal de Noailles étoit malade dès le commencement de février; son énorme grosseur et les accidents de sa maladie firent peur à sa famille. Le Roi étoit inexorable sur les survivances, excepté pour les secrétaires d'État; toute la faveur des Noailles, celle même de Mme de Maintenon, n'avoient osé rien tenter là-dessus en faveur du duc de Noailles. La charge de capitaine des gardes du corps avoit à cet égard l'inconvénient de plus que le Roi n'y vouloit que des maréchaux de France. La compagnie de Noailles étoit l'écossoise, la première, la distinguée, et le duc de Noailles n'avoit que vingt-sept ans. Ils se mirent donc tous après le maréchal de Noailles pour l'engager à donner sa démission, et tâcher, en levant l'obstacle de la

survivance, de faire passer sa charge à son fils. Ce ne fut pas chose facile à persuader; mais à force d'y travailler, ils arrachèrent sa démission, et une lettre au Roi en conséquence, plutôt qu'ils ne l'obtinrent. Tout étoit de concert avec Mme de Maintenon. Le Roi reçut l'une et l'autre le 17 février, revenant de se promener à Marly, et passa à son ordinaire chez Mme de Maintenon. Un peu après qu'il y fut entré, il envoya querir le duc de Noailles, et lui dit d'aller apprendre à son père que, suivant son desir, il lui donnoit sa charge. Dès le lendemain matin, il prêta son serment, prit le bâton, et acheva le quartier, qui étoit le sien. Ce même jour, qui étoit un vendredi, et ces jours-là point de conseil, Puysieux, revenu de Suisse faire un tour, eut une audience du Roi, à la fin de laquelle il lui demanda une place de conseiller d'État d'épée qui n'étoit pas remplie depuis fort longtemps. Le Roi la lui donna sur-le-champ et lui dit qu'il la lui destinoit depuis deux ans. On a vu plus haut, p. 470[1], quel étoit Puysieux, et comment il s'étoit mis sur le pied de ces retours de Suisse et de ces audiences, que nul autre ambassadeur n'obtenoit, et combien il en sut profiter.

Mme de Mailly, sœur de l'archevêque d'Arles, depuis cardinal de Mailly, eut en ce même temps le beau et riche prieuré ou abbaye de Poissy, au bout de la forêt de Saint-Germain, dont elle étoit professe. Cette nomination avoit été longtemps contestée : les religieuses se prétendoient avoir droit d'élection, et pour en dire le vrai, elles en avoient conservé la possession depuis le Concordat. Le voisinage de la cour, qui demeuroit à Saint-Germain, la tenta de disposer d'une si belle place.

En dernier lieu, le Roi y avoit nommé une sœur du duc de Chaulnes l'ambassadeur. Le Pape ne s'y étoit pas opposé, mais les religieuses fermèrent les portes à la Reine, qui l'y avoit conduite elle-même, tellement que les gardes les enfoncèrent. Ce fut un vacarme horrible que

1. Pages 191-194 de notre tome IV.

cette installation : des cris, des protestations, des insultes à l'abbesse, beaucoup de grands manques de respect à la Reine, force religieuses chassées et mises en d'autres couvents. Malgré tout cela, Mme de Chaulnes fut bien des années sans être paisible. C'étoit aussi une grosse créature qui faisoit peur, et qui ressembloit de taille et de visage à son frère comme deux gouttes d'eau, plus abbesse, plus glorieuse, plus impertinente que toutes les abbesses ensemble, et qui, à force d'avoir été tourmentée en arrivant, s'étoit mise à faire enrager ses religieuses. Pour s'en faire plus respecter, elle s'étoit avisée de se faire annoncer par quelque tourière affectionnée tantôt M. Colbert, tantôt M. de Louvois ou M. le Tellier, dans un temps où elle étoit avec toute la communauté, où la portière la venoit avertir. Elle faisoit la surprise, après l'importunée, car les visites étoient fréquentes; elle alloit s'enfermer dans son parloir, d'où pas une religieuse n'osoit approcher pendant ces importants entretiens, qui duroient le temps qu'elle jugeoit à propos, puis, toute fatiguée de consultations et d'affaires de la cour et du monde, qu'elle n'avoit pas quitté, disoit-elle, pour y perdre son temps dans l'état qu'elle avoit embrassé, elle revenoit se reposer avec ses religieuses de tant de soins dont elle auroit voulu n'ouïr jamais parler, et n'être point distraite des devoirs d'abbesse. A la fin, ces ministres revenoient si souvent et occupoient si longtemps Madame l'abbesse, que quelque religieuse, plus avisée que les autres, commença à se douter du jeu. A la première visite de ces Messieurs, trois ou quatre montèrent en lieu de voir dans les cours et les dehors, où elles n'aperçurent point de carrosse. Après cette épreuve, le doute se fortifia et se communiqua de plus en plus par le redoublement de la même épreuve, et il demeura constant parmi toutes que jamais aucun de ces ministres n'avoit mis le pied à Poissy. A la fin l'abbesse, qui se vit découverte, également honteuse et furieuse, n'osa plus continuer la tromperie; mais elle en fit payer chèrement la découverte. Son règne fut également

dur et long. Sur la fin, elle prit en aversion, et bientôt en persécution, celles qu'elle crut lui pouvoir succéder, Mme de Mailly sur toutes, qui par son mérite et sa parenté sembloit y avoir plus de part, et la réduisit à chercher ailleurs un repos qu'elle ne pouvoit plus goûter à Poissy : elle se retira à Longchamp, et elle y étoit lorsqu'elle fut nommée.

Pour y parvenir après Mme de Chaulnes sans rumeur et sans dispute, le Roi profita d'un accident qui étoit arrivé à ce beau monastère quelque temps avant la mort de Mme de Chaulnes : le tonnerre avoit enfoncé la voûte du chœur et mis le feu à l'église; la fonte du plomb qui la couvroit empêcha tout secours, en sorte que ce dommage fut extrêmement grand, et à l'église, qui est magnifique, et aux lieux du monastère qui en étoient voisins. Dans l'impossibilité où la maison se trouva de le réparer, même en partie, le Roi s'en chargea, à condition qu'elle lui céderoit pour toujours ses prétentions d'élire, que le Pape en feroit une abbaye, et qu'il en donneroit la collation au Roi. Cela fut fait ainsi, au grand regret des religieuses, qui n'osèrent pas résister, et le Pape accorda tout. Cependant on ne se pressoit pas, de la part du Roi, de réparer les désordres du feu; on ne s'y mit que lorsque la santé de Mme de Chaulnes fit craindre des difficultés sur cette non-exécution : alors on l'entreprit, et elle a coûté près d'un million. Néanmoins, Mme de Mailly trouva beaucoup d'opposition : toutes l'aimoient et l'estimoient, protestoient qu'elles l'auroient préférée dans l'élection, mais ne pouvoient souffrir la nomination. La vertu, la patience, la douceur, l'esprit, l'art du gouvernement, parurent avec éclat et succès dans la nouvelle abbesse. Elle laissa sortir les plus opiniâtres, et gagna les autres par ses talents, son grand exemple et sa bonté; mais pour n'y pas revenir, dès que le Roi fut mort, les protestations, jusque-là cachées, parurent, et il se forma un véritable procès entre Mme de Mailly et les prétendantes au droit d'élire, opprimées, disoient-elles, par l'autorité du feu Roi; la plupart de celles

qui étoient à Poissy, et qui avoient le plus goûté le gouvernement de leur abbesse, s'y joignirent. Elle demeura la même à leur égard. Nous jugeâmes ce procès au conseil de régence; Mme de Mailly le gagna : il n'étoit pas possible qu'elle le pût perdre, avec toutes les précautions qui avoient été prises, ici et à Rome, pour assurer cette nomination pour toujours. A la fin les religieuses, vaincues par la douceur, le mérite et la conduite de Mme de Mailly envers toutes, l'ont aimée comme la meilleure mère, et vivent là plus heureuses, à ce qu'il en revient même de toutes parts par elles-mêmes, qu'aucunes religieuses du royaume.

Il mourut alors un vieux évêque, qui toute sa vie n'avoit rien oublié pour faire fortune et être un personnage : c'étoit Roquette, homme de fort peu, qui avoit attrapé l'évêché d'Autun, et qui à la fin, ne pouvant mieux, gouvernoit les états de Bourgogne à force de souplesses et de manége autour de Monsieur le Prince. Il avoit été de toutes les couleurs : à Mme de Longueville, à M. le prince de Conti son frère, au cardinal Mazarin, surtout abandonné aux jésuites; tout sucre et tout miel, lié aux femmes importantes de ces temps-là, et entrant dans toutes les intrigues; toutefois grand béat. C'est sur lui que Molière prit son Tartuffe, et personne ne s'y méprit. L'archevêque de Reims passant à Autun avec la cour, et admirant son magnifique buffet : « Vous voyez là, lui dit l'évêque, le bien des pauvres. — Il me semble, lui répondit brutalement l'archevêque, que vous auriez pu leur en épargner la façon. » Il remboursoit accortement ces sortes de bourrades, il n'en sourcilloit pas, il n'en étoit que plus obséquieux envers ceux qui les lui avoient données; mais alloit toujours à ses fins, sans se détourner d'un pas. Malgré tout ce qu'il put faire, il demeura à Autun, et ne put faire une plus grande fortune. Sur la fin, il se mit à courtiser le roi et la reine d'Angleterre : tout lui étoit bon à espérer, à se fourrer, à se tortiller. Monsieur de Bayeux, Nesmond, les courtisoit d'une autre façon : il ne les voyoit guère, leur

donnoit dix mille écus tous les ans, et fit si bien qu'on ne l'a jamais su qu'après sa mort.

Monsieur d'Autun, pour achever par ce dernier trait, avoit une fistule lacrymale. Peu après la mort du roi d'Angleterre, il s'en prétendit miraculeusement guéri par son intercession. Il l'alla dire à la reine d'Angleterre, à Mme de Maintenon, au Roi. En effet, son œil paroissoit différent; mais peu de jours après il reprit sa forme ordinaire, la fistule ne se put cacher. Il en fut si honteux qu'il s'enfuit dans son diocèse, et qu'il n'a presque point paru depuis. Les restes de son crédit et de ses manéges trompèrent vilainement l'abbé Roquette, son neveu, qui étoit fourré dans le grand monde, qui prêchoit, et qui avoit passé sa vie avec lui. Il obtint sa coadjutorerie pour un autre neveu, et l'abbé Roquette, avec ses sermons, son intrigue, ses cheveux blancs et tant d'espérance, n'a pu parvenir à l'épiscopat. Il a fini chez Mme la princesse de Conti, fille de Monsieur le Prince, dont il se fit aumônier, et son frère son écuyer.

Il y eut tout l'hiver force bals à Marly; le Roi n'en donna point à Versailles, mais Mme la duchesse de Bourgogne alla à plusieurs chez Madame la Duchesse, chez la maréchale de Noailles et chez d'autres personnes, la plupart en masque. Elle y fut aussi chez Mme du Maine, qui se mit de plus en plus à jouer des comédies, avec ses domestiques et quelques anciens comédiens. Toute la cour y alloit; on ne comprenoit pas la folie de la fatigue de s'habiller en comédienne, d'apprendre et de déclamer les plus grands rôles, et de se donner en spectacle public sur un théâtre. M. du Maine, qui n'osoit la contredire de peur que la tête ne lui tournât tout à fait, comme il s'en expliqua une fois nettement à Madame la Princesse en présence de Mme de Saint-Simon, étoit au coin d'une porte, qui en faisoit les honneurs. Outre le ridicule, ces plaisirs n'étoient pas à bon marché.

Cependant le Roi régla les généraux et les officiers généraux de ses armées. Le maréchal de Tessé fut déclaré

dès le commencement de février pour le commandement de l'armée destinée à repasser en Italie. Il partit bientôt après pour le Dauphiné avec une patente de commandant en chef dans cette province. Il y prétendit du parlement les mêmes honneurs dont y jouit le gouverneur de la province, qui sont entre autres d'être visité par une nombreuse députation du parlement, traité de *Monseigneur* dans le compliment, et de seoir au-dessus du premier président dans le coin du Roi. Cela lui fut disputé : le parlement de Grenoble députa à la cour, où ses raisons furent si bien expliquées qu'il gagna l'un et l'autre point et d'autres moindres, dont le maréchal de Tessé eut le dégoût entier. Le maréchal de Villars fut destiné pour l'armée du Rhin, et M. de Vendôme à celle de Flandres, sous l'électeur de Bavière. Le maréchal de Berwick étoit demeuré en Espagne; M. le duc d'Orléans, qui ne vouloit pas demeurer sur sa mauvaise bouche d'Italie, et qui voyoit peu d'apparence d'y faire rentrer une armée, desira d'aller en Espagne : il n'auroit pu obéir à l'électeur de Bavière, qu'on ne vouloit pas mécontenter en lui proposant ce supérieur; Villars avoit, comme on l'a vu, fait ses preuves de ne pas vouloir servir sous ce prince; il étoit trop bien soutenu pour lui être sacrifié : il ne resta donc que l'Espagne, aux dépens du duc de Berwick, sur lequel l'expérience funeste de ce qui étoit arrivé avec le maréchal de Marsin fit donner au prince l'autorité absolue. Ce fut une grande joie pour lui que de continuer à commander une armée, et de la commander non plus en figure, mais en effet. Il fit donc ses préparatifs. Le Roi lui demanda qui il menoit en Espagne; M. le duc d'Orléans lui nomma parmi eux Fontpertuis : « comment, mon neveu, reprit le Roi avec émotion, le fils de cette folle qui a couru M. Arnauld partout, un janséniste ! je ne veux point de cela avec vous. — Ma foi, Sire, lui répondit M. d'Orléans, je ne sais point ce qu'a fait la mère, mais pour le fils être janséniste ! il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible, reprit le Roi, et m'en assurez-vous ? Si cela est, il n'y a

point de mal; vous pouvez le mener. » L'après-dînée même, M. le duc d'Orléans me le conta en pâmant de rire; et voilà jusqu'où le Roi avoit été conduit, de ne trouver point de comparaison entre n'avoir point de religion et le préférer à être janséniste ou ce qu'on lui donnoit pour tel. M. le duc d'Orléans le trouva si plaisant qu'il ne s'en put taire; on en rit fort à la cour et à la ville, et les plus libertins admirèrent jusqu'à quel aveuglement les jésuites et Saint-Sulpice pouvoient pousser. Le rare fut que le Roi n'en sut nul mauvais gré à M. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en a jamais ni parlé ni rien témoigné, et que Fontpertuis le suivit en toutes ses deux campagnes en Espagne. Il étoit débauché et grand joueur de paume, avec de l'esprit, fort ami de Nocé, de M. de Vergagne, et d'autres gens avec qui M. le duc d'Orléans vivoit quand il étoit à Paris : tout cela l'avoit fait goûter à ce prince. Le duc de Noailles en chef en Roussillon, avec trois maréchaux de camp sous lui.

Parmi les officiers généraux nommés pour les armées, le duc de Villeroy fut oublié, qui fut un rude coup de poignard pour lui et pour son père. C'est un fait qui mérite d'être un peu expliqué, pour réparer ce que j'ai trop croqué en parlant du retour et de la disgrâce du père, et j'ai estropié la curiosité en faveur de la brièveté : il faut donc retourner un moment sur mes pas.

Le maréchal de Villeroy, qui, toujours frivole, vouloit faire le jeune et le galant, avoit à Paris une petite maison écartée, mode assez nouvelle des jeunes gens. Ce fut là qu'il arriva tout droit de Flandres, avec défenses expresses à la maréchale de Villeroy de l'y venir voir et à tous ses amis de l'y venir chercher, et par ce bizarre procédé fit craindre quelque dessein plus bizarre à sa famille. Harlay, premier président, dont je n'ai eu que trop occasion de parler, étoit son parent, et s'en honoroit fort avec tout son orgueil, et de tout temps son ami intime. Il hasarda de forcer la barricade, il perça, après quoi il n'y eut pas moyen de refuser la maréchale de Villeroy. Il leur avoua

qu'il avoit dans sa poche les démissions de sa charge et de son gouvernement toutes signées, prêt à les envoyer au Roi dans la résolution de ne le voir jamais. Ce sont de ces extrémités où le dépit emporte, et contre lesquelles la volonté réclame intérieurement. Sans cette pause ridicule dans un lieu de Paris écarté, qui n'étoit bon qu'à s'y faire chercher, il étoit tout court d'envoyer ses démissions tout droit de sa dernière couchée, de traverser Paris sans s'y arrêter, et d'aller à Villeroy : c'étoit là être chez soi à la campagne, à portée d'y recevoir qui il eût voulu et point d'autres, éloigné de dix lieues de Paris et de quatorze de la cour, dans la bienséance d'un homme outré qui s'éloigne, et dans la décence de ne se tenir pas tout auprès des lieux d'où il attendroit des nouvelles dans l'espérance que ses démissions lui seroient renvoyées; mais c'étoit un homme à éclats, et à rien de sage, de suivi, ni de solide. Il se fit donc beaucoup tirailler, puis jeta ses démissions au feu et s'en alla à Versailles, où il fut reçu comme je l'ai raconté.

Sa conduite sur Chamillart, que j'ai aussi rapportée, aigrit le Roi de plus en plus. Le maréchal, de plus en plus enragé de voir sa disgrâce s'approfondir, se mit à montrer au plus de gens qu'il put des morceaux de lettres du Roi et de Chamillart, pour appuyer ce qu'il avoit déjà répandu, savoir qu'il n'avoit rien fait que sur des ordres exprès, et qu'il étoit cruellement dur de porter l'infortune d'une bataille à laquelle il avoit été excité, même d'une façon piquante, et qu'on lui eût encore moins pardonné de n'avoir pas donnée. Ces propos spécieux, soutenus de ces fragments de lettres, qu'il ne montroit qu'avec un apparent mystère pour leur donner plus de poids, commencèrent enfin à persuader que Chamillart, abattu des mauvais succès, s'en prenoit à qui n'en pouvoit répondre, et qu'embarrassé d'avoir conseillé la bataille, il écrasoit celui qui l'avoit perdue, sous prétexte de l'avoir hasardée de son chef, et abusoit ainsi de sa toute-puissance de ministre favori, pour perdre un général qui avoit en

main de quoi le confondre pour peu qu'il pût être écouté.

Quelque ami que je fusse de la maréchale de Villeroy, jamais je n'avois pu m'accommoder des airs audacieux de son mari, dont jusqu'aux caresses étoient insultantes. Il m'étoit quelquefois arrivé les matins, au sortir de la galerie, de dire que j'allois chercher de l'air pour respirer, parce que le maréchal, qui y faisoit la roue, en avoit fait aussi une machine pneumatique. J'étois d'ailleurs ami intime de Chamillart, et je devois l'être pour les services qu'il m'avoit rendus et la confiance avec laquelle il vivoit avec moi. Alarmé donc du progrès des discours du maréchal de Villeroy, j'en parlai à l'Estang à Chamillart, qui, ému contre son ordinaire, me dit qu'il étoit bien étrange que le maréchal, non content d'avoir tant démérité de l'État, du Roi et de soi-même, puisqu'il s'étoit perdu sans raison, voulût encore entreprendre des justifications qu'il ne pouvoit douter qui ne lui tournassent à crime pour peu qu'elles fussent approfondies, et qu'il osât le pousser assez pour l'obliger d'en demander justice au Roi, qui savoit tout; qu'il vouloit cependant être plus sage que le maréchal, mais qu'il me vouloit faire voir à moi les pièces justificatives des faits, dont il me demandoit le secret, et me les montreroit dès que nous serions à Versailles. En effet, à peine y fûmes-nous de retour, que j'allai chez lui un soir qu'il soupoit seul dans sa chambre, avec du monde familier autour de lui, comme il avoit accoutumé. Dès qu'il me vit, il me pria de m'approcher de lui et me dit qu'il alloit me tenir parole. Là-dessus il me donna la clef de son bureau, me dit où je trouverois les dépêches dont il m'avoit parlé, et me pria de passer dans son cabinet et de les lire avec attention.

J'en trouvai trois : deux minutes du Roi au maréchal, et une du maréchal au Roi; celle-là[1] en original et signée de lui. La première du Roi portoit : « Que la prudence

1. *Celle-là*, pour *celle-ci*.

et la circonspection trop grande dont les généraux de ses armées avoient usé depuis quelque temps en Flandres avoient enflé le courage à ses ennemis, et leur avoient laissé croire qu'on craignoit de se commettre avec eux; qu'il étoit temps de les faire apercevoir du contraire, et de leur montrer de la vigueur et de la résolution; que pour cela il avoit mandé au maréchal de Marsin de se mettre en marche de l'Alsace avec le détachement de l'armée du maréchal de Villars (qui étoit là détaillé) et de le joindre; qu'il lui ordonnoit de l'attendre, et après leur jonction d'aller ensemble faire le siége de Lewe, de telle sorte qu'il fût formé des troupes de Marsin et, si elles ne suffisoient pas, d'un détachement des siennes, le tout commandé par le maréchal de Marsin, tandis qu'avec les siennes il (le maréchal de Villeroy [1]) observeroit les ennemis; que pour peu qu'ils fissent mine de s'approcher trop du siége, il ne les marchandât pas, et que s'il ne se trouvoit pas assez fort pour les combattre, il ne laissât au siége que le nécessaire, et qu'avec le reste il donnât bataille. » Voilà exactement le contenu de cette première lettre, que le maréchal montroit par morceaux, s'avantageant du commencement, qu'il ajustoit à sa mode, sur ce qu'il s'y prétendoit piqué d'honneur, incité vivement aux partis vigoureux; mais il se gardoit bien d'en montrer le reste, qui faisoit voir si clairement que cette vigueur ne lui étoit ni prescrite ni conseillée qu'au cas que les ennemis entreprissent de troubler le siége de Lewe, bien moins de leur prêter le collet sans cette raison, et encore sans avoir reçu le renfort du maréchal de Marsin.

La seconde lettre du Roi ne consistoit qu'en raisonnements de troupes, revenant en deux mots au projet susdit, qu'elle confirmoit tel qu'il vient d'être exposé.

La lettre du maréchal de Villeroy étoit datée de la veille de la bataille. Elle contenoit le détail de sa marche

1. C'est Saint-Simon qui a ajouté cette explication entre parenthèses.

et de celle des ennemis, ne parloit d'aucun dessein de les combattre, et finissoit en marquant seulement que *s'ils s'approchoient si fort de lui, il auroit peine à se contenir*[1]. Ce mot ne marquoit rien moins qu'un dessein formé de combattre; il montroit seulement une excuse prématurée de ce qui pouvoit arriver, bien éloignée de l'exécution d'un ordre qu'il prétendoit l'avoir dû piquer d'honneur. Ainsi, bien loin d'avoir reçu celui de donner bataille dans le temps et dans la circonstance qu'il livra celle de Ramillies, quelque victoire qu'il y eût remportée ne l'eût pas dû garantir du blâme d'avoir hasardé le projet du siége par un événement douteux, et de n'avoir attendu ni l'occasion seule où la bataille lui étoit prescrite, ni le renfort qui le devoit joindre, sans lequel il ne lui étoit pas permis de rien entreprendre. Il le sentit si bien lui-même, que dans le dessein qu'il avoit conçu de combattre, sans l'occasion du siége qui lui étoit ordonné, surtout sans le renfort que lui amenoit Marsin pour vaincre par ses seules forces, même à l'insu de l'électeur de Bavière, auquel il étoit subordonné en toutes manières, comme au gouverneur général des Pays-Bas, au milieu desquels il étoit, et comme généralissime et en faisant effectivement la fonction, il faisoit d'avance des excuses obscures, obscures dis-je, pour ne pas découvrir son dessein arrêté, excuses pour qu'elles se trouvassent faites avant l'événement, mais desquelles il n'auroit pas eu besoin si, comme il voulut le prétendre depuis, il eût agi conformément aux ordres qu'il avoit reçus. Avec un peu de sens, il devoit se contenter d'une désobéissance aussi formelle, et devenue aussi funeste que ses fautes, et lors de la bataille et dans toutes ses suites, la rendirent, et se contenir dans le silence, puisqu'il ne pouvoit douter de ce qu'il avoit à perdre par le plus facile éclaircissement.

Je fus surpris jusqu'à l'indignation d'un procédé si peu

1. Ces mots imprimés en italique sont soulignés au manuscrit.

droit; je rapportai les clefs à Chamillart, et lui dis à l'oreille ce qu'il m'en sembla. Je lui en reparlai une autre fois plus à mon aise, parce que ce fut tout haut, tête à tête; et alors je connus que le Roi, tout piqué qu'il étoit contre le maréchal, ou par son ancien goût d'habitude ou par la constante protection de Mme de Maintenon, ne vouloit pas l'exposer à ce que méritoit une si étrange conduite; que par cette raison il la vouloit ignorer, et que Chamillart en étoit lui-même si persuadé, que quelque desir qu'il eût de pousser le maréchal à bout là-dessus, il n'osa l'entreprendre, quoique l'ayant si belle, ou que s'il l'hasarda[1], ce fut sans succès, et qu'il cacha l'un ou l'autre sous l'apparence du mépris, que je sentis bien n'être qu'un voile à l'impuissance.

Dans cette situation, plus je les vis tous deux irréconciliables, plus je me mis en soin du duc de Villeroy, devenu de mes amis par sa femme, dont je l'étois depuis longtemps. Je sondai Chamillart, je leur parlai ensuite, et ce fut alors que je sus d'eux que le père avoit défendu au fils de voir le ministre. Un homme de guerre, quel qu'il fût, n'en pas voir le ministre, se rompoit le col sans ressource auprès du Roi, quelques talents et quelques services qu'il eût, et ne pouvoit espérer de continuer à servir, encore moins les récompenses ni le chemin militaire. Ils me prièrent d'en parler à Chamillart, et de tâcher à lui faire passer cela le plus doucement qu'il me seroit possible. Je le fis deux jours après, et j'y mis tout ce qu'il me fut possible. Je trouvai un homme doux, poli, sensible aux avances, mais, sur la visite, ministre, et qui me dit nettement que si le duc de Villeroy n'en franchissoit le pas, il ne serviroit point. J'eus beau représenter à Chamillart la situation du fils avec le père, la déraison et l'autorité de ce père, la délicatesse du fils, qui n'en avoit éprouvé que des duretés dans sa splendeur, à ne le pas choquer dans sa disgrâce; rien ne put vaincre Chamillart. Il me chargea pour le duc

1. Nous avons déjà vu l'*h* de *hasarder* non aspirée.

de Villeroy de tous les compliments du monde, de tous les offres[1] de services possibles, hors sur la guerre, et il n'y avoit que sur la guerre où il pût lui en rendre. Faute de mieux, il me fallut contenter d'avoir rapproché les choses, dans l'espérance qu'elles se pourroient raccommoder tout à fait.

J'allai souper en tiers avec le duc et la duchesse de Villeroy, qui s'affligea amèrement d'une réponse si dure parmi tant de compliments. Son mari la sentit vivement. Je lui représentai son âge, ses services, son grade de lieutenant général, et ce à quoi l'un et l'autre le devoient tout naturellement conduire; je lui parlai du bâton et du commandement des armées; je lui représentai qu'il rendroit douteux l'espèce de droit qu'il pouvoit prétendre de succéder à la charge de capitaine des gardes de son père, à laquelle l'exemple du duc de Noailles lui frayoit un chemin assuré; que l'éclat qui avoit fait chasser Mme de Caylus avoit fait une impression qui n'étoit effacée que pour elle, et qui subsistoit contre lui en Mme de Maintenon, comme il n'en pouvoit douter, malgré son amitié pour le maréchal de Villeroy; enfin que son père avoit travaillé trop peu solidement pour lui, et lui avoit toute sa vie trop durement appesanti le joug, pour que, sciemment et volontairement, il se perdît sur une chose inutile, vaine, de pur travers et de pure fantaisie, que son père même ne devoit jamais exiger de lui : en un mot, je n'oubliai rien, ni sa femme non plus; mais tout fut inutile.

Le duc de Villeroy avoit promis à son père, qui avoit exigé sa parole : accoutumé à trembler devant lui comme un enfant, il n'osa la refuser; il ne put se résoudre à en manquer, même en ne voyant Chamillart qu'en secret, ce que je me faisois fort de faire passer au ministre : il fallut donc se réduire à essayer qu'il se contentât d'un compliment du duc de Villeroy chez le Roi, sur ce qu'il ne le voyoit point chez lui. J'en parlai à Chamillart de toute

1. Saint-Simon fait *offre* du masculin.

mon affection; mais il me répondit que ce qui eût été bon d'abord venoit trop tard après deux mois de retour. J'eus recours à la maréchale de Villeroy, de laquelle j'avois reçu cent fois de vives plaintes sur toute cette affaire; je la reconnus si éloignée de s'adoucir que je n'osai pousser mon projet. Toutefois la solide piété qui étoit en elle lui fit faire quelques réflexions; d'elle-même elle permit à son fils de tâcher à fléchir son père : le fils n'y gagna rien; il trouva son père plus entêté et plus furieux que jamais.

Le vrai motif de cette rage fut l'énoncé de la patente de M. de Vendôme pour aller commander l'armée de Flandres en sa place. Véritablement il appesantissoit la honte du maréchal, et sans nécessité, et la rendoit immortelle. Ses amis en furent avertis à temps de l'arrêter, ce qui en augmenta le bruit, et Monsieur le Grand, ami de Chamillart, obtint de lui que cet endroit de la patente seroit réformé et changé. Elle étoit déjà scellée lorsque Chamillart l'envoya retirer du chancelier, sous prétexte que ses commis l'avoient mal dressée. Le chancelier, ami du maréchal et scandalisé pour lui, ne fit pas difficulté de la rendre, ni le commis de lui avouer que cet énoncé injurieux étoit l'ouvrage de son maître, auquel un subalterne comme lui n'eût pas osé attenter. De cette sorte fut expédiée une autre patente, sans que l'injure de la précédente pût s'effacer du cœur du maréchal, qui ne manqua pas de prétextes différents et moins humiliants pour colorer sa haine.

S'il eût su céder au temps, et embrasser de bonne grâce le sauve-l'honneur que nous avons vu le Roi lui présenter avec tant de bonté et d'affection après toutes ses fautes, il fût revenu à la cour plus puissant et plus en faveur que jamais. On a vu p. 370 [1] qu'au retour de sa prison de Gratz il ne tint qu'à lui d'entrer au conseil en quittant la guerre, et le salutaire conseil que lui en donna son ami le chevalier de Lorraine, et avec quel travers insensé il le

1. Pages 352 et 353 de notre tome III.

refusa : la maréchale de Villeroy me l'a avoué depuis avec une douleur amère. Le bon est qu'il est certain que, sans qu'il ait été depuis nulle mention de lui communiquer aucune affaire étrangère, il voulut quitter la guerre l'hiver qui précéda la bataille de Ramillies, et c'étoit alors la quitter pour rien, qu'il fit tout ce qu'il put pour engager le Roi à disposer du commandement de l'armée de Flandres et lui permettre de demeurer auprès de lui, et qu'il ne put jamais l'obtenir. C'est ainsi que la plus haute faveur montre ce que vaut celui qui la possède, et se trouve toujours inférieure à quelque peu de sens que ce soit. La fin de tout ceci fut que le duc de Villeroy ne servit plus, et que Chamillart se rabattit sur le fils, n'ayant pu pousser à bout le père. Il en coûta dans la suite au duc de Villeroy le bâton de maréchal de France, qu'il vit donner à de ses camarades qui ne l'avoient pas mieux mérité que lui et qui n'en étoient pas plus capables, mais qui avoient toujours continué à servir.

CHAPITRE VIII.

Accablement, vapeurs, instances de Chamillart pour être soulagé; sa manière d'écrire au Roi, et du Roi à lui; réponse étonnante. — Personnes assises et debout aux conseils. — Impôts sur les baptêmes et mariages; abandonnés par les désordres qu'ils causent. — Mort de du Chesne, premier médecin des enfants de France. — Mariage de Mezières avec Mlle Oglthorp; leur famille, leur fortune, leur caractère. — Livre du maréchal de Vauban sur la dîme royale; livres de Boisguilbert sur la même matière; mort du premier, exil du second; origine de l'impôt du dixième. — Mort du marquis de Lusignan; sa maison, sa famille, sa fortune, son caractère. — Mort de Pointis. — Mort du chevalier d'Aubeterre; comte d'Aubeterre, son neveu; sa fortune, son caractère, leur extraction.

Chamillart, accablé du double travail de la guerre et des finances, n'avoit le temps de manger ni de dormir. Des armées détruites presque toutes les campagnes par des batailles perdues, des frontières immensément rappro-

chées tout à coup par le tournement de têtes des généraux malheureux, épuisoient toutes les ressources d'hommes et d'argent. Le ministre, à bout de temps à en chercher, et à vaquer cependant au courant, avoit plus d'une fois représenté son impuissance à suffire à deux emplois qui, dans des temps heureux, auroient même fort occupé deux hommes tous entiers. Le Roi, qui l'avoit chargé de l'un et de l'autre pour se mettre à l'abri des démêlés entre la finance et la guerre, qui l'avoient si longuement fatigué du temps de MM. Colbert et de Louvois, ne put se résoudre à décharger Chamillart des finances. Il fit donc de nécessité vertu, mais à la fin la machine succomba : il lui prit des vapeurs, des éblouissements, des tournements de tête; tout s'y portoit; il ne digéroit plus; il maigrit à vue d'œil. Toutefois il falloit que la roue marchât sans interruption, et dans ces emplois il n'y avoit que lui qui pût la faire tourner.

Il écrivit au Roi une lettre pathétique, pour être déchargé : il ne lui dissimula rien de la triste situation de ses affaires et de l'impossibilité où leur difficulté le mettoit d'y remédier, faute de temps et de santé; il le faisoit souvenir de plusieurs temps et de plusieurs occasions où il les lui avoit exposées au vrai par des états abrégés; il le pressoit par les cas urgents et multipliés qui se précipitoient les uns sur les autres, et qui chacun demandoient un travail long, approfondi, continu, assidu, auquel, quand sa santé le lui permettroit, la multitude de ses occupations, toutes indispensables, ne lui laissoit pas une heure à s'y appliquer; il finissoit que ce seroit bien mal répondre à ses bontés et à sa confiance s'il ne lui disoit franchement que tout alloit périr s'il n'y apportoit ce remède.

Il écrivoit toujours au Roi à mi-marge, et le roi apostilloit à côté, de sa main, et lui renvoyoit ainsi ses lettres. Chamillart me montra celle-là après qu'elle lui fut revenue; j'y vis avec grande surprise cette fin de la courte apostille de la main du Roi : *Hé bien! nous périrons ensemble.*

Chamillart en fut également comblé et désolé; mais cela ne lui rendit pas les forces. Il manqua des conseils, et surtout il se dispensa de ceux de dépêches lorsqu'il pouvoit éviter d'y rapporter; ou s'il y avoit des affaires, le Roi lui donnoit d'abord la parole, qui d'ailleurs va par ancienneté entre les secrétaires d'État, et dès qu'il avoit fait, il s'en alloit. La raison étoit qu'il ne pouvoit demeurer debout, et qu'au conseil des dépêches, tous les secrétaires d'État, même ministres, demeurent toujours debout tant qu'il dure. Il n'y a que les princes qui en sont, c'est-à-dire Monseigneur, Mgr le duc de Bourgogne, Monsieur lorsqu'il vivoit, le chancelier; et s'il y a des ducs, comme M. de Beauvillier, qui en étoit, assis. Aux autres conseils, tous ceux qui en sont s'assoient, excepté s'il y entre, comme il arrive quelquefois, des maîtres des requêtes qui viennent rapporter quelque procès au conseil de finances, où ils ne s'assoient jamais, et y entrent en ces occasions avec les conseillers d'État du bureau où le même maître des requêtes avoit auparavant rapporté la même affaire. Alors les conseillers d'État de ce bureau opinent immédiatement après lui, assis, et coupent par ancienneté de conseillers d'État les ministres, les secrétaires d'État et le contrôleur général, et les uns et les autres y cèdent en tout aux ducs et aux officiers de la couronne, lorsqu'il s'en trouve au conseil, comme M. de Beauvillier, qui étoit de tous, et les deux maréchaux de Villeroy avant et après lui.

La nécessité des affaires avoit fait embrasser toutes sortes de moyens pour avoir de l'argent. Les traitants en profitèrent pour attenter à tout, et les parlements n'étoient plus en état, depuis longtemps, d'oser même faire des remontrances. On établit donc un impôt sur les baptêmes et sur les mariages, sans aucun respect pour la religion et pour les sacrements, et sans aucune considération pour ce qui est le plus indispensable et le plus fréquent dans la société civile. Cet édit fut extrêmement onéreux et odieux. Les suites, et promptes, produisirent une étrange

confusion; les pauvres et beaucoup d'autres petites gens baptisèrent eux-mêmes leurs enfants sans les porter à l'église, et se marièrent sous la cheminée par le consentement réciproque devant témoins, lorsqu'ils ne trouvoient point de prêtre qui voulût les marier chez eux et sans formalité. Par là plus d'extraits baptistaires, plus de certitude des baptêmes, par conséquent des naissances, plus d'état pour les enfants de ces sortes de mariages qui pût être assuré. On redoubla donc de rigueur et de recherches contre des abus si préjudiciables, c'est-à-dire qu'on redoubla de soins, d'inquisition et de dureté pour faire payer l'impôt.

Du cri public et des murmures on passa à la sédition en quelques lieux : elle alla si loin à Cahors qu'à peine deux bataillons qui y étoient purent empêcher les paysans armés de s'emparer de la ville, et qu'il y fallut envoyer des troupes destinées pour l'Espagne, et retarder leur départ et celui de M. le duc d'Orléans; mais le temps pressoit, et il en fallut venir à mander à le Gendre, intendant de la province, de suspendre l'effet. On eut grand'peine à dissiper le mouvement du Quercy et les paysans armés et attroupés, et à les faire retirer dans leurs villages. En Périgord, ils se soulevèrent tous, pillèrent les bureaux, se rendirent maîtres d'une petite ville et de quelques châteaux, et forcèrent quelques gentilshommes de se mettre à leur tête. Ils n'étoient point mêlés de nouveaux convertis; ils déclaroient tout haut qu'ils payeroient la taille et la capitation, la dîme à leurs curés, les redevances à leurs seigneurs, mais qu'ils n'en pouvoient payer davantage, ni plus ouïr parler des autres impôts et vexations. A la fin il fallut laisser tomber cet édit d'impôt sur les baptêmes et les mariages, au grand regret des traitants, qui par la multitude, et bien autant par les vexations, les recherches inutiles et les friponneries, s'y enrichissoient cruellement.

Du Chesne, fort bon médecin, charitable et homme de bien et d'honneur, qui avoit succédé auprès des fils de

France à Fagon lorsque celui-ci devint premier médecin du Roi, mourut à Versailles à quatre-vingt-onze ans, sans avoir été marié ni avoir amassé grand bien. J'en fais la remarque, parce qu'il conserva jusqu'au bout une santé parfaite et sa tête entière, soupant tous les soirs avec une salade et ne buvant que du vin de Champagne. Il conseilloit ce régime. Il n'étoit ni gourmand ni ivrogne, mais aussi il n'avoit pas la forfanterie de la plupart des médecins.

Mezières, capitaine de gendarmerie, estimé pour son courage et pour son application à la guerre, épousa une Angloise dont il étoit amoureux, qui étoit catholique ; elle s'appeloit Mlle Oglthorp. Elle étoit bien demoiselle, mais sa mère avoit été blanchisseuse de la reine femme du roi Jacques II, et M. de Lauzun m'a dit souvent l'avoir vue et connue dans cette fonction à Londres. Elle avoit beaucoup de frères et de sœurs dans la dernière pauvreté. Elle avoit beaucoup d'esprit, insinuant et se faisant tout à tous, méchante au dernier point et intrigante également, infatigable et dangereuse. Elle a eu des filles de ce mariage qui ne lui ont cédé sur aucun de ces chapitres, dont elles et leurs mères[1] ont rendu et rendent encore des preuves continuelles, avec une audace, une hardiesse, une effronterie qui se prend à tout et n'épargne rien, et qui a mené loin leur fortune.

Mezières étoit un homme de fort peu, du nom de Béthisy, dont on voit l'anoblissement assez récent. Il y a eu une maison de Béthisy, avec qui il ne le faut pas confondre, qui peut-être n'est pas encore éteinte. Avec cette naissance, la figure en étoit effroyable : bossu devant et derrière à l'excès, la tête dans la poitrine au-dessous de ses épaules, faisant peine à voir respirer; avec cela squelette, et un visage jaune qui ressembloit à une grenouille comme deux gouttes d'eau. Il avoit de l'esprit, encore plus de manége, une opinion de lui jusqu'à se regarder au

1. Il y a bien le pluriel au manuscrit.

miroir avec complaisance et à se croire fait pour la galanterie. Il avoit lu et retenu. Je pense que la conformité d'effronterie et de talent d'intrigue fit un mariage si bien assorti. Sa sœur étoit mère de M. de Lévy, gendre de M. le duc de Chevreuse ; il en sut tirer parti. Sa fortune, qui lui donna un gouvernement et le grade de lieutenant général, le rendit impertinent au point de prétendre à tout et de le montrer. Il en demeura là pourtant avec tous ses charmes, et se fit peu regretter des honnêtes gens. Sa femme, depuis, a bien fait des personnages, et à force d'artifices a su marier ses filles hautement, et bien faire repentir leurs maris de cette alliance.

On a vu p. 379[1] quel étoit Vauban, à l'occasion de son élévation à l'office de maréchal de France. Maintenant nous l'allons voir réduit au tombeau par l'amertume de la douleur, pour cela même qui le combla d'honneur, et qui ailleurs qu'en France lui eût tout mérité et acquis. Il faut se souvenir, pour entendre mieux la force de ce que j'ai à dire, du court portrait de cette page 379, et savoir en même temps que tout ce que j'en ai dit et à en dire[2] n'est que d'après ses actions, et une réputation sans contredit de personne, ni tant qu'il a vécu, ni depuis, et que jamais je n'ai eu avec lui, ni avec personne qui tînt à lui, la liaison la plus légère.

Patriote comme il l'étoit, il avoit toute sa vie été touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffroit. La connoissance que ses emplois lui donnoient de la nécessité des dépenses, et du peu d'espérance que le Roi fût pour retrancher celles de splendeur et d'amusements, le faisoit gémir de ne voir point de remède à un accablement qui augmentoit son poids de jour en jour.

Dans cet esprit, il ne fit point de voyage (et il traversoit souvent le royaume de tous les biais) qu'il ne prît partout des informations exactes sur la valeur et le pro-

1. Pages 379 et 380 de notre tome III.
2. Et en ai à dire.

duit des terres, sur la sorte de commerce et d'industrie des provinces et des villes, sur la nature et l'imposition des levées, sur la manière de les percevoir. Non content de ce qu'il pouvoit voir et faire par lui-même, il envoya secrètement partout où il ne pouvoit aller, et même où il avoit été et où il devoit aller, pour être instruit de tout, et comparer les rapports avec ce qu'il auroit connu par lui-même. Les vingt dernières années de sa vie au moins furent employées à ces recherches, auxquelles il dépensa beaucoup. Il les vérifia souvent, avec toute l'exactitude et la justesse qu'il y put apporter, et il excelloit en ces deux qualités. Enfin il se convainquit que les terres étoient le seul bien solide, et il se mit à travailler à un nouveau système.

Il étoit bien avancé, lorsqu'il parut divers petits livres du sieur de Boisguilbert, lieutenant général au siége de Rouen, homme de beaucoup d'esprit de détail et de travail, frère d'un conseiller au parlement de Normandie, qui de longue main touché des mêmes vues que Vauban, y travailloit aussi depuis longtemps. Il y avoit déjà fait du progrès avant que le chancelier eût quitté les finances. Il vint exprès le trouver, et comme son esprit vif avoit du singulier, il lui demanda de l'écouter avec patience, et tout de suite lui dit que d'abord il le prendroit pour un fou, qu'ensuite il verroit qu'il méritoit attention, et qu'à la fin il demeureroit content de son système. Pontchartrain, rebuté de tant de donneurs d'avis qui lui avoient passé par les mains, et qui étoit tout salpêtre, se mit à rire, lui répondit brusquement qu'il s'en tenoit au premier, et lui tourna le dos. Boisguilbert, revenu à Rouen, ne se rebuta point du mauvais succès de son voyage; il n'en travailla que plus infatigablement à son projet, qui étoit à peu près le même que celui de Vauban, sans se connoître l'un l'autre. De ce travail naquit un livre savant et profond sur la matière, dont le système alloit à une répartition exacte, à soulager le peuple de tous les frais qu'il supportoit et de beaucoup d'impôts, qui faisoit

entrer les levées directement dans la bourse du Roi, et conséquemment, ruineux à l'existence des traitants, à la puissance des intendants, au souverain domaine des ministres des finances. Aussi déplut-il à tous ceux-là autant qu'il fut applaudi de tous ceux qui n'avoient pas les mêmes intérêts. Chamillart, qui avoit succédé à Pontchartrain, examina ce livre; il en conçut de l'estime : il manda Boisguilbert deux ou trois fois à l'Estang, et y travailla avec lui à plusieurs reprises, en ministre dont la probité ne cherche que le bien.

En même temps, Vauban, toujours appliqué à son ouvrage, vit celui-ci avec attention, et quelques autres du même auteur qui le suivirent; de là il voulut entretenir Boisguilbert. Peu attaché aux siens, mais ardent pour le soulagement des peuples et pour le bien de l'État, il les retoucha et les perfectionna sur ceux-ci, et y mit la dernière main. Ils convenoient sur les choses principales, mais non en tout.

Boisguilbert vouloit laisser quelques impôts sur le commerce étranger et sur les denrées à la manière de Hollande, et s'attachoit principalement à ôter les plus odieux, et surtout les frais immenses, qui, sans entrer dans les coffres du Roi, ruinoient les peuples à la discrétion des traitants et de leurs employés, qui s'y enrichissoient sans mesure, comme cela est encore aujourd'hui et n'a fait qu'augmenter sans avoir jamais cessé depuis.

Vauban, d'accord sur ces suppressions, passoit jusqu'à celle des impôts mêmes : il prétendoit n'en laisser qu'un unique, et avec cette simplification remplir également leur vues communes sans tomber en aucun inconvénient. Il avoit l'avantage sur Boisguilbert de tout ce qu'il avoit examiné, pesé, comparé et calculé lui-même, en ses divers voyages, depuis vingt ans, de ce qu'il avoit tiré du travail de ceux que, dans le même esprit, il avoit envoyés depuis plusieurs années en diverses provinces, toutes choses que Boisguilbert, sédentaire à Rouen, n'avoit pu se

proposer, et l'avantage encore de se rectifier par les lumières et les ouvrages de celui-ci, par quoi il avoit raison de se flatter de le surpasser en exactitude et en justesse, base fondamentale de pareille besogne. Vauban donc abolissoit toutes sortes d'impôts auxquels il en substituoit un unique, divisé en deux branches, auxquelles il donnoit le nom de dîme royale, l'une sur les terres, par un dixième de leur produit, l'autre léger, par estimation, sur le commerce et l'industrie, qu'il estimoit devoir être encouragés l'un et l'autre, bien loin d'être accablés. Il prescrivoit des règles très-simples, très-sages et très-faciles pour la levée et la perception de ces deux droits, suivant la valeur de chaque terre, et par rapport au nombre d'hommes sur lequel on peut compter avec le plus d'exactitude dans l'étendue du royaume. Il ajouta la comparaison de la répartition en usage avec celle qu'il proposoit, les inconvénients de l'une et de l'autre, et réciproquement leurs avantages, et conclut par des preuves en faveur de la sienne, d'une netteté et d'une évidence à ne s'y pouvoir refuser. Aussi cet ouvrage reçut-il les applaudissements publics, et l'approbation des personnes les plus capables de ces calculs et de ces comparaisons et les plus versées en toutes ces matières, qui en admirèrent la profondeur, la justesse, l'exactitude et la clarté.

Mais ce livre avoit un grand défaut : il donnoit à la vérité au Roi plus qu'il ne tiroit par les voies jusqu'alors pratiquées; il sauvoit aussi les peuples de ruine et de vexations, et les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entroit point dans les coffres du Roi, à peu de choses près; mais il ruinoit une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce; il les réduisoit à chercher à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public, et il sapoit par les fondements ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'étoit déjà de quoi échouer.

Mais le crime fut qu'avec cette nouvelle pratique tomboit l'autorité du contrôleur général, sa faveur, sa fortune,

sa toute-puissance, et par proportion celles des intendants des finances, des intendants de provinces, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés, qui ne pouvoient plus faire valoir leur capacité et leur industrie, leurs lumières et leur crédit, et qui de plus tomboient du même coup dans l'impuissance de faire du bien ou du mal à personne. Il n'est donc pas surprenant que tant de gens si puissants en tout genre, à qui ce livre arrachoit tout des mains, ne conspirassent contre un système si utile à l'État, si heureux pour le Roi, si avantageux aux peuples du royaume, mais si ruineux pour eux. La robe entière en rugit pour son intérêt. Elle est la modératrice des impôts par les places qui en regardent toutes les sortes d'administration, et qui lui sont affectées privativement à tous autres, et elle se le croit en corps avec plus d'éclat par la nécessité de l'enregistrement des édits bursaux.

Les liens du sang fascinèrent les yeux aux deux gendres de M. Colbert, de l'esprit et du gouvernement duquel ce livre s'écartoit fort, et furent trompés par les raisonnements vifs et captieux de Desmarets, dans la capacité duquel ils avoient toute confiance, comme au disciple unique de Colbert son oncle, qui l'avoit élevé et instruit; Chamillart, si doux, si amoureux du bien, et qui n'avoit pas, comme on l'a vu, négligé de travailler avec Boisguilbert, tomba sous la même séduction de Desmarets; le chancelier, qui se sentoit toujours d'avoir été, quoique malgré lui, contrôleur général des finances, s'emporta : en un mot, il n'y eut que les impuissants et les désintéressés pour Vauban et Boisguilbert, je veux dire l'Église et la noblesse; car pour les peuples, qui y gagnoient tout, ils ignorèrent qu'ils avoient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent.

Ce ne fut donc pas merveilles si le Roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban lorsqu'il lui présenta son livre, qui lui étoit adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta lui firent un meilleur accueil. De ce

moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avoit mise, jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux : il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne; il s'en expliqua de la sorte sans ménagement.

L'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la nation offensée, qui abusa sans aucun ménagement de sa victoire; et le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs françois, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avoit tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consommé[1] de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. Il n'en fut pas moins célébré par toute l'Europe, et par les ennemis mêmes, ni moins regretté en France de tout ce qui n'étoit pas financier ou suppôts de financiers.

Boisguilbert, que cet événement auroit dû rendre sage, ne put se contenir. Une des choses que Chamillart lui avoit le plus fortement objectées étoit la difficulté de faire des changements au milieu d'une forte guerre. Il publia donc un livret fort court, par lequel il démontra que M. de Sully, convaincu du désordre des finances qu'Henri IV lui avoit commises, en avoit changé tout l'ordre au milieu d'une guerre autant ou plus fâcheuse que celle dans laquelle on se trouvoit engagé, et en étoit venu à bout avec un grand succès; puis s'échappant sur la fausseté de cette excuse par une tirade de *Faut-il attendre la paix pour*, etc., il étala avec tant de feu et d'évidence un si grand nombre d'abus, sous lesquels il étoit impossible de ne succomber pas, qu'il acheva d'outrer les ministres, déjà si piqués de la comparaison du duc de Sully et si impa-

1. Le texte est bien *consommé*, et non *consumé*.

tients d'entendre renouveler le nom d'un grand seigneur qui en a plus su en finance que toute la robe et la plume.

La vengeance ne tarda pas : Boisguilbert fut exilé au fond de l'Auvergne. Tout son petit bien consistoit en sa charge; cessant de la faire, il tarissoit. La Vrillière, qui avoit la Normandie dans son département, avoit expédié la lettre de cachet; il l'en fit avertir, et la suspendit quelques jours comme il put. Boisguilbert en fut peu ému, plus sensible peut-être à l'honneur de l'exil pour avoir travaillé sans crainte au bien et au bonheur public qu'à ce qu'il lui en alloit coûter. Sa famille en fut plus alarmée, et s'empressa à parer ce coup. La Vrillière, de lui-même, s'employa avec générosité : il obtint qu'il fît le voyage seulement pour obéir à un ordre émané qui ne se pouvoit plus retenir, et qu'aussitôt après qu'on seroit informé de son arrivée au lieu prescrit, il seroit rappelé. Il fallut donc partir : la Vrillière, averti de son arrivée, ne douta pas que le Roi ne fût content et voulut en prendre l'ordre pour son retour, mais la réponse fut que Chamillart ne l'étoit pas encore.

J'avois fort connu les deux frères Boisguilbert lors de ce procès qui me fit aller à Rouen, et que j'y gagnai comme je l'ai dit en son temps. Je parlai donc à Chamillart; ce fut inutilement : on le tint là deux mois, au bout desquels enfin j'obtins son retour. Mais ce ne fut pas tout : Boisguilbert mandé, en revenant, essuya une dure mercuriale, et pour le mortifier de tous points, fut renvoyé à Rouen, suspendu de ses fonctions, ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé par la foule de peuple et les acclamations avec lesquelles il fut reçu.

Disons tout, et rendons justice à la droiture et aux bonnes intentions de Chamillart. Malgré sa colère, il voulut faire un essai de ces nouveaux moyens. Il choisit pour cela une élection près de Chartres, dans l'intendance d'Orléans, qu'avoit Bouville. Ce Bouville, qui est mort conseiller d'État, avoit épousé la sœur de Desmarets. Bullion

avoit là une terre où sa femme fit soulager ses fermiers. Cela fit échouer toute l'opération, si entièrement dépendante d'une répartition également et exactement proportionnelle. Il en résulta de plus que ce que Chamillart avoit fait à bon dessein se tourna en poison, et donna de nouvelles forces aux ennemis du système.

Il fut donc abandonné; mais on n'oublia pas l'éveil qu'il donna de la dîme, et quelque temps après, au lieu de s'en contenter pour tout impôt, suivant le système du maréchal de Vauban, on l'imposa sur tous les biens de tout genre en sus de tous les autres impôts; on l'a renouvelé en toute occasion de guerre, et même en paix, le Roi l'a toujours retenu sur tous les appointements, les gages et les pensions. Voilà comment il se faut garder en France des plus saintes et des plus utiles intentions, et comment on tarit toute source de bien. Qui auroit dit au maréchal de Vauban que tous ses travaux pour le soulagement de tout ce qui habite la France auroient uniquement servi et abouti à un nouvel impôt de surcroît, plus dur, plus permanent et plus cher que tous les autres? C'est une terrible leçon pour arrêter les meilleures propositions en fait d'impôts et de finances.

Il mourut un autre homme, de plus haut parage assurément, et de bien loin, mais bien inférieur en tout le reste; ce fut M. de Lusignan [1], de la branche de Lezay, sortie d'Hugues VII sire de Lusignan par Simon, son quatrième fils, vers l'an 1100, que c'étoient déjà de fort grands seigneurs, mais dans la maison desquels les comtés de la Marche, d'Angoulême et d'Eu, ni les couronnes de Chypre et de Jérusalem, n'étoient pas encore entrés. Cette branche de Lezay subsistoit seule de toute cette grande maison, et cette branche même étoit restreinte en ce marquis de Lusignan, son frère l'évêque de Rodez, et ses deux fils; il avoit aussi une sœur, mariée à M. de la Roche-Aymon. M. de Lusignan étoit un fort honnête homme, et qui n'au-

1. Saint-Simon écrit ici *Lezignem*, plus loin *Lezignan*.

roit pas été sans talents si l'extrême misère ne l'avoit pas abattu. Il avoit été lieutenant des gens d'armes écossois. Mme de Maintenon, qui l'avoit connu en province lorsque Mme de Neuillant la retira chez elle arrivante des Iles de l'Amérique, et qui depuis sa fortune vouloit avoir l'honneur de lui appartenir, lui procura quelque subsistance, mais petitement, à sa manière. Il fut envoyé extraordinaire à Vienne, où on en fut content, puis à la cour de Lunebourg. Sa femme étoit Bueil. Son frère de Rodez fut un étrange évêque.

M. de Lusignan mourut fort pauvre, à soixante-quatorze ans, et laissa deux fils. Le cadet, prêtre avec une petite abbaye, fut grand vicaire de son oncle, et ne valut pas mieux. L'aîné, marié à une la Rochefoucauld de la branche d'Estissac, n'a jamais rien fait; s'il n'a point eu d'enfants, toute cette maison de Lusignan est éteinte, car ceux qui en prennent le nom ne sauroient en montrer de jonction : les Saint-Gelais aussi, qui s'en sont avisés, n'en sont point et ne peuvent le montrer; le premier d'eux à qui cette imagination vint est Louis de Saint-Gelais, baron de la Mothe Sainte-Heraye, et par sa femme seigneur de Lansac, qui fut un personnage en son temps, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi, ambassadeur à Rome en 1554, chevalier du Saint-Esprit en la seconde promotion, 1579, mort en 1589, à soixante-seize ans, dont le petit-fils fut M. de Lansac, gendre du maréchal de Souvré, mari de la gouvernante de Louis XIV.

Peu après mourut Pointis, si connu par sa brave et heureuse expédition de Carthagène, par d'autres actions, et par beaucoup d'esprit, de valeur et de capacité dans son métier. C'étoit un homme à aller dignement à tout, et utilement pour l'État dans la marine; mais il n'étoit plus jeune, et mourut pour s'être sondé lui-même et blessé. Il s'étoit puissamment enrichi, et n'avoit ni femme ni enfants.

Le chevalier d'Aubeterre le suivit de près; il avoit quatre-vingt-douze ans, dont il abusoit pour dire toutes sortes d'ordures et d'impertinences. Il étoit le plus ancien lieutenant général de France. Il s'étoit démis depuis peu du gouvernement de Collioure, et l'avoit fait donner à son neveu, dont le plus grand mérite étoit ici d'être le complaisant et le courtisan des garçons bleus et des principaux commis des ministres, qu'il régaloit souvent chez lui, et à l'armée d'être le plus bas valet de M. de Vendôme, qui le fit faire lieutenant général, et de M. de Vaudemont, qui lui valut bien de l'argent, qu'il fricassa en panier percé qu'il étoit. Ses bas manéges le firent chevalier de l'ordre en 1724; son mérite ne l'y auroit pas porté. Pour sa naissance, il n'y avoit rien à dire, surtout dans une pareille promotion. Le plus triste état que j'aie guère connu étoit celui d'être sa femme ou son fils. Leur nom n'est point Aubeterre, c'est Esparbès. Le maréchal d'Aubeterre, mort en 1628 et maréchal de France en 1620, étoit gouverneur de Blaye. Il épousa la fille unique et héritière de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Périgord, dont leurs enfants prirent le nom et les armes, mais sans quitter les leurs. Le chevalier d'Aubeterre, dont je viens de dire la mort, étoit le cinquième fils de ce mariage, dont le second fils fut père du chevalier de l'ordre, duquel aussi je viens de parler. Il commença extrêmement tard à servir.

CHAPITRE IX.

Beringhen, premier écuyer, enlevé entre Paris et Versailles par un parti ennemi, et recous[1]. — Cherbert à la Bastille. — Duc de Bouillon gagne son procès contre son fils, — Mariage du comte d'Évreux avec la fille de Crosat. — Harlay quitte la place de premier président. — Caractère de Harlay. — Quelques dits du premier président Harlay. — Candidats pour la place de premier président, que je

1. *Recous*, *rescous*, vieux mot qui signifie *repris*, *délivré*.

souhaite au procureur général Daguesseau. — Pelletier premier président; Portail président à mortier; Courson avocat général. — Mot ridicule du premier président sur son fils. — Mariage du duc d'Estrées avec une fille du duc de Nevers; mort du duc de Nevers; sa famille, sa fortune, son caractère. — *Parvulo* de Meudon.

Un événement aussi étrange que singulier mit le Roi fort en peine, et toute la cour et la ville en rumeur. Le jeudi 7 mars, Beringhen, premier écuyer du Roi, l'ayant suivi à sa promenade à Marly, et en étant revenu à sa suite à Versailles, en partit à sept heures du soir pour aller coucher à Paris, seul dans son carrosse, c'est-à-dire un carrosse du Roi, deux valets de pied du Roi derrière, et un garçon d'attelage portant le flambeau devant lui sur le septième cheval. Il fut arrêté dans la plaine de Billancourt, entre une ferme qui est sur le chemin, assez près du bout du pont de Sèvres, et un cabaret dit le Point-du-Jour. Quinze ou seize hommes à cheval l'environnèrent et l'emmenèrent. Le cocher tourna bride, et remena le carrosse et les deux valets de pied à Versailles, où dans l'instant de leur arrivée le Roi en fut informé, qui envoya ordre aux quatre secrétaires d'État à Versailles, à l'Estang et à Paris, où ils étoient, d'envoyer à l'instant des courriers partout sur les frontières avertir les gouverneurs de garder les passages, sur ce qu'on avoit su qu'un parti ennemi étoit entré en Artois, qu'il n'y avoit commis aucun désordre, et qu'il n'étoit point rentré.

On eut peine d'abord à se persuader que ce fût un parti; mais la réflexion que Monsieur le Premier[1] n'avoit point d'ennemis, que ce n'étoit point un homme en réputation d'argent bon à rançonner, et qu'il n'étoit arrivé d'accident de ce genre à pas un de ces gros financiers, fit qu'on revint à croire que ce pouvoit être un parti.

C'en étoit un en effet. Un nommé Guetem, violon de l'électeur de Bavière lors de la dernière guerre qu'il faisoit alors avec les alliés contre la France, s'étoit mis dans leurs troupes, où, passant par les degrés, il étoit devenu très-

1. Voyez tome I, p. 98, note 1.

bon et très-hardi partisan, et par là étoit monté au grade de colonel dans les troupes de Hollande. Causant un soir avec ses camarades, il paria qu'il enlèveroit quelqu'un de marque entre Paris et Versailles. Il obtint un passe-port des généraux ennemis et trente hommes choisis, presque tous officiers. Ils passèrent les rivières déguisés en marchands, ce qui leur servit à poster leurs relais. Plusieurs d'eux avoient resté sept ou huit jours à Sèvres, à Saint-Cloud, à Boulogne; il y en eut même qui eurent la hardiesse d'aller voir souper le Roi à Versailles. On en prit un de ceux-là le lendemain, qui répondit assez insolemment à Chamillart, qui l'interrogea; et un des gens de Monsieur le Prince en prit un autre dans la forêt de Chantilly, par qui on sut qu'ils avoient un relais et une chaise de poste à la Morlière, pour y mettre le prisonnier qu'ils feroient; mais alors il avoit déjà passé l'Oise.

La faute qu'ils firent fut d'abord de n'avoir pas emmené le carrosse avec Beringhen dedans, tout le plus loin et le plus vite qu'ils auroient pu, à la faveur de la nuit, tant pour éloigner l'avis de sa capture que pour le ménager pour le chemin à lui faire faire à cheval, et se donner plus de temps pour leur retraite. Au lieu d'en user de la sorte, ils le fatiguèrent au galop et au trot. Ils avoient laissé passer le chancelier, qu'ils n'osèrent arrêter en plein jour, et manquèrent le soir M. le duc d'Orléans, dont ils méprisèrent la chaise de poste. Lassés d'attendre et craignant d'être reconnus, ils se jetèrent sur ce carrosse, et crurent avoir trouvé merveilles quand [ils] virent à la lueur du flambeau un carrosse du Roi et ses livrées, et dedans un homme avec un cordon bleu par-dessus son justaucorps, comme le Premier le portoit toujours.

Il ne fut pas longtemps avec eux sans apprendre qui ils étoient et leur dire aussi qui il étoit. Guetem lui marqua toute sorte de respect et de desir de lui épargner tout ce qu'il pourroit de fatigue; il poussa même ses égards si loin qu'ils le firent échouer. Ils le laissèrent reposer jusqu'à deux fois; ils lui permirent de monter dans la chaise

de poste dont j'ai parlé; ils manquèrent un de leurs relais, ce qui les retarda beaucoup. Outre les courriers aux gouverneurs des frontières, on avoit dépêché à tous les intendants et à toutes les troupes dans leurs quartiers; on avoit détaché après eux plusieurs gardes du Roi, du guet même; et toute la petite écurie, où le Premier étoit fort aimé, s'étoit débandée de tous côtés. Quelque diligence qu'on eût faite pour garder tous les passages, il avoit traversé la Somme, et il étoit à quatre lieues par delà Ham, gardé par trois officiers sur sa parole de ne point faire de résistance, tandis que les autres s'étoient mis en quête d'un de leurs relais, lorsqu'un maréchal des logis arriva sur eux, suivi à quelque distance d'un détachement du régiment de Livry, puis d'un autre, de manière que Guetem, ne se trouvant pas le plus fort, se rendit avec ses deux compagnons et devint le prisonnier du sien.

Monsieur le Premier, ravi d'aise de sa recousse[1], et fort reconnoissant d'avoir été bien traité, les mena à Ham, où il se reposa le reste du jour, et à son tour les traita de son mieux. Il dépêcha à sa femme et à Chamillart; le Roi, fort aise, lut à son souper les lettres qu'il leur écrivoit.

Le mardi 29, le Premier arriva à Versailles sur les huit heures du soir, et alla tout droit chez Mme de Maintenon, où le Roi le fit entrer, qui le reçut à merveilles et lui fit conter toute son aventure. Quoique il eût beaucoup d'amitié pour lui, il ne laissa pas de trouver mauvais que tout fût en fête à la petite écurie, et qu'il y eût un feu d'artifice préparé; il envoya défendre toutes ces marques de réjouissance, et le feu ne fut point tiré : il avoit de ces petites jalousies; il vouloit que tout lui fût consacré sans réserve et sans partage. Toute la cour prit part à ce retour, et le Premier eut tout lieu, par l'accueil public, de se consoler de sa fatigue.

Il avoit envoyé Guetem et ses officiers chez lui, à Paris, attendre les ordres du Roi, où ils furent traités fort au-

1. Voyez ci-dessus, la note de la page 158.

dessus de ce qu'ils étoient. Beringhen obtint pour Guetem la permission de voir le Roi, et de le mener à la revue ordinaire que le Roi faisoit toujours de sa maison à Marly avant la campagne. Le Premier fit plus, car il l'y présenta au Roi, qui le loua d'avoir si bien traité le Premier, et ajouta qu'il falloit toujours faire la guerre honnêtement. Guetem, qui avoit de l'esprit, répondit qu'il étoit si étonné de se trouver devant le plus grand roi du monde, et qui lui faisoit l'honneur de lui parler, qu'il n'avoit pas la force de lui répondre. Il demeura dix ou douze jours chez le Premier, pour voir Paris, l'Opéra et la Comédie, dont il devint lui-même le spectacle. Partout on le couroit, et les gens les plus distingués n'en avoient pas honte, dont il reçut les applaudissements d'un trait de témérité qui pouvoit passer pour insolent. Le Premier le régala toujours chez lui, lui fournit des voitures et des gens pour l'accompagner partout, et, en partant, d'argent et de présents considérables. Il s'en alla sur sa parole à Reims, rejoindre ses camarades en attendant qu'ils fussent échangés, ayant la ville pour prison; presque tous les autres s'étoient sauvés. Leur projet n'étoit rien moins que d'enlever Monseigneur ou un des princes ses fils.

Cette ridicule aventure donna lieu à des précautions, qui furent d'abord excessives, et qui rendirent le commerce fatigant aux ponts et aux passages. Elle fut cause aussi qu'assez de gens furent arrêtés. Les parties de chasse des princes devinrent pendant quelque temps plus contraintes, jusqu'à ce que peu à peu toutes ces choses reprirent leur cours ordinaire. Mais il ne fut pas mal plaisant de voir pendant ce temps la frayeur des dames, et même de quelques hommes de la cour, qui n'osoient plus marcher qu'entre deux soleils, encore avec peu d'assurance, et qui s'imaginoient des facilités merveilleuses pour être pris partout.

Cherbert et six de ses prétendus domestiques furent arrêtés, et conduits à la Bastille. C'étoit un colonel suisse au service du Roi, qui l'avoit quitté pour celui de Bavière,

où il étoit devenu lieutenant général. Le Roi n'avoit pas voulu qu'il roulât[1] avec les siens. Il étoit furtivement revenu, et il fut pris à Saint-Germain, où il se croyoit caché.

L'accommodement de M. de Bouillon avec son fils n'avoit pas tenu; ils s'étoient rebrouillés : ils allèrent plaider à Dijon. Le cardinal de Bouillon s'y trouva, les rapatria, et fit en sorte qu'ils plaidèrent honnêtement. Le père gagna son procès en plein en fort peu de séjour qu'il fit en Bourgogne, où le cardinal demeura toujours avec eux.

L'orgueil de cette maison céda immédiatement après au desir des richesses. Le comte d'Évreux, troisième fils de M. de Bouillon, avoit trouvé dans les grâces du Roi, procurées par M. le comte de Toulouse, et dans la bourse de ses amis, de quoi se revêtir de la charge de colonel général de la cavalerie, du comte d'Auvergne, son oncle; mais il n'avoit ni de quoi les payer ni de quoi y vivre, et M. de Bouillon ni le cardinal n'étoient pas en état ou en volonté de lui en donner. Il se résolut donc à sauter le bâton de la mésalliance, et de faire princesse par la grâce du Roi la fille de Crosat, qui de bas commis, puis de petit financier, enfin de caissier du clergé, s'étoit mis aux aventures de la mer et des banques, et passoit avec raison pour un des plus riches hommes de Paris.

Mme de Bouillon, qui vint nous en donner part, nous pria instamment d'aller voir toute la parentelle nombreuse et grotesque pour être assimilée aux descendants prétendus des anciens ducs de Guyenne. Elle nous en donna la liste, et nous fûmes chez tous, que nous trouvâmes engoués de joie, Il n'y eut que la mère de Mme Crosat qui n'en perdit pas le bon sens; elle reçut les visites avec un air fort respectueux, mais tranquille, répondit que c'étoit un honneur si au-dessus d'eux qu'elle ne savoit comment remercier de la peine qu'on prenoit, et ajouta à tous qu'elle

1. C'est-à-dire, qu'il servît à tour de rôle.

croyoit mieux marquer son respect en ne retournant point remercier que d'importuner des personnes si différentes de ce qu'elle étoit, lesquelles ne l'étoient déjà que trop de l'honneur qu'elles lui vouloient bien faire, et n'alla chez personne. Jamais elle n'approuva ce mariage, dont elle prévit et prédit les promptes suites. Crosat fit chez lui une superbe noce, et logea et nourrit les mariés. Mme de Bouillon appeloit cette belle-fille son petit lingot d'or.

On gémissoit cependant sous le poids des impôts et de l'immensité des billets de monnoie, sur lesquels on perdoit infiniment. Malgré cet accablement public, celui des nécessités de la guerre avoit entassé un grand nombre de nouveaux édits bursaux pendant les vacances du Parlement, qu'il avoit été question d'enregistrer à sa rentrée. Harlay, premier président, parla en cette occasion avec éloquence; mais, déchu de toutes espérances du côté de la cour, il s'y expliqua avec une liberté dont il n'avoit jamais usé jusqu'alors. Parlant de ce grand nombre d'édits bursaux qui se présentoient tous à enregistrer, il s'étendit sur la nécessité de le faire. Il ajouta qu'il n'en falloit rien craindre pour leur conscience ni pour leur honneur, puisque ce n'étoit plus un temps où aucun examen ni aucune remontrance fût admise; qu'il n'étoit donc point à propos d'entrer dans aucun détail sur ces édits, d'en discuter les motifs, les prétextes, l'équité, puisque le Parlement n'étoit plus chargé de rien de tout cela, mais seulement de les vérifier en baissant la tête, qui étoit la seule chose qui lui fût commandée. Un discours si peu usité ne manqua pas de faire grand bruit; le premier président en fut averti : il en écrivit aux ministres, et peu de jours après il tâcha de se justifier auprès du Roi. Partout il fut reçu à merveilles, caressé des ministres, fort bien traité du Roi. Il s'en retourna fort content; mais peu après on commença à se dire à l'oreille que ce cynique ne demeureroit pas longtemps en place : il dura pourtant encore quatre mois; mais à la fin il fallut céder, pour sortir par la belle porte en faisant semblant de vouloir se retirer.

Il convenoit à un hypocrite par excellence de sortir de place comme il y avoit toujours vécu : il fut donc à Versailles demander miséricorde, comme font les généraux des chartreux à tous leurs chapitres généraux, mais qui seroient enragés d'être pris au mot et qui ne manquent pas de prendre les plus justes mesures pour que leur déposition ne soit pas reçue; mais ici la chose étoit décidée sans retour. Il vint donc à Versailles un dimanche, 10 avril, débarquer dès le matin chez le chancelier, avec la rage qu'on peut imaginer dans un homme de cette humeur et de cette ambition, qui avoit eu la parole formelle de cet office de la couronne de la bouche du Roi, même plus d'une fois, comme je l'ai raconté à l'occasion des bâtards, qui le voyoit dans un autre, par qui il falloit passer même pour sa démission, et qui avoit le crève-cœur de ne pouvoir ignorer qu'il ne l'avoit manqué que par la faveur et les cris de M. de la Rochefoucauld, qui ne s'en étoit pas caché, en juste rétribution de ses iniquités à notre égard dans notre procès de préséance avec M. de Luxembourg.

Harlay, réduit à devenir le suppliant de celui qui jouissoit, au lieu de lui, de cette grande place, mena son fils en laisse, dans le desir de le faire son successeur. Il étoit conseiller d'État, et j'aurai occasion de parler ailleurs de cet autre genre de cynique épicurien. De chez le chancelier, il alla chez le Roi, qu'il vit en particulier avant le conseil. Il avoit préparé son compliment pour saisir ce moment précieux de toucher le Roi, et d'obtenir sa place pour son fils; mais cet homme, si adroit, si artificieux, si prompt et si fécond à la repartie, si rompu à prendre ses tours et ses détours, se trouva si touché de cette espèce de funérailles, peut-être encore si piqué, si outré, si confus, qu'il n'en put proférer une parole, et qu'il sortit du cabinet du Roi plus mal content de soi que de sa démission même. Il eut la foiblesse de revenir trouver le chancelier, et de le conjurer de raccommoder ce qu'il venoit d'omettre. Il ne vit à Versailles que ceux de ses plus intimes amis

qu'il ne put éviter, et qui eux-mêmes surent bien l'éviter dans la suite, n'en ayant plus rien à craindre ni à espérer, et s'en retourna à Paris plongé dans l'amertume.

Harlay étoit un petit homme maigre, à visage en losange, le nez grand et aquilin, des yeux de vautour qui sembloient dévorer les objets et percer les murailles; un rabat et une perruque noire mêlée de blanc, l'un et l'autre guère plus longs que les ecclésiastiques les portent, une calotte, des manchettes plates, comme les prêtres et le chancelier; toujours en robe, mais étriquée, le dos courbé, une parole lente, pesée, prononcée, une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même, tout son extérieur contraint, gêné, affecté, l'odeur hypocrite, le maintien faux et cynique, des révérences lentes et profondes, allant toujours rasant les murailles, avec un air toujours respectueux, mais à travers lequel petilloit l'audace et l'insolence, et des propos toujours composés, à travers lesquels sortoient toujours l'orgueil de toute espèce et, tant qu'il osoit, le mépris et la dérision.

Les sentences et les maximes étoient son langage ordinaire, même dans les propos communs; toujours laconique, jamais à son aise, ni personne avec lui; beaucoup d'esprit naturel, et fort étendu, beaucoup de pénétration, une grande connoissance du monde, surtout des gens avec qui il avoit affaire, beaucoup de belles-lettres, profond dans la science du droit et, ce qui malheureusement est devenu si rare, du droit public; une grande lecture et une grande mémoire, et avec une lenteur dont il s'étoit fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de reparties surprenante et toujours présente. Supérieur aux plus fins procureurs dans la science du Palais, et un talent incomparable de gouvernement, par lequel il s'étoit tellement rendu le maître du Parlement qu'il n'y avoit aucun de ce corps qui ne fût devant lui en écolier, et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étoient que des petits garçons en sa présence, qu'il dominoit et qu'il

tournoit où et comme il le vouloit, souvent sans qu'ils s'en aperçussent, et quand ils le sentoient, sans oser branler devant lui, sans toutefois avoir jamais donné accès à aucune liberté ni familiarité avec lui à personne sans exception; magnifique par vanité aux occasions, ordinairement frugal par le même orgueil, et modeste de même dans ses meubles et dans son équipage, pour s'approcher des mœurs des anciens grands magistrats.

C'est un dommage extrême que tant de qualités et de talents naturels et acquis se soient trouvés destitués de toute vertu, et n'aient été consacrés qu'au mal, à l'ambition, à l'avarice, au crime. Superbe, venimeux, malin, scélérat par nature, humble, bas, rampant devant ses besoins, faux et hypocrite en toutes ses actions, même les plus ordinaires et les plus communes, juste avec exactitude entre Pierre et Jacques pour sa réputation, l'iniquité la plus consommée, la plus artificieuse, la plus suivie, suivant son intérêt, sa passion, et le vent surtout de la cour et de la fortune,

On en a vu d'étranges preuves en faveur de M. de Luxembourg contre nous. Quelque temps après sa décision, dont notre récusation l'avoit exclu, le Roi voulut savoir son avis de cette affaire : il répondit que les ducs avoient toute la justice et toute la raison pour eux, et qu'il l'avoit toujours cru de la sorte. Tel est l'empire de la vérité qu'elle tire les aveux les plus infamants de la bouche même de ceux qui la combattent. Après ce que ce juge avoit fait dans ce procès, pouvoit-il lui-même se déshonorer davantage? On a vu p. 107[1] avec quelle infamie il s'appropria le dépôt que Ruvigny, son ami, lui avoit confié. De ces traits publics on peut juger de ce qui est plus inconnu.

Une âme si perverse étoit bourrelée, non de remords, qu'il ne connut jamais, ou du moins qu'il n'a jamais laissé apercevoir qu'il en eût senti aucun, mais d'une humeur

1. Page 397 de notre tome I.

qui se pouvoit dire enragée, qui ne le quittoit point, et qui le rendoit la terreur et presque toujours le fléau de tout ce qui avoit affaire à lui : comme elle ne l'épargnoit pas, elle n'épargnoit personne, et ses traits étoient les plus perçants et les plus continuels. Ce fut aussi une joie publique lorsqu'on en fut délivré, et le Parlement, accablé sous la dureté de son joug, en disputa avec le reste du monde. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un *Harleana* de tous ses dits, qui caractériseroient ce cynique et qui divertiroient en même temps, et qui le plus souvent se passoient chez lui, en public, et tout haut en pleine audience. Je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques échantillons.

Montataire, père de Lassay, que Madame la Duchesse fit faire chevalier de l'ordre en 1724, avoit épousé en secondes noces une fille de Bussy Rabutin, si connu par son *Histoire amoureuse des Gaules*, qui le perdit pour le reste de ses jours. Le mari et la femme, que j'ai connus tous deux, étoient tous deux grands parleurs, et on disoit grands chicaneurs. Ils allèrent à l'audience du premier président. Il vint à eux à leur tour; le mari voulut prendre la parole, la femme la lui coupa, et se mit à expliquer son affaire. Le premier président écouta quelque temps, puis l'interrompant : « Monsieur, dit-il au mari, est-ce là Madame votre femme? — Oui, Monsieur, répondit Montataire, fort étonné de la question. — Que je vous, plains, Monsieur! » répliqua le premier président, haussant les épaules d'un air de compassion; et leur tourna le dos. Tout ce qui l'entendit ne put s'empêcher de rire. Ils s'en retournèrent outrés, confondus, et sans avoir tiré du premier président que cette insulte.

Mme de Lislebonne, qui outre son rang, sa considération et son crédit, et celui de ses filles, alla un jour avec elles à cette audience; les réponses furent si cruelles qu'elles sortirent fondantes en larmes de colère et de dépit.

Les jésuites et les Pères de l'Oratoire sur le point de

plaider ensemble, le premier président les manda et les voulut accommoder. Il travailla un peu avec eux, puis les conduisant : « Mes Pères, dit-il aux jésuites, c'est un plaisir de vivre avec vous ; » et se tournant tout court aux Pères de l'Oratoire : « et un bonheur, mes Pères de mourir avec vous. »

Le duc de Rohan, sortant mal content de son audience, vif et brusque comme il étoit, l'avoit prié de ne le point conduire, et après quelques compliments crut avoir réussi. Dans cette opinion il descend le degré, disant rage et injures de lui à son intendant, qu'il avoit mené avec lui. Chemin faisant, l'intendant tourne la tête et voit le premier président sur ses talons; il s'écrie[1] pour avertir son maître; le duc de Rohan se retourne, et se met à complimenter pour faire remonter le premier président. « Oh! Monsieur, lui dit le premier président, vous dites de si belles choses qu'il n'y a pas moyen de vous quitter; » et en effet ne le quitta point qu'il ne l'eût vu en carrosse et partir.

La duchesse de la Ferté alla lui demander l'audience, et, comme tout le monde, essuya son humeur. En s'en allant elle s'en plaignoit à son homme d'affaires, et traita le premier président de vieux singe; il la suivoit, et ne dit mot. A la fin elle s'en aperçut, mais elle espéra qu'il ne l'avoit pas entendue; et lui, sans en faire aucun semblant, il la mit dans son carrosse. A peu de temps de là, sa cause fut appelée, et tout de suite gagnée. Elle accourt chez le premier président et lui fait toutes sortes de remerciements; lui, humble et modeste, se plonge en révérences, puis la regardant entre deux yeux : « Madame, lui répond-il tout haut devant tout le monde, je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire quelque plaisir à une vieille guenon; » et de là tout humblement, sans plus dire un mot, se met à la conduire, car c'étoit sa façon de se défaire des gens, d'aller toujours et les laisser là d'une

1. Ce mot, peu lisible au manuscrit, n'est qu'une conjecture.

porte à l'autre. La duchesse de la Ferté eût voulu le tuer ou être morte; elle ne sut plus ce qu'elle lui disoit, et ne put jamais s'en défaire, lui toujours en profond silence, en respect et les yeux baissés, jusqu'à ce qu'elle fût montée en carrosse.

Les gens du commun, il les traitoit de haut en bas; et il ne se contraignoit pas de dire à un procureur, à un homme d'affaires que des gens de considération amenoient à son audience pour expliquer leur fait mieux qu'ils ne l'eussent pu eux-mêmes : « Taisez-vous, mon ami; vous êtes un bel homme pour me parler! je ne parle pas à vous. » On peut croire, après ces sorties, comme le reste se passoit.

Il ne traitoit guère mieux certains conseillers. Les deux frères Doublet, tous deux conseillers, et dont l'aîné avoit du mérite, de la capacité et de l'estime, avoient acheté les terres de Persan et de Croy, dont ils prirent les noms. Ils allèrent à l'audience du premier président; il les connoissoit très-bien, mais il ne laissa pas de demander qui ils étoient. A leur nom, le voilà courbé tout bas en révérences, puis se relevant, et les regardant comme les reconnoissant avec surprise : « Masques, leur dit-il, je vous connois; » et leur tourna le dos.

Pendant les vacances, il étoit chez lui à Gros-Bois. Deux jeunes conseillers qui étoient dans le voisinage l'y allèrent voir. Ils étoient en habit gris de campagne, avec leurs cravates tortillées et passées dans une boutonnière, comme on les portoit alors. Cela choqua l'humeur du cynique; il appela une manière d'écuyer, puis regardant un de ses laquais : « Chassez-moi, lui dit-il, ce coquin-là tout à cette heure, qui a la témérité de porter sa cravate comme Messieurs. » Messieurs pensèrent en tomber en défaillance, s'en allèrent le plus tôt qu'ils purent; ils se promirent bien de n'y pas retourner.

Le peu de ses plus familiers et sa plus intime famille n'en souffroient pas moins que le reste du monde : il traitoit son fils comme un nègre; c'étoit entre eux une co-

médie perpétuelle. Ils logeoient et mangeoient ensemble, et jamais ne se parloient que de la pluie et du beau temps; s'il s'agissoit d'affaires domestiques ou autres, ce qui arrivoit continuellement, ils s'écrivoient, et les billets cachetés, avec le dessus, mouchoient[1] d'une chambre à l'autre. Ceux du père étoient impitoyables, ceux du fils, qui se rebéquoit volontiers, très-piquants. Jamais [il] n'alloit chez son père qu'il ne lui envoyât demander s'il ne l'incommoderoit point; le père répondoit comme il eût fait à un étranger; dès que le fils paroissoit, le père se levoit, le chapeau à la main, disoit qu'on apportât une chaise à Monsieur, et ne se resseyoit[2] qu'en même temps que lui; au départ, il se levoit et faisoit la révérence.

Mme de Moussy, sa sœur, ne le voyoit guère plus aisément ni plus familièrement, quoique dans le même logis. Il lui faisoit souvent de telles sorties à table, qu'elle se réduisit à manger dans sa chambre. C'étoit une dévote de profession, dont le guindé, l'affecté, le ton et les manières étoient fort semblables à celles de son frère. La belle-fille, très-riche héritière de Bretagne, étoit, avec toute sa douceur et sa vertu, la victime de tous les trois.

Le fils avoit tout le mauvais du père, et n'en avoit pas le bon : un composé du petit-maître le plus écervelé et du magistrat le plus grave, le plus austère et le plus compassé, une manière de fou, étrangement dissipateur et débauché. Lui et son père s'étoient figuré être parents du comte d'Oxford, parce qu'il s'appeloit Harley. Jamais race si glorieuse, et glorieuse en tous points, jamais tant de fausse humilité. Les aventures du premier président avec le harlequin de la comédie italienne, et encore avec Santeuil et bien d'autres, ont été sues de tout le monde; ce seroit trop que de les rapporter ici, il y en a pour des volumes.

Tout ce qui dans la robe se crut en passe brigua cette première place du Parlement. Argenson, cet inquisiteur

1. Voyez tome I, p. 177 et note 1.
2. Il y a bien *resseyoit* au manuscrit.

suprême, et qui avoit tant enchéri en ce genre sur la Reynie, n'oublia rien pour faire valoir ses services par les amis importants qu'il s'étoit faits. Il espéra surtout des jésuites et de ceux qui leur faisoient leur cour, aux dépens de ce qu'on nommoit ou vouloit perdre sous le nom de jansénistes, et qui de fait ou d'espérance se rendoient cette sorte de chasse si utile; mais il se méprit au bon côté : le Roi, accoutumé à savoir par lui tout l'intérieur des familles et à lui confier beaucoup de petites affaires secrètes, ne put se résoudre à se passer d'un homme si fin, si habile, si rompu dans un ministère si obscur et si intéressant. Voysin, appuyé de son adroite femme, que Mme de Maintenon aimoit beaucoup, approché d'elle par l'intendance de Saint-Cyr, qu'elle lui donna lorsque Chamillart entra dans le ministère, étoit le candidat sur lequel on jetoit les yeux depuis longtemps pour toutes les grandes places de sa portée. De Mesmes, porté par M. du Maine et par quelques valets intérieurs, se flattoit d'arriver. Mais l'heure de ces trois hommes n'étoit pas venue.

Celle d'un quatrième étoit encore plus éloignée, pour qui je desirois cette place, sans avoir jamais eu aucune liaison avec lui. C'étoit Daguesseau, à qui ses conclusions dans notre procès de préséance contre M. de Luxembourg m'avoient dévoué, et dont la réputation m'encourageoit à prétendre. Il n'avoit pour lui que cet appui de sa propre réputation, qui en tout genre effaçoit toutes les autres du Parlement, et celle de son père, devant lequel toutes celles du conseil disparoissoient. Je desirois passionnément le fils à cause de ses conclusions, à son défaut au moins son père. Celui-ci étoit fort connu du Roi, qui le voyoit depuis longtemps dans son conseil des finances. MM. de Chevreuse et de Beauvillier l'aimoient et l'estimoient singulièrement. Je les attaquai tous deux à plus d'une reprise; à mon grand étonnement je n'en espérai rien. Je les fis sonder d'ailleurs, pour découvrir ce que ce pouvoit être, avec aussi peu de succès. Je m'avisai de

dresser une batterie dans l'intérieur par Maréchal, et par celui-là d'y joindre Fagon, qui pouvoit également et directement atteindre au Roi et à Mme de Maintenon. Fagon étoit heureusement prévenu d'estime pour le procureur général, et plus heureusement encore, c'étoit l'estime qui presque toujours le déterminoit, et quand il faisoit tant que de vouloir servir, il savoit frapper à propos de grands coups; mais il craignit que le soupçon de jansénisme, si aisé à donner et à prendre, et dont le père et le fils n'étoient pas exempts, ne fît leur exclusion, sans néanmoins se dégoûter de travailler pour eux. J'agissois donc ainsi par les fentes, ne pouvant mieux; mais pour le chancelier, avec qui j'étois en toute portée, et que cette idée de jansénisme n'arrêtoit point et l'eût plutôt poussé, je ne m'y épargnai point, ni lui aussi.

Un mot que je lâchai de mon desir et de mon espérance à l'abbé de Caumartin, leur ami, alla par lui jusqu'à eux. Le procureur général, surpris des vues et des démarches d'un homme avec qui il n'avoit aucune sorte de liaison, me manda par l'abbé de Caumartin que, n'espérant rien, il seroit bien fâché d'être mis sur les rangs, avec force remerciements. Le père m'en fit beaucoup par les galeries, où je le rencontrois souvent sans m'arrêter à lui, avec qui je n'avois aussi pas la moindre liaison, et par la même raison me conjura de laisser éteindre, ce fut son expression, le feu que j'avois allumé. Il se trouvoit trop vieux et trop avantageusement placé pour aller entreprendre un métier pénible, dans lequel il se trouveroit tout neuf; et pour son fils, il me dit mille choses qui le barroient, outre que, modeste comme étoit ce bonhomme, si semblable à ces vertueux magistrats des anciens temps, il le trouvoit plus que très-bien placé dans la charge de procureur général. Tout cela ne me ralentit point; je continuai à pousser ma pointe, intérieurement satisfait de me sentir aussi vif que le jour même des conclusions.

Lamoignon, porté par Chamillart alors tout-puissant, et par un favori ardent à ce qu'il vouloit, tel que M. de la

Rochefoucauld, son ami intime, et qui avoit coûté les sceaux au premier président, se pavanoit par avance, tandis que son camarade Pelletier, soutenu du crédit de son père, étoit introduit par la chatière de la main de Saint-Sulpice, Monsieur de Chartres à leur tête, ayant pour adjoints les ducs de Chevreuse et de Beauvillier. Cette protection, qui auprès du Roi et de Mme de Maintenon avoit également le mérite antijanséniste, l'emporta sur celle des jésuites pour Argenson. Pelletier ne tenoit au Roi par rien dont il eût peine à se passer comme de l'autre; il avoit le même mérite à l'égard du jansénisme, et Mme de Maintenon y alla tête baissée, pour l'amour de Monsieur de Chartres. Les deux ducs, chose rare depuis longtemps, la secondèrent en cette occasion : ils étoient demeurés amis intimes de Pelletier, le ministre d'État retiré; et le Roi, qui l'avoit aussi toujours aimé, ne résista point au plaisir de lui donner dans sa retraite la joie de voir son fils premier président, qui étoit tout ce qu'il auroit pu lui procurer de plus considérable s'il étoit demeuré contrôleur général et dans tous les conseils. Pelletier fut donc choisi.

Sa charge de président à mortier, qui ne lui avoit coûté que trois cent mille livres, fit un autre mouvement dans la robe. La réputation que Portail s'étoit acquise dans la charge d'avocat général lui aida beaucoup à l'emporter. Il en donna cinq cent mille livres, qui remplirent le brevet de retenue de Harlay; et Courson, second fils du président Lamoignon, fut préféré pour la charge d'avocat général, pour apaiser M. de la Rochefoucauld et donner quelque consolation au père de n'être pas premier président. Tous ces Messieurs-là reviendront sous ma plume. En attendant, je donnerai une idée de ce nouveau premier président.

Peu de mois avant qu'il le fût, il vint un soir à Versailles chez M. Chamillart, qui, à son ordinaire, étoit seul à table dans sa chambre avec quelques familiers, et se déshabilloit devant eux en sortant de souper. Pelletier y vint tout

à la fin du souper. Faute de mieux, quelqu'un lui parla de son fils, aujourd'hui premier président, et le lui loua. Tout de suite il répondit d'un air dédaigneux que son fils avoit trop de trois choses : de bien, d'esprit et de santé; et il répéta plus d'une fois cette sentence en regardant la compagnie et cherchant un applaudissement que personne n'eut la complaisance de lui donner. Un moment après, il s'en alla comme Chamillart achevoit de se déshabiller, et laissa chacun dans un étonnement et dans un silence qui ne fut rompu que par des interprétations peu obligeantes. Le premier écuyer et moi nous étions regardés dans le premier instant; Chamillart nous aperçut, nous demeurâmes, et nous nous en dîmes notre pensée.

Le cardinal d'Estrées fit le mariage du duc d'Estrées, son petit-neveu, qui n'avoit ni père ni mère, avec une fille du duc de Nevers, lequel ne survécut pas ce mariage de huit jours. Le cardinal Mazarin avoit deux sœurs : Mme Martinozzi, qui n'eut que deux filles, l'une mariée au duc de Modène, et mère de la reine d'Angleterre épouse du roi Jacques II, l'autre à M. le prince de Conti, bisaïeule de M. le prince de Conti d'aujourd'hui; Mme Mancini, qui eut cinq filles et trois fils : les filles furent la duchesse de Vendôme, mère du dernier duc de Vendôme et du grand prieur, dont le père fut cardinal après la mort de sa femme, la comtesse de Soissons, mère du dernier comte de Soissons et du fameux prince Eugène, la connétable Colonne, grand'mère du connétable Colonne d'aujourd'hui, qui toutes deux ont fait tant de bruit dans le monde, la duchesse Mazarin, qui, avec le nom et les armes de Mazzarini Mancini, porta vingt-six millions en mariage au fils du maréchal de la Meilleraye, et qui est morte en Angleterre après y avoir demeuré longues années, et la duchesse de Bouillon, grand'mère du duc de Bouillon d'aujourd'hui. Des trois fils, l'aîné fut tué tout jeune au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652; il promettoit tout; le cardinal Mazarin l'aimoit tellement qu'il lui confioit, à cet âge, beaucoup de choses importantes et secrètes, pour

le former aux affaires, où il avoit dessein de le pousser. Le troisième, étant au collége des jésuites, fort envié des écoliers par toutes les distinctions qu'il y recevoit, se laissa aller à se mettre à son tour dans une couverture et à se laisser berner; ils le bernèrent si bien qu'il se cassa la tête à quatorze ans qu'il avoit. Le Roi, qui étoit à Paris, le vint voir au collége; cela fit grand bruit, mais n'empêcha pas le petit Mancini de mourir. Resta seul le second, qui est M. de Nevers dont il s'agit ici.

C'étoit un Italien très-Italien, de beaucoup d'esprit, facile, extrêmement orné, qui faisoit les plus jolis vers du monde, qui ne lui coûtoient rien, et sur-le-champ, qui en a donné aussi des pièces entières; un homme de la meilleure compagnie du monde, qui ne se soucioit de quoi que ce fût, paresseux, voluptueux, avare à l'excès, qui alloit très-souvent acheter lui-même à la halle et ailleurs ce qu'il vouloit manger, et qui faisoit d'ordinaire son garde-manger de sa chambre. Il voyoit bonne compagnie, dont il étoit recherché; il en voyoit aussi de mauvaise et d'obscure, avec laquelle il se plaisoit, et il étoit en tout extrêmement singulier. C'étoit un grand homme sec, mais bien fait, et dont la physionomie disoit tout ce qu'il étoit.

Son oncle le laissa fort riche et grandement apparenté. Il ne tint qu'à lui de faire une grande fortune à l'ombre de la mémoire du cardinal Mazarin, à laquelle très-longtemps le Roi accorda tout. M. de Nevers fut capitaine des mousquetaires, dont le Roi s'amusoit fort; il eut le régiment d'infanterie du Roi, auquel ce prince s'affectionna toute sa vie, et se l'appropria comme un simple colonel, pour en faire immédiatement tout le détail par lui-même : tout cela, au lieu de conduire M. de Nevers, l'importuna. Il suivit le Roi quelques campagnes : les troupes et la guerre n'étoient pas son fait, ni la cour guère davantage : il quitta ces emplois pour sa paresse et ses plaisirs. Il avoit porté la queue du Roi le lendemain de son sacre, lorsqu'il reçut l'ordre du Saint-Esprit des mains de Simon le Gras,

évêque de Soissons, qui, par le privilége de son siége, l'avoit sacré en l'absence du cardinal Ant. Barberin, archevêque-duc de Reims, qui étoit à Rome. En conséquence, M. de Nevers fut chevalier de l'ordre à la promotion de 1661, qu'il n'avoit que vingt ans. Il se défit du gouvernement de la Rochelle et du pays d'Aunis, et il épousa, en 1670, la plus belle personne de la cour, fille aînée de Mme de Thianges sœur de Mme de Montespan. Il eut, en 1678, un brevet de duc, qu'il ne tint qu'à lui, dix ans durant, de faire enregistrer; il le négligea : il y voulut revenir quand il n'en fut plus temps, et ne put l'obtenir. Il fut souvent jaloux fort inutilement, mais jamais brouillé avec sa femme, qui étoit fort de la cour et du grand monde; il ne l'appeloit jamais que Diane. Il lui est arrivé trois ou quatre fois d'entrer le matin dans sa chambre, de la faire lever, et tout de suite de la faire monter en carrosse, sans qu'elle ni pas un de leurs gens à tous deux se fussent doutés de rien, et de partir de là pour Rome sans le moindre préparatif, ni que lui-même y eût songé trois jours auparavant. Ils y ont fait des séjours considérables.

Il en eut deux fils et deux filles[1] : l'aînée étoit mariée depuis sept ou huit ans avec le prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or de Charles II, et grand d'Espagne de Philippe V, lieutenant général de ses armées, qui n'en eut point d'enfants, et qui a depuis été mon gendre; l'autre fut la duchesse d'Estrées, qui n'a point eu d'enfants non plus. Les deux fils furent M. de Donzi, fort mal avec son père, qui par la duchesse Sforze, sœur de sa mère, a été fait duc et pair pendant la dernière régence, et M. Mancini, qui eut les biens d'Italie : j'aurai occasion de parler d'eux dans la suite.

M. de Nevers mourut à soixante-six ans. Il s'étoit fort adonné à Sceaux, et sa femme encore davantage. Il avoit conservé le petit gouvernement du Nivernois, parce que

1. Saint-Simon a écrit par erreur : « deux filles et deux filles. »

tout ce pays étoit presque à lui. Son fils, qui ne servit presque point, et dont d'ailleurs la conduite avoit toujours déplu au Roi, ne put l'obtenir. Il hasarda de se faire appeler duc de Donzi après la mort de son père, n'osant prendre le titre de Nevers; le Roi le trouva si mauvais, qu'il lui fit défendre de continuer à se faire appeler duc et d'en prendre le titre ni aucune marque : son père n'avoit qu'un brevet, c'est-à-dire des lettres non enregistrées, qui ne pouvoient passer à son fils.

Avant que de rentrer dans des récits plus importants, je me souviens qne je n'ai point encore parlé de ce qu'on appeloit à la cour les *parvulo* de Meudon, et il est nécessaire d'expliquer cette manière de chiffre pour l'intelligence de plusieurs choses que j'aurai à raconter. On a vu p. 54[1] l'aventure de Mme la princesse de Conti, pourquoi et comment elle chassa Mlle Choin, qui elle étoit, et quels étoient ses amis et l'attachement de Monseigneur pour elle. Ce goût ne fit qu'augmenter par la difficulté de se voir. Mme de Lislebonne et ses filles en avoient presque seules le secret, nonobstant tout ce qu'elles devoient à Mme la princesse de Conti. Elles fomentoient ce goût, qui les entretenoit dans une confidence dont elles se proposoient de tirer de grands partis dans les suites.

Mlle Choin s'étoit retirée à Paris, auprès du petit Saint-Antoine, chez la Croix, son parent, receveur général des finances, où elle vivoit fort cachée. Elle étoit avertie des jours rares que Monseigneur venoit dîner seul à Meudon, sans y coucher, pour ses bâtiments ou pour ses plantages; elle s'y rendoit la veille à la nuit, dans un fiacre, passoit les cours à pied, mal vêtue, comme une femme fort du commun qui va voir quelque officier de Meudon, et par les derrières entroit dans un entre-sol de l'appartement de Monseigneur, où il alloit passer quelques heures avec elle. Dans la suite, elle y fut de même façon, mais avec une femme de chambre, son paquet dans sa poche la veille, à

1. Pages 199-203 de notre tome I.

la nuit, des jours que Monseigneur y venoit coucher. Elle y demeuroit sans voir qui que ce soit que lui, enfermée avec sa femme de chambre, sans sortir de l'entre-sol, où un garçon du château, seul dans la confidence, lui portoit à manger.

Bientôt après, du Mont eut la liberté de l'y voir, puis les filles de Mme de Lislebonne quand il alloit des dames à Meudon. Peu à peu cela s'élargit; quelques courtisans intimes y furent admis : Sainte-Maure, le comte de Roucy, Biron après, puis un peu davantage, et deux ou trois dames, M. le prince de Conti tout à la fin de sa vie. Alors Mgr le duc de Bourgogne, Mgr le duc de Berry, et fort peu de temps après Mme la duchesse de Bourgogne, furent introduits dans l'entre-sol, et cela ne dura pas longtemps sans devenir le secret de la comédie; le duc de Noailles et ses sœurs furent admis. Monseigneur y alloit dîner souvent avec les filles de Mme de Lislebonne, souvent après avec elles, et Madame la Duchesse, et quelquefois quelques-uns des privilégiés en hommes et en femmes, qui ne s'étendit plus, et toujours avec le même air de mystère, qui dura toujours; et c'étoient ces parties secrètes, mais qui devinrent assez fréquentes, qu'on appeloit des *parvulo*.

Alors Mlle Choin n'étoit plus dans les entre-sols que pour la commodité de Monseigneur : elle couchoit dans le lit et dans le grand appartement où logeoit Mme la duchesse de Bourgogne quand le Roi alloit à Meudon. Elle étoit toujours dans un fauteuil devant Monseigneur, Mme la duchesse de Bourgogne sur un tabouret; Mlle Choin ne se levoit pas pour elle; en parlant d'elle, elle disoit, et devant Monseigneur et la compagnie, *la duchesse de Bourgogne*, et vivoit avec elle comme faisoit Mme de Maintenon, excepté qu'elle ne l'appeloit pas *mignonne*, ni elle *ma tante*, et qu'elle n'étoit pas à beaucoup près si libre ni à son aise là qu'avec le Roi et Mme de Maintenon. Mgr le duc de Bourgogne y étoit fort en brassière; ses mœurs et celles de ce monde-là se convenoient peu. M. le duc de Berry, qui les

avoit plus libres, y étoit à merveille[1]. Madame la Duchesse y tenoit le dé, et quelques-unes de ses favorites y étoient quelquefois reçues. Mais pour tout cela, jamais Mlle Choin ne paroissoit. Elle alloit, les fêtes, à six heures du matin, entendre une messe dans la chapelle, dans un coin toute seule, bien empaquetée dans ses coiffes, mangeoit seule quand Monseigneur ne mangeoit pas en haut avec elle, et il n'y mangeoit jamais lorsqu'il couchoit à Meudon, que le jour qu'il y arrivoit, parce que qui en étoit ne venoit que sur le soir, et jamais ne mettoit le pied hors de son appartement ou de l'entre-sol; et pour aller de l'un à l'autre, tout étoit exactement visité et barricadé, pour n'être pas rencontrée.

On la considéroit auprès de Monseigneur comme Mme de Maintenon auprès du Roi. Toutes les batteries pour le futur étoient dressées et pointées sur elle. On cabaloit longtemps pour avoir la permission d'aller chez elle à Paris; on faisoit la cour à ses amis anciens et particuliers. Mgr le duc de Bourgogne et Mme la duchesse de Bourgogne cherchoient à lui plaire, étoient en respect devant elle, en attention avec ses amis et ne réussissoient pas toujours. Elle montroit à Mgr le duc de Bourgogne la considération d'une belle-mère, que toutefois elle n'étoit pas, mais une considération sèche et importunée, et il lui arrivoit quelquefois de parler avec autorité et peu de ménagement à Mme la duchesse de Bourgogne, et de la faire pleurer.

Le Roi et Mme de Maintenon n'ignoroient rien de tout cela, mais ils s'en taisoient, et toute la cour, qui le savoit, n'en parloit qu'à l'oreille. Ce tableau suffit pour le présent; il sera la clef de plus d'une chose. M. de Vendôme et d'Antin étoient des principaux initiés.

1. Saint-Simon a écrit ici, exceptionnellement, *à merveille*, au singulier.

CHAPITRE X.

Duc d'Orléans a un fauteuil à Bayonne, et à Madrid le traitement d'infant; origine du fauteuil en Espagne pour les infants et pour les cardinaux. — Étranges abus nés des fauteuils de Bayonne à M. le duc d'Orléans et à Mlle de Beaujolois. — Origine du traversement du parquet par les princes du sang; époque où les princesses du sang ont quitté les housses. — Trait remarquable de Monsieur le Prince à Bruxelles avec don Juan et le roi Charles II d'Angleterre; ses entreprises de distinctions en France. — Règlement contre le luxe des armées peu exécuté. — Bataille d'Almanza. — Cilly apporte la nouvelle de la victoire d'Almanza. — Valouse à Marly, de la part du roi d'Espagne. — Bockley apporte le détail, et est fait brigadier. — M. le duc d'Orléans arrive à l'armée victorieuse. — Origine de l'estime et de l'amitié de M. le duc d'Orléans pour le duc de Berwick; leurs différents caractères militaires. — Grand et rare éloge du duc de Berwick par M. le duc d'Orléans. — Manquement fatal de toutes choses en Espagne. — Siége de Lerida. — La ville prise d'assaut et punie par le pillage. — Le château rendu par capitulation. — Joyeuse malice du Roi sur Lerida à Monsieur le Prince. — Cilly lieutenant général; Berwick grand d'Espagne, avec les duchés de Liria et de Xerica en don, une grâce outre cela sans exemple en grandesse, et fait chevalier de la Toison d'or.

Les généraux des armées partirent chacun pour la leur. M. le duc d'Orléans s'arrêta à Bayonne pour voir la reine veuve de Charles Ier, qui lui donna un fauteuil. M. le duc d'Orléans, qui ne l'auroit osé prétendre, se garda bien de le refuser.

En Espagne, les infants ont un fauteuil devant le Roi et la Reine. Il leur est venu de celui des légats *a latere*, qui sont reçus partout presque comme le Pape en personne, et à qui nos rois ont été au-devant fort loin hors de leur ville, jusqu'à Louis XIV exclusivement, mais qui y envoya Monsieur, qui donna la main au cardinal Chigi, lequel eut, comme je l'ai marqué p. 135[1], à propos de l'erreur

1. Pages 5-7 de notre tome II.

d'une tapisserie, un fauteuil à son audience du Roi. Si les légats l'ont eu en France, on peut juger si les rois particuliers des Espagnes le leur disputoient. Ils le donnèrent aussi aux cardinaux, qui ont tant gagné par le grand rang des cardinaux légats, et par la fermeté de la politique romaine, à porter le leur au plus haut point qu'elle a pu. Ferdinand et Isabelle, ayant réuni les couronnes particulières d'Espagne, firent trop d'usage des papes et de la cour de Rome pour changer ce cérémonial. Philippe Ier, dit le Beau, leur gendre, à qui ces couronnes devoient toutes arriver, n'eut que celle de Castille, parce que Ferdinand le Catholique le survécut. Charles V, son fils, avant d'être empereur, recueillit toutes les couronnes de l'Espagne, à celle de Portugal près. Dès lors il pensoit à l'empire; il avoit François Ier pour compétiteur : il ménageoit Rome, et n'innova rien au cérémonial de son grand-père et de sa grand'mère maternels. Philippe II, son fils, avec tous les partis qu'il sut tirer de Rome, n'avoit garde d'y rien changer non plus, et son exemple a passé en règle à ses successeurs. Il est même arrivé que plusieurs premiers ministres d'Espagne, avant et depuis Philippe II, ont été cardinaux, ce qui n'a pas peu contribué à consolider leur rang en Espagne. Je parlerai en un autre lieu de celui dont ils y jouissent aujourd'hui; mais ce que je viens d'en dire suffit pour ce que j'ai à expliquer ici.

Ce fauteuil des légats et des cardinaux est l'origine de celui des infants. Mais en Espagne ils n'ont rien vu par delà ce degré que nous appelons ici fils de France. Les infants, qui sont nos fils de France, y ont été fort rares depuis Charles V. A peine y en [a]-t-il eu d'autres sous chaque règne que l'héritier de la couronne, et si on excepte le malheureux don Carlos et un cardinal, le peu qu'il y en a eu a disparu presque aussitôt que né. Aucun héritier de la couronne n'a été marié du vivant du roi son père. Je ne compte pas Philippe II, que Charles V fit roi, qui épousa la reine Marie d'Angleterre, et qui, avant

d'être roi, fut presque toujours séparé de lieu de Charles V, ailleurs en Europe. Ainsi, en Espagne, il est vrai de dire que, jusqu'à présent, ce que nous connoissons ici sous le nom de petit-fils de France et de prince du sang n'y a jamais existé.

La reine douairière d'Espagne, confinée à Bayonne pour ses intelligences avec l'archiduc, mal aux deux cours, peu comptée d'ailleurs et mal payée, embarrassée d'un rang qu'elle savoit bien n'être pas de fils de France, mais en approcher fort et s'élever fort au-dessus de celui des princes du sang, crut pouvoir aider à la lettre pour obliger le neveu, et peut-être encore plus le neveu et le gendre du Roi tout à la fois, qui alloit commander les armées en Espagne, et qui apparemment y prendroit un grand crédit, au moins celui de la servir ou de lui nuire. M. le duc d'Orléans, de son côté, hasarda d'accepter ce qui lui fut offert, parce qu'on aime toujours à se rehausser.

Il n'ignoroit pas que le premier fils de France qui ait eu un fauteuil devant une tête couronnée a été Gaston, qui, étant lieutenant général de l'État dans la minorité de Louis XIV, profita de l'indigence, des malheurs et des besoins de la reine d'Angleterre, sa sœur, pour ses enfants et pour elle-même, réfugiés en France après l'étrange catastrophe du roi Charles Ier, son mari, dont l'exemple et une raison semblable valut le fauteuil à Monsieur et à Madame, père et mère de M. le duc d'Orléans, du roi Jacques II[1] et de la reine sa femme, réfugiés pareillement en France en 1688, par l'invasion et l'usurpation du prince d'Orange, depuis dit le roi Guillaume III. Mais il savoit aussi que lui-même ne l'avoit pu obtenir. On lui avoit seulement souffert, à Mme la duchesse d'Orléans, à Mademoiselle sa sœur, depuis duchesse de Lorraine, et aux trois filles de Gaston, de ne voir le roi et la reine d'Angleterre qu'avec Monseigneur, Monsieur ou Madame, devant

1. C'est-à-dire, valut le fauteuil à Monsieur et à Madame..., de par le roi Jacques II.

qui ils ne prétendoient qu'un tabouret; et comme tout s'étend en France sans autre droit que de l'oser, les deux autres filles du Roi, toujours blessées du rang si supérieur au leur de leur sœur cadette, se mirent sur le même pied de ne voir la cour d'Angleterre qu'avec des fils ou des filles de France; puis d'elles, qui étoient princesses du sang par leurs maris, les autres princesses du sang en ont toujours usé de même. Le Roi le souffroit, et le roi et la reine d'Angleterre n'étoient pas en situation de s'en plaindre. C'étoit donc un demi-droit, en M. le duc d'Orléans, que cette prétention telle qu'elle pût être; et à l'égard des pays étrangers, il ne donnoit pas la main, et ne rendoit pas la visite qu'il recevoit des ambassadeurs, comme faisoient les princes du sang. Les cardinaux étrangers, même romains, lui écrivoient *Monseigneur* et *Altesse Royale;* et lorsqu'il écrivoit aux rois, excepté celui de France, il ne les traitoit point de *Sire*, mais de *Monseigneur.* Toutes ces raisons lui parurent bonnes pour ne faire point de façons sur le fauteuil que la reine douairière d'Espagne lui fit présenter. Le Roi ne le trouva point mauvais, et en Espagne on n'osa s'en plaindre.

Ce qui en résulta au contraire fut qu'on s'y piqua de ne faire pas moins qu'à Bayonne, en sorte que don Gaspar Giron, le premier des quatre majordomes du Roi, alla avec des carrosses et des équipages du Roi au-devant de lui jusqu'à Burgos, c'est-à-dire de Madrid comme qui iroit d'ici presqu'à Poitiers, et que sur la route, et partout, il fut reçu en infant d'Espagne. Il en eut le traitement entier, à la cour, du Roi, de la Reine, des infants, des grands et de tout le monde, sans que cela y ait fait, ni ici, la moindre difficulté. Mais voici ce que les excès deviennent: ils en font naître sans fin; et il vaut mieux le dire ici tout de suite.

Lorsque la reine veuve du roi Louis Ier d'Espagne, fille de M. le duc d'Orléans, par conséquent princesse du sang, passa à Bayonne, la reine douairière d'Espagne trancha toute difficulté, et la traita comme déjà mariée et comme

princesse des Asturies. Elle s'appuyoit sur l'exemple de Mme la duchesse de Bourgogne, que, par même raison de couper court à tout, le Roi traita et la fit totalement jouir du même rang que si elle eût déjà été mariée. Vint après Mlle de Beaujolois, aussi fille de M. le duc d'Orléans, allant épouser l'autre infant. Sur l'exemple que je viens de rapporter, elle fut traitée de même; mais la duchesse de Duras, qui étoit chargée de sa conduite, et qui avoit mené avec elle la duchesse de Fitz-James sa fille, depuis duchesse d'Aumont, ne se trouva point, ni sa fille, à cette séance, parce qu'elle n'avoit pas eu ordre de vivre autrement avec Mlle de Beaujolois qu'avec une princesse du sang, et laissa auprès d'elle sa gouvernante. A la rupture, Mlle de Beaujolois fut renvoyée en France avec sa sœur, veuve alors du roi Louis Ier. La princesse de Berghes, veuve d'un grand d'Espagne, et la marquise de Conflans, furent envoyées avec les équipages du Roi à Saint-Jean de Luz, pour les ramener en France, l'une comme camarera-mayor de la petite reine, l'autre choisie par Mme la duchesse d'Orléans pour être gouvernante de Mlle de Beaujolois sa fille. M. le duc d'Orléans n'étoit plus, et il étoit régent au premier passage; mais Monsieur le Duc étoit premier ministre, et quelque chose de plus, et en même temps prince du sang. La reine douairière d'Espagne ne pouvoit plus considérer Mlle de Beaujolois comme mariée et comme infante, ainsi qu'elle avoit fait la première fois. Il n'y avoit point eu de mariage, et elle étoit renvoyée; elle n'étoit donc plus que princesse du sang.

Cela embarrassa la reine douairière, qui à la fin se résolut, pour obliger Monsieur le Duc dans sa puissance, qui toutefois n'y avoit pas seulement pensé, elle se résolut, dis-je, à donner un fauteuil à Mlle de Beaujolois et à la traiter comme la première fois, sous prétexte que ses propres malheurs la rendoient sensible à celui de cette princesse, à qui elle ne le vouloit pas appesantir par la différence du traitement de son premier passage.

Elle habitoit une très-petite maison de campagne à la

porte de Bayonne, et elle y recevoit le monde dans un petit salon, où je l'ai aussi vue, de plein pied à un grand et beau jardin. Après les premières embrassades de la reine douairière à la petite reine et à Mlle de Beaujolois, la reine douairière proposa à la princesse de Berghes d'aller voir son jardin, et à la duchesse de Liñarez, sa camarera-mayor, de l'y mener. Elles étoient averties; elles firent dans l'instant la révérence et entrèrent dans le jardin, après quoi la reine douairière fit apporter trois fauteuils. La marquise de Conflans y demeura debout avec les autres dames de la reine douairière. La visite finie, on fit appeler les deux dames qui étoient au jardin; elles ne trouvèrent plus de fauteuils en rentrant : on étoit debout et aux embrassades pour prendre congé.

Par le chemin, Mlle de Beaujolois vécut en princesse du sang; mais arrivées à Paris, elles trouvèrent que ce fauteuil y avoit fait grand bruit, et que là-dessus les princesses du sang le prétendoient chez la reine d'Espagne. Mme la duchesse d'Orléans, dont les enfants n'étoient plus petits-fils de France, trouvoit la prétention fort raisonnable, d'autant qu'elle en formoit de plus étranges pour elle-même, jusqu'à ne pas vouloir que les gardes de la reine sa fille prissent la salle de ses gardes quand elle la venoit voir au Palais-Royal, tandis qu'à Versailles on ne leur disputa pas d'être mêlés avec ceux du Roi, et la droite dans leur salle. Cette prétention du fauteuil, soutenue de l'autorité d'un prince du sang pleinement administrateur de l'État, suspendit les visites. On écrivit en Espagne, d'où il vint défense à la reine d'Espagne de donner des fauteuils, même à Mme la duchesse d'Orléans sa mère, qui depuis ne l'a plus vue qu'en particulier, et pas un prince ni princesse du sang ne l'ont visitée, si ce n'est M. le duc d'Orléans et Mesdemoiselles ses sœurs, mais en dernier particulier.

Voilà où conduisent des complaisances mal entendues. Mme la duchesse d'Orléans n'a jamais eu ni prétendu qu'un tabouret devant les filles de France, même cadettes,

même devant Mme la duchesse de Berry sa fille; les princesses filles de Gaston pareillement devant Madame, ainsi que Mme la duchesse d'Orléans, et Mademoiselle depuis duchesse de Lorraine; les princes et les princesses du sang n'ont jamais eu ni prétendu qu'un siége à dos, sans bras, devant les filles de Gaston, devant M. et Mme la duchesse d'Orléans, et devant Mademoiselle depuis duchesse de Lorraine; et ils veulent un fauteuil devant les têtes couronnées, et en particulier devant la petite reine d'Espagne, qui, sa couronne mise à part, est veuve d'un infant d'Espagne, c'est-à-dire d'un fils de France, puisque, quand Philippe V n'auroit pas eu la couronne d'Espagne, il seroit fils de France, conséquemment son fils petit-fils de France, lequel remonte à la dignité, au rang, aux traitements de fils de France par la couronne de son père; et ont été mis et reconnus sur ce pied-là par Louis XIV, qui leur a envoyé le cordon bleu dans le moment de leur naissance, qui ne se donne ainsi qu'aux seuls fils de France, et les a toujours regardés et traités en tout le reste comme fils de France. Comment ajuster cela avec ces prétentions de fauteuil, si on ne veut dire que la couronne d'Espagne a dégradé les infants d'Espagne du rang et de la dignité qu'ils ont apportée en naissant, et qui a été anéantie par la seconde couronne de l'Europe? Voilà un paradoxe bien étrange, et toutefois bien littéral.

Monsieur le Prince le héros, que les princes du sang n'accuseront pas d'avoir manqué de hauteur ni d'entreprises hardies en faveur de leur rang, témoin le traversement du parquet au Parlement, qu'il hasarda à la suite de Monsieur son père et malgré lui, dans la minorité de Louis XIV, et qui leur est depuis demeuré, auparavant réservé au seul premier prince du sang; la tentative de la housse clouée, à son retour de Bruxelles, qu'il ne put obtenir, d'où les princesses du sang ont quitté leurs housses, qu'elles portoient et avoient toujours portées jusqu'alors comme les duchesses, et sans prétention à cet égard; et bien d'autres choses qui écarteroient trop; Mon-

sieur le Prince, dis-je, pensoit bien autrement sur ces prétentions modernes avec les têtes couronnées. Il étoit à Bruxelles, où, bien qu'à la merci et au service d'Espagne, il maintint avec la dernière hauteur son rang, sa préséance, ses distinctions sur don Juan, gouverneur général des Pays-Bas, bâtard d'Espagne, et qui commandoit les armées avec une hauteur, dans sa cour, de fils légitime de roi. Charles II, roi d'Angleterre, avoit été obligé de s'y retirer. Il y étoit aux dépens de l'Espagne, et don Juan en abusoit et le traitoit fort cavalièrement. Monsieur le Prince en fut si choqué qu'il voulut apprendre à vivre à ce superbe bâtard.

Il pria chez lui le roi d'Angleterre, don Juan, les principaux seigneurs espagnols et flamands, et ce qu'il y avoit de plus considérable auprès de lui et parmi les chefs des troupes, et leur donna un magnifique dîner. Le repas servi, Monsieur le Prince en avertit le roi d'Angleterre, qui, arrivant dans le lieu du festin avec toute la compagnie, vit une grande table couverte de mets, un seul fauteuil, un couvert unique et un cadenas[1]. Voilà don Juan bien étonné, et qui le fut encore davantage quand il vit Monsieur le Prince présenter la serviette au roi d'Angleterre pour laver et l'obliger de le faire. Le Roi demanda à Monsieur le Prince s'il ne se mettoit pas à table et ces Messieurs. Monsieur le Prince, au lieu de répondre, prît une serviette et se tint debout vers le dos du fauteuil où le roi d'Angleterre venoit de s'asseoir. Aussitôt il se retourna à Monsieur le Prince pour l'obliger à se mettre à table et à faire apporter des couverts. Monsieur le Prince répondit que, quand il auroit eu l'honneur de le servir, il trouveroit avec don Juan une table servie pour la compagnie et pour eux. Ce combat de civilités finit enfin par l'obéissance : Monsieur le Prince dit que le Roi ordonnoit qu'on apportât des couverts. Ils étoient tous prêts, et force tabourets aussi, qu'on apporta en même temps. Monsieur le

1. Voyez tome I, p. 30, note 2. Saint-Simon a déjà raconté cette anecdote : voyez tome III, p. 154 et 155.

Prince se mit sur le premier, à la droite du roi d'Angleterre; don Juan, rageant de colère et de honte, sur le premier à la gauche, et la compagnie sur les autres. Voilà un trait bien éloigné de la prétention du fauteuil. Il fit un honneur infini à Monsieur le Prince, et procura depuis au roi d'Angleterre les respects que lui devoit don Juan, et dont, après cet exemple si public et si fort parlant à lui, il n'osa plus s'écarter.

A propos de tables, le luxe de la cour et de la ville étoit passé avec tant d'excès dans les armées, qu'on y portoit toutes les délicatesses inconnues autrefois dans les lieux du plus grand repos. Il ne se parloit plus que de haltes chaudes dans les marches et dans les détachements, et les repas qu'on portoit à la tranchée pendant les siéges étoient non-seulement abondants dans tous leurs services, mais les fruits et les glaces qu'on y servoit avoient l'air des fêtes, avec une profusion de toutes sortes de liqueurs. La dépense ruinoit les officiers, qui, les uns pour les autres, s'efforçoient à l'envi de paroître magnifiques; et les choses nécessaires à porter et à faire quadruploient leurs domestiques et les équipages de l'armée, qui l'affamoient souvent. Il y avoit longtemps qu'on s'en plaignoit, ceux même qui faisoient ces dépenses, qui les ruinoient, sans qu'aucun osât les diminuer. A la fin, le Roi fit ce printemps un règlement qui défendit aux lieutenants généraux d'avoir plus de quarante chevaux d'équipage, aux maréchaux de camp plus de trente, aux brigadiers plus de vingt-cinq, et aux colonels plus de vingt. Il eut le sort de tant d'autres faits sur le même sujet. Il n'y a pays en Europe où il y ait tant de si belles lois et de si bons règlements, ni où l'observation en soit de si courte durée : on ne tient la main à aucun, et il arrive que souvent, même dès la première année, tout est enfreint, et qu'on n'y pense plus dès la seconde.

On a vu p. 594[1] que la révolte de Cahors, qui avoit

1. Ci-dessus, p. 147.

obligé d'y faire marcher des troupes destinées pour l'Espagne, avoit retardé le départ de M. le duc d'Orléans de huit jours. Ce délai lui coûta cher. Le duc de Berwick, plus foible en infanterie que les ennemis et engagé dans un pays de montagnes, se trouva dans la nécessité de reculer un peu devant eux, pour regagner des plaines où il se pût aider de sa cavalerie. Hasfeld, qui tout l'hiver avoit commandé sur cette frontière, y avoit heureusement, mais très-difficilement, pourvu à la subsistance des troupes. Tout y étoit donc mangé par les apports qui y avoient été faits de tous les pays à portée d'en faire; et c'est ce qui avoit obligé Berwick de chercher à vivre dans ces montagnes, où les ennemis, fort éloignés, mais assemblés de bonne heure, forcèrent de marches pour le venir chercher, et tâcher de le prendre à leur avantage. Le marquis das Minas, Portugais, commandoit leur armée de concert avec Ruvigny, qu'on appeloit Milord Galloway, d'un titre d'Irlande que le roi Guillaume lui avoit donné, et qui commandoit les Anglois. Enflés de ce mouvement en arrière, ils suivirent le maréchal de près, qui les attira ainsi dans les plaines de la frontière du royaume de Valence.

Alors Berwick les eût volontiers combattus; mais il savoit M. le duc d'Orléans parti de Madrid pour le venir joindre, qui n'avoit fait qu'y passer et saluer le roi et la reine d'Espagne, et qui faisoit toute la diligence possible pour arriver. Il lui étoit subordonné de nom et d'effet; le Roi avoit avoué son repentir de lui avoir donné en Italie un tuteur, qui l'avoit perdue malgré ce prince. Berwick ne vouloit pas, d'entrée de jeu, se brouiller avec un supérieur de cette élévation en lui soufflant une bataille : ainsi il temporisoit, avec grand dépit de l'audace des ennemis à l'approcher et à le tâter.

Elle leur crût tellement par la patience du maréchal, qu'ils l'imputèrent tout à fait à foiblesse. Pour en profiter, ils vinrent le chercher jusque dans son camp. Hasfeld, qui en eut le premier avis, l'envoya au duc de Berwick, avec

qui il étoit fort bien, et prit sur soi de faire ses dispositions de son côté, pour ne perdre pas un moment. Le maréchal fut aussi diligent du sien, vint au galop voir celles d'Hasfeld, les approuva, et ne songea plus qu'à combattre. Le début en fut heureux. Bientôt après il se mit quelque désordre dans notre aile droite, qui souffrit un furieux feu. Le maréchal y accourut, le rétablit, et la victoire ne fut pas longtemps après à se déclarer pour lui. L'action ne dura pas trois heures; elle fut générale, elle fut complète. Elle commença tout de bon sur les trois heures après midi, le 25 avril. Les ennemis, en fuite et poursuivis jusqu'à la nuit, perdirent tout leur canon et tous leurs équipages, avec beaucoup de monde. Il en coûta peu à notre armée; et de gens de marque, le fils unique de Puysieux, qui étoit brigadier d'infanterie et promettoit beaucoup, avec un esprit orné, et Polastron, colonel de la couronne.

Tout étant fini, le comte Dhona, qui s'étoit retiré dans la montagne avec cinq bataillons, n'ayant ni vivres, ni eau, ni moyen de sortir de là, envoya au maréchal, trop heureux d'être tous prisonniers de guerre, qui chargea un officier général d'aller les chercher et les amener à son camp. Ainsi on eut en tout huit mille prisonniers, parmi lesquels deux lieutenants généraux, six maréchaux de camp, six brigadiers, vingt colonels, force lieutenants-colonels et majors, et huit cents autres officiers, avec une grande quantité d'étendards et de drapeaux. Il y eut treize bataillons entiers.

Cilly, des dragons, maréchal de camp, arriva à l'Estang avec cette bonne nouvelle, où j'étois, et où Mme la duchesse de Bourgogne étoit, venue de Marly, à qui Chamillart donnoit une grande collation. Ma surprise fut extrême lorsqu'en me retournant j'avisai Cilly : je jugeai qu'il y avoit eu une action heureuse en Espagne; je lui demandai à l'instant des nouvelles de M. le duc d'Orléans, et je fus fort affligé d'apprendre qu'il n'étoit pas arrivé à l'armée. Chamillart dit tout bas la nouvelle à Mme la duchesse de

Bourgogne; il me la dit aussi à l'oreille, et aussitôt s'en alla avec Cilly la porter au Roi. Madame accourut aussitôt chez Mme de Maintenon, qui [fut] fort touchée d'apprendre que Monsieur son fils n'avoit pas joint l'armée. Un musicien, qui l'y crut, accourut le dire à Mme la princesse de Conti, qui lui donna une belle montre d'or qu'elle portoit à son côté. Tout ce qui étoit à Marly assiégea la porte de Mme de Maintenon; le Roi, transporté de joie, y vint, et y conta tout ce que Cilly lui venoit d'apprendre.

Le lendemain, le duc d'Albe vint à la promenade du Roi, à qui il en avoit fait demander la permission, et qui le gracieusa fort. Le surlendemain, le même ambassadeur amena au Roi Valouse, qui, écuyer ici du duc d'Anjou, l'avoit suivi en Espagne, et y étoit un de ses quatre majordomes. Philippe V, averti de la victoire d'Almanza par Ronquillo, que le duc de Berwick lui avoit envoyé du champ de bataille, avoit dépêché Valouse pour venir remercier le Roi de ses secours, et du général qui venoit de s'en servir avec tant de gloire.

Bockley, frère de la duchesse de Berwick, arriva le lendemain de Valouse avec le détail, et en fut fait brigadier. Cilly étoit parti le 26 avril, à la pointe du jour, lendemain de la bataille, et il étoit venu tout droit ici sans passer à Madrid.

Ce même jour 26, M. le duc d'Orléans joignit l'armée, qui marchoit à Valence par des pays faciles et qui ne s'éloignoient point de nos magasins. On sut ce jour-là Milord Galloway très-dangereusement blessé, que las Minas l'étoit aussi, et toute leur armée dispersée. Le duc de Berwick, avec un gros détachement, alla fort loin recevoir M. le duc d'Orléans, bien en peine de la réception qu'il lui feroit et du dépit qu'il auroit de trouver besogne faite. C'étoit, après le malheur de Turin, en essuyer un nouveau bien fâcheux en un autre genre. Tout ce qui lui étoit attaché en fut touché, et le public même sembla y prendre part. L'air ouvert de M. le duc d'Orléans, et ce qu'il dit d'abordée au maréchal sur ce qu'il étoit déjà in-

formé qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour l'attendre, le rassurèrent. Il y joignit de justes louanges; mais il ne put s'empêcher de se montrer fort touché de son malheur, qu'il avoit tâché d'éviter par toute la diligence imaginable, et par ne s'être pas même arrêté à Madrid autant que la plus légère bienséance l'auroit voulu. Enfin le prince, persuadé avec raison qu'il n'avoit pu être attendu plus longtemps par l'attaque des ennemis dans le camp même du maréchal, et le maréchal à l'aise, ils ne furent point brouillés; et cette campagne jeta entre eux les fondements d'une estime et d'une amitié qui ne s'est depuis jamais démentie.

Ce n'est pas qu'ils fussent tous deux souvent de même avis : le prince étoit entreprenant et quelquefois hasardeux, persuadé qu'un attachement excessif à toutes les précautions arrache des mains beaucoup d'occasions glorieuses et utiles; le maréchal, au contraire, intrépide de cœur, mais timide d'esprit, accumuloit toutes les précautions et les ressources, et en trouvoit rarement assez : ce n'étoit pas pour s'accorder. Mais le prince avoit le commandement effectif, et le maréchal une probité si exacte, que content d'avoir contredit et disputé de toutes ses raisons et de toute sa force un avis qui passoit malgré lui, il concouroit à le faire réussir, non-seulement sans envie, mais avec chaleur et volonté, jusqu'à chercher des expédients nouveaux pour remédier aux inconvénients imprévus, et à mettre tout du sien, comme s'il eût été l'auteur du conseil qui s'exécutoit nonobstant toute l'opposition qu'il y avoit faite.

C'est le témoignage que M. le duc d'Orléans m'a rendu de lui plus d'une fois, et bien rare d'un homme nouvellement orné d'une grande victoire, et naturellement opiniâtre et attaché à son sens; mais, comme ce prince me l'a souvent dépeint, il étoit doux, sûr, fidèle, voulant surtout le bien de la chose, sans difficulté à vivre, vigilant, actif, et se donnant, mais quand il étoit à propos, des peines infinies. Aussi M. le duc d'Orléans m'a-t-il dit sou-

vent qu'encore que leurs génies se trouvassent souvent opposés à la guerre, Berwick étoit un des hommes qu'il eût jamais connu[1] avec qui il aimeroit mieux la faire : grande louange, à mon avis, pour tous les deux.

J'avois un chiffre particulier que M. le duc d'Orléans m'avoit donné en partant, et lui et moi nous chiffrions et déchiffrions nous-mêmes, et ne nous écrivions en chiffre que par les courriers. Je lui proposai de cueillir au moins de grands fruits de cette grande défaite, et le dessein de laisser Berwick en Aragon avec une médiocre armée, et de s'en aller avec le reste joindre le marquis de la Floride sur la frontière de Portugal. Les ennemis n'y avoient ni magasins ni troupes, et le roi de Portugal n'étoit pas en état de résister. Je pressai donc M. le duc d'Orléans de profiter d'une conjoncture qui ne se retrouveroit plus, pour s'illustrer par la conquête facile d'un royaume, délivrer l'Espagne de ce côté-là de guerre et d'ennemis, en l'agrandissant d'un pays si utile, et de la mettre en état de finir la guerre, en portant la campagne suivante toutes ses forces en Aragon, sans avoir plus de jalousie par derrière. C'étoit en effet le moyen certain de terminer la guerre d'Espagne en deux campagnes. On peut juger en passant quel eût été cet avantage, quelles ses suites, et quelle gloire pour le prince qui l'auroit exécuté. Le malheur fut que l'exécution étoit impossible.

M. le duc d'Orléans me manda que ma proposition en elle-même étoit bonne et solide pour une armée de non-mangeants et de non-buvants; que, dans toute la longue route à travers les provinces d'Espagne, il n'y avoit magasin ni provision de quoi que ce fût, ni étapes réglées, ni moyen aucun d'y suppléer; que s'il y avoit quelques provisions en Aragon pour la subsistance des troupes, et encore successives, ce n'étoit qu'à force d'industrie; que les chaleurs qui commençoient à se faire sentir, et qui alloient devenir excessives, ajoutoient une nouvelle diffi-

1. Il y a bien *connu*, au singulier.

culté à ce dessein, que le manquement de toutes choses rendoit impossible; mais qu'il alloit travailler à faire en sorte que ces obstacles fussent levés pour l'année suivante, et à si bien profiter de l'avantage que le duc de Berwick venoit de remporter, qu'on pût affoiblir assez l'armée d'Aragon, la campagne suivante, pour se porter en nombre suffisant sur la frontière de Portugal, et y exécuter, à la vérité plus difficilement alors, par les précautions qu'ils pourroient avoir prises, ce que ce défaut auroit rendu aisé cette année.

A cela il n'y avoit point de réplique. En Aragon, la disette de tout étoit même telle qu'avec une armée victorieuse et en liberté d'agir, ce fut un chef-d'œuvre de l'industrie de pouvoir former le siége de Lerida, après avoir battu encore plusieurs fois les ennemis en détail et en petits corps, et pris plusieurs petites places. Achevons tout de suite cette campagne d'Espagne. Les difficultés en furent si grandes qu'il fallut, en attendant, s'amuser à nettoyer l'Aragon des petites places et des postes, tandis que Bay prenoit Ciudad-Rodrigo et d'autres places vers le Portugal, amassa force drapeaux et étendards, et eut enfin près de quatre mille prisonniers. Après des peines et des longueurs infinies, la tranchée fut ouverte devant Lerida la nuit du 2 au 3 octobre. Hasfeld s'y chargea des vivres et des munitions, et M. le duc d'Orléans, qui m'a dit souvent que c'étoit le meilleur intendant d'armée qu'il fût possible de trouver, sans que ce pénible détail l'empêchât de ses fonctions militaires, M. le duc d'Orléans, dis-je, se chargea lui-même de tous les autres détails du siége, rebuté des difficultés qu'il rencontroit dans chacun. Il fut machiniste pour remuer son artillerie, faire et refaire son pont sur la Sègre, qui se rompit et qui ôta la communication de ses quartiers : ce fut un travail immense. Son abord facile, la douceur avec laquelle il répondoit à tout, la netteté de ses ordres, son assiduité jour et nuit à tous les travaux, surtout aux plus avancés de la tranchée, son exactitude à tout voir par lui-même, sa justesse à prévoir, et l'argent

qu'il répandit dans les troupes et qu'il fit donner du sien aux officiers qui se trouvoient dans le besoin, le firent adorer, et donnèrent une volonté qui fut le salut d'une expédition que tout rendit si difficile.

C'étoit après Barcelone le centre et le refuge des révoltés, qui se défendirent en gens qui avoient tout à perdre et rien à espérer. Aussi la ville fut-elle prise d'assaut le 13 octobre, et entièrement abandonnée au pillage pendant vingt-quatre heures. Elle étoit remplie de tout ce que les lieux à sa portée y avoient pu retirer. On n'y épargna pas les moines, qui animoient le plus les habitants. La garnison se retira au château, où les bourgeois entrèrent avec elle Ce château tint encore longtemps; enfin il capitula le 11 novembre, et le chevalier de Maulevrier en apporta la nouvelle au Roi le 19.

Chamillart l'amena sur les huit heures, avant que le premier gentilhomme de la chambre fût entré. Le Roi les fit venir à l'instant à son lit; il fut si content de cette nouvelle qu'il envoya éveiller Madame et Mme la duchesse d'Orléans pour la leur apprendre.

Ils sortirent cinq à six cents hommes, et pouvoient tenir encore quelques jours; et tant devant la ville que devant le château, M. le duc d'Orléans n'eut pas plus de sept à huit cents hommes tués ou blessés. L'armée ennemie n'étoit qu'à deux lieues de Lerida lorsque le château se rendit, faisant contenance de venir le secourir. Las Minas, blessé à Almanza, en avoit repris le commandement; Galloway, extrêmement blessé, étoit hors d'état d'agir. Après une campagne si longue et si difficile, il n'y eut plus moyen de rien entreprendre; et quelque desir que M. le duc d'Orléans eût d'aller faire le siége de Tortose, il fallut le remettre à l'année suivante.

Monsieur le Prince, mais surtout Monsieur le Duc, et un peu M. le prince de Conti, voyoient avec grande jalousie la gloire de M. le duc d'Orléans. Ils étoient surtout piqués de la conquête de Lerida, dont Monsieur le Prince, tout grand et hardi capitaine qu'il étoit, avoit levé le siége, et

une autre fois encore le comte d'Harcourt. Monsieur le Duc et Madame la Duchesse ne se contenoient pas, et Monsieur le Prince s'échappoit volontiers. J'eus le plaisir d'entendre le Roi adresser la parole là-dessus à Monsieur le Prince à son dîner, puis à M. le prince de Conti, avec une joie maligne qui jouissoit de leur embarras. Il vanta l'importance de la conquête, il en expliqua les difficultés, il loua M. le duc d'Orléans, et leur dit sans ménagement que ce lui étoit une grande gloire d'avoir réussi où Monsieur le Prince avoit échoué. Monsieur le Prince balbutia, lui qui tenoit si aisément et si volontiers le dé. J'étois vis-à-vis de lui, et je voyois à plein qu'il rageoit. M. le prince de Conti, auprès de qui j'étois, plus doux et plus circonspect, ne prenoit pas plus de plaisir à cette conversation, qui, de la part du Roi, fut allongée. M. le prince de Conti ne dit que quelques mots, pour ne pas demeurer dans le silence, et laissa le poids à Monsieur le Prince, qui, avec tout son esprit et ses grâces (car il en avoit beaucoup dans la conversation), se tira au plus mal de celle-là. Elle ne put durer qu'une partie du dîner, étant aussi peu soutenue d'une part, mais le Roi, qui ne voulut rien affecter, et qui se plaisoit à les mortifier, se tourna sur la fin à M. de Marsan, presque derrière sa chaise, et lui reparla du succès de M. le duc d'Orléans, qui avoit été l'écueil du comte d'Harcourt. Marsan n'en étoit pas à cela près, pourvu que le Roi lui parlât et qu'il pût lui barbouiller quelque chose. Il chercha donc à faire sa cour et à parler, et renouvela le dépit et l'embarras de Monsieur le Prince, qui n'ouvrit pas la bouche, mais à qui l'impatience sortoit par les yeux et de toute sa contenance. Cette scène, je l'avoue, me divertit beaucoup. Cela fit du bruit à la cour et dans le monde. J'eus regret que Monsieur le Duc ne s'y trouvât pas.

Le Roi fit Cilly lieutenant général en le renvoyant, et permit au duc de Berwick d'accepter la grandesse que le roi d'Espagne lui accorda, tant pour lui que pour celui de ses fils qu'il lui seroit libre de choisir; elle fut de la pre-

mière classe. Pour ajouter l'utile à l'honneur, le roi d'Espagne établit cette grandesse sur les villes et territoires de Liria et de Xerica dans le royaume de Valence conjointement, dont il lui fit présent. C'étoit un domaine de quarante mille livres de rente du domaine de la couronne, qui avoit fait autrefois l'apanage des infants d'Aragon.

Cette grâce très-justement méritée étoit sans exemple :

1° On a déjà vu que le père et le fils ne sont jamais grands tous deux à la fois, le père eût-il plusieurs grandesses, à moins que le fils n'eût succédé à sa mère morte qui en auroit eu une de son chef, ou qu'il jouît de celle de sa femme qui lui en auroit apporté une; 2° la grandesse passe toujours à l'aîné, et d'aîné en aîné, et ne fut jamais laissée au choix du père; 3° qui n'est pas sans exemple, mais qui en a fort peu, est le don de la terre et d'un domaine aussi distingué. J'ai profité de l'exemple des deux qui sont sans exemple. Je remets ailleurs à expliquer ce qui fit que le duc de Berwick desira le choix entre ses enfants pour la grandesse. Le roi d'Espagne crut que ce n'étoit pas encore assez, il le fit chevalier de la Toison d'or.

CHAPITRE XI.

Différence du gouvernement de la Castille et de l'Aragon, l'un plus despotique que la France, l'autre moins que l'Angleterre; explication curieuse. — Philippe V abolit les lois et les priviléges de l'Aragon et de ses dépendances, et les soumet aux lois et au gouvernement de Castille. — Deux partis proposés par Medavid pour les troupes restées avec lui en Italie, tous deux bons, tous deux rejetés. — Traités pour le libre retour des troupes en abandonnant l'Italie. — Duc de Mantoue, dépouillé sans être averti, se retire précipitamment à Venise. — Contraste étrange de la fortune des alliés de Louis XIII et de ceux de Louis XIV. — Medavid à Marly ; sa récompense. — Arrivée de Vaudemont à Paris et à la cour. — Chambre de la Ligue. — Vaudemont et ses nièces; leur union, leur intérêt, leur cabale, leur caractère, leur conduite. — Étrange découverte de Mme la duchesse de Bourgogne sur Mme d'Espinoy. — Mme de Soubise; son caractère; son industrie.

Le roi d'Espagne profita de l'état où la bataille d'Almanza et ses suites venoient de mettre les affaires d'Aragon, et de la leçon que ses peuples lui avoient donnée de l'inutilité de sa considération et de ses bontés pour eux pour se les attacher. Rien de plus différent que le gouvernement de la Castille et que celui de l'Aragon et des royaumes et provinces annexées à chacune de ces couronnes. En Castille, le gouvernement est despotique plus encore que nos derniers rois ne l'ont rendu en France. Ils y ont du moins conservé quelques formes, et communiqué à d'autres le pouvoir de rendre des arrêts, qui sans aller plus loin s'exécutent. Il est vrai que nos rois sont les seuls juges de leurs sujets, qu'il ne se rend de jugement souverain qu'en leur nom, que ceux qui se prononcent peuvent être arrêtés et réformés par eux, qu'ils peuvent évoquer aussi à eux toutes les affaires qu'ils jugent à propos, pour les juger, ou seuls, ou avec qui il leur plaît, ou les renvoyer à qui bon leur semble, il est encore vrai que les enregistrements nécessaires de leurs édits et déclarations n'est[1] rien moins à leur égard que l'emprunt de l'autorité des parlements, qui enregistrent pour que l'exécution s'ensuive, mais uniquement une manifestation publique de ces édits et déclarations, dont l'enregistrement sert et à la publier dans les jurisdictions inférieures, et à demeurer en note dans les registres du Parlement, pour que les juges s'en souviennent, et que tant eux que les juges inférieurs conforment leurs jugements à cette volonté des rois déclarée à eux, et par eux à tous leurs sujets, par cet envoi que l'enregistrement ordonne qui sera fait aux tribunaux inférieurs des instruments qui la contiennent et qu'eux-mêmes viennent d'enregistrer. Il est vrai encore que les remontrances des parlements ne sont en effet que des remontrances, et non des empêchements, parce qu'en France il n'y a qu'une autorité unique, une puissance unique, qui réside dans le

1. Saint-Simon a bien écrit *n'est*, au singulier.

Roi, de laquelle, et au nom duquel, émanent toutes les autres. C'est une autre vérité que les états généraux mêmes ne se peuvent assembler que par les rois, qu'ils n'ont dans leur assemblée aucune puissance législative, et qu'à l'égard des rois, ils n'ont que la voix consultative et la voie[1] de représentation et de supplication. C'est ce que toutes les histoires et toutes les relations des états généraux montrent avec évidence, La différence d'eux aux parlements est que le corps représentatif de tout l'État mérite et obtient plus de poids et plus de considération de ses rois qu'une cour de justice, ou que plusieurs ensemble, quelque relevée qu'elle puisse être; qu'il est vrai que ce n'est que depuis plusieurs siècles que les états généraux en sont réduits en ces termes, surtout quant aux impositions, et il ne l'est pas moins que jamais les parlements n'ont eu plus d'autorité que celle dont ils jouissent. Je m'étendrois trop si je voulois traiter ici de certaines formes nécessaires pour les affaires majeures qui regardent la couronne même ou les premiers particuliers de l'État. Ce sont d'autres sortes de formes, majeures comme les affaires majeures qui les exigent, et dont Louis XIV même, qui a porté son autorité bien au delà de ce qu'ont fait tous ses prédécesseurs, n'a pas cru se devoir départir, ni de son aveu même pouvoir les omettre. Toujours demeure-t-il constant que l'autorité de nos rois a laissé subsister ce qui vient d'être exposé.

En Castille, rien moins : les cortès ou états généraux ne s'y assemblent plus par ordre des rois que pour prêter les serments que le Roi veut recevoir, ou qu'il veut faire prêter au successeur de sa couronne. Il ne s'y agit de rien de plus depuis des siècles. La cérémonie et la durée des cortès ne tient pas plus d'une matinée. Pour le reste il y a un tribunal qui s'appelle le conseil de Castille, dont la juridiction supérieure s'étend sur toutes les provinces soumises à cette couronne, qui n'ont chez elles que des

1. Il y a bien ici *voie* (*voye*), et à la ligne précédente *voix*.

tribunaux subalternes qui y ressortissent, avec une dépendance bien plus soumise que n'en ont les nôtres à nos parlements. Ce conseil de Castille est tout à la fois ce que nous connoissons ici sous le nom de parlement et de conseil des parties ; et le chef de ce tribunal, qui n'a point de collègues comme les présidents à mortier à l'égard des premiers présidents ici, est tout à la fois ce que nous connoissons ici sous le nom de chancelier et de premier président, du prodigieux état duquel j'ai dit un mot en parlant de la dignité des grands d'Espagne. C'est donc lui qui, avec ce conseil, juge en dernier ressort tout ce qui dépend de la couronne de Castille, et qui de plus est le supérieur immédiat en de certaines choses avec le conseil, seul en plusieurs autres, de tous les membres, non-seulement de tous les tribunaux inférieurs de la Castille, outre qu'il l'est avec le conseil de ces tribunaux chacun en corps, mais il l'est de tous les régidors et de tous les corrégidors, qui ont à la fois toutes les fonctions des intendants des provinces, des lieutenants civils, criminels et de police, et de prévôts des marchands, comme nous parlons ici.

Mais toute cette puissance et toute cette autorité disparoît chaque semaine devant celle du Roi. Toutes les semaines le conseil de Castille en corps vient chez le Roi, son chef à sa tête, dans une pièce de son palais destinée à cela, à jour et heure marquée. Le Roi s'y rend peu après, et y entre seul. Il y est reçu à genoux de tout le corps, qu'il fait asseoir sur des bancs nus et couvrir, après qu'il est lui-même assis et couvert dans son fauteuil sous un dais. En retour à droite, sur le bout du banc, le plus près de lui, est le chef de ce corps, ayant à son côté celui des conseillers choisi pour faire ce jour-là rapport de ce que le conseil a jugé depuis la dernière fois qu'ils sont venus chez le Roi. Il a les sentences à ses pieds, dans un sac, et il en explique sommairement le fait, les raisons des parties, et celles qui ont déterminé le jugement. Le Roi, qui les approuve d'ordinaire, signe la sentence, qui

ne devient arrêt qu'en ce moment; sinon il ordonne au conseil de la revoir et de lui en rendre compte une autre fois, ou il renvoie l'affaire à des commissaires qu'il choisit, ou à un autre conseil, comme celui des finances, des Indes ou autre pareil. Quelquefois il casse la sentence; rarement, mais il le peut, et cela est quelquefois arrivé, il rend de son seul avis un arrêt tout contraire, qui s'écrit là sur-le-champ, et qu'il signe. Il n'entre point dans tout ce qui est procédure ou interlocutoire, à moins qu'il n'ait reçu des plaintes et qu'il veuille en être informé, mais seulement dans les décisions. Ainsi il est vrai de dire que ce conseil de Castille, si suprême, n'a que voix consultative, et de soi ne rend que des sentences, et que c'est le Roi seul qui juge et décide tous les procès et les questions.

Après cette séance, qui ne va guère à deux heures, le Roi se lève; tous se mettent à genoux, et il sort de la pièce, où il les laisse. Dans la joignante il trouve ses grands officiers et sa cour. Le chef du conseil de Castille le suit; je dis chef, parce que c'est ou un président ou un gouverneur, et j'en ai expliqué la différence en parlant de la dignité des grands; ce chef, dis-je, le suit. Le Roi s'arrête dans une des pièces de son appartement, où il trouve un fauteuil, une table avec une écritoire et du papier à côté, et vis-à-vis tout près un petit banc nu de bois, fort court. L'accompagnement du Roi passe outre, et l'attend dans la pièce voisine. Il se met dans le fauteuil, et le chef sur ce petit banc nu, et là il lui rend compte du conseil même et de tout ce qui passe par lui seul; sur quoi il reçoit ses ordres. Cela fait, il retourne d'où il étoit venu, et le Roi en même temps passe outre, trouve sa cour dans la pièce voisine, qui le suit jusqu'à la porte de son cabinet.

Ce conseil enregistre les mêmes choses que fait ici le Parlement, mais sans jamais y faire obstacle, et s'il y a quelque remontrance ou observation à faire, il prend son temps lorsqu'il va au palais. Alors il s'explique ou par le

chef ou par un des conseillers, quelquefois après la séance, par ce chef tête à tête; et de quelque façon que ce soit, la volonté du Roi entendue, il est obéi sans délai et sans plus lui en parler. Il consulte assez souvent le conseil avant de faire certaines choses, avec liberté d'en suivre après l'avis ou non. Il est donc difficile de pousser plus loin et l'effet et l'apparence du despotisme.

En Aragon, c'est tout le contraire pour cette couronne et pour toutes les provinces qui en dépendent. Les lois qui y sont en vigueur ne peuvent recevoir d'atteinte; le Roi ne peut toucher à aucun privilége public ni particulier. Les états généraux y sont les maîtres des impositions dans toutes leurs parties, qui refusent presque toujours ce qu'on y voudroit ou innover ou augmenter, et ils ont la même délicatesse sur tout ce qui est édits et ordonnances, qui ne peuvent être exécutées[1] non-seulement sans leur consentement, mais sans leur ordre. Le tribunal suprême réside à Saragosse, qui est pour l'Aragon et tout ce qui en dépend comme est le conseil de Castille dans ce royaume et ses dépendances. Le chef de ce tribunal, qui, comme en Castille, est un grand, et peut aussi être un homme de robe, avec moins de consistance alors, est tout un autre personnage que le président ou le gouverneur du conseil de Castille. Il se nomme non le *justicier*, mais le *justice*, comme étant lui-même la souveraine justice, il ne peut être ni déposé, ni suspendu, ni écorné en quoi que ce soit. Il préside également au tribunal suprême et aux états quand ils sont assemblés, et qui quelquefois s'assemblent ou par lui ou d'eux-mêmes, sans que le Roi puisse l'empêcher. C'est dans ces états assemblés que le nouveau roi prête le serment entre les mains du justice, qui lui dit, étant assis et couvert, cette formule mot à mot et lentement, tout haut, en sorte que toute l'assemblée l'entende : *Nous qui valons autant que vous, vous acceptons pour notre roi, à condition du maintien de*

1. Le féminin est bien le texte du manuscrit.

tous nos droits, lois et prérogatives; sinon, non. Voilà un étrange compliment à recevoir pour une tête couronnée: et en Aragon ils ont toujours tenu parole tant qu'ils ont pu, et l'ont pu presque toujours. Ce justice, en absence des états, les représente seul, et fait, en partie seul, en partie avec le conseil, ce que feroient les états s'ils étoient assemblés, auxquels il en doit compte, et leur est soumis en tout. Il, a comme les états, une grande jalousie d'empêcher que le Roi n'étende son autorité au préjudice de la leur en quoi que ce soit, et de part et d'autre, en petit, ils ressemblent fort, quoique dans une autre forme, au roi et au parlement d'Angleterre. C'est aussi ce qui a si souvent armé l'Aragon, la Catalogne, etc., contre ses princes, et c'est ce que le roi d'Espagne prit cette année son temps d'abolir.

Il éteignit la dignité et toutes les fonctions de ce fâcheux justice, il abolit les états, il supprima tous les droits et prérogatives, il cassa toutes les lois, il changea le tribunal suprême, il asservit l'Aragon et toutes les provinces qui en dépendent, les mit en tout et partout sur le pied de la Castille, il y étendit les lois de ce royaume, et il abrogea tout ce qui y pouvoit être contraire. Ce fut un grand et utile coup, frappé bien à propos, et qui mit toutes ces provinces au désespoir et en furie. Le bonheur de l'issue des armes a soutenu ce qu'elles avoient tant aidé à établir. L'Aragon, la Catalogne et toutes les provinces dépendantes de cette couronne ont fait l'impossible pour alléger au moins ce joug. Philippe V est demeuré, avec grand' raison, inébranlable, et les choses y sont demeurées jusqu'à présent dans la forme où il les mit dans ce temps-là.

Le parti étoit pris dès l'hiver de n'essayer point de rentrer en Italie. Medavid y étoit resté avec les troupes que M. le duc d'Orléans, marchant avec son armée à Turin, lui avoit laissées en Lombardie, et avec lesquelles il remporta une victoire en même temps que se donna la bataille de Turin, qui en auroit réparé les malheurs si, comme

M. le duc d'Orléans le voulut, il avoit mené son armée en Italie, au lieu de la ramener dans les Alpes et dans le Dauphiné. Medavid se maintint avec ses troupes sans que les ennemis osassent l'attaquer; il tenoit Mantoue et quantité d'autres places.

Ne renvoyant point de troupes en Italie, il restoit deux partis à prendre, que Medavid proposa tous deux, et du succès de celui des deux qu'on voudroit prendre il répondit. Le premier, et celui que Medavid appuyoit le plus, étoit celui de se cantonner en Lombardie, d'y abandonner à leurs propres forces les places qui ne s'y pourroient couvrir, de conserver les principales possibles, surtout Mantoue, de les bien munir toutes, et de se tenir sur la défensive en Lombardie, où la subsistance ne pouvoit manquer, sans aucun autre secours, et fatiguer les ennemis par les courses de nos garnisons et par la nécessité des siéges, les amuser ainsi en attendant les événements, et les empêcher de songer à venir nous attaquer chez nous, délivrés de toute guerre en Italie.

L'autre parti étoit de marcher avec sa petite armée, par les pays vénitiens et ecclésiastiques, très-neufs et très-abondants, droit au royaume de Naples, qui se maintenoit encore, mais qui ne pouvoit que tomber bientôt s'il n'étoit secouru en lui-même ou par la diversion d'Italie, si on étoit en état et en volonté d'y en tenter quelqu'une. C'étoit au moins conserver à l'Espagne Naples et Sicile, et ne pas tout perdre à la fois en ne prenant aucun de ces deux partis, dont chacun des deux étoit très-praticable. Mais il étoit écrit que les ténèbres dont nous étions frappés s'épaissiroient de plus en plus, et que le nombre et l'énormité de nos fautes, entassées les unes sur les autres en Italie la campagne dernière, seroient comblées par celle de son entier abandon.

Pour ce dernier parti, on eut peur d'offenser un pape foible et une république infidèle, qui avoit toujours favorisé ouvertement les Impériaux, et un pape qui, bien que de mauvaise grâce, n'avoit osé résister à leurs volontés.

Ces deux si médiocres puissances sentoient bien alors la faute qu'elles[1] avoient faite, et trouvoient les Impériaux devenus de beaucoup trop forts; mais cette même raison les tenoit en crainte, je n'oserois dire et nous avec eux. Le trajet étoit court, facile, sans obstacle quelconque à appréhender, et toujours dans l'abondance, et Naples et Sicile étoient sauvés[2]. On en eût été quitte pour des cris de politique et pour des excuses de même sorte. On s'en fit des monstres; on aima mieux regarder tout d'un coup Naples et Sicile comme perdus.

L'autre parti fut considéré comme trop hasardeux.

On fit à l'égard de Medavid et de ses troupes, coupées d'avec la France, comme ces mères tendres jusqu'à la sottise, qui ne veulent pas laisser aller leurs enfants faire ou essayer fortune par des voyages de long cours, dans la crainte de ne les revoir jamais. On oublia la conduite des grands rois et des grands capitaines qui, après les plus désespérés revers, se sont roidis à se soutenir contre la fortune, et par un léger levain sont parvenus, à force de courage, d'art, de savoir se passer, se cantonner, se maintenir, à changer la face des affaires et à en sortir heureusement et glorieusement.

Vaudemont avoit le commandement d'honneur; Medavid, qui portoit tout le poids, l'avoit en effet. Le Milanois ne rapportoit plus à Vaudemont l'autorité ni l'argent qui le rendoient grand, depuis le malheur de Turin. Il avoit des sommes immenses, qu'il ne vouloit pas hasarder. On a vu ici ses perfides manéges du temps de Catinat et de Villeroy; il avoit mieux couvert son jeu pendant celui de Vendôme, en qui toute la confiance et l'autorité étoit passée, et avec lequel il avoit principalement songé à se lier. La mort de son fils unique sembloit avoir rompu ses chaînes. M. le duc d'Orléans, qui avoit eu les yeux fort

1. *Qu'ils*, au manuscrit.
2. Saint-Simon a bien écrit *sauvés* et trois lignes plus loin *perdus*, au masculin.

ouverts sur sa conduite dans le peu qu'il eut à l'examiner, me dit au retour en avoir été fort content.

Pour moi, j'avois toujours sur le cœur ce chiffre fatal, qu'il nia avoir, et qu'il m'a toujours paru impossible qu'il n'eût pas, dont j'ai parlé p. 554 [1], et qui a été si funeste. Je ne sais si, quand il seroit enfin devenu fidèle, un gouvernement si mutilé et le commandement apparent de troupes abandonnées ne lui parut pas une charge trop pesante, et, supposé ses anciennes liaisons, s'il ne se défia pas de ses souplesses dans des conjonctures si délicates de cette décadence. Il sentoit sa partie si bien faite en France qu'il s'en promettoit tout, et la suite a montré qu'il ne se trompoit pas et qu'il n'y a manqué que des chimères insoutenables. Il étoit dans la première considération du Roi; ses nièces et le maréchal de Villeroy avant sa chute lui avoient acquis Chamillart sans mesure; Monseigneur, tel qu'il étoit, mené par ses nièces, étoit à lui; Mme de Maintenon, il la tenoit par Villeroy avant sa disgrâce, qui n'y fut même jamais avec elle, par Chamillart, et par le ricochet de Vendôme, qui faisoit agir M. du Maine auprès d'elle; enfin il avoit le gros du monde, par ces cabales, par toute la maison de Lorraine, par tout ce qui avoit servi en Italie, comblé par lui de politesse, gorgé d'argent du Milanois, et charmé de la splendeur, car c'est peu dire de la magnificence, dont il vivoit.

Il appuya donc si foiblement tous ces deux partis, qu'il les décrédita par cela même qu'il avoit un intérêt apparent de desirer qu'on prît celui de soutenir en Lombardie, qui lui conservoit le commandement et ce qui restoit de son gouvernement du Milanois; et son bonheur, aidé de sa cabale, fut tel, que le Roi lui sut le meilleur gré du monde de cette foiblesse d'appuyer, comme étant plus sincère qu'intéressé. Enfin, dans le besoin où on étoit de troupes bonnes et vieilles, on ne considéra pas

1. Voyez ci-dessus, pages 17 et 18.

où elles seroient le plus utiles pour occuper l'ennemi et l'éloigner de nos frontières; on ne se frappa que de l'idée de sauver celles-ci et de les employer dans nos armées.

Vaudemont fut donc chargé de négocier, de concert avec Medavid, le libre retour de nos troupes et de leur suite, leur retraite en Savoie, la route qu'elles tiendroient, et tout ce qui regardoit leur marche et leur subsistance en payant, et en abandonnant tout ce que nous tenions en Italie. On peut juger s'il eut peine à être écouté, et à conclure un traité si honteux pour la France et si utile et si glorieux à ses ennemis. Tout fut donc arrêté de la sorte, et le général Patay fut livré pour otage à Medavid, pour marcher avec lui jusqu'à ce que toutes nos troupes et leur suite fût arrivée en Savoie. C'est ce que Medavid eut la douleur de recevoir ordre d'exécuter.

Tout y fut fait assez à la hâte pour ne se donner pas le loisir d'en avertir le malheureux duc de Mantoue à temps, dont les places, l'État et Mantoue même furent remis aux troupes de l'Empereur. Le duc de Mantoue se retira en diligence à Venise, avec ce qu'il put emporter de meilleur, et envoya sa femme, dont il n'eut point d'enfants, en Suisse, pour ne se revoir jamais. Le dessein étoit qu'elle allât en Lorraine : rien n'étoit plus naturel; mais Monsieur de Lorraine étoit trop à l'Empereur pour oser recevoir chez lui, sans la permission de ce prince, l'épouse d'un allié de la France, dépouillé à ce titre et pour avoir si longtemps mis l'Empereur dans le plus grand embarras par avoir reçu les François dans Mantoue.

Louis XIII avoit conservé, et deux fois rétabli à main armée dans les États de Mantoue et de Montferrat, le père et le grand-père de ce duc de Mantoue, et la première des deux en personne, où sa capacité militaire, et sa valeur personnelle, qui le couvrit de gloire, jointe à la fidélité de sa protection dans des temps si difficiles, lui mérita toute celle des héros au célèbre pas de Suse, vis-à-vis du fameux Charles-Emmanuel et de l'armée autrichienne, comme je

l'ai plus amplement remarqué p. 16[1]. Ce ne fut donc pas une satisfaction légère pour une maison aussi implacable que la maison d'Autriche s'est toujours piquée si utilement de l'être, de se voir enfin maîtresse du duché et de la ville de Mantoue et du Montferrat, et de faire sentir au souverain dépouillé tout le poids de sa vengeance, et à la France celui de sa foiblesse, dont les alliés, chassés et proscrits par l'Empereur en criminels, se trouvoient partout réduits à chercher de lieu en lieu des asiles, et à subsister de ce que la France, qui n'avoit pu les soutenir, leur pouvoit donner, contraste étrange entre Louis XIII et Louis XIV. Crémone, Valence, en un mot tout ce que nous tenions en Italie fut livré aux Impériaux, qui furent si jaloux de cette gloire qu'ils ne voulurent jamais souffrir que ce que nous tenions de places du duc de Savoie lui fût immédiatement remis, mais qu'ils s'opiniâtrèrent à les recevoir eux-mêmes, pour que ce prince, qui en cria bien haut, ne les pût recevoir que de leur main.

Sur la fin d'avril, Vaudemont et Medavid arrivèrent à Suse avec près de vingt mille hommes, tant des troupes du Roi que de celles du roi d'Espagne. Le 9 mai, c'est-à-dire le lendemain du détail de la bataille d'Almanza, apportée[2] par Bockley, Medavid arriva à Marly, et vint saluer le Roi dans ses jardins, dont il fut très-bien reçu, après quoi il le suivit chez Mme de Maintenon, où il demeura une heure à lui rendre compte d'un pays et d'un retour qu'il devoit entendre avec une grande peine. Le gouvernement de Nivernois venoit de vaquer tout à propos; le Roi le lui donna sans qu'il le demandât, quoique il eût celui de Dunkerque, mais il l'avoit acheté. On le fit repartir au bout d'un mois, pour aller commander en chef en Savoie et en Dauphiné, avec deux lieutenants généraux et deux maréchaux de camp sous lui, et le traitement de général d'armée, quoique aux ordres du maréchal de Tessé, qui y étoit déjà. Il eut de plus douze mille [livres] de pension.

1. Page 59 de notre tome I.
2. Ce féminin est au manuscrit.

Le Roi lui dit que c'étoit en attendant mieux, parce qu'il avoit cru le gouvernement de Nivernois de trente-huit mille livres de rente, et qu'il se trouvoit n'en valoir que douze mille. Ces grâces, contre l'ordinaire, ne furent enviées de personne, et chacun y applaudit avec grande raison.

Le prince de Vaudemont ne tarda pas après Medavid. Il s'arrêta dans une maison à quelques lieues de Paris, qu'un fermier général lui prêta, où Mlle de Lislebonne et Mme d'Espinoy ses nièces l'allèrent attendre, d'où elles le menèrent loger chez Mme de Lislebonne, leur mère et sa sœur, près des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Mayenne, maison précieuse aux Lorrains pour avoir appartenu au fameux chef de la Ligue, dont ils lui ont chèrement conservé le nom, les armes et l'inscription au-dessus de la porte, et où est une chambre dans laquelle furent enfantées les dernières horreurs de la Ligue, l'assassinat d'Henri III, et le projet de l'élection solidaire de l'infante d'Espagne et du fils du duc de Mayenne pour roi et reine de France, en les mariant, et en excluant à jamais Henri IV et toute la maison de Bourbon. Cette chambre s'appelle encore aujourd'hui la chambre de la Ligue, dont rien n'a été changé depuis, par le respect et l'amour qu'on lui porte. Ce fut là que, sous prétexte de repos, M. de Vaudemont acheva de se concerter avec sa sœur et ses nièces.

Il y reçut quelques familiers, s'en alla coucher à l'Estang une nuit, et le lendemain il salua le Roi avant dîner à Marly, passant de chez Mme de Maintenon chez lui après sa messe. Le Roi le fit entrer dans son cabinet, et le reçut comme un homme qui avoit rendu à lui et au roi son petit-fils les plus grands services, et qui, en dernier lieu, lui avoit sauvé vingt mille hommes par le traité qu'il avoit fait avec le prince Eugène, pour les ramener en sûreté, en lui livrant toute l'Italie. On lui avoit réservé un logement à Marly, et on lui prêta celui du maréchal de Tessé à Versailles, lors absent, comme je l'ai dit ailleurs.

Il faut maintenant se souvenir de ce que j'ai [dit] en divers endroits de ce bâtard de Charles IV, duc de Lorraine, dont il avoit si parfaitement hérité l'esprit, l'artifice, la fourberie et l'infidélité, et en qui de plus on ne douteroit pas que l'âme du fameux Protée n'eût passé, si on pouvoit s'arrêter aux fables et à la folie de la métempsycose. Il faut aussi avoir présent ce que j'ai dit p. 275[1] de [ses] nièces[2], et de leur position également solide et brillante à la cour, de leur union entre elles deux et leur habile mère : c'est peu dire; allons, ce n'est pas trop, jusqu'à l'identité, en laquelle Vaudemont fut en quart. Outre l'amitié, soigneusement cultivée par le commerce de lettres, soutenue par les grandes vues, l'intérêt de cette union étoit double : celui de la grandeur, du crédit, de la considération, et celui de l'intérêt depuis que, par la mort du fils unique de Vaudemont, ses nièces étoient devenues ses uniques héritières. Ce fut donc à tant de grands objets tout à la fois qu'ils butèrent[3].

J'ai expliqué p. 276[4] comment ils se comptèrent très-assurés de Chamillart, de M. du Maine, de Mme de Maintenon, de Monseigneur. Ils pouvoient aussi être certains de Mlle Choin et de Madame la Duchesse, et de ce qui, en hommes, approchoit le plus confidemment de Monseigneur. Tessé leur avoit préparé les voies auprès de Mme la duchesse de Bourgogne, et ne leur avoit rien laissé ignorer de ce qui les pouvoit instruire de ce côté-là. M. de Vendôme étoit à eux, et le groupe de la maison de Lorraine; le Roi, anciennement prévenu par le maréchal de Villeroy, du temps de sa grande faveur, et entretenu depuis dans la même opinion par les puissants appuis que je viens de nommer; ils avoient de plus la grâce de la nouveauté, et ce lustre étranger dont le François s'éblouit jusqu'à l'ivresse, et qui leur réussit au delà de ce qu'ils pouvoient espérer.

1. Pages 58 et 59 de notre tome III.
2. *De leurs nièces*, au manuscrit.
3. Voyez tome IV, p. 346 et note 1.
4. Pages 60 et suivantes de notre tome III.

Le Roi fit à Vaudemont les honneurs de Marly comme il s'étoit plu à les faire à la princesse des Ursins. Il avoit affaire à un homme qui savoit répondre, s'exclamer, admirer, tantôt grossièrement, tantôt avec délicatesse, par un même artifice. Il ordonna au premier écuyer une calèche et des relais, pour que Vaudemont le suivît à la chasse, et de l'y accompagner; il arrêta souvent sa calèche à la sienne pendant les chasses : en un mot, ce fut un second tome de Mme des Ursins. Tout cela étoit beau, mais il en falloit faire usage pour le rang et pour les biens.

Mme de Lislebonne avoit l'esprit habile, et tout tourné pour faire un grand personnage dans sa maison si elle eût vécu au temps de la Ligue. Sa fille aînée, avec un air tranquille et indifférent au dehors, avec beaucoup de politesse, mais choisie et mesurée, et avec les pensées les plus hautes, les plus vastes, et tout le discernement et la connoissance nécessaire pour ne les rendre pas châteaux en Espagne, avoit naturellement une grande hauteur, de la droiture, savoit aimer et haïr, moins de manége que de ménagements et de suite infatigable, avec beaucoup d'esprit, sans bassesse, sans souplesse, mais maîtresse d'elle-même pour se rabaisser quand il étoit à propos, et assez d'esprit pour le faire même avec dignité, et en faire sentir le prix à ceux dont elle avoit besoin, sans les blesser, et se les rendre favorables.

Sa sœur, avec peu d'esprit, souple et assez souvent basse, non faute de cœur et de hauteur, mais d'esprit, l'avoit tout tourné au manége, avec une politesse moins ménagée que sa sœur, et un air de bonté qui faisoit aisément des dupes. Elle savoit servir et s'attacher des amis.

Leur vertu et leur figure étoient d'ailleurs imposantes : l'aînée, très-simplement mise et sans beauté, inspiroit du respect; la cadette, belle et gracieuse, attiroit : toutes deux fort grandes et fort bien faites; mais, à qui avoit du nez, l'odeur de la Ligue leur sortoit par les pores; toutes deux

point méchantes pour l'être, et se conduisant au contraire de manière à en ôter le soupçon, mais, lorsqu'il y alloit de leurs vues et de leur intérêt, terribles.

Outre ces dispositions naturelles, elles en avoient bien appris de deux personnes avec lesquelles elles furent intimement unies, les deux de la cour les plus propres à instruire par leur expérience et leur genre d'esprit. Mlle de Lislebonne et le chevalier de Lorraine étoient de toute leur vie tellement un, qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent mariés. On a vu en son lieu quel homme étoit le chevalier de Lorraine. Il étoit, par conséquent, dans la même union avec Mme d'Espinoy. C'est ce qui les avoit si fort liées avec le maréchal de Villeroy, l'ami intime et très-humble du chevalier de Lorraine, et c'étoit par le maréchal de Villeroy que le Roi, si jaloux de tout ce qui approchoit Monseigneur, non-seulement n'en avoit point conçu[1] contre ces deux sœurs, mais avoit pris confiance en elles, étoit bien aise de ce commerce si intime de son fils avec elles, et leur marquoit en tout une considération si distinguée, qui dura la même après la mort de Monseigneur; d'où il faut conclure que les deux sœurs, au moins la cadette, firent toute leur vie auprès de Monseigneur le même personnage secret à l'égard du Roi que le chevalier de Lorraine se trouva si bien toute sa vie de faire auprès de Monsieur, qu'il gouverna toujours. C'étoit un exemple qu'il étoit à portée de leur confier, et elles de suivre, et dont le maréchal de Villeroy put être aussi quelquefois le canal.

Il les avoit mises de même dans la confiance de Mme de Maintenon, dont j'avancerai ici un trait étrange qui n'arriva que depuis, que je sus le lendemain du jour qu'il fut découvert, et qui montrera combien avant étoit cette confiance. Mme la duchesse de Bourgogne s'étoit acquis une telle familiarité avec le Roi et avec Mme de Maintenon, que tout en leur présence elle furetoit leurs papiers,

1. N'avait point conçu de jalousie.

les lisoit, et ouvroit jusqu'à leurs lettres. Cela s'étoit tourné en badinage et en habitude. Un jour, étant chez Mme de Maintenon, le Roi n'y étant pas, elle se mit à paperasser sur un bureau, tout debout, à quelques pas d'où Mme de Maintenon étoit assise, qui lui cria plus sérieusement qu'à l'ordinaire de laisser là ses papiers. Cela même aiguisa la curiosité de la princesse, qui toujours bouffonnant, mais allant son train, trouva une lettre ouverte, mais ployée entre les papiers, où elle vit son nom. Surprise, elle lut une demi-ligne, tourna le feuillet, et vit la signature de Mme d'Espinoy. A cette demi-ligne, et plus encore à la signature, elle rougit et devint interdite. Mme de Maintenon, qui la voyoit faire, et qui apparemment ne l'en empêchoit pas, comme elle l'auroit pu si absolument elle l'eût voulu, ne fut pas apparemment fâchée de la découverte. « Qu'avez-vous donc, mignonne? lui dit-elle, et comme vous voilà! Qu'avez-vous donc vu? » Voilà la princesse encore plus embarrassée. Comme elle ne répondoit point, Mme de Maintenon se leva, et s'approcha d'elle comme pour voir ce qu'elle avoit trouvé. Alors la princesse lui montra la signature. Mme de Maintenon lui dit : « Hé bien! c'est une lettre que Mme d'Espinoy m'écrit. Voilà ce que c'est que d'être si curieuse ; on trouve quelquefois ce qu'on ne voudroit pas ; » puis prenant un autre ton : « Puisque vous l'avez vue, Madame, ajouta-t-elle, voyez-là toute entière, et si vous êtes sage, profitez-en ; » et la força de la lire d'un bout à l'autre. C'étoit un compte que Mme d'Espinoy rendoit à Mme de Maintenon des quatre ou cinq dernières journées de Mme la duchesse de Bourgogne, mot à mot, lieu par lieu, heure par heure, aussi exact que si elle, qui n'en approchoit guère, ne l'eût pas quittée de vue, dans lequel il étoit fort question de Nangis et de beaucoup de manéges et d'imprudences. Tout y étoit nommé, et ce qui est plus surprenant qu'une telle instruction même, c'étoit de signer une lettre de cette nature, et pour Mme de Maintenon de ne l'avoir pas brûlée sur-le-champ, ou du moins

enfermée. La pauvre princesse pensa s'évanouir et devint de toutes les couleurs. Mme de Maintenon lui fit une forte vespérie[1], lui fit voir que ce qu'elle croyoit caché étoit vu par toute la cour; elle lui en fit sentir les conséquences. Sans doute qu'elle lui en dit bien davantage, mais Mme de Maintenon lui avoua que lorsqu'elle lui avoit parlé plusieurs fois, c'étoit par science, et qu'il étoit vrai que Mme d'Espinoy et d'autres encore étoient chargées par elle de suivre secrètement sa conduite, et de lui en rendre un compte exact et fréquent.

Au partir d'un lieu si fâcheux, la princesse n'eut rien de plus pressé que de gagner son cabinet, et que d'y appeler Mme de Nogaret, qu'elle appeloit toujours sa petite bonne et son puits, et de lui compter toute sa déconvenue, fondant en larmes, et dans la furie contre Mme d'Espinoy qu'il est aisé d'imaginer. Mme de Nogaret la laissa s'exhaler, puis lui remontra ce qu'elle jugea à propos sur le fond de la lettre, mais surtout elle lui conseilla très-fortement de se garder sur toutes choses de rien marquer sur Mme d'Espinoy, et lui représenta qu'elle se perdroit si elle lui témoignoit moins de familiarité et de considération qu'à l'ordinaire. Le conseil étoit infiniment salutaire, mais difficile à pratiquer. Cependant Mme la duchesse de Bourgogne, qui avoit confiance en l'esprit et en la science du monde et de la cour de Mme de Nogaret, en quoi elle avoit grande raison, la crut, et se conduisit toujours avec Mme d'Espinoy de même qu'auparavant, en sorte qu'elle n'a jamais pu être soupçonnée d'en avoir été découverte. Le lendemain Mme de Nogaret, avec qui nous étions intimement Mme de Saint-Simon et moi, nous le conta à tous deux précisément comme je viens de l'écrire.

Ce trait honteux et affreux, surtout pour une personne de cet état et de cette naissance, montre à découvert jusqu'à quel point, et par quels intimes endroits les deux

1. Réprimande.

sœurs, celle-ci surtout, tenoient directement au Roi et à Mme de Maintenon, et tout ce qu'elles s'en pouvoient promettre, surtout avec l'infatuation dont Mme de Maintenon ne se cachoit pas pour les préférences et le rang de la maison de Lorraine.

Du côté de Monseigneur, leur règne sur son esprit étoit sans trouble. Mlle Choin, sa Maintenon de tous points, excepté le mariage, leur étoit dévouée sans réserve. Elle n'oublioit pas que Mme de Lislebonne et ses filles devant tout, leur subsistance, leur introduction dans l'amitié de Monseigneur, le commencement de leur considération, à Mme la princesse de Conti, elles n'avoient pas balancé de la lui sacrifier sans y avoir été conduites par aucun mécontentement, mais par la seule connoissance du goût de Monseigneur, et l'utilité d'avoir seules d'abord avec lui la confiance de leur commerce après la sortie de Mlle Choin de la cour. Elle avoit été trop longtemps témoin aussi de cette confiance et de cette amitié de Monseigneur pour ces deux sœurs chez qui il alloit presque tous les matins passer en tiers une heure ou deux avec elles, pour se heurter à elles, pour ne leur demeurer intimement unie, et Madame la Duchesse, dont l'humeur égale et gaie, et la santé toujours parfaite la rendit toujours la reine des plaisirs, chez qui Monseigneur s'étoit réfugié, chassé par le mésaise que l'aventure de la Choin d'abord, l'ennui ensuite et l'humeur de Mme la princesse de Conti avoit dérangé de chez elle, et réduit aux simples bienséances, Madame la Duchesse, dis-je, qui n'avoit ni humeur ni jalousie, et à qui cette habitude et cette familiarité de Monseigneur à venir chez elle n'étoit pas indifférente pour le présent contre les fougues et les sorties de Monsieur le Duc et de Monsieur le Prince même, et moins encore pour le futur, n'avoit garde de choquer ces trois personnes, les plus confidentes et les plus anciennes amies de Monseigneur.

Toutes quatre étoient donc, à l'égard de ce prince et de beaucoup d'autres choses communes entre elles, dans une

intelligence qui ne se refroidit jamais en rien, s'aidant en tout avec un parfait concert les unes les autres, quittes après la mort du Roi, si Monseigneur eût survécu, à se supplanter réciproquement pour demeurer les maîtresses sans dépendance de personne, mais en attendant unies au dernier point, et tenant sous leur joug commun le peu d'hommes en qui le goût de Monseigneur ou leur industrie auprès de lui pouvoient avoir quelques suites.

L'autre personne des instructions de qui Mlle de Lislebonne et Mme Espinoy tirèrent de grands secours fut l'habile Mme de Soubise. Elle étoit sœur de la princesse d'Espinoy, belle-mère de celle-ci, et dans toute l'union possible. Avec plus d'esprit qu'elle n'en paroissoit, soutenu de tout ce que l'art du manége, de l'intrigue et de la beauté, aiguisé des besoins, de l'ambition la plus vaste et la plus cachée, et soutenu de tout ce que la politique, la fausseté, l'artifice, ont de plus profond, ses appas l'avoient initiée dans la connoissance la plus intime de l'intérieur du Roi, dans laquelle elle étoit sans cesse entretenue par le commerce qui s'étoit conservé entre eux, et dont elle sut tirer de si utiles partis. Livrée au Roi par ambition tant que la dévotion ne l'arrêta pas, contente de la faveur dès que cette dévotion la répudia, elle sut mettre le Roi à son aise, et se servir de cette dévotion même pour maintenir son crédit, sous prétexte de ne pas ouvrir les yeux à son mari, qui les avoit si volontairement fermés, par la différence qu'il en sentiroit et par l'époque de cette différence.

Elle sut gagner Mme de Maintenon, et se servir jusque de sa jalousie du goût que le Roi lui conservoit, en lui offrant une capitulation, dans laquelle la nouvelle épouse se crut heureuse d'entrer. Elle fut, de la part de Mme de Soubise, de ne jamais voir le Roi en particulier que pour affaire dont Mme de Maintenon auroit connoissance, d'éviter même ces particuliers, quand les billets pourroient y suppléer, de le voir même à la porte de son cabinet, quand elle n'auroit qu'un mot court à dire, de n'aller presque

jamais à Marly, pour éviter toute occasion, de choisir les voyages les plus courts, et de n'y aller qu'autant qu'il seroit nécessaire pour empêcher le monde d'en parler, de n'être jamais d'aucune des parties particulières du Roi, ni même des fêtes de la cour, que lorsqu'étant fort étendues ce seroit une singularité de n'en être pas, enfin que demeurant souvent à Versailles et à Fontainebleau, où ses affaires, sa famille, sa coutume, qu'il ne falloit pas changer aux yeux de son mari, la demandoient, elle n'y chercheroit jamais à rencontrer le Roi, mais se contenteroit, comme toutes les autres dames, de lui faire sa cour à son souper assez souvent, où même, ni au sortir de table, elle trouvoit fort à propos que le Roi ne lui parlât point, non plus qu'il avoit accoutumé de parler aux autres. De son côté, Mme de Maintenon lui promit service sûr, fidèle, ardent, exact, dans tout ce qu'elle pourroit souhaiter du Roi pour sa famille et pour elle-même; et de part et d'autre, elles se sont toutes deux tenu parole avec la plus scrupuleuse intégrité.

Rien aussi ne convenoit plus à l'une et à l'autre. Mme de Maintenon se délivroit de toute inquiétude par celle-là même qui lui en auroit donné de continuelles et d'impossibles à parer, et il ne lui en coûtoit que de la servir en toutes choses qui n'alloient point à les renouveler, et qui d'ailleurs lui étoient parfaitement indifférentes, et entièrement à part de tout ce qu'elle pouvoit souhaiter. En même temps elle se donnoit des occasions de plaire au Roi, au lieu de l'importuner de jalousie, en se montrant amie, servant celle qui lui en auroit pu donner, et pour qui le goût du Roi, qui ne s'est jamais ralenti, s'étoit tourné en bonne amitié et en considération du premier ordre. Mme de Soubise, par cette adresse, secondoit la dévotion et les scrupules du Roi, le mettoit à l'aise avec elle, et cultivoit cette affection dans l'autre tour qu'elle avoit prise [1], qui n'en recevoit que plus de force; et à l'égard de

1. Il y a bien le féminin au manuscrit.

Mme de Maintenon, elle sentoit bien qu'elle lui donnoit des fiches pour de l'argent comptant qu'elle en retiroit, que sa lutte contre elle seroit presque toujours inutile au point où en étoient les choses entre le Roi et elle, sûrement funeste enfin, au lieu qu'avec cette conduite elle fortifioit son crédit direct auprès du Roi de tout celui de Mme de Maintenon, qu'autrement elle eût eu contre elle à bannière levée. Les mêmes raisons les firent convenir encore de ne se voir jamais sans une nécessité à laquelle rien ne pourroit suppléer, et les billets mouchoient[1] entre elles comme avec le Roi. Telle étoit la situation solide de Mme de Soubise, qu'elle avoit eu l'art, en saisissant l'occasion si délicate de la dévotion du Roi et de la rupture qui y étoit si conséquente, de faire succéder à une situation très-hasardeuse.

La conduite domestique étoit menée avec la même sagesse et la même adresse. M. de Soubise n'avoit eu de jalousie de sa femme que celle qu'il avoit jugé utile de n'avoir point. Il étoit né pour être un excellent intendant de maison et un très-bon maître d'hôtel; il avoit encore la partie d'un admirable écuyer. Être à la cour et ne rien voir, il avoit trop d'esprit pour le croire praticable aux yeux du monde; il avoit donc pris le parti d'y aller rarement, de ne parler au Roi que de sa compagnie des gens d'armes, dont, dans les vacances de charges et dans la manutention ordinaire, il sut tirer des trésors, de servir longtemps et bien à la guerre, et du reste se tenir enfermé dans sa maison à Paris, à y voir peu de monde, tout appliqué à ses affaires et à son ménage, et laisser sa femme à la cour se mêler du grand, des grâces et des établissements de sa famille. C'est le partage qui subsista entre eux toute leur vie.

Mme de Soubise, trop avisée pour ne pas sentir la fragilité du rang que sa beauté avoit conquis, n'étoit occupée qu'à le consolider. Elle songea à l'appuyer de la maison

1. Voyez tome I, p. 177 et note 1.

de Lorraine, toute indignée qu'elle en fût, du moment que par le mariage du prince d'Espinoy, son neveu, elle vit jour à s'unir avec Mme de Lislebonne et ses filles. Mme d'Espinoy, sa sœur, qui lui étoit très-soumise (car rien de plus impérieux dans sa famille que cette femme, qui en faisoit tout l'appui), sa sœur, dis-je, qui d'abord pour percer par le jeu s'étoit fort adonnée à la cour de Monsieur, avoit si bien fait la sienne au chevalier de Lorraine qu'elle étoit devenue son amie intime; et je me souviens que, tout jeune encore, desirant une cure vacante auprès de la Ferté, qu'il nommoit par son abbaye de Saint-Père-en-Vallée, je l'eus dans l'instant par le prince d'Espinoy avec qui j'étois continuellement alors. Mme de Soubise, qui ne négligeoit rien, avoit tâché de s'accrocher par là au chevalier de Lorraine et par lui aux Lislebonne. Ce fut tout autre chose quand le mariage de son neveu fut fait : leur esprit d'intrigue et d'ambition se rapportoit; elles connoissoient réciproquement leurs allures; elles sentirent combien elles se pouvoient être réciproquement utiles; elles se lièrent peu à peu, et bientôt l'union devint intime. Elle se resserra dans la suite par l'alliance et la communauté d'intérêts; elle dura autant que leur vie, et passa aux enfants de Mme de Soubise devenus de grands maîtres à son école, et desquels les deux sœurs tirèrent dans les suites l'usure de ce que d'abord elles avoient mis de leur part.

CHAPITRE XII.

Mot étrangement marqué échappé à Monsieur le Grand, dans la colère, au jeu. — M. et Mme du Maine; leur caractère et leur conduite. — Comte de Toulouse; son caractère. — Succession femelle aux duchés de Lorraine et de Bar. — État, famille, figure, santé, fortune et caractère de Vaudemont; ses prétentions et ses artifices. — Trahison de Colmenero. — Deux cent quatre-vingt mille livres de pension de France et d'Espagne à M et à Mme de Vaudemont en arrivant. — Soixante mille livres de pension de l'Empereur à la duchesse

de Mantoue, qui se retire en Suisse, puis dans un couvent à Pont-à-Mousson. — État de la seigneurie de Commercy. — Vaudemont obstinément refusé de l'ordre du Saint-Esprit; cause de ce refus. — Mme de Vaudemont à Marly, et comment; ses prétentions; son embarras; son mécontentement; son caractère; sa prompte éclipse. — Artifices et adroites entreprises de Vaudemont déconcertées; sa conduite; ses ressources. — Raison de s'être étendu sur ces tentatives. — Souplesse de Vaudemont. — Commercy en souveraineté à vie au prince de Vaudemont, reversible au duc de Lorraine. — Monsieur de Lorraine donne au prince de Vaudemont la préséance, après ses enfants, au-dessus de toute la maison de Lorraine; l'un et l'autre demeure inutile en France à Vaudemont. — Vaudemont abandonne enfin ses chimères, qui demeure brouillé sans retour avec la maison de Lorraine. — Prince Camille mal à son aise en Lorraine. — Scandale de la brillante figure de Vaudemont en France.— Trahisons continuées de Vaudemont et de ses nièces. — Mesures secrètes du duc de Lorraine.— Courte réflexion.

Telles étoient ces liaisons et leurs puissants appuis lors de l'arrivée de M. de Vaudemont en France, dont ses nièces ne lui laissèrent rien ignorer, et dans lesquelles elles l'initièrent le plus tôt qu'elles le purent. Elles en avoient de grandes avec M. de Vendôme. On a vu ailleurs que le prince de Conti et lui partageoient la faveur et la cour la plus particulière de Monseigneur. Mlle Choin avoit fait assez d'effort pour rendre entre eux la balance du moins égale. Ses deux amies, qui pour elle, ou plutôt pour l'intérêt qu'elles y trouvèrent, avoient abandonné la princesse de Conti pour elle[1] en sauvant toujours les apparences tant qu'elles le purent, et toujours assez pour éviter brouillerie, étoient par là même entraînées vers M. de Vendôme. D'ailleurs le sang de Lorraine, si ce n'est par force, ne fut jamais pour aimer, encore moins pour s'attacher au sang de Bourbon.

Cela me fait souvenir d'une brutalité qui échappa à Monsieur le Grand, et qui par cela même montre le fond de l'âme. Il jouoit au lansquenet dans le salon de Marly avec Monseigneur, et il étoit très-gros et très-méchant joueur. Je ne sais par quelle occasion de compliment

1. Il y a ainsi deux fois *vour elle*, au manuscrit.

Madame la grande-duchesse y étoit venue de son couvent, car elle y étoit encore, où elle ne devoit retourner qu'après avoir soupé avec le Roi. Le hasard fit qu'elle coupoit Monsieur le Grand, et qu'elle lui donna un coupe-gorge. Lui aussitôt donna un coup de poing sur la table, et se baissant dessus, s'écria tout haut : « La maudite maison, nous sera-t-elle toujours funeste? » La grande-duchesse rougit, sourit, et se tut. Monseigneur et tout ce qui étoit hommes et femmes, à la table et autour l'entendirent clairement. Le grand écuyer se releva le nez de dessus la table, regarda toute la compagnie toujours bouffant. Personne ne dit mot, mais à l'oreille après on ne s'en contraignit pas. Je ne sais si le Roi le sut, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en fut autre chose et qu'il n'en fut pas moins bien traité.

M. le prince de Conti de plus ne donnoit aux deux sœurs que Madame la Duchesse, dont elles étoient bien assurées d'ailleurs; Vendôme leur donnoit occasion de gagner M. du Maine, et pour elles il n'y avoit rien de trop. Elles s'étoient donc liées tant qu'elles avoient pu à Vendôme, et dans cet esprit elles avoient fort recommandé à leur cher oncle, car c'est ainsi qu'elles l'appeloient et qu'elles en parloient toujours, de ne rien oublier pour engager Vendôme, lorsqu'il alla en Italie, à en revenir assez de ses amis pour qu'ils pussent compter sur lui. Le cher oncle profita bien de la leçon, et y réussit tellement qu'à son retour, et toujours depuis, elles n'eurent rien à desirer là-dessus, et que Vendôme, elles et Vaudemont, M. du Maine en quart, se lièrent le plus étroitement, mais le dernier, selon sa coutume, le plus secrètement.

M. du Maine sentoit que Monseigneur ne l'aimoit point; nulle meilleure voie de l'en rapprocher peu à peu que ses plus confidentes amies : Vendôme n'étoit pas seul bastant[1]. Le Roi avançoit en âge, et Monseigneur vers le

1. Suffisant; Vendôme ne suffisait pas à lui tout seul.

trône; M. du Maine en trembloit. Avec de l'esprit, je ne dirai pas comme un ange, mais comme un démon, auquel il ressembloit si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil le plus superbe, en fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, de divertir, de charmer quand il vouloit plaire, c'étoit un poltron accompli de cœur et d'esprit, et à force de l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus propre, pourvu que ce fût par-dessous terre, à se porter aux plus terribles extrémités pour parer ce qu'il jugeoit avoir à craindre, et se porter aussi à toutes les souplesses et les bassesses les plus rampantes, auxquelles le diable ne perdoit rien.

Il étoit de plus poussé par une femme de même trempe, dont l'esprit (et elle en avoit aussi infiniment) avoit achevé de se gâter et de se corrompre par la lecture des romans et des pièces de théâtres[1], dans les passions desquelles elle s'abandonnoit tellement qu'elle a passé des années à les apprendre par cœur, et à les jouer publiquement elle-même. Elle avoit du courage à l'excès, entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connoissant que la passion présente et y postposant[2] tout, indignée contre la prudence et les mesures de son mari, qu'elle appeloit misères de foiblesse, à qui elle reprochoit l'honneur qu'elle lui avoit fait de l'épouser, qu'elle rendit petit et souple devant elle en le traitant comme un nègre, le ruinant de fond en comble sans qu'il osât proférer une parole, souffrant tout d'elle dans la frayeur qu'il en avoit et dans la terreur encore que la tête achevât tout à fait de lui tourner. Quoique il lui cachât assez de choses, l'ascendant qu'elle avoit sur lui étoit incroyable, et c'étoit à coups de bâtons qu'elle le poussoit en avant.

1. Saint-Simon a bien mis ici *théâtres*, et quatorze lignes plus loin, *bâtons*, au pluriel.
2. Y subordonnant.

Nul concert avec le comte de Toulouse : c'étoit un homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel, mais glacial, le pouvoit permettre; de la valeur et de l'envie de faire, mais par les bonnes voies, et en qui le sens droit et juste, pour le très-ordinaire, suppléoit à l'esprit; fort appliqué d'ailleurs à savoir sa marine de guerre et de commerce, et l'entendant très-bien. Un homme de ce caractère n'étoit pas pour vivre intimement avec son frère et sa belle-sœur. M. du Maine le voyoit aimé et estimé, parce qu'il méritoit de l'être; il lui en portoit envie. Le comte de Toulouse, sage, silencieux, mesuré, le sentoit, mais n'en faisoit aucun semblant. Il ne pouvoit souffrir les folies de sa belle-sœur; elle le voyoit en plein, elle en rageoit; elle ne le pouvoit souffrir à son tour : elle éloignoit encore les deux frères l'un de l'autre.

Celui-ci étoit fort bien avec Monseigneur et M. et Mme la duchesse de Bourgogne, qu'il avoit toujours fort ménagés et respectés. Il étoit timide avec le Roi, qui s'amusoit beaucoup plus de M. du Maine, le Benjamin de Mme de Maintenon, son ancienne gouvernante, à qui il sacrifia Mme de Montespan, qui toutes deux ne l'oublièrent jamais. Il avoit eu l'art de persuader au Roi qu'avec beaucoup d'esprit, qu'on ne pouvoit lui méconnoître, il étoit sans aucunes vues, sans nulle ambition, et un idiot de paresse, de solitude, d'application, et la plus grande dupe du monde en tout genre : aussi passoit-il sa vie dans le fond de son cabinet, mangeoit seul, fuyoit le monde, alloit seul à la chasse, et de cette vie sauvage s'en faisoit un vrai mérite auprès du Roi, qu'il voyoit tous les jours en toutes ses heures particulières; enfin suprêmement hypocrite : à la grand'messe, à vêpres, au salut toutes les fêtes et dimanches, avec apparat. Il étoit le cœur, l'âme, l'oracle de Mme de Maintenon, de laquelle il faisoit tout ce qu'il vouloit, et qui ne songeoit qu'à tout ce qui lui pouvoit être le plus agréable et le plus avantageux, aux dépens de quoi que ce pût être.

Voilà bien de la disgression; mais on verra dans la suite combien elle est nécessaire pour l'éclaircissement et le dévoilement de ce qui se présentera à raconter : ces personnages remueront bien des choses qui ne se pourroient entendre sans cette clef. Je l'ai donnée aux approches du besoin, et lorsque j'en ai trouvé l'occasion. Revenons maintenant à M. de Vaudemont.

Ce que j'ai expliqué p. 275[1] de ses deux importantes nièces est si éloigné de l'endroit où nous sommes, que j'ai cru devoir les remettre ici devant les yeux sans craindre quelque sorte de répétition, par les choses si importantes où on les va voir figurer. La même raison me fait négliger la même crainte sur M. de Vaudemont, pour remettre ici sommairement sous le même coup d'œil ce qui se trouve épars en trop de différents endroits. C'est un éclaicissement nécessaire pour répandre la lumière sur ses prétentions par sa naissance, et sur les grâces prodigieuses qu'il tira des cours de France et d'Espagne, qu'il ne dut pas à ce qu'il en avoit mérité.

Charles II, mais ordinairement dit III, duc de Lorraine, si connu pour avoir eu l'honneur d'épouser, 1558, la seconde fille d'Henri II et de Catherine de Médicis, et plus encore par tout ce que cette reine mit en œuvre pour le faire succéder à la couronne après ses enfants, au préjudice d'Henri IV, son autre gendre, et de toute la branche royale de Bourbon, eut, sans parler des filles, trois fils de ce mariage ; H. qu'il eut l'honneur de marier, en 1599, à la sœur d'Henri IV, si connu aussi par tout ce qu'il mit en usage pour faire rompre ce mariage, que les belles lettres du cardinal d'Ossat expliquent si bien, qui la perdit sans enfants en 1604, qui se remaria en 1606 à une fille du duc Vincent de Mantoue, d'où est venue à leur postérité la prétention du Monferrat. Il succéda à son père en 1608, et mourut en 1624, ne laissant que deux filles, Nicole et Cl.-Françoise. Le second fut Ch., cardinal, évêque de Metz

1. Pages 58 et 59 de notre tome III.

et de Strasbourg; et le troisième, Fr. comte de Vaudemont, qui, d'une Salm, eut deux fils, Ch. et Fr., et deux filles : l'aînée, si connue, sous le nom de princesse de Phalsbourg, par ses intrigues et par tous ses étranges mariages; et la cadette, que Monsieur Gaston épousa de la façon que chacun sait, et qui n'en a laissé que trois filles : Mlle de Montpensier[1], Madame la grande-duchesse de Toscane et Mme de Guise.

Les duchés de Lorraine et de Bar, très-constamment féminins, et déjà une fois passés dans la maison d'Anjou, au bon roi René, par une héritière, et retournés par une autre héritière d'Anjou dans la maison de Lorraine, vinrent de droit à Nicole, fille aînée du duc H., qui pour les conserver dans sa maison, la maria trois ans avant sa mort à Ch., fils aîné de son troisième frère, qui avoit lors vingt et un ans, et Nicole treize, en présence du comte et de la comtesse de Vaudemont, père et mère de Ch., qui succéda en 1623, trois ans après son mariage, à son beau-père, par le droit de sa femme. C'est celui qui, sous le nom de Charles IV, est si connu par ses perfidies, dont toute sa vie n'a été qu'un tissu, et qui lui fit mener une vie si malheureuse avec beaucoup d'esprit et de valeur, qui lui coûta ses États et ensuite une longue prison en Espagne. Comme il n'avoit point d'enfants dix ans après son mariage, ils firent celui de Fr., son frère, avec Cl.-Fr., sœur de la duchesse Nicole, pour assurer les deux duchés dans leur maison. De ce dernier mariage est venu le fameux Ch., duc de Lorraine et de Bar, beau-frère de l'empereur Léopold, qui ne vit et ne posséda jamais ses

1. Il y a dans cette phrase une erreur de généalogie qu'on ne peut attribuer qu'à une inadvertance; car Saint-Simon connaissait parfaitement la famille de Mlle de Montpensier. Cette princesse n'était pas fille de Marguerite de Lorraine dont il est ici question, mais de la première femme de Gaston, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier. Gaston eut de son second mariage trois filles : Marguerite-Louise d'Orléans, mariée à Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane, Élisabeth d'Orléans, qui devint Mme de Guise, et Françoise-Madeleine d'Orléans, mariée à Charles-Emmanuel duc de Savoie, et morte peu de temps après son mariage.

États, qui s'est acquis un si grand nom à la tête des armées impériales, dont le fils fut rétabli dans ses États à la paix de Ryswick, lequel, d'une fille de Monsieur frère de Louis XIV, a laissé deux fils, dont l'aîné, devenu grand duc de Toscane, a cédé pour toujours les duchés de Lorraine et de Bar à la couronne, et a épousé la fille aînée de Charles VI, dernier empereur et dernier mâle de la maison d'Autriche.

Charles IV, amoureux de Béatrix de Cusance, veuve du comte de Cantecroix, et retiré à Bruxelles, servant la maison d'Autriche, la fit faire par l'Empereur princesse de l'Empire, se fit annoncer la mort de la duchesse Nicole sa femme, en arbora le plus grand deuil, en reçut tous les compliments à Bruxelles, et en partit subitement pour Besançon, où un valet, déguisé en prêtre le maria dans sa chambre avec Mme de Cantecroix, le 2 avril 1637[1]. La fourbe fut en peu de jours découverte ; la duchesse Nicole n'avoit pas seulement été malade. Son mari eut de Mme de Cantecroix une fille, en 1639, qui a été Mme de Lislebonne, mère de Mlle de Lislebonne et de la princesse d'Espinoy, et dix ans après un fils, qui est le prince de Vaudemont. Il faut remarquer que Charles IV n'a jamais attaqué la validité de son mariage avec la duchesse Nicole, et qu'elle n'est morte qu'en 1657, c'est-à-dire plus de dix-sept ans après la naissance de M. de Vaudemont. Charles IV, son père, mourut en 1675, sans enfants légitimes. Fr., son frère, étoit mort dès 1670, Cl.-Fr., sa femme, sœur de Nicole, dès 1648, sans que Fr. se soit remarié. Ainsi, le célèbre Ch., qui devint dans la suite beau-frère de l'empereur Léopold et général de ses armées, succéda de droit à son oncle Charles IV, sans que ce droit, qu'il tenoit de sa mère, lui ait été jamais contesté. Charles IV voulut appuyer ses bâtards de sa propre maison. Il trouva M. de Lislebonne, frère du duc d'Elbœuf, qui s'attacha à sa fortune, et qui voulut bien épouser sa bâtarde en 1660,

1. Saint-Simon a déjà raconté ce fait : voyez tome I, p. 493 et 494.

laquelle avoit vingt et un ans; et neuf ans après, le même duc d'Elbœuf, qui ne se soucioit [pas[1]] de son fils, le trembleur, du premier lit, à qui il fit céder son droit d'aînesse au duc d'Elbœuf d'aujourd'hui, fils de son second lit, donna sa fille du premier lit à M. de Vaudemont. Elle étoit sœur de mère de la femme du duc de la Rochefoucauld, qui a été si bien avec Louis XIV. M. de Vaudemont avoit vingt ans, et sa femme étoit de même âge.

On a vu ailleurs tout le parti qu'il sut tirer de sa figure, de son esprit, de sa galanterie, et comme le maréchal de Villeroy, épris de ses manières et de le voir si à la mode en France, crut du bel air d'être de ses amis, et se piqua toute sa vie d'en être. Vaudemont, ne tarda pas à s'apercevoir que ses gentillesses ne le mèneroient à rien de solide ici. Il s'en alla aux Pays-Bas, entra au service des ennemis de la France, fit sa cour au prince d'Orange et aux ministres de la maison d'Autriche. Il alla en Espagne, où, appuyé de force patrons qu'il s'étoit ménagés, il obtint une grandesse à vie pour se donner un rang et un état de consistance, puis la Toison d'or pour se décorer. C'étoit en 1677, au temps de la plus forte guerre de la France contre la maison d'Autriche. On a vu en son lieu à quel point il se déchaîna contre elle pour plaire, et avec tant d'insolence, à Rome, où il alla d'Espagne, que le Roi ne dédaigna pas de se montrer piqué sur le personnel qu'il avoit osé attaquer, et le fit sortir honteusement de Rome par ordre du Pape. Il alla en Allemagne, où il sut se faire un mérite de cette aventure auprès de l'Empereur, qui le protégea toujours depuis et le fit prince de l'Empire, et auprès du prince d'Orange, si personnellement mal avec le Roi. Il sut plaire à ce dernier par ses grâces, par son esprit, par son adresse, par leur haine commune, au point d'entrer dans sa plus intime confiance, qu'il accordoit à si peu de gens. On en a vu des marques à l'oc-

1. Saint-Simon a écrit *si*.

casion de la dernière campagne de Louis XIV en Flandres, et de son brusque retour à Versailles en 1693. Cette affection du roi Guillaume le mit à la tête de l'armée de Flandres, où nous l'avons vu échapper si belle, grâces à M. du Maine, dont le maréchal de Villeroy sut si habilement faire sa cour au Roi. Enfin, la protection du roi Guillaume et de l'Empereur lui valurent de Charles II le gouvernement général du Milanois.

On a vu avec quelle dangereuse dextérité il s'y comporta, après n'avoir osé ne pas y faire proclamer Philippe V, et combien sa soumission fut ici portée, vantée et applaudie. L'aveuglement fut constant sur lui, par son adresse et la puissante cabale qui le portoit; et on vient de voir qu'après la mort de son fils, feld-maréchal des armées impériales et servant en Italie, contenu d'ailleurs par Vendôme, dont il redouta les yeux et le poids auprès du Roi, il se rendit plus mesuré, et se l'acquit par ses souplesses.

Enfin, l'Italie perdue, il profita du mérite d'en avoir sauvé et ramené, par un traité, vingt mille hommes qui étoient restés, après la victoire de Medavid, de troupes de France et d'Espagne, qui fut mettre le sceau à la honte et au dommage extrême d'avoir remis l'Italie à l'Empereur lorsqu'on pouvoit s'y soutenir, et empêcher par là l'ennemi d'attaquer notre frontière et de pénétrer en France.

En y arrivant, il ne tint encore tout de nouveau à notre cour d'ouvrir les yeux. Colmenero étoit l'officier général des troupes du roi d'Espagne servant en Italie, le plus intimement dans la confidence de M. de Vaudemont, qui l'avoit avancé à tout et mis avec M. de Vendôme sur le pied d'avoir part à tout. Nos François soupçonnoient fort sa fidélité, et croyoient avoir des raisons d'être persuadés qu'ils ne s'y trompoient pas; mais avec de tels appuis il fallut se taire. Il avoit rendu Alexandrie, comme on l'a vu en son temps, d'une manière à augmenter tout à fait ce soupçon. M. de Vaudemont le soutint hautement; et M. de

Vendôme, revenu d'Italie intimement uni avec lui, et qui étoit souvent dupe de moins habiles en l'art de tromper, prit hautement sa défense. Ils ne persuadèrent personne de ceux qui voyoient les choses de près, mais bien notre cour, accoutumée à les croire à l'aveugle. La surprise y fut donc grande lorsqu'on y apprit, en même temps que Vaudemont y arriva, que le prince Eugène, par ordre de l'archiduc, avoit donné le gouvernement du château de Milan à Colmenero, qui en même temps passa vers lui, et fut conservé chez les Impériaux dans le même grade qu'il avoit dans nos armées. Vaudemont s'en étonna fort, M. de Vendôme aussi, de Mons où il étoit alors, et se sentit piqué de sa méprise; mais ce fut tout, et il n'entra pas seulement dans la pensée de trouver mauvais que Vaudemont l'eût tant vanté.

MM. de Vendôme et de Vaudemont avoient passé par la même étamine; Vendôme y avoit laissé presque tout son nez, Vaudemont les os des doigts de ses pieds et de ses mains, qui n'étoient plus qu'une chair informe, sans consistance, qui se rabattoit toute l'une sur l'autre; ses mains faisoient peine à regarder. Il en avoit eu d'autres suites très-fâcheuses, dont les médecins n'avoient pu venir à bout. Un empirique le guérit à Bruxelles autant qu'il pouvoit l'être, et le mit en état de se tenir à cheval et sur ses pieds. Ce fut son prétexte en Italie de paroître si peu dans les armées et d'y monter si rarement à cheval. Du reste, il avoit conservé toute sa belle figure à son âge, fort droit, grande mine, et une fort bonne santé. On va voir qu'il sut tirer parti d'un état dont la source est si honteuse.

M. de Vaudemont et ses nièces étoient fort occupés de sa subsistance et de son rang. Il avoit acquis à Milan des sommes immenses, et dans quelque splendeur qu'il y eût vécu, il lui en étoit resté beaucoup, comme on ne put s'empêcher d'en être convaincu dans la suite. Mais il ne falloit pas le laisser apercevoir, et pour obtenir gros, et pour ne pas perdre le mérite d'un homme si grandement

établi et qui revient tout nu. Cela ne leur parut pas le plus difficile, et en effet ils furent si bien servis, que tout en arrivant le Roi donna quatre-vingt-dix mille livres de pension à M. de Vaudemont, et qu'il écrivit aussi au roi d'Espagne pour lui recommander ses intérêts. Ils se trouvèrent encore en meilleure main auprès de Mme des Ursins, qui nonobstant l'état fâcheux des finances et des affaires d'Espagne, où tout manquoit, comme on l'a vu à l'occasion des suites de la bataille d'Almanza, elle[1] voulut montrer à Mme de Maintenon ce qu'elle pouvoit sur elle, et fit donner, tant à M. qu'à Mme de Vaudemont, cent quatre-vingt-dix mille [livres] de pension. Il avoit fait sa révérence au Roi le 10 mai; le 15 juin la réponse d'Espagne étoit arrivée. On auroit pu croire que deux cent quatre-vingt mille livres de rente auroient dû suffire et les contenter; ce ne fut pas tout, et il faut le dire tout de suite, pour ne pas revenir au pécuniaire.

M. de Vaudemont avoit eu une patente de prince de l'Empire de l'empereur Léopold, qui lui avoit fait changer son titre de comte de Vaudemont en celui de prince. On a vu ses liaisons si longtemps intimes à Vienne, et depuis si peu encore, son fils unique mort en Italie feld-maréchal des armées impériales, et la seconde personne de celle de Lombardie. Les mêmes liaisons, il les avoit conservées plus à découvert et avec plus de bienséance avec les deux ducs de Lorraine père et fils. Il avoit, en traitant avec le prince Eugène du retour de nos troupes, demandé une pension pour le duc de Mantoue, que l'Empereur dépouilloit totalement, et une pour Madame de Mantoue : il fut durement refusé de la première; il obtint la seconde, et le prince Eugène convint qu'elle seroit de vingt mille écus. Madame de Mantoue partit aussitôt, pour aller attendre à Soleure la permission d'aller en Lorraine se mettre aux Filles de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, et Mme de Vaudemont, sa sœur de père, l'accompagna dans ce voyage,

1. Ce pléonasme est du fait de Saint-Simon.

sous prétexte d'amitié et de bienséance, mais en effet pour négocier de plus près auprès de Monsieur de Lorraine ce qu'on avoit engagé le Roi de lui demander pour M. de Vaudemont, où, par ce peu que dura une négociation qui coûta tant, et pour rien à Monsieur de Lorraine, on soupçonna la cour de Vienne d'être entrée, laquelle pouvoit tout sur lui. Quoi que ce fût, les dames ne séjournèrent pas longtemps à Soleure, passèrent en Lorraine; Madame de Mantoue demeura à Pont-à-Mousson, et Mme de Vaudemont s'en vint à Paris, à l'hôtel de Mayenne.

Charles IV, père de M. de Vaudemont, lui avoit donné le comté de Vaudemont, dont son père portoit le nom, et qui a été souvent apanage des puînés des ducs de Lorraine, quoique la terre ne soit pas considérable. Le même Charles IV avoit acquis du cardinal de Retz la terre de Commercy, qu'il avoit eu[1] de sa mère, qui étoit Silly, et il la donna aussi à M. de Vaudemont, lequel y succéda au cardinal de Retz, qui en avoit retenu la jouissance sa vie durant, et qui s'y étoit retiré en revenant d'Italie, pour payer ses dettes et y faire pénitence de sa vie passée dans la solitude. Dans les suites, le duc Léopold de Lorraine, gendre de Monsieur, acquit Commercy de M. de Vaudemont, et le laissa jouir du revenu, qui n'est pas considérable. Cette seigneurie relevoit constamment de l'évêché de Metz. Ils l'avoient donné en fief à des seigneurs, sous le nom de damoiseaux. Les comtes de Nassau-Sarrebruck, qui l'ont longtemps possédée, en ont toujours reconnu les évêques de Metz, et leur en ont rendu leurs devoirs; et les officiers du Roi du bailliage de Vitry ayant formé des prétentions sur la justice de quelques paroisses de cette terre, son seigneur et le duc Ant. de Lorraine firent lever, en 1540, de la chambre de Vic, tous les actes qui démontrèrent que tout Commercy relevoit de l'évêché de Metz, et non pas du Roi en rien. Le cardinal de Lenoncourt en reçut tous les devoirs, comme évêque de Metz,

1. *Eu*, et neuf lignes plus bas *donné*, au masculin, se rapportant à *Commercy;* un peu plus loin, il y a bien *possédée*, au féminin.

en 1551. Cependant cette seigneurie étoit peu à peu devenue une espèce de petite souveraineté. Il s'y forma une manière de chambre de grands jours, où les procès se jugeoient en dernier ressort. Les Silly la possédèrent en cet état; mais en 1680, la chambre royale de Metz reconnut, nonobstant ces grands jours, et malgré les prétentions du bailliage de Vitry, duquel quelques paroisses relevoient, que le droit féodal et direct sur Commercy en entier appartenoit à l'évêque de Metz, et lui fut adjugé. Malgré des empêchements si dirimants, M. de Vaudemont se proposa de se faire donner par le duc de Lorraine la souveraineté de Commercy, à lui qui, de plus, avoit vendu cette terre à ce prince, qui le laissoit jouir du revenu; d'y faire joindre par le même des dépendances nouvelles, pour en grossir le revenu et en étendre la souveraineté, et de rendre le Roi protecteur de cette affaire; et on verra bientôt qu'il y réussira, et même à davantage.

En attendant, il songeoit fort à s'établir un rang distingué; il avoit celui de grand d'Espagne, mais il n'avoit garde de s'en contenter : comme prince de l'Empire, il n'en pouvoit espérer; celui de ses grands emplois avoit cessé avec eux, et ce groupe de tant de choses accumulées, et qui éblouissoient les sots, lui parut trop aisé à désosser pour se pouvoir flatter d'en faire réussir quelque chose de solide. Il avoit tenté, au milieu de sa situation la plus brillante et la plus accréditée en Italie, d'être fait chevalier de l'ordre; il l'avoit fait insinuer par ses amis; enfin il l'avoit lui-même formellement demandé : il avoit été refusé à plus d'une reprise, et on ne lui en avoit pas caché la raison, avec force regrets de ne la pouvoir surmonter. Cette raison étoit un statut de l'ordre du Saint-Esprit, qui en exclut tous les bâtards, sans aucune autre exception que ceux des rois. Il eut beau insister, piquer l'orgueil en représentant que le Roi étoit maître des dispenses, tout fut inutile. Dès le temps que le roi d'Espagne étoit en Italie, il y employa Louville auprès de Torcy et de M. de Beauvillier, qui me l'a conté; et depuis il y employa

encore Tessé, le maréchal de Villeroy et M. de Vendôme. Tout fut inutile; il n'y eut point de crédit ni de considération qui pût obtenir du Roi d'assimiler un bâtard de Lorraine aux siens en quoi que ce pût être. Mais quoique le refus ne portât que sur cet intérêt si cher au Roi, il ne laissoit pas de montrer à Vaudemont que le Roi ne le prendroit jamais que pour ce qu'il étoit, c'est-à-dire que pour un bâtard de Lorraine, qui par la raison qui vient d'être expliquée, et que Vaudemont et ses nièces avoient trop d'esprit pour ne pas sentir, se trouveroit toujours en obstacle à toutes ses prétentions. Ce fut apparemment aussi ce qui lui fit imaginer cette souveraineté de Commercy, et entreprendre encore au delà, comme on le verra, pour couvrir sa bâtardise de façon que la raison secrète du Roi en pût être détournée.

Mais tout cela n'étoit pas fait, et en attendant il falloit être à la cour et dans le monde. N'osant donc hasarder de refus, pour demeurer entier pour quand tout son fait de Commercy et de plus encore seroit arrangé, il résolut d'usurper sans avoir l'air de prétendre ou le laisser douteux, et se servir avec adresse des excès d'avances qu'il recevoit de tout ce qu'il y avoit à la cour de plus grand, de plus distingué, de plus accrédité, d'abuser de la sottise du gros du monde, et de cacher ses entreprises sous l'impotence de sa personne, pour, ce qu'il auroit ainsi ténébreusement conquis et tourné adroitement en habitude, le prétendre après en rang qui lui auroit été acquis.

Il se fit donc porter en chaise à travers les petits salons jusqu'à la porte du grand, comme très-rarement il arrivoit aux filles du Roi de le faire, et ne se tenoit debout que devant le Roi. Il évita d'aller chez Monseigneur et chez Messeigneurs ses fils, sous prétexte de ses jambes, sinon, en arrivant, leur faire la révérence, et de même chez Mme la duchesse de Bourgogne et chez Madame. Chez les autres, il se mit sur le premier siége qu'il y trouva; et il n'y avoit que des tabourets dans ces appartements de

Marly, et dans le salon de même. Il s'y plaçoit dans un coin; la plus brillante compagnie s'y rassembloit autour de lui, assise et debout, et là il tenoit le dé. Monseigneur en approcha quelquefois; Vaudemont, avec adresse, l'accoutuma à ne se point lever pour lui, et tout aussitôt après il en usa de même pour Mme la duchesse de Bourgogne.

Tous les ministres furent d'abord chez lui; il vit seul Mme de Maintenon chez elle, mais cela se réitéra fort peu, et il n'y vit jamais le Roi, dont il n'eut presque point d'audience dans son cabinet. Rien de si brillant que ce voyage, et le Roi toujours occupé de lui. Il lui fit donner une calèche à toutes ses chasses; une [de] ses nièces y alloit avec lui : il étoit assez plaisant de les voir tous deux suivre celle du Roi, qui étoit seul dans la sienne avec Mme la duchesse de Bourgogne, et figurer ainsi en deux tête à tête, sans autre calèche que celle du capitaine des gardes, car Madame montoit encore alors à cheval. Ce voyage de Marly, où il étoit arrivé, et s'étoit compassé pour cela avec justesse, s'écoula de la sorte à y faire toute l'attention, à y être l'homme uniquement principal, et à reconnoître son monde.

Il partagea après son temps moins à Versailles qu'à Paris : Versailles étoit plus public, moins ramassé, moins pêle-mêle, les milieux plus difficiles à garder. Il jugea sagement que, son terrain bien sondé, il falloit disparoître pour réveiller le goût et l'empressement, et ne les pas user par l'habitude : au bout d'un mois il prit congé, et s'en alla à Commercy avec sa sœur, ses nièces et sa femme, qui, sous prétexte de fatigue et de santé délicate, n'avoit vu le jour à Paris que par le trou d'une bouteille, mais en effet par l'embarras de ses prétentions, qu'elle ne vouloit pas commettre, et savoir, avant de se présenter à la cour, sur quel pied elle s'y conduiroit. Vaudemont, en partant, s'assura, puis s'annonça pour le premier voyage de Marly : c'étoit une distinction qu'il lui importoit de ne pas négliger. Trois semaines suffirent à cette course : la santé étoit

bonne quand il le falloit, et les jambes ne faisoient jamais rien manquer d'utile. Mme de Lislebonne et Mme de Vaudemont demeurèrent à Paris ; l'oncle et les nièces vinrent à Marly. Avant son départ, il y avoit eu une négociation : Mme de Vaudemont, qui ne savoit encore sur quel pied danser, vouloit éviter le cérémonial de Versailles et aller droit à Marly, comme son mari avoit fait ; le Roi trouvoit cela ridicule, et cela balança. Au retour de M. de Vaudemont, il insista si bien qu'il en résulta une distinction plus grande, parce que le Roi la trouva moindre que de recevoir de plein saut à Marly une femme qu'il n'avoit jamais vue et qui se tortilloit en prétentions. Vaudemont et ses nièces arrivèrent le samedi à Marly.

Dans le dimanche, Mme de Maintenon fit agréer au Roi qu'allant elle à Saint-Cyr le mercredi, comme elle y alloit de Marly presque tous les jours, que[1] celui-là même Mme de Vaudemont l'y viendroit voir de Paris, que, sans que Mme de Vaudemont lui parlât de Marly, ce seroit elle qui lui proposeroit de l'y mener : le Roi y consentit, puis se ravisa ; enfin il l'accorda, et ce qui avoit été réglé pour le mercredi ne s'exécuta que le vendredi. Le Roi, entrant le soir chez Mme de Maintenon, y trouva Mme de Vaudemont, qui arrivoit avec elle. L'accueil fut gracieux, mais court ; elle ne soupa point, à cause du maigre. Le lendemain, elle fut présentée à Mme la duchesse de Bourgogne comme elle alloit partir pour la messe, et vit un instant Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne chez eux, puis les princesses fort uniment, mais fort courtement. Elle fut l'après-dînée, avec le Roi et presque toutes les dames, voir la roulette, où Mme la duchesse de Bourgogne alloit, puis à une grande collation dans le jardin. Mme de Vaudemont ne fut pas, à beaucoup près, si fêtée que son mari. Elle demeura trois jours à Marly, et s'en alla le mardi à Paris. Elle revint sept ou huit jours après à Marly passer quelques jours, et se hâta ensuite de regagner Commercy,

1. Saint-Simon a ainsi répété la conjonction.

peu contente de n'y avoir pu rien usurper en rang et en préférences.

C'étoit une personne toute occupée de sa grandeur, de ses chimères, de sa chute du gouvernement du Milanois; elle l'étoit aussi de sa santé, mais beaucoup moins en effet que comme chausse-pied ou couverture; toute empesée, toute composée, toute embarrassée; un esprit peu naturel, une dévotion affichée, pleine d'extérieur et de façons : en deux mots, rien d'aimable, rien de sociable, rien de naturel; grande, droite, un air qui vouloit imposer, et néanmoins être doux, mais austère et tirant fort sur l'aigre-doux. Personne ne s'en accommoda; elle ne s'accommoda de rien ni de personne : elle fut ravie d'abréger et de s'en aller, et personne n'eut envie de la retenir.

Son mari, ployant, insinuant, admirant avec les plus basses flatteries, paroissant s'accommoder à tout, continua à Marly son manége. Il y avoit dans le salon trois siéges à dos, qui de l'un à l'autre s'y étoient amassés, et de la même étoffe que les tabourets. Monseigneur, qui avoit fait faire le premier, jouoit dessus; en son absence, Mme la duchesse de Bourgogne s'y mit, puis sur un autre qu'on fit faire pour elle pour ses grossesses. Madame la Duchesse hasarda de demander la permission à Monseigneur d'en faire cacher un semblable dans un coin, et d'y jouer à l'abri d'un paravent. Vaudemont, qui avisa que les trois n'étoient presque jamais occupés ensemble, en prit un d'abord les matins, entre le lever et la messe, où Monseigneur et les deux princesses n'étoient jamais dans le salon. Il y tint, à son coin ordinaire, ses assises, l'exquis de la cour autour de lui sur des tabourets; et quand il y eut accoutumé le monde, qui en France trouve tout bon, à condition que ce soient des entreprises, il se licencia de la garder les soirs pendant le jeu. Cela dura deux voyages de la sorte, pendant le second desquels il fit rehausser les pieds de sa chaise, en apparence pour être plus à son aise parce qu'il étoit grand, en effet pour se l'approprier, et s'établir ainsi la distinction que personne n'avoit, et

sans se couvrir d'un paravent comme faisoit Madame la Duchesse. Monseigneur venoit quelquefois lui parler sur cette chaise, quelquefois aussi Mme la duchesse de Bourgogne en voltigeant par le salon : il ne se levoit point; sur la fin il n'en faisoit pas même contenance; il les y avoit accoutumés.

Après ces voyages, il voulut aller faire sa cour à Mme la duchesse de Bourgogne, comptant que, l'ayant accoutumée à lui parler assis à Marly, il étoit temps de prétendre de l'être chez elle. Il eut la bonté de s'y contenter d'un tabouret, et de n'y prétendre pas plus que les petits-fils de France. La duchesse du Lude, qui craignoit tout le monde, éblouie du grand pied sur lequel il s'étoit mis, eut la foiblesse d'y consentir. Il fallut pourtant le dire à Mme la duchesse de Bourgogne, à qui cela parut fort sauvage, et qui le dit à Mgr le duc de Bourgogne; ce prince le trouva fort mauvais. Voilà la duchesse du Lude dans un étrange embarras : l'affaire étoit engagée au lendemain; elle n'y avoit fait aucune difficulté : la voilà désolée. Pour la tirer de presse, Mgr le duc de Bourgogne consentit au tabouret pour cette fois, mais il voulut être présent, et ne point s'asseoir lui-même. Cela s'exécuta de la sorte, au grand soulagement de la duchesse du Lude, mais au grand dépit de Vaudemont, qui ayant compté sur cet artifice pour s'établir un rang très-supérieur, se vit réduit à celui de cul-de-jatte, étant assis en présence de Mgr le duc de Bourgogne debout. Mais, de peur de récidive, ce prince jugea à propos de conter le fait au Roi et de prendre ses ordres. En lui en rendant compte, la chaise à dos de Marly, et d'y parler assis à Monseigneur, et sans se lever, et à Mme la duchesse de Bourgogne, entrèrent dans le récit, et mirent le Roi en colère et en garde. Il lava la tête à la duchesse du Lude, et défendit que M. de Vaudemont eût un traitement différent de tous les autres seigneurs chez Mme la duchesse de Bourgogne. Il gronda Bloin de sa facilité sur le siége à dos rehaussé et approprié, puis s'informa si Vaudemont étoit effectivement

grand d'Espagne. Dès qu'il en fut certain, et il le fut bientôt, il le fit avertir de ne prétendre rien au delà de ce rang; et qu'il étoit fort étonné du siége à dos qu'il avoit pris à Marly, et de ce qu'il demeuroit assis devant Mme la duchesse de Bourgogne et devant Monseigneur, encore qu'il eût la bonté de le lui commander.

Vaudemont avala cet amer calice sans faire semblant de rien, et s'en alla à Commercy. Revenu à Marly, le salon fut surpris de l'y voir en sa même place, mais sur un tabouret dont les pieds étoient rehaussés, et de ce qu'il se levoit dès que Monseigneur passoit, même à sa portée, ou Messeigneurs ses fils et Mme la duchesse de Bourgogne. Il affecta même de leur aller parler au jeu, et d'y demeurer debout quelque temps avant de revenir à son coin sur son tabouret. Il jugea à propos de ne demander rien, de ployer sur tout, et se nourrit cependant de l'espérance de revenir avec avantage à ceux qu'il s'étoit proposés, quand ce qu'il se ménageoit en Lorraine lui auroit pleinement réussi.

Je me suis étendu sur les manéges et les entreprises adroites du prince de Vaudemont, parce que toute la cour en [a] été témoin, et souvent sottement complice, parce qu'elles se sont passées sous mes yeux, qui les ont attentivement suivies, et beaucoup plus encore pour rappeler, par ce que chacun y a vu, la manière dont les rangs de princes étrangers se sont établis en France, sans autre titre que de savoir tirer sur le temps, et tourner en droit ce qu'ils ont d'abord introduit peu à peu dans les ténèbres avec adresse, et de monter ainsi par échelons. Il faut achever de suite ceux dont Vaudemont s'échafauda, pour voir le tout d'une même vue et n'avoir plus à y revenir. Ce récit ne préviendra son temps que de peu de mois.

Il fallut à Vaudemont tout le reste de cette année pour arriver au but qu'il s'étoit proposé, et ce fut au commencement de janvier 1708 qu'il y parvint. Il coula toute cette année 1707 comme il put sur ses prétentions. Comme elles

n'avoient pas réussi, il laissa entendre qu'il ne songeoit à déplaire à personne, qu'il étoit grand d'Espagne, et il en prit comme eux le manteau ducal partout à ses armes, qui n'avoient aucune marque de bâtardise; et coulant avec adresse, sans s'expliquer s'il se contentoit de ce rang, il ajoutoit que, comblé des bontés du Roi, il ne cherchoit qu'à les mériter, et à s'attirer la bienveillance et la considération de tout le monde. Il ne fit guère que des apparitions à Marly depuis la soustraction de sa chaise à dos et ses autres mécomptes; il fit l'impotent plus que jamais, pour éviter d'aller nulle part, et surtout aux lieux de respect, excepté sur ce tabouret dans le salon de Marly, et y voir le Roi sur ses pieds un peu à son lever, qui ne le renvoyoit jamais s'asseoir, mais qui lui parloit toujours avec distinction, et le voir passer pour aller et venir de la messe et de la promenade. Il fit de fréquents voyages à Commercy, sous prétexte de sa femme et de son établissement en ce pays-là, d'y bâtir, d'y percer la forêt pour la chasse en calèche, et avoir là-dessus de quoi entretenir le Roi et fournir à la conversation; mais, au fond, il alla souvent à Lunéville, et couvroit cette assiduité de bienséance, qui en effet n'étoit que pour ses desseins.

Y étant au commencement de janvier 1708, tout à coup il y fut déclaré souverain de Commercy par le duc de Lorraine, du consentement du Roi, et de toutes les dépendances de cette seigneurie, sans que l'évêque de Metz, qui en avoit la directe et la suzeraineté, y fût appelé et y entrât pour rien, réversible, après la mort de M. de Vaudemont et de sa femme, au duc de Lorraine et aux ducs de Lorraine ses successeurs, en même et pleine souveraineté. Incontinent après, M. de Vaudemont abdiqua les chimères de prétention à la souveraineté de la Lorraine, dont autrefois il avoit tenté d'éblouir aux Pays-Bas sur ce beau mariage de sa mère; et le duc de Lorraine, je ne sais, non pas sur quel fondement, mais sur quelle apparence, le déclara l'aîné, après ses enfants et leur postérité, de la

maison de Lorraine, lui donna le rang immédiatement après ses enfants et les leurs, et au-dessus du duc d'Elbœuf et de tous les princes de la maison de Lorraine. Avec cet avantage et cette souveraineté, M. de Vaudemont, si bien étayé en France, ne douta plus du succès de tout ce qu'il s'étoit proposé, et qu'y précédant désormais la maison de Lorraine sans difficulté, il n'en trouveroit plus, et par ce droit et par sa souveraineté, à atteindre au rang le plus grandement distingué. Son affaire faite en Lorraine, il y précéda le prince Camille, fils de Monsieur le Grand, qui y étoit établi depuis quelques années avec une grosse pension de Monsieur de Lorraine; et dès qu'il eut ainsi pris possession de ce rang, il accourut en France, pour y en brusquer les fruits avant qu'on eût le temps de se reconnoître.

Cette double élévation, si peu attendue du gros du monde, fit à la cour toute l'impression qu'il s'en étoit proposée, avec un grand bruit, et parmi les gens sensés une grande surprise, et beaucoup au delà. En effet, il n'y [a] qu'à voir ce qui vient d'être expliqué de la naissance de M. de Vaudemont d'une part, et de la consistance de la seigneurie de Commercy de l'autre, pour ne pouvoir comprendre ni la souveraineté ni le premier rang dans la maison de Lorraine. Un seul aussi de cette maison le fit échouer sur l'un et l'autre point.

Le grand écuyer, en furie, et accoutumé à tout emporter du Roi d'assaut, alla lui représenter l'injustice que Monsieur de Lorraine leur faisoit, lui dit qu'ils venoient tous de lui en écrire, et ajouta, avec force cris et force flatteries sur la différence du Roi au duc de Lorraine, qu'il comptoit bien que son équité et son autorité ne se soumettroient pas aux nouvelles lois qu'il plaisoit à ce dernier de faire, et qu'il ne se figureroit jamais que, par complaisance pour Monsieur de Lorraine et pour M. de Vaudemont, il voulût leur plonger à tous le poignard dans le sein. Avec cette véhémence, le droit, la raison, la faveur personnelle, Monsieur le Grand tira parole du Roi que ni

la souveraineté nouvelle, ni le rang nouveau que Monsieur de Lorraine venoit de donner à M. de Vaudemont, ne changeroient rien ici au leur ni à son état. Monsieur de Lorraine tint ferme, dans sa réponse aux princes de sa maison, à ce qu'il avoit décidé. Eux triomphèrent, Monsieur le Grand surtout de ce qu'il avoit obtenu du Roi, et M. de Vaudemont fut arrêté tout court dès son arrivée. Monsieur de Lorraine avoit écrit au Roi qu'il avoit donné à Vaudemont le premier rang dans sa maison, et la préséance sur tous; le Roi lui répondit qu'il étoit le maître de régler chez lui tout ce qu'il lui plaisoit : il ne lui en dit pas davantage; mais en même temps il fit bien entendre à Vaudemont que ni sa nouvelle qualité de souverain, ni sa nouvelle préséance sur la maison de Lorraine ne changeroient rien à sa cour, où il avoit le rang de grand d'Espagne, comme il l'étoit, et qu'il étoit à propos qu'il n'imaginât pas d'y en avoir d'autre, ni aucune préférence au delà en rien.

On peut juger de la rage, du dépit, de la honte, de la douleur de l'oncle et des nièces, d'une pareille issue de tant d'habiles excogitations [1], et de tant de soins, de peines et de menées, pour parvenir à ce qui venoit de s'exécuter. Mais l'art surpassa la nature : ils comprirent tout d'un coup que le mal étoit sans remède; ils en avalèrent le calice tout d'un trait, et eurent assez de sens rassis pour comprendre qu'il ne restoit plus que la faveur et la considération première à sauver; que paroître piqué, mécontent, prétendant, ce seroit en vain montrer sa foiblesse, avec sûreté, non-seulement de ne pas réussir, mais encore de déplaire et de se livrer à découvert à beaucoup de choses fâcheuses, dès que les bouches, que leur faveur avoit tenues closes, oseroient s'ouvrir; que d'une conduite contraire et soumise ils tireroient un gré infini d'un roi qui se plaisoit à se faire obéir sans réplique, et point du tout à être tracassé, conséquemment une continuation

1. Combinaisons.

pour le moins du même brillant et de la même considération.

Pour cette fois ils ne se trompèrent pas : M. de Vaudemont s'ôta enfin tout à coup toutes chimères de la tête; ses jambes en même temps s'affermirent; il vit le Roi plus assidûment et plus longuement aux heures de cour; il [y] alla d'ailleurs un peu davantage. Le Roi, content d'une conduite qui l'affranchissoit d'importunité, redoubla pour lui d'égards et d'attentions[1], mais de celles qui, sur les prétentions possibles, ne pouvoient pas être douteuses, et qui les exclurent toujours ; et le monde fut étonné de voir presque tout à coup un cul-de-jatte ingambe, et marchant au moins à peu près comme un autre, et sans se faire appuyer ni porter. Je vis cela avec plaisir, et ne me contraignis pas d'en rire.

Mais tout cela ne put apaiser les Lorrains, qui rompirent ouvertement avec lui, et qui tous, excepté sa sœur, ses nièces et la duchesse d'Elbœuf, sa belle-mère, c'est-à-dire de sa femme, et qui demeura neutre, cessèrent tous de le voir, et ne l'ont jamais revu depuis. Ses nièces en demeurèrent brouillées avec eux tous, et Monsieur le Grand ne cessa de jeter feu et flammes.

L'affront qu'il prétendoit que son fils avoit reçu en Lorraine, par la préséance de Vaudemont qu'il y avoit essuyée, l'outroit d'autant plus que, brouillé lui-même avec Monsieur de Lorraine, par la hauteur avec laquelle il avoit arrêté ici tout court les prétentions de Vaudemont et dont il s'étoit élevé contre sa préséance sur eux, il lui devenoit fort embarrassant de laisser son fils à la petite cour de Monsieur de Lorraine, et encore plus amer de lui faire perdre quarante mille livres de rente qu'il en recevoit, en le faisant revenir et ne voulant pas l'en dédommager. Après bien des fougues, Mme d'Armagnac, bien moins indifférente que lui à se soulager du prince Camille aux dépens d'autrui, fit en sorte qu'il demeura

1. Saint-Simon a écrit *attention* au singulier, et trois mots plus loin *celles* au pluriel.

en Lorraine, mais avec le dégoût d'en disparoître toutes les fois que Vaudemont y venoit, et ce dernier y alloit de tous ses voyages de Commercy, ce qui arrivoit plusieurs fois l'année. Néanmoins cela subsista toujours depuis ainsi, et Camille, qui n'étoit ni aimable ni aimé en Lorraine, y fut sur le pied gauche plus que jamais le reste de sa vie.

Qui que ce soit de sens et de raisonnant à la cour n'avoit pu goûter la solide et brillante figure que Vaudemont y fit par les grâces pécuniaires et par les distinctions de considération; mais les Espagnols surtout, et ce qui avoit servi dans leurs troupes en Italie, en étoient surtout[1] indignés. Le duc d'Albe, moins que personne, pouvoit comprendre comment ce citoyen de l'univers, affranchi des Hollandois, confident du roi Guillaume, créature de la maison d'Autriche, serviteur si attaché et si employé toute sa vie de tous les ennemis personnels du Roi et de la France, et qui les avoit peut-être plus utilement servis depuis que la conservation des grands emplois qu'il leur devoit l'avoit fait changer extérieurement de parti, comment, dis-je, ce Protée pouvoit avoir enchanté si complétement le Roi et tout ce qui avoit le plus d'accès auprès de lui en tout genre. Ce scandale ne trompoit pas le duc d'Albe, ni ceux qui pensoient comme lui.

Vaudemont, comblé au point qu'on vient de voir, et avec un intérêt si capital de conserver tout ce qu'il venoit d'obtenir et d'entretenir cette considération éclatante, ne put commencer enfin à devenir fidèle. Le succès de ses artifices lui donna la confiance de les continuer; tout ce qu'il vit et reçut de notre cour ne put le réconcilier avec elle, et ne servit qu'à la lui faire mépriser. Il y resserra de plus en plus ses anciennes et intimes liaisons avec ses ennemis, et logé dans Paris au temple de la haine contre les Bourbons, avec des Lorraines si

1. La répétition de *surtout* est conforme au texte du manuscrit.

dignes des Guises, lui si digne aussi du trop fameux abbé de Saint-Nicaise dom Cl. de Guise, ils y passoient leurs vies en trahisons. Barrois, depuis le rétablissement du duc de Lorraine son envoyé ici, logeoit avec eux. C'étoit un homme d'esprit, de tête et d'intrigue, qui se fourroit beaucoup, et qui avoit l'art de se faire considérer. Tout ce qu'ils pouvoient découvrir de plus secret sur les affaires, et soit par la confiance qu'on avoit prise en Vaudemont, soit par l'adresse qu'il avoit, lui, ses nièces et Barrois, par diverses voies, de savoir beaucoup de choses importantes, ils en étoient fort bien informés, ils les mandoient au duc de Lorraine, et ce qui étoit trop important pour le confier au papier se disoit à Lunéville dans leurs courts et fréquents voyages, sans toutefois que Barrois bougeât jamais de Paris ou de la cour, tant pour demeurer au fil des affaires que pour paroître ne se mêler de rien et ne donner aucun soupçon par ses absences. De Lunéville, les courriers portoient ces avis à Vienne : le ministre que l'Empereur tenoit auprès du duc de Lorraine entroit avec eux dans ce conseil qu'ils tenoient sur la manière de profiter de leurs découvertes et de la conduite à tenir pour y mieux réussir.

Je sus cette dangereuse menée par un ecclésiastique de l'Église d'Osnabruck, domestique de l'évêque frère de Monsieur de Lorraine, et chargé de ses affaires à Lunéville et à Paris. C'étoit un homme léger et imprudent, qui alloit, quand il en avoit le temps, passer quelques jours en Beauce, c'est-à-dire un peu au delà d'Estampes, chez un voisin de Louville et son ami particulier. Là il fit connoissance avec Louville; ils se plurent, ils se convinrent l'un à l'autre, et tant et si bien que cet ecclésiastique lui conta ce que je viens de rapporter. Il ajouta que Monsieur de Lorraine faisoit sous main des amas de blé et de toutes choses, entretenoit, sans qu'il y parût, un grand nombre d'officiers dans son petit État, pour être tous prêts à lever, au premier ordre, des troupes qui se trouveroient en un instant sur pied, sitôt que les conjonc-

tures le pourroient permettre. On verra parmi les pièces[1], dans la négociation de M. de Torcy, quelles furent les prétentions de ce duc de Lorraine, et avec quelle ténacité elles furent soutenues par tous les alliés, la dissimulation et les artifices de ce prince, jusqu'à ce qu'il vît jour au succès par la décadence où les malheurs de la guerre avoient jeté la France, et jusqu'à quel excès et sous quel odieux prétexte il porta et fit appuyer ses demandes.

Telle est la reconnoissance de la maison de Lorraine, si grandement et depuis si longtemps établie en France, vivant à ses dépens; tels sont ces louveteaux, que le cardinal d'Ossat a dépeints si au naturel dans ses admirables *Lettres;* tel est le peu de profit que nos rois ont tiré de la prophétie de François Ier, en mourant, à Henri II son fils, que s'il n'abaissoit la maison de Guise, qu'il avoit trop élevée, elle le mettroit en pourpoint et ses enfants en chemise. A quoi a-t-il tenu qu'elle n'ait été vérifiée à la lettre, et que n'ont-ils pas fait depuis, tant et toutes les fois qu'ils l'ont pu, sans que nos rois aient jamais voulu ouvrir les yeux sur leur conduite, leur esprit, leur cœur, leur vœu le plus exquis, et des rois prodigues envers eux de toutes sortes de biens, de rangs, de charges, de gouvernements principaux et d'établissements de toutes les sortes? N'est-ce point là être frappé du plus prodigieux aveuglement?

CHAPITRE XIII.

Procès de Mme de Lussan, qui me brouille publiquement avec Monsieur le Duc et Madame la Duchesse. — Fortune, mérite, mort du maréchal d'Estrées. — Vues terribles de Louvois. — Mort de la marquise de la Vallière. — Mort de Mme de Montespan; sa retraite, et sa conduite depuis; son caractère. — Politique des Noailles. — Sentiments sur la mort de Mme de Montespan des personnes intéressées. — Caractère et conduite [de] d'Antin. — Avarice de d'Antin; il supprime le testament de Mme de Montespan.

1. Voyez tome I, p. 420, note 1.

Il m'arriva au printemps de cette année une affaire qui fit un grand éclat dans l'été. J'en supprimerois ici l'ennui inséparable de ce détail, si les suites de cette affaire dans le cours de ma vie ne m'y engageoient pas nécessairement, par l'influence qu'elles ont eue sur de plus importantes que les miennes.

Pour entrer dans cette explication, il faut se souvenir que le dernier connétable de Montmorency avoit épousé en secondes noces une Budos, sœur du marquis de Portes, tué au siége de Privas en 1629, étant chevalier de l'ordre de 1619, et vice-amiral, prêt[1] d'être fait maréchal de France et surintendant des finances. Cette Budos eut le dernier duc de Montmorency, qui eut la tête coupée en 1632, et Madame la Princesse, mère de Monsieur le Prince le héros, de M. le prince de Conti et de Mme de Longueville. Le marquis de Portes laissa de la sœur du duc d'Uzès deux filles et point de garçons, lesquelles par conséquent étoient cousines germaines de Madame la Princesse. Mon père, en premières noces, épousa la cadette des deux, belle et vertueuse, et ne voulut point de l'aînée, pour sa laideur et sa mauvaise humeur, qui étoit aussi fort méchante et qui ne le lui pardonna jamais. De ce premier mariage de mon père, il ne vint, qui ait vécu, qu'une fille, mariée au duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy, qui, étant morte sans enfants, me fit son légataire universel. Sa mère et sa tante ne liquidèrent jamais leurs partages. L'aînée, fort impérieuse, appuyée de sa mère remariée au frère aîné de mon père, qui n'a point eu d'enfants, menaçoit sans cesse sa sœur d'un testament bizarre; et dans l'espérance de sa succession, parce qu'elle avoit renoncé au mariage, se fit donner en usufruit force choses très-injustement. Cette première duchesse de Saint-Simon mourut jeune; Mlle de Portes, fort vieille, grand nombre d'années après.

Elle fit un testament ridicule, par lequel elle donna

1. *Prest*, au manuscrit.

beaucoup plus qu'elle n'avoit, et ses terres de Languedoc à M. le prince de Conti, avec la folle condition que les sceaux, les titres, les bandoulières des gardes de ces terres, et partout où il y auroit des armoiries, elles seroient mi-parties en même écu de Bourbon et de Budos.

La succession fut longtemps vacante. J'étois privilégié sur ses biens pour mes créances; je les demandai. Elles étoient si claires qu'aucun parent ne se présenta pour me les contester, jusqu'à ce que Mme de Lussan s'avisa de prétendre que ce que je demandois comme faisant partie du legs de ma sœur étoit un propre en sa personne, non un acquêt, et pareillement en celle de Mlle de Portes, dont ni l'une ni l'autre n'avoient pu disposer que d'un quint[1]; que les quatre autres appartenoient aux héritiers de Mlle de Portes, morte longtemps après sa sœur et sa nièce; et que les héritiers ayant renoncé à la succession, elle se portoit pour héritière. Jamais il ne nous vint dans l'esprit que cette femme n'eût pas de qualité pour cela, et nous ne pensâmes qu'à soutenir le droit de la nature de la rente. Les tribunaux étoient partagés sur la question et la jugeoient différemment, mais ce que je soutenois étoit le droit le plus communément, celui en faveur duquel le plus ordinaire étoit de prononcer.

Dans ce point de l'affaire, Harlay, qui étoit encore en place de premier président, et qui n'ignoroit pas que cette affaire se poursuivoit à la grand'chambre, où il voyoit que j'allois la gagner, proposa à cette occasion une déclaration qui réglât la question, et qui en rendît partout le jugement uniforme. Il ne put s'empêcher de proposer en même temps qu'elle ne la décidât en faveur de ce que je soutenois; mais comme il vouloit que je perdisse ma cause, il y inséra adroitement une clause particulière, faite pour moi tout seul et qui n'en pouvoit regarder d'autres, par laquelle, dans l'espèce dont il s'agissoit entre Mme de Lus-

1. D'un cinquième.

san et moi, mon procès étoit perdu. Tout cela se fit si brusquement et tellement sous la cheminée que je ne pus être averti à temps; tout étoit fait quand j'en parlai au chancelier, qui, tout mon ami qu'il étoit, n'y voulut rien entendre, pour n'avoir pas à y retoucher et à disputer contre le premier président, plus profond que lui et avec lequel tout étoit convenu. Cette déclaration, avec sa maligne clause, proposée, dressée, enregistrée, ne fut donc presque que la même chose, après quoi je n'eus plus qu'à m'avouer vaincu.

La déclaration ne fut pas plus tôt publique qu'elle réveilla d'autres parents de Mlle de Portes, qui, n'ayant point renoncé à sa succession, se portèrent pour héritiers, et dirent juridiquement à Mme de Lussan le *sic vos non vobis* de Virgile. Mme de Lussan en fut outrée, et pour l'honneur et pour le profit. Elle se voyoit enlever le fruit de ses travaux, et réduite de plus à prouver une parenté qui emportoit nécessairement celle de Monsieur le Prince, dont elle s'étoit toujours piquée et prévalue, et qu'elle savoit bien n'exister point. C'étoit donc là un étrange affront.

Son mari étoit un fort galant homme, à Monsieur le Prince père et fils de tout temps, qu'une très-belle action fit chevalier de l'ordre, que j'ai racontée ici quelque part, mais alors fort vieux et sourd, qu'on ne voyoit plus, et qui laissoit tout faire à sa femme.

C'étoit une grande créature de peu de chose, dont le nom étoit Raimond, souple, fine, hardie, audacieuse, entreprenante, et d'une intrigue de toutes les façons, qui avoit tiré tous les meilleurs partis de l'hôtel de Condé, et qui avoit si bien courtisé Mme du Maine qu'elle avoit marié sa fille unique au duc d'Albemarle, second bâtard du roi Jacques II, et qui ne bougeoit de Sceaux. Elle passoit pour riche, et il se trouva qu'ils n'avoient rien. Elle hasarda sous cette protection des manières de princesse du sang, dont le duc de Berwick ne lui avoit pas donné l'exemple, et qui aussi ne durèrent pas longtemps. Elle

devint bientôt veuve et sans enfants, et se remaria depuis à Mahoni, lieutenant général irlandois, qui se signala tant à la surprise et reprise de Crémone, où j'en ai parlé. Le mariage fut tenu secret, pour conserver son nom et son rang de duchesse; et a vécu et est morte il n'y a pas longtemps, dans une grande indigence et dans la plus profonde obscurité.

Pour en revenir à l'affaire, le bisaïeul de M. de Lussan avoit épousé une Budos en 1558, et MM. de Disimieu, gens de qualité de Dauphiné, étoient fils d'une sœur de la Budos, femme du dernier connétable de Montmorency, et du marquis de Portes, beau-père de mon père, par conséquent, comme la première duchesse de Saint-Simon, cousins germains de la mère de Monsieur le Prince le héros. C'étoit bien là une parenté réelle et proche, et non pas celle de Lussan. Ce fut aussi ce cruel soubresaut qui fit toute l'aigreur de l'affaire. L'aîné de ces deux Disimieu n'avoit laissé qu'une fille, qui fut la comtesse de Verue, mère du comte de Verue tué à Hochstedt, dont la femme, fille du duc de Luynes, lui fut enlevée par le duc de Savoie, ainsi que je l'ai rapporté ailleurs, dont elle a eu Mme de Carignan et d'autres enfants. Le cadet Disimieu avoit eu l'abbaye de Saint-Aphrodise de Béziers, sans avoir jamais pris aucuns ordres. Il fut longtemps en commerce avec la fille d'un mestre de camp de cavalerie, du nom de Saline, noblement établi depuis plus de trois cents ans en Dauphiné; il en eut plusieurs enfants, l'épousa ensuite en mettant les enfants sous le poèle, et cela publiquement, en présence des deux parentés, et ont toujours depuis bien vécu ensemble. Par les lois, ces enfants devinrent légitimes, et jusqu'à Mme de Lussan personne ne s'étoit avisé de le leur contester.

L'aîné de ces enfants, muni des pouvoirs et du désistement de Mme de Verue et des siens en sa faveur, fut celui qui se présenta contre Mme de Lussan, et qui, ne connoissant personne à Paris, s'adressa à nous pour avoir protection contre les chicanes et le crédit de cette femme. Elle

l'attaqua sur sa naissance, elle se porta à des inscriptions en faux honteuses, et perdit son procès à la grand'chambre avec infamie. Ce qui l'irrita le plus fut que Disimieu lui contesta sa parenté. Il n'y eut détours ni tours de passe-passe qu'elle ne mît en usage pour éluder et faire perdre terre à un provincial inconnu et peu pécunieux, et cela seul montroit la corde. A la fin pourtant il fallut prouver; alors elle ne put apporter que des extraits mortuaires, des extraits baptismaux, des contrats de mariage, par lesquels elle montra bien l'alliance du bisaïeul de son mari, que j'ai expliquée ci-dessus, mais qui ne prouvoient aucuns enfants de ce mariage; et comme ce bisaïeul se remaria en secondes noces, et que les extraits baptismaux et mortuaires des enfants se trouvèrent exprimant uniquement le nom du père et point celui de la mère, et que Mme de Lussan n'apporta point de contrat de mariage d'eux, cette affectation fit justement conclure que ces enfants étoient de la seconde femme, et point de la Budos, ce qui faisoit tomber tout droit à rien prétendre aux biens de Mlle de Portes et à toute parenté avec Monsieur le Prince. Outrée de rage, et n'ayant de ressource qu'à faire perdre terre à Disimieu, elle l'accabla des plus atroces chicanes, jusqu'à s'inscrire en faux contre l'arrêt qu'il avoit obtenu contre elle à la grand'chambre; et après qu'elle y eut honteusement succombé, elle se pourvut au conseil en cassation.

Jusque-là tout s'étoit passé en procès ordinaire. Toute la maison de Condé avoit sollicité publiquement pour Mme de Lussan, sur sa périlleuse parole, et moi contre elle, sans que cela eût été plus loin; et c'est pour ce qui va suivre que j'ai été obligé de faire cet ennuyeux narré. L'affaire s'instruisit au conseil, tandis qu'en même temps Mme de Lussan présenta au Parlement une requête civile, pour n'omettre rien d'étrange, dont elle fut aussitôt déboutée.

Cependant je fus averti de toutes parts que cette femme se déchaînoit contre moi, disoit partout que, de dépit

d'avoir perdu un procès contre elle, je lui suscitois le fils d'un moine et d'une servante pour la tourmenter, et cent autres impertinences, que Madame la Princesse et Madame la Duchesse voulurent bien croire, ou en faire le semblant, et répéter à demi d'après elle, en sorte que cela commençoit à faire grand bruit. Je ne crus pas devoir m'en tenir aux démentis avec elle; je fis donc un mémoire fort court, qui exposoit nettement les faits, la supposition de la parenté, les infâmes chicanes, et qui, sans ménagement aucun, peignit au naturel cette ardente et méchante créature : tout y étoit si clairement prouvé, qu'il n'y avoit point de réponse possible à y faire.

Avant que de le répandre, je demandai un quart d'heure à Monsieur le Prince : je lui expliquai les faits, je lui lus mon mémoire, je lui dis que je ne pouvois me justifier des mensonges qu'il plaisoit à Mme de Lussan de débiter contre moi qu'en prouvant ses artifices et ses friponneries et les mettant au net et au jour; j'ajoutai que M. et Mme de Lussan ayant l'honneur d'être à lui et à Madame la Princesse, je ne le voulois pas publier sans lui en demander la permission. Monsieur le Prince glissa sur Mme de Lussan, me répondit qu'il étoit très-fâché qu'elle se fût attiré une si vive repartie, que si l'affaire étoit de nature à pouvoir s'accommoder, il s'y offriroit à moi, que voyant la chose impossible, j'étois le maître de publier mon mémoire, et qu'il m'étoit fort obligé de l'honnêteté que je lui témoignois en cette occasion : il m'en fit extrêmement dans toute cette visite, de laquelle je sortis fort content.

J'allai plusieurs fois chez Monsieur le Duc pour en faire autant à son égard, et ne le pouvant rencontrer chez lui ni ailleurs, je priai le duc de Coislin, son ami particulier, de le lui dire et de lui donner mon mémoire. Je le portai à Paris à Madame la Princesse, qui me reçut poliment, mais froidement, et qui s'excusa de l'entendre. Je crus devoir faire la même chose à l'égard de M. le duc du Maine, à

cause de ce que j'ai expliqué du mariage de Mme d'Albemarle, et par cette raison à l'égard de la reine d'Angleterre, qui me reçut le mieux du monde, et M. du Maine plus poliment encore, s'il se peut, que n'avoit fait Monsieur le Prince. Pour Madame la Duchesse, je la crus trop prévenue pour aller chez elle; je lui fis dire que c'étoit par ménagement, en lui faisant donner mon mémoire. Content de ces mesures, je le publiai, j'en donnai à tout le monde, et je l'accompagnai de tous les propos que Mme de Lussan méritoit; je fus fort appuyé de beaucoup d'amis, qui y firent dignement leur devoir : ainsi l'éclat fut grand.

Monsieur le Duc poussé par Madame la Princesse, Madame la Duchesse, je crois, par d'Antin, qui n'avoit pu me pardonner la préférence sur lui de l'ambassade de Rome quoique je n'y eusse eu aucune part et qu'elle n'eût point eu d'effet, ne se laissèrent persuader ni par mes raisons, ni par mes honnêtetés pour eux, ni par l'exemple de Monsieur le Prince, qui n'ouvrit jamais la bouche ni pour ni contre : ils éclatèrent en propos. Madame la Duchesse même les voulut entamer par deux fois les soirs dans le cabinet du Roi, et toutes les deux fois elle fut arrêtée tout court par Mme la duchesse d'Orléans, qui prit mon parti sans que je l'eusse fait prévenir. Une autre fois, et au même lieu, elle attaqua là-dessus M. du Maine, duquel elle n'eut pas lieu d'être contente, quoique alors en intimité; et en effet, lui et Mme du Maine imitèrent le silence de Monsieur le Prince. Cette fougue m'engagea à prendre des mesures auprès de gens de mes amis à portée de faire instruire le Roi et Mme de Maintenon, et Monseigneur, avec qui Madame la Duchesse étoit parfaitement.

L'affaire, en attendant, cheminoit au conseil. Mme de Lussan voulut répondre vivement, sinon solidement, à mon mémoire. Monsieur le Prince, sans que je le susse, le lui défendit, et de plus lui lava cruellement la tête. Elle se réduisit donc à faire courir quelques lignes écrites à la

main, qui, sans entrer dans l'affaire ni dans aucun fait, exprimoient en termes respectueux, mais artificieux, la surprise et la douleur de se voir si cruellement déchirée par un homme de mon mérite, et avec si peu de mesures, dans un temps (c'étoit celui de Pâques) que j'avois accoutumé de consacrer tous les ans dans la plus sainte maison de France : elle vouloit dire la Trappe, dont je me cachois fort, et où je passois d'ordinaire les jours saints, sous prétexte d'aller à la Ferté pendant la quinzaine de Pâques, qui est un temps fort ordinaire d'aller à la campagne.

J'eus lieu de soupçonner que Monsieur le Duc n'avoit pas dédaigné de travailler à ce peu de lignes, et que c'étoit de lui que partoit ce ridicule qu'on essayoit de m'y donner. Je pris donc le parti de le mépriser. Je me contentai de dire qu'une vaine déclamation, qui n'osoit entrer en rien, n'étoit pas une réponse à un mémoire où la conduite de Mme de Lussan, et beaucoup plus les discours des personnes dont elle avoit surpris la protection, m'avoient obligé d'expliquer des faits fâcheux, et de mettre au net beaucoup de choses honteuses, à quoi il falloit manquer bien absolument de réponses pour n'avoir de ressource qu'en de si misérables pauvretés. Néanmoins, je voulus instruire Mgr le duc de Bourgogne, duquel j'eus une très-favorable audience dans son cabinet, et à qui je lus mon mémoire. Mme la duchesse de Bourgogne la fut aussi [1], et s'en expliqua comme je le pouvois desirer.

Enfin le procès, tant et plus allongé, prit fin au conseil. Tous les juges, sans exception, n'y opinèrent que par des huées et des cris d'indignation, et, ce qui est rare au conseil, Mme de Lussan y eut la honte des dépens, de l'amende et de tous les plus injurieux assaisonnements.

Cette femme en attendoit l'événement chez Madame la Duchesse. Les filles de Chamillart étoient en ces temps-là

1. Fut instruite aussi.

la fleur des pois, et ne bougeoient de chez Mme la duchesse de Bourgogne et de chez Madame la Duchesse. Ma belle-sœur s'y trouva en ce même moment. On vint la demander; c'étoit son écuyer, qu'elle avoit envoyé à la porte du conseil attendre, et qui accouroit lui apprendre le jugement. Elle rentra en sautant et riant, et s'adressant à Madame la Duchesse, lui dit ce qui venoit d'être décidé, en présence de Mme de Lussan et de la compagnie. Madame la Duchesse en fut si piquée, qu'elle lui répondit qu'elle se passeroit bien de marquer tant de joie chez elle. La duchesse de Lorges répliqua qu'elle étoit ravie, et, avec une pirouette, ajouta qu'elle ne la reverroit que quand elle seroit de plus belle humeur, et s'en vint me le conter. Madame la Duchesse la bouda vingt-quatre heures, et fut la première à se vouloir raccommoder.

Ce jugement fit grand bruit, mais il ne put dégoûter Mme de Lussan de ses chicanes : elle présenta au Parlement une seconde requête civile. Je ne continuerai pas le récit d'une affaire si criante et si infâme, dont elle ne put jamais venir à bout. Je ne l'ai rapportée que pour expliquer ce qui me brouilla avec Monsieur le Duc et Madame la Duchesse.

Après ce qui s'étoit passé, nous ne crûmes pas devoir rien rendre davantage à l'un ni à l'autre, et nous cessâmes de les voir l'un et l'autre, même aux occasions marquées. Madame la Duchesse, qui s'en aperçut bientôt, se plaignit modestement : elle dit qu'elle ne savoit ce qu'elle nous avoit fait, qu'il étoit vrai qu'elle avoit été pour Mme de Lussan, que cela étoit libre, qu'elle n'avoit rien dit là-dessus qui pût nous faire peine, que d'ailleurs Mme de Lussan étoit à Madame la Princesse, et qu'elle lui avoit des obligations qu'elle n'oublieroit jamais : je ne sais pas de quelle nature elles pouvoient être, ni si elles faisoient beaucoup d'honneur à l'une et à l'autre. Ces plaintes se firent en sorte qu'elles nous revinssent. Madame la Duchesse y ajouta toutes les prévenances possibles à Marly à Mme de Saint-Simon, qui les reçut

avec un froid respectueux, des réponses courtes, sans jamais lui parler la première ni s'approcher d'elle, sinon à la table du Roi, quand elle s'y trouvoit placée auprès d'elle. Elle redoubla ses plaintes à Fontainebleau, sur ce qu'étant entrée chez Mme de Blansac, qui étoit malade, j'en sortis aussitôt; et fit indirectement tout ce qu'elle put pour raccommoder les choses. Ce n'étoit pas qu'elle se souciât de nous, mais ces princesses voudroient dire et faire sur chacun tout ce qui leur plaît, et leur orgueil est blessé quand on cesse de les voir. Pour Monsieur le Duc, qui a toujours mené une vie particulière jusqu'à l'obscurité, et qu'une férocité naturelle, que son rang appesantissoit encore, renfermoit dans un très-petit nombre de gens, assez étranges pour la plupart, je n'en reçus ni malhonnêtetés ni agaceries; il me salua seulement, lorsqu'il me rencontra depuis, d'une façon plus marquée et plus polie. A l'égard de M. le prince de Conti, que je voyois, il ne fallut aucune précaution avec lui; il connoissoit la pèlerine, et ne se contraignit pas d'en dire son avis. Je le répète, on trouvera dans la suite qu'il étoit nécessaire d'expliquer toute cette espèce [1] de démêlé.

Le maréchal d'Estrées mourut au mois de mai, à Paris, à quatre-vingt-trois [ans] passés, doyen des maréchaux de France, comme son père et son fils, singularité sans exemple, et de trois générations de suite maréchaux de France, et toutes trois doyens, et toutes trois dignes du bâton, tous trois aussi chevaliers de l'ordre. Celui-ci jouissoit, depuis près de quatre ans, de la joie de voir son fils maréchal de France. Il l'avoit été fait seul au printemps de 1681, onze ans après la mort de son père, avec l'applaudissement public, et son impatience depuis longtemps de l'en voir décoré. Il étoit estropié d'une main, dès sa première campagne, colonel d'infanterie au siége de Gravelines, en 1644. Dès 1655 il fut fait lieutenant général; il

1. *Tout cet espèce*, au manuscrit.

s'étoit distingué en beaucoup d'occasions à la tête du régiment de Navarre.

L'ordre du tableau étoit encore alors heureusement inconnu : on éprouvoit les gens qui montroient de la volonté et des talents; on les mettoit à portée de les employer par des commandements plus ou moins considérables; on laissoit ceux en qui on voyoit les espérances qu'on en avoit conçues trompées; on avançoit ceux qui réussissoient; et quoique la faveur, la naissance, les établissements aient toujours eu quelques droits, la réputation étoit pesée, le cri de l'armée, l'opinion des troupes, le sentiment des généraux d'armée étoient écoutés; on ne passoit par-dessus que bien rarement, en bien et en mal.

M. de Louvois, dès lors méditant le projet de se rendre le maître de la conduite de la guerre et des fortunes, et de changer pour sa puissance toute manière de faire l'une et l'autre, songeoit aussi à se défaire des gens qui pointoient, et dont le mérite l'eût embarrassé, comme à la longue il en vint à bout. Il gémissoit sous le poids de Monsieur le Prince, de M. de Turenne et de leurs élèves; il ne vouloit plus qu'il s'en pût faire de nouveaux; il en vouloit tarir la source, pour que tout, jusqu'au mérite, vînt de sa main, et que l'ignorance, parvenue de sa grâce, ne pût se maintenir que par elle.

M. d'Estrées fut un de ceux qui l'embarrassa le plus. Lieutenant général depuis douze ans, par mérite et à force de service et d'actions, à quarante-trois ans, c'étoit pour arriver bientôt à l'ouverture de la guerrre en 1667. Colbert, son émule, en prit occasion d'exécuter l'utile projet qu'il avoit formé depuis longtemps de rétablir la marine. Il l'avoit dans son département de secrétaire d'État; il en avoit les moyens par sa place de contrôleur général des finances, dont avec Foucquet il avoit détruit la surintendance. Louvois n'en avoit aucun d'empêcher ce rétablissement, dans un royaume flanqué des deux mers. Il dégoûta d'Estrées; il se brouilla de propos délibéré avec

lui ; il le réduisit à se jeter à Colbert, qui, ravi de pouvoir faire une si bonne acquisition pour la marine, qu'il s'agissoit de créer plutôt que de rétablir, le proposa au Roi pour lui en donner le commandement.

Quoique ce savant métier en soit tout un autre que celui de la guerre par terre, d'Estrées s'y montra d'abord tout aussi propre. Il fit une campagne aux Iles de l'Amérique qui y répara tout le désordre que les Anglois y avoient fait. Il en fut fait vice-amiral. Il battit et força les corsaires d'Alger, de Tunis et de Salé à demander la paix en 1670, et ne cessa depuis de se distinguer à la mer par de grandes actions.

Quelque soulagé que fût Louvois de s'être défait d'un homme si capable, il étoit outré de ses succès; il étoit venu à le haïr après s'être brouillé avec lui uniquement pour s'en défaire. Sa gloire, unie à celle de la marine, lui étoit odieuse; c'étoit pour lui la prospérité de Colbert, qui effaçoit à son égard celle de l'État. Colbert vouloit que la marine eût un maréchal de France; d'Estrées méritoit de l'être depuis longtemps : Louvois eut le crédit de l'empêcher de passer avec ceux qu'on fit à la mort de M. de Turenne, en 1675. Estrées et Colbert furent outrés, mais ils ne se rebutèrent point, l'un de continuer à mériter par des actions nouvelles, l'autre de représenter ses services, ses actions, l'importance de ne pas dégoûter la marine, dont on tiroit tant d'avantages, et le découragement où la jetoit l'exclusion de son général. Enfin Louvois n'eut pas le crédit de l'arrêter plus longtemps, et en mars 1681 le Roi le fit maréchal de France seul. Quelques années après, il lui donna le vain titre de vice-roi de l'Amérique, sans fonctions et sans appointements, enfin le gouvernement de Nantes et cette lieutenance générale de Bretagne que son fils eut à sa mort.

Le maréchal d'Estrées naquit, vécut et mourut pauvre; fort honnête homme et fort considéré, et toujours dans la plus étroite union avec ses frères, le duc et le cardinal d'Estrées. Il vit aussi son fils grand d'Espagne, et son

autre fils dans les négociations du dehors, mais sans avoir pu, ni lui ni son frère, vaincre la répugnance que quelque jeunesse de ce fils avoit donnée au Roi de le faire évêque.

Peu de jours après la mort du maréchal d'Estrées, mourut la marquise de la Vallière, veuve du frère de la maîtresse du Roi, que sa faveur avoit faite dame du palais de la Reine. Son nom étoit Glé, et fort peu de chose, ce qui n'étoit pas surprenant; mais une femme de beaucoup d'esprit, gaie, extrêmement aimable, qui avoit de l'intrigue et beaucoup d'amis, et qui par là sut se soutenir à la cour et dans le monde, avec beaucoup de considération, après la retraite de sa belle-sœur. Elle étoit devenue infirme et dévote, et ne venoit presque plus à la cour, mais toujours, quand elle y paroissoit, fort recherchée. Le Roi, qui s'étoit fort amusé de sa gaieté et de son esprit, la distinguoit toutes les fois qu'il la voyoit, et conserva toujours de l'amitié pour elle.

Une autre mort fit bien plus de bruit, quoique d'une personne depuis longtemps retirée de tout, et qui n'avoit conservé aucun reste du crédit dominant qu'elle avoit si longtemps exercé; ce fut la mort de Mme de Montespan, arrivée fort brusquement aux eaux de Bourbon, à soixante-six ans, le vendredi 27 mai, à trois heures du matin.

Je ne remonterai pas au delà de mon temps à parler de celui de son règne; je dirai seulement, parce que c'est une anecdote assez peu connue, que ce fut la faute de son mari plus que la sienne. Elle l'avertit du soupçon de l'amour du Roi pour elle; elle ne lui laissa pas ignorer qu'elle n'en pouvoit plus douter; elle l'assura qu'une fête que le Roi donnoit étoit pour elle; elle le pressa, elle le conjura avec les plus fortes instances de l'emmener dans ses terres de Guyenne, et de l'y laisser jusqu'à ce que le Roi l'eût oubliée et se fût engagé ailleurs : rien n'y put déterminer Montespan, qui ne fut pas longtemps sans s'en repentir, et qui, pour son tourment, vécut toute sa vie et mourut

amoureux d'elle, sans toutefois l'avoir jamais voulu revoir depuis le premier éclat. Je ne parlerai point non plus des divers degrés que la peur du diable mit à reprises à sa séparation de la cour, et je parlerai ailleurs de Mme de Maintenon, qui lui dut tout, qui prit peu à peu sa place, qui monta plus haut, qui la nourrit longtemps des plus cruelles couleuvres, et qui enfin la relégua de la cour. Ce que personne n'osa, ce dont le Roi fut bien en peine, M. du Maine, comme je l'ai dit ailleurs, s'en chargea; Monsieur de Meaux acheva : elle partit en larmes et en furie, et ne l'a jamais pardonné à M. du Maine, qui par cet étrange service se dévoua pour toujours le cœur et la toute-puissance de Mme de Maintenon.

La maîtresse, retirée à la communauté de Saint-Joseph, qu'elle avoit bâtie, fut longtemps à s'y accoutumer. Elle promena son loisir et ses inquiétudes à Bourbon, à Fontevrault, aux terres de d'Antin, et fut des années sans pouvoir se rendre à elle-même. A la fin Dieu la toucha. Son péché n'avoit jamais été accompagné de l'oubli : elle quittoit souvent le Roi pour aller prier Dieu dans un cabinet; rien ne lui auroit fait rompre aucun jeûne ni un jour maigre; elle fit tous les carêmes, et avec austérité quant aux jeûnes, dans tous les temps de son désordre; des aumônes, estime des gens de bien, jamais rien qui approchât du doute ni de l'impiété; mais impérieuse, altière, dominante, moqueuse, et tout ce que la beauté et la toute-puissance qu'elle en tiroit entraîne après soi. Résolue enfin de mettre à profit un temps qui ne lui avoit été donné que malgré elle, elle chercha quelqu'un de sage et d'éclairé, et se mit entre les mains du P. de la Tour, ce général de l'Oratoire si connu par ses sermons, par ses directions, par ses amis, et par la prudence et les talents du gouvernement. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, sa conversion ne se démentit point, et sa pénitence augmenta toujours. Il fallut d'abord renoncer à l'attachement secret qui lui étoit demeuré pour la cour, et aux espérances qui, toutes chimériques qu'elles fussent, l'avoient

toujours flattée. Elle se persuadoit que la peur du diable seule avoit forcé le Roi à la quitter, que cette même peur, dont Mme de Maintenon s'étoit habilement servie pour la faire renvoyer tout à fait, l'avoit mise au comble de grandeur où elle étoit parvenue, que son âge et sa mauvaise santé, qu'elle se figuroit, l'en pouvoient délivrer, qu'alors, se trouvant veuve, rien ne s'opposoit à rallumer un feu autrefois si actif, dont la tendresse et le desir de la grandeur de leurs enfants communs pouvoit aisément rallumer les étincelles, et qui n'ayant plus de scrupules à combattre, pouvoient[1] la faire succéder à tous les droits de son ennemie.

Ses enfants eux-mêmes s'en flattoient, et lui rendoient de grands devoirs et fort assidus. Elle les aimoit avec passion, excepté M. du Maine, qui fut longtemps sans la voir, et qui ne la vit depuis que par bienséance. C'étoit peu dire qu'elle eût du crédit sur les trois autres; c'étoit de l'autorité, et elle en usoit sans contrainte. Elle leur donnoit sans cesse, et par amitié et pour conserver leur attachement, et pour se réserver ce lien avec le Roi, qui n'avoit avec elle aucune sorte de commerce, même par leurs enfants. Leur assiduité fut retranchée; ils ne la voyoient plus que rarement et après le lui avoir fait demander. Elle devint la mère de d'Antin, dont elle n'avoit été jusqu'alors que la marâtre; elle s'occupa de l'enrichir.

Le P. de la Tour tira d'elle un terrible acte de pénitence; ce fut de demander pardon à son mari et de se remettre entre ses mains. Elle lui écrivit elle-même dans les termes les plus soumis, et lui offrit de retourner avec lui si il daignoit la recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il voulût lui ordonner. A qui a connu Mme de Montespan, c'étoit le sacrifice le plus héroïque. Elle en eut le mérite sans en essuyer l'épreuve; M. de Montespan lui fit dire qu'il ne vouloit ni la recevoir, ni lui prescrire rien, ni ouïr

1. Il y a bien au manuscrit *pouvoient*, au pluriel.

parler d'elle de sa vie. A sa mort, elle en prit le deuil comme une veuve ordinaire, mais il est vrai que, devant et depuis, elle ne reprit jamais ses livrées ni ses armes, qu'elle avoit quittées, et porta toujours les siennes seules et pleines.

Peu à peu elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avoit aux pauvres. Elle travailloit pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisoit travailler ce qui l'environnoit. Sa table, qu'elle avoit aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés; sa prière interrompoit sa compagnie et le plus petit jeu auquel elle s'amusoit, et à toutes les heures du jour elle quittoit tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étoient continuelles; ses chemises et ses draps étoient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaire. Elle portoit sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisoient souvent des plaies; et sa langue, autrefois si à craindre, avoit aussi sa pénitence. Elle étoit, de plus, tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payoit plusieurs femmes dont l'emploi unique étoit de la veiller. Elle couchoit tous ses rideaux ouverts avec beaucoup de bougies dans sa chambre, ses veilleuses autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se réveilloit elle vouloit trouver causant, joliant[1] ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement.

Parmi tout cela, elle ne put jamais se défaire de l'extérieur de reine, qu'elle avoit usurpé dans sa faveur et qui la suivit dans sa retraite. Il n'y avoit personne qui n'y fût si accoutumé de ces temps-là qu'on en conserva l'habitude sans murmure. Son fauteuil avoit le dos joignant le pied de son lit; il n'en falloit point chercher d'autres dans la chambre, non pas même pour ses enfants naturels,

1. Riant, plaisantant.

Mme la duchesse d'Orléans pas plus que les autres. Monsieur et la grande Mademoiselle l'avoient toujours aimée et l'alloient voir assez souvent; à ceux-là on apportoit des fauteuils, et à Madame la Princesse, mais elle ne songeoit pas à se déranger du sien, ni à les conduire. Madame n'y alloit presque jamais, et trouvoit cela fort étrange. On peut juger par là comme elle recevoit tout le monde. Il y avoit de petites chaises à dos, lardées de ployants de part et d'autre, depuis son fauteuil, vis-à-vis les uns des autres, pour la compagnie qui venoit et pour celle qui logeoit chez elle, nièces, pauvres demoiselles, filles et femmes qu'elle entretenoit, et qui faisoient les honneurs.

Toute la France y alloit : je ne sais par quelle fantaisie cela s'étoit tourné de temps en temps en devoir. Les femmes de la cour en faisoient la leur à ses filles; d'hommes il y en alloit peu sans des raisons particulières ou des occasions. Elle parloit à chacun comme une reine qui tient sa cour et qui honore en adressant la parole. C'étoit toujours avec un air de grand respect, qui que ce fût qui entrât chez elle; et de visites elle n'en faisoit jamais, non pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyoit aux occasions aux gens qu'elle vouloit favoriser, et point à tout ce qui la voyoit. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi; belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade, et croyant toujours l'être et aller mourir. Cette inquiétude l'entretenoit dans le goût de voyager; et dans ses voyages elle menoit toujours sept ou huit personnes de compagnie. Elle en fut toujours de la meilleure, avec des grâces qui faisoient passer ses hauteurs et qui leur étoient adaptées. Il n'étoit pas possible d'avoir plus d'esprit, de fine politesse, des expressions singulières, une éloquence, une justesse naturelle qui lui formoit comme un langage particulier, mais qui étoit délicieux, et qu'elle communiquoit si bien par l'habitude

que ses nièces et les personnes assidues auprès d'elle, ses femmes, celles que[1], sans l'avoir été, elle avoit élevées chez elle, le prenoient toutes, et qu'on le sent et on le reconnoît encore aujourd'hui dans le peu de personnes qui en restent : c'étoit le langage naturel de la famille, de son frère et de ses sœurs. Sa dévotion, ou peut-être sa fantaisie, étoit de marier les gens, surtout les jeunes filles ; et comme elle avoit peu à donner après toutes ses aumônes, c'étoit souvent la faim et la soif qu'elle marioit. Jamais, depuis sa sortie de la cour, elle ne s'abaissa à rien demander pour soi ni pour autrui ; les ministres, les intendants, les juges n'entendirent jamais parler d'elle. La dernière fois qu'elle alla à Bourbon, et sans besoin, comme elle faisoit souvent, elle paya deux ans d'avance toutes les pensions charitables qu'elle faisoit en grand nombre, presque toutes à de pauvre noblesse, et doubla toutes ses aumônes. Quoique en pleine santé, et de son aveu, elle disoit qu'elle croyoit qu'elle ne reviendroit pas de ce voyage, et que tous ces pauvres gens auroient, avec ces avances, le temps de chercher leur subsistance ailleurs. En effet, elle avoit toujours la mort présente ; elle en parloit comme prochaine dans une fort bonne santé, et avec toutes ses frayeurs, ses veilleuses et une préparation continuelle, elle n'avoit jamais ni médecin ni même de chirurgien.

Cette conduite concilie avec ses pensées de sa fin les idées éloignées de pouvoir succéder à Mme de Maintenon, quand le Roi, par sa mort, deviendroit libre. Ses enfants s'en flattoient, excepté M. du Maine, qui n'y auroit pas gagné. La cour intérieure regardoit les événements les plus étranges comme si peu impossibles, qu'on a cru que cette pensée n'avoit pas peu contribué à l'empressement des Noailles pour le mariage d'une de leurs filles avec le fils aîné de d'Antin. Ils s'étoient fort accrochés à Mlle Choin ; ils cultivoient soigneusement Madame la

1. Saint-Simon a écrit *qui*, pour *que*.

Duchesse; et pour ne laisser Monseigneur libre d'eux par aucun côté, ils s'étoient saisis de Mme la princesse de Conti en donnant une de leurs filles à la Vallière, qui étoit son cousin germain, et qui pouvoit tout sur elle. Liés comme ils étoient à Mme de Maintenon par le mariage de leur fils avec sa nièce, qui lui tenoit lieu de fille, il sembloit que l'alliance de Mme de Montespan ne dût pas leur convenir, par la jalousie et la haine extrême que lui portoit Mme de Maintenon, et qui se marquoit en tout avec une suite qu'elle n'eut jamais pour aucun autre objet. Une considération si forte et si délicate ne put les retenir, ni les empêcher de profiter de cette alliance pour faire leur cour à Mme de Montespan comme à quelqu'un dont ils attendoient.

La maréchale de Cœuvres n'avoit point d'enfants; ils prirent l'occasion de ce voyage de Bourbon pour lui donner leur fille à y mener comme la sienne, c'est-à-dire allant avec elle, et n'ayant de maison, de table, ni d'équipage que ceux de Mme de Montespan. Elle fit sa cour aux personnes de la compagnie, toutes subalternes qu'elles fussent; et pour Mme de Montespan, elle lui rendit beaucoup plus de respects qu'à Mme la duchesse de Bourgogne ni à Mme de Maintenon. Elle ne fut occupée que d'elle, de lui plaire, de la gagner et de gagner toutes celles de sa maison. Mme de Montespan la traitoit en reine, s'en amusoit comme d'une poupée, la renvoyoit quand elle l'importunoit, et lui parloit extrêmement françois : la maréchale avaloit tout, et n'en étoit que plus flatteuse et plus rampante.

Mme de Saint-Simon et Mme de Lauzun étoient à Bourbon lorsque Mme de Montespan y arriva. J'ai remarqué ailleurs qu'elle étoit cousine issue de germain de ma mère, petits-enfants du frère et de la sœur, que Mme de Montespan la fit faire dame du palais de la Reine lorsqu'on choisit les premières, que mon père refusa, et que Mme de Montespan voyoit toujours ma mère en tout temps et à toutes heures et s'est toujours piquée de la distinguer.

Ma mère la voyoit donc de temps en temps à Saint-Joseph, et Mme de Saint-Simon aussi; aussi à Bourbon lui fit-elle toutes sortes d'amitiés et de caresses, on n'oseroit dire de distinctions, avec cet air de grandeur qui lui étoit demeuré. La maréchale de Cœuvres en étoit mortifiée de jalousie jusqu'à le montrer et l'avouer, et on s'en divertissoit. Je rapporte ces riens pour montrer que l'idée de remplacer Mme de Maintenon, toute chimérique qu'elle fût, étoit entrée dans la tête des courtisans les plus intérieurs, et quelle étoit la leur du Roi et de la cour.

Parmi ces bagatelles, et Mme de Montespan dans une très-bonne santé, elle se trouva tout à coup si mal une nuit, que ses veilleuses envoyèrent éveiller ce qui étoit chez elle. La maréchale de Cœuvres accourut des premières, qui la trouvant prête à suffoquer et la tête fort embarrassée, lui fit à l'instant donner de l'émétique de son autorité, mais une dose si forte que l'opération leur en fit une telle peur qu'on se résolut à l'arrêter, ce qui peut-être lui coûta la vie.

Elle profita d'une courte tranquillité pour se confesser et recevoir les sacrements. Elle fit auparavant entrer tous ses domestiques, jusques aux plus bas, fit une confession publique de ses péchés publics, et demanda pardon du scandale qu'elle avoit si longtemps donné, même de ses humeurs, avec une humilité si sage, si profonde, si pénitente, que rien ne put être plus édifiant. Elle reçut ensuite les derniers sacrements avec une piété ardente. Les frayeurs de la mort qui, toute sa vie, l'avoient si continuellement troublée, se dissipèrent subitement et ne l'inquiétèrent plus. Elle remercia Dieu, en présence de tout le monde, de ce qu'il permettoit qu'elle mourût dans un lieu où elle étoit éloignée des enfants de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette seule fois. Elle ne s'occupa plus que de l'éternité, quelque espérance de guérison dont on la voulût flatter, et de l'état d'une pécheresse dont la crainte étoit tempérée par une sage confiance

en la miséricorde de Dieu, sans regret, et uniquement attentive à lui rendre son sacrifice plus agréable avec une douceur et une paix qui accompagna toutes ses actions.

D'Antin, à qui on avoit envoyé un courrier, arriva comme elle approchoit de sa fin; elle le regarda, et lui dit seulement qu'il la voyoit dans un état bien différent de celui où il l'avoit vue à Bellegarde. Dès qu'elle fut expirée, peu d'heures après l'arrivée de d'Antin, il partit pour Paris, ayant donné ses ordres, qui furent étranges ou étrangement exécutés. Ce corps, autrefois si parfait, devint la proie de la maladresse et de l'ignorance du chirurgien de la femme de le Gendre, intendant de Montauban, qui étoit venue prendre les eaux, et qui mourut bientôt après elle-même. Les obsèques furent à la discrétion des moindres valets, tout le reste de la maison ayant subitement déserté. La maréchale de Cœuvres se retira sur-le-champ à l'abbaye de Saint-Menou, à quelques lieues de Bourbon, dont une nièce du P. la Chaise étoit abbesse, avec quelques-unes de la compagnie de Mme de Montespan, les autres ailleurs. Le corps demeura longtemps sur la porte de la maison, tandis que les chanoines de la Sainte-Chapelle et les prêtres de la paroisse disputoient de leur rang jusqu'à plus que de l'indécence. Il fut mis en dépôt dans la paroisse comme y eût pu être celui de la moindre bourgeoise du lieu, et longtemps après porté à Poitiers, dans le tombeau de sa maison à elle, avec une parcimonie indigne. Elle fut amèrement pleurée de tous les pauvres de la province, sur qui elle répandoit une infinité d'aumônes, et d'autres sans nombre de toutes les sortes, à qui elle en distribuoit continuellement.

D'Antin étoit à Livry, où Monseigneur étoit allé chasser et coucher une nuit, lorsqu'il reçut le courrier de Bourbon. En partant pour s'y rendre, il envoya avertir à Marly les enfants naturels de sa mère; le comte de Toulouse l'alla dire au Roi, et lui demander la permission d'aller trouver sa mère : il la lui accorda; et partit aussitôt; mais il ne

fut que jusqu'à Montargis, où il trouva un courrier qui apportoit la nouvelle de sa mort, ce qui fit aussi rebrousser les médecins et les autres secours qui l'alloient trouver à Bourbon. Rien n'est pareil à la douleur que Mme la duchesse d'Orléans, Madame la Duchesse et le comte de Toulouse en témoignèrent. Ce dernier l'étoit allé cacher de Montargis à Rambouillet. M. du Maine eut peine à contenir sa joie : il se trouvoit délivré de tout reste d'embarras. Il n'osa rester à Marly, mais au bout de deux jours qu'il fut à Sceaux il retourna à Marly, et y fit mander son frère. Leurs deux sœurs, qui s'étoient aussi retirées à Versailles, eurent le même ordre de retour. La douleur de Madame la Duchesse fut étonnante, elle qui s'étoit piquée toute sa vie de n'aimer rien, et à qui l'amour même, ou ce que l'on croyoit tel, n'avoit jamais pu donner de regrets. Ce qui le fut davantage, c'est celle de Monsieur le Duc, qui fut extrême, lui si peu accessible à l'amitié, et dont l'orgueil étoit honteux d'une telle belle-mère. Cela put confirmer dans l'opinion que j'ai expliquée plus haut de leurs espérances, auxquelles cette mort mit fin.

Mme de Maintenon, délivrée d'une ancienne maîtresse dont elle avoit pris la place, qu'elle avoit chassée de la cour, et sur laquelle elle n'avoit pu se défaire de jalousies et d'inquiétudes, sembloit devoir se trouver affranchie; il en fut autrement : les remords de tout ce qu'elle lui avoit dû, et de la façon dont elle l'en avoit payée, l'accablèrent tout à coup à cette nouvelle; les larmes la gagnèrent, que, faute de meilleur asile, elle fut cacher à sa chaise percée; Mme la duchesse de Bourgogne, qui l'y poursuivit, en demeura sans parole d'étonnement. Elle ne fut pas moins surprise de la parfaite insensibilité du Roi, après un amour si passionné de tant d'années; elle ne put se contenir de le lui témoigner : il lui répondit tranquillement que, depuis qu'il l'avoit congédiée, il avoit compté ne la revoir jamais, qu'ainsi elle étoit dès lors morte pour lui. Il est aisé de juger que la douleur des enfants qu'il en avoit ne lui plut pas : quoique redouté au dernier point,

elle eut son cours, et il fut long. Toute la cour les fut voir sans leur rien dire, et le spectacle ne laissa pas d'en être curieux. Un contraste entre eux et la princesse de Conti ne le fut pas moins, et les humilia beaucoup : celle-ci étoit en deuil de sa tante, Mme de la Vallière, qui venoit de mourir; les enfants du Roi et de Mme de Montespan n'osèrent porter aucun deuil d'une mère non reconnue : il n'y parut qu'au négligé, au retranchement de toute parure et de tout divertissement, même du jeu, qu'elles s'interdirent pour longtemps, ainsi que le comte de Toulouse. La vie et la conduite d'une si fameuse maîtresse depuis sa retraite forcée m'a paru être une chose assez curieuse pour s'y étendre, et l'effet de sa mort propre à caractériser la cour.

D'Antin, délivré des devoirs à rendre à une mère impérieuse, fut plus sensible à ce soulagement qu'à la cessation de tout ce qu'il tiroit d'elle depuis sa dévotion. Cette raison et celle de ses sœurs bâtardes et du comte de Toulouse, à qui il vouloit plaire, et qui aimoient et rendoient tant à leur mère, l'y rendoit plus attentif. La pénitence la rendoit libérale pour lui; mais son cœur n'avoit jamais pu s'ouvrir sur le fils qu'elle avoit eu de son mari : toute la place en étoit prise par ses autres enfants. La contrainte qu'elle se donnoit sur ceux-ci augmentoit sa peine à l'égard de l'autre, pour qui tout étoit par effort. Sa conduite lâchoit la bride à l'humeur, et un autre que d'Antin auroit encore eu le motif de se voir débarrassé d'une mère devenue sa honte et celle de sa maison; mais tel n'étoit pas son caractère : né avec beaucoup d'esprit naturel, il tenoit de ce langage charmant de sa mère et du gascon de son père, mais avec un tour et des grâces naturelles qui prévenoient toujours. Beau comme le jour étant jeune, il en conserva de grands restes jusqu'à la fin de sa vie, mais une beauté mâle et une physionomie d'esprit. Personne n'avoit ni[1] plus d'agréments, de mémoire, de lu-

1. Saint-Simon a négligé de répéter plus loin ce mot *ni*.

mière, de connoissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagement pour savoir les prendre, plaire, s'insinuer, et parler toutes sortes de langages; beaucoup de connoissances et des talents sans nombre, qui le rendoient propre à tout, avec quelque lecture; un corps robuste, et qui sans peine fournissoit à tout, répondoit au génie, et quoique peu à peu devenu fort gros, il ne lui refusoit ni veilles ni fatigues. Brutal par tempérament, doux, poli par jugement, accueillant, empressé à plaire, jamais il ne lui arrivoit de dire mal de personne. Il sacrifia tout à l'ambition et aux richesses, quoique prodigue, et fut le plus habile et le plus raffiné courtisan de son temps, comme le plus incompréhensiblement assidu. Application sans relâche, fatigues incroyables pour se trouver partout à la fois, assiduité prodigieuse en tous lieux différents, soins sans nombre, vues en tout, et cent à la fois, adresses, souplesses, flatteries sans mesure, attention continuelle et à laquelle rien n'échappoit, bassesses infinies, rien ne lui coûta, rien ne le rebuta vingt ans durant, sans aucun autre succès que la familiarité qu'usurpoit sa gasconne impudence, avec des gens que tout lui persuadoit avec raison qu'il falloit violer quand on étoit à portée de le pouvoir. Aussi n'y avoit-il pas manqué avec Monseigneur, dont il étoit menin, et duquel son mariage l'avoit fort approché : il avoit épousé la fille aînée du duc d'Uzès et de la fille unique du duc de Montausier, dont la conduite obscure et peu régulière ne l'empêcha jamais de vivre avec elle et avec tous les siens avec une considération très-marquée, et prenant une grande part à eux tous, ainsi qu'à ceux de la maison de sa mère. Sa table, ses équipages, toute sa dépense étoit prodigieuse, et la fut dans tous les temps. Son jeu furieux le fit subsister longtemps : il y étoit prompt, exact en comptes, bon payeur, sans incidents, les jouoit tous[1] fort bien, heureux à ceux de hasard, et avec tout cela, fort accusé d'aider la fortune.

1. Jouait tous les jeux.

Sa servitude fut extrême à l'égard des enfants de sa mère, sa patience infinie aux rebuts. On a vu celui qu'ils essuyèrent pour lui, lorsqu'à la mort de son père ils demandèrent tous au Roi de le faire duc; et si le dénouement qui se verra bientôt n'eût découvert ce qui avoit rendu tant d'années et de ressorts inutiles, on ne pourroit le concevoir. On a vu comment sa mère lui fit quitter solennellement le jeu en lui assurant une pension de dix mille écus, combien le Roi trouva ridicule l'éclat de la profession qu'il en fit, et comment peu à peu il le reprit, deux ans après, tout aussi gros qu'auparavant. Une autre disparate qu'il fit pendant cette abstinence de jeu lui réussit tout aussi mal : il se mit dans la dévotion, dans les jeûnes, qu'il ne laissoit pas ignorer, et qui durent coûter à sa gourmandise et à son furieux appétit; il affecta d'aller tous les jours à la messe, et une régularité extérieure. Il soutint cette tentative près de deux ans; à la fin, la voyant sans succès, il s'en lassa, et peu à peu, avec le jeu, il reprit son premier genre de vie. Avec de tels défauts si reconnus, il en eut un plus malheureux que coupable, puisqu'il ne dépendoit pas de lui, dont il souffrit plus que de pas un : c'étoit une poltronnerie, mais telle, qu'il est incroyable ce qu'il faut qu'il ait pris sur lui pour avoir servi si longtemps. Il en a reçu en sa vie force affronts, avec une dissimulation sans exemple. Monsieur le Duc, méchant jusqu'à la barbarie, étant de jour au bombardement de Bruxelles, le fit venir à la tranchée pour dîner avec lui; aussitôt il donna le mot, mit toute la tranchée dans la confidence, et un peu après s'être mis à table, voilà une vive alarme, une grande sortie des ennemis, et tout l'appareil d'un combat chaud et imminent. Quand Monsieur le Duc s'en fut assez diverti, il regarda d'Antin : « Remettons-nous à table, lui dit-il; la sortie n'étoit que pour toi. » D'Antin s'y remit sans s'en émouvoir, et il n'y parut pas.

Une autre fois, M. le prince de Conti, qui ne l'aimoit pas, à cause de M. du Maine et de M. de Vendôme, visitoit

des postes à je ne sais plus quel siége, et trouva d'Antin dans un assez avancé. Le voilà à faire ses grands rires, qui lui cria : « Comment, d'Antin, te voilà ici et tu n'es pas encore mort! » Cela fut avalé avec tranquillité, et sans changer de conduite avec ces deux princes, qu'il voyoit très-familièrement. La Feuillade, fort envieux et fort avantageux, lui fit une incartade aussi gratuite que ces deux-là. Il étoit à Meudon, à deux pas de Monseigneur, dans la même pièce. Je ne sais sur quoi on vint à parler de grenadiers, ni ce que dit d'Antin, qui forma une dispute fort légère, et plutôt matière de conversation. Tout d'un coup : « C'est bien à vous, lui dit la Feuillade en élevant le ton, à parler de grenadiers, et où en auriez-vous vu? » D'Antin voulut répondre : « Et moi, interrompit la Feuillade, j'en ai vu souvent en des endroits dont vous n'auriez osé approcher de bien loin. » D'Antin se tut, et la compagnie resta stupéfaite. Monseigneur, qui l'entendit, n'en fit pas semblant, et dit après que, s'il avoit témoigné l'avoir ouï, il n'avoit plus de parti à prendre que celui de faire jeter la Feuillade par les fenêtres, pour un si grand manque de respect en sa présence. Cela passa doux comme lait, et il n'en fut autre chose. En un mot, il étoit devenu honteux d'insulter d'Antin.

Il faut convenir que c'étoit grand dommage qu'il eût un défaut si infamant, sans lequel on eût peut-être difficilement trouvé un homme plus propre que lui à commander les armées : il avoit les vues vastes, justes, exactes, de grandes parties de général, un talent singulier pour les marches, les détails de troupes, de fourrages, de subsistances, pour tout ce qui fait le meilleur intendant d'armée, pour la discipline, sans pédanterie et allant droit au but et au fait, une soif d'être instruit de tout, qui lui donnoit une peine infinie et lui coûtoit cher en espions. Ces qualités le rendoient extrêmement commode à un général d'armée; le maréchal de Villeroy et M. de Vendôme s'en sont très-utilement servis. Il avoit toujours un dessinateur ou deux, qui prenoient tant qu'ils pouvoient les plans des

pays, des marches, des camps, des fourrages et de ce qu'ils pouvoient de l'armée des ennemis. Avec tant de vues, de soins, d'applications différentes à la cour et à la guerre, toujours à soi, toujours la tête libre et fraîche, despotique sur son corps et sur son esprit, d'une société charmante, sans tracasserie, sans embarras, avec de la gaieté et un agrément tout particulier, affable aux officiers, aimable aux troupes, à qui il étoit prodigue avec art et avec goût, naturellement éloquent et parlant à chacun sa propre langue, aisé en tout, aplanissant tout, fécond en expédients et capable à fond de toutes sortes d'affaires, c'étoit un homme certainement très-rare. Cette raison m'a fait étendre sur lui, et il est bon de faire connoître d'avance ce courtisan, jusqu'ici si délaissé, qui va devenir un personnage pour le reste de sa vie. Fait et demeuré comme il étoit, il n'est pas surprenant qu'il ait eu autant d'envie de s'accrocher aux Noailles. Le surprenant est que sa mère y ait non-seulement consenti, mais qu'elle l'ait desiré plus que lui encore, avec sa retraite et sa dévotion véritable, pour se rapprocher Mme de Maintenon, qu'elle avoit tant de raisons de haïr et de se la croire irréconciliable. Elle lui écrivit plusieurs lettres flatteuses à l'occasion de ce mariage; elle n'en reçut que des réponses sèches, et néanmoins fit tout pour le conclure, dans le dessein de lui plaire, tant sont fortes les chaînes du monde, auquel trop souvent on croit de bonne foi avoir entièrement renoncé, et que cependant, malgré tout ce qu'on en a éprouvé, il se trouve qu'on y tient encore.

D'Antin, qui avoit bien plus de sens que de valeur et d'honneur, n'avoit jamais ni espéré ni desiré de voir sa mère succéder à Mme de Maintenon. Comme son intérêt là-dessus n'aveugloit point son esprit, il en avoit trop pour n'en pas sentir la chimère; et si, par impossible, la chimère eût réussi, il voyoit trop clair dans sa plus étroite famille pour ignorer que ce ne seroit pour lui qu'un resserrement et un appesantissement de chaînes

qui le rendroient plus esclave des enfants de sa mère, qui tireroient tout le fruit de ce retour, sans qui il ne pourroit rien espérer d'une femme qui n'avoit jamais eu pour lui d'amitié ni d'estime, et dont le cœur n'étoit occupé que des fruits de son péché, quelque violence que la dévotion lui fît à son égard et au leur. Il comprenoit donc qu'avec le Roi de plus dans la balance, et la dissipation que la dévotion trouveroit en ce retour, il ne feroit que ramasser à peine les miettes qui tomberoient de dessus leur table. Il sentoit encore avec justesse, et ne s'y trompa pas, la cause de l'utilité de tous ses soins jusqu'alors; que Mme de Maintenon étoit un obstacle implacable et invincible à toute fortune du fils légitime de son ancienne dame et maîtresse, laquelle n'étant plus, il se flattoit d'arriver enfin, sans que cette ennemie régnante s'y opposât plus, et de voler enfin de ses propres ailes, sans être obligé à un vil emprunt des enfants de sa mère, dont il sentoit toute la honte, mais dont jusqu'alors il éprouvoit la nécessité. Le deuil épouvantable dont il affecta de s'envelopper, pour leur plaire et pour dissimuler l'aise et le soulagement qu'il ressentoit, ne les put cacher à eux ni au monde. Il ne vouloit pas, d'autre part, avoir le démérite de l'affliction devant l'insensibilité du Roi, ni devant l'ennemie de sa mère. La difficulté d'ajuster deux choses si peu alliables le trahit; et le monde, follement accoutumé à la vénération de Mme de Montespan, ne pardonna pas à son fils, qui en tiroit si gros, de s'être remis sitôt au jeu, sous prétexte de la partie de Monseigneur, de laquelle il étoit. L'indécence des obsèques, et le peu qui fut distribué à ce nombreux domestique qui perdoit tout, fit beaucoup crier contre lui. Il crut l'apaiser par quelques largesses de gascon à quelques-uns des plus attachés. Il porta même à M. du Maine un diamant de grand prix, lui dit qu'il savoit qu'il avoit toujours aimé ce diamant, et qu'il ne pouvoit ignorer qu'il ne lui eût été destiné; M. du Maine le prit, mais vingt-quatre heures après le lui renvoya, par un ordre supérieur. Tout

cela ne fut rien en comparaison de l'affaire du testament.

On savoit que Mme de Montespan en avoit fait un, il y avoit longtemps; elle ne s'en étoit pas cachée, elle le dit même en mourant, mais sans ajouter où on le trouveroit, parce qu'il étoit apparemment dans ses cassettes avec elle ou, comme on n'en doutoit guère, que le P. de la Tour ne l'eût entre les mains. Cependant le testament ne se trouva point, et le P. de la Tour, qui étoit alors dans ses visites des maisons de l'Oratoire, déclara en arrivant qu'il ne l'avoit point, mais sans ajouter qu'il n'en avoit point de connoissance. Cela acheva de persuader qu'il y en avoit un, et qu'il étoit enlevé et supprimé pour toujours. Le vacarme fut épouvantable, les domestiques firent de grands cris, et les personnes subalternes attachées à Mme de Montespan, qui y perdirent tout jusqu'à cette ressource. Ses enfants s'indignèrent de tant d'étranges procédés, et s'expliquèrent durement à d'Antin lui-même; il ne fit que glisser et secouer les oreilles sur ce à qui[1] il s'étoit bien attendu : il avoit été au solide, et il se promettoit bien que la colère passeroit avec la douleur et ne lui nuiroit pas en choses considérables.

La perte commune réunit pour un temps Mme la duchesse d'Orléans et Madame la Duchesse. Mme de Saint-Simon à son retour, ni moi en l'attendant, n'allâmes ni ne fîmes rien dire à Monsieur le Duc ni à Madame la Duchesse. La maréchale de Cœuvres, qui pendant son voyage avoit perdu son beau-père et avoit pris le nom de maréchale d'Estrées, arriva bien dolente d'avoir perdu son voyage. Elle essaya d'en profiter au moins auprès des filles de Mme de Montespan. Leur douleur dura assez longtemps; avec elle finit la réunion des deux sœurs, et celle qu'elle avoit produite aussi entre Madame la Duchesse et Mme la princesse de Conti, et toutes reprirent à l'égard les unes

1. Il y a bien *qui*, au manuscrit.

des autres leur conduite ordinaire peu à peu, et à l'égard du monde leur train de vie accoutumé. D'Antin n'en fut pas quitte sitôt ni à si bon marché qu'il s'en étoit flatté avec les enfants de sa mère; mais à la fin tout se sécha, passa et disparut. Ainsi va le cours du monde.

CHAPITRE XIV.

Mort de la duchesse de Nemours; sa famille; branche de Nemours de la maison de Savoie. — Caractère de Mme de Nemours. — Origine de l'ordre du Calvaire. — Prétendants à Neuchâtel; droits des prétendants. — Conduite de la France sur Neuchâtel. — Électeur de Brandebourg prétend Neuchâtel, où son ministre veut précéder le prince de Conti. — Neuchâtel adjugé et livré à l'électeur de Brandebourg. — Mort, famille, fortune du cardinal d'Arquien. — Étonnante vérité. — Rage de la reine de Pologne contre la France, et sa cause. — Mort de la duchesse de la Trémoille; malheur des familles. — Caractère de la maréchale de Crequy. — Mort de Vaillac; son extraction; ses aventures. — Archevêque de Bourges singulièrement nommé au cardinalat par le roi Stanislas.

La mort de la duchesse de Nemours, qui suivit celle de Mme de Montespan de fort près, fit encore plus de bruit dans le monde, mais dans un autre genre. Elle étoit fille du premier lit du dernier duc de Longueville qui ait figuré, et de la fille aînée du comte de Soissons, prince du sang, qui fit et perdit ce procès fameux contre le prince de Condé, fils de son frère aîné et père du héros. L'autre fille du même prince épousa le prince de Carignan, si connu sous le nom de prince Thomas, dernier fils du célèbre duc de Savoie, Ch.-Emmanuel, vaincu par l'épée de Louis XIII aux barricades de Suse. Mme de Carignan mourut à Paris à quatre-vingt-six ans, en 1692, mère du fameux muet et du comte de Soissons mari de la trop célèbre comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin; et Mme de Carignan et sa sœur aînée, duchesse de Longueville, étoient sœurs du dernier comte de Soissons, prince du sang, tué à la bataille de la Marfée, dite

de Sedan, qu'il venoit de gagner contre l'armée du Roi, où Sa Majesté n'étoit pas, en 1641, sans avoir été marié, père de ce bâtard obscur reconnu si longtemps après sa mort, à qui Mme de Nemours dont nous parlons fit de si grands biens, lequel, d'une fille du maréchal-duc de Luxembourg, laissa une fille devenue unique, infiniment riche, qui épousa le duc de Luynes, mère du duc de Chevreuse d'aujourd'hui. Ainsi ce bâtard étoit cousin germain de Mme de Nemours, fils du frère de sa mère et de la princesse de Carignan. M. de Longueville devenu veuf, et n'ayant que Mme de Nemours non encore mariée, épousa en secondes noces la sœur de Monsieur le Prince le héros, qui sous le nom de Mme de Longueville a fait tant de bruit dans le monde et tant figuré dans la minorité de Louis XIV. Mme de Nemours fut mariée en 1657, qu'elle avoit trente-deux ans, et devint veuve deux ans après, sans enfants, du dernier de cette branche de Nemours. Elle sortoit de Ph. comte de Génevois, puîné de Ph. II, duc de Savoie. Le comte de Génevois étoit frère de père de Philbert II, duc de Savoie, et de la mère du roi François Ier, et de père et de mère de Ch. III, duc de Savoie. Le comte de Tende et de Villars, si connu, lui et sa courte mais brillante postérité, en France, étoit leur frère bâtard. François Ier fit le comte de Génevois duc de Nemours vérifié sans pairie. Le duc de Savoie, Ch. III, son frère, fut grand-père du fameux duc Ch.-Emmanuel dont je viens de parler, et ce Ch.-Emmanuel étoit grand-père d'autre Ch.-Emmanuel, père du premier roi de Sardaigne. On voit ainsi en quelle distance cette branche de Nemours étoit tombée du chef de sa maison.

Ce premier duc de Nemours épousa une Longueville, dont la mère étoit Baden, de la branche d'Hochberg, héritière par la sienne de Neuchâtel, et c'est par là que cette espèce de souveraineté, à faute de Longuevilles mâles, est tombée à Mme de Nemours. De ce premier duc de Nemours et de cette héritière vint un fils unique, Jacq. duc de Nemours, si connu en son temps par son esprit, ses grâces,

ses galanteries, sa bravoure, qui fit cet enfant à Mlle de la Garnache dont j'ai parlé p. 151[1], à l'occasion des Rohans, et qui épousa la fameuse Anne d'Este, petite-fille de Louis XII par sa mère, et veuve du duc de Guise tué par Poltrot au siége d'Orléans, et mère des duc et cardinal de Guise tués à Blois en 1588, du duc de Mayenne, chef de la Ligue, du cardinal de Guise, et de cette furieuse duchesse de Montpensier. Ainsi les deux fils de ce second duc de Nemours étoient frères utérins des Guises que je viens de nommer, fort liés avec eux, aussi grands ligueurs qu'eux, mais brouillés à la fin avec le duc de Mayenne, qui vouloit tout le royaume pour son fils en épousant l'infante d'Espagne, parce qu'il les convainquit de vouloir livrer au duc de Savoie leur gouvernement de Lyon, la Provence et le Dauphiné. L'aîné mourut sans alliance; le cadet épousa la fille aînée et héritière du duc d'Aumale, le seul des chefs de la Ligue qu'on ne put trouver moyen de comprendre dans l'amnistie à la paix, et qui, pour l'assassinat d'Henri III, fut tiré à quatre chevaux en effigie, en Grève, par arrêt du Parlement, et mourut fort vieux, fort gueux et fort délaissé, à Bruxelles. De ce mariage trois fils, tous trois ducs de Nemours l'un après l'autre. L'aîné mourut jeune sans alliance; le second épousa la fille du duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV, suivit le parti de Monsieur le Prince, et fut tué en duel par le duc de Beaufort, frère de sa femme, qui avoit embrassé le même parti. La jalousie s'étoit mise entre eux sur tous chapitres, et c'est ce duel qui commença la fortune du père du maréchal de Villars, dont j'ai parlé p. 7[2]. Ce duc de Nemours laissa deux filles : l'aînée fut duchesse de Savoie et mère du premier roi de Sardaigne; l'autre, reine de Portugal, célèbre pour avoir répudié, détrôné et confiné son mari, et épousé son beau-frère, qui, après sa mort, eut d'une Neubourg le roi de Portugal d'aujourd'hui. Le troisième frère, nommé à l'archevêché de Reims

1. Pages 67 et 68 de notre tome II.
2. Pages 24-26 de notre tome I.

sans avoir pris aucuns ordres, quitta ses bénéfices en 1652, à la mort de son frère, et quatre ou cinq ans après épousa Mme de Nemours dont il s'agit ici, qu'il laissa veuve sans enfants deux ans après, à laquelle il faut maintenant revenir. Il faut seulement remarquer auparavant que son père, mort en 1663, avoit laissé deux fils de son second mariage avec la sœur de Monsieur le Prince et de M. le prince de Conti : l'aîné, à qui la tête tourna de bonne heure, qu'on envoya à Rome chez les jésuites, où il prit le petit collet en 1666, à vingt ans, ayant renoncé à tout en faveur de son frère, et fut fait prêtre par le Pape même en 1669; c'est sur cette tutelle que Monsieur le Prince père et fils eurent tant de disputes et de procédés avec Mme de Nemours, qui la perdit contre eux; le cadet, qui portoit le nom de comte de Saint-Paul, fut tué au passage du Rhin, sans alliance, allant être élu roi de Pologne, en 1672 : Michel Wiesnowieski le fut en sa place, sur la nouvelle de sa mort. Son frère, revenu en France, passa le reste de ses jours honnêtement enfermé dans l'abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, où il est mort le dernier de cette longue et illustrée bâtardise, en 1694.

Mme de Nemours, avec une figure fort singulière, une façon de se mettre en tourière qui ne l'étoit pas moins, de gros yeux qui ne voyoient goutte, et un tic qui lui faisoit toujours aller une épaule, avec des cheveux blancs qui lui traînoient partout, avoit l'air du monde le plus imposant. Aussi étoit-elle altière au dernier point, et avoit infiniment d'esprit, avec une langue éloquente et animée à qui elle ne refusoit rien. Elle avoit la moitié de l'hôtel de Soissons, et Mme de Carignan l'autre, avec qui elle avoit souvent des démêlés, quoique sœur de sa mère et princesse du sang. Elle joignoit à la haine maternelle de la branche de Condé celle qu'inspirent souvent les secondes femmes aux enfants du premier lit. Elle ne pardonnoit point à Mme de Longueville les mauvais traitements qu'elle prétendoit en avoir reçus, et moins encore aux deux

princes de Condé de lui avoir emblé[1] la tutelle et le bien de son frère, et au prince de Conti d'en avoir gagné contre elle la succession et le testament fait en sa faveur. Ses propos les plus forts, les plus salés, et souvent très-plaisants, ne tarissoient point sur ces chapitres, où elle ne ménageoit point du tout la qualité de princes du sang. Elle n'aimoit pas mieux ses héritiers naturels, les Gondi et les Matignons. Elle vivoit pourtant honnêtement avec la duchesse douairière de Lesdiguières et avec le maréchal et la maréchale de Villeroy, mais pour les Matignons, elle n'en vouloit pas ouïr parler.

Les deux sœurs de son père avoient épousé, l'aînée le fils aîné du maréchal-duc de Retz, la cadette le fils puîné du maréchal de Matignon. Cette aînée perdit son mari avant son beau-père, et est devenue célèbre, sous le nom de marquise de Belle-Isle, par quantité de bonnes œuvres, s'être faite feuillantine, avoir obstinément refusé l'abbaye de Fontevrault, enfin pour avoir conçu et enfanté le nouvel ordre du Calvaire, dans lequel elle mourut à Poitiers, en 1628. Le duc de Retz, son fils unique, ne laissa que deux filles : l'aînée épousa Pierre Gondi, cousin germain de son père, qui, en faveur de ce mariage, eut de nouvelles lettres de duc et pair de Retz et le rang de leur date. Il étoit fils du célèbre Père de l'Oratoire qui avoit été chevalier de l'ordre et général des galères, et il étoit frère du fameux coadjuteur de Paris ou cardinal de Retz. Il ne laissa qu'une fille, mariée au duc de Lesdiguières, qui n'eut qu'un fils, gendre du maréchal-duc de Duras, que nous avons vu mourir fort jeune sans enfants. L'autre fille épousa le duc de Brissac, dont il n'eut que mon beau-frère, mort sans enfants, et la maréchale de Villeroy. L'autre tante de M. de Longueville, père de Mme de Nemours, épousa par amour le second fils du maréchal de Matignon, dont l'aîné n'avoit point d'enfants, deux frères de grand mérite, en grands emplois, et tous

1. Voyez tome I, p. 46 et note 1, et tome II, p. 245 et note 1.

deux chevaliers de l'ordre. Cette Longueville fut mère du père du comte et du dernier maréchal de Matignon, vivants à la mort de Mme de Nemours et bien longtemps depuis, et qui étoient ses héritiers, ainsi que la maréchale de Villeroy. La marquise de Belle-Isle avoit été mariée par sa famille et en sa présence; sa sœur s'étoit mariée à son gré à leur insu, et toute la maison de Longueville ne put se résoudre à leur pardonner et à les voir qu'après un grand nombre d'années, et jamais depuis aucun des Longuevilles n'a aimé les Matignons.

Mme de Nemours étoit là-dessus si entière, que parlant au Roi dans une fenêtre de son cabinet, avec ses yeux qui ne voyoient guère, elle ne laissa pas d'apercevoir Matignon, qui passoit dans la cour. Aussitôt elle se mit à cracher cinq ou six fois tout de suite, puis dit au Roi qu'elle lui en demandoit pardon, mais qu'elle ne pouvoit voir un Matignon sans cracher de la sorte. Elle étoit extraordinairement riche, et vivoit dans une grande splendeur et avec beaucoup de dignité; mais ses procès lui avoient tellement aigri l'esprit qu'elle ne pouvoit pardonner : elle ne finissoit point là-dessus; et quand quelquefois on lui demandoit si elle disoit le *Pater*, elle répondoit qu'oui, mais qu'elle y passoit l'article du pardon des ennemis sans le dire. On peut juger que la dévotion ne l'incommodoit pas; elle faisoit elle-même le conte qu'étant entrée dans un confessionnal sans être suivie dans l'église, sa mine n'avoit pas imposé au confesseur, ni son accoutrement : elle parla de ses grands biens, et beaucoup des princes de Condé et de Conti; le confesseur lui dit de passer cela; elle, qui sentoit son cas grave, insista pour l'expliquer, et fit mention de grandes terres et de millions; le bonhomme la crut folle, et lui dit de se calmer, que c'étoit des idées qu'il falloit éloigner, qu'il lui conseilloit de n'y plus penser, et surtout de manger de bons potages si elle en avoit le moyen : la colère lui prit, et le confesseur à fermer le volet; elle se leva et prit le chemin de la porte. Le confesseur, la voyant aller, eut curiosité de ce qu'elle

devenoit, et la suivit à la porte; quand il vit cette bonne femme qu'il croyoit folle reçue par des écuyers, des demoiselles et ce grand équipage avec lequel elle marchoit toujours, il pensa tomber à la renverse, puis courut à sa portière lui demander pardon; elle, à son tour, se moqua de lui, et gagna pour ce jour de ne point aller à confesse. Quelques semaines avant sa mort, elle fut si mal qu'on la pressa de penser à elle; enfin elle prit sa résolution : elle envoya son confesseur avec un de ses gentilshommes à Monsieur le Prince, à M. le prince de Conti et à MM. de Matignon, leur demander pardon de sa part. Tous allèrent la voir, et en furent bien reçus; mais ce fut tout : pas un n'en eut rien. Elle avoit quatre-vingt-six ans, et acheva de donner ce qu'elle put aux deux filles de ce bâtard, qu'elle avoit fait son héritier, dont l'une mourut jeune sans être mariée; l'autre épousa le duc de Luynes, comme je l'ai déjà dit.

Cette mort mit promptement bien des gens en campagne : le duc de Villeroy et Matignon partirent aussitôt pour Neuchâtel, et M. le prince de Conti pour Pontarlier, parce que le Roi ne voulut pas qu'ils se commît, comme en son premier voyage, au manque de respect qu'il avoit éprouvé à Neuchâtel. De Pontarlier, il étoit à portée d'y donner ses ordres pour ses affaires, et d'en savoir des nouvelles à tous moments. Il y envoya Saintrailles, que Monsieur le Duc lui prêta, et qui étoit un homme d'esprit, sage et capable, mais qui, pour avoir été gâté par la bonne compagnie et par ces princes, étoit devenu très-suffisant et passablement impertinent; d'ailleurs un très-simple gentilhomme, et rien moins que Poton, dont étoit le fameux Saintrailles, dont les actions ont rendu ce nom célèbre dans nos histoires. La vieille Mailly, belle-mère de la dame d'atour de Mme la duchesse de Bourgogne, s'étoit mise sur les rangs pour la succession à la principauté d'Orange, sur une alliance tirée par les cheveux de la maison de Châlons, moins dans l'espérance d'un droit aussi chimérique, que pour faire valoir le marquis de Nesle, son petit-fils, par des prétentions si hautes. La

même raison la fit se présenter avec aussi peu de fondement pour Neuchâtel; elle se flattoit qu'avec la protection de Mme de Maintenon, elle en pourroit tirer d'autres partis plus solides : Mme de Maintenon n'y prit pas la moindre part, et on se moqua à Paris comme en Suisse de ses chimères. Celle de M. le prince de Conti étoit fondée sur le testament du dernier duc de Longueville, mort enfermé, qui l'avoit appelé à tous ses biens après le comte de Saint-Paul, son frère, et sa postérité. Il avoit gagné ce procès contre Mme de Nemours. Restoit à voir si une souveraineté se pouvoit donner comme d'autres biens, et si Messieurs de Neufchâtel déféreroient à un arrêt du parlement de Paris. Outre qu'ils n'étoient pas soumis à aucune jurisdiction du royaume, les héritiers prétendoient que Neuchâtel, par la qualité souveraine, ou plutôt indépendante, de ce petit État, ne pouvoit se donner ni être ôté aux héritiers du sang, et cela est vrai en France des duchés. Restoit donc à voir à qui il devoit appartenir, de Matignon ou de la duchesse douairière de Lesdiguières, pour laquelle le duc de Villeroy étoit allé, comme son héritier par sa mère.

Matignon se prétendoit préférable par la proximité du sang, parce qu'il avoit un degré sur la duchesse, et celle-ci par l'aînesse. Son droit contre Matignon ne paroissoit pas douteux : les fiefs de dignité et tous les grands fiefs ont toujours suivi l'aînesse; la loi et la pratique s'y sont toujours accordées; à plus forte raison un fief indépendant, étendu, et considéré comme souverain. Mais de pareils procès ne se décident guère par les règles, et Matignon avoit beau jeu : Chamillart, comme je l'ai remarqué p. 412[1], étoit son ami intime, et il étoit devenu ennemi déclaré du maréchal de Villeroy, à l'occasion de la bataille de Ramillies, comme je l'ai raconté en son lieu. Par cette même occasion, comme on l'a vu là même, ce maréchal étoit tombé dans l'entière disgrâce

1. Page 12 de notre tome IV.

du Roi. Restoit le prince de Conti, qu'il n'aimoit point, et à qui il n'avoit jamais pu pardonner sincèrement son voyage de Hongrie, et peut-être encore moins son mérite et sa réputation. Chamillart, dans le fort de sa faveur, n'eut donc pas de peine d'obtenir du Roi de se déclarer neutre. Ce ministre, sûr de ce côté-là à l'égard d'un prince du sang, ne balança pas à se déclarer ouvertement pour Matignon. Il le combla d'argent et de tout ce que son crédit lui put donner. Puysieux, ambassadeur en Suisse, étoit frère de Sillery, écuyer depuis longues années du prince de Conti, auquel ils étoient tous extrêmement attachés. Quelque desir qu'il eût de le servir dans cette affaire, la neutralité déclarée du Roi lui en ôta tous les moyens par son caractère, et l'autorité et la vigilance de Chamillart tous ceux qui lui pouvoient rester comme particulier qui s'étoit fait des amis dans le pays. La veuve de ce bâtard du dernier comte de Soissons y étoit comme les autres, et, fondée par la donation de Mme de Nemours, elle et son mari avoient dès leur mariage pris le nom de prince et de princesse de Neuchâtel. Lors de l'arrêt du parlement de Paris qui jugea le testament de M. de Longueville bon au profit du prince de Conti, et qu'il alla à Neuchâtel en conséquence, et les autres héritiers pour le lui disputer, il avoit essuyé un préjugé fâcheux. Mme de Nemours, qui y étoit aussi allée, y fut reçue et reconnue comme souveraine, comme sœur du dernier possesseur, qui n'avoit pu disposer de Neuchâtel comme de ses autres biens. Le prince de Conti en essuya une récidive confirmative de ce premier préjugé. Ceux de Neuchâtel s'indignèrent contre la veuve de ce bâtard, contre la donation de Neuchâtel faite à son mari et à leurs enfants, contre le nom qu'elle en osoit usurper. Ils la chassèrent comme n'ayant aucun droit, et la firent honteusement sortir de leur ville et de tout leur petit État. C'étoit bien déclarer à M. le prince de Conti le peu d'état qu'ils faisoient d'un droit sur eux, à titre de donation, égal pour Mme de Neuchâtel et pour lui.

Ces fiers bourgeois, pendant ces disputes, voyoient les prétendants briguer à leurs pieds leurs suffrages, lorsqu'il parut au milieu d'eux un ministre de l'électeur de Brandebourg, qui commença par oser disputer le rang au prince de Conti. Cette impudence est remarquable, à ce même prince de Conti, à qui, volontaire en Hongrie, à lui et à Monsieur son frère, l'électeur de Bavière, non par un ministre, mais en propre personne et à la tête de ses troupes auxiliaires dans l'armée de l'Empereur, ne l'avoit pas disputé, avoit vécu également et sans façons, et avoit presque toujours marqué attention à passer partout après eux, et à qui le fameux duc de Lorraine, beau-frère de l'Empereur, généralissime de ses armées et de celles de l'Empire, et qui commandoit celle-là en chef, leur a toujours cédé partout sans milieu et sans balancer; et voilà le premier fruit du changement de cérémonial de nos ducs et de nos généraux d'armée avec le même électeur de Bavière, par méprise d'abord, puis suivie, que j'ai raconté en son lieu. D'alléguer que l'électeur de Brandebourg, qui comme tel passoit sans difficulté après l'électeur de Bavière, étoit reconnu roi de Prusse partout, excepté en France, en Espagne, et à Rome, de laquelle comme protestant il ne se soucioit point, ç'auroit pu être une raison valable pour sa personne; mais pour son ministre on n'a jamais vu de nonce, à qui tous les ambassadeurs des rois, même protestants, et celui de l'Empereur cèdent partout sans difficulté, disputer rien en lieu tiers à un prince du sang, ni l'ambassadeur de l'Empereur non plus, qui a la préséance partout sur ceux de tous les rois, dont aucun ne la lui conteste. L'électeur de Brandebourg tiroit sa prétention de la maison de Châlons : elle étoit encore plus éloignée, plus enchevêtrée s'il étoit possible, que celle de Mme de Mailly; aussi ne s'en avantagea-t-il que comme d'un prétexte. Je l'ai déjà dit, ces sortes de procès ne se décident ni par droit ni par justice.

Ses raisons étoient sa religion, conforme à celle du

pays, l'appui des cantons protestants voisins, alliés, protecteurs de Neuchâtel, la pressante réflexion que, la principauté d'Orange étant tombée par la mort du roi Guillaume III au même prince de Conti, le Roi lui en avoit donné récompense et se l'étoit appropriée, ce que le voisinage de la France lui donneroit la facilité de faire pour Neuchâtel s'il tomboit à un de ses sujets, qui, dans d'autres temps et dans un état fort différent de celui où la maison de Longueville l'avoit possédé, ne se trouveroit pas en situation de refuser le Roi de l'en accommoder, enfin un traité produit en bonne forme, par lequel, le cas avenant de la mort de Mme de Nemours, l'Angleterre et la Hollande s'engageoient à se déclarer pour lui, et à l'assister à vives forces pour lui procurer ce petit État. Ce ministre de Brandebourg étoit de concert avec les cantons protestants, qui, sur sa déclaration, prirent aussitôt l'affirmative, et qui, par l'argent répandu, la conformité de religion, la puissance de l'électeur, la réflexion de ce qui étoit arrivé à Orange, trouvérent presque tous les suffrages favorables. Ainsi, à la chaude, ils firent rendre par ceux de Neuchâtel un jugement provisionnel qui adjugea leur État à l'électeur jusqu'à la paix, en conséquence duquel son ministre fut mis en possession actuelle; et M. le prince de Conti, qui depuis la prétention de ce ministre sur le rang, n'avoit pas cru convenable [de] faire des tours de Pontarlier à Neuchâtel, se vit contraint de revenir plus honteusement que la dernière fois, et bientôt après fut suivi des deux autres prétendants. Mme de Mailly, qui se donnoit toujours pour telle, fit si bien les hauts-cris à la nouvelle de cette intrusion, qu'à la fin la considération de son alliance avec Mme de Maintenon réveilla nos ministres : ils l'écoutèrent; ils trouvèrent après elle qu'il étoit de la réputation du Roi de ne pas laisser enlever ce morceau à ses sujets, et qu'il y avoit du danger de le laisser entre les mains d'un aussi puissant prince protestant, en état de faire une place d'armes en lieu si voisin de la comté de Bourgogne et dans une frontière aussi peu

couverte. Là-dessus, le Roi fit dépêcher un courrier à Puysieux, avec ordre à lui d'aller à Neuchâtel, et y employer tout, même jusqu'aux menaces, pour exclure l'électeur, laissant d'ailleurs la liberté du choix parmi ses sujets, à l'égard desquels, pourvu que c'en fût un, la neutralité demeuroit entière. C'étoit s'en aviser trop tard : l'affaire en étoit faite, les cantons engagés sans moyens de se dédire, et de plus piqués d'honneur par le ministre électoral, sur les menaces de Puysieux, au mémoire duquel les ministres d'Angleterre et de Hollande, qui étoient là, firent imprimer une réponse fort violente. Le jugement provisionnel ne reçut aucune atteinte; on en eut la honte : on en témoigna du ressentiment pendant six semaines, après quoi, faute de mieux pouvoir, on s'apaisa de soi-même. On peut juger quelle espérance il resta aux prétendants de revenir, à la paix, de ce jugement provisionnel, et de lutter avec succès contre un prince aussi puissant et aussi solidement appuyé. Aussi n'en fut-il pas mention depuis, et Neuchâtel est pleinement et paisiblement demeuré à ce prince, qui fut même expressément confirmé dans sa possession par la paix, de la part de la France. Le Roi ni Monseigneur, ni par conséquent la cour, ne prirent point le deuil de Mme de Nemours, quoique fille d'une princesse du sang; mais Mgr et Mme la duchesse de Bourgogne le prirent, à cause de la maison de Savoie.

Le cardinal d'Arquien mourut à Rome, presque en même temps que Mme de Montespan et Mme de Nemours. La singularité de sa fortune mérite qu'on s'arrête un moment à lui. Son nom étoit la Grange, et son père, qui n'avoit point eu d'enfants de la fille du second maréchal de la Châtre, étoit frère puîné du maréchal de Montigny, qui lui donna sa charge de capitaine de la porte quand il eut celle de premier maître d'hôtel du Roi, et lui procura sa lieutenance au gouvernement de Metz, et les gouvernements de Calais, Gien et Sancerre. Il conserva cette dernière place contre les efforts de la Ligue, servit bien et

fidèlement, et fut quelque temps lieutenant-colonel du régiment des gardes. De son premier mariage, il eut un fils, gouverneur de Calais après M. de Vic, qui épousa une Rochechouart, mais qui ne fit pas grande figure, non plus que sa postérité, qui dure encore. De son troisième mariage, avec une Ancienville, il eut deux fils : l'aîné s'appela le marquis d'Espoisses, qui maria sa fille à Guitaut, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince, qui le fit chevalier de l'ordre; l'autre fut le marquis d'Arquien, mort cardinal, dont nous parlons.

Il naquit en 1613, fut homme d'esprit, de bonne compagnie et fort dans le monde, où il fut fort aidé par le duc de Saint-Aignan et par la comtesse de Béthune, sa sœur, dame d'atour de la reine Marie-Thérèse, de la mère desquels, fille du maréchal de Montigny, il étoit cousin germain. Il eut le régiment de cavalerie de Monsieur, et fut capitaine de ses Cent-Suisses. Il avoit épousé une la Châtre de la branche de Brillebaut, qu'il perdit en 1672, qui lui laissa un fils et cinq filles, dont deux se firent religieuses. Embarrassé de marier les autres, il se laissa persuader par un ambassadeur de Pologne, avec qui il avoit lié grande amitié, de les établir en ce pays-là. Il quitta Monsieur pour faire ce voyage avec l'ambassadeur, qui s'en retournoit, qui, peu après leur arrivée, fit si bien qu'il en fit épouser une à Jacob Radzevil, prince de Zamoski, palatin de Sandomir. Elle le perdit peu après, sans enfants, et demeura assez riche pour que J. Sobieski eût envie de l'épouser. Ce mariage se fit en 1665.

Sobieski, qui avoit l'inclination françoise, étoit lors grand maréchal et grand général de Pologne, et le premier homme de la République par ses victoires et ses grandes actions, qui le portèrent sur le trône de Pologne par une élection unanime, le 20 mai 1674. La sœur aînée n'avoit point voulu d'établissement étranger. La liaison intime et la parenté qui étoit entre son père et la marquise de Béthune, dame d'atour de la Reine, firent, en

1669, son mariage avec le marquis de Béthune, son fils, en faveur duquel elle eut la survivance de la charge de sa belle-mère. Sa sœur étant devenue reine, son mari fut aussitôt envoyé extraordinaire en Pologne, pour complimenter le nouveau roi. Il revint immédiatement après, fut fait seul extraordinairement chevalier de l'ordre, en décembre 1675, et repartit pour Varsovie avec sa femme, chargé de porter le collier du Saint-Esprit au roi son beau-frère, qu'il lui donna à Zolkiew en novembre suivant, et y demeura ambassadeur extraordinaire. Sa femme y avoit mené son autre sœur, qu'elle maria, en 1678, au comte Wicillopolski, grand chancelier de Pologne, avec lequel elle vint ici pendant son ambassade en 1686, et le perdit deux ans après. M. et Mme de Béthune eurent deux fils et deux filles : le roi de Pologne maria l'aînée, en 1690, au prince Radzevil Kleski, son neveu, grand maréchal de Lithuanie, et en secondes noces, au prince Sapieha, petit maréchal de Lithuanie; l'autre fille épousa, en 1693, le comte Jablonowski, grand enseigne de Pologne, palatin de Volhynie, et l'année suivante de Russie, frère de la comtesse Bnin Opalinska, mère du roi Stanislas père de la Reine épouse de Louis XV.

M. de Béthune demeura toujours en Pologne jusqu'en 1691, où il étoit extrêmement aimé et considéré, et y acquit beaucoup de réputation. Il en partit cette année-là pour aller ambassadeur extraordinaire en Suède, et il y mourut l'année suivante, 1692. C'étoit un homme d'esprit, avec beaucoup d'agréments, fait pour la société, et fort capable d'affaires. Il avoit conclu et signé avec l'électeur palatin le contrat de mariage de Monsieur et de Madame. Il avoit aussi servi, été gouverneur de Clèves, et commandé en chef en ce pays-là. Il vivoit fort magnifiquement. Sa manie étoit de se mettre entre deux draps à quelque heure qu'il voulût faire dépêches, et ne se relevoit point qu'elles ne fussent achevées. Ses deux fils refusèrent avec une folle opiniâtreté le cardinalat à la nomination du roi de Pologne; ils vinrent dans la suite mourir de

faim en France : l'aîné fut tué sans alliance à la bataille d'Hochstedt, l'autre a vécu obscur toute sa vie. Il épousa une sœur du duc d'Harcourt, dont il n'est resté qu'une fille, qui, veuve fort jeune sans enfants d'un frère du maréchal de Médavid, s'est remariée au maréchal de Belle-Isle. Son père s'est remarié à une sœur du duc de Tresmes; se sont séparés fort brouillés; et il est allé vivre à Lunéville, où le roi Stanislas l'a fait son grand chambellan. Mme de Béthune est morte à Paris en 1728[1], à quatre-vingt-neuf ou dix ans. Elle avoit un seul frère, qui a passé sa vie en Pologne, où il obtint l'indigénat de la République, c'est-à-dire être naturalisé et rendu capable de toutes charges comme un Polonois. Il fut capitaine des gardes du roi son beau-frère, colonel de son régiment de dragons, et staroste[2] d'Hiedreseek. Il est mort sans alliance, et sans avoir répondu au personnage qu'il pouvoit faire.

Le roi Jean III Sobieski, signalé par ses victoires sans nombre contre les Turcs et les Tartares, avant et depuis son élection, couronna ses triomphes par le salut de l'Allemagne. Il vint en personne livrer bataille aux Turcs, qui assiégeoient Vienne et qu'ils étoient sur le point de prendre. Leur défaite fut complète, et Vienne sauvé avec une partie de la Hongrie, dont le héros reçut peu de gré; c'étoit en 1683. Son énorme grosseur et la conjoncture des temps l'empêcha depuis de beaucoup faire parler de lui à la guerre. Il mourut à Varsovie, 17 juin 1696, à soixante-douze ans. Les enfants qu'il a laissés et toute cette postérité est trop connue pour en faire mention ici : j'en dirai seulement une vérité très-certaine, et en même temps rien moins que vraisemblable; c'est que si l'électeur de Bavière ne s'étoit pas trouvé par sa mère cousin issu de germain de Mme de Belle-Isle, il seroit demeuré avec ce qu'il avoit hérité de son père, et ne seroit parvenu à aucun des degrés de cette prodigieuse grandeur où il est monté tout à coup.

1. Saint-Simon a écrit par erreur : en 1628.
2. Une starostie était un fief dépendant de la couronne de Pologne.

Cette singulière anecdote sera peut-être expliquée par sa curiosité, quoique elle dépasse de beaucoup le terme que je me suis proposé.

La reine de Pologne ne fut pas à beaucoup près si françoise que le roi son mari. Transportée de se voir une couronne sur la tête, elle eut une passion ardente de la venir montrer en son pays, d'où elle étoit partie si petite particulière. La France avoit eu tant de part à cette élection, que ce fut en reconnoissance de l'avoir procurée que le roi de Pologne donna sa nomination au cardinal de Janson, qui y étoit ambassadeur de France. Il n'y avoit donc nul obstacle à ce voyage, qui fut prétexté des eaux de Bourbon. Tout annoncé, tout préparé, elle fut avertie que la Reine ne lui donneroit point la main, chose qu'il étoit étrange qu'elle pût ignorer. M. Gonzague, mariée à Paris par procureur, en présence de toute la cour, ne l'avoit ni eue ni prétendue, et plus nouvellement le roi Casimir, qui a passé les dernières années de sa singulière vie en France. Les rois ne l'avoient pas anciennement chez les nôtres, et les électifs n'y ont songé en aucun temps. Le dépit en fut néanmoins aussi grand que si elle eût reçu un affront. Elle rompit son voyage, se lia avec la cour de Vienne et tous les ennemis de la France, eut grand'part à la ligue d'Augsbourg contre elle, et mit tout son crédit, qui étoit grand sur le roi son mari, à lui faire épouser depuis tous les intérêts contraires à la France. Le desir extrême qu'elle eut de faire son père duc et pair l'en rapprocha depuis, mais les mécontentements essentiels qu'on avoit reçus d'elle l'en firent constamment refuser. Longtemps après, c'est-à-dire en 1694, elle obtint pour lui un collier de l'ordre, que le roi son gendre lui donna à Zolkiew par commission du Roi; et l'année suivante, 1695, il reçut le chapeau, auquel le Roi son gendre l'avoit enfin nommé, au refus persévérant de ses deux petits-fils, étant veuf pour la seconde fois dès 1692, et sans enfants de ce mariage.

Il avoit quatre-vingt-deux ans quand il fut cardinal, ne

prit jamais aucuns ordres et n'eut jamais aucun bénéfice, en sorte qu'il ne dit jamais de bréviaire, et qu'il s'en vantoit. Il fut gaillard et eut des demoiselles fort au delà de cet âge, ce que la reine sa fille trouvoit fort mauvais. Personne n'a ignoré la conduite sordide qu'elle inspira au roi son mari dans ses dernières années, qui l'empêchèrent[1] d'être regretté, et qui fut un obstacle invincible à l'élection de pas un de ses enfants, nonobstant l'amour des Polonois pour le sang de leurs rois, et leur coutume de leur donner leur couronne. Tout ce qui se passa après la mort de ce prince, de sa part, et avec l'abbé de Polignac, ambassadeur de France, se trouvera dans toutes les histoires. Enfin, détestée en Pologne jusque de ses créatures et de ses propres enfants, elle emporta ses trésors et se retira à Rome avec son père, et y demeurèrent dans le même palais. Les mortifications l'y suivirent : elle prétendit y être traitée comme l'avoit été la reine Christine de Suède; on lui répondit, comme autrefois on avoit fait en France, qu'il n'y avoit point de parité entre une reine héréditaire et une reine élective, et on en usa avec elle en conformité de cette différence. Cela contraignit toute sa manière de vie, et lui donna tant d'embarras et de dépit qu'elle n'attendoit que la mort de son père pour sortir d'un lieu si désagréable; elle arriva le 24 mai, à quatre-vingt-seize ans, par une très-courte maladie, ayant continuellement joui jusqu'alors de la plus parfaite santé de corps et d'esprit. Sa fille ne tarda guère après à exécuter ce qu'elle s'étoit proposé, comme nous le verrons bientôt.

La duchesse de la Trémoille mourut bientôt après, n'ayant guère plus de cinquante ans. C'étoit une grande, grosse et maîtresse femme, qui, sans beaucoup d'esprit, sentoit fort sa grande dame, et qui tenoit de fort court sa mère et son mari. Elle étoit plus que très-ménagère, ve-

1. Le manuscrit porte bien ici *l'empêchèrent*, et quelques mots plus loin *fut*; le premier de ces verbes peut être régi par *années*, et le second par *conduite*.

noit fort peu à la cour, et ne voyoit presque personne. Elle étoit fille unique et très-riche du duc de Crequy, qui, en la mariant, avoit eu la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre pour son gendre. Mme de la Trémoille avoit pensé épouser le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, Jacques II, lorsqu'il étoit retiré en France après la catastrophe du roi son père. Ce grand mariage manqué, le duc et le maréchal de Crequy avoient fort envie de marier leurs enfants ensemble, pour conserver ces grands biens dans leur maison, et les âges étoient faits exprès pour cela; mais les frères ne furent pas les maîtres: quoique ce fût la fortune du marquis de Crequy que nous avons vu tué au combat de Luzzara, et que la faveur de son oncle eût pu lui faire tout espérer du côté du Roi, jamais la maréchale de Crequy n'y voulut entendre. C'étoit une créature altière, méchante, qui menoit son mari, tout fier et tout fâcheux qu'il étoit, et qui n'osoit la contredire. L'éclat dont brillèrent longtemps le duc et la duchesse de Crequy avoit donné une telle jalousie à leur belle-sœur, qu'elle ne les pouvoit souffrir. Elle avoit beaucoup d'esprit, et poussa tellement la duchesse de Crequy à bout, qui n'en avoit point, qu'avec toute sa douceur elle ne put s'empêcher de lui rendre haine pour haine, et de s'opposer autant qu'elle au mariage si sage de leurs enfants. C'est ainsi que les femmes perdent ou rétablissent les maisons par leur humeur ou par leur bonne conduite.

Vaillac mourut en ce même temps. C'étoit un des bons officiers généraux que le Roi eût pour la cavalerie, et lieutenant général qui auroit été loin, si le vin, la crapule et l'obscurité qui en sont les suites, n'eût rendu ses talents et ses services inutiles. Il tenoit beaucoup de vin, enivroit sa compagnie et s'enivroit après. Des coquins le marièrent ivre mort, en garnison, à une gueuse, sans qu'il sût rien de ce qu'il faisoit, sans bans, sans contrat, sans promesse. Quand il eut cuvé son vin et qu'il fut bien éveillé, il se trouva bien étonné de trou-

ver cette créature couchée avec lui. Il lui demanda avec surprise qui l'avoit mise là, et ce qu'elle y faisoit. La gueuse s'étonne encore plus, dit qu'elle est sa femme, et prend le haut ton. Voilà un homme éperdu, qui se croit fou, qui ne sait ce qu'on lui veut dire, et qui appelle au secours. La partie étoit bien liée : il n'entend que le même langage, et ne voit que témoins de son mariage du soir précédent; il maintient qu'ils en ont menti, qu'il n'en a pas le moindre souvenir, et aussi qu'il lui soit jamais entré dans l'esprit de se déshonorer par un pareil mariage : grande rumeur; à la fin ils virent qu'il faudroit se battre ou essuyer des coups de bâton, et l'aventure prit fin sans qu'il en ait été question depuis.

On a donné pour véritable qu'ayant été fort régalé par le magistrat de Bâle, à titre de grand buveur, et les ayant tous vaincus à boire, il leur proposa, étant monté à cheval pour s'en aller, de boire le vin de l'étrier, qu'ils firent apporter des bouteilles et lui présentèrent un verre, qu'il leur dit que ce n'étoit pas ainsi qu'il buvoit le vin de l'étrier, et que jetant sa botte, il l'avoit fait remplir et l'avoit vidée; mais c'est un conte fait à plaisir; qu'on a brodé au point de dire que ces magistrats l'avoient fait peindre en cette attitude dans leur hôtel de ville. Son nom étoit Ricard : je ne sais pourquoi ils aimoient mieux les noms de Gourdon et de Genouillac, qui étoient des terres. Il venoit de père en fils du frère aîné de deux maîtres de l'artillerie, dont le second, neveu du premier, fut sénéchal d'Armagnac, gouverneur de Languedoc, grand écuyer de France sous François Ier, et rendit son nom célèbre sous celui du seigneur d'Acier, dont la fille héritière porta les biens à Ch. de Crussol, vicomte d'Uzès, dont les ducs d'Uzès écartèlent deux fois leurs armes. Vaillac dont on parle ici avoit un père ami du mien, qui étoit un des hommes de France le mieux fait et de la meilleure mine, brave et fort galant homme, que Monsieur fit faire chevalier de l'ordre en 1661. Il avoit toujours été à reculons dans sa maison; aussi n'étoit-ce pas

un homme à être en la main du chevalier de Lorraine. Il étoit premier écuyer de Monsieur, fut après capitaine de ses gardes, enfin chevalier d'honneur de Madame, et mourut dans cette charge en janvier 1681. Je me souviens encore d'avoir été chez lui, au Palais-Royal, avec mon père et ma mère. Je le peindrois encore, et l'appartement en bas, au fond de la seconde cour, à droite en entrant. Il laissa d'une Voisins une quantité d'enfants, tous mal établis, et n'en eut point de sa seconde femme, la Vergne Tressan, qui vient de mourir à près de cent ans, veuve du comte de la Mothe, desquels je n'aurai que trop à en dire. Le fils aîné de Vaillac ne parut point; d'une Cambout il laissa un fils, marié richement à une héritière de Saint-Gelais, dont il a des enfants, sans avoir paru plus que son père.

L'intrigue de la singulière nomination de l'archevêque de Bourges au cardinalat mérite d'être rapportée. On a vu p. 202[1], en parlant du duc de Gesvres son père, qu'il avoit été camérier d'honneur d'Innocent XI, et si goûté de ce pape qu'il n'étoit pas éloigné de la pourpre, lorsque l'éclat arrivé entre le Roi et Rome, sur les franchises des ambassadeurs, en fit rappeler tous les François, et perdre toute espérance à l'abbé de Gesvres, qui en fut fait archevêque de Bourges en arrivant. Le devenir sans avoir été évêque étoit une chose tout à fait inusitée, et une compensation de ce que l'obéissance lui avoit fait abandonner; mais cette compensation n'étoit rien moins qu'égale dans l'esprit et les espérances du nouvel archevêque : son but avoit toujours été le chapeau. Il avoit lié un grand commerce avec Torcy, qu'il avoit fort entretenu par lettres étant à Rome; à son retour il le cultiva de plus en plus, et parvint à devenir son ami particulier. Depuis la mort d'Innocent XI et l'élection d'Ottobon, à qui on se hâta de sacrifier tout et dont on ne tira pas la moindre chose, le Roi vivoit en bonne intelligence avec

1. Page 273 de notre tome II.

Rome, et l'archevêque de Bourges y avoit repris ses anciens errements avec les amis qu'il s'y étoit faits, sans courir de risque par sa liaison avec Torcy. Dans cette situation, il avoit imaginé de pousser le roi d'Angleterre de tirer au moins la nomination d'un chapeau des disgrâces qu'il essuyoit pour la religion, et de le persuader de la lui donner. Le Roi le découvrit, et soit qu'il eût des raisons pour ne vouloir pas pour lors que le roi d'Angleterre s'embarquât dans cette prétention, soit qu'il fût piqué que l'archevêque eût lié cette intrigue sans sa participation, il le trouva si mauvais que la chose fut arrêtée tout court. On le sut, et on ne douta pas d'une longue disgrâce.

L'archevêque fit quelques tours dans son diocèse, où il n'a jamais guère été qu'à regret, ni longtemps, ni souvent. Il s'étoit fort italianisé à Rome, non pas à la vérité sur l'honneur, mais pour la politique, les manéges et les démarches sourdes et profondes, quoique avec peu d'esprit, mais un esprit tout tourné à cela et aux agréments du monde. Il arriva, quelque temps après cette aventure, que Stanislas, reconnu partout pour roi de Pologne, hors à Rome, en considération de la conversion du roi Auguste lorsqu'il se fit élire, voulut essayer de s'y faire reconnoître par sa nomination au cardinalat, et d'en faire une affaire de couronne et de nation qui forçât le Pape. On sait que les évêques sont en Pologne les premiers sénateurs, qu'ils ne cèdent point aux cardinaux, qu'ils ne sont point curieux de l'être, et qu'à moins que d'être en même temps cardinal et archevêque de Gnesne, qui est le primat, à qui tout cède, un cardinal est fort embarrassé en Pologne : c'est ce qui rend cette nomination si aisée à obtenir aux étrangers dont nos cardinaux Bonzi et de Janson ont su profiter, pour y avoir été ambassadeurs. Stanislas chercha donc un sujet qui, par lui-même, pût aplanir les difficultés. Libre d'embarras du côté des Polonois, il choisit un François pour avoir l'appui de la France, qui ménageoit fort le roi de Suède, et un François supérieur des missions de Pologne en

réputation d'un grand savoir et d'une haute piété, afin que son mérite lui servît encore. Mais il arriva un prodige en ce genre : le sujet se trouva en effet si bon et si digne qu'il refusa la nomination, et si déterminément qu'il fallut songer à un autre. Dans l'embarras du nouveau choix qui répondît à ses vues de faire passer sa nomination, Stanislas s'en remit au Roi pour le gratifier, et s'assurer par là d'autant plus du succès. Le rare est qu'à son tour le Roi se trouva embarrassé de le faire. Torcy, par qui l'affaire passoit, songea à ses deux amis, Bourges et Polignac, pressoit le Roi de se déterminer, de peur que l'affaire ne s'éventât et ne mît des compétiteurs sur les rangs, et profitant de l'indifférence du Roi, lui représenta les services de l'abbé de Polignac et la considération de l'archevêque de Bourges à Rome, qu'il pouvoit se souvenir que dans la répugnance que témoigna si longtemps le Pape de faire le cardinal de la Trémoille, il avoit de lui-même insisté plusieurs fois qu'on lui demandât l'archevêque, et qu'il le feroit à l'instant.

L'éloignement du Roi pour l'abbé de Polignac prévalut sur le mécontentement de l'affaire de Saint-Germain, que je viens de raconter. Ne s'avisant d'aucun troisième entre ces deux, il préféra l'archevêque de Bourges : il le proposa à Stanislas, qui l'accepta, et le Pape, pressenti en conséquence, l'agréa. Dès qu'on eut réponse, non que la nomination passeroit, mais que celui dont il s'agissoit étoit agréable, on la déclara pour engager l'affaire, et Torcy bien aise[1] en même temps de mettre par là son ami à l'abri des retours. L'étonnement de la cour fut extrême : on ne pouvoit comprendre par quels souterrains un homme sans nul commerce avec le Nord, et qui s'étoit mis mal avec le Roi il n'y avoit pas longtemps, pour s'être ménagé la nomination du roi Jacques, obtenoit celle du roi Stanislas avec le gré et la participation du Roi; et Torcy y acquit beaucoup d'honneur, de savoir si lestement servir ses

1. Fut bien aise.

amis et se donner un cardinal. Cette espérance néanmoins s'en alla en fumée, avec le règne de Stanislas. Nous verrons l'archevêque lutter encore bien des années contre la fortune, et n'obtenir le prix de tant de desirs, de soins et de veilles, car il ne le perdit jamais de vue un seul instant, qu'en 1719, après en avoir tant vu passer devant lui : dès 1713, Polignac, à qui il avoit été préféré, et par le détour d'Angleterre, qui lui avoit rompu aux mains seize ou dix-sept ans avant que d'arriver, et tant d'autres qui alors ne pouvoient pas seulement y penser, tel qu'un Bissy, qu'il avoit si longtemps regardé, pour parler avec Monsieur de Noyon, comme un évêque du second ordre, promu pourtant quatre ans devant lui, et tant d'autres, comme du Bois, Fleury, qu'il ne regardoit pas.

CHAPITRE XV.

Campagne de Flandres; paresse dangereuse de Vendôme. — Belle campagne du Rhin; pillages et audace de Villars. — Ragotzi proclamé prince de Transylvanie. — L'Empereur humilié par le roi de Suède, qui passe en Russie. — Expéditions heureuses à la mer. — Tempête fatale en Hollande. — Ravages de la Loire, et leur cause. — Expédition du duc de Savoie en Provence et à Toulon. — Conduite de l'évêque de Fréjus avec le duc de Savoie — Disgression curieuse sur ce prélat, devenu cardinal et maître du royaume. — Mesures pour la défense de Toulon et de la Provence. — Retraite de Monsieur de Savoie de Provence.

Le duc de Marlborough, arrivé à la Haye d'assez bonne heure, en étoit reparti pour aller visiter les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le duc d'Hanovre. Pendant ce temps, le duc de Vendôme étoit à Mons qui prenoit du lait. Vers la fin de mai, les armées s'assemblèrent et la campagne se commença. Vendôme, en apparence sous l'électeur de Bavière, mais en effet à peine sous le Roi même, couloit les jours sur sa chaise percée, au jeu, à table, comme je l'ai représenté p. 526[1]; et comme il s'étoit

1. Pages 383-388 de notre tome IV.

rendu incapable désormais de pouvoir faire autrement, il ne songeoit qu'à jouir d'une gloire qu'il n'avoit jamais acquise, et d'honneurs qu'il arrachoit comme que ce pût être, laissant à l'électeur la permission de jouer le plus gros jeu, et à Puységur tout le faix de l'armée, dont il n'entendoit jamais parler. Ainsi se passa toute cette campagne, dont il pensa payer la mollesse chèrement. Paresseux à son ordinaire de décamper et n'en voulant croire personne, il eut tout à coup l'armée ennemie sur les bras. Puységur le lui avoit prédit sans avoir jamais pu rien gagner sur lui. L'affaire pressa, elle devenoit instante, il alla pour l'avertir; mais ses valets avoient défense de laisser entrer pour quelque chose que ce fût. Puységur fut à l'électeur, qui passa la nuit debout, et qui, lassé de l'inutilité de ses messages, dont pas un ne put aborder, alla lui-même forcer les portes, éveiller Vendôme et lui dire le péril de son retardement. Vendôme l'écouta en bâillant, et pour toute réponse lui dit que cela étoit le mieux du monde, mais qu'il falloit qu'il dormît encore deux heures, et tout de suite se tourna de l'autre côté.

L'électeur outré sortit, et n'osa donner aucun ordre. Cependant les avis redoublant de toutes parts de l'arrivée imminente des ennemis sur l'armée, Puységur prit sur soi de faire sonner boute-selle[1], détendre et charger, puis avertit le duc de Vendôme, qui persista à ne vouloir rien croire, mais qui, sachant l'armée prête à marcher, s'habilla enfin et monta à cheval, comme elle étoit déjà ébranlée. Il en étoit temps : l'arrière-garde fut incontinent harcelée par l'avant-garde des ennemis, et toute l'armée se fût mal tirée d'une si profonde négligence, si le bonheur n'eût voulu que cette tête des ennemis se fût perdue la nuit par la faute de ses guides, et n'eût, de plus, été très-mal habilement menée par ce déserteur de prince d'Auvergne, qui la commandoit. Quelque temps après, dans la même campagne, M. de Vendôme pensa être en-

1. Il y a bien *sonner boute-selle*, sans article.

levé, disputant contre toute évidence, et se voulant croire en sûreté partout où il se trouvoit logé à son gré. Marlborough fit contenance de le vouloir combattre, lui eut la liberté de s'y présenter; tout se passa en propos et en subsistances. Après les tristes succès qui avoient précédé en Flandres, on n'avoit pas dessein de s'y commettre sans nécessité, et Marlborough, content des leurs en Italie, en attendoit de si grands fruits et si promptement, qu'il ne jugea pas à propos de rien risquer en Flandres, dans des moments où il comptoit que le royaume alloit être pris à revers sans aucun moyen de défense. La campagne se passa donc de la sorte en Flandres. La fin ennuya M. de Vendôme; il la voulut hâter, et il sépara son armée. Celle des ennemis demeura ensemble plus de huit jours après, et causa par là une grande inquiétude; mais tout étoit bon de M. de Vendôme, tout permis : il arriva à la cour, et il y fut reçu à merveilles.

Le maréchal de Villars passa le Rhin de bonne heure. Il eut affaire cette année au marquis de Bayreuth, qui commanda l'armée de l'Empereur jusque vers la fin de septembre, que le duc d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, en vint prendre le commandement, et trouva le marquis parti, qui ne voulut pas l'attendre. Villars fit passer en même temps que lui Peri par l'île du Marquisat, Vivans par Lauterbourg, et Broglio plus bas, à Neubourg : il n'y eut d'opposition nulle part: et cependant le maréchal marcha aux lignes de Bihel et de Stollhofen : il n'y trouva personne; tout avoit fui à son approche : leurs tentes étoient demeurées tendues, et ils avoient abandonné presque tout leur bagage et beaucoup de canon sur les retranchements. Cela se passa le 23 mai, et Beaujeu en vint apporter la nouvelle. Le Roi en fut aise, jusqu'à une sorte d'engouement. Dans la suite de la campagne, Villars se rendit maître du château d'Heidelberg et de cette capitale de l'électeur palatin, de Manheim et de tout le Palatinat. Profitant de la foiblesse des Impériaux, il se hâta de pénétrer en Allemagne avant qu'on se pût opposer à lui : il

entra en Franconie, se fit rendre par la ville d'Ulm d'Argelot, brigadier, et grand nombre d'autres prisonniers, retenus là de la bataille d'Hochstedt, et tira d'ailleurs avec une facilité merveilleuse autres huit cents prisonniers d'Hochstedt, trente-cinq pièces de canon, et grande abondance de vivres et de munitions de guerre. En même temps, il n'oublia pas les contributions : outre les sommes immenses qu'il avoit tirées du Palatinat et des pays de Baden et de Wurtemberg, il poussa Broglio par la Franconie, Imécourt et la Vallière par l'autre côté du Danube. Il en eut des trésors par delà toute espérance. Gorgé ainsi au conspect de toute l'Allemagne[1] et de toute son armée, il n'espéra pas qu'un si prodigieux brigandage pût demeurer inconnu : il paya d'effronterie, et manda au Roi qu'il avoit fait en sorte que son armée ne lui coûteroit rien de toute la campagne, mais qu'il espéroit aussi qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'elle aidât à le défaire d'une petite montagne qui lui déplaisoit à Villars. Un autre que lui auroit été déshonoré d'une part, perdu de l'autre; cela ne fit pas le plus petit effet contre lui, sinon du public, dont il ne se mit guère en peine. Ses rafles faites, il ne songea plus qu'à se tirer du pays ennemi et à repasser le Rhin.

Le duc d'Hanovre, en joignant l'armée impériale à la fin de septembre, qui s'étoit grossie, trouva tous ces pays dans le dernier désespoir. Il essaya donc d'embarrasser Villars dans son retour, pour tâcher à l'écorner[2] et à lui faire rendre gorge. Vivans, lieutenant général, se trouva campé près d'Offenbourg avec quinze escadrons; Mercy prit par derrière les montagnes avec trois mille chevaux, fit plus de trente lieues en quatre jours, et par un grand brouillard tomba à la pointe du jour sur Vivans, qui n'en avoit eu nul avis. Il monta à cheval, rassembla à peine huit cents chevaux, mit la petite rivière entre les ennemis

1. Au vu et au su de toute l'Allemagne.
2. A l'entamer, par exemple par la prise de quelques convois, ou par quelque déroute d'arrière-garde.

et lui, et fit ferme. Ils ne l'attaquèrent point, et se contentèrent de piller le camp, les chevaux et les bagages, et Vivans, avec ce qui l'avoit pu rejoindre, s'alla mettre sous Kehl. Villars eut à bricoler[1] pour regagner le Rhin; à la fin il y réussit sans mésaventure : il le passa tranquillement, avec son armée et son immense butin, et dès qu'il fut en deçà ne songea plus qu'à terminer la campagne en repos. Ainsi finit une assez belle campagne, si le gain sordide et prodigieux du général ne l'avoit souillée, qui à son retour n'en fut pas moins bien reçu du Roi.

Au commencement de l'été, Ragotzi avoit été proclamé prince de Transylvanie, avoit fait en cette qualité une magnifique entrée dans la capitale; et bientôt après l'Empereur essuya un autre grand dégoût.

L'envoyé de Suède, dans la brillante posture où nous avons vu naguère le roi son maître en Saxe, demandoit avec hauteur la restitution de quantité d'églises de Silésie que l'Empereur avoit ôtées aux protestants, et un grand nombre de Moscovites qui s'y étoient sauvés, qu'on avoit envoyés vers le Rhin pour les dépayser. Des demandes si nouvelles à la hauteur de la cour de Vienne éprouvèrent force lenteurs. L'envoyé de Suède parloit avec audace, on chercha à le mortifier : on lui fit des chicanes sur l'audience des archiduchesses, et le comte de Zabor, grand chambellan de l'Empereur, lui refusa le salut dans l'antichambre de ce prince. L'envoyé se plaignit de l'insulte; la réponse fut que le respect du lieu défendoit d'y en rendre à personne. Le roi de Suède ne tâta point de ce subterfuge; il éclata, et il ordonna à son envoyé de partir sans prendre congé, s'il ne recevoit la satisfaction qu'il avoit prescrite : la cour de Vienne alors craignit qu'il ne se jetât ouvertement à la France, et céda. Tout cela fut long à terminer, mais à la fin l'envoyé eut l'audience contestée en la manière qu'il l'avoit prétendue, la restitution des Moscovites et des églises de Silésie accordée, et

1. A prendre des détours. Nous avons déjà vu ce mot, tome II, p. 261.

le comte de Zabor destitué, arrêté, et envoyé en Saxe au roi de Suède, sans stipulation, pour faire de lui tout ce qu'il lui plairoit. Il tint le comte dans une rude prison, et le renvoya après à Vienne, lui faisant fort valoir, et plus encore à l'Empereur, de lui avoir fait grâce de la vie et de la liberté. En arrivant à Vienne, sa charge, qui n'avoit pas été remplie, lui fut rendue : mais s'étant trouvé quelques[1] temps après en même lieu que cet envoyé de Suède, qui s'appeloit le baron de Strahlenheim, c'est-à-dire à Breslau, où Zabor l'alla chercher, Zabor lui demanda raison de ce qu'il avoit souffert à cette occasion, et de ne l'avoir pu avoir du soufflet qu'il avoit reçu de lui : ils se battirent, mais on a prétendu que sans avoir rien dit, ni demandé aucune raison, Zabor assassina Strahlenheim, qui étoit là en fonction pour les affaires du roi de Suède son maître. Pour la restitution des Moscovites et celle des églises de Silésie, qui avoit si longtemps traîné, le roi de Suède partit pour la Pologne, et tout de suite pour sa malheureuse expédition de Moscovie, avant qu'elle fût exécutée; et dès qu'il fut hors de Saxe l'Empereur ne le craignit plus, et les restitutions ne furent jamais faites.

Tout de suite Rabutin rentra en Transylvanie, fit lever aux mécontents le blocus de Deva, et l'Empereur profitant de ce succès, fit faire à Ragotzi de nouvelles propositions d'accommodement par les ministres d'Hollande et d'Angleterre; mais le nouveau prince de Transylvanie répondit que les Hongrois avoient déclaré leur trône vacant, et qu'il ne pouvoit plus traiter avec l'Empereur. Ce prince en ce même temps rendit ses bonnes grâces au prince de Salm, qui s'étoit retiré mécontent, et qui avoit été gouverneur du roi des Romains et fait son mariage avec la princesse d'Hanovre, dont la mère étoit sœur de Madame la Princesse et de sa défunte femme. Il étoit très-bien avec eux; une intrigue de cour l'avoit déposté.

1. Il y a bien *quelques*, au pluriel.

L'Empereur lui rendit la présidence du conseil et sa charge de grand maître de la cour du roi des Romains.

Fourbin se signala à la mer cette année : avec des vaisseaux plus foibles que les quatre anglois de soixante-dix pièces de canon, qui convoyoient une flotte de dix-huit vaisseaux chargés de munitions de guerre et de bouche, qu'il trouva sur les côtes d'Angleterre comme il sortoit de Dunkerque, il prit deux vaisseaux de guerre, qu'il amena à Dunkerque avec[1] les dix-huit vaisseaux marchands, après quatre heures de combat, et mit le feu à un des deux autres vaisseaux de guerre. Trois mois après il prit, à l'embouchure de la Dwine, dix-sept vaisseaux marchands hollandois richement chargés pour la Moscovie. Il en prit ou coula à fond plus de cinquante pendant cette campagne. Depuis ce calcul, il prit encore trois gros vaisseaux de guerre anglois, qu'il amena à Brest, coula à fond un autre de cent pièces de canon, de cinq qu'ils étoient à convoyer une flotte marchande en Portugal, sur laquelle il lâcha nos armateurs, qui y firent bien leurs affaires et celles de M. le comte de Toulouse. Les Anglois de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York ne furent pas plus heureux à l'Acadie : ils attaquèrent notre colonie douze jours durant sans succès, et furent obligés à se retirer avec beaucoup de perte.

L'année marine finit par une tempête terrible sur les côtes d'Hollande, qui fit périr beaucoup de vaisseaux au Texel, et submergea beaucoup de pays et de villages. La France eut aussi sa part du fléau des eaux : la Loire se déborda d'une manière jusqu'alors inouïe, rompit les levées, inonda et ensabla beaucoup de pays, entraîna des villages, noya beaucoup de monde et une infinité de bétail, et fit pour plus de huit millions de dommages. C'est une obligation de plus qu'on eut à M. de la Feuillade, qui du plus au moins s'est perpétuée depuis. La nature, plus

1. Saint-Simon a écrit *avec et*.

sage que les hommes, ou pour parler plus juste, son auteur, avoit posé des rochers au-dessous de Roanne, dans la Loire, qui en empêchoient la navigation jusqu'à ce lieu, qui est le principal du duché de M. de la Feuillade. Son père, tenté du profit de cette navigation, les avoit voulu faire sauter. Orléans, Blois, Tours, en un mot tout ce qui est sur le cours de la Loire, s'y opposa. Ils représentèrent le danger des inondations; ils furent écoutés; et quoique M. de la Feuillade alors fût un favori et fort bien avec M. Colbert, il fut réglé qu'il ne seroit rien innové, et qu'on ne toucheroit point à ces rochers. Son fils, par Chamillart son beau-père, eut plus de crédit : sans écouter personne, il y fut procédé par voie de fait; on fit sauter les rochers, et on rendit la navigation libre en faveur de M. de la Feuillade. Les inondations qu'ils arrêtoient se sont débordées depuis, avec une perte immense pour le Roi et pour les particuliers. La cause en a été bien reconnue après, mais elle s'est trouvée irréparable.

Le peu d'effort que les ennemis avoient fait en Flandres et en Allemagne avoit une cause qui commença d'être aperçue vers la mi-juillet. Le prince Eugène, qui avoit eu la gloire de nous chasser totalement d'Italie, y étoit demeuré, et entra dans le comté de Nice. Sailly, lieutenant général, qui y commandoit quelques troupes, se retira en deçà du Var, qui sépare la Provence de ce comté, et qui se trouva lors débordé; et Parat, maréchal de camp, qui avoit commandé l'hiver à Nice, se retira à Antibes. Le duc de Savoie entra dans Nice n'ayant encore que six ou sept mille hommes de ses troupes avec lui; et la flotte ennemie, de quarante vaisseaux de guerre, commença à y débarquer de l'artillerie. Alors le duc de Marlborough ne cacha plus la cause de son inaction : il s'expliqua de l'entreprise comme immanquable et devant entraîner les plus grandes suites, et qu'il attendroit pour agir offensivement que l'entreprise sur Toulon eût réussi. Ce projet n'étoit pas conçu depuis peu par Monsieur de Savoie : il l'avoit formé lors de la guerre précédente, qui fut terminée

à Ryswick. Il dit aux principaux de la flotte, qui l'allèrent saluer à Nice, qu'il étoit bien aise de les voir, mais qu'il y avoit quatorze ans qu'il les avoit attendus au même lieu. Il arriva le 18 à Fréjus.

L'évêque qui nous gouverne aujourd'hui si fort en plein et sans voile, sous le nom de cardinal Fleury, le reçut dans sa maison épiscopale, comme il ne pouvoit s'en empêcher. Il en fut comblé d'honneurs et de caresses, et l'enivra[1] si parfaitement par ses civilités, que le pauvre homme, également fait pour tromper [et] pour être trompé, prit ses habits pontificaux, présenta l'eau bénite et l'encens à la porte de sa cathédrale à Monsieur de Savoie, et y entonna le *Te Deum* pour l'occupation de Fréjus. Il y jouit quelques jours des caresses moqueuses de la reconnoissance de ce prince pour une action tellement contraire à son devoir et à son serment qu'il n'auroit osé l'exiger. Le Roi en fut dans une telle colère, que Torcy, ami intime du prélat, eut toutes les peines imaginables à le détourner d'éclater. Fréjus, qui le sut, et qui après coup sentit sa faute et quelle peine il auroit d'en revenir auprès du Roi, trouva fort mauvais que Torcy ne la lui eût pas cachée, comme s'il eût été possible qu'une démarche si étrange et si publique, et dont Monsieur de Savoie s'applaudissoit, ne fût pas revenue de mille endroits; et ce que Fréjus pardonna le moins au ministre fut la franchise avec laquelle il lui en parla, comme si il eût pu s'en dispenser, et comme ami et comme tenant la place qu'il occupoit. L'évêque, flatté au dernier point des traitements personnels de Monsieur de Savoie, le cultiva toujours depuis; et ce prince, par qui les choses les plus apparemment inutiles ne laissoient pas d'être ramassées, répondit toujours de manière à flatter la sottise d'un évêque frontière, duquel il pouvoit peut-être espérer de tirer quelque parti dans une autre occasion. Tout cela entre eux se passa toujours fort en secret, mais dévoua

1. C'est-à-dire : et Monsieur de Savoie enivra Fleury.]

l'évêque au prince. Tout cela, joint à l'éloignement du Roi marqué pour lui et à la peine extrême qu'il avoit montrée à le faire évêque, n'étoit pas le chemin pour être choisi par lui pour précepteur de son successeur.

Devenu premier ministre au point d'autorité sans partage avec laquelle il règne seul et en chef publiquement depuis seize ans, il n'oublia ni sa rancune contre Torcy, à qui il l'avoit si soigneusement cachée depuis ses premières plaintes, ni son attachement à Monsieur de Savoie. Dès auparavant il lui rendoit un compte assidu de tout ce qui regardoit l'éducation du Roi : il me l'a dit à moi-même, en s'écriant que c'étoit un devoir, que Monsieur de Savoie étoit son grand-père, qu'il n'avoit de parents que lui. Premier ministre il le consulta sur les affaires; il s'ouvrit de tout avec lui pendant deux ans : il me le fit entendre encore, mais sans s'en expliquer aussi nettement qu'il avoit fait sur l'éducation. « C'est son grand-père, me dit-il encore; le Roi est tout jeune; on est en paix; Monsieur de Savoie est le plus habile prince de l'Europe; il est mon ami intime; il m'a voulu faire précepteur de son fils; j'ai sa confiance depuis longtemps; il ne peut que prendre grand intérêt au Roi : qui pourrois-je consulter plus utilement et plus raisonnablement en Europe? » A la fin pourtant il s'aperçut que c'étoit Monsieur de Savoie qui avoit sa confiance, mais qu'il n'avoit pas la sienne, qu'il en abusoit et qu'il le trompoit cruellement. L'amour-propre fut longtemps à se convaincre, mais à la fin il le fut, et vit tout d'un coup d'œil le précipice qu'il s'étoit creusé. Il se tut, pour ne pas faire éclater une si lourde duperie, mais il rompit, et ne lui pardonna jamais. Il le lui rendit bien à son emprisonnement par son fils : jamais il ne souffrit que le Roi fît la moindre démarche, le moindre office même, pour ce grand-père, pour ce parent unique; il ne put dissimuler sa joie de se voir vengé. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment il fit de même le tour de l'Europe, et comment ni jusqu'à quel point l'Angleterre très-longtemps, l'Empereur ensuite,

Monsieur de Lorraine, enfin la Hollande, ont utilement pour eux entretenu sa plus aveugle confiance et cruellement abusé de sa crédulité; j'en rapporterai seulement ici quelques traits, parce que ces temps dépassent celui où je me suis proposé de me taire, et qu'ils sont trop curieux pour les omettre, puisqu'ils peuvent trouver place si naturellement ici.

Il faut se souvenir de la fameuse aventure qui pensa culbuter Monsieur de Fréjus. Il étoit toujours présent au travail particulier de Monsieur le Duc, qu'il avoit fait premier ministre à la mort de M. le duc d'Orléans, pour lui en donner l'écorce et en retenir la réalité pour soi. Monsieur le Duc, poussé par sa fameuse maîtresse, Mme de Prie, voulut le déposter, et travailler seul avec le Roi. Il venoit de faire son mariage, et pouvoit tout sur la Reine, qui fit que le Roi vint chez elle un peu avant l'heure de son travail. Monsieur le Duc s'y rendit avec son portefeuille, tandis que Monsieur de Fréjus attendoit dans le cabinet du Roi. Lassé d'y avoir croqué le marmot une heure, il envoya voir chez la Reine ce qui y pouvoit retenir le Roi si longtemps. Il apprit qu'il y travailloit seul avec elle, dans son cabinet, et Monsieur le Duc, où elle n'avoit pourtant été qu'un peu en tiers. Monsieur de Fréjus, qui connoissoit ce qu'il pouvoit sur le Roi, s'en alla chez lui, et dès le soir même s'en alla à Issy, d'où il envoya une lettre au Roi, qui eut l'effet et fit le bruit que chacun a su. Robert Walpole gouvernoit alors l'Angleterre, comme il la gouverne encore; et Horace, son frère, étoit ambassadeur ici, qui l'a été si longtemps. Dès le lendemain matin il alla voir Monsieur de Fréjus à Issy, dans le temps qu'on ignoroit encore s'il étoit perdu sans retour et chassé, ou si le Roi, malgré Monsieur le Duc, le rappelleroit et se serviroit de lui à l'ordinaire. Monsieur de Fréjus fut si touché de la démarche de ce rusé Anglois, dans cette crise, qu'il le crut son ami intime. L'ambassadeur n'y risquoit rien, et n'avoit point à compter avec Monsieur le Duc si Monsieur de Fréjus demeuroit exclu

que si il revenoit en place, c'étoit un trait à lui faire valoir et à en tirer parti. Aussi fit-il, et plusieurs années.

Devenu premier ministre, après avoir renversé Monsieur le Duc et Mme de Prie, auxquels il ne pardonna jamais, non plus qu'à la Reine, la peur qu'ils lui avoient faite, il s'abandonna entièrement aux Anglois, avec une duperie qui sautoit aux yeux de tout le monde. Je résolus enfin de lui en parler, et on verra dans son temps combien j'en étois à portée, et pourquoi j'en suis demeuré là. Je lui dis donc un jour ce que je pensois là-dessus, les inconvénients solides dans lesquels il se laissoit entraîner, et beaucoup de choses sur les affaires qui seroient ici déplacées. Sur les affaires il entra en matière; mais sur sa confiance en Walpole, en son frère et aux Anglois dominants, il se mit à sourire : « Vous ne savez pas tout, me répondit-il; savez-vous bien ce qu'Horace a fait pour moi? » et me fit valoir cette visite comme un trait héroïque d'attachement et d'amitié, qui levoit pour toujours tout scrupule. Puis continuant : « Savez[-vous], me dit-il, qu'il me montre toutes ses dépêches, que je lui dicte les siennes, qu'il n'écrit que ce que je veux; voilà un intrinsèque qu'on ignore, et que je veux bien vous confier : Horace est mon ami intime, il a toute confiance en moi, mais je dis, aveugle; c'est un très-habile homme; il me rend compte de tout; il n'est qu'un avec Robert, qui est un des plus habiles hommes de l'Europe, et qui gouverne tout en Angleterre; nous nous concertons, nous faisons tout ensemble, et nous laissons dire. » Je demeurai stupéfait, moins encore de la chose que de l'air de complaisance et de repos, et de conjouissance en lui-même avec laquelle il me le disoit. Je ne laissai pas d'insister, et de lui demander qui l'assuroit qu'Horace ne reçût et n'écrivît pas doubles dépêches, et ne le trompât ainsi bien aisément? Autre sourire d'applaudissement en soi : « Je le connois bien, me répondit-il, c'est un des plus honnêtes hommes, des plus francs et des plus incapables de tromper qu'il y ait peut-être au monde. » Et de là à battre la cam-

pagne en exemples et en faits, dont Horace l'amusoit. Le dénouement de la pièce fut qu'après s'être servis de la France contre l'Espagne, et contre elle-même, pour leur commerce et pour leur grandeur, et l'avoir amusée jusqu'au moment de la déclaration de cette courte guerre de 1733, les Walpoles, ses confidents, ses chers amis, qui n'agissoient que par ses ordres et ses mouvements, se moquèrent de lui en plein parlement, l'y traitèrent avec cruauté, et de point en point manifestèrent toute la duperie et l'enchaînement de lourdises où, à leur profit et à notre grand dommage, ils avoient fait tomber six ans durant notre premier ministre, qui en conçut une rage difficile à exprimer; mais elle ne le corrigea pas.

Il se jeta à Monsieur de Lorraine, l'ennemi né de la France, et par lui à l'Empereur. Ce prince, esclave de sa grandeur et de sa gravité, ne se prêtoit pas autant que le vouloit Monsieur de Lorraine, qui plus près de notre cour, et par les gens à lui qu'il y avoit, la connoissoit à revers. Lecheren, qui par mille intrigues de tous les pays, s'étoit assuré d'un chapeau du roi Auguste, et l'avoit comme perdu par le déréglement de sa conduite (il le vendit au comte de Zinzendorf pour son fils, qui n'avoit que vingt-trois ou vingt-quatre ans, et qui, appuyé de l'Empereur et du prétexte dela nomination de Pologne, l'attrapa), Lecheren en eut beaucoup d'argent comptant, l'évêché de Namur, promesse de mieux, et toute entrée d'affaires auprès de l'Empereur, que Zinzendorf gouvernoit alors. Il connoissoit notre terrain aussi bien que Monsieur de Lorraine; il fut à son secours, et fit tant auprès de l'Empereur, qu'il le persuada enfin d'écrire de sa main au cardinal de Fleury de lui faire des caresses, de l'accabler de louanges et de confiance, de lui témoigner qu'il se vouloit conduire par lui, pour la grande estime qu'il avoit conçue de sa probité et de sa capacité. Le cardinal se sentit transporté de joie : il n'avoit peut-être jamais su le manége pareil de Charles V avec le cardinal Wolsey; il s'entêta de l'Empereur et de Monsieur de Lorraine de plus en plus, à qui

il crut devoir toute cette confiance, fit tout pour ce dernier, et ce fut par lui désormais que le commerce de lettres passa de lui à l'Empereur et de l'Empereur à lui, de leur main et à l'insu de nos ministres et des plus intimes secrétaires du cardinal, qui ne voyoient que les dos de ces lettres.

J'eus encore la sottise de l'avertir qu'il étoit trompé; il me conta, avec ce même air de complaisance et de confiance, ce commerce de lettres : « Et sans façons, m'ajouta t-il, je lui écris rondement, franchement, ce que je pense : il me répond avec une amitié, une familiarité, une déférence, pour cela, la plus grande du monde; » et se mit à entrer en affaires, mais moins solidement qu'il n'avoit fait sur l'Angleterre, et battit un peu de campagne. Cette courte guerre ne put lui dessiller les yeux; il crut avoir fait la paix à son mot par sa considération personnelle : il me la conta à Issy, comme je revenois de la Ferté. « Et la Lorraine, lui dis-je, est-ce que vous ne la stipulez pas? » Mon homme s'embarrassa, et me dit que Campredon s'étoit trop avancé, et avoit signé contre ses ordres. « Mais la Lorraine? ajoutai-je. — Mais la Lorraine, me dit-il, ils n'ont jamais voulu la céder : Campredon a signé; nous n'avons pas voulu le désavouer, c'étoit chose faite. » Alors je lui représentai avec force la suite de la pragmatique qu'il garantissoit, l'étrange danger d'un empereur duc de Lorraine, qui fortifieroit cet État, y entretiendroit des troupes, couperoit l'Alsace et la Franche-Comté, nous obligeroit de faire à neuf une frontière aux Évêchés et en Champagne, si nous voulions éviter de le voir dans Paris quand il voudroit; que si on se contentoit de promesses, il avoit l'exemple de Ferdinand le Catholique avec Louis XII, et de Charles V avec François Ier, avec l'extrême différence qu'en se départant des prétentions d'Italie, ces princes demeuroient en repos et en sureté de ce côté-là, avec les Alpes et les États de Savoie entre-deux, au lieu que la position de la Lorraine nous tenoit dans un danger imminent et continuel. Ce discours,

plus étendu et fort appuyé, qu'il écouta tant que je voulus le pousser, sans m'interrompre, avec grande attention, le jeta dans une rêverie profonde, qui, après que j'eus achevé, nous tint tous deux assez longtemps en silence. Il le rompit le premier, pour parler d'autre chose. Un mois après, je sus qu'on nous cédoit la Lorraine en plein et pour toujours; j'en fus ravi, et j'avoue que je crus en être cause, mais je me gardai bien de dire un seul mot qui le pût faire soupçonner. L'admirable est que, depuis, jamais le cardinal et moi ne nous sommes parlé de la Lorraine.

On a vu à la mort de l'Empereur, duquel jusqu'alors le cardinal fut toujours pleinement la dupe, tous les traités faits et signés par lui contre nous, et la même guerre au moment d'éclore, sous laquelle Louis XIV avoit été au moment de succomber. Les bassesses de Zinzendorf à Soissons, le consentement de l'Empereur pour son chapeau, avant la promotion des couronnes, avoient préparé les voies, dont Lecheren et Monsieur de Lorraine surent si dangereusement profiter un mois avant la mort de l'Empereur, laquelle fit avorter en même temps que découvrir cette ligue toute dressée et à l'instant d'agir. Schmerling, qui faisoit tout ici pour l'Empereur, tandis que le prince de Lichtenstein y étoit ambassadeur de splendeur et de parade, donna dans l'antichambre du cardinal, et publique[ment] devant tout le monde, une riche chaîne d'or avec la médaille de l'Empereur, de sa part, à Barjac, valet de chambre principal du cardinal, et que tout le monde a connu pour sa familiarité et son crédit avec lui, et lui fit les remerciements de ce prince, des soins qu'il prenoit de la santé de son maître, et que c'étoit pour l'en remercier et l'exhorter à continuer que l'Empereur lui faisoit ce présent. Barjac le reçut, le cardinal fut charmé, et toute la cour en silence et bien étonnée. Pour conclusion, Vanhoey, ambassadeur de Hollande, s'étoit insinué fort avant dans son esprit par ses cajoleries : il le goûtoit fort; il s'abandonna à lui à cette époque de la mort de l'Empereur. Il

crut disposer de la Hollande, et il fut constamment entretenu dans cette erreur jusqu'au moment que la dernière révolution de Russie en faveur d'Élisabeth a manifesté la quadruple alliance de l'Angleterre, de la cour de Vienne, du Danemark et de la Russie, où le courrier qui en portoit les ratifications à Pétersbourg y trouva toute la face changée, ceux à qui il la portoit tombés du trône et prisonniers, et Élisabeth, jusqu'alors honnêtement prisonnière, portée à leur place sur ce même trône. En voilà assez, et peut-être trop, pour la curiosité qui m'a entraîné en cette disgression : retournons en Provence.

Tessé y étoit accouru de Dauphiné, où il avoit laissé Medavid. Il avoit rassemblé vingt-neuf bataillons. Saint-Pater commandoit dans Toulon, où il n'avoit que deux bataillons, et quatre formés des troupes de la marine. On y travailla à force, et surtout à un grand retranchement tout à fait au dehors, à la faveur des précipices, où Goesbriant fut destiné avec les cinq bataillons qu'avoit eus Sailly dans Nice. Il est certain que tout ce qui se trouva là d'officiers généraux et particuliers, jusqu'aux soldats, firent des prodiges à avancer ce vaste retranchement sur les hauteurs de Sainte-Catherine, pour éloigner les attaques à la ville le plus qu'il se pourroit, et fondèrent toutes leurs espérances sur sa défense. Toulon ne valoit rien, et jusqu'alors on n'y avoit rien fait. Le Languedoc n'étoit pas paisible, toutes ces provinces ouvertes sans aucune place. Tessé présidoit médiocrement à ces travaux : il voltigeoit de côté et d'autre pour donner ordre à tout; il laissoit agir, et se réservoit le droit de faire les difficultés qui lui étoient suggérées. Rien de plus dissemblable à Anne de Montmorency, en cas à peu près pareil, et sur le même théâtre. Les disputes ralentirent les ouvrages, et Tessé les décidoit peu. La marine, qui y fit merveilles de la main et de la tête, désarma tous les bâtiments, en enfonça à l'entrée du port pour le boucher; mais, prévoyant qu'il n'étoit pas possible de garantir les navires d'être brûlés, on en mit dix-sept sous l'eau,

qui, bien [que] relevés dans la suite, fut une grande perte.

Monsieur de Savoie avoit visité la flotte devant Nice, et demanda l'argent qui lui étoit promis. Les Anglois craignirent d'en manquer, et disputèrent une journée entière au delà du temps fixé pour le départ. A la fin, voyant ce prince buté à ne bouger de là qu'il ne fût payé, ils lui comptèrent un million, qu'il reçut lui-même. Cette journée de retardement fut le salut de Toulon, et on peut dire de la France : elle donna le temps à vingt et un bataillons d'arriver à Toulon. Ils y entrèrent le 23, le 24 et le 25; Tessé les y vit lui-même, et de là s'en fut à Aix. Cela fit le nombre de quarante bataillons, dont on mit trente-quatre au retranchement de Sainte-Catherine. Le chevalier de Sebeville, chef d'escadre, y périt dans un précipice en voulant monter par un chemin trop difficile, et ce fut grand dommage sur mer et sur terre. A la sécurité parfaite sur ces provinces éloignées succédèrent toutes les affres de voir prendre le royaume à revers. Chamarande eut ordre de ne laisser qu'une foible garnison dans Suse, et de mener en Provence toutes les troupes qu'il avoit. Cependant Monsieur de Savoie avec le prince Eugène étoient arrivés à Valette le 26, à une lieue de Toulon, et ils commencèrent le 30 à attaquer des postes. Le vent contraire empêchoit toujours le débarquement des vivres et de l'artillerie; cela retardoit les attaques, et mettoit la cherté et la désertion dans leur armée. On tâchoit à se mettre en état de profiter du temps par de gros détachements des armées de Flandres, d'Allemagne et d'Espagne; mais aux plus éloignés, il y avoit pour plus de cinquante jours de marche. Tessé eut encore vingt bataillons, qu'il fit camper aux portes de Toulon, et finalement, le 13 août, le Roi déclara dans son cabinet, après son souper, que Mgr le duc de Bourgogne alloit en Provence pour en chasser le duc de Savoie, s'il s'opiniâtroit à y demeurer, et que M. le duc de Berry y accompagneroit Monsieur son frère sans emploi : Monseigneur et ces deux princes

avoient demandé d'y aller. On comptoit que tous les détachements des diverses armées arrivés en Provence formeroient à Mgr le duc de Bourgogne une armée aussi forte que celle du duc de Savoie, et le duc de Berwick fut mandé d'Espagne pour la venir commander sous lui.

Le canon des ennemis débarqua à la fin, dont ils battirent le fort Saint-Louis, défendu par quatre-vingts pièces de canon, sur un gros vaisseau approché tout contre terre. Visconti et le comte de Non arrivèrent avec de nouvelles troupes de Piémont, et Medavid en amena aussi de Dauphiné, et se tint à Saint-Maximin avec toute la cavalerie. Le 15 août, le maréchal de Tessé attaqua, à la pointe du jour, les retranchements que les ennemis avoient vis-à-vis les nôtres de Sainte-Catherine, sur d'autres hauteurs. Le maréchal étoit à la droite. Goesbriant au centre, Dillon à la gauche. Ils les emportèrent en trois quarts d'heure, et n'y perdirent que quatre-vingts hommes; ils leur en tuèrent quatorze cents, et les princes de Saxe-Gotha et de Wurtemberg, seulement blessé[1]. Ils prirent un colonel et soixante officiers et trois cents soldats, enclouèrent tout leur canon, rasèrent leurs retranchements, et y demeurèrent quatorze heures sans que les ennemis fissent contenance de les venir attaquer. Le fort Saint-Louis fut enfin pris, faute d'eau, mais le bombardement fit peu de mal à la ville. Des galiotes bombardèrent le port pendant vingt-quatre heures, et y brûlèrent deux vaisseaux de cinquante pièces de canon.

Après ces essais infructueux, l'arrivée de tant de troupes, et les nouvelles qu'il en accouroit tant d'autres de toutes parts, les ennemis jugèrent leur projet impossible à exécuter : le retranchement de Sainte-Catherine ne leur parut pas pouvoir être forcé; ils furent effrayés des travaux qui avoient été faits entre ces retranchements

1. Il y a bien au manuscrit *blessé*, au singulier; ce mot et le précédent sont écrits en interligne.

et la ville; la maladie, la désertion, la disette même diminuoit considérablement leurs troupes de jour en jour, enfin ils se résolurent à la retraite. Ils l'exécutèrent la nuit du 22 au 23 août, après avoir rembarqué presque tout leur canon, mais ils laissèrent beaucoup de bombes. Monsieur de Savoie se retira en grand ordre, mais fort diligemment; il fit lui-même l'arrière-garde de tout en repassant le Var, se mit en bataille derrière et fit rompre tous les ponts, puis marcha vers Coni. Tessé le suivit mollement, tardivement, avec peu de troupes, et Medavid de fort loin, parce qu'il étoit parti d'une grande distance. Les paysans assommèrent tout ce qu'ils trouvèrent de traîneurs et de maraudeurs : ils étoient enragés de se voir trompés dans leur espérance. On ne put jamais tirer aucune sorte de secours des peuples de Provence pour disputer le passage du Var à l'arrivée de Monsieur de Savoie : ils refusèrent argent, vivres, milices, et dirent tout haut qu'il ne leur importoit à qui ils fussent, et que Monsieur de Savoie, quoi qu'il fît, ne pouvoit les tourmenter plus qu'ils l'étoient.

Ce prince, qui en fut averti, répandit partout des placards, par lesquels il marquoit qu'il venoit comme ami les délivrer d'esclavage, qu'il ne vouloit ni contributions trop fortes, ni de vivres même qu'en payant, que c'étoit à eux à répondre par leur bonne volonté à la sienne, et par leur courage à secouer le joug. Il tint exactement parole pendant tout le mois qu'il fut en Provence; mais Fréjus pourtant fut bel et bien pillé, malgré tous les bons traitements faits à l'évêque, à qui tout ce qu'il avoit à la ville ou à la campagne fut soigneusement conservé : il falloit bien le payer de son *Te Deum*. En retournant, et même du moment qu'ils commencèrent à rembarquer, le besoin d'attirer les peuples cessant, la politique et le sage traitement cessa aussi : il y eut force pillage, qui joint à la retraite, qui ôtoit toute espérance de changer de maître, mit les paysans au désespoir aux trousses de cette armée, dont ils tuèrent tout ce qu'ils en

purent attraper. Tessé occupa Nice de nouveau, où il laissa Montgeorges pour y commander; il alla de là donner ordre à Villefranche. On craignit pour cette place et pour Monaco, mais les ennemis ne songèrent à l'une ni à l'autre.

CHAPITRE XVI.

Scandaleux éclat entre Chamillart et Pontchartrain, à l'occasion de la nouvelle de la retraite du duc de Savoie. — Le fils de Tessé fait maréchal de camp. — Folie de Tessé et de Pontchartrain. — Monsieur de Savoie prend Suse. — Tessé de retour. — Naissance du prince des Asturies. — Perte du royaume de Naples. — Belle action de Villena, vice-roi, indignement traité par les Impériaux. — Conspiration découverte à Genève. — Bains à Forges, inutiles au moins. — Service de la communion du Roi ôté aux ducs avec les princes du sang. — Colère du Roi sur Mme de Torcy. — Femmes de la plus haute robe ne mangent point avec les filles de France, et les servent. — Princesses du sang très-rarement au grand couvert, et sans conséquence.

L'importante nouvelle d'une délivrance si desirée arriva le matin, à Marly, du vendredi 26 août, par un courrier de Langeron, qui commandoit là la marine, à Pontchartrain, qui aussitôt la fut porter au Roi, et le combla et toute la cour de joie. Ce courrier avoit été dépêché à l'insu de Tessé, qui envoya son fils, lequel ne partit que huit heures après le courier de Langeron, et arriva à l'Estang, où Chamillart étoit, qui l'amena à Marly dans le cabinet du Roi, comme il étoit près de sortir de son souper, bien honteux tous deux d'avoir été prévenus. Le courrier ne sut du tout rien de ce qu'il conta au Roi et ensuite à tout le monde, et se fit fort moquer de lui. Il n'en fut pas moins fait maréchal de camp; il n'y avoit pas un mois qu'il étoit brigadier. Chamillart, piqué à l'excès, fit un étrange vacarme contre Pontchartrain, comme d'une entreprise formelle sur sa charge, dont justice lui étoit due; que la nouvelle n'étant point maritime, il n'en devoit pas avoir eu de courrier,

beaucoup moins ne la pas tenir secrète, et avoir osé la porter au Roi; et il prétendit qu'au moins auroit-il dû la lui mander à lui, se taire, et lui laisser faire sa fonction et l'apprendre au Roi. Jamais on ne vit mieux qu'en cette occasion la folie universelle, et qu'on ne juge jamais des choses par ce qu'elles sont, mais par les personnes qu'elles regardent. Il ne faut point dire que la cour se partialisa là-dessus entre les deux secrétaires d'État : Pontchartrain n'eut pas une seule voix pour lui, et Chamillart, qui dans ce fait méritoit pis que d'être sifflé, les eut toutes. Ami des deux, mais ami de la personne de Chamillart par mille raisons les plus fortes, ami de l'autre à cause de son père, de sa mère et de sa femme, mais le trouvant d'ailleurs tel qu'il étoit et souffrant de la nécessité de son commerce, j'étois affligé de l'étrange déraison de celui que j'aimois pour lui-même, épouvanté de l'iniquité publique exercée sur celui avec qui je n'étois uni que par ricochet. Ce ne fût pas seulement blâmer ce dernier, ce fut un cri public, violent, redoublé, en tous lieux, par toutes personnes, comme d'un attentat qui méritoit punition. Malgré les affres où l'on étoit, on ne put supporter d'en avoir été délivré plus tôt presque d'une journée entière, parce qu'on [ne] l'avoit été que par Pontchartrain, et on ne s'en avisa que lorsque Chamillart osa s'en plaindre. Monseigneur, si réservé, éclata, et Ponchartrain fut traité comme un usurpateur avide, parce qu'il étoit détesté; Chamillart, comme celui à qui il arrachoit son bien, parce qu'il étoit aimé et qu'il étoit dans une faveur déclarée. Personne n'eut le sens de faire réflexion sur la juste colère où un maître entreroit contre un valet qui auroit de quoi le tirer d'une inquiétude extrême, qui l'y laisseroit tranquillement ainsi pendant huit ou dix heures, et qui s'en excuseroit froidement après sur ce que cela étoit du devoir d'un autre valet, qu'il avoit attendu.

Le plus rare est que le Roi, que cela regardoit de plus

près, et pour l'inquiétude dont il avoit été délivré huit ou dix heures plus tôt, et pour des cas semblables, si aisés à se retrouver en des occasions différentes d'une guerre allumée partout et de tous les côtés, n'eut pas la force de se déclarer entre les deux, ni de dire une seule parole. Le torrent fut si impétueux que Pontchartrain n'eut qu'à baisser la tête, se taire et le laisser passer. Telle étoit la foiblesse du Roi pour ses ministres. On avoit déjà vu, en 1702, le duc de Villeroy apporter à Marly l'importante nouvelle de la bataille de Luzzara, s'y cacher parce que Chamillart n'y étoit pas, laisser le Roi et toute la cour dans l'inquiétude sans oser aborder, aller chercher le ministre, et ne venir avec lui que longtemps après que la nouvelle de son arrivée s'étoit répandue et avoit mis tout le monde en l'air, sans que le Roi l'eût trouvé mauvais, ni seulement témoigné là-dessus la moindre chose, et fit au contraire le duc de Villeroy lieutenant général avant de le renvoyer. Par cette heureuse délivrance, le voyage des princes fut rompu : ils étoient prêts à partir; ils ne devoient avoir avec eux que six chevaux de main, et n'être accompagnés que de Razilly et Dénonville, qui avoient été leurs sous-gouverneurs, et d'O et de Gamaches, que le Roi avoit attachés à Mgr le duc de Bourgogne, et du fils de Chamillart. Le duc de Berwick reçut ordre par un courrier de rebrousser chemin vers M. le duc d'Orléans.

Mais voici une autre sorte d'extravagance, qu'il faut que je raconte avant de quitter l'affaire de Provence : Tessé s'en trouvoit chargé; c'étoit la plus capitale de l'État dans un pays où rien n'étoit préparé, et où on manquoit de tout parce qu'on ne s'y étoit pas attendu; des secours en tout genre fort éloignés, la flotte des ennemis et une armée sur les bras, commandée par les deux plus habiles capitaines, les plus audacieux, les plus grands ennemis du Roi, et s'ils réussissoient, le royaume pris à revers dans des provinces mécontentes, tout ouvert de là jusque dans Paris, et les armées ennemies à toutes les frontières, qui n'attendoient que le signal. Un général chargé de parer un si

grand coup et dans une situation aussi pressée a bien des soins et peu d'envie de rire; ce ne fut pas le sentiment de Tessé : il n'en vit pas apparemment ces grandes suites si palpables; il ne voyoit pas apparemment qu'avec Toulon la marine du Levant et son commerce étoient perdus, que la Provence ne l'étoit pas moins, qu'Arles étoit un passage sur le Rhône et une ville ouverte, où Monsieur de Savoie pouvoit faire sa place d'armes en l'accommodant, et se porter de là en Languedoc, fumant encore de fanatiques, à Lyon et dans les entrailles de la France; ou s'il le vit, comme toutes ces suites-là sautoient aux yeux, en grand homme supérieur à tout, il y trouva le mot pour rire, et ce qui est incomparable, apparemment Pontchartrain aussi. Gardant pour soi la clef des champs, pour y être plus libre que dans les retranchements de Toulon, où il ne fit que passer et où il ne s'arrêta que pour emporter, comme je l'ai dit, ceux de Monsieur de Savoie, il trouvoit le temps d'écrire à Pontchartrain, tous les ordinaires, jusqu'aux plus petits détails des nouvelles des ennemis et de tout ce qui arrivoit et se passoit parmi nous, dans le style de don Quichotte[1], dont il se disoit le triste écuyer et le Sancho, et tout ce qu'il mandoit il l'adaptoit aux aventures de ce roman. Pontchartrain me montroit ses lettres, il mouroit de rire, il les admiroit; et il faut dire en effet qu'elles étoient très-plaisantes, et qu'il rendoit un compte exact, en termes, en style et en aventures de ce roman, avec une suite et plus d'esprit que je ne lui en aurois cru. Moi cependant j'admirois un homme farci de ces fadaises en faire son capital pour rendre compte à un secrétaire d'État de l'affaire la plus importante et la plus délicate de l'État, dans la position si critique où il se trouvoit, et l'admiration même de ce secrétaire d'État, qui trouvoit cela admirable; et la prosopopée fut soutenue jusque tout à la fin de l'affaire. Cela me paroîtroit incroyable si je ne l'avois pas vu.

Les détachements des différentes armées pour la Pro-

1. Saint-Simon écrit ici : D. Guichotte.

vence retournèrent les joindre presque aussitôt qu'ils en furent partis. Marlborough ne pouvoit ajouter foi au mauvais succès de Monsieur de Savoie : il avoit bâti sur ce projet les plus grands desseins, qui tombèrent d'eux-mêmes. Monsieur de Savoie ne songea plus qu'à rétablir ses troupes, fort diminuées et qui avoient beaucoup souffert; et au mois d'octobre il prit Suse, abandonné à une très-foible garnison, qu'il eut prisonnière de guerre : ce fut à quoi se terminèrent tous ses exploits. Un mois après, le maréchal de Tessé arriva à la cour; sa réception y fut au-dessous du médiocre : nous étions à table à Meudon, avec Monseigneur, lorsqu'il vint lui faire sa révérence; je ne vis jamais si maigre accueil; mais ses souterrains ne mirent guère à le rejeter en selle. Medavid demeura seul en chef en sa place.

La joie de la naissance du prince des Asturies vint en cadence augmenter celle de la délivrance de la Provence. Le marquis de Brancas, qui servoit lors en Espagne, eut la commission d'y en faire les compliments du Roi. Le duc d'Albe, à cette occasion, donna chez lui, à Paris, une superbe fête, qui dura trois jours de suite, et toujours variée.

Elle[1] dut être tempérée par la perte du royaume de Naples et de Sicile. Le marquis de Bedmar, vice-roi de cette île, sentant peut-être l'impossibilité de la conserver, avoit obtenu son rappel, et le marquis de los Balbazès avoit été nommé en sa place. Le marquis de Villena, autrement le duc d'Escalone, qui avoit été vice-roi de Catalogne, et que nous y avons vu battu par M. de Noailles père, puis par M. de Vendôme, étoit vice-roi de Naples, et y avoit magnifiquement reçu le roi d'Espagne. Il ne put soutenir cette ville contre les troupes impériales, qui, n'ayant plus d'occupation dans toute l'Italie, étoient venues à la facile conquête de ce royaume, qui manquoit de troupes et de tout, et dont les habitants, seigneurs et

1. La joie.

autres, ne respirent continuellement que les changements de maître.

Ces troupes ne trouvèrent donc aucune résistance à entrer dans Naples, où elles eurent le plaisir de voir briser aussitôt après la statue de Philippe V par les mêmes mains qui l'y avoient élevée. Le duc de Tursis mena le vice-roi sur son escadre à Gaëte, et la ramena après avec celle de Naples à Livourne. Le siége de Gaëte fut formé bientôt après. C'étoit la seule place du royaume de Naples qui tînt pour le roi d'Espagne. Escalone, dénué de tout, y fit des prodiges de patience, de capacité, de valeur, et mit les Impériaux en état d'en recevoir l'affront. La trahison suppléa à la force : les habitants, lassés de si longs travaux, entrèrent en intelligence avec le comte de Thun, qui commandoit au siége; ils lui livrèrent la place. Escalone ou Villena, car il étoit connu sous les deux noms, ne s'étonna point : il se barricada et se défendit de rue en rue, avec tout ce qu'il put ramasser autour de lui, et ne se voulut jamais rendre. Succombant enfin, dans un dernier réduit, au nombre et à la force, il fut pris. Le procédé des Impériaux fut indigne : au lieu d'admirer une si magnanime défense, ils n'écoutèrent que le dépit de ce qu'elle leur avoit coûté; ils envoyèrent le généreux vice-roi prisonnier, les fers aux pieds, à Pizzighettone, contre toutes les lois de la guerre et de l'humanité, où il demeura très-longtemps cruellement resserré. Martinitz, d'abord nommé vice-roi par l'Empereur, fut rappelé à Vienne, le comte de Thun fait vice-roi par intérim, et le général Vanbonne, qui avoit tant fait parler de lui à la guerre, grand et hardi partisan, fut du nombre de ceux qui moururent des blessures reçues à ce siége. Ce fut un ingénieur qui ouvrit une porte aux Impériaux, lesquels allèrent d'abord égorger tout ce qu'ils purent trouver d'officiers et de soldats espagnols, demeurés en petit nombre de trois mille qu'ils y étoient. Les galères n'étoient point dans le port; elles étoient allées chercher en Sicile des vivres pour la place.

On découvrit en septembre une conspiration dans Genève, que Monsieur de Savoie y avoit tramée pour s'en rendre le maître : plusieurs magistrats de cette petite république y trempèrent; beaucoup furent exécutés; il y en eut d'assez ennemis de leur patrie pour encourager les conjurés de dessus l'échafaud, et leur crier[1] de ne rien craindre, qu'ils n'avoient rien avoué ni nommé personne, et qu'ils poussassent hardiment leur pointe. Ce n'étoit pas la première tentative que ce prince eût faite pour s'emparer de Genève, imitateur en cela de ses pères, qui en ont toujours considéré l'acquisition comme une des plus importantes qu'ils pussent faire.

J'allai cet été à Forges, qui est la saison de ces eaux, pour essayer de m'y défaire d'une fièvre tierce que le quinquina ne faisoit que suspendre. Je dirai, pour une curiosité de médecine, que Mme de Pontchartrain y étoit aussi pour une perte continuelle de sang, puis d'eau, qui duroit depuis longtemps malgré tous les remèdes. Fagon, à bout, voulut tenter un essai jusqu'alors sans exemple : ce fut de la faire baigner dans l'eau de la fontaine la plus forte et la plus vitriolée des trois qui y sont, dont on boit le moins, et qui, du cardinal de Richelieu, qui en a pris, a retenu le nom de *cardinale*. Jamais personne ne s'étoit baigné dans l'eau d'aucune, et Mme de Pontchartrain n'y trouva rien moins que du soulagement. Ce fut là que j'appris une nouvelle entreprise des princes du sang, qui dans l'impuissance et le discrédit où le Roi les tenoit, profitoient sans mesure de son desir de la grandeur de ses bâtards, qu'il leur avoit assimilés, pour s'acquérir de nouveaux avantages, qui leur étoient soufferts pour les partager avec eux. La supériorité et les différences de rang, si marquées au-dessus d'eux des petits-fils de France, leur étoit toujours fâcheux à supporter. Une de ces distinctions se trouvoit aux communions du Roi.

On poussoit, après l'élévation de la messe, un ployant

1. Au manuscrit : *et à leur crier*.

au bas de l'autel, au lieu où le prêtre la commence; on le couvroit d'une étoffe, puis d'une grande nappe qui traînoit devant et derrière. Au *Pater*, l'aumônier de jour se levoit, et nommoit au Roi à l'oreille tous les ducs qui se trouvoient dans la chapelle. Le Roi lui en nommoit deux, qui étoient toujours les deux plus anciens, à chacun desquels, aussitôt après, le même aumônier s'avançant alloit faire une révérence. La communion du prêtre se faisant, le Roi se levoit, et s'alloit mettre à genoux sans tapis ni carreau derrière ce ployant, et y prenoit la nappe; en même temps, les deux ducs avertis, qui seuls avec le capitaine des gardes en quartier s'étoient levés de dessus leurs carreaux et l'avoient suivi, l'ancien par la droite, l'autre par la gauche, prenoient en même temps que lui chacun un coin de la nappe, qu'ils soutenoient à côté de lui à peu de distance, tandis que les deux aumôniers de quartier soutenoient les deux autres coins de la même nappe du côté de l'autel, tous quatre à genoux, et le capitaine des gardes aussi, seul derrière le Roi. La communion reçue et l'ablution prise quelques moments après, le Roi demeuroit encore un peu en même place, puis retournoit à la sienne, suivi du capitaine des gardes et des deux ducs, qui reprenoient les leurs. Si un fils de France s'y trouvoit seul, lui seul tenoit le coin droit de la nappe, et personne de l'autre côté; et quand M. le duc d'Orléans s'y rencontroit sans fils de France, c'étoit la même chose; un prince du sang présent n'y servoit pas avec lui; mais s'il n'y avoit qu'un prince du sang, un duc, au lieu de deux, étoit averti à l'ordinaire, et il servoit à la gauche comme le prince du sang à la droite. Le Roi nommoit les ducs pour montrer qu'il étoit maître du choix entre eux, sans être astreint à l'ancienneté; mais il ne lui est pourtant jamais arrivé de préférer de moins anciens; et je me souviens que marchant devant lui un jour de communion qu'il alloit à la chapelle, et voyant le duc de la Force, je le vis parler bas au maréchal de Noailles, et un moment après le maréchal me vint demander qui étoit l'ancien de M. de la Force ou

de moi : il ne l'avoit pu dire certainement, et le Roi le voulut savoir pour ne s'y pas méprendre.

Les princes du sang, blessés de cette distinction de M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient essuyée assez peu encore avant qu'il allât en Espagne, s'en voulurent dédommager en usurpant sur les ducs la même distinction. Ils firent leur affaire dans les ténèbres ; et à l'Assomption de cette année, Monsieur le Duc servit seul à la communion du Roi, sans qu'aucun duc fût averti. Je l'appris à Forges ; je sus que la surprise avoit été grande, et que le duc de la Force, qui auroit dû servir, et le maréchal de Boufflers, étoient à la chapelle. J'écrivis à ce dernier que cela n'étoit jamais arrivé, que moi-même j'avois servi avec les princes du sang et avec Monsieur le Duc lui-même, et il n'y avoit pas même longtemps, que cela étoit aisé à vérifier sur les registres de Desgranges, maître des cérémonies, et ce que je crus enfin qu'il falloit faire pour ne pas faire cette perte nouvelle. On visita le registre, et on le trouva écrit et chargé de ce que j'avois mandé et de quantité d'autres pareils exemples. Mais la mollesse et la misère des ducs n'osa branler. Je m'en étois douté, et j'avois en même temps écrit à M. le duc d'Orléans, en Espagne, tout ce que je crus le plus propre à le piquer, et par rapport à la conservation de sa distinction sur les princes du sang, à ne pas souffrir cette usurpation sur les ducs pour s'égaler par là à lui en ce qu'il étoit possible. A son retour je fis qu'il en parla au Roi : le Roi s'excusa; Monsieur le Duc dit qu'il n'y avoit point eu de part; M. le duc d'Orléans pressa, tout timide qu'il étoit avec le Roi, qui répondit que c'étoit les ducs qui d'eux-mêmes ne s'y étoient pas présentés. Mais comme[1] l'eussent-ils fait sans être avertis ? et comment le Roi lui-même l'eût-il trouvé ? Bref, il n'en fut autre chose, et cela est demeuré ainsi.

Piqué, et peu pressé de retourner à la cour, je m'en allai de Forges à la Ferté, où Mme de Saint-Simon me vint

1. *Comme* dans le sens de *comment*; il y a bien *comment* à la ligne suivante.

trouver de Rambouillet, où Mme la duchesse d'Orléans l'avoit engagée d'aller avec elle et quelques autres dames. Nous demeurâmes trois semaines à la Ferté : la cour étoit à Fontainebleau, où je ne voulois point aller; plus sage que moi, Mme de Saint-Simon m'y entraîna. Je n'allai faire ma révérence au Roi que le surlendemain de mon arrivée, et dans l'instant je me retirai et sortis; apparemment il remarqua l'un et l'autre : c'étoit l'homme du monde qui étoit le plus attentif à toutes ces petites choses, et il étoit exactement informé chaque jour des gens de la cour qui arrivoient à Fontainebleau, où il aimoit surtout à l'avoir grosse et distinguée. Le jour suivant, passant par son antichambre, allant ailleurs l'après-dînée, je le rencontrai qui passoit chez Mme de Maintenon; à l'instant il me demanda de mes nouvelles : je répondis avec respect et brièveté[1], et sans le suivre, je continuai mon chemin; aussitôt je m'entendis rappeler : c'étoit le Roi qui me parloit encore; à cette fois, je n'osai plus quitter, et je le suivis jusqu'où il alloit. Il sentoit quand il avoit fait peine ou injustice, et quelquefois même assez souvent il cherchoit à faire distinction, et ce qui, dans un particulier supérieur, s'appelleroit honnêteté. Ce narré m'a conduit à Fontainebleau plus tôt que de raison; il faut retourner un peu en arrière. Mais auparavant je dirai que, quoique pressé souvent de me trouver aux communions du Roi depuis, et en des temps où il n'y avoit point de princes du sang à la cour, car les bâtards ne s'y étoient pas encore présentés, je ne pus jamais m'y résoudre, et jamais je n'y ai été depuis.

Il arriva une aventure à Marly, peu avant Fontainebleau, qui fit grand bruit par la longue scène qui la suivit, plus étonnante qu'on ne se le peut imaginer à qui a connu le Roi. Toutes les dames du voyage avoient alors l'honneur de manger, soir et matin, à la même heure, dans le même petit salon qui séparoit l'appartement du Roi et celui de

1. *Brevelé*, au manuscrit.

Mme de Maintenon. Le Roi en tenoit une[1], où tous les fils de France et toutes les princesses du sang se mettoient, excepté M. le duc de Berry, M. le duc d'Orléans et Mme la princesse de Conti, qui se mettoient toujours à celle de Monseigneur, même quand il étoit à la chasse. Il y en avoit une troisième, plus petite, où se mettoient, tantôt les unes, tantôt les autres; et toutes trois étoient rondes, et liberté à toutes de se mettre à celle que bon leur sembloit. Les princesses du sang se plaçoient à droite et à gauche en leur rang; les duchesses et les autres princesses comme elles se trouvoient ensemble, mais joignant les princesses du sang, et sans mélange entre elles d'aucunes autres; puis les dames non titrées achevoient le tour de la table, et Mme de Maintenon parmi elles, vers le milieu; mais elle n'y mangeoit plus depuis assez longtemps : on lui servoit chez elle une table particulière, où quelques dames, ses familières, deux ou trois, mangeoient avec elle, et presque toujours les mêmes. Au sortir de dîner, le Roi entroit chez Mme de Maintenon, se mettoit dans un fauteuil près d'elle, dans sa niche, qui étoit un canapé fermé de trois côtés, les princesses du sang sur des tabourets auprès d'eux, et dans l'éloignement les dames privilégiées, ce qui pour cette entrée-là étoit assez étendu. On étoit auprès de plusieurs cabarets de thé et de café; en prenoit qui vouloit. Le Roi demeuroit là plus ou moins, selon que la conversation des princesses l'amusoit, ou qu'il avoit affaire; puis il passoit devant toutes ces dames, alloit chez lui, et toutes sortoient, excepté quelques familières de Mme de Maintenon. Dans l'après-dînée, à la suite de Mme la duchesse de Bourgogne, personne n'entroit où étoit le Roi et Mme de Maintenon que Mme la duchesse de Bourgogne et le ministre qui venoit travailler. La porte étoit fermée, et les dames qui étoient dans l'autre pièce n'y voyoient le Roi que passer pour souper, et elles l'y suivoient, après souper, chez lui, avec les princesses, comme à Ver-

1. Tenait une table.

sailles. Il falloit cet exposé pour entendre ce qui va être raconté.

A un dîner, je ne sais comment il arriva que Mme de Torcy se trouva auprès de Madame au-dessus de la duchesse de Duras, qui arriva un moment après. Mme de Torcy, à la vérité, lui offrit sa place; mais on n'en étoit déjà plus à les prendre : cela se passa en compliment, mais la nouveauté du fait surprit Madame et toute l'assistance, qui étoit debout et Madame aussi. Le Roi arrive et se met à table. Chacun s'alloit asseoir, comme le Roi, regardant du côté de Madame, prit un sérieux et un air de surprise qui embarrassa tellement Mme de Torcy qu'elle pressa la duchesse de Duras de prendre sa place, qui n'en voulut rien faire encore une fois; et pour celle-là, elle auroit bien voulu qu'elle l'eût prise, tant elle se trouva embarrassée. Il faut remarquer que le hasard fit qu'il n'y avoit que la duchesse de Duras de titrée de ce même côté de la table; les autres apparemment avoient préféré ou par hasard s'étoient trouvées du côté de Mme la duchesse de Bourgogne et de Madame la Duchesse, les deux princes étant ce jour-là à la chasse avec Monseigneur. Tant que le dîner fut long le Roi n'ôta presque point les yeux de dessus les deux voisines de Madame, et ne dit presque pas un mot, avec un air de colère qui rendit tout le monde fort attentif, et dont la duchesse de Duras même fut fort en peine. Au sortir de table, on passa à l'ordinaire chez Mme de Maintenon. A peine le Roi y fut établi dans sa chaise, qu'il dit à Mme de Maintenon qu'il venoit d'être témoin d'une insolence (ce fut le terme dont il se servit) incroyable, et qui l'avoit mis dans une telle colère qu'elle l'avoit empêché de manger, et raconta ce qu'il avoit vu de ces deux places; qu'une entreprise auroit été insupportable d'une femme de qualité, de quelque haute naissance qu'elle fût, mais que d'une petite bourgeoise, fille de Pompone, qui s'appeloit Arnauld, mariée à un Colbert, il avouoit qu'il avoit été dix fois sur le point de la faire sortir de table, et qu'il ne s'en étoit retenu que par la

considération de son mari. Enfilant là-dessus la généalogie des Arnaulds, qu'il eut bientôt épuisée, il passa à celle des Colberts, qu'il déchiffra de même, s'étendit sur leur folie d'avoir voulu descendre d'un roi d'Écosse, que M. Colbert l'avoit tant tourmenté de lui en faire chercher les titres par le roi d'Angleterre, qu'il avoit eu la foiblesse de lui en écrire, que la réponse ne venant point et Colbert ne lui donnant sur cela aucun repos, il avoit écrit une seconde fois, sur quoi enfin le roi d'Angleterre lui avoit mandé que, par politesse, il n'avoit pas voulu lui répondre, mais que puisqu'il le vouloit, qu'il sût donc que, par pure complaisance, il avoit fait chercher soigneusement en Écosse, sans avoir rien trouvé, sinon quelque nom approchant de celui de Colbert dans le plus petit peuple, qu'il l'assuroit que son ministre étoit trompé par son orgueil, et qu'il n'y donnât pas davantage. Ce récit, fait en colère, fut accompagné de fâcheuses épithètes, jusqu'à s'en donner à lui-même sur sa facilité d'avoir ainsi écrit; après quoi il passa tout de suite à un autre discours, plus surprenant encore à qui l'a connu : il se mit à dire qu'il trouvoit bien sot à Mme de Duras (car ce fut son terme) de n'avoir pas fait sortir de cette place Mme de Torcy par le bras, et s'échauffa si bien là-dessus que Mme la duchesse de Bourgogne, et les princesses à son exemple, ayant peur qu'il ne lui en fît une sortie, se prirent à l'excuser sur sa jeunesse, et à dire qu'il seyoit bien toujours à une personne de son âge d'être douce et facile et d'éviter de faire peine à personne. Là-dessus le Roi reprit qu'il falloit qu'elle fût donc bien douce et bien facile en effet de l'avoir souffert de qui que ce fût sans titre, plus encore de cette petite bourgeoise, et que toutes deux ignorassent bien fort, l'une ce qui lui étoit dû, l'autre le respect (ce fut encore son terme) qu'elle devoit porter à la dignité et à la naissance; qu'elle devoit se sentir bien honorée d'être admise à sa table et soufferte parmi les femmes de qualité; qu'il avoit vu les secrétaires d'État bien éloignés d'une confusion semblable; que sa bonté et la sottise des

gens de qualité les avoit laissé mêler parmi eux; que ce honteux mélange devoit bien leur suffire à ne pas entreprendre ce que la femme de la plus haute naissance n'eût pas osé songer d'attenter (ce fut encore l'expression dont il se servit), mais encore pour respecter les femmes de qualité sans titre, et ne pas abuser de l'honneur étrange et si nouveau de se trouver comme l'une d'elles, et se bien souvenir toujours de l'extrême différence qu'il y avoit et qui y seroit toujours; qu'on voyoit bien à cette impertinence (ce fut le mot dont il se servit) le peu d'où elle étoit sortie, et que les femmes de secrétaires d'État qui avoient de la naissance se gardoient bien de sortir de leurs bornes, comme par exemple Mme de Pontchartrain, qui par sa naissance se pouvoit mêler davantage avec les femmes de qualité, prenoit tellement les dernières places, et cela si naturellement et avec tant de politesse, que cette conduite ajoutoit infiniment à sa considération, et lui procuroit aussi des honnêtetés qui, depuis son mariage, étoient bien loin de lui être dues.

Après ce panégyrique de Mme de Pontchartrain, sur lequel le Roi prit plaisir à s'étendre, il acheva de combler l'assistance d'étonnement; car reprenant sa première colère, que le long discours sembloit avoir amortie, il se mit à exalter la dignité des ducs, et fit connoître pour la première fois de sa vie qu'il n'en ignoroit ni la grandeur, ni la connexité de cette grandeur à celle de sa couronne et de sa propre majesté. Il dit que cette dignité étoit la première de l'État, la plus grande qu'il pût donner à son propre sang, le comble de l'honneur et de la récompense de la plus haute noblesse. Il s'abaissa jusqu'à avouer que si la nécessité de ses affaires et de grandes raisons l'avoient quelquefois obligé d'élever à ce faîte de grandeur (ce fut encore sa propre expression) quelques personnes d'une naissance peu proportionnée, ç'avoit été avec regret; mais que la dignité en soi n'en étoit point avilie ni en rien diminuée de tout ce qu'elle étoit, qu'elle demeuroit toujours la même, et tout aussi respectable à chacun, aussi

entière dans tous ses rangs, ses distinctions, ses privi-léges, ses honneurs en ces sortes de ducs, considérables et vénérables à tous, dès là qu'ils étoient ducs, comme ceux de la plus grande naissance, puisque leur dignité étoit la même, le soutien de la couronne, ce qui la touchoit de plus près, et à la tête de toute la haute noblesse, de laquelle elle étoit en tout séparée et infiniment distinguée et relevée, et qu'il vouloit bien qu'on sût que leur refuser les honneurs et les respects qui leur étoient dus, c'étoit lui en manquer à lui-même. Ce sont là exactement les termes de son discours. De là, passant à la noblesse de la maison de Bournonville, dont étoit la duchesse de Duras, et à celle de la maison de son mari, sur lesquelles il s'étendit à plaisir, il vint à déplorer le malheur des temps, qui avoit réduit tant de ducs à la mésalliance, et se mit à nommer toutes les duchesses de peu; puis, renouvelant de plus belle en sa colère, il dit qu'il ne falloit pas que les femmes de la plus haute qualité par leurs maris et par elles-mêmes prissent occasion de la naissance de ces duchesses de leur rendre quoi que ce fût moins qu'à celles dont la condition répondoit à leur dignité, laquelle méritoit en toutes, qui qu'elles fussent par elles-mêmes, le même respect (ce fut encore son terme), puisque leur rang étoit le même, et que ce qui leur étoit dû ne leur étoit dû que par leur dignité, qui ne pouvoit être avilie par leurs personnes, rien ne pouvoit excuser aucun manquement qu'on pouvoit faire à leur égard; et cela avec des termes si forts et si injurieux, qu'il sembloit que le Roi ne fût pas le même, et encore par la véhémence dont il parloit. Pour conclusion, le Roi demanda qui des princesses se vouloit charger de dire à Mme de Torcy à quel point il l'avoit trouvée impertinente : toutes se regardèrent, et pas une ne se proposa, sur quoi le Roi, se fâchant davantage, dit que si[1] falloit-il pourtant qu'elle le sût, et là-dessus s'en alla chez lui.

1. Nous avons déjà vu plusieurs fois cet emploi de *si* affirmatif.

Alors les dames, qui avoient bien vu de loin qu'il y avoit eu beaucoup de colère dans la conversation, et qui pour cela même s'étoient tenues encore plus soigneusement à l'écart, s'approchèrent un peu par curiosité, qui augmenta fort en voyant l'espèce de trouble des princesses, qui s'ébranloient pour s'en aller, lesquelles, après quelque peu de discours entre elles, se séparèrent, et contèrent le fait chacune à ses amies, Mme de Maintenon à ses favorites, Mme la duchesse de Bourgogne à ses dames et à la duchesse de Duras, en sorte que la chose se répandit bientôt à l'oreille, et courut après partout. On crut que cela étoit fini; mais sitôt que le Roi eut passé, le même jour, de son souper dans son cabinet, la vespérie[1] recommença encore avec plus d'aigreur, tellement que Madame la Duchesse, craignant enfin pis, conta tout en sortant à Mme de Bouzols, pour qu'elle en avertît Torcy son frère, et que sa femme prît bien garde à elle. Mais la surprise fut extrême quand le lendemain, au sortir de dîner, le Roi ne put, chez Mme de Maintenon, parler d'autre chose, et encore sans aucun adoucissement dans les termes; si bien que, pour l'apaiser un peu, Madame la Duchesse lui dit qu'elle avoit averti Mme de Bouzols, n'osant le dire à Mme de Torcy elle-même; sur quoi le Roi, comme soulagé, se hâta de lui répondre qu'elle lui avoit fait grand plaisir, parce que cela lui épargnoit la peine de bien laver la tête à Torcy, qu'il avoit résolu de le faire plutôt que sa femme manquât de recevoir ce qu'elle méritoit. Il ne laissa pas de poursuivre encore les mêmes propos, et de même façon, jusqu'à ce qu'il repassât chez lui.

Torcy et sa femme, outrés, furent quelques jours à ne paroître presque point. Ils firent l'un et l'autre de grandes excuses et force compliments à la duchesse de Duras, qui elle-même étoit, surtout devant le Roi, fort embarrassée, lequel quatre jours durant ne cessa de parler

1. Voyez ci-dessus, p. 215 et note 1.

toujours sur ce même ton dans ses particuliers. Torcy, craignant une sortie, écrivit une lettre au Roi de plainte et de douleur respectueuse d'une tempête dont la source n'étoit qu'un hasard qu'il n'avoit pas tenu à sa femme de corriger, mais à la duchesse de Duras, qui poliment, quoi qu'elle eût pu faire, n'avoit pas voulu prendre sa place. Toutes sortes d'aveux de ce qui étoit dû, et dont sa femme n'avoit jamais songé à s'écarter, et toutes sortes de respects et de traits délicats de modestie étoient adroitement glissés dans cette lettre. Le Roi lui témoigna en être content à son égard; il ménagea les termes sur sa femme, mais il lui fit entendre qu'elle feroit bien d'être attentive et mesurée dans sa conduite, tellement que cela fut fini de manière que Torcy ne sortit pas trop mécontent de la conversation. On peut imaginer le bruit que fit cette aventure, et jusqu'à quel point les secrétaires d'État et les ministres si haut montés la sentirent. Le rare fut qu'il y eut des femmes de qualité qui se sentirent piquées de ce qui avoit été dit sur elles : toutes affectèrent une grande attention à rendre aux femmes titrées. Le Roi, qui le remarqua, le loua, mais avec aigreur sur le contraire, et s'est toujours montré depuis le même à cet égard des femmes titrées et non titrées, et des hommes pareillement. Pour ce qui est d'ailleurs du rang et de la dignité des ducs, son règne entier, avant et depuis, s'est passé à y donner les plus grandes atteintes. J'appris l'affaire en gros, par ce qu'on m'en écrivit; je la sus à mon retour dans le dernier détail et le plus précis, par plusieurs personnes instruites dès les premiers moments, surtout par les dames de Mme la duchesse de Bourgogne, à qui cette princesse l'avoit conté à mesure et à la chaude, et qui, n'étant pas duchesses, me furent encore moins suspectes de ne rien grossir.

Mme la duchesse de Bourgogne, huit jours avant d'aller à Fontainebleau, fit avec Mgr le duc de Bourgogne et beaucoup de dames une grande cavalcade au bois de Boulogne, où il se trouva une infinité de carrosses de

Paris pour la voir. A la nuit elle mit pied à terre à la Muette, où Armenonville donna un souper magnifique. Les dames de la cavalcade soupèrent avec Mgr et Mme la duchesse de Bourgogne, laquelle pendant tout le repas fut servie par Mme d'Armenonville debout derrière elle. Au sortir de table, il parut tout à coup une illumination très-galante; on entendit des violons et de toutes sortes d'instruments; on dansa ou on se promena jusqu'à deux heures après minuit. Mme de Fourcy, femme d'un conseiller d'État lors prévôt des marchands, et fille de Boucherat chancelier de France, avoit servi de même Madame la Dauphine de Bavière au dîner que le Roi fit à l'hôtel de ville, avec beaucoup de dames à sa table, au sortir du *Te Deum* qu'il avoit été entendre à Notre-Dame lorsqu'il fut guéri de sa grande opération. Il voulut témoigner à Paris qu'il lui savoit gré du zèle qu'elle avoit témoigné en cette occasion, et il fut fort remarqué que, pour l'unique fois de sa vie, il demanda ce repas à l'hôtel de ville, auquel il ne voulut pas qu'aucun de ses officiers travaillassent, ni que pas un de ses gardes entrassent dans l'hôtel de ville. Il n'y fut pas question que Mme de Fourcy se mît à table, non plus que Mme d'Armenonville à la Muette. C'est un honneur auquel la robe la plus distinguée n'a jamais osé prétendre.

Deux jours après, le Roi fit souper avec lui Mademoiselle, fille de M. le duc d'Orléans, à son grand couvert à Versailles, et entrer après avec lui dans son cabinet. Cette distinction fit du bruit : les princesses du sang ne mangent point au grand couvert; c'est un honneur réservé aux fils, filles, petits-fils et petites-filles de France, excepté des festins de noces dans la maison royale, et dans des cérémonies fort rares. Il est pourtant arrivé quelquefois qu'entre la mort de la Dauphine de Bavière et le mariage de celle de Savoie, les enfants de Monseigneur trop jeunes pour souper avec le Roi, et Monsieur et Madame à Paris ou à Saint-Cloud, le Roi, pour ne pas souper seul ou tête à tête avec Monseigneur, fit quelquefois venir au grand

couvert Madame la Duchesse et Mme la princesse de Conti, ses filles, mais nulle autre princesse du sang, et cela sans suite et sans conséquence; mais j'ai vu quelquefois ces mêmes princesses y manger avec Madame à Fontainebleau, quelquefois la cour d'Angleterre y étant, et quelquefois aussi, mais très-peu, Madame la Princesse et Mme la princesse de Conti, sa fille, aussi à Fontainebleau, avec la même cour d'Angleterre, le soir au grand couvert, jamais à Versailles. C'étoit une faveur que le roi faisoit quelquefois à ses filles, qui fit crier Monsieur le Prince fort haut, Madame la Princesse étant à Fontainebleau, qui n'y étoit pas admise, tandis que Madame la Duchesse, sa belle-fille, et Mme du Maine, sa fille, l'étoient. Le Roi ne voulut pas pousser ce degoût, et y fit manger quelque peu Madame la Princesse et Mme la Princesse de Conti, puis n'y en fit plus manger pas une, et se restreignit au droit : apparemment que, ces princesses ayant mangé au grand couvert quelquefois, il voulut faire la même grâce à celle-ci, qui étoit sa petite-fille, pour qui cela n'eut pas plus de suite ni de droit que pour les autres.

CHAPITRE XVII.

Tonnerre tue à la chasse le second fils d'Amelot. — Duel de deux capitaines aux gardes; Saint-Paul tué et Seraucourt cassé. — Le Roi, allant à Fontainebleau, passe pour la première fois à Petit-Bourg; prodiges de courtisan. — Mort de Sourdis; son gouvernement d'Orléanois à d'Antin. — Quel étoit Bartet; sa mort. — Conduite, fortune et mort du cardinal le Camus. — Mort du comte d'Egmont, dernier de la maison d'Egmont; son caractère et sa succession. — Équipée de la comtesse de Soissons. — Retour de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Mort de Revel; son mariage; maréchaux Broglio[1]. — Mort de la maréchale de Tourville. — Faux-saunage. — Étrange sorte d'escroquerie de Listenois. — Cause de la brouillerie de Catinat et de Chamillart; le Roi les réconcilie. — Bay; son extraction; est fait chevalier de la Toison d'or. — Mort du comte

1. Il y a ici *Broglia* au manuscrit.

d'Auvergne; son caractère; sa dépouille; dépit du comte d'Évreux. — Mariage du prince de Talmont, qui surprend un tabouret de grâce.

Le fils aîné du feu comte de Tonnerre, étant à la chasse à la plaine Saint-Denis avec le second fils d'Amelot, conseiller d'État, lors ambassadeur en Espagne, le tua d'un coup de fusil, le 6 septembre. Mme de Tonnerre fit prendre le large à son fils, et vint demander sa grâce au Roi, l'assurant que le fusil avoit parti sans que son fils y pensât, et que le jeune Amelot étoit fort son ami. En même temps Mme de Vaubecourt, sœur d'Amelot, vint demander au Roi de ne point donner grâce à l'assassin de son neveu, qui l'avoit couché en joue, et assura qu'il l'avoit tué de propos délibéré. Ce jeune Amelot étoit toute l'espérance de sa famille, ayant le corps et l'esprit aussi bien faits que son aîné les avoit disgraciés, qui devint pourtant président à mortier. Tonnerre étoit une manière d'hébété, fort obscur et fort étrange. Il eut sa grâce un mois après : il entra pour un an à la Bastille, donna dix mille livres aux pauvres, distribuables par le cardinal de Noailles, et eut défense sous de grandes peines de se trouver jamais en nul lieu public ni particulier où M. Amelot seroit, et obligé de sortir de tous ceux où Amelot le trouveroit. Il a peu servi, quoique avec de la valeur, a épousé une fille de Blansac, et passe sa vie tout seul dans sa chambre ou à la campagne, en sorte qu'on ne le voit jamais.

Ce malheur me fait souvenir que Saint-Paul et Seraucourt se battirent en duel à l'armée de Flandres, à la tête du camp, sans autre façon, allant tous deux à pied dîner chez le duc de Guiche. Ils étoient tous deux capitaines aux gardes, et anciens. Saint-Paul fut tué; Seraucourt se retira au quartier de l'électeur de Bavière : il fut cassé aussitôt après, et il fallut ne plus se montrer en France. Son frère, autrefois intendant de Bourges, employa auprès du Roi tout ce qu'il put inutilement. Il vit encore, à près de cent ans, dans une santé parfaite de corps

et d'esprit et dans la société des hommes, mangeant, marchant et vivant comme à soixante ou soixante-dix ans.

La disgrâce du maréchal de Villeroy, par chez lequel le Roi passoit souvent pour aller et venir de Fontainebleau, et la mort de Mme de Montespan, produisirent une nouveauté qui eut de grandes suites : Mme de Maintenon ne craignit plus son fils ; elle cessa de ce moment de le haïr comme le fils d'une ennemie dont elle craignoit les retours, et à qui elle ne pouvoit pardonner ce qu'elle lui avoit été, ce qu'elle lui devoit, le salaire dont elle l'avoit payée. Elle commença à vouloir du bien à ce fils, comme au frère de ces bâtards qui lui étoient si chers, et avec qui il avoit toujours vécu dans une si parfaite dépendance. Cette raison le rendit, dès qu'il eut perdu sa mère, un homme, dans l'esprit de Mme de Maintenon, à approcher du Roi, qu'on tiendroit toujours par ses vices, de la bassesse desquels rien n'étoit à craindre et tout au contraire à profiter. Il fut donc déclaré que le Roi iroit coucher chez d'Antin, à Petit-Bourg, le 12 septembre.

C'est un prodige que les détails jusqu'où d'Antin porta ses soins pour faire sa cour de ce passage, et pour la faire jusqu'aux derniers valets. Il gagna ceux de Mme de Maintenon, pendant qu'elle étoit à Saint-Cyr, pour entrer chez elle. Il y prit un plan de la disposition de sa chambre, de ses meubles, jusqu'à ses livres, à l'inégalité dans laquelle ils se trouvoient rangés ou jetés sur sa table, jusqu'aux endroits des livres qui se trouvèrent marqués. Tout se trouva chez elle, à Petit-Bourg, précisément comme à Versailles, et ce raffinement fut fort remarqué. Ses attentions pour tout ce qui étoit considérable en crédit, maîtres ou valets, et valets principaux de ceux-là, furent à proportion, et pareillement les soins, la politesse, la propreté pour tous les autres : meuble, commodités de toutes les sortes, abondance et délicatesse dans un grand nombre de tables, profusion de toute espèce de rafraîchissements, service prompt et à la main sitôt que quelqu'un tournoit la tête,

prévention[1], prévoyance, magnificence en tout, singularités différentes, musique excellente, jeux, bidets, et calèches nombreuses et galantes pour la promenade, en un mot tout ce que peut étaler la profusion la plus recherchée et la mieux entendue. Il trouva moyen de voir tout ce qui étoit dans Petit-Bourg, chacun dans sa chambre, souvent jusqu'aux valets, et de faire à tous les honneurs de chez lui comme s'il n'y [eût] eu que la personne à qui il les faisoit actuellement. Le Roi arriva de bonne heure, se promena fort, et loua beaucoup. Il fit après entrer d'Antin chez Mme de Maintenon avec lui, qui lui montra le plan de tout Petit-Bourg. Tout en fut approuvé, excepté une allée de marronniers, qui faisoit merveilles au jardin et à tout le reste, mais qui ôtoit la vue de la chambre du Roi. D'Antin ne dit mot, mais le lendemain matin le Roi, à son reveil, ayant porté la vue à ses fenêtres, trouva la plus belle vue du monde, et non plus d'allée ni de traces que s'il n'y en eût jamais eu où elle étoit la veille; ni de traces de travail ni de passage dans toute cette longueur, ni nulle part auprès, que si elle n'eût jamais existé. Personne ne s'étoit aperçu d'aucun bruit, d'aucun embarras; les arbres étoient disparus, le terrain uni au point qu'il sembloit que ce ne pouvoit être que l'opération de la baguette de quelque fée bienfaisante du château enchanté. Les applaudissements récompensèrent la galanterie. On remarqua fort aussi le motet de la messe de Roi[2], qui convenoit à un bon courtisan.

Avec tout cela il en fit tant que Mme de Maintenon ne put s'empêcher de lui faire une plaisanterie un peu amère, en partant le lendemain pour Fontainebleau, après avoir fait le tour des jardins en calèche : elle lui dit, et devant le monde, qu'elle se trouvoit bien heureuse de n'avoir pas déplu au Roi le soir, chez lui, parce qu'il étoit très-assuré par tout ce qu'il venoit de faire qu'en ce cas-là il l'eût envoyée coucher sur le pavé du grand chemin. Il répondit

1. Prévenance.
2. Il y a bien *de Roi* au manuscrit.

en homme d'esprit, et n'en augura pas plus mal de sa fortune, d'autant qu'il voyoit par ce passage chez lui pointer ce qu'il avoit toujours espéré de la mort de sa mère. Quinze jours après il en fut certain. Sourdis, dont j'ai assez parlé pour n'avoir plus rien à en dire, mourut dans sa retraite en Guyenne. Il étoit le dernier Escoubleau, et ne laissoit qu'une fille, mariée au fils de Saint-Pouange, et il avoit le gouvernement d'Orléanois, qui est fort étendu et où d'Antin avoit plusieurs terres. Il le demanda et l'obtint aussitôt. Il en fut si transporté qu'il s'écria qu'il étoit dégelé, que le sort étoit levé, que puisque le Roi commençoit à lui donner, il n'étoit plus en peine de sa fortune. Sa femme, plus bête et plus sotte qu'on [n']en vit jamais, se mit à bavarder partout que son mari désormais alloit cheminer beau train. Ces enthousiasmes édifièrent d'autant moins la cour qu'elle commença à en craindre le pronostic, qui par la suite eut un accomplissement entier.

En même temps mourut Bartet, à cent cinq ans, sans avoir jamais été marié. C'étoit un homme de peu, qui avoit de l'esprit, de l'ardeur et beaucoup d'audace, et qui avoit été fort dans le grand monde, et longtemps en beaucoup d'intrigues et de manéges avec le cardinal Mazarin, qui l'avoit fait secrétaire du cabinet du Roi, dont il étoit fort connu et de la Reine mère. Il avoit été fort gâté, comme sont ces sortes de gens qui peuvent beaucoup servir et nuire. Il en étoit devenu fort insolent, et s'étoit rendu redoutable. Des impertinences qui lui échappèrent souvent sur M. de Candale lui attirèrent enfin de sa part une rude bâtonnade qu'il lui fit donner, et qu'il avoua hautement. Bartet, outré au point qu'on le peut juger à ce portrait, fit les hauts cris, et ce qui mit le comble à son désespoir, c'est qu'il n'en fut autre chose. Là commença son déclin, qui fut rapide et court. Dès qu'on ne le craignit plus, il sentit combien ses insolences avoient révolté tout le monde. On fut ravi de son aventure; on trouva qu'il l'avoit bien méritée; les ministres, les courtisans du haut parage furent ravis d'en être délivrés : chacun, au lieu de

le protéger, contribua à sa chute; et quand, de dépit, il se fut retiré, ils se gardèrent bien de le faire revenir. Accoutumé à nager dans le grand, il n'avoit fait aucuns retours sur lui-même, ne doutant pas d'une fortune proportionnée à l'importance de ce qui lui passoit par les mains; tout à coup il se trouva tombé de tout, et sans autre bien que la rage dans le cœur. Le vieux maréchal de Villeroy, grand courtisan du cardinal Mazarin, et qui avoit fort pratiqué Bartet chez lui, en eut plus de pitié que ce ministre, qui survécut M. de Candale deux ans : quand Bartet ne sut plus où donner de la tête, il le retira chez lui auprès de Lyon, dans un beau lieu, sur le bord de la Saône, qu'ils avoient acheté[1] et appelé Neufville, et lui fournit là quelque subsistance, que l'archevêque de Lyon et le second maréchal de Villeroy continuèrent jusqu'à sa mort. Il eut là tout loisir, pendant plus de quarante ans, de réflexion et de pénitence.

En ce même mois de septembre, mourut à Grenoble le cardinal le Camus, à soixante-seize ans, également connu par son esprit, ses débauches, son impiété, sa pénitence, la fortune qui en résulta, l'ambition avec laquelle il la reçut et en usa, et le châtiment qu'il en porta jusqu'au dernier jour de sa vie. Il n'est guère de problème qui présente plus de choses opposées que la conduite de ce prélat, depuis le commencement jusqu'à la fin. Il étoit bien fait, galant, avoit mille grâces dans l'esprit, d'une compagnie charmante; il étoit savant, gai, amusant jusque dans sa pénitence. Il acheta une charge d'aumônier du Roi pour se fourrer à la cour, et se frayer un chemin à l'épiscopat. Ses débauches et ses impiétés éclatèrent : il se crut perdu, et s'enfuit dans une retraite profonde, où il se mit à vivre dans toutes les austérités de la plus dure pénitence. Sa famille avoit des amis et des protecteurs : cette pénitence fut vantée; elle avoit duré des années, elle duroit encore; elle fut couronnée de l'évêché de Grenoble. Il s'en crut

1. Que les Villeroy avaient acheté.

indigne, et eut grand'peine à l'accepter : il s'y confina, et s'y donna tout entier au gouvernement de son diocèse, sans quitter ce qu'il put retenir de sa pénitence. Il s'étoit condamné aux légumes pour le reste de sa vie; il les continua, et mangeoit chez lui en réfectoire avec tous ses domestiques, sa livrée même, et la lecture s'y faisoit pendant tout le repas.

Innocent XI, qui aimoit la vertu, fut touché de la sienne, et le fit de son propre mouvement cardinal dans la promotion de septembre 1686, de vingt-sept cardinaux, qui fut sa dernière, et qui fut aussi pour les couronnes et les nonces. Le courrier qui apporta la nouvelle et les calottes au célèbre évêque de Strasbourg-Furstemberg, nommé par le Roi, et à Ranuzzi, nonce en France, passa par Grenoble pour le Camus. Sa joie fut telle qu'il en oublia son devoir : il se mit la calotte rouge sur la tête, que le courrier lui présenta, puis écrivit au Roi une lettre fort respectueuse, au lieu d'envoyer sa calotte au Roi par ce même courrier, de lui mander qu'étant son sujet il ne vouloit rien tenir que de sa main, et qu'il attendoit ses ordres sur la conduite qu'il lui plairoit de lui prescrire. S'il en eût usé ainsi, il n'est pas douteux que le Roi lui auroit mandé de la venir recevoir de sa main, ou la lui auroit renvoyée avec la permission de la porter et d'accepter; mais piqué de ce qu'il l'avoit prise de lui-même, et d'un pape avec qui il étoit brouillé, il fut sur le point de lui défendre de la porter et d'accepter, et de se porter aux extrémités s'il n'obéissoit pas. Néanmoins, réflexions faites[1] sur les suites de cet engagement, il se contenta pour toute réponse de lui défendre de sortir de son diocèse. Il n'est rien que le cardinal n'ait fait alors et depuis pour se raccommoder, et pour qu'il lui fût permis de venir montrer sa calotte à Paris et à la cour; mais le Roi tint ferme jusqu'à sa mort : il ne lui permit pas même d'aller à Rome pour le conclave qui suivit la mort d'Innocent XI;

1. Le manuscrit porte *réflexion* au singulier et *faites* au pluriel.

il obtint d'aller aux deux suivants, mais à condition de ne s'arrêter nulle part, et de revenir sitôt que le Pape seroit élu et couronné. Il ne laissa pas de s'y conduire extrêmement bien, et tout à fait à la satisfaction des cardinaux françois.

On a vu, à l'occasion du passage des princes à Grenoble, à quel point il fut toute sa vie enivré de sa dignité. Elle lui attira des remontrances sur sa santé et sur ses légumes : « Oh! mes chères légumes[1], s'écria-t-il, je vous ai trop d'obligation pour vous abandonner jamais. » En effet, il leur fut fidèle jusqu'au bout, et à son réfectoire, où il faisoit servir à ses domestiques de la viande et des nourritures ordinaires. Il fut jusqu'à la mort bourrelé de sa disgrâce, et toujours d'excellente compagnie. Il vouloit savoir toutes les petites intrigues de sa ville : il en parloit fort plaisamment : il embarrassoit souvent les intéressés. On lui reprochoit sa langue : il avouoit qu'elle étoit plus forte que lui; et en effet, il lui refusoit peu de choses. Quoique il n'eût presque de bénéfices que son évêché, qui n'est pas gros, et cent mille écus de patrimoine, quoique il donnât beaucoup aux pauvres et qu'il eût fait de bons établissements à ses dépens, l'énormité de son testament surprit et scandalisa à sa mort : il donna fort gros en bonnes œuvres, et laissa plus de cinq cent mille livres à sa famille. Il étoit frère du premier président de la cour des aides de Paris et du lieutenant civil de la même ville.

Le comte d'Egmont mourut à Fraga, en Catalogne, ce mois de septembre 1707, à trente-huit ans, sans enfants de la nièce de l'archevêque d'Aix, Cosnac, élevée chez la duchesse de Bracciano, à Paris, comme sa nièce, depuis princesse des Ursins, desquels j'ai tant parlé. Il fut le dernier de ces fameux Egmonts, et le dernier mâle de cette grande maison. Il avoit la Toison, ainsi que ses pères, et il étoit général de la cavalerie et des dragons d'Espagne,

1. Saint-Simon a bien écrit *chères légumes*, au féminin.

et brigadier de cavalerie en France. C'étoit un homme fort laid, de peu d'esprit, de beaucoup de valeur, d'honneur et de probité, et qui s'appliquoit fort à la guerre. Son trisaïeul étoit frère de ce célèbre Lamoral, comte d'Egmont, à qui le duc d'Albe fit couper la tête. Celui-ci avoit succédé à son frère aîné, mort sans enfants d'une Aremberg, veuve du marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas. Il fit, peu de jours avant sa mort, un testament par lequel il légua au roi d'Espagne toutes ses prétentions et ses droits sur les duchés de Gueldre et de Juliers, sur les souverainetés d'Arkel, Meurs, Horn, les seigneuries d'Alkmaer, Purmerend, etc., et tous ses biens à sa sœur, qui avoit épousé Nic. Pignatelli, duc de Bisaccia, gouverneur des armes du royaume de Naples, retiré à Paris, dont le fils aîné a épousé la seconde fille du feu duc de Duras, fils et frère aîné des maréchaux-ducs de Duras. Ce comte d'Egmont avoit une sœur, cadette de celle-là, mariée au vicomte de Trasignies; mais tous les biens avec la grandesse ont passé au fils de la duchesse de Bisaccia dont je viens de parler, et qui porte le nom de comte d'Egmont et les armes.

La comtesse de Soissons, veuve de celui qui fut tué devant Landau, frère aîné du prince Eugène, étoit dans un couvent à Turin. Elle tint des propos, je ne sais sur quoi, qui la firent chasser par Monsieur de Savoie de ses États. Arrivée à Grenoble, elle écrivit à Mme de Maintenon pour la prier de lui accorder Saint-Cyr pour retraite. Chamillart lui manda, par ordre du Roi, de n'entrer pas plus avant dans le royaume. Elle n'en dit mot, et arriva à Nemours, tout auprès de Fontainebleau, où le Roi étoit. Il envoya lui commander d'en partir sur-le-champ, et de s'aller mettre dans un couvent à Lyon, où elle alla.

La cour de Saint-Germain vint à Fontainebleau le 23 septembre, et y demeura jusqu'au 6 octobre. Le Roi y demeura jusqu'au 25 octobre, qu'il s'en retourna à Versailles par Petit-Bourg, comme il avoit fait en venant.

Revel, que la surprise et la reprise de Crémone avoit fait chevalier de l'ordre, mourut en ce même temps. Il avoit épousé, au commencement de juillet dernier, une sœur du duc de Tresmes, dont il ne laissa point d'enfants, et fort peu de bien. Il étoit frère de Broglio, que Monsieur le Duc, de sa grâce, fit en son temps maréchal de France, par la raison que le Roule est devenu faubourg de Paris. Sa dernière campagne de guerre avoit été celle où le maréchal de Crequy avoit été battu à Consarbrück ; il y étoit maréchal de camp, et n'avoit pas servi depuis. Nous voyons son second fils maréchal de France à meilleur titre. Puységur eut le gouvernement de Condé, qu'avoit Revel.

La maréchale de Tourville mourut aussi, à peu près en ce même temps. Elle n'étoit rien, veuve de la Popelinière, homme d'affaires et riche. Quoique elle en eût des enfants, elle étoit assez riche pour que Tourville eût envie de l'épouser. Langeois, homme d'affaires fort riche, donna beaucoup à sa fille pour ce mariage, et les logea. Cela ne dura guère; le mariage ne fut pas heureux. Il en resta un fils, tué dès sa première campagne, et une fille fort belle, qui a épousé M. de Brassac, et que la petite vérole, sans la défigurer, a rendue méconnoissable. Elle a été dame de Mme la duchesse de Berry.

Le faux-saunage continua à causer force désordres. Des cavaliers, des dragons, des soldats, par bandes de deux ou trois cents hommes, le firent à force ouverte, pillèrent les greniers à sel de Picardie et de Boulonois, et se mirent à le vendre publiquement. Il y fallut envoyer des troupes, et on détacha deux cents hommes du régiment des gardes, qu'on y fit marcher sous des sergents sages et entendus. Il y eut de grands désordres en Anjou et en Orléanois. On résolut de décimer ces faux-sauniers, et on envoya à leurs régiments les colonels qui avoient des gens de ce métier dans leurs troupes.

Listenois, qui étoit un fou sérieux, aussi fou que ceux qu'on enferme, et dont le frère, Beauffremont, ne l'est pas

moins, imagina un moyen d'escroquer douze cents pistoles à la comtesse de Mailly, sa belle-mère, qui fit grand bruit par le tour de l'invention. Il signa une lettre, écrite d'une main inconnue à son homme d'affaires, en Franche-Comté, par laquelle il lui mandoit que, revenant de l'armée du Rhin, il a été pris entre Benfeld et Strasbourg, qu'il ne peut avertir du lieu ni des mains entre lesquelles il est, mais qu'en payant comptant douze cents pistoles à un homme qu'il enverra les recevoir à Besançon, il sera mis en liberté. Mme de Mailly, qui apprit cette nouvelle par cet homme d'affaires, fit remettre la somme, et, avec une sage défiance, n'en dit mot; mais le bruit qu'en avoit fait l'homme d'affaires s'étoit répandu dans cette province, et de là étoit parvenu à Paris et à la cour. La date de cette capture étoit antérieure au départ de Strasbourg du maréchal de Villars, qui n'en avoit pas ouï parler, ni depuis son arrivée; aucune lettre de la frontière depuis n'en faisoit mention. L'aventure parut des plus extraordinaires. Quinze jours après, un valet de chambre de Listenois arriva à Versailles pour chercher l'argent demandé, qu'il se défioit avoir été rendu à Besançon : il dit avoir été toujours avec lui depuis sa prise; il assura que dès qu'il auroit touché l'argent, son maître seroit mis en liberté. On voulut le faire suivre, mais il s'écria qu'on s'en gardât bien, parce qu'au moindre soupçon qu'auroient ceux qui le tenoient d'être découverts, ils le tueroient. Ce voyage et ce propos mirent l'affaire au net, et Mme de Mailly en fut pour son argent. Autres[1] quinze jours après, on apprit que Listenois étoit chez lui, en fort bonne santé, à Besançon. Huit jours ensuite, il arriva à l'Estang : il dit à Chamillart qu'il avoit été pris par des officiers ennemis, que tous les bruits qui avoient couru depuis sur lui étoient faux, qu'il lui donneroit par écrit le récit de toute son aventure, qu'il le prioit d'en faire examiner la vérité, que, quand il en seroit suffisamment éclairci, il le prioit d'en

1. Saint-Simon a écrit *Autre*, au singulier.

rendre compte au Roi, et que s'il s'y trouvoit la moindre fausseté, il méritoit d'être rigoureusement puni. On entendit bien ce que tout cela vouloit dire : il n'en coûtoit rien au Roi, il n'y avoit que Mme de Mailly d'attrapée, qui aimoit mieux perdre son argent que son gendre. Elle étoit nièce de Mme de Maintenon, elle étoit en place et fort amie de Chamillart; Listenois reparut à la cour, et il n'en fut pas parlé davantage, mais personne ne s'y méprit, et Listenois n'y perdit rien, parce qu'il n'avoit rien à perdre.

On a vu p. 338[1] ce qui se passa entre le Roi, Catinat et Chamillart, quand le Roi voulut se resservir de Catinat, après l'avoir fait honteusement revenir d'Italie pour y envoyer son maréchal de Villeroy réparer les torts d'un général si différent de lui. L'anecdote en est extrêmement curieuse. Quelque sagesse au-dessus de l'homme que Catinat eût fait paroître en cette occasion, où il eut tant d'avantage en résistant au Roi, qui le pressoit de nommer et de lui parler à cœur ouvert sur l'Italie, Chamillart, qui avoit eu toute la frayeur d'être chassé, et Tessé d'être perdu sans ressource, ne purent la lui pardonner, ni se résoudre à retomber une autre fois sous sa coupe, quelque généreux et chrétien qu'il se fût montré alors. Tessé, valet à tout faire de Chamillart tant qu'il fut en faveur, n'omit rien pour l'engager à perdre Catinat, et le mettre hors de toute portée d'inquiéter leur fortune. Ce n'étoit pas qu'il ne dût la sienne toute entière à Catinat, qui l'avoit toujours distingué dans la guerre de 1688 en Italie, et qui le produisit pour être chargé de la négociation de la paix particulière de Savoie et du mariage de Mme la duchesse de Bourgogne. Son patron Louvois étoit mort alors; Barbezieux, à peine en fonction, n'avoit pas encore les reins assez forts pour porter bien haut personne, et ce fut au seul Catinat à qui Tessé dut la confiance de ce traité, qui lui valut sa charge, le poussa rapidement au grand, et

1. P. 250-253 de notre tome III.

acheva sa fortune. On a vu qu'il la trouva trop lente, et de quelle ingratitude il paya son bienfaiteur en cette même Italie, sans aucune autre cause que de l'accélérer à ses dépens, combien il y fut trompé, et Vaudemont aussi, dont il avoit fait son nouveau maître par l'envoi du maréchal de Villeroy, et toutes ses souplesses avec celui-ci, qui ne furent pas capables de l'empêcher de l'arrêter sur ses excès à l'égard de Catinat. Je l'ai dit plus d'une fois, et je le répète, parce que c'est une expérience infaillible : les injures que l'on a faites se pardonnent infiniment moins que celles qu'on a reçues; et c'est ce qui engagea Tessé à ne garder aucune mesure avec Catinat, qui en avoit gardé avec lui de si difficiles, et qui, ayant de quoi le perdre et pressé par le Roi de parler, ne l'avoit pas voulu. Ce risque commun d'alors de lui et de Chamillart, qui l'avoit échappé si belle, excita Tessé, pour s'en mettre à l'abri pour toujours, de pousser Chamillart à en mettre Catinat hors de portée, et c'est ce que ce ministre exécuta si bien en dépouillant ce général de toutes ses troupes sur le Rhin, pour le faire tomber dans le néant en élevant Villars sur le pavois. On a vu depuis Catinat, enveloppé de sa gloire, de sa sagesse, de son mérite, retiré en silence à Saint-Gratien, refuser l'ordre, et se tenir dans le silence et l'éloignement.

L'affaire de Provence effraya intérieurement le Roi, au point de sortir de son caractère pour chercher du remède partout. Il fit secrètement consulter Catinat, qui fit un mémoire là-dessus, qu'il envoya au Roi. Le Roi le goûta. Je ne sais si l'envie lui reprit de se servir encore de Catinat, qui n'en eut aucune, mais il lui fit dire de venir à Versailles. Il n'avoit pas vu Chamillart depuis son dernier retour du Rhin, dont je viens de parler, qui étoit en 1702; et quoique M. de Beauvillier fût fort ami de Chamillart, il l'étoit beaucoup aussi de Catinat, dont il connoissoit et respectoit la vertu. C'étoit par lui qu'avoit passé cette dernière consultation et l'ordre de venir à Versailles. Il s'y présenta; c'étoit à la fin de novembre, comme le Roi

achevoit de s'habiller. Dès que le Roi l'aperçut, il lui dit qu'il lui vouloit parler, et le fit entrer dans son cabinet. Il lui loua son mémoire, en raisonna avec lui, et lui fit beaucoup d'honnêtetés. C'étoit un guet-apens : la conclusion fut de lui dire en propres termes qu'il avoit une prière à lui faire, qu'il espéroit qu'il ne lui refuseroit pas. Le maréchal se confondit; le Roi reprit la parole, et lui dit : « Monsieur le maréchal, votre mésintelligence avec Chamillart m'embarrasse, je voudrois vous voir raccommodés; c'est un homme que j'aime et qui m'est nécessaire, je vous aime et vous estime fort aussi. » Le maréchal répondit qu'il s'en alloit à l'heure même chez lui. « Non, lui dit le Roi, cela n'est pas nécessaire; il est là derrière, je vais l'appeler. » Il l'appela aussitôt, et la réconciliation devant le Roi fut bientôt faite. Dès que Chamillart fut retourné chez lui, Catinat alla lui rendre visite. En sortant, Chamillart le conduisit, comme il le devoit, jusqu'au dernier bout de son appartement, long et vaste, sans que Catinat l'en pût empêcher. En se séparant, le maréchal lui dit : « Vous avez voulu, Monsieur, faire cette façon, mais je vous supplie que ce soit pour la dernière fois, afin que vous me regardiez comme un ami et un serviteur particulier, et que le public le sache. » C'eût été là pour un autre un trait de courtisan; en Catinat, qui n'en vouloit faire aucun usage, c'en fut un d'une rare modestie et d'une parfaite soumission pour ce que le Roi desira de lui, et fort au delà de ce qu'il lui avoit demandé. Telle étoit sa foiblesse pour ses ministres. Très-peu de jours après cette réconciliation, le Roi fut assez longtemps le soir chez Mme de Maintenon avec Chamillart et Tessé. On sut peu après que ce maréchal ne serviroit plus : il se dit en soupçon d'avoir besoin de la grande opération; on n'ajouta pas grand'foi à une incommodité si subite et si cachée.

Le roi d'Espagne montra une autre sorte de foiblesse, qui scandalisa étrangement tous les grands seigneurs; ce fut de donner la Toison au marquis de Bay, qu'il n'avoit

point encore avilie, mais qu'il avilit souvent depuis. Ce prétendu marquis de Bay étoit fils d'un cabaretier de Gray, en Franche-Comté, qui s'étoit poussé à la guerre, et qui en effet la fit fort heureusement et fort utilement, cette campagne, en Estrémadure.

Le comte d'Auvergne mourut enfin à Paris, le 23 novembre, d'une longue et fort singulière maladie, où les médecins ne connurent rien, peut-être pour y connoître trop. Il vit avant de mourir l'abbé d'Auvergne, son fils, aujourd'hui cardinal, qu'il avoit chassé de chez lui, et avec qui il étoit horriblement brouillé. C'étoit un fort gros homme, qui vint à rien avant qu'être arrêté dans sa chambre. Il ne ressembloit pas mal à un sanglier, et toujours amoureux. C'étoit le meilleur homme du monde à qui n'avoit que faire à lui, le plus difficile quand on y avoit affaire. Il étoit pointilleux même dans le commerce, aisé à blesser, difficile à revenir; honnête homme pourtant, mais père qui eut bien du tracas dans sa famille avec ses enfants pour le bien de leur mère; glorieux à l'excès, et toujours embarrassé de sa princerie. Il ne jouit pas longtemps du plaisir de savoir le prince d'Auvergne, celui qui avoit déserté et qui avoit pris le service d'Hollande, marié à la sœur du duc d'Aremberg. Le comte d'Évreux, qui avec sa charge de colonel général de la cavalerie, qu'il avoit eue de lui, se crut toute sa dépouille due, n'eut point son logement à Versailles, qui fut donné au maréchal de Villars, ni son gouvernement de Limousin, qui fut donné au duc de Berwick. Il ne le pardonna à l'un ni à l'autre, se plaignit d'eux amèrement, surtout du dernier, et n'a jamais vécu depuis avec lui qu'en froideur tout à fait marquée. C'est ainsi qu'on essaye de tourner les grâces en patrimoine.

Le mariage du prince de Talmont, frère du duc de la Trémoille, malgré la mésalliance et les cris de Madame, étendit personnellement pour lui les commencements d'avantages que leur grand'mère avoit habilement saisis, qui donneront lieu ici à une curiosité historique pour en

expliquer le rare prétexte; mais il faut reprendre la chose d'un peu loin.

CHAPITRE XVIII.

Disgression sur la chimère de Naples; les trois maisons de Laval, et l'origine et la nature des distinctions dont jouissent les ducs de la Trémoille. — Mort de Moreau; son caractère. — Transcendant et singulier éloge de la piété de Mgr le duc de Bourgogne. — Mort de l'archevêque de Rouen, Colbert; son caractère; sa dépouille.—Époque de la conservation du rang et honneurs aux évêques-pairs transférés en autres siéges. — Mort de l'archevêque d'Aix, Cosnac. — Mort et caractère du chevalier de Lauzun. — Mort de Valsemé. — Mort de Mme d'Armagnac; son caractère. — Époque de visiter en manteau et en mante les princes et les princesses du sang pour les deuils de famille. — Monsieur le Grand veut épouser Mme de Châteauthiers, qui le refuse; son caractère et sa fin. — Mort de Villette; du Casse et d'O lieutenants généraux des armées navales; O et Pontchartrain raccommodés. — Le Roi s'entremet entre le duc de Rohan et son fils. — Caractère du prince de Léon. — Chute d'un plancher du premier président. — Retour du duc de Noailles; Villars à Strasbourg; quatre cent mille [livres] de brevet de retenue au duc de Tresmes. — Retour de M. le duc d'Orléans.

Sans entrer dans une disgression trop longue des droits et des guerres des deux branches d'Anjou et de la maison d'Aragon légitime, puis bâtarde, pour les royaumes de Naples et de Sicile, il suffit de se rappeler que Jeanne Ire, reine de Naples et de Sicile, mit le feu, par ses diverses adoptions, entre les deux branches d'Anjou. Cette couronne tomba à Jeanne II, après diverses cascades et de grandes guerres. Celle-ci ne fut ni plus chaste ni plus heureuse que la première Jeanne, ni plus avisée en mariages et en adoptions. Celle qu'elle fit en faveur d'Alphonse V, roi d'Aragon, combla tous ses malheurs, et, par les événements, ôta les royaumes de Naples et de Sicile à la maison de France, qui demeurèrent, après maintes révolutions, à la maison d'Espagne.

Pierre le Cruel, tué et vaincu par son frère bâtard, H. comte de Transtamare, aidé par le célèbre du

Guesclin et par la France, fut roi de Castille en sa place, et laissa cette couronne à Jean, son fils, gendre de Pierre IV, roi d'Aragon. Jean, roi de Castille, laissa deux fils, H. le Valétudinaire et Jean. Le Valétudinaire mourut à vingt-sept ans, et laissa son fils Jean II, âgé de vingt-deux mois. La couronne de Castille fut déférée à J., son oncle paternel, qui la refusa constamment, et servit de père à son neveu. Ce neveu, qui devint un grand roi, fut père de Henri III, dit l'Impuissant, et de la fameuse Isabelle, après son frère reine de Castille, qui par son mariage avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, réunit toutes les Espagnes, excepté le Portugal, qu'ils firent passer à leur postérité, assez connue.

Ce généreux Jean, qui refusa et conserva la couronne de Castille à son neveu, en fut tôt après récompensé. Jean Ier et Martin, frères de sa mère, et l'un après l'autre rois d'Aragon, moururent, le premier sans enfants, le second sans postérité masculine; ses filles furent méprisées, et ce généreux J. de Castille, leur cousin germain, fut élu roi d'Aragon par les états. Il régna paisiblement, et il laissa sa couronne à son fils, Alphonse V, qui fut adopté par Jeanne II, reine de Naples et de Sicile. Cet Alphonse V n'eut point d'enfants légitimes. Il fit roi de Naples et de Sicile, par son abdication et par le consentement de son parti, Ferdinand, son bâtard. Jean II, son frère, lui succéda à la couronne d'Aragon, et fut père de Ferdinand le Catholique, qui, par son mariage avec Isabelle, reine de Castille, réunit toutes les Espagnes, comme je viens de le dire; et comme on le voit, Isabelle et Ferdinand le Catholique étoient issus de germains et de même maison, c'est-à-dire que le comte de Transtamare étoit également de mâle en mâle leur trisaïeul.

Alphonse, bâtard d'autre Alphonse susdit roi d'Aragon, par l'abdication duquel il devint roi de Naples et de Sicile, comme on vient de le dire, y régna trente-sept ans,

toujours en guerre ou en troubles, laissa sa couronne à Alphonse VI, son fils, qui ne la posséda pas plus tranquillement. Il l'abdiqua en faveur de Jean II, son fils, qui mourut à la fleur de son âge, sans enfants. Frédéric II[1], son oncle paternel, lui succéda. Ferdinand le Catholique, dont son père étoit par bâtardise cousin germain, ne laissa pas de le dépouiller de concert avec Louis XII, qu'il trompa ensuite cruellement, et acquît ainsi à soi et à sa postérité les royaumes de Naples et de Sicile. Frédéric II vint mourir de chagrin en France. Ainsi finit à Naples et en Sicile le règne de ces bâtards d'Aragon.

Ce Frédéric II, dépouillé et mort en France, 1509, avoit épousé une fille d'Amédée IX, duc de Savoie, puis Is. des Baux, fille du prince d'Altamura. Il laissa trois fils et trois filles. Je ne m'arrêterai point aux trois fils, parce qu'ils moururent tous trois sans enfants, et finirent ainsi ces célèbres bâtards d'Aragon. La seconde des filles mourut jeune, sans avoir été mariée; la cadette épousa J.-Georges marquis de Monferrat; l'aînée, dont il est question ici, le comte de Laval, et fut mère de la dame de la Trémoille. Après avoir expliqué ces droits et cette batarde descendance d'Aragon, éclaircissons un peu ces comtes de Montfort, où cette race bâtarde fondît avec ses prétentions, et de là dans la maison de la Trémoille.

Trois maisons de Laval, qu'il ne faut pas confondre : celle de Laval proprement dite, fondue par l'héritière dans la maison de Montmorency; le second connétable Matthieu II de Montmorency l'épousa en secondes noces, ayant des fils de sa première femme, de Gertrude de Soissons; il en eut deux de la seconde, dont l'aîné, Guy, prit le nom de Laval, et brisa la croix de Montmorency de cinq coquilles. Il fut chef de la branche de Montmorency-Laval, qui dure encore depuis cinq cents ans; c'est elle qu'on connoît sous le nom impropre de la seconde maison

1. Ce roi est ordinairement désigné sous le nom de Frédéric III.

de Laval. Le cinquième petit-fils de ce chef de la branche de Montmorency-Laval, d'aîné en aîné, ne laissa qu'un fils et une fille. Le fils, déjà fiancé avec une fille de Pierre II comte d'Alençon, tomba à la renverse dans un puits découvert de la grande rue de Laval, où il jouoit à la paume, en 1413, et en mourut huit jours après, et sa sœur fut son héritière.

Elle avoit épousé en 1404, en présence de J. duc de Bretagne, Jean de Montfort, fils aîné de Raoul sire de Montfort en Bretagne, de Loheac et de la Roche-Bernard, et de J. dame de Kergorlay. Par un des articles du contrat de mariage, J. de Montfort fut obligé à prendre les nom, armes et cri [1] de Laval, et de céder les siennes à Ch. de Montfort, son frère puiné. J. de Montfort et toute sa postérité y furent si fidèles, que tous les pères de sa femme, depuis le puîné du connétable, ayant eu pour nom de baptême Guy, tous les Lavals-Monfort, à cet exemple des Lavals-Montmorency, prirent tous le nom de baptême de Guy, jusqu'à changer le leur quand de cadets ils devinrent aînés, et prirent le nom de Guy en même temps que celui de comte de Laval. C'est cette maison de Montfort en Bretagne qui a fait la troisième maison de Laval. Avant ce mariage, elle portoit d'argent à la croix de gueules, givrée d'or [2]. Il ne faut pas la confondre avec les Montforts-l'Amaury de la croisade des Albigeois, qui étoient bâtards de France. Ceux-ci étoient originaires de Bretagne, où on ne voit pas même qu'ils aient figuré avant cette riche alliance; mais depuis, bien que fort inférieurs en tout à la maison de Montmorency, ils l'égalèrent bientôt en biens et en établissements, et la surpassèrent de beaucoup en rang et en alliances, et figurèrent très-grandement jusqu'à leur extinction. Cette grandeur des Montforts a continuellement été prise par les gens peu instruits, qui font la multitude, pour des grandeurs des Lavals-Montmorency, dont, pendant la régence de M. le duc d'Orléans, le comte

1. Cri de guerre.
2. *Givrée d'or*, portant un serpent d'or dans ses armes.

de Laval qui fut mis à la Bastille chercha à s'avantager, avec aussi peu de bonne foi que de succès.

Trois générations de ces Lavals-Montfort, depuis ce mariage de l'héritière : la première fut de trois frères; l'aîné épousa Is., fille de J. VI duc de Bretagne et de J. de France fille et sœur de Charles VI et Charles VII. Les ducs de Bretagne Fr. Ier et Pierre II étoient les frères de cette comtesse de Laval. Laval fut érigé en comté pour son mari; les Montmorencis ne l'avoient eu que baronnie. Le maréchal de Loheac et le seigneur de Châtillon furent ses frères. Ce dernier eut successivement les gouvernements de Dauphiné, Gennes, Paris, Champagne et Brie, fut chevalier de Saint-Michel et grand maître des eaux et forêts de France. D'une de leurs sœurs, mariée à Louis de Bourbon, est issue la branche qui règne depuis Henri IV. J. VI duc de Bretagne avoit accordé sa fille avec Louis III, depuis duc d'Anjou et roi de Sicile; il préféra le comte de Laval, et rompit un si grand mariage et si avancé. Le seigneur de Châteaubriant, amiral de Bretagne, qui donna tant de biens au connétable Anne de Montmorency, étoit petit-fils de ce comte de Laval et de sa seconde femme, héritière de Dinan, dont le père étoit grand bouteiller de France. Ce seigneur de Châteaubriant étoit beau-frère sans enfants du fameux Lautrec, maréchal de France, dit le maréchal de Foix; et c'est de la dame de Châteaubriant, sa femme, dont, malgré l'anachronisme du temps de sa mort très-avéré, on a conté le roman des amours tragiques du roi François Ier et d'elle.

La seconde génération fut entre autres de deux frères, car je laisse de grandes alliances et beaucoup d'autres illustrations, pour abréger dans toutes les trois, Guy XV comte de Laval, et le seigneur de la Roche-Bernard, et une sœur entre autres qui fut la seconde femme du bon roi René de Naples et de Sicile titulaire, mais en effet duc d'Anjou et comte de Provence, dont elle n'eut point d'enfants. Guy XV comte de Laval fut grand maître de France, après le Chabannes comte de Dammartin. Le fameux sei-

gneur de Chaumont Amboise lui succéda. Il mourut sans enfants de la fille et sœur de J. II et de René ducs d'Alençon, si connus par leurs procès criminels, et tante paternelle de Ch. dernier duc d'Alençon, en qui finit cette branche royale.

La troisième génération fut du fils unique du seigneur de la Roche-Bernard, mort longtemps avant son frère aîné, le comte de Laval, dont je viens de parler. Ce fils du cadet hérita de son oncle, et c'est Guy XIV, gouverneur et amiral de Bretagne, en qui finit cette maison troisième de Laval-Montfort, si brillante. Il mourut en 1531, et laissa des enfants de ses trois femmes, dont aucun des mâles n'eut de postérité ni ne figura.

Sa première femme fut Ch. d'Aragon, fille aînée de ce Frédéric, mort en France, dépouillé des royaumes de Naples et de Sicile par Louis XII et Ferdinand le Catholique. La mère de cette Ch. d'Aragon étoit fille d'Amédée IX duc de Savoie, comme on le voit en la page précédente [1], et ses frères, morts sans enfants, furent les derniers mâles de cette bâtardise couronnée d'Aragon. Ce mariage apporta au comte de Montfort-Laval et aux enfants qu'il en eut les chimériques droits et les prétentions sur Naples et Sicile, tels qu'on les a vus expliqués en la page précédente [2], avec le vain nom de prince de Tarente, titre affecté aux héritiers présomptifs de la couronne de Naples. De ce mariage, je ne parle point des fils, parce qu'outre qu'il n'y en eut qu'un de cette Aragonaise, qui fut tué en 1522, au combat de la Bicoque, aucune des autres femmes n'eut postérité; ainsi je ne parlerai que des deux filles de celle-ci. L'aînée, mariée à Cl. de Rieux, comte d'Harcourt, dont la fille unique Renée de Rieux succéda à son oncle maternel et au père de sa mère, fut comtesse de Laval et marquise de Nesle; elle quitta même son nom de baptême de Renée pour prendre celui de Guyonne. Elle mourut sans enfants, en 1567, de Louis de Sainte-Maure (Précigny), marquis de

1. Ci-dessus, p. 352.
2. Ci-dessus, p. 350 et suivantes.

Nesle, en qui finit cette branche de Sainte-Maure, parce que les deux fils qu'il eut de sa seconde femme, fille du chancelier Olivier, ne vécurent pas. Mme de la Trémoille hérita de tous les biens de Montfort-Laval de sa sœur aînée, et des chimères de Naples en même temps : elles se trouvent assez expliquées en la page précédente pour n'avoir à y revenir.

Du mariage de Fr. de la Trémoille, vicomte de Thouars, avec Anne de Montfort-Laval, héritière par accident de sa maison, longtemps après son mariage, vinrent entre autres enfants trois fils. Louis III de la Trémoille, qui fut l'aîné, et premier duc de Thouars, par l'érection sans pairie qu'il en obtint de Charles IX, et les deux chefs des branches de Royan et de Noirmonstiers. Ce premier duc de la Trémoille, gendre du connétable Anne de Montmorency, fut père du second duc de la Trémoille, qui se fit huguenot, dont bien lui valut pour ce monde; cela lui fit épouser une fille du fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république des Provinces-Unies, et marier sa sœur au prince de Condé, chef des huguenots, après son père, tué à la bataille de Jarnac. La mère de la duchesse de la Trémoille étoit Bourbon-Montpensier, cette fameuse abbesse de Jouars qui en sauta les murs. Henri IV fit pair de France ce second duc de la Trémoille. Son fils, troisième duc de la Trémoille, épousa M. de la Tour, sa cousine germaine, enfants des deux sœurs; elle étoit fille du maréchal de Bouillon et sœur de M. de Bouillon et de M. de Turenne, de la comtesse de Roye, de la marquise de Duras mère des maréchaux de Duras et de Lorges, et de la marquise de la Moussaye-Goyon. Ce duc de la Trémoille, ou touché de la grâce, ou frappé de la décadence du parti huguenot, avec qui il n'y avoit plus guère à gagner avec les chefs qui lui restoient, prit habilement le temps du siége de la Rochelle [1], et le cardinal de Richelieu pour son apôtre. Ce premier ministre, qui se

1. Pour abjurer.

piquoit de savoir tout, et qui en effet savoit beaucoup, avoit beaucoup écrit sur la controverse dans les temps de sa vie où il n'avoit pas eu mieux à faire. Il se trouva flatté de la confiance du duc de la Trémoille en ce genre, et il ne fut pas insensible à trouver du temps au milieu des soins de ce grand siége, et de toutes les autres affaires, pour l'instruire et recevoir publiquement son abjuration. La récompense en fut prompte : il le fit mestre de camp général de la cavalerie, et lui donna son amitié pour toujours. Sa femme étoit digne fille de son père et digne sœur de ses frères; elle se garda bien de laisser faire son fils catholique : le père l'étoit, c'étoit assez. Il porta le nom de prince de Tarente, dont aucun ne s'étoit avisé depuis cette Ch. d'Aragon, comtesse de Laval-Montfort; sa mère eut ses raisons, et le mit au service d'Hollande, que nous protégions alors ouvertement, dans lequel il devint général de la cavalerie, gouverneur de Bois-le-Duc, et chevalier de la Jarretière. Son habile mère, par ses frères et par elle-même, leurs alliances, leurs intelligences, leur religion, trouva le moyen de lui faire épouser Émilie, fille du feu landgrave Guillaume V de Hesse-Cassel et d'Amélie-Élis. d'Hanau, cette célèbre héroïne du siècle passé, si attachée à la France. La sœur de la princesse de Tarente épousa l'électeur palatin, et fut mère de Madame. Leur frère Guillaume VI, grand-père du roi de Suède d'aujourd'hui, maria ses filles, l'une au feu roi de Danemark, Christiern V, grand-père de celui d'aujoud'hui, l'autre à l'électeur de Brandebourg, Frédéric III; et cette princesse de Tarente étoit mère du duc de la Trémoille, gendre du duc de Crequy et du prince de Talmont, sur le mariage duquel se fait toute cette disgression.

M. de la Trémoille, quoique catholique, s'étoit mêlé dans les troubles de la minorité de Louis XIV à l'appui de ses beaux-frères, mais sans y figurer comme sa femme l'eût bien voulu. Ils avoient été continuellement nourris par ses frères; ils avoient su en tirer tout le fruit. La frayeur que le cardinal Mazarin conçut de leur capacité

politique et militaire, de leurs alliances au dedans, surtout au dehors, de leurs appuis, lui inspira une passion extrême de se les réconcilier, de se les attacher, et de pouvoir compter personnellement pour eux[1]. Il y parvint enfin, et eux à tout ce qu'ils voulurent, et enfin à leur prodigieux échange, qui ne se fit qu'en 1651, en mars; mais longtemps auparavant l'union se négocioit du cardinal avec eux, et ils savoient en tirer les partis les plus avantageux, en attendant qu'elle fût scellée. La duchesse de la Trémoille, leur sœur, qui étoit de tout avec eux, étoit ravie de les voir si proches de ce qu'ils s'étoient toujours proposé en agitant si continuellement la France; mais parmi la joie des avantages si immenses que ses frères étoient sur le point d'obtenir pour eux et pour leur maison, elle ne laissoit pas d'être peinée de voir son mari demeuré en arrière, et ne pas devenir prince comme eux. Elle se jeta, faute de mieux, sur la prétention de Naples, qu'il se peut dire qu'elle enfanta, parce qu'aucun des Lavals-Montfort n'y avoit jamais pensé, ni leur héritière, ni sa fille, d'où elle étoit tombé, comme on l'a vu, à la grand'mère de son mari, dont la maison n'y avoit jamais songé non plus jusqu'à elle. Elle fit faire des écrits sur cette chimère, et s'appuya de la naissance de sa belle-fille et des services [de[2]] la landgrave, sa mère, dont l'importance et la fidélité devoient toucher, et qui ne mourut qu'en août 1651, après l'échange, et mit son espérance dans le crédit où étoient ses frères, qui, dans l'opinion où étoit le cardinal Mazarin que son salut, dans la situation où il étoit alors, se trouvoit attaché à leur réconciliation sincère et entière avec lui, étoient en effet à même de toutes les conditions qu'ils lui voudroient prescrire. Elle étoit bien informée : les choses en étoient là en effet; mais elle se trompa sur ses frères, dont l'amitié ne put surmonter l'orgueil.

Ce même orgueil qui, depuis le mariage de l'héritière

1. Il y a bien *pour eux*, et non *sur eux*, au manuscrit.
2. Il y a *que* au manuscrit.

de Sedan par la protection d'Henri IV, n'avoit cessé de bouleverser la France, par le père et par les deux fils, contre Henri IV leur bienfaiteur, contre Louis XIII et contre Louis XIV jusqu'alors, ne leur permit pas de communiquer à leur beau-frère le principal fruit qu'ils en alloient tirer; mais il exigea d'eux de faire parade de leur puissance jusque hors de leur maison, en procurant des avantages au duc de la Trémoille qui n'égalassent pas les leurs. Ils ne voulurent donc pas que, comme eux, il devînt prince, mais ils exigèrent qu'il auroit des distinctions. Ils firent valoir combien il seroit dur de laisser debout la fille de la landgrave de Hesse et la sœur de l'électrice palatine; de là ils obtinrent non-seulement qu'elle seroit assise, mais que tous les fils aînés seulement des ducs de la Trémoille, à l'avenir, auroient le même rang, et que Mlle de la Trémoille, qui épousa depuis un sixième cadet de Saxe-Weimar, s'assoiroit aussi, avec la même extension pour toutes les filles aînées seulement des ducs de la Trémoille, ce qui leur est demeuré depuis. Ils exigèrent, outre ce solide, deux bagatelles, qu'ils donnèrent à leur sœur pour pierres d'attente, le *pour* aux ducs et duchesses de la Trémoille seulement : j'ai expliqué ce que c'est p. 161 [1]; et la permission d'envoyer réclamer le droit de Naples aux traités de paix, ce que MM. de la Trémoille n'ont pas manqué de pratiquer depuis, non plus que les plénipotentiaires de s'en moquer et de ne point reconnoître ni admettre ceux qu'ils y ont envoyés. Telles sont les distinctions de MM. de la Trémoille, et telle leur origine. Revenons maintenant au mariage du prince de Talmont.

Il avoit quitté ses bénéfices et le petit collet assez tard, ennuyé de n'en avoir pas de plus riches. Grand et parfaitement bien fait, mais avec l'air allemand au possible, son peu de bien l'avoit rendu avare : il en chercha, et en trouva avec la fille de Bullion. L'embarras fut Madame,

1. Page 108 de notre tome II.

qui traitoit le duc de la Trémoille et lui avec grand'amitié, et ne les appeloit jamais que *mon cousin*, et ils étoient germains. Elle et Monsieur même avoient vécu avec toutes sortes d'égards les plus marqués pour la princesse de Tarente, leur mère, dans les courts intervalles qu'elle avoit passés à Paris, où elle avoit paru à la cour sans prétention aucune, et parmi les femmes assises comme l'une d'entre elles. Monsieur et Madame lui obtinrent la permission très-singulière, à la révocation de l'édit de Nantes, non-seulement de demeurer librement à Paris, à la cour, dans ses terres et partout en France, mais d'avoir un ministre à elle et chez elle partout à sa suite, pour elle et pour sa suite, et de faire dans sa maison, partout, mais à porte fermée, l'exercice de sa religion. Son mari, qui n'avoit presque jamais demeuré en France, s'étoit retiré à Thouars chez son père en 1669, s'y fit catholique un an après, ne vécut que deux ans depuis, sans sortir de Thouars, et y mourut quinze mois avant son père. Sa veuve mourut à Francfort en février 1693, à soixante-huit ans, où elle s'étoit enfin retirée depuis quelques années. Au premier mot du mariage du prince de Talmont, Madame entra en furie : Bullion étoit petit-fils du surintendant des finances, et fils d'un président à mortier qui s'étoit laissé prendre sa charge pour celle de greffier de l'ordre, et qui n'avoit pas laissé, pour ses grands biens, d'épouser Mlle de Prie, sœur aînée de la maréchale de la Mothe.

Madame n'avoit pas oublié la peine qu'elle avoit eue à laisser gagner deux mille pistoles à Mme de Ventadour pour admettre une seule fois Mme de Bullion dans son carrosse, qui espéra par là entrer après en ceux de Mme la duchesse de Bourgogne, manger et aller à Marly, à aucune desquelles[1] elle ne put parvenir. Madame fit tout ce qu'elle put pour détourner le prince de Talmont d'une alliance si disproportionnée de celles que sa maison avoit;

1. A aucune desquelles espérances.

elle déclara qu'elle ne verroit jamais ni lui ni sa femme, et défendit à M. et Mme la duchesse d'Orléans de signer le contrat de mariage. Elle et Monsieur avoient été aux noces du duc de la Trémoille, à l'hôtel de Crequy; elle n'oublia rien pour l'engager à rompre avec son frère. Lui, tira sur le temps : tant il est vrai qu'un grand intérêt donne de l'esprit pour ce qui le regarde. Il tenoit au Roi par l'estime, par une conduite décente, et par une grande assiduité, qui étoit la chose que le Roi aimoit le plus, même dans les gens sans charge et le moins à portée de lui. Il lui refusoit obstinément sa survivance pour son fils, par la loi qu'il s'étoit faite ou cru faire. Il ne laissoit pas d'en être peiné. M. de la Trémoille le sentoit; il profita de tout, et de la colère même de Madame. Il représenta au Roi son embarras avec elle, lui insinua que le tabouret de sa belle-fille aînée et de sa fille aînée devoit s'étendre jusqu'à l'aîné de ses frères, qu'il n'avoit pas voulu importuner le Roi là-dessus jusqu'alors, espérant que le seul frère qu'il avoit ne se marieroit point, qu'il n'avoit pas même voulu le tenter par un tabouret, parce que, n'ayant que peu de bien, il ne pouvoit que faire une alliance désagréable, mais que venant à la faire, il ne pouvoit s'empêcher de demander le tabouret, ou comme justice ou comme grâce, qui de plus seroit le moyen d'adoucir Madame, s'il en pouvoit rester quelqu'un. Le Roi le lui accorda, mais uniquement pour sa vie, et non pour ses enfants, et il s'en expliqua même publiquement. Cette nouveauté fit du bruit et déplut à bien des gens; mais l'estime, la considération, l'amitié que M. de la Trémoille s'étoit conciliée, à force d'honneur, de probité et de bienséance, fit passer la chose avec moins de scandale. Madame n'en fut point apaisée. mais le mariage se fit avec le tabouret, et après bien des années, Madame s'est laissé fléchir. Ce commencement de succès a fait en ces derniers temps le mariage du fils unique du prince de Talmont, uniquement pour obtenir en se mariant un brevet de duc; et à la mort de son père, la chimère et

le desir de la faire surnager lui a fait quitter le nom de duc de Châtellerault pour prendre celui de prince de Talmont. Il n'a eu aucun bien de sa femme, ni aucune autre protection que ce brevet, pour la parenté de la Reine. Les humeurs, qui d'avance se pouvoient soupçonner, n'ont pas été concordantes : il se peut dire que ce brevet de duc lui coûte fort cher, et en plus d'une manière.

Moreau, premier valet de chambre de Mgr le duc de Bourgogne, mourut à Versailles. Il étoit un des quatre premiers valets de garde-robe du Roi, qui ne mit auprès de ce jeune prince que lui seul, et laissa la disposition de tout le reste au duc de Beauvillier. Moreau avoit été un des hommes des mieux faits de son temps, de l'air le plus noble, d'un visage agréable; il étoit encore tel à soixante-dix-sept ans : à le voir, il n'est personne qui ne le prît pour un seigneur. Il avoit été, en subalterne, des ballets du Roi et de ses plaisirs dans sa jeunesse, qui l'aima toujours depuis avec estime et considération marquée. Il avoit été galant; il le fut très-longtemps : il eut des fortunes distinguées, et quantité, que sa figure et sa discrétion lui procurèrent. Il eut beaucoup d'amis, et plusieurs considérables; il passa sa vie à la cour, et toujours fort instruit de tout. Avec de l'esprit, beaucoup de sens, c'étoit un vrai répertoire de cour, et un homme gai, et quoique sage, naturellement libre, avec un grand usage du meilleur monde, qui l'avoit mis au-dessus de son état et rendu d'excellente compagnie. Avec tant de choses si propres à gâter un homme de cette sorte, jamais aucun ne demeura plus en sa place, et ne fut plus modeste, plus mesuré, plus respectueux. Il étoit plein d'honneur, de probité et de désintéressement, et vivoit uniment et moralement bien. Il avoit entièrement l'estime et la confiance de Mgr le duc de Bourgogne et du duc de Beauvillier. Il n'aimoit ni les dévots ni les jésuites, et il lâchoit quelquefois au jeune prince des traits libres et salés, justes et plaisants, sur sa dévotion, et surtout sur ses longues

conférences avec son confesseur. Quand il se vit près de sa fin, il se sentit si touché de tout ce qu'il avoit vu de si près dans Mgr le duc de Bourgogne, qu'il envoya le supplier de lui accorder ses prières et une communion dès qu'il seroit mort, et déclara en même temps qu'il ne connoissoit personne de si saint que ce prince. C'étoit un homme entièrement éloigné de toute flatterie, qui n'avoit jamais pu s'y ployer ni la souffrir dans les autres.

Mgr le duc de Bourgogne, sur ce message, monta chez lui, et fit ses dévotions pour lui dès qu'il fut mort. Ce témoignage d'un homme de ce caractère et dans cet emploi fit grand bruit à la cour : aussi jamais prince de cet âge et de ce rang n'a peut-être reçu d'éloge si complet ni si exempt de flatterie. Moreau fut regretté de tout le monde, et ne fut jamais marié. Le Roi laissa le choix d'un autre premier valet de chambre à Mgr le duc de Bourgogne; il choisit du Chesne, premier valet de chambre de M. le duc de Berry : c'étoit un homme fort modeste et fort pieux, qui ne manquoit ni de sens ni de monde, discret et fidèle, mais qui ne fit pas souvenir de Moreau.

Deux grands prélats, fort différents l'un de l'autre, le suivirent de fort près. L'un fut l'archevêque de Rouen, Colbert, frère des duchesses de Chevreuse et de Beauvillier, qui en furent fort affligées. C'étoit un prélat très-aimable, bien fait, de bonne compagnie, qui avoit toujours vécu en grand seigneur, et qui en avoit naturellement toutes les manières et les inclinations; avec cela savant, très-appliqué à son diocèse, où il fut toujours respecté et encore plus aimé, et le plus judicieux et le plus heureux au choix des sujets pour le gouvernement; doux, poli, accessible, obligeant, souvent en butte aux jésuites, par conséquent au Roi, sans s'en embarrasser et sans donner prise, mais ne passant rien. Il vivoit à Paris avec la meilleure compagnie, et de celle de son état la plus choisie; souvent et longtemps dans son diocèse, où il vivoit

de même, mais assidu au gouvernement, aux visites, aux fonctions. C'est lui qui a mis ce beau lieu de Gaillon, bâti par le fameux cardinal d'Amboise, au degré de beauté et de magnificence où il est parvenu, et où la meilleure compagnie de la cour l'alloit voir. Sa dépouille ne tarda guère à être donnée : M. de la Rochefoucauld, dont la famille regorgeoit de biens d'Église, eut sur-le-champ pour son petit-fils, qui avoit dix-neuf ans, la riche abbaye du Bec, dont il se repentit bien dans la suite; et d'Aubigné, ce parent factice de Mme de Maintenon, dont j'ai suffisamment parlé quand il fut évêque de Noyon, fut transféré à Rouen, avec une grâce sans exemple : ce fut un brevet pour lui conserver le rang et les honneurs d'évêque-comte et pair de France de Noyon, exemple dont on a bien abusé depuis.

L'autre prélat fut l'archevêque d'Aix, Cosnac, mort fort vieux dans son diocèse, mais la tête entière et toujours le même. J'ai assez parlé de cet homme, qui peut passer pour illustre, pour n'avoir plus rien à y ajouter.

M. de Lauzun perdit aussi le chevalier de Lauzun, son frère, à qui il donnoit de quoi vivre, et presque toujours mal ensemble. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit et de lecture, avec de la valeur; aussi méchant et aussi extraordinaire que son frère, mais qui n'en avoit pas le bon; obscur, farouche, débauché, et qui avoit achevé de se perdre à la cour par son voyage avec les princes de Conti en Hongrie. C'étoit un homme qu'on ne rencontroit jamais nulle part, pas même chez son frère, qui en fut fort consolé.

Valsemé, lieutenant général, mourut aussi en Provence, où on l'avoit envoyé commander sous M. de Grignan. Il étoit pauvre, estimé et fort honnête homme. Je pense qu'il seroit un peu surpris, s'il revenoit au monde, de trouver son fils, marié à la comtesse de Claire, fille du feu comte de Chamilly, faire l'important au Palais-Royal sous le nom de Graville, en rejeton de cet amiral.

Mme d'Armagnac mourut à la grande écurie à Versailles, le jour de Noël, et laissa peu de regrets. C'étoit, avec une vilaine taille grosse et courte, la plus belle femme de France jusqu'à sa mort, à soixante-huit ans; sans rouge, sans rubans, sans dentelles, sans or ni argent, ni aucune sorte d'ajustement, vêtue de noir ou de gris en tout temps, en habit troussé comme une espèce de sage-femme, une cornette ronde, ses cheveux couchés sans poudre ni frisure, un collet de taffetas noir et une petite coiffe courte et plate, chez elle comme chez le Roi, et en tout temps. Elle étoit sœur du maréchal de Villeroy, avoit été dame du palais de la Reine, avoit été exilée pour s'être trouvée dans l'affaire qui fit chasser la comtesse de Soissons, Vardes et le comte de Guiche, dont j'ai parlé ailleurs, et que la faveur de son mari n'avoit jamais pu racommoder avec le Roi, qui ne la souffrit qu'avec peine, et qui tant que Marly demeura un peu réservé, et même quelque temps après, ne l'y mena point. C'étoit une femme haute, altière, entreprenante, avec peu d'esprit toutefois et de manége, qui de sa vie n'a donné la main ni un fauteuil chez elle à pas une femme de qualité, qui menoit haut à la main les ministres et leurs femmes, qui passoit sa vie chez elle à tenir le plus grand état de la cour, qui la faisoit assez peu, et qui ne visitoit presque jamais personne qu'aux occasions. Toute occupée de son domestique, également avare et magnifique, elle menoit son mari comme elle vouloit, qui ne se mêloit ni d'affaires, ni de dépense, ni de la grande écurie que pour le service, et elle de tout despotiquement; impérieuse et dure, tiroit la quintessence de la charge, du gouvernement et des biens de son mari, traitoit ses enfants comme des nègres et leur refusoit tout, excepté ses filles, dont la beauté l'avoit apprivoisée, sur laquelle elle ne les tint pas de fort près, ayant conservé et mérité toute sa vie elle-même une réputation sans ombre sur la vertu. Tout ce qui avoit affaire à elle la redoutoit. Elle noya son fils l'abbé de Lorraine, parce qu'il voulut partager au moins avec elle le revenu de ses bénéfices, et

en ayant de gros, les lui laisser toucher en entier et dépendre d'elle[1] comme un enfant. Il avoit la nomination de Portugal, que le duc de Cadaval lui avoit procurée ; elle avoit eu l'agrément du Roi et de Rome. Cette considération n'arrêta point sa mère : elle s'en prit à ses mœurs, qui en effet n'étoient pas bonnes ; elle força Monsieur le Grand à demander au Roi de l'enfermer à Saint-Lazare. Le Roi y résista par bonté ; il représenta à Monsieur le Grand que son fils étant déjà prêtre, il le perdroit sans ressource par cet éclat. Monsieur le Grand, poussé par sa femme, insista : l'abbé de Lorraine fut mis à Saint-Lazare, et demeura perdu sans qu'il fût plus question de sa nomination, dont Rome ne voulut plus ouïr parler et que le Portugal retira. Il fut assez longtemps à Saint-Lazare, et n'en sortit qu'en capitulant avec sa mère sur le revenu de ses bénéfices. Il vécut depuis obscur, et bien des années sans oser paroître. C'est lui qui est mort évêque de Bayeux, qu'il eut pendant la régence.

Cette mort donna lieu à une nouvelle usurpation des princes du sang. Une des distinctions des petit-fils de France et d'eux étoit que les personnes qui, à l'occasion des grands deuils de famille, saluoient le Roi en manteau long pour les hommes, et pour les femmes en mante, visitoient dans le même habit les petits-fils et les petites-filles de France, mais non les princes ni les princesses du sang. Ceux-ci, toujours blessés de ces différences, s'attirèrent peu à peu des visites en mante et en manteau, des personnes de qualité qui par attachement voulurent bien avoir cette complaisance, bientôt après se laissèrent entendre qu'ils ne trouvoient pas bon qu'on y manquât, enfin l'établirent en prétention et y soumirent beaucoup de gens. Dès qu'ils s'y crurent affermis, ils se mirent à prétendre la même déférence des maréchaux de France, et peu à peu les y amenèrent comme ils avoient fait les gens de qualité. Une des choses qui y contribua le plus

1. Ne pas les lui laisser toucher en entier, et ne pas dépendre d'elle...

fut la prostitution où tombèrent les mantes et les manteaux. La protection publiquement donnée à la confusion en tout, par l'intérêt, le crédit et l'adresse des ministres, les étendit à chaque occasion douteuse, par des permissions expresses, puis par exemples ; enfin y alla qui voulut. Beaucoup de gens de qualité, plusieurs titrés, choqués d'un mélange qui ne laissoit plus de distinction, crurent en reprendre en faisant demander permission au Roi de paroître devant lui sans manteau et sans mante. Ceux qui usurpoient d'en porter n'étoient pas en état de disputer rien aux princes du sang. Tout est exemple et mode : tels et tels l'ont fait, il faut donc le faire aussi ; c'est ce qui aida le plus au succès des princes du sang. Quand après les gens considérables, titrés et non titrés, se mirent à se faire dispenser de saluer le Roi en manteau et en mante, plusieurs firent dire aux princes du sang comme aux fils et petits-fils de France que le Roi les avoit dispensés : « C'est une honnêteté, disoient-ils, qui ne coûte rien, nous n'irons point en manteau et en mante chez les princes du sang ; qu'importe de ne leur pas faire cette civilité ? » De l'un à l'autre elle s'introduisit. Les princes du sang la reçurent, et comme un devoir et comme une reconnoissance de l'obligation de les voir en manteau et en mante quand on y avoit vu le Roi, puisque les voyant sans cet habillement on les avertissoit que le Roi en avoit dispensé pour lui, comme il étoit vrai qu'en ce cas il le falloit faire dire aux fils et petits-fils de France. Ainsi peu à peu les princes du sang le prétendirent de tous les gens titrés, mais toutefois sans oser se fâcher lorsqu'ils y manquoient, comme il arrivoit souvent à plusieurs ducs et duchesses, et surtout aux princes étrangers et à ceux qui en ont le rang, toujours si attentifs à l'accroître avec qui ils peuvent, et à se conserver au moins à faute de mieux.

J'ai vu tout cela naître, et à la mort de mon père je me souviens qu'ayant vu le Roi presque sur-le-champ et sans deuil, et Monsieur, qui se trouva dans ce moment-là avec

lui, par le hasard que j'ai raconté p. [1], en parlant de la perte de mon père, je ne fis rien dire à personne, parce que la vue de Monsieur lui avoit tout dit pour lui et pour les siens, sinon à Madame la grande-duchesse et à Mme de Guise, filles de Gaston. A la mort de Mme d'Armagnac, Monsieur le Duc, en curée de l'usurpation du service seul de la communion du Roi, crut le temps favorable pour emporter celle-ci; l'intérêt de l'assimilation des bâtards du Roi, avec les princes du sang eut pour celle-ci le même ascendant qu'il avoit eu pour l'autre, quoique il s'agît de Monsieur le Grand : le Roi, après quelque répugnance, lui ordonna d'aller avec ses enfants en manteau chez les princes et princesses du sang, et d'y faire aller ses filles en mante. Monsieur le Grand résista, représenta, tout fut inutile : il en sauta le bâton par force; et c'est l'époque de l'établissement de ce nouveau droit. Il a fait que presque tout le monde s'est fait dispenser depuis de voir le Roi en manteau et en mante, mais en le faisant dire après aux princes et princesses du sang, ce qui à présent revient au même, et n'affranchit plus que de l'importunité du vêtement.

Le grand écuyer, qui n'aimoit que lui dans le monde, n'eut pas plus tôt perdu une femme qui avoit si bien vécu avec lui, et si utilement pour sa famille, qu'il songea à se remarier. La figure et la conduite de Mme de Châteauthiers, dame d'atour de Madame, lui avoit toujours plu. Quoique éloignée de l'âge de la beauté, elle en avoit encore, et grand air par sa taille et son maintien, et toujours une vertu sans soupçon dans le centre de la corruption; la probité étoit pareille dans un lieu qui n'y étoit pas moins opposé, tout cela au moins du temps de la cour de Monsieur, qui étoit celui de sa jeunesse et de sa beauté; avec cela beaucoup d'esprit et de grâces, aimable au possible dans la conversation, quand elle le vouloit bien et que l'humeur ne s'y opposoit pas. Monsieur le Grand, un

1. Saint-Simon a laissé en blanc le chiffre de cette page. Voyez tome I, p. 45.

mois après être veuf, lui fit parler. C'étoit une très-bonne demoiselle, toute simple, dont le nom étoit Foudras. Ils étoient d'Anjou, et avoient des baillis dans l'ordre de Malte. Elle n'avoit rien vaillant que ce que lui donnoit Madame, et n'en savoit pas même tirer, parce qu'elle étoit tout à fait noble et désintéressée. Monsieur le Grand lui fit sentir le rang et les biens qu'elle trouveroit avec lui, et le soin qu'il prendroit en l'épousant de lui assurer après lui une subsistance convenable au nom qu'elle porteroit. Elle résista, et répondit comme elle devoit sur une proposition aussi flatteuse; mais elle ajouta qu'elle ne vouloit point faire cette peine aux enfants de Monsieur le Grand. Eux, qui virent l'empressement de leur père, et qui craignirent qu'éconduit de celle-là il n'en épousât quelque autre, furent trouver Mme de Châteauthiers et la conjurèrent de consentir au mariage; ils l'en firent presser par leurs amis. Monsieur le Grand ne se rebuta point; mais la sage et modeste résistance de Mme de Châteauthiers fut la plus forte; jamais elle n'y voulut consentir. Toute la France l'admira et ne l'en estima que davantage, Monsieur le Grand lui-même et toute sa famille. Elle préféra son repos, et sa modestie fut telle qu'elle n'en prit aucun avantage, et qu'elle évitoit même depuis de s'en laisser parler. M. le duc d'Orléans, dans sa régence, lui donna plus qu'elle ne voulut, avec quoi elle se retira, après la mort de Madame, dans une maison qu'elle loua dans Paris, d'où elle [n'est] sortie que pour aller à l'église, et n'y reçut qu'un très-petit nombre d'amis. D'une sage retraite elle s'en fit une de piété; elle s'y donna toute entière, et elle y est morte depuis deux ou trois ans, ne voyant plus presque personne, à soixante-dix-sept ou dix-huit ans.

Vilette, lieutenant général des armées navales, mourut en ce même temps. Il étoit cousin germain de Mme de Maintenon, traité d'elle comme tel, et père de Murcé et de Mme de Caylus, dont j'ai parlé plus d'une fois. Sa mort fit une promotion dans la marine; au lieu d'un lieutenant général, il y en eut deux : le mérite fit du Casse, la faveur

fit d'O, qui de capitaine tout nouveau, et tout au plus lorsqu'il fut mis auprès du comte de Toulouse, monta à ce grade si rare et si réservé dans la marine sans être sorti de Versailles, ni s'en être absenté qu'avec M. le comte de Toulouse. On a vu qu'il en coûta de ne pas donner une seconde bataille sûrement gagnée, et Gibraltar repris, malgré la volonté de l'amiral et de toute la flotte, p. 457[1]. C'est ainsi que la protection puissante tient lieu de tout à la cour. Pontchartrain, qui la craignoit, et qui remis auprès du comte de Toulouse par la considération du mérite de sa femme, et raccommodé après avec le maréchal d'Estrées, n'avoit pu se rapprocher celui-ci, il[2] essaya la conjoncture, et lui manda, au sortir du travail avec le Roi, qu'il étoit lieutenant général. La joie de l'être, et l'orgueil flatté du message d'un ministre ennemi, le disposa à s'en ôter l'épine : un moment après il vint le remercier, et ils se raccommodèrent, comme on se raccommode d'ordinaire dans les cours.

Celui[3] de Mme de Soubise fit mêler le Roi d'une affaire particulière assez ridicule, contre sa coutume, entre des gens qu'il n'aimoit point et avec qui il n'avoit aucune familiarité. Le duc de Rohan, qui alternoit avec le duc de la Trémoille la présidence de la noblesse aux états de Bretagne, avoit cédé la sienne depuis quelque temps, avec l'agrément du Roi, à son fils aîné, que, pour accoutumer le monde peu à peu à quelque chimère dont j'ai expliqué, p. 568[4], la moderne vue, il faisoit appeler le prince de Léon, et arborer le manteau ducal à tous ses enfants avec d'autant plus de facilité que, n'ayant point l'ordre, leurs carrosses passoient pour être les siens. Le prince de Léon étoit un grand garçon élancé, laid et vilain au possible, qui avoit fait une campagne en paresseux, et qui, sous prétexte de santé, avoit quitté le service pour n'en pas

1. Pages 147 et 148 de notre tome IV.
2. *Il* est bien au manuscrit.
3. L'orgueil.
4. Ci-dessus, p. 69.

faire davantage. On ne pouvoit d'ailleurs avoir plus d'esprit, de tournant, d'intrigue, ni plus l'air et le langage du grand monde, où d'abord il étoit entré à souhait; gros joueur, grand dépensier pour tous ses goûts, d'ailleurs avare; et tout aimable qu'il étoit, et avec un don particulier de persuasion, d'intrigues, de souterrains et de ressources de toute espèce, plein d'humeur, de caprices et de fantaisies, opiniâtre comme son père, et ne comptant en effet que soi dans le monde.

Il étoit devenu fort amoureux de Florence, comédienne que M. le duc d'Orléans avoit longtemps entretenue, dont il eut l'archevêque de Cambray d'aujourd'hui et la femme de Ségur, lieutenant général, fils de celui dont j'ai parlé avec l'abbesse de la Joye, sœur de M. de Beauvillier. M. de Léon dépensoit fort avec cette créature, en avoit des enfants, l'avoit menée avec lui en Bretagne, mais non pas dans Dinan même; où il avoit présidé aux états, et il arrivoit avec elle en carrosse à six chevaux, avec un scandale ridicule. Son père mouroit de peur qu'il ne l'épousât. Il lui offrit d'assurer cinq mille livres de pension à cette créature et d'avoir soin de leurs enfants, s'il vouloit la quitter, à quoi il ne vouloit point entendre. Quelque mal qu'il eût été toute sa vie avec Mme de Soubise, qui de son côté ne l'aimoit pas mieux, et qu'on a vue prendre si amèrement le parti des Rohans contre lui, dans ce procès du nom et des armes que j'ai raconté p. 569[1], et qu'il gagna malgré ses charmes, elle étoit fort peinée de voir son propre neveu, et qui devoit être si riche, dans de pareils liens. Elle fit donc en sorte, avec ces billets dont j'ai parlé, qui mouchoient[2] si ordinairement entre le Roi et elle, qu'il parlât au fils, puis au père, à qui séparément il donna des audiences, et longues, dans son cabinet. Le fils prit le Roi par ses deux foibles, les respects et l'amour, et avec tant d'esprit, de grâces et de souplesse, que le Roi en fit l'éloge, plaignit son cœur épris et le malheur du

1. Ci-dessus, p. 69 et suivantes.
2. Voyez tome I, p. 177 et note 1.

père, qu'il entretint après aussi fort longtemps dans son cabinet. La Florence fut pourtant enlevée aux Ternes[1], jolie maison dans les allées du Roule, où le prince de Léon la tenoit, et mise dans un couvent : il devint furieux, ne voulut plus voir ni ouïr parler de père ni de mère; et ce fut pour consommer la séparation d'avec Florence, et raccommoder le fils avec ses parents, et le rendre traitable à un mariage, que le Roi manda le prince de Léon, puis le duc de Rohan. Cela se passa à la fin de décembre.

Le 18 du même mois, le premier président étant à dîner chez lui, au Palais, avec sa famille et quelques conseillers, le plancher fondit tout à coup, et tous tombèrent dans une cave, où il se trouva des fagots qui les empêchèrent de tomber tout en bas, et même de se blesser; il n'y eut que le précepteur des enfants qui le fut. La première présidente se trouva placée de manière qu'elle fut la seule qui ne tomba point. L'effroi fut grand, et tel dans le premier président, que depuis il n'a jamais été ce qu'il étoit auparavant.

Le duc de Noailles, qui pour consolider son état de commandant et de petit général d'armée, s'étoit tenu tant qu'il avoit pu en Roussillon, arriva pour servir son quartier de capitaine des gardes, et le maréchal de Villars prit congé pour aller passer le reste de l'hiver à Strasbourg, avec sa femme, qu'il ne quittoit pas volontiers. En ce même temps, le duc de Tresmes, qui n'avoit point encore de brevet de retenue sur sa charge depuis qu'il l'avoit en titre par la mort de son père, en obtint un de quatre cent mille livres.

M. le duc d'Orléans arriva d'Espagne le 30 décembre, au lever du Roi, après lequel il demeura longtemps seul avec lui dans son cabinet. La réception et du Roi et du monde fut telle que méritoit son heureuse et agréable campagne. Comme il devoit retourner bientôt en ce pays-

1. Saint-Simon a écrit *Termes*.

là, il y avoit laissé presque tous ses équipages. Il en étoit fort content, et on l'y étoit fort de lui. Le duc de Berwick eut ordre de l'y attendre.

CHAPITRE XIX.

1708. — Cent cinquante mille [livres] de brevet de retenue à Chamillart; deux cent mille livres de brevet de retenue au maréchal de Tessé; trois mille livres de pension à Alberoni. — Du Luc, évêque de Marseille, passe à Aix. — Rois et force bals à la cour; comédies de Mme du Maine. — Duc de Villeroy capitaine des gardes sur la démission de son père. — Vaudemont souverain de Commercy, etc. — Mort du marquis de Thianges; son caractère; courte disgression sur sa mère. — Mariage de Seignelay et de Mlle de Furstemberg. — Vilenies des serments chez le Roi. — Chamillart, fort languissant, songe à se soulager et à marier son fils; réflexions importantes sur les choix. — Mariage de Cani avec Mlle de Mortemart. — Mesures sur la place des finances. — Desmarets contrôleur général des finances; ma conversation avec lui. — Directeurs généraux des finances abolis; chute d'Armenonville. — Poulletier intendant des finances; colère du conseil et du chancelier. — Duchesse du Maine refuse de signer après Mlle de Bourbon le contrat de mariage de Cani. — Mort, extraction et caractère du chevalier de Nogent. — Mort de Langlée. — Mort du comte d'Oropesa. — Mort, extraction, fortune et caractère de Montbron; sa dépouille. — Oran pris par les Maures. — Mort de Thésut; sa charge donnée à son frère par l'exclusion de l'abbé du Bois; caractère des deux frères. — Caractère de Nancré, exclu par le Roi de suivre M. le duc d'Orléans en Espagne. — Plaisante exclusion et plus rare inclusion de Fontpertuis; son caractère.

L'année 1708 commença par les grâces, les fêtes et les plaisirs : on ne verra que trop tôt qu'elle ne continua pas longtemps de même. Chamillart obtint sur sa charge de l'ordre cent cinquante mille [livres] de brevet de retenue, et le maréchal de Tessé sur la sienne, de Mme la duchesse de Bourgogne, un autre de deux cent mille. M. de Vendôme procura à son Alberoni trois mille livres de pension, à qui nous verrons faire dans quelque temps une fortune et une figure si prodigieuse. L'évêque de Marseille, frère du comte du Luc, passa à l'archevêché d'Aix : je le re-

marque parce qu'il devint, longues années après, le triste successeur à Paris du cardinal de Noailles. Le Roi fit à Versailles de magnifiques Rois[1], avec beaucoup de dames, où la cour de Saint-Germain se trouva; il y eut après le festin un grand bal chez le Roi, qui en donna plusieurs parés et masqués tout l'hiver, à Marly et à Versailles, où il y en eut aussi chez Monseigneur et dans l'appartement de Mme la duchesse de Bourgogne. Les ministres lui en donnèrent, Mme la duchesse du Maine encore, laquelle se donna en spectacle tout l'hiver, à jouer des comédies à Clagny, en présence de toute la cour et de toute la ville. Mme la duchesse de Bourgogne les alla voir souvent, et M. du Maine, qui en sentoit tout le parfait ridicule et le poids de l'extrême dépense, ne laissoit pas d'être assis au coin de la porte et d'en faire les honneurs.

Le maréchal de Villeroy, fatigué des dégoûts d'une cour où il avoit tant brillé, et où il n'espéroit plus de se pouvoir reprendre, flottoit depuis quelque temps dans l'incertitude, sur sa charge, entre le dépit journalier de la faire avec des désagréments continuels, accoutumé de longue main à trouver des distinctions partout, et la crainte du vide et de l'ennui. Il y avoit longtemps que le duc et la duchesse de Villeroy m'avoient dit qu'il leur en avoit parlé. Ils ne laissoient pas de s'ennuyer de la lenteur de sa résolution, et ils s'en consoloient dans la crainte d'un refus qui deviendroit une exclusion. L'espérance, fondée sur un reste de bonté pour le maréchal, étoit légère après tout ce qui s'étoit passé. Le duc de Villeroy, dans toute la faveur de son père, n'avoit jamais cessé de sentir que ses lettres en Hongrie n'étoient point effacées; il ne s'apercevoit pas moins que Mme de Maintenon n'étoit jamais bien revenue pour lui depuis l'affaire de Mme de Caylus. Parmi ces angoisses, le maréchal de Villeroy, qui depuis quelque temps ne leur parloit plus de rien, prit enfin sa résolution, et la veille des Rois, au retour de la messe du Roi, il s'ap-

1. Fêta magnifiquement le jour des Rois.

procha de lui dans son cabinet, pour lui demander à se démettre de sa charge en faveur de son fils. A peine en eut-il commencé la proposition, que le Roi, qui vit d'abord où elle tendoit, l'interrompit, et se hâta de lui accorder sa demande, tant il se sentit soulagé de se défaire de lui comme que ce fût, dans une fonction si intime et si continuelle pendant le quartier, et néanmoins si fréquente encore dans les autres quartiers, par mille détails. Ainsi, ce que la faveur du maréchal la plus déclarée n'avoit pu obtenir de lui-même, ce qu'elle n'eût peut-être pas arraché du Roi, avec son goût pour le père et ses anciennes répugnances pour le fils, que les nouvelles n'avoient pas raccommodées, tout céda à la disgrâce du maréchal de Villeroy et à la peine que le Roi avoit à le supporter.

Le duc de Villeroy étoit ce jour-là avec Monseigneur, qui couroit le daim au bois de Boulogne. La nouvelle lui fut portée, sans qu'il voulût la croire avant d'en avoir reçu des avis redoublés. Je ne vis jamais des gens si aises que la duchesse de Villeroy et lui, et nous nous rappelâmes avec plaisir ce souper si plein de larmes de la duchesse, et des soupirs de son mari, qui crut ses peines, ses services et sa fortune perdus par le caprice de son père à persévérer de lui défendre de voir Chamillart. La maréchale de Villeroy, avec son bon et sage esprit, fut ravie, mais le maréchal, après avoir joui vingt-quatre heures des compliments de la cour, sentit avec horreur tout son vide, et qu'il ne tenoit plus à rien. Cette situation lui devint insupportable : jusqu'alors il avoit été le roi de Lyon; il se voulut rejeter sur cette partie d'existence, et y aller régner; mais ce gouvernement étoit dans le département de Chamillart : il en craignit tout, il chercha à s'en délivrer. Torcy étoit de ses amis, qui avoit le Dauphiné dans le sien; il lui proposa de troquer avec Chamillart, qui n'auroit pas bonne grâce de refuser le gouvernement de son gendre pour se conserver les occasions de tourmenter le maréchal dans le sien. Torcy y consentit, Chamillart aussi,

et le Roi y donna son approbation, pour éviter les querelles sur Lyon et les importunités qu'il en auroit essuyées. Voilà donc le maréchal en repos; mais quand de là il voulut profiter du troc pour s'en aller à Lyon, la permission lui en fut refusée, ce qui renouvela et combla ses désespoirs.

Ce fut en ce temps-ci que M. de Vaudemont obtint la souveraineté sur Commercy, et la préséance en Lorraine sur tous ceux de cette maison, qui le brouilla avec eux sans retour, comme je l'ai raconté d'avance. Il eut en même temps à Versailles le petit logement que la mort du marquis de Thianges laissa vacant.

Thianges étoit Damas, et de grande naissance, fort brave, avec de l'esprit et des lettres, beaucoup d'honneur et de probité, mais si particulier, si singulier, qu'il vécut toujours à part, et ne tira aucun parti de se trouver fils de la sœur de Mme de Montespan, et d'une sœur par elle-même si bien avec le Roi, et si grandement distinguée tant qu'elle a vécu. Elle n'étoit morte qu'en 1693, dans un magnifique logement de plein pied et contigu à celui de Monseigneur, où les enfants du Roi et de sa sœur, qui l'aimoient et la craignoient, la visitoient continuellement, ainsi que tout ce qui étoit de plus distingué à la cour. Monsieur y alloit souvent, et il n'y avoit point de ministre qui ne comptât avec elle. Tout jeune que j'étois alors, j'étois admis chez elle avec bonté, par la parenté et l'amitié de ma mère. Je me souviens qu'elle étoit au fond de son cabinet, d'où elle ne partoit pour personne, et même ne se levoit guère. Elle avoit les yeux fort chassieux, avec du taffetas vert dessus, et une grande bavette de linge qui lui prenoit sous le menton. Ce n'étoit pas sans besoin : elle bavoit sans cesse et fort abondamment. Dans cet équipage, elle sembloit, à son air et à ses manières, la reine du monde; et tous les soirs, avec sa bavette et son taffetas vert, elle se faisoit porter en chaise au haut du petit escalier du Roi, entroit dans ses cabinets, et y étoit avec lui et sa famille, assise dans un fauteuil, depuis la fin du souper

jusqu'au coucher du Roi. On prétendoit qu'elle avoit encore plus d'esprit que Mme de Montespan, et plus méchante. Là elle tenoit le dé, et disputoit, et souvent aigrement, contre le Roi, qui aimoit à l'agacer. Avec des choses fort plaisantes, elle étoit impérieuse et glorieuse au dernier point : elle vantoit toujours sa maison au Roi, en effet grande et ancienne, et le Roi, pour la piquer, la rabaissoit toujours. Quelquefois, de colère, elle lui disoit des injures, et plus le Roi en rioit, plus sa furie augmentoit. Un jour, étant là-dessus, le Roi lui dit qu'avec toutes ses grandeurs, elle n'en avoit aucune de celles de la maison de Montmorency, ni connétables, ni grands maîtres, etc. « Cela est plaisant, répondit-elle; c'est que ces Messieurs-là d'auprès de Paris étoient trop heureux d'être à vous autres rois, tandis que nous, rois dans nos provinces, nous avions aussi nos grands officiers, comme eux, des gentilshommes d'autour de nous. » C'étoit la personne du monde qui demeuroit le moins court, qui s'embarrassoit le moins, et qui très-souvent embarrassoit le plus la compagnie. Elle ne sortoit presque jamais de Versailles, si ce n'étoit pour aller voir Mme de Montespan.

M. de la Rochefoucauld étoit son ami intime, et Mademoiselle aussi. Toutes deux étoient fort propres pour leur manger. Le Roi prenoit plaisir à leur faire mettre des cheveux dans du beurre et dans des tourtes, et à leur faire d'autres vilenies pareilles. Elles se mettoient à crier et à vomir, et lui à rire de tout son cœur. Mme de Thianges vouloit s'en aller, chantoit pouille au Roi, mais sans mesure, et quelquefois, à travers la table, faisoit mine de lui jeter ces saletés au nez. Elle fut de toutes les parties et de tous les voyages tant qu'elle le voulut bien, et le Roi l'en pressa souvent depuis que sa santé l'eût[1] rendue plus sédentaire. Elle parloit aux enfants de sa sœur avec un ton et une autorité de plus que tante, et eux avec elle dans les

1. Il y a bien *l'eût* (*l'eust*), au subjonctif.

recherches et les respects. Elle avoit été belle, mais non comme ses sœurs. Elle étoit mère de Mme de Nevers et de Mme Sforze, et du marquis de Thianges, duquel elle ne fit jamais grand cas. Il étoit menin de Monseigneur, lieutenant général et depuis longtemps, fort homme de bien. Il ne laissa point d'enfants de la nièce de l'archevêque de Paris, Harlay, personne fort extraordinaire, qui avec de la beauté ne fit jamais parler d'elle, et qui avoit passé longues années fille d'honneur de Mademoiselle, avec qui elle se querelloit souvent.

Seignelay épousa une fille de la princesse de Furstemberg, avec peu de bien, mais trop pour une si grande alliance. A la mort de son père, ministre et secrétaire d'État, il avoit eu, en payant gros, la survivance de la charge de maître de la garde-robe du Roi, de la Salle, qui n'étoit point marié, et qui avoit très-peu ou point de bien.

Le comte d'Évreux, qui n'avoit pas encore prêté son serment de colonel général de la cavalerie, le prêta les premiers jours de cette année, et encourut l'indignation des valets de la chambre. La monopole[1] des serments étoit toujours allée croissant. D'une libéralité légère à ceux qui prennent et rendent l'épée et le chapeau, cela s'étoit tourné en droit par l'usage, et le droit avoit toujours grossi par la sottise des uns et l'intérêt des autres. Depuis plusieurs années, il y en avoit quantité, montés à sept et à huit mille livres. Il ne falloit pas se brouiller avec des valets que le Roi croyoit et aimoit mieux que personne, sans exception d'aucuns, si ce n'étoit de ses bâtards, et qui, par la fréquence des heures rompues qu'ils passoient seuls avec le Roi tous les jours, pouvoient quelquefois servir, mais incomparablement plus nuire, et qui ont bien rompu des fortunes. Le comte d'Évreux paya en argent blanc : ils s'offensèrent ; ils dirent qu'ils ne recevoient qu'en or, et firent grand vacarme.

1. Saint-Simon fait *monopole* du féminin.

On a vu ci-devant, en plus d'un endroit, combien Chamillart, accablé sous le poids des affaires, desiroit d'être déchargé des finances, qui de jour en jour devenoient plus difficiles. A la fin sa santé y succomba. Les vapeurs lui firent traîner une vie languissante, qui ressembloit à une longue mort : une petite fièvre fréquente, un abattement universel, presque aucuns aliments indifférents, le travail infiniment pénible, des besoins de lit, et de sommeil à des heures bizarres, en un mot un homme à bout, et qui se consumoit peu à peu. Dans ce triste état, qui le forçoit souvent à manquer des conseils, et quelquefois son travail avec le Roi, il se sentit pressé de se décharger du détail du trésor royal. Ce ne pouvoit être qu'entre les mains d'un des deux directeurs des finances. Armenonville, avec de l'esprit, de la douceur, de la capacité et de l'expérience, même avec du monde, ne s'étoit pu défaire d'une fatuité qu'une fortune prématurée donne aux gens de peu, et il avoit quelquefois hasardé jusqu'à des airs d'indépendance, dont Chamillart l'avoit fait repentir. Le choix tomba donc sur Desmarets. Quoique cette nouvelle confiance ne fût rien en effet qu'une augmentation de travail, comme il s'en expliqua lui-même, on pressentit dès lors son élévation, et on s'empressa chez lui, comme si déjà il eût été déclaré contrôleur général.

Chamillart, instruit par l'affoiblissement de sa santé, songeoit en même temps à solider son fils dans sa charge par une alliance qui pût l'y soutenir. Les Noailles, ancrés partout par leurs filles, en vouloient mettre une dans cette maison toute-puissante, pour tenir tout : ils y travailloient, et Mme de Maintenon se laissoit entendre que ce mariage lui seroit fort agréable ; mais la famille de Chamillart y répugnoit. Il s'étoit mis dans la cour de Mme la duchesse de Bourgogne une jalousie entre les filles de Chamillart et les Noailles, qui de la part des premières alloit jusqu'à l'antipathie. Gâtées comme elles l'étoient par une prodigieuse fortune, et non moins encore par père et mère,

elles ne se contraignoient pas et se croyoient tout permis. La duchesse de Lorges étoit fort au gré de Mme la duchesse de Bourgogne; elle étoit souvent admise en des confidences : c'étoit moissonner le champ de la maréchale d'Estrées, et un peu dans celui de ses jeunes sœurs; c'en étoit plus qu'il ne falloit pour qu'elles ne pussent se souffrir. Mme Chamillart, ardente à conserver l'air de gouverner chez elle, quelque peu et quelque mal qu'elle y gouvernât, craignoit le joug des Noailles; son mari, qui l'éprouvoit souvent, le redoutoit bien plus encore : il s'éloignoit donc beaucoup de leur donner toutes sortes de droits chez lui en prenant leur fille pour son fils. Le Roi même, qui les appréhendoit souvent, n'avoit pas paru[1] de goût pour cette affaire. Pour moi, qui voyois tout ce qu'il y avoit à voir sur la santé de ce ministre, sur les calamités de son administration, sur les cabales naissantes, sur son peu de précaution fondée sur une excessive confiance, je ne cessois d'inculquer à ses filles l'alliance des Noailles, qui, par elle-même infiniment honorable aux Chamillarts, étoit la seule qui embrassât toutes les cours et tous les âges, et qui par conséquent fût un soutien pour tous les temps : elle fixoit Mme de Maintenon par la considération du duc de Noailles, elle dont les changements de goût avoient été si funestes à des gens avec qui elle avoit été autant ou plus intimement unie et plus longuement qu'avec Chamillart; Monseigneur, pour d'autres temps, leur étoit assuré par tous ses entours; Mlle Choin, à qui les Noailles faisoient une cour servile, les ménageoit à cause de Mme de Maintenon, dont ils étoient le canal de communication avec elle; Madame la Duchesse, déjà leur amie, et d'Antin d'un autre côté; d'un troisième, la Vallière, et Mme la princesse de Conti, quelque peu considérable qu'elle fût devenue. Enfin les liens secrets qui attachoient ensemble Mme la duchesse de Bourgogne et les jeunes Noailles, ses dames du palais, répondoient de cette princesse pour le

1. N'avait pas fait paraître. Voyez tome II, p. 211 et note 2.

présent et pour le futur; et par eux-mêmes auprès de Mgr le duc de Bourgogne, ils étoient sûrs des ducs de Chevreuse et de Beauvillier. Ils y gagnoient encore la duchesse de Guiche, dont l'esprit, le manége et la conduite avoit tant de poids dans sa famille, chez Mme de Maintenon, et auprès du Roi même, et qui imposoit tant à la cour et au monde. Je n'avois avec aucun des Noailles nulle sorte de liaison, sinon assez superficiellement avec la maréchale, qui ne m'en avoit jamais parlé; mais je croyois voir tout là pour les Chamillarts, et c'étoit ce qui m'engageoit à y exhorter les filles, et ceux de leur plus intime famille qui pouvoient être consultés.

Le duc de Beauvillier étoit ami intime de Chamillart; il pouvoit beaucoup sur lui, mais non assez pour le ramener sur des choses qu'il estimoit capitales au bien de l'État. Il espéra vaincre cette opiniâtreté en se l'attachant de plus en plus par les liens d'une proche alliance. Je n'entreprendrai pas de justifier la justesse de la pensée, mais la pureté de l'intention, parce qu'elle m'a été parfaitement connue. Lui et la duchesse sa femme, qui ne pensèrent jamais différemment l'un de l'autre, prirent donc le dessein de faire le mariage de la fille de la duchesse de Mortemart, qui n'avoit aucun bien, qui étoit auprès de sa mère, et ne vouloit point être religieuse. Au premier mot qu'ils en touchèrent à la duchesse de Mortemart, elle bondit de colère, et sa fille y sentit tant d'aversion, que plus d'une année avant qu'il se fît, la marquise de Charost, fort initiée avec eux, lui ayant demandé sa protection en riant lorsqu'elle seroit dans la faveur, pour la sonder là-dessus : « Et moi la vôtre, lui répondit-elle, lorsque par quelque revers je serai redevenue bourgeoise de Paris. » M. et Mme de Chevreuse, quoique si intimement uns avec M. et Mme de Beauvillier, car unis est trop peu dire, rejetèrent tellement cette idée qu'ils ne furent plus consultés : je l'ai su d'eux-mêmes; et de la duchesse de Mortemart, que si sa fille l'eût voulu croire, jamais ce mariage ne se seroit fait.

De tout cela je compris que M. et Mme de Beauvillier, résolus d'en venir à bout, gagnèrent enfin leur nièce, et que sûrs de leur autorité sur Mme de Mortemart et sur le duc et la duchesse de Chevreuse, ils poussèrent leur pointe vers les Chamillarts, qui, peu enclins aux Noailles ne trouvoient point ailleurs de quoi se satisfaire, saisirent avidement les suggestions qui leur furent faites. Une haute naissance, avec des alliances si proches de gens si grandement établis, flatta leur vanité; un goût naturel d'union, qu'ils voyoient si grande dans toute cette parenté, les toucha fort aussi. Une raison secrète fut peut-être la plus puissante à déterminer Chamillart; en effet, elle étoit très-spécieuse à qui n'envisageoit point les contredits. Personne ne sentoit mieux que lui-même l'essentielle incompatibilité de ses deux charges et l'impossibilité de les conserver toutes deux : il périssoit sous le faix, et avec lui toutes les affaires. Il ne vouloit ni ne pouvoit quitter celle de la guerre; mais étant redevable du sommet de son élévation aux finances, il comprenoit mieux que personne qu'elles emporteroient avec elles toute la faveur et la confiance, et combien il lui importoit en les quittant de s'en faire[1] une créature reconnoissante qui l'aidât, non un ennemi qui cherchât à le perdre, et qui en auroit bientôt tout le crédit. Le comble de la politique lui parut donc consister dans la justesse de ce choix, et il crut faire un chef-d'œuvre, en faisant tomber les finances sur un sujet de soi-même peu agréable au Roi, et par là peu à portée de lui nuire de longtemps, il se le liât[2] encore par des chaînes si fortes qu'il lui en ôtât le vouloir et le pouvoir.

La personne de Desmarets lui parut faite exprès pour remplir toutes ces vues. Proscrit avec ignominie à la mort de Colbert son oncle, revenu à Paris à grand'peine après vingt ans d'exil, suspect jusque par sa capacité et ses lumières, silence imposé sur lui à Pontchartrain,

1. De se faire par là, de se faire de son successeur.
2. *Il se le liât*, pour *s'il se le liait*.

contrôleur général, qui n'obtint qu'à peine de s'en servir tacitement, dans l'obscurité et comme sans aveu ni permission, la bouche fermée sur lui à tous ses parents en place, qui l'aimoient, poulié[1] à force de bras et de besoins par Chamillart, mais par degrés, jusqu'à celui de directeur des finances, mal reçu même alors du Roi, qui ne put s'accoutumer à lui tant qu'il fut dans cette place, redevable de tout à Chamillart, c'étoit bien l'homme tout tel que Chamillart pouvoit desirer. Restoit de l'enchaîner à lui par d'autres liens encore que ceux de la reconnoissance, si souvent trop foibles pour les hommes; et c'est ce qu'opéroit le mariage de Mlle de Mortemart, qui rendroit encore les ducs de Chevreuse et de Beauvillier témoins et modérateurs de la conduite de Desmarets, si proche de tous les trois et si étroitement uni et attaché aux deux ducs. Tant de vues si sages et si difficiles à concilier, remplies avec tant de justesse, parurent à Chamillart un coup de maître; mais il en falloit peser les contredits et comparer le tout ensemble.

Il ne tint pas à moi de les faire tous sentir, et je prévis aisément, par la connoissance de la cour et des personnages, le mécompte du duc de Beauvillier et de Chamillart. Celui-ci étoit trop prévenu de soi, trop plein de ses lumières, trop attaché à son sens, trop confiant, pour être capable de prendre en rien les impressions d'autrui. Je ne crus donc pas un moment que l'alliance acquît sur lui au duc de Beauvillier le plus petit grain de déférence ni d'autorité nouvelle; je ne crus pas un instant que Mme de Maintenon, indépendamment même de son desir pour les Noailles, pût jamais s'accommoder de ce mariage. Sa haine pour Monsieur de Cambray étoit aussi vive que dans le fort de son affaire: Son esprit et ses appuis le faisoient tellement redouter à ceux qui l'avoient renversé, et qui possédoient Mme de Maintenon toute entière, que, dans la frayeur d'un retour, ils tenoient sans cesse sa

1. Voyez tome II, p. 225 et note 1, et ci-dessus, p. 81 et note 2.

haine en haleine. Maulevrier, aumônier du Roi, perdu pour son commerce avec lui, avoit eu besoin des longs efforts du P. de la Chaise, son ami intime, pour obtenir une audience du Roi, afin de s'en justifier, il n'y avoit que peu de jours. La duchesse de Mortemart étoit, après la duchesse de Béthune, la grande âme du petit troupeau, et avec qui, uniquement pour cela, on avoit forcé la duchesse de Guiche, sa meilleure et plus ancienne amie, de rompre entièrement et tout d'un coup. La duchesse de Mortemart, franche, droite, retirée ne gardoit aucun ménagement sur son attachement pour Monsieur de Cambray; elle alloit à Cambray, et y avoit passé souvent plusieurs mois de suite : c'étoit donc une femme que Mme de Maintenon ne haïssoit guère moins que l'archevêque; on ne le pouvoit même ignorer.

J'étois de plus effrayé du dépit certain qu'elle concevroit de voir Chamillart, sa créature et son favori, lui déserter pour ainsi dire, et passer du côté de ses ennemis, comme il lui échappoit quelquefois de les appeler, je veux dire dans la famille des ducs de Chevreuse et de Beauvillier, qu'elle rugissoit encore en secret de n'avoir pu réussir à perdre. Je n'étois pas moins alarmé sur son intérêt que sur son goût. Elle en avoit un puissant d'avoir un des ministres au moins dans son entière dépendance, et sur le dévouement sans réserve duquel elle pût s'assurer. On voit comme elle étoit avec les ducs de Chevreuse et de Beauvillier; elle n'aimoit guère mieux Torcy, et par lui-même et comme leur cousin germain, qui s'étoit toujours dextrement soustrait à sa dépendance, et ne s'en maintenoit pas moins bien avec le Roi. Elle étoit tellement mal avec le chancelier, dès le temps qu'il avoit les finances, qu'elle contribua, pour s'en défaire dans cette place, à lui faire donner les sceaux; et depuis qu'il les eut, ses démêlés avec Monsieur de Chartres, et par lui avec les évêques pour leurs impressions et leurs prétentions à cet égard, avoient de plus en plus aigri Mme de Maintenon contre lui.

Son fils étoit un homme tout de travers, tout insupportable, duquel elle ne pouvoit ni ne se vouloit aider. Chamillart, l'unique de tous entièrement à elle, lui manquant entièrement aussi, à son sens, par ce mariage, il ne lui en demeureroit plus aucun. Je prévis bien que le fruit, et prompt de ce mariage seroit de donner les finances à Desmarets, qu'elle n'en pourroit parer le coup, qu'il en résulteroit qu'elle se résoudroit à défaire son propre ouvrage, désormais subsistant sans elle et lié à ses ennemis, et que, son intérêt excitant sa vengeance, elle entreprendroit tout pour le chasser, et par ce moyen mettre en sa place une créature entièrement affidée, dont elle pût entièrement disposer. Croire Mme de Maintenon toute-puissante, on avoit raison; mais la croire telle sans art et sans contours, ce n'étoit pas connoître le Roi ni la cour : jamais prince ne fut plus jaloux que lui de son indépendance et de n'être point gouverné, et jamais pas un ne le fut davantage; mais pour le gouverner, il ne falloit pas qu'il pût le soupçonner, et c'est pour cela que Mme de Maintenon avoit besoin d'un ministre dans un entier abandon à elle, et auquel elle se pût parfaitement fier : par lui, elle faisoit tout ce que le Roi croyoit faire, et qu'il auroit refusé par jalousie d'être gouverné si elle y eût paru. Ce curieux détail, qui mèneroit trop loin ici, pourra se développer ailleurs; il suffit de le marquer ici en gros, pour faire comprendre comment Mme de Maintenon étoit toute-puissante, et l'extrême besoin d'un ministre tout à elle pour l'être. Elle en trouva toujours, parce que c'étoit le moyen sûr de primer tous les autres en faveur, en autorité, en confiance, et que le tout-puissant Louvois, qu'elle avoit tué à terre, et qui alloit à la Bastille s'il n'étoit mort la veille de cette exécution résolue, étoit une formidable leçon; et pour le duc de Beauvillier, contre lequel ses poursuites n'étoient pas finies, on verra ailleurs ce qui l'y déroba.

Ni lui ni Chamillart n'envisagèrent donc pas assez ce que je prévis de ce mariage; ils aimèrent mieux se croire

que ces frayeurs. Dès qu'ils l'eurent conclu entre eux, Chamillart en parla à Mme de Maintenon, qui d'abord se hérissa, et qui en éloigna le Roi. Le ministre s'en aperçut bien lorsqu'il lui en parla; mais malheureusement accoutumé à marier ses enfants contre le gré de la puissance souveraine, comme on l'a vu de la Feuillade, il retourna à la charge. Il obtint donc un consentement dépité de sa bienfaitrice, et forcé du Roi, à qui, contre sa coutume, il échappa de dire que puisque Chamillart vouloit absolument une quiétiste, au bout du compte cela ne lui faisoit rien. De cette façon s'accomplit le mariage, au cuisant déplaisir de toute la famille des Mortemarts, qu'ils ne prirent pas soin de trop cacher. Les bâtards, qui se sont toujours piqués de prendre part en eux tous, ne se cachèrent pas non plus d'entrer sur cela dans leur sentiment, et cette conduite put confirmer ce qui vient d'être expliqué du dépit qu'en conçut Mme de Maintenon, leur ancienne gouvernante, qui tenoit si tendrement à eux, et eux à elle avec tant de dépendance. La noce se fit à l'Estang, avec joie et magnificence, mais sans rien d'outré, et la nouvelle marquise de Cani jouit environ six semaines de toute la splendeur de son beau-père. Mais sa santé devenant tous les jours plus mauvaise et son crédit plus tombé, faute d'avoir pu tenir tous les engagements que la nécessité des affaires lui avoit fait contracter, et que cette même nécessité l'empêchoit de remplir, il songea tout de bon à tirer de ce mariage le principal avantage qu'il s'en étoit proposé.

De longue main Chamillart avoit préparé sa besogne, en faisant valoir celle de Desmarets en toute occasion, et en se déchargeant sur lui des affaires les plus importantes, que sa santé ne lui permettoit pas de suivre d'assez près. Il avoit de plus commencé à sentir que la nécessité des affaires s'étoit enfin montrée au Roi de manière à le laisser abdiquer; et il connoissoit trop Mme de Maintenon pour n'avoir pas remarqué du changement en elle depuis la proposition du mariage de son fils. Il en jugea, mais trop

tard, qu'il étoit tellement temps de remettre les finances, qu'elles lui seroient arrachées pour peu qu'il différât à lui en donner la satisfaction. Cette découverte le dégoûta de telle sorte qu'il fut extrêmement tenté de se défaire de tout à la fois, et d'en laisser démêler la fusée à son fils. Il le fut au point qu'il n'en pût[1] être détourné qu'à peine par toute l'autorité de la famille à laquelle il venoit de s'allier, et par les désespoirs de sa femme. C'est un secret que je sus dès lors par la duchesse de Mortemart, que cela ne consola pas du mariage auquel elle s'étoit laissé entraîner malgré elle. Le Roi étoit alors à Marly. Il étoit piqué de ce que Mme de Saint-Simon et moi avions quitté la danse, qu'il nous avoit fait continuer d'autorité jusqu'à cette année. Je ne crus pas qu'à trente-quatre ans que j'avois lors, elle me parât du ridicule de la pousser si loin. On dansoit à Marly, et nous ne fûmes point du voyage. J'étois à l'Estang, où Chamillart, presque toujours au lit et presque point au travail, s'amusoit avec sa famille. M'étant trouvé seul avec lui, il me confia ce qu'il alloit faire, mais sans aller jusqu'à me dire ses desseins sur un successeur. Le mariage étoit fait; la haine en étoit encourue : en cette situation, il falloit au moins profiter de ce qu'il se pouvoit.

J'étois ami de Desmarets; je connoissois les desirs des ducs de Chevreuse et de Beauvillier; je voyois l'intérêt de Chamillart. Quoique je me doutasse bien que son choix tomboit sur lui, je craignis la défaillance des moribonds, qui leur fait si souvent changer leur testament. Sans lui nommer Desmarets, pour ne le point mettre en garde, et ne l'irriter point aussi d'avoir pénétré ses vues, je lui représentai son extrême intérêt d'avoir un successeur à lui qu'il eût le crédit de faire, que ce successeur ne pût douter qu'il ne tînt son élévation que de lui, et s'il étoit possible encore, qu'il fût tel que d'autres engagements, outre ceux de la reconnoissance, l'unissent étroitement à lui. Je

1. Saint-Simon a bien mis le subjonctif.

le fortifiai surtout à n'être pas, dans une affaire pour lui si capitale, la dupe des complaisances et des respects, mais à nommer, et à faire, s'il en étoit besoin, un effort de crédit pour que son choix l'emportât. J'appuyai fortement sur ce dernier article, parce que je craignis les ruses de Mme de Maintenon, la foiblesse et l'indécision du Roi, et plus que tout, la confiance de Chamillart, qui s'y pourroit trouver trompée. Le soir même j'allai à Paris; j'y vis en arrivant Desmarets chez lui, à qui je parlai franchement, et qui me parla de même. Je trouvai un homme qui voyoit les cieux ouverts, et qui bien informé de toutes les démarches, bien appuyé des ducs de Chevreuse et de Beauvillier, comptoit pour le lendemain le changement de sa fortune.

M. le duc d'Orléans, qui étoit sur son départ pour l'Espagne, m'avoit donné rendez-vous pour le lendemain matin au Palais-Royal. Nous y fûmes enfermés longtemps tête à tête à discuter ses affaires, après quoi je le mis en propos de celle des finances. Il savoit tout par Mme de Maintenon, avec qui il étoit bien alors. Il me la dit embarrassée, et si peinée de l'état des choses qu'elle l'avoit assuré que tout homme lui seroit bon, pourvu que ce fût le plus habile, et que l'ayant pressée par curiosité sur Desmarets, elle ne lui en avoit point dit de mal, mais l'avoit trouvée froide, et avoit su d'elle que le Roi y avoit un grand éloignement, sans quoi sa déclaration eût été déjà faite. Je voulus pénétrer davantage sur les prétendants, mais je n'en vis aucun de formel, sinon Voysin, porté par Mme de Maintenon, mais foiblement, parce qu'à ce coup elle ne se trouvoit pas la plus forte, qu'elle sentoit que Chamillart obtiendroit qui il voudroit, auquel elle ne s'ouvroit plus, et qu'elle s'attendoit bien qu'il feroit tout pour Desmarets. Là-dessus, je retournai du Palais-Royal chez lui, et lui donnai une vive alarme. Il m'assura cependant qu'il avoit des lettres de Marly de ce même matin, et il étoit lors midi, qui l'assuroient que les mesures étoient si bien prises qu'il n'étoit pas possible qu'elles man-

quassent. Nous raisonnâmes sur ce qui se pouvoit faire. Je l'exhortai à presser vivement les deux ducs de faire terminer la chose, l'un, qui étoit à Paris, en poussant son beau-frère, l'autre par lui-même, pour ne pas donner le temps à Mme de Maintenon de gagner du terrain, et au Roi de s'affermir trop dans sa répugnance. Je lui recommandai de se garder bien de faire part de ce que je venois de découvrir au duc de Beauvillier, de peur de le ralentir sur la chose même en armant sa foiblesse naturelle, surtout de bien confirmer Chamillart à le nommer nettement et fortement, sans se cacher sous des ambages, ni laisser au Roi à le deviner, ni la liberté de lui résister en face, ni de différer la nomination à une autre fois.

Je laissai Desmarets dans ces agitations, quoique pleines d'espérance. J'y étois moi-même pour lui, et pour l'intérêt de Chamillart. C'étoit le dimanche gras; je devois souper à l'hôtel de Chevreuse. On y fut gai en apparence, inquiet en effet de n'avoir point de nouvelles, que nous nous promîmes de nous envoyer dès que nous en aurions. Le lundi matin, je fus chez le chancelier sur le midi, qui étoit à Paris, et qui m'apprit que Desmarets étoit contrôleur général. Je le mandai à l'instant à l'hôtel de Chevreuse, où Goesbriant arrivoit dans le même moment de la part de son beau-père, lequel étoit à Marly, et en vint descendre le soir chez le chancelier, auprès duquel il logeoit, et avec qui il avoit toujours conservé une grande liaison. Lorsqu'il fut employé aux finances, il demeura plusieurs jours sans en être directeur, sur quoi le chancelier lui dit plaisamment que l'enfant étoit baptisé et en sûreté, mais non encore nommé : il avoit beaucoup de traits comme celui-là, tous plaisants et fort justes.

Le mardi gras, lendemain de cette déclaration, j'allai le matin chez Desmarets. Je le trouvai dans son cabinet, au milieu des compliments, et déjà des affaires. Il quitta tout dès qu'il me vit, et commença son remerciement par des excuses de n'avoir pu venir lui-même chez moi me donner part de sa nouvelle fortune, lesquelles il assaisonna de

tout ce qu'il put de mieux, puis me tirant à part dans une fenêtre, il me raconta pendant plus d'une grosse demi-heure tout ce qui s'étoit passé : il me dit que Chamillart, qui n'avoit pu sortir de l'Estang le samedi, étoit allé à Marly le dimanche, et avoit parlé au Roi, qui ayant accepté sa démission des finances sans y faire de difficulté, avoit longtemps raisonné avec lui sur le successeur, sans témoigner de goût particulier pour personne ; que ce ministre, pressé à diverses reprises de proposer qui il croyoit le plus capable de bien remplir ses pénibles fonctions, prononça enfin son nom, après avoir vainement essayé, par beaucoup de contours et de propos vagues, de le désigner et d'y faire venir le Roi ; que le Roi n'en fit encore nulle difficulté, et l'accepta aussitôt, et lui ordonna de le lui amener le lendemain matin lundi ; qu'étant retourné tard à l'Estang, il ne lui put mander que fort tard aussi de se rendre de bon matin, le lendemain lundi, à l'Estang, sans ajouter rien de plus ; qu'arrivé à sept heures, Chamillart lui apprit lui-même l'heureux changement de sa fortune ; qu'aussitôt après il le mena à Vaucresson, petite maison de campagne du duc de Beauvillier assez proche, où après avoir conféré assez longtemps, ils s'en allèrent tous trois ensemble à Marly, pour arriver à l'issue de la messe du Roi. Chamillart et Desmarets entrèrent dans son cabinet, où il consomma l'affaire, et prévint Desmarets en lui expliquant lui-même l'état déplorable de ses finances, tant pour lui faire voir qu'il savoit tout, que pour lui épargner peut-être l'embarras de lui en rendre un compte exact, comme cela ne se pouvoit éviter à l'entrée d'une administration. Le Roi ajouta que, les choses en cet état, il seroit très-obligé à Desmarets s'il y pouvoit trouver quelque remède, et point du tout surpris si tout continuoit d'aller de mal en pis ; ce qu'il assaisonna de toutes les grâces dont il avoit coutume de flatter ses nouveaux ministres en les installant. Desmarets alla ensuite rendre ses hommages à Mme de Maintenon, qui le reçut honnêtement, sans rien de plus. Il revint de là à

Paris par où il en étoit venu. Il me dit que le Roi l'avoit infiniment surpris et soulagé en lui disant si nettement l'état de ses finances : surpris, parce qu'il n'imaginoit pas qu'il en sût le quart; soulagé, en lui ôtant la peine indispensable de lui rendre un compte affligeant, et qui étoit désagréable pour son prédécesseur, duquel il tenoit son retour et sa place. Il me fit ensuite un plan abrégé de la conduite qu'il prétendoit garder, qui me parut très-bonne : il se proposoit de ne se point engager comme Chamillart en des paroles impossibles à tenir, de rétablir la bonne foi, qui est l'âme de la confiance et du commerce, de rendre au Roi un compte si net et si journalier, que profitant des connoissances qu'il lui avoit montrées, il ne lui en laissât pas perdre le souvenir, soit pour être disculpé des impossibilités qui se trouveroient dans les affaires, soit aussi pour profiter auprès de lui des ressources qu'il pourroit trouver. Comme il me parla avec beaucoup de confiance, et qu'il ne laissa pas de me laisser entrevoir qu'il n'estimoit pas tout ce qu'avoit fait Chamillart, je me licenciai à lui bien représenter les obligations qu'il lui avoit; et sur ce qu'il en voulut mettre quelque chose sur le compte du chancelier, je ne le marchandai pas, et je lui remis bien expressément devant les yeux que celui-là n'avoit que desiré, mais que l'autre avoit effectué, que du néant d'une disgrâce obscure et douloureuse par son prétexte et sa longueur, il l'avoit à force de bras ramené sur l'eau pour l'honneur et pour la fortune, et lui avoit enfin donné sa propre place; je m'échappai même jusqu'aux considérations de reconnoissance et d'ingratitude : Desmarets les reçut bien. A ce propos, il me dit que s'il se trompoit désormais en amis, ce seroit bien sa faute, puisque vingt ans de disgrâce lui avoient[1] appris à les bien démêler. J'en pris occasion de lui toucher un mot de quelques personnes considérables, sur lesquelles je lui trouvai une mémoire nette et présente.

1. Saint-Simon a écrit *avoit*, au singulier.

Je lui dis en même temps que depuis qu'il étoit rentré dans les finances, il devoit savoir les gens qui y faisoient des affaires, que j'étois bien assuré qu'il n'y trouveroit Mme de Saint-Simon et moi pour rien, que nous avions toujours abhorré ces sortes de moyens d'avoir, et que, du temps de Pontchartrain et de celui de Chamillart, nous n'avions jamais voulu nous salir les mains d'aucune, que tout ce que je lui demanderois seroit accès facile, payement de mes appointements, et marques de considération et d'ancienne amitié dans les affaires qu'on ne pouvoit éviter d'avoir avec la finance, depuis que tout l'étoit devenu, et qu'il n'y avoit patrimoine qui ne passât souvent devant Messieurs des finances, à raison des taxes, des impositions, des droits qui s'imaginoient tous les jours, tellement qu'il falloit leur être redevable du peu qui en demeuroit aux propriétaires de plusieurs siècles. Il ne se put rien ajouter à tout ce qu'il me répondit là-dessus : il me dit qu'il n'étoit pas à savoir combien nous étions éloignés, Mme de Saint-Simon et moi, de faire des affaires, et de là se lâcha sur les prostitutions en ce genre de gens du plus haut parage, sur les trésors que MM. de Marsan et de Matignon, unis ensemble, avoient amassés sans nombre et sans mesure, et sur tout ce que [1] la maréchale de Noailles, et sa fille la duchesse de Guiche, ne cessoient de tirer, qui tous les quatre entre autres avoient fait grand tort à Chamillart. Je l'arrêtai sur les dernières, et lui contai que Mme de Saint-Simon, fatiguée à la fin de tout ce qu'elle entendoit contre Chamillart à l'occasion de ces deux dames, l'en ayant averti, il s'étoit mis à sourire en avouant les choses en leur entier, et lui apprit qu'il avoit un ordre du Roi pour leur donner part, à toutes les deux, dans toutes les affaires qui se faisoient et se feroient, ce qui surprit extrêmement Desmarets. Il le fut bien plus encore de ce que Chamillart se lavoit les mains des autres qui faisoient leurs

1. Le manuscrit porte : « et sur ce que tout ce que. »

affaires par le canal d'Armenonville à son insu, mais avec certitude qu'il ne le trouveroit pas mauvais, bien qu'il ignorât le nombre prodigieux et les détails de ces exactions.

Ces propos lui ouvrirent le champ sur Armenonville, indigné toujours que son premier retour n'eût abouti qu'à le faire, pour son argent, confrère cadet d'un homme dont la comparaison lui étoit odieuse. Il s'en étoit souvent ouvert à moi dans ces temps-là. Jamais il n'avoit été bien avec lui qu'à l'extérieur. J'étois content d'Armenonville dans tout ce qui s'étoit présenté à juger devant lui, pour des taxes de terres et d'autres semblables misères, qui ne sont que trop continuelles. Il aimoit naturellement à obliger, surtout les personnes de qualité. Il me contoit souvent aussi ses griefs sur Desmarets, dont il me savoit ami, et plus d'une fois, tandis qu'ils furent directeurs des finances, je fus arbitre de leurs pointilleries. Desmarets n'étoit pas de meilleure condition qu'Armenonville : si l'un étoit neveu de Colbert, l'autre étoit beau-frère de Pelletier le ministre. Mais le cruel compliment de ce dernier en congédiant Desmarets, que j'ai rapporté p. 215[1], étoit sans doute le germe de cette haine, qu'il ne put retenir avec moi dans ce moment de prospérité, quoique il ne pût ignorer que je fusse de ses amis, et la joie de pouvoir l'humilier et s'en défaire. Je quittai Desmarets l'esprit rempli de réflexions sur les étranges mutations de ce monde, et de doute d'une grande et indissoluble union entre Chamillart et Desmarets.

L'instant de l'élévation d'un contrôleur général libre de tout autre emploi fut celui de la suppression des deux directeurs des finances, qui n'avoient été faits que pour le soulagement de Chamillart. Le Roi voulut que Desmarets fût remboursé de la sienne[2]; et pour Armenonville, on chercha quelqu'un qui voulût acheter bien cher une

1. Page 326 de notre tome II.
2. De sa charge.

nouvelle place d'intendant des finances. Le Roi acheva le payement par l'érection d'une capitainerie nouvelle du bois de Boulogne, avec la jouissance du château de la Muette, et la survivance pour son fils, et une pension de douze mille [livres]. Il lui conserva aussi son logement au château de Versailles; mais en même temps il le priva de l'entrée au conseil des finances, et le réduisit à la sèche fonction de simple conseiller d'État : encore lui donna-t-il un dégoût inusité. La moitié des conseillers d'État est ordinaire, l'autre moitié semestre [1]; cette différence est plutôt un nom qu'une chose, mais les semestres sont touchés de monter à ordinaires, et le Roi avoit toujours coutume de faire monter l'ancien. Armenonville l'étoit : Fourcy mourut; il demanda à monter : Voysin, son cadet, fut préféré. Ce pauvre homme, si entêté du monde et de la cour, vit disparoître en un moment celle qui remplissoit ses antichambres, congédia ses bureaux, et nettoya son cabinet de papiers de finance pour y faire place aux factums des plaideurs. Il étoit à l'Estang, pour son travail ordinaire, un jour avant que Desmarets y fût mandé pour devenir son maître; il y étoit encore le matin qu'il y arriva; il l'y vit arriver de Marly contrôleur général : rien ne le surprit davantage, tant on aime à se flatter. Il étoit fort répandu dans le monde; il y avoit des amis; il voyoit que les finances alloient changer de main; il connoissoit les appuis de Desmarets : il devoit être averti. Il ne put désespérer de sa fortune: il ne crut pas le coup de foudre si imminent. Tout étourdi qu'il en fut, il le supporta en galant homme, et il fut regretté. Je l'allai voir, et je me fis toujours un plaisir de lui marquer la même considération et la même amitié.

Le nouvel intendant des finances fut Poulletier, très-riche financier, qui avoit passé sa vie dans les partis. Chamillart, à qui il étoit fort attaché, lui voulut faire cette fortune, inouïe pour un financier qu'aucune magis-

1. Les conseillers d'État ordinaires étaient en fonction toute l'année; les semestres, pendant six mois seulement.

trature n'avoit encore décrassé. Ce fut ce que le chancelier appela le testament de Chamillart : la honte de ces charges, la flétrissure du conseil, où ces intendants s'asseoient, jugent, ont rang de conseillers d'État, et quand ils le deviennent, en fixent l'ancienneté à leur date d'intendant des finances. Cela fit grand bruit : le chancelier cria bien haut, le conseil députa pour faire des oppositions, puis de très-horribles remontrances; ce n'en étoit plus le temps : rien ne fut écouté. Desmarets se tint neutre pour plus d'une raison; Chamillart tint ferme, et le Roi maintint le changement d'un financier en juge de la finance et des autres procès. Un jour que, dans la chaleur de cette lutte, le chancelier s'emportoit sur cette tache seul avec moi, qu'il disoit si livide et qui déshonoroit tout un corps illustre, je me mis à sourire et à lui demander froidement si ces charges d'intendants des finances étoient héréditaires : il fut surpris de la question. Je lui demandai ensuite s'il les comparoit à nos dignités, et le corps du conseil à notre collége : il fut encore plus étonné. Après qu'il m'eut répondu à ces deux questions : « Ne vous émerveillez donc pas, lui dis-je, si vous m'avez vu si outré lorsque ce pied plat de Villars, sorti du greffe de Condrieu, est devenu duc héréditaire. » A cela le chancelier n'eut pas un mot à répliquer; il baissa la tête; il m'avoua que j'avois grande raison, et il se lâcha avec moi sur cet avilissement incroyable où, avec tant de soin, on prend plaisir à tout confondre. Jamais depuis je ne l'ouïs dire un mot du conseil et de Poulletier.

Je me suis un peu étendu sur ce mariage du fils de Chamillart, sur le changement de contrôleur général, et sur ce qui se passa alors entre Desmarets et moi : l'application de toutes ces choses trouvera sa place en son temps.

Il n'est pas croyable combien on en prit occasion de crier contre le duc de Beauvillier : avec sa dévotion, sa modestie, sa retraite, il sacrifioit, disoit-on, sa nièce,

d'un sang illustre, à la passion de dominer dans le conseil et de se rendre l'arbitre des affaires par Chamillart, dont le fils devenoit son neveu, par Desmarets et par Torcy, ses cousins germains. La pureté de ses intentions n'étoit pas à portée d'une cour si ambitieuse, où les envieux de ses places et de sa faveur ne pouvoient comprendre qu'elles fussent si parfaitement soumises en lui à la plus sévère vertu. Mme de Maintenon, enragée de n'avoir pu le perdre, y donnoit secrètement le ton par ses confidentes; Harcourt et sa cabale, qui dévoroient ses emplois, déployèrent une éloquence agréable à leur protectrice; les Noailles, si outrés d'avoir manqué leur coup, ne se ménagèrent pas, et c'étoit une tribu qui entraînoit bien des gens; M. de la Rochefoucauld, qui ne les aimoit pas ni Mme de Maintenon, mais envieux né jusque d'une cure de village, ne clabauda pas moins. Il n'y avoit pas moyen d'expliquer à cette multitude des raisons secrètes, et qu'ils étoient si peu capables de croire et de goûter. Il fallut donc se taire et laisser écouler le torrent, qui passa aussi vite qu'il s'étoit formé, et dont la sage tranquillité du duc de Beauvillier ne put être seulement émue.

Le contrat de mariage de Cani (c'est le nom que prit le fils de Chamillart en se mariant) fit naître une difficulté, qui eut des suites dont il n'est pas temps de parler : Mlle de Bourbon le signa au-dessous de Madame la Duchesse, sa mère; Mme la duchesse du Maine s'en scandalisa et refusa de signer; pour lors il n'en fut autre chose.

Le chevalier de Nogent mourut fort vieux, et s'étoit marié par une ancienne inclination, il n'y avoit pas longtemps, à une Mme de la Jonchère, à qui et à ses enfants il avoit donné tout son bien, et ne laissa point d'enfants. C'étoit une manière de cheval de carrosse, qui étoit de tout temps ami intime de Saint-Pouange et favori de M. de Louvois. Cela l'avoit fait aide de camp du Roi en toutes ses campagnes, et donné une sorte de considération. Pendant une de celles-là, M. de Louvois, qui étoit magnifique pour ses amis, lui fit bâtir et meubler la plus

jolie maison du monde sous la terrasse de Meudon, avec des jardins fort agréables, qu'il trouva prête à habiter à son retour : on peut juger du plaisir de la surprise; c'est la même que Mme de Verue a eue depuis et qu'elle a tant embellie. Ce chevalier de Nogent étoit assez familièrement avec le Roi, mais depuis longtemps fort peu à la cour et dans le monde; tout son mérite étoit son attachement à M. de Louvois. Il étoit frère de Nogent tué au passage du Rhin, maître de la garde-robe, beau-frère de M. de Lauzun, de Vaubrun tué lieutenant général au combat d'Alteinheim, cette admirable retraite que fit M. de Lorges à la mort de M. de Turenne, et de la princesse de Montauban. Leur père étoit capitaine de la porte, qui par son esprit s'étoit bien mis à la cour, et fort familièrement avec le cardinal Mazarin et la reine mère. Leur nom étoit Bautru, de la plus légère bourgeoisie de Tours.

Langlée mourut aussi en même temps, sans avoir jamais été marié. J'ai suffisamment parlé de ce bizarre personnage p. 210[1]. Le monde y perdit du jeu, des fêtes et des modes, et les femmes beaucoup d'ordures. Il laissa plus de quarante mille livres de rente, sa belle maison meublée et d'autres effets à Mlle de Guiscard, fille unique de sa sœur.

En même temps mourut encore le comte d'Oropesa, retiré auprès de l'archiduc à Barcelone, duquel aussi j'ai suffisamment parlé p. 246[2].

Fort peu après mourut Montbron, que le servage à Louvois avoit élevé, et porté même dans la familiarité du Roi par la petitesse des détails. C'étoit un petit homme de mine chétive, d'esprit médiocre, mais tout tourné à faire, grand vanteur, parleur impitoyable, toutefois point malhonnête homme, assez bon officier et brave, que le Roi eût volontiers fait maréchal de France s'il eût osé, par la comparaison de Montal, du duc de Choiseul et d'autres,

1. Pages 304-306 de notre tome II.
2. Pages 451 et 452 de notre tome II. C'est aux pages 248 et 249 de son manuscrit que Saint-Simon aurait dû renvoyer.

qu'il ne voulut pas faire. Montbron portoit en plein le nom et les armes de cette grande et ancienne maison, fort tombée depuis longtemps, et qui le laissa faire, parce qu'on fait là-dessus tout ce qu'on veut en France. Il venoit de père en fils d'un chevalier de Montberon, général des finances en 1539, qui étoit son trisaïeul, et qui portoit de Montberon brisé d'un filet en barre : cette marque, qui est d'un bâtard, et son emploi sont parlants dans un homme de ce nom. Sa postérité ne fit guère plus de figure en biens ni en emplois. Le père de celui dont il s'agit ici fit ériger son méchant petit fief de Sourdun en vicomté, sous le nom de Montberon, en 1654, servit en de petits emplois, fut gouverneur de Bray-sur-Seine, et parvint à faire deux de ses fils chevaliers de Malte. L'aîné, dont on parle ici, se fourra dans la confiance de M. de Louvois, qui lui fit donner la seconde compagnie des mousquetaires, dont le Roi s'amusoit fort alors. Il devint lieutenant général, et successivement gouverneur d'Arras, Gand, Tournay, et Cambray, et seul lieutenant général de Flandres, où il demeuroit toujours. M. de Louvois le fit chevalier de l'ordre en la promotion [de] 1688, où il mit tant de militaires et tant de gens de bas aloi. Montbron conserva toute sa vie ses cheveux verts, avec une grande calotte, qui figuroit fort mal avec son cordon bleu pardessus. Il venoit voir le Roi tous les ans, et en étoit toujours bien traité et distingué. Il s'avisa d'être médecin et chimiste; il mit un remède à la mode, qui tua la plupart de ceux qui en usèrent, tous par des cancers; il lui en vint un à la main, dont il mourut aussi. Un peu auparavant, il se démit de sa lieutenance générale de Flandres, dont le Roi lui fit donner cent cinquante mille livres par le chevalier de Luxembourg, et à sa mort il donna Cambray à Besons, et Gravelines, qu'avoit celui-ci, à Chemerault, favori de M. de Vendôme.

M. le duc d'Orléans n'avoit pas voulu partir que mains garnies; il savoit ce qu'il avoit coûté à sa gloire et aux succès de la guerre, la campagne précédente, du dénû-

ment extrême de l'Espagne. Lorsqu'il arrangeoit tout pour son départ, on apprit que les Maures avoient pris Oran et accordé une honnête capitulation à la garnison, qui s'étoit retirée à Muzalquivir.

Thésut, fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, des amis de mon père, et qui prenoit soin de sa provision de vin, mourut subitement. Il étoit secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans. C'étoit un garçon de beaucoup d'esprit et de connoissances, fort singulier et fort atrabilaire, et cependant assez répandu dans le monde, où il étoit estimé et considéré au-dessus de son état. Il avoit été en même qualité à Monsieur, et quoique bien avec tout ce qui le gouvernoit, il ne laissoit pas d'être fort honnête homme. L'abbé du Bois, que nous verrons cardinal et maître du royaume, brigua fort la charge de Thésut, et M. le duc d'Orléans, avec ce foible qu'il a toujours eu pour lui, et qui semble devenu une plaie fatale aux princes pour leurs précepteurs, mouroit d'envie de la lui donner. Mme la duchesse d'Orléans, dont pourtant il avoit achevé le mariage, ne craignoit rien davantage, parce qu'elle le connoissoit, et le Roi, qui le connoissoit encore bien mieux, s'y opposa si décisivement que son neveu n'osa passer outre. Il donna donc la charge à l'abbé de Thésut, frère de celui qui venoit de mourir, tout aussi honnête homme, mais tout aussi atrabilaire, et qui avoit été employé en Hollande, en Allemagne et à Rome, pour les affaires de la succession palatine entre Madame et l'électeur palatin. L'abbé du Bois ne put digérer cette exclusion ; ne pouvant s'en prendre au Roi, ni guère à Mme la duchesse d'Orléans, son désespoir se tourna contre l'émule qui l'avoit emporté sur lui : jamais il ne lui pardonna, non pas même après que la fortune aveugle l'eut élevé sur le plus haut pinacle. Il n'est pas temps de s'étendre sur cet étrange compagnon.

Le Roi voulut savoir les gens qui devoient suivre M. le duc d'Orléans en Espagne, et ne voulut pas permettre que Nancré en fût : le voyage de sa belle-mère avec Mme d'Ar-

genton l'avoit gâté auprès du Roi. Il avoit obtenu une audience pour s'en justifier à son retour de Dauphiné, comme je l'ai dit alors; il crut y avoir réussi, et se trouva bien étonné de ce coup de caveçon[1]. Il ploya les épaules; mais en compère adroit, plein d'esprit, de fausseté et de manéges, à qui les moyens quels qu'ils fussent ne coûtoient rien, il espéra bien de se relever.

Parmi ceux qui devoient être de la suite du voyage, M. le duc d'Orléans nomma Fontpertuis. A ce nom, voilà le Roi qui prend un air austère : « Comment, mon neveu, lui dit le Roi, Fontpertuis, le fils de cette janséniste, de cette folle qui a couru M. Arnauld partout! je ne veux point de cet homme-là avec vous. — Ma foi, Sire, lui répondit M. le duc d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a fait la mère, mais pour le fils, il n'a garde d'être janséniste, et je vous en réponds; car il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible, mon neveu? répliqua le Roi en se radoucissant. — Rien de plus certain, Sire, reprit M. d'Orléans; je puis vous en assurer. — Puisque cela est, dit le Roi, il n'y a point de mal, vous pouvez le mener[2]. » Cette scène, car on ne peut lui donner d'autre nom, se passa le matin; et l'après-dînée même, M. le duc d'Orléans me la rendit pâmant de rire, mot pour mot, telle que je l'écris. Après en avoir bien ri tous deux, nous admirâmes la profonde instruction d'un roi dévot et religieux, et la solidité des leçons qu'il avoit prises de trouver sans comparaison meilleur de ne pas croire en Dieu que d'être ce qu'on lui donnoit pour janséniste, celui-ci dangereux à suivre un jeune prince à la guerre, l'autre sans inconvénient par son impiété. M. le duc d'Orléans ne se put tenir d'en faire le conte, et il n'en parloit jamais sans en rire aux larmes. Le conte courut la cour et puis la ville; le merveilleux fut que le Roi n'en fut point fâché. C'étoit un témoignage de son attachement à la bonne doctrine, qui, pour ne lui pas déplaire, éloignoit

1. Voyez tome III, p. 241, note 1.
2. Cette anecdote se trouve déjà plus haut (p. 135 et 136), racontée presque dans les mêmes termes.

de plus en plus du jansénisme. La plupart en rirent de tout leur cœur; il s'en trouva de plus sages qui en eurent plus d'envie de pleurer que de rire, en considérant jusqu'à quel excès d'aveuglement le Roi étoit conduit. Ce Fontpertuis étoit un grand drôle bien fait, ami de débauche de M. de Donzi, depuis duc de Nevers, grand joueur de paume. M. le duc d'Orléans aimoit aussi à y jouer, et de tout temps aimoit M. [de] Donzi, qu'il avoit vu d'enfance avec nous au Palais-Royal, et beaucoup plus en débauche lorsqu'il s'y fut livré. Donzi lui produisit ce Fontpertuis, pour qui il prit de la bonté. Longtemps après, dans sa régence, il lui donna moyen de gagner des trésors au trop fameux Mississipi, toujours sous la protection de M. de Nevers; mais quand ils furent gorgés de millions, Fontpertuis sans proportion plus que l'autre, ils se brouillèrent, dirent rage l'un de l'autre, et ne se sont jamais revus.

CHAPITRE XX.

Projet d'Écosse. — Duc de Chevreuse ministre d'État incognito. — Projet de faire révolter les Pays-Bas espagnols. — Soupçons injustes de Chamillart éclaircis par Boufflers; retour sincère de Chamillart pour Bergheyck. — Ignorance et opiniâtreté surprenantes de Vendôme avec Bergheyck devant le Roi. — Principaux de la suite du roi d'Angleterre en Écosse; leur état et leur caractère. — Middleton et sa femme; leur état, leur fortune, leur caractère. — Officiers généraux françois de l'expédition; Gacé désigné maréchal de France; son caractère. — Départ du roi d'Angleterre, que la rougeole arrête à Dunkerque. — Il met à la voile. — Belle action du vieux lord Greffin. — Espions à Dunkerque. — Le roi d'Angleterre battu d'une grande tempête. — Attente et desirs des Écossois. — Le roi d'Angleterre chassé en mer et combattu par la flotte angloise, qui déclare Gacé maréchal de France, et revient à Dunkerque; Gacé prend le nom de maréchal de Matignon. — Middleton et Fourbin causes du retour, et très-suspects. — Belle action du chevalier de Tourouvre. — Prisonniers sur *le Salisbury* bien traités; Lévy lieutenant général; grandeur de courage de Greffin. — Époque des noms de chevalier de Saint-Georges et de Prétendant, demeurés enfin au roi Jacques III. — Entrevue du Roi et de la cour, débarquée et revenue à Marly. — Sage conduite de la reine Anne et de ses alliés.

Depuis longtemps un projet des plus importants frappoit secrètement à toutes les portes pour se faire écouter; son heure arriva enfin au dernier voyage de Fontainebleau, où il fut résolu, où les promoteurs, que je devinai à leurs démarches, me l'avouèrent sous le dernier secret, où j'en découvris un qui n'a été su que de bien peu de personnes intimes : c'est que le duc de Chevreuse étoit en effet ministre d'État, sans en avoir l'apparence et sans entrer au conseil. A la fin je m'en doutai : ses conférences si fréquentes à Fontainebleau avec Pontchartrain, l'aveu qu'ils me firent l'un et l'autre de ce qu'il s'y traitoit, les suites de cette affaire dans ce même voyage achevèrent de me persuader que je ne me trompois pas en croyant le duc de Chevreuse ministre. Je me hasardai de le dire nettement au duc de Beauvillier, qui dans sa surprise me demanda avec trouble d'où je le savois, et qui enfin me l'avoua sous le plus profond secret. Dès le jour même, je me donnai le plaisir de le dire au duc de Chevreuse : il rougit jusqu'au blanc des yeux, il s'embarrassa, il balbutia; il finit par me conjurer de garder sur cela un secret impénétrable, qu'il ne put me dissimuler plus longtemps.

Je sus enfin par eux-mêmes qu'il y avoit plus de trois ans, même quatre, que les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des finances avoient ordre de ne lui rien cacher, les deux premiers de lui communiquer tous les projets et toutes les dépêches, et tous quatre de conférer de tout avec lui. Il entroit très-souvent chez le Roi par les derrières, souvent aux heures ordinaires; il avoit des audiences du Roi longues dans son cabinet, tantôt retenu par le Roi, tantôt y restant de lui-même quand tous en sortoient; quelquefois au dîner, mais presque tous les soirs au milieu du souper; il venoit au coin du fauteuil du Roi. On se rangeoit alors pour les seigneurs; le Roi, qui entendoit le mouvement, ne manquoit guère à se tourner pour voir qui arrivoit, et quand c'étoit M. de Chevreuse, la conversation se lioit bientôt,

puis se faisoit à l'oreille, ou par M. de Chevreuse de lui-même, ou par le Roi, qui l'appeloit et lui parloit bas. J'en fus longtemps la dupe avec toute la cour, qui admiroit qu'un détail des chevau-légers pût fournir à des conversations si longues, si fréquentes et si fort à l'oreille, et qui s'en étonna bien plus quand ce prétexte eut cessé par la démission de cette compagnie à son fils. A la fin je me doutai d'autre chose, et j'en découvris tout le mystère à Fontainebleau: C'étoit d'affaires d'État qu'il s'agissoit dans ces conversations, et d'affaires d'État que le duc de Chevreuse s'occupoit si assidûment dans son cabinet, où personne ne pouvoit comprendre que ses affaires domestiques ni celles des chevau-légers le pussent tenir si habituellement. Il avoit toujours été au goût du Roi; c'étoit peut-être le seul homme d'esprit et savant qu'il ne craignît point : il étoit rassuré par sa douceur, sa mesure, sa modestie, et par ce tremblement devant lui qui fit toujours son grand mérite et celui du duc de Beauvillier. Personne ne parloit plus juste, plus nettement, plus facilement, plus conséquemment, ni avec plus de lumière, avec une douceur et un tour aisé en tout. Le Roi l'auroit volontiers mis dans le conseil, mais Mme de Maintenon, Harcourt, jusqu'à M. de la Rochefoucauld, qu'il craignit là-dessus, l'en empêchèrent : il prit donc le parti de cet incognito, que je crois avoir été unique en ce genre, et dont personne peut-être, hors le duc de Chevreuse, ne se seroit accommodé, surtout avec la certitude que l'obstacle qui le réduisoit à cette sorte de ténèbres subsisteroit toujours, et toujours lui fermeroit la porte du conseil. Il étoit un avec le duc de Beauvillier, et ils passoient presque tout leur loisir ensemble; ils étoient en liaison et cousins germains de Torcy, et maintenant de Desmarets, et amis intimes de Chamillart dès son entrée au ministère. Quoique le chancelier fût ennemi de Beauvillier, il aimoit le duc de Chevreuse, et celui-ci en avoit été si content lors de ses divers échanges avec Saint-Cyr, qu'il en étoit demeuré de ses amis; par conséquent Pontchartrain,

quoique il n'aimât pas les amis de son père, n'osoit, avec les ordres qu'il avoit, n'être pas en grande mesure avec lui; et de cette façon, les commerces continuels d'affaires des ministres avec lúi, et de lui avec eux, étoient couverts des liaisons de parenté, d'amitié et de société.

Ce fut par lui que le projet fut admis. Hough, gentilhomme anglois, plein d'esprit et de savoir, et qui surtout possédoit les lois de son pays, y avoit fait divers personnages. Ministre de profession et furieux contre le roi Jacques, puis catholique et son espion, il avoit été livré au roi Guillaume, qui lui pardonna. Il n'en profita que pour continuer ses services à Jacques. Il fut pris plusieurs fois, et s'échappa toujours de la Tour de Londres et d'autres prisons. Ne pouvant plus demeurer en Angleterre, il vint en France, où, vivant en officier, il s'occupa toujours d'affaires, et fut payé pour cela par le Roi et par le roi Jacques, au rétablissement duquel il pensoit sans cesse. L'union de l'Écosse avec l'Angleterre lui parut une conjoncture favorable, par le désespoir de cet ancien royaume de se voir réduit en province sous le joug des Anglois. Le parti jacobite s'y étoit conservé; le dépit de cette union forcée l'accrut dans le desir de la rompre par un roi qu'ils auroient rétabli. Hough, qui conservoit partout des intelligences, fut averti de cette fermentation; il y fit des voyages secrets, et après avoir frappé longtemps ici à diverses portes de ministres, Caillières, à qui il s'ouvrit, en parla au duc de Chevreuse, puis au duc de Beauvillier, qui y trouvèrent de la solidité. C'étoit un moyen sûr de faire une diversion puissante, de priver les alliés du secours des Anglois, occupés chez eux, et les mettre dans l'impuissance de soutenir l'archiduc en Espagne, et dans l'embarras partout ailleurs, dénués des forces angloises. Les deux ducs gagnèrent Chamillart, puis Desmarets tout à la fin, dès qu'il fut en place. Mais le Roi étoit si rebuté des mauvais succès qu'il avoit si souvent éprouvés de ces sortes d'entreprises, que pas un d'eux n'osa la lui proposer. Chamillart ne faisoit qu'y consentir : épuisé

de corps et d'esprit, accablé d'affaires, il n'étoit pas en situation de devenir le promoteur de cette affaire. Chevreuse en parla au chancelier, pour voir s'il la goûteroit et s'il voudroit persuader son fils, dont le ministère devenoit principal en ce genre : le chancelier y entra. Pontchartrain n'osa rebuter, mais il essaya de profiter de la lenteur naturelle de M. de Chevreuse, et de sa facilité à raisonner sans fin, pour allonger et le rebuter à force de difficultés : c'est ce qui me fit découvrir l'affaire à Fontainebleau. J'y logeois chez Pontchartrain au château, et j'étois fort souvent chez M. de Chevreuse; leurs visites continuelles, leurs longues conférences me mirent en curiosité, et je sus enfin, dès Fontainebleau, de quoi il s'agissoit entre eux, que Caillières après me mit au net à mesure du progrès.

C'étoit cependant à qui attacheroit le grelot. Le duc de Noailles leur parut propre à gagner Mme de Maintenon, qui en étoit coiffée et qui lui parloit de tout. M. de Chevreuse, nonobstant tout ce que le maréchal avoit fait et tenté contre eux dans l'affaire de Monsieur de Cambray, étoit toujours en liaison avec eux, parce que tantôt par ordre du Roi, et quelquefois à la prière des parties, il avoit essayé de les accommoder avec les Bouillons dans l'affaire de la vassalité de Turenne, qui avoit été poussée extrêmement loin entre eux et qui n'étoit rien moins que finie ni qu'amortie. Ils attendirent donc le retour du duc de Noailles de Roussillon, et s'ouvrirent à lui du projet d'Écosse. Flatté de la confiance, du besoin de son secours, et d'une occasion d'entrer de plus en plus avec Mme de Maintenon en affaires importantes, il se chargea volontiers de lui parler de celle-ci, et de la lui faire approuver. Elle étoit alors pour le duc de Noailles en admiration continuelle; elle n'eut donc pas de peine à approuver ce qu'il lui présenta comme faisable. Ces mesures prises, il ne fut plus question que d'y amener le Roi : il ne falloit pas moins pour y réussir que Mme de Maintenon avec tous les ministres. Encore étoit-il si dégoûté de toutes ces sortes

d'entreprises, dont pas une n'avoit réussi, qu'il ne donna dans celle-ci que par complaisance et sans avoir pu la goûter. Dès qu'il y eut consenti, on mit tout de bon la main à l'œuvre; mais en même temps on se proposa une autre entreprise, de cadence et de suite à celle-ci.

On crut pouvoir profiter du désespoir dans lequel les traitements des Impériaux avoient jeté les Pays-Bas espagnols, tombés entre leurs mains après la bataille de Ramillies, et les faire révolter dans le temps que l'affaire d'Écosse étourdiroit les alliés, les priveroit de tous secours d'Angleterre, et les engageroit peut-être à y en envoyer. Bergheyck, dont j'ai eu assez souvent occasion de parler pour n'avoir plus à le faire connoître, fut mandé comme l'homme le plus instruit de l'état de ces pays, par les amis et les intelligences qu'il y avoit toujours conservés, et dont la capacité, le grand sens et la connoissance des personnes et des lieux seroient les plus capables d'éclairer, tant pour la résolution à prendre que pour la manière d'exécuter. Il arriva donc chez Chamillart. Ce ministre, séduit dans tous les commencements par ceux dont il se servoit à Bruxelles, qui pour conserver et accroître leur autorité voulurent ruiner celle de Bergheyck, avoit conçu des soupçons, auxquels il donna trop d'essor. Boufflers, qui commandoit alors à Bruxelles et dans tous les Pays-Bas françois et même espagnols, par son union avec le marquis de Bedmar, suivit de près Bergheyck, et à force de s'en informer et de l'éclairer, il reconnut qu'il n'y avoit point d'homme plus capable, plus fidèle, plus désintéressé. Sa conduite avec nos généraux, nos officiers, nos intendants confirma si pleinement le témoignage que Boufflers ne cessa d'en rendre, que Chamillart, n'osant plus attaquer son autorité, entra enfin en concert avec lui de toutes choses, et s'en trouva si excellemment bien qu'il lui donna toute sa confiance, et devint pour toujours son ami particulier. On confia donc à Bergheyck le projet résolu d'Écosse, et on lui proposa celui des Pays-Bas; il ne

le jugea pas impossible. L'embarras étoit que les Espagnols étoient les moins forts dans toutes les places; mais Bergheyck, après y avoir bien pensé, crut pouvoir pratiquer si bien les principaux des villes, que tout réussiroit sans peine dans ce premier étonnement de l'entreprise d'Écosse, avec l'appui de la combustion de l'Angleterre, de nos armées en Flandres, et en même temps de quelque expédition sur le Rhin, pour tenir partout les ennemis en incertitude et en haleine.

Avant de congédier Bergheyck, il fallut examiner, dans la supposition du succès, les mouvements à faire faire aux armées de Flandres, selon les divers cas et les diverses ouvertures qui se pourroient présenter. Pour cela il fallut raisonner avec celui qui les devoit commander : c'étoit le duc de Vendôme, que le goût du Roi mettoit volontiers dans ce secret. Lui et Bergheyck en raisonnèrent devant le Roi, Chamillart présent. Parcourant les différentes choses qui se pourroient exécuter, selon que la facilité s'en présenteroit par un côté ou par un autre, il fut question de Maestricht. Vendôme, ne doutant de rien, expliquoit comment il prétendoit s'y prendre; Bergheyck contestoit. Vendôme, indigné qu'un homme de plume osât disputer de mouvements de guerre et d'entreprises sur des places avec lui, s'échauffa; l'autre, froid et respectueux, demeura ferme. A la fin ils comprirent que le cours de la Meuse formoit la dispute. Vendôme se moqua de Bergheyck comme d'un ignorant qui ne savoit pas la position des lieux; Bergheyck, toujours modeste, se rabattit à ne se point mêler des dispositions que Vendôme prétendoit faire, mais à maintenir qu'elles seroient inutiles, parce qu'il mettoit la Meuse entre lui et Maestricht; Vendôme plus échauffé soutint que c'étoit le contraire, que la Meuse ne couloit point là, mais d'un autre côté, et qu'elle n'étoit point entre lui et Maestricht de la manière qu'il proposoit de se mettre. De cette façon il pouvoit avoir raison; de l'autre, à se placer comme il vouloit, l'entreprise étoit non-seulement impossible, mais ne se pouvoit imaginer; dans

ce contraste de facilité ou d'impossibilité physique, le fait en décidoit. Vendôme eut beau répondre qu'il étoit sûr de ce qu'il avançoit, et crier en maître de l'art, avec mépris de cet homme de plume qui vouloit savoir mieux que lui la situation des lieux, le Roi, lassé d'une pure question de fait, prit des cartes : on chercha celle où étoit Maestricht, et elle prouva que Bergheyck avoit raison. Un autre que le Roi eût senti à ce trait quel étoit ce général de son goût, de son cœur, de sa confiance ; un autre que Vendôme eût été confondu ; mais ce fut Bergheyck qui le demeura de cette scène, et qui ne cessa depuis de trembler de plus en plus de voir les armées en de telles mains, et l'aveuglement du Roi pour elles. Il fut renvoyé très-promptement en Flandres, pour travailler au projet de révolte, et il le fit si utilement qu'on put compter bientôt après sur un solide succès ; mais ce succès étoit si dépendant de celui d'Écosse, par lequel il falloit commencer avant que de remuer rien en Flandres, que, le premier ayant avorté, ce ne fut que par la spéculation qu'on put juger de ce qui seroit résulté des intelligences et des pratiques de Bergheyck.

On avoit caché dans le village de Montrouge, près Paris, des députés écossois, chargés des pouvoirs des principaux seigneurs du pays et d'une infinité d'autres signatures ; ils pressoient fortement l'expédition. Le Roi en donna tous les ordres : on arma trente vaisseaux à Dunkerque et dans les ports voisins, en comptant les bâtiments de transport ; le chevalier de Fourbin, qui s'étoit signalé, comme on l'a vu en son temps, dans la mer Adriatique, dans celle du Nord, et sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse, fut choisi pour commander l'escadre destinée pour l'Écosse ; on envoya quatre millions en Flandres pour le payement des troupes, dont on fit avancer six mille hommes sur les côtes vers Dunkerque. Ce qui s'y passoit fut donné pour armements de particuliers, et le mouvement des troupes pour changements de garnisons. Le secret fut observé très-entier jusqu'au bout ; mais le mal fut que tout fut très-lent. La marine ne fut pas prête à temps ;

ce qui dépendit de Chamillart encore plus tard. Lui et Pontchartrain, de longue main aigris au dernier point l'un contre l'autre, se rejetèrent mutuellement la faute avec beaucoup d'aigreur. La vérité est que tous deux y étoient, mais que Pontchartrain fut plus qu'accusé d'y avoir été par mauvaise volonté, et l'autre par impuissance. On eut grand soin qu'il ne parût aucun mouvement à Saint-Germain. On couvrit le peu d'équipages qu'on tint prêts au roi d'Angleterre d'un voyage à Anet pour des parties de chasses. Il ne devoit être suivi, comme en effet il ne le fut, que du duc de Perth, qui avoit été son gouverneur, de Sheldon, qui avoit été son sous-gouverneur, des deux Hamiltons, de Middleton, et de fort peu d'autres.

Perth étoit Écossois; il avoit été longtemps chancelier d'Écosse, qui est la première dignité et la plus autorisée du pays, et qui est aussi militaire, toujours remplie par les premiers seigneurs. Ses gendres, ses neveux, ses plus proches y occupoient encore les premiers emplois, y avoient le principal crédit, et étoient tous dans le secret et les plus ardents promoteurs de l'entreprise. Le sous-gouverneur étoit un des plus beaux, des meilleurs et des plus étendus esprits de toute l'Angleterre, brave, pieux, sage, savant, excellent officier, et d'une fidélité à toute épreuve, mais vieux et extrêmement sourd. Les Hamiltons étoient frères de la comtesse de Gramont, des premiers seigneurs d'Écosse, braves et pleins d'esprit, fidèles. Ceux-là, par leur sœur, étoient fort mêlés dans la meilleure compagnie de notre cour; ils étoient pauvres, et avoient leur bon coin de singularité. Middleton étoit le seul secrétaire d'État, parce qu'il avoit coulé à fond le duc de Melford, frère du duc de Perth, qui étoit l'autre, qui n'en avoit plus que le nom depuis les exils où fort injustement, à ce que les Anglois de Saint-Germain prétendoient, Middleton l'avoit fait chasser; il n'habitoit plus même Saint-Germain. La femme de Middleton étoit gouvernante de la princesse d'Angleterre, et avoit toute la confiance

de la Reine. C'étoit une grande femme bien faite, maigre, à mine dévote et austère. Elle et son mari avoient de l'esprit et de l'intrigue comme deux démons; et Middleton, par être de fort bonne compagnie, voyoit familièrement la meilleure de Versailles. Sa femme étoit catholique, lui protestant, tous deux de fort peu de chose, et les seuls de tout ce qui étoit à Saint-Germaiu qui touchassent tous leurs revenus d'Angleterre. Le feu roi Jacques, en mourant, l'avoit fort exhorté à se faire catholique. C'étoit un athée de profession et d'effet, s'il peut y en avoir, au moins un franc déiste; il s'en cachoit même fort peu. Quelques mois après la mort de Jacques, il fut un matin trouver la Reine, et comme éperdu lui conta que ce prince lui avoit apparu la nuit, lui déclara avec grande effusion de cœur qu'il devoit son salut à ses prières, et protesta qu'il étoit catholique. La Reine fut assez crédule pour s'abandonner au transport de sa joie. Middleton fit une retraite, qu'il termina par son abjuration, se mit dans la grande dévotion et à fréquenter les sacrements : la confiance de la Reine en lui n'eut plus de bornes; il gouverna tout à Saint-Germain. La Jarretière lui fut offerte, qu'il refusa par modestie, mais pour tout cela ses revenus d'Angleterre ne lui étoient pas moins fidèlement remis. Plus d'une fois le projet d'Écosse, proposé d'abord à Saint-Germain, avoit été rejeté par lui, et méprisé par la Reine, qu'il gouvernoit. Quand il se vit pleinement ancré, il quitta peu à peu la dévotion, et peu à peu reprit son premier genre de vie, sans que son crédit en reçût de diminution. Cette fois, comme les précédentes, il fut de tout le secret; mais comme notre cour y entroit avec efficace, il n'osa le contredire, mais il s'y rendit mollement. Tel fut le seul et véritable mentor que la Reine donna au Roi son fils pour l'expédition d'Écosse.

L'affaire étoit au point qu'elle ne pouvoit plus être retardée : le secret commençoit à transpirer; on avoit embarqué une prodigieuse quantité d'armes et d'habits pour les Écossois; les mouvements de terre et de mer étoient

nécessairement devenus trop visibles sur la côte. Chamillart fit nommer pour lieutenants généraux Gacé, frère de Matignon, et Vibraye : le premier bon et honnête homme, mais sans esprit, sans capacité, sans réputation quelconque à la guerre; Vibraye, brave et fort débauché, c'étoit tout. M. de Chevreuse voulut que Lévy, son gendre, fût l'ancien des deux maréchaux de camp; Ruffey, mort sous-gouverneur du Roi, fut l'autre. Chamillart, intime des Matignons, saisit cette occasion pour faire Gacé maréchal de France. Le Roi eut la complaisance pour son ministre de faire expédier par Torcy des patentes à Gacé d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi d'Angleterre, et de trouver bon que Chamillart remît au roi d'Angleterre un paquet cacheté, qui contenoit les provisions de maréchal de France pour le même Gacé, à qui ce prince le devoit remettre lorsqu'il auroit mis pied à terre en Écosse.

Enfin, le mercredi 6 mars, le roi d'Angleterre partit de Saint-Germain. Tant de lenteurs ne permirent pas de douter qu'on ne fût enfin instruit en Angleterre. On comptoit qu'ils[1] n'auroient pas de quoi s'y opposer, parce que le chevalier Leake avoit emmené presque tout ce qu'il leur restoit de vaisseaux de guerre à l'escorte d'un grand convoi pour le Portugal; on fut surpris de voir arriver, le dimanche 11 mars, le chevalier de Fretteville à Versailles, avec la nouvelle que Leake, repoussé par les vents contraires à Torbay (où on sut depuis qu'il s'étoit tenu caché), étoit venu bloquer Dunkerque, sur quoi on avoit débarqué nos troupes. Il apportoit une lettre du roi d'Angleterre, qui crioit fort contre ce débarquement, et qui vouloit tout forcer, et à quelque prix que ce fût tenter de passer et de se rendre en Écosse. Il en fit tant de bruit à Dunkerque, que le chevalier de Fourbin ne put s'empêcher d'envoyer reconnoître cette flotte par les chevaliers de Tourouvre et de Nangis, sur le rapport

1. Que les Anglais.

desquels on espéra de pouvoir passer ; et tout de suite on fit rembarquer les troupes. Mais voici le contre-temps, supposé que l'entreprise ne fût pas déjà échouée longtemps avant le départ de Saint-Germain : la princesse d'Angleterre avoit eu la rougeole ; elle commençoit à peine à entrer en convalescence lors du départ du roi son frère ; on l'avoit empêché de la voir, de peur qu'il ne gagnât ce mal sur le point de l'entreprise : il se déclara à Dunkerque, à la fin de l'embarquement des troupes. Voilà un homme au désespoir, qui veut qu'on l'enveloppe dans des couvertures et qu'on le porte au vaisseau. Les médecins crièrent que c'étoit le tuer avec certitude ; il fallut demeurer. Deux des cinq députés écossois cachés chez le bailli à Montrouge avoient été renvoyés, il y avoit plus de quinze jours, pour annoncer en Écosse l'arrivée imminente de leur roi avec des armes et des troupes ; le mouvement que cela devoit produire donnoit encore plus d'impatience du départ. Enfin le roi d'Angleterre, à demi guéri et fort foible, se voulut déterminément embarquer le samedi 19 mars, malgré les médecins et la plupart de ses domestiques. Les vaisseaux ennemis s'étoient retirés ; à six heures du matin, ils mirent à la voile par un bon vent et par une brune[1] qui les fit perdre de vue sur les sept heures.

Il y avoit à Saint-Germain un vieux Milord Greffin, fort borné, fort protestant, mais fort fidèle, que la passion de la chasse et sa bonté avoit attaché à M. le comte de Toulouse, à M. de la Rochefoucauld, et aux chasseurs de la cour, qui tous l'aimoient. Il n'avoit rien su du tout que par le départ du roi d'Angleterre ; il fut sur-le-champ trouver la Reine : avec la liberté angloise, il lui reprocha son peu de confiance en lui, malgré ses services et sa constante fidélité, celle qu'elle témoignoit à d'autres qui, sans les nommer, ne le valoient en rien, le peu de bonté qu'elle lui avoit montré en tous les temps, finit par l'as-

1. Saint-Simon a bien écrit *brune*, et non *brume*.

surer que son âge, sa religion, ni la douleur de se voir si maltraité, ne l'empêcheroient pas de suivre le Roi, et de le servir jusqu'au dernier moment de sa vie, de manière à faire honte à la Reine; et de ce pas vint à Versailles demander un cheval et cent louis à M. le comte de Toulouse, et tout de suite piqua droit à Dunkerque, où il s'embarqua avec les autres.

On arrêta, en divers endroits de Dunkerque, onze hommes que le gouverneur d'Ostende y avoit envoyés pour être exactement informé de tout; il y en avoit un douzième, qui se cacha si bien dans la ville qu'on ne le put trouver; mais, lors de cette capture, le roi d'Angleterre étoit à la voile. Il essuya le soir même une furieuse tempête, après laquelle il mouilla derrière les bancs d'Ostende.

Deux fois vingt-quatre heures après le départ de notre escadre, vingt-sept vaisseaux de guerre anglois parurent devant Dunkerque. Beaucoup de troupes angloises marchèrent vers Ostende, et des hollandoises vers la Brille, pour se mettre en état de passer la mer. Rambure, lieutenant de vaisseau, qui commandoit une frégate, fut séparé de l'escadre par la tempête; il fut obligé de relâcher aux côtes de Picardie, d'où, dès qu'il le put, il se remit après l'escadre, qu'il crut déjà en Écosse : il fit donc route sur Édimbourg, et ne trouva aucun vaisseau dans toute sa traversée. Comme il approchoit de l'embouchure de la rivière, il vit la mer couverte de barques et de petits bâtiments, qu'il ne crut pas pouvoir éviter, et dont il aima mieux s'approcher de bonne grâce. Les patrons lui dirent que leur roi devoit être arrivé, qu'ils n'en avoient point de nouvelles, qu'il étoit attendu avec impatience, que ce grand nombre de bâtiments venoit au-devant de lui et à sa découverte, qu'ils lui amenoient des pilotes pour le faire entrer dans la rivière et le conduire à Édimbourg, où tout étoit dans l'espérance et la joie. Rambure, également surpris que l'escadre qui portoit le roi d'Angleterre n'eût point encore paru, et de la publi-

cité de son arrivée prochaine, remonta vers Édimbourg, toujours de plus en plus environné de barques, qui lui tenoient les mêmes langages. Un gentilhomme du pays passa d'un de ces bâtiments sur la frégate; il lui apprit la signature des seigneurs principaux, qu'il lui nomma, que ces seigneurs étoient assurés de plus de vingt mille hommes du pays prêts à prendre les armes, et de toute la ville, qui n'attendoit que son arrivée pour le proclamer. Rambure se mit ensuite à descendre la rivière, pour chercher à rejoindre, dont il étoit d'autant plus en peine que ce qu'il venoit de voir et d'apprendre étoit plus satisfaisant. Approchant de l'embouchure, il entendit un grand bruit de canon à la mer, et peu après il aperçut beaucoup de vaisseaux de guerre; approchant de plus en plus et sortant de la rivière, il distingua l'escadre de Fourbin poursuivie par vingt-six gros navires de guerre, et de quantité d'autres bâtiments, dont il perdit bientôt la vue, tant de notre escadre que de l'avant-garde des ennemis. Il continua de hâter sa route pour joindre, mais il ne put arriver que tout n'eût dépassé l'embouchure. Alors, après avoir évité les plus reculés de l'arrière-garde angloise, il remarqua que leur flotte donnoit une rude chasse au roi d'Angleterre, qui longeoit cependant la côte, parmi le feu du canon, et souvent de la mousqueterie. Rambure essaya longtemps de profiter de la légèreté de sa frégate pour gagner la tête, mais toujours coupé par des vaisseaux ennemis et toujours en danger d'être pris, il prit le parti de revenir à Dunkerque, d'où il fut aussitôt dépêché à la cour pour y porter ces tristes et inquiétantes nouvelles. Elles furent suivies, cinq ou six jours après, du retour du roi d'Angleterre, qui rentra le 7 avril à Dunkerque avec peu de ses vaisseaux, fort maltraités.

Ce prince, après la tempête qu'il essuya d'abord, ayant repris sa route avec son escadre rassemblée, se perdit de son chemin deux fois vingt-quatre heures, ce qui, sans la violence des vents, qui étoit cessée, n'est pas aisé à com-

prendre dans la traversée de la hauteur des bancs d'Ostende, où ils s'étoient jetés pendant la tempête, à la rivière d'Édimbourg. Cette méprise donna le temps aux Anglois de les joindre, sur quoi le roi d'Angleterre tint conseil, sans y appeler personne des autres vaisseaux. On perdit beaucoup de temps et fort précieux en délibérations. Middleton, qui avoit seul toute la confiance, y prévalut. Ils perdirent le temps d'entrer dans la rivière. Les Anglois étoient si proches qu'il n'y avoit pas moyen de prendre le tour pour entrer, et d'éviter le combat, ou en entrant, ou dans la rivière même, tout au plus d'être suivis d'assez près pour être brûlés au débarquement. On résolut donc de dépasser la rivière d'Édimbourg, de longer la côte, et de gagner le port d'Inverness à quinze ou vingt lieues plus loin. Mais Middleton cria si haut que le roi d'Angleterre n'étoit attendu qu'à Édimbourg, et qu'il ne trouveroit aucune disposition ailleurs, et le chevalier de Fourbin le seconda si puissamment et d'une manière si équivoque, que malgré le duc de Perth, malgré les deux Hamiltons, malgré tous les officiers principaux du vaisseau, et sans y en appeler des autres navires, il fut décidé qu'on reprendroit la route de France. Ils ne longèrent donc presque point la côte, et revirèrent.

Dans ce mouvement, la flotte ennemie, forçant de voiles, joignit par son avant-garde l'arrière-garde de l'escadre, avec qui elle engagea un combat fort opiniâtre. Le chevalier de Tourouvre s'y distingua beaucoup, et avec son vaisseau couvrit toujours celui du roi d'Angleterre, du salut duquel il fut uniquement cause. Les Anglois prirent deux vaisseaux de guerre et quelques bâtiments; sur l'un de ces deux vaisseaux étoient le marquis de Lévy, le lord Greffin et les deux fils de Middleton, qui tous, après divers mauvais traitements, furent conduits à Londres. Greffin, condamné promptement à mort, insulta ses juges, demeura ferme à ne répondre jamais un mot qui pût intéresser personne, méprisa la mort, et fit tant de honte à ses

juges qu'ils suspendirent l'exécution. La Reine lui envoya un répit, puis un autre, sans que jamais il en demandât, et finalement il demeura libre dans Londres sur sa parole. Il eut toujours de nouveaux répits, et bien reçu partout, vécut là comme dans sa patrie; il eut toujours des répits[1], averti enfin qu'ils ne cesseroient point : il y vécut ainsi plusieurs années, déjà fort vieux, et il y mourut de sa mort naturelle. Les deux fils de Middleton ne furent ni arrêtés ni poursuivis, mais partout fort accueillis. M. de Lévy fut envoyé à Nottingham tenir compagnie au maréchal de Tallart et aux autres prisonniers; le reste de ceux de ce vaisseau fut renvoyé en France sur leur parole. Le parti pris de revirer de bord sur Dunkerque, dans le vaisseau du roi d'Angleterre, ce prince ouvrit le paquet que Chamillart lui avoit remis cacheté. Il en savoit le contenu, et très-apparemment Gacé aussi. Il lui remit sa patente, et le déclara maréchal de France : il étoit difficile de l'être à meilleur marché. Il prit sur-le-champ le nom de maréchal de Matignon, en mémoire de son bisaïeul, qui a fait l'honneur de leur maison. Lévy fut en même temps déclaré lieutenant général; c'étoit pour cela que son beau-père l'avoit fait embarquer.

Ce fut la première fois que le roi d'Angleterre prit, pour être incognito, le nom de chevalier de Saint-Georges, et que ses ennemis lui donnèrent celui de Prétendant, qui lui sont enfin demeurés tous deux. Il montra beaucoup de volonté et de fermeté, qu'il gâta par une docilité qui fut le fruit d'une mauvaise éducation, austère et resserrée, que la dévotion mal entendue en partie, en partie le desir de le maintenir dans la crainte et la dépendance, lui fit donner par la Reine sa mère, qui voulut toujours dominer, avec toute sa sainteté. Il écrivit de Dunkerque pour demeurer en quelque ville voisine, en attendant l'ouverture de la campagne, qu'il demanda à faire en Flandres. Cette dernière partie fut accordée, mais on le fit revenir à Saint-

1. Cette répétition est conforme au texte de Saint-Simon.

Germain. Hough le précéda avec les journaux du voyage et celui de Fourbin, à qui le Roi donna mille écus de pension et deux mille[1] de gratification, que lui valut Pontchartrain, qu'il avoit si bien servi à sa mode: Hough avoit été fait pair d'Irlande avant partir.

Le roi d'Angleterre arriva à Saint-Germain le vendredi 20 avril, et vint avec la Reine le dimanche suivant à Marly, où le Roi étoit. Je fus curieux de l'entrevue : il faisoit fort beau; le Roi, suivi de tout le monde, sortit au-devant. Comme il alloit descendre les degrés de la terrasse, et que nous voyions la cour de Saint-Germain au bout de cette allée de la Perspective, qui s'avançoit lentement, Middleton seul s'approcha du Roi d'un air fort remarquable, et lui embrassa la cuisse. Le Roi le reçut gracieusement, lui parla à trois ou quatre reprises, le regardant à chaque fois fixement, à en embarrasser un autre, puis s'avança dans l'allée. En approchant les uns des autres, ils se saluèrent, puis les deux rois se détachèrent en même temps chacun de sa cour, doublèrent un peu le pas, assez également l'un et l'autre et avec la même égalité s'embrassèrent étroitement plusieurs fois. La douleur étoit peinte sur les visages de tous ces pauvres gens. Le duc de Perth fit après sa révérence au Roi, qui le reçut honnêtement, mais seulement comme un grand seigneur. On s'avança après vers le château, avec quelques mots indifférents, qui mouroient sur les lèvres. La Reine avec les deux rois entrèrent chez Mme de Maintenon, la princesse demeura dans le salon avec Mme la duchesse de Bourgogne et toute la cour. M. le prince de Conti, saisi de sa curiosité naturelle, s'empara de Middleton; le duc de Perth prit le duc de Beauvillier et Torcy. Le peu d'autres Anglois, plus accueillis que d'ordinaire pour les faire causer, se dispersèrent parmi les courtisans, qui ne tirèrent rien de leur réserve qu'une ignorance affectée qui disoit beaucoup, et des plaintes générales du sort et des contre-temps. Les

1. On peut, en lisant le manuscrit, hésiter entre *deux mille* et *dix mille* (2000 et 10000), mais *deux mille* est plus probable.

deux rois furent longtemps tête à tête, pendant que Mme de Maintenon entretenoit la Reine. Ils sortirent au bout d'une heure; une courte et triste promenade suivit, qui termina la visite.

Middleton fut violemment soupçonné d'avoir bien averti les Anglois. Ils ne firent pas semblant de se douter de rien, mais ils prirent sans bruit toutes leurs précautions, cachèrent leurs forces navales, firent semblant d'en envoyer la plus grande partie escorter un convoi en Portugal, tinrent prêtes le peu de troupes qu'ils avoient en Angleterre, qu'ils firent approcher de l'Écosse, où ils envoyèrent des gens affidés en attendant mieux; et la Reine, sous divers prétextes de confiance et d'amitié, retint à Londres le duc d'Hamilton, le plus accrédité seigneur d'Écosse, sur le point d'y retourner, et qui étoit l'âme et le chef de toute cette affaire. Elle n'en donna part à son parlement que lorsqu'elle fut devenue publique; et après qu'elle fut avortée, elle ne voulut rechercher personne, et elle évita sagement de jeter l'Écosse dans le désespoir. Toute cette conduite augmenta fort son autorité chez elle, lui attacha les cœurs, et ôta toute envie de remuer davantage par n'avoir plus d'espérance de succès. Ainsi avorta un projet si bien et si secrètement conduit jusqu'à l'exécution, qui fut pitoyable, et avec ce projet celui de la révolte des Pays-Bas, auquel il ne fut plus permis de penser.

Les alliés firent sonner bien haut cette tentative d'une puissance qu'on avoit lieu de croire aux abois, qui ne le dissimuloit pas même pour les mieux tromper, et qui, ne cessant de faire des démarches humiliantes pour obtenir la paix, par des émissaires obscurs qu'elle envoyoit de tous côtés avec des propositions spécieuses, ne songeoit à rien moins qu'à envahir la Grande-Bretagne, et par contrecoup à pousser ses conquêtes partout. L'effet en fut grand pour resserrer et irriter de plus en plus cette formidable alliance. Heinsius, pensionnaire d'Hollande, le plus accrédité qu'aucun autre dans cette grande place ne l'avoit été

dans sa république, avoit hérité de tout l'esprit, de toutes les vues et de toute la haine du prince d'Orange. On verra ailleurs que le prince Eugène, Marlborough et lui n'étoient qu'un, et que ce formidable triumvirat menoit tout. Les deux généraux étoient déjà en conférence avec le pensionnaire à la Haye. Le prince Eugène avoit refusé d'aller en Espagne, ce que l'archiduc ne lui pardonna jamais, et l'accusa toujours d'avoir empêché la cour de Vienne de le secourir autant et aussi à temps qu'il auroit fallu pour assurer ses succès. Staremberg alla commander l'armée d'Espagne.

J'ai voulu raconter de suite toute cette expédition manquée d'Écosse; retournons maintenant un peu en arrière.

CHAPITRE XXI.

Mariage de Béthune et d'une sœur du duc d'Harcoert; de Fervaques et de M[lle] de Bellefonds; de Gassion et d'une fille d'Armenonville; de Monasterol et de la veuve de la Chétardie. — Le chancelier de Pontchartrain refuse un riche legs de Thevenin. — Mort et substitution du vieux marquis de Mailly. — Mort de la duchesse douairière d'Uzès. — Retraite, caractère et traits de Brissac, major des gardes du corps. — Cardinal de Bouillon perd un procès devant le Roi contre les réformés de Cluni. — Mariage et grandesse de M. de Nevers d'aujourd'hui. — Extraction et caractère de Jarzé, qui succède à Puysieux en Suisse. — Tentative d'un capitaine de vaisseau, qui avoit pris le nom et les armes de Rouvroy, d'être reconnu de ma maison. — M[me] la duchesse de Bourgogne blessée; mot étrange du Roi. — Anecdote oubliée sur l'abbé de Polignac, depuis cardinal. — Voyage de Chamillart vers l'électeur de Bavière, en Flandres. — M[gr] le duc de Bourgogne secrètement destiné à l'armée de Flandres, et le duc de Vendôme sous lui; l'électeur de Bavière au Rhin, et le duc de Berwick sous lui; Villars au Dauphiné.

Il se fit plusieurs mariages : Béthune, neveu de la reine de Pologne, qui n'avoit presque rien vaillant, plus touché de l'alliance que du bien, épousa une sœur du duc d'Harcourt, qui n'eut que quatre-vingt mille livres. C'est dommage que le bout du projet de ces *Mémoires* n'atteigne

pas le temps de la mort du dernier prince de la maison d'Autriche[1] : on verroit dans ce mariage, si indifférent en apparence et si fort ignoré des puissances de l'Europe, le germe dont la Providence avoit destiné la foiblesse à les remuer toutes, à anéantir cette fameuse Pragmatique qui avoit enrôlé toute l'Europe pour son soutien, et à mettre sur la tête d'un prince de Bavière, qui n'étoit pas prêt à nuire, le diadème impérial, la couronne de Bohême, et partager encore d'autres provinces avec d'autres princes, aux dépens de l'héritière, qui se les croyoit toutes si assurées, avec l'empire pour son époux, et qui avoit de si puissants défenseurs, dont les intérêts avec les siens étoient les mêmes. A qui considère les événements que racontent les histoires dans leur origine réelle et première, dans leurs degrés, dans leurs progrès, il n'y a peut-être aucun livre de piété, après les divins et après le grand livre toujours ouvert du spectacle de la nature, qui élève tant à Dieu, qui en nourrisse plus l'admiration continuelle, et qui montre avec plus d'évidence notre néant et nos ténèbres. Cette réflexion m'échappe à cette occasion, qui auroit la même application sous de bons yeux à une infinité d'autres, mais non pas avec la même évidence et la même clarté, pour qui a connu de source le ressort unique de ce grand événement et les jeux différents de ce ressort unique.

Fervaques, fils de Bullion, épousa la fille de la marquise de Bellefonds; et Gassion, une fille d'Armenonville : il étoit petit-fils du frère aîné du maréchal de Gassion, et sert actuellement de lieutenant général avec réputation. Monasterol, envoyé de l'électeur de Bavière, tout à fait dans sa confiance, qui recevoit ici ses subsides, gros joueur, grand dépensier et fort dans les belles compagnies, devint amoureux de la veuve de la Chétardie, gouverneur de Béfort, frère de ce curé de Saint-Sulpice directeur de Mme de Maintenon, duquel elle avoit des enfants,

1. Le dernier empereur de la maison de Hapsbourg fut Charles VI, qui mourut le 20 octobre 1740.

dont l'aîné a été ambassadeur en Prusse, où il a fort bien servi, et l'est maintenant à Pétersbourg, où il a eu part à la révolution qui a mis la czarine Élisabeth, fille de ce célèbre czar Pierre Ier, sur le trône. Cette Mme de la Chétardie étoit faite à peindre, et grande, fort belle, sans esprit, mais très-galante et fort décriée, grande dépensière et fort impérieuse : elle subjugua Monasterol, qui fit la folie de l'épouser, et qui fut après bien honteux de le déclarer.

Thevenin, riche partisan, mourut sans enfants. Il devoit sa fortune au chancelier, tandis qu'il étoit contrôleur général. Il avoit une fort belle maison joignant la sienne, magnifiquement meublée, qu'il lui donna avec les meubles par son testament. Le chancelier ne voulut point prendre le legs, quoique le Roi lui conseillât de l'accepter. Cette action de désintéressement fut fort approuvée, d'autant qu'après que le Roi lui en eut parlé, il n'en parla plus pendant six semaines, en sorte qu'on croyoit qu'il l'accepteroit : au bout de ce temps, il représenta au Roi ses raisons, et fit après sa renonciation.

Le vieux marquis de Mailly mourut à quatre-vingt-dix[1] ans, dans la belle maison qu'il avoit bâtie au bout du pont Royal, et laissa plus de soixante mille écus de rente en fonds de terre. Sa femme, qui avoit lors quatre-vingts ans, et qui le survécut encore longtemps, étoit devenue héritière de tous les biens de sa maison, qui étoit Montcavrel, par la mort du fils de son frère, jeune garçon de douze ou quatorze ans, dont elle prenoit soin depuis la mort de son frère et de sa belle-sœur, qu'elle avoit plaidés toute sa vie. Ces Montcavrels étoient la branche aînée de la maison de Monchy, dont étoit cadet le maréchal d'Hocquincourt, frère du grand-père de Mme de Mailly. Sa tante paternelle avoit épousé le frère aîné de son mari. De ce mariage une fille, mariée à Montcavrel, frère unique de Mme de Mailly. A force de procès et d'épargnes, de mariés

1. Il nous semble que Saint-Simon a corrigé sur son manuscrit 98 en 90.

chacun avec fort peu de bien, l'héritage[1] de la branche de Montcavrel, et une très-longue vie toute appliquée à former une opulente maison, ils y parvinrent. Le mariage de leur second fils avec la parente de Mme de Maintenon, qu'elle fit dame d'atour de Mme la duchesse de Bourgogne, leur fit obtenir en 1701 des lettres patentes dérogeantes en leur faveur à tous édits, déclarations et coutumes, qui autorisèrent la substitution qu'ils firent du marquisat de Nesle et d'autres terres, pour plus de quarante mille écus de rente, en faveur des mâles à perpétuité. A tout ce qui est arrivé depuis au marquis de Nesle, leur petit-fils, qui leur a immédiatement succédé, il n'a pas paru que Dieu ait béni ou l'acquisition de ces biens, ou la vanité d'avoir laissé sans aucune sorte de portion, même viagère, les filles et les cadets sur cette substitution.

Le duc d'Uzès perdit aussi sa grand'mère paternelle, depuis longtemps retirée, fort vieille. C'étoit une femme de grand mérite et de beaucoup de piété. Elle étoit d'Apchier, c'est-à-dire de la branche aînée de la maison de Joyeuse, grande et fort ancienne, dont la diversité du nom et des armes que portent ses diverses branches les font souvent méconnoître pour sorties masculinement de la même tige. Le nom de la maison est Châteauneuf, seigneurs de Randon.

Brissac, major des gardes du corps qui n'étoit ni ne se prétendoit rien moins que des Cossé, mais un fort simple gentilhomme tout au plus, se retira dans ce temps-ci de la cour chez lui à la campagne, où il mourut bientôt après d'ennui et de vieillesse, à plus de quatre-vingts ans. C'étoit, de figure et d'effet, une manière de sanglier, qui faisoit trembler les quatre compagnies des gardes du corps, et compter avec lui les capitaines, tous grands seigneurs et généraux d'armées qu'ils fussent. Le Roi s'étoit servi de lui pour mettre ses gardes sur ce grand pied militaire où ils sont parvenus, et pour tous les détails inté-

1. Avec l'héritage.

rieurs de dépense, de règle, de service et de discipline; et il s'étoit acquis toute la confiance du Roi par son inexorable exactitude, par la netteté de ses mains, par son aptitude singulière en ce genre de service. Avec tout l'extérieur d'un méchant homme, il n'étoit rien moins, mais serviable sans vouloir qu'on le sût, et a souvent paré bien des choses fâcheuses, mais tout cela avec des manières dures et désagréables. Il avoit de la valeur, mais ses fonctions, qui l'attachoient auprès du Roi, ne le laissoient jamais sortir de la cour, où il devint lieutenant général et gouverneur de Guise. Le Roi, parlant un jour du service des majors dans les troupes, qui pour être bons majors les en faisoit haïr : « S'il faut être parfaitement haï pour être bon major, répondit M. de Duras, qui avoit le bâton derrière le Roi, voilà, sire, le meilleur qui soit en France, » tirant Brissac par le bras, qui en fut confondu; et le Roi à rire, qui l'eût trouvé fort mauvais de tout autre; mais M. de Duras s'étoit mis sur un tel pied de liberté qu'il ne se contraignoit sur rien ni sur personne devant le Roi, ce qui le faisoit fort redouter, et il en disoit souvent de fort salées. Ce major avoit une santé très-robuste, et se moquoit toujours des médecins, et très-souvent de Fagon en face devant le Roi, que personne autre n'eût osé attaquer. Fagon payoit de mépris, souvent de colère, et avec tout son esprit en étoit embarrassé. Ces courtes scènes étoient quelquefois très-plaisantes.

Brissac, peu d'années avant sa retraite, fit un étrange tour aux dames. C'étoit un homme droit, qui ne pouvoit souffrir le faux. Il voyoit avec impatience toutes les tribunes bordées de dames l'hiver au salut, les jeudis et les dimanches, où le Roi ne manquoit guère d'assister, et presque aucune ne s'y trouvoit quand on savoit de bonne heure qu'il n'y viendroit pas; et sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connoître et remarquer. Un soir que le Roi devoit aller au salut, et qu'on faisoit à la chapelle la prière de tous les soirs, qui étoit suivie du salut quand

il y en avoit, tous les gardes postés et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui paroissant à la tribune vide du Roi, lève son bâton et crie tout haut : « Gardes du Roi, retirez-vous, rentrez dans vos salles, le Roi ne viendra pas. » Aussitôt les gardes obéissent; murmures tout bas entre les femmes, les petites bougies s'éteignent, et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, Mme de Dangeau et une ou deux autres, qui demeurèrent. Brissac avoit posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle pour arrêter les gardes, qui leur firent reprendre leurs postes sitôt que les dames furent assez loin pour ne pouvoir pas s'en douter. Là-dessus arrive le Roi, qui bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avoit personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avoit fait, non sans s'espacer sur la piété des dames de la cour. Le Roi en rit beaucoup et tout ce qui l'accompagnoit. L'histoire s'en répandit incontinent après; toutes ces femmes auroient voulu l'étrangler.

Le cardinal de Bouillon dans son exil, vide d'occupations meilleures, travailloit à s'assujettir les moines réformés de la congrégation de Cluni. Comme cardinal et abbé général, il avoit assujetti les non-réformés, parce que les cardinaux ont usurpé tous les droits d'abbés réguliers, et par cette raison il les vouloit étendre sur les réformés. Ceux-ci disoient que cet abus des cardinaux ne se pouvoit tolérer qu'à l'égard de moines qui n'avoient point d'autre supérieur général, mais que pour eux, qui dépendoient du général particulier de leur réforme et du régime de leur congrégation, qu'ils[1] n'avoient que des honneurs et des respects à rendre au cardinal de Bouillon, dont l'autorité bouleverseroit tout chez eux, et n'y avoit jamais été reconnue depuis qu'ils étoient réformés et rassemblés en congrégation subsistante. Cela fit un procès au grand

1. Cette répétition de la conjonction *que* est du fait de Saint-Simon.

conseil, où les causes de l'ordre de Cluni sont commises, qui fut soutenu de part et d'autre avec grande chaleur. Le cardinal le perdit en entier, et entra en furie. Sa famille renouvela les clameurs qu'on a vu ailleurs qu'ils firent sur la manière dont fut dressé l'arrêt de la coadjutorerie de Cluni pour l'abbé d'Auvergne; les plaintes furent portées au Roi, qui fut pressé de manière que, contre toute règle, il voulut bien que l'affaire fût portée devant lui pour y être jugée de nouveau. Elle fut examinée par un bureau de trois conseillers d'État, devant qui elle fut rapportée par un maître des requêtes, et tous quatre vinrent un samedi après dînée chez le Roi, où le conseil de finances se trouva pour avoir des magistrats : le cardinal de Bouillon n'eut que trois voix pour lui; l'affaire dura quatre heures, et l'arrêt du grand conseil confirmé en tous ses points. Il est difficile d'exprimer la rage qu'il en conçut lorsqu'il apprit cette nouvelle, qui lui tourna tellement la tête qu'elle eut une part principale à ce qu'il exécuta depuis.

M. de Donzi, hors d'espérance d'être duc, avoit cherché à y suppléer par un mariage. Il le trouva dans la fille aînée de J.-B. Spinola, gouverneur d'Ath et lieutenant général des armées de Charles II, roi d'Espagne, qui en 1677 le fit faire prince de l'Empire, et le fit enfin grand d'Espagne de la première classe, pour un gros argent qu'il paya. Il n'eut point de fils, il n'eut que deux filles, dont l'aînée eut sa grandesse après lui, et que Donzi épousa, et prit d'elle en se mariant le nom de prince de Vergagne : il falloit craindre, à la vie qu'il menoit, de se méprendre et de dire *Vergogne.* L'autre fille épousa le frère de Seignelay. Ni l'une ni l'autre ne furent heureuses. Le prince de Chimay, beau-frère alors de Vergagne, fut fait en ce temps-ci grand aussi de première classe.

Puysieux, lieutenant général, gouverneur d'Huningue, à qui l'ambassade de Suisse avoit valu l'ordre, comme on l'a vu, et une des trois places de conseiller d'État d'épée,

se lassa d'un emploi qui ne pouvoit plus le conduire à rien, et où il s'ennuyoit malgré l'estime, l'affection, la considération qu'il s'y étoit universellement acquise. On chercha qui y envoyer, et on trouva peu de gens qui s'y offrissent. Il falloit la singularité de l'éducation de Puysieux avec le Roi, celle de sa grand'mère, l'alliance de sa mère, pour en tirer avec tout son esprit tout le parti qu'il en tira. Faute de mieux, Jarzé fut nommé, à la surprise de tout le monde. C'étoit un gentilhomme d'Anjou fort riche et fort avare, avec de l'esprit, de la lecture et quelques amis, mais fort peu répandu, et tout appliqué à ses affaires et à amasser, quoique sans enfants. Il avoit perdu un bras il y avoit plus de trente ans à la guerre, et n'avoit pas servi depuis, ni presque vu la cour. Apparemment qu'il s'ennuya, et qu'il voulut enfin tenter quelque fortune. Il n'étoit connu que par son père, qui est ce Jarzé qui, par l'aventure des capitaines des gardes aux Feuillants, fut un moment capitaine des gardes du corps à la place du vieux Charost, à qui la charge fut rendue tôt après. Cette aventure entre autres est très-bien détaillée dans les *Mémoires* de Mme de Motteville, et celle encore des folles amours du même Jarzé pour la Reine mère, qui le chassa, et dont il perdit sa fortune.

La promotion des deux lieutenants généraux des armées navales en fit faire une autre en descendant quelque temps après, dont Rouvroy ne fut pas content. C'étoit un capitaine de vaisseau, bon officier et brave homme, qui seroit vice-amiral il y a longtemps, si son humeur incompatible, ses folles hauteurs, et son audace à piller partout ne l'avoient fait honnêtement chasser près de toucher au but : je dis honnêtement, mais toutefois, malgré ses plaintes et ses cris, sans aucune récompense. C'étoit un homme dont le père ou le grand-père obscur avoit apparemment trouvé le nom et les armes de Rouvroy meilleures à prendre dans le choix qu'il s'en proposoit, puisqu'il les prit sans en être; le peu qu'ils étoient le fit longtemps ignorer. Ce Rouvroy-ci avoit deux sœurs; la

beauté de l'une a fait longtemps du bruit; elle avoit été fille d'honneur de Madame, et Saint-Vallier, capitaine de la porte du Roi alors, l'épousa. L'autre suppléa par l'intrigue à la beauté; elle fut aussi fille d'honneur de Madame; elle épousa un riche gentilhomme d'auprès de Cambray qui avoit la terre d'Oisy, dont il portoit le nom; et toutes deux ont eu des enfants. Elles s'étoient données à Monsieur et à Madame pour être de même maison que nous. Leur frère se maria mal à leur gré; elles firent ce qu'elles purent pour l'en empêcher : ne sachant plus qu'y faire, elles s'avisèrent de venir trouver mon père, dans l'espérance qu'il ne les désavoueroit pas en face, et qu'elles en tireroient protection pour empêcher ce mariage, tout près de se célébrer. Elles lui dirent qu'elles avoient recours à lui pour se plaindre de leur frère, et pour lui demander s'il souffriroit qu'un homme qui avoit l'honneur d'être de sa maison se mariât de la sorte.

Mon père, qui n'avoit jamais eu aucun commerce avec pas un d'eux, et qui étoit vif, prit feu, leur répondit tout net qu'il ne reconnoissoit ni lui ni elles, que jamais il n'avoit ouï parler de cette parenté, qu'il les défioit de la prouver, et que partant il ne se mêleroit point de leurs affaires; il ajouta que c'étoit bien assez qu'il ne dît mot au nom de Rouvroy et à la croix de ses armes qu'ils portoient, sans lui venir parler impudemment d'une fausse parenté. Une abondance de larmes fut toute leur réponse, et elles s'en allèrent interdites, confuses, et enragées de l'affront qu'elles se venoient d'attirer. La scène se passa dans la chambre de ma mère, qui ne dit mot; j'y étois, et cela me frappa tellement, que je m'en souviens comme d'hier, maintenant que je l'écris. M[me] de Saint-Vallier étoit lors mariée, dans la force de sa beauté, fort du grand monde, fort galantisée, et elle avoit tout l'esprit et le tour à profiter de tant d'avantages. Sa sœur étoit fille de Madame. Elles s'allèrent plaindre à Monsieur, qui se trouva à Paris, et firent grand bruit de leur aventure, que mon

père méprisa parfaitement. Monsieur l'envoya prier de passer au Palais-Royal; il y raconta à lui et à Madame le fait, et ce qui s'étoit passé entre lui et ces femmes, de manière que l'un et l'autre en demeurèrent satisfaits, et leur conseillèrent de se taire dès qu'elles n'avoient point de preuves à montrer. Cela finit tout court de la sorte, et leur frère se maria.

Ce seroit ici le lieu d'expliquer mon nom et mes armes, et comment avec un nom que je ne porte point et la moitié des armes que j'écartèle, c'étoit prétendre en effet être de ma maison; la parenthèse en seroit trop longue : elle se trouvera mieux parmi les pièces[1], pour ne pas interrompre le fil de la narration. Bien des années se passèrent sans plus en entendre parler. La personne que Rouvroy avoit épousée étoit fille de la sous-gouvernante des filles de Monsieur et de feu Madame sa première femme. Elle se trouva une personne d'esprit, de vertu, de douceur, et d'un véritable mérite, extrêmement bien avec Mme la princesse de Conti, et ne bougeant de chez elle, sur un pied d'amitié, d'estime et de confiance, et tout aussi aimée et comptée de Mlle de Lislebonne, de Mme d'Espinoy et de Mme d'Urfé, et très-bien avec Mmes de Villequier, puis d'Aumont, et de Châtillon, sa sœur. Monseigneur même, qui, dans ces temps-là, ne bougeoit de chez Mme la princesse de Conti, prit de la bonté pour elle, et elle fut toujours de tout avec eux. A la fin le mari ou la femme s'ennuyèrent d'un état agréable à Versailles et à Fontainebleau, mais non à la cour. Pour en être, c'est-à-dire des fêtes et des voyages de Marly, il falloit pouvoir être admise à table et dans les carrosses, comme les femmes de qualité : c'est ce qui manquoit à l'agrément solide de sa vie, et c'est ce qui eût été de plein pied son mari étant de ma maison. Il se mit donc à me faire sa cour dans les galeries, puis à venir quelquefois chez moi les matins, en homme qui me faisoit sa cour comme à un ami de M. de

1. Voyez tome I, p. 420, note 1.

Pontchartrain, pour son avancement dans la marine. Je le recevois civilement; je lui fis même plaisir utilement, et autant que je le pus, néanmoins toujours attentif à ses propos et à ses démarches, dans le souvenir très-présent de ce qui s'étoit passé de ses sœurs avec mon père. Cette conduite dura ainsi quelques années sans aucune mention que d'avancement, et moi toujours poli et serviable, mais toutefois en garde de l'attirer chez moi.

Enfin, cette année, sur la fin du carême, piqué de la promotion de marine dont j'ai parlé, il me vint faire ses plaintes avec vivacité, s'applaudit d'avoir tiré son fils de la marine pour le mettre dans le régiment des gardes, et ajouta que, par tout ce qui lui en revenoit du duc de Guiche et de tous les officiers, il espéroit qu'il ne me feroit pas déshonneur, ni au nom qu'il portoit. J'entendis ce françois. Nous descendions le degré, moi pour aller dîner à Paris, et lui m'accompagnant. Pour toute réponse, je lui demandai s'il n'y vouloit rien mander, et me séparai de lui à la galerie, qui me parut fort embarrassé. Avant de monter en carrosse, j'allai chez Mme d'Urfé, à qui je contai ce qui venoit de m'arriver, l'aventure de mon père, et la priai de vouloir bien dire à Rouvroy et à sa femme que tant que les politesses n'avoient été que douteuses, je les avois reçues avec la civilité qu'ils pouvoient desirer, mais qu'au propos qui me venoit d'être tenu, je ne pouvois dissimuler que je ne connoissois nulle parenté avec eux, que je n'en avois jamais ouï parler autrement à mon père et aux trois autres branches de notre maison, dont je ne suis que la quatrième, que je croyois Rouvroy tout aussi bon qu'il le pouvoit souhaiter, mais nullement de ma maison, que ces choses-là consistoient en preuves, que je serois ravi qu'il m'en montrât qui me le fissent reconnoître, mais que jusque-là je n'en ferois rien, et que lui-même, s'il n'en avoit point, auroit mauvaise grâce de le vouloir prétendre, et le prétendroit inutilement. J'ajoutai que je la priois d'en rendre compte à Mme la princesse de Conti, et de lui dire que, sans l'amitié qu'elle avoit pour

sa femme, je n'aurois pas entendu le propos de parenté si patiemment, et qu'il se devoit contenter de ce que je lui laissois faire ce que bon lui sembloit sur le nom et les armes qu'il prenoit, sans vouloir encore être reconnu pour être ce qu'il n'étoit pas et ce qu'il ne pouvoit prouver qu'il fût, puisqu'il n'avoit pas encore tenté de le faire.

Revenu à Versailles, je trouvai le duc d'Aumont sortant de chez le chancelier comme j'y entrois. Il m'arrêta dans l'antichambre, et me fit un grand préambule du désespoir de Rouvroy, et qu'il n'étoit pas permis d'attaquer les gens sur leur naissance, et du bruit que cela faisoit. Je me mis à rire, et à lui dire que j'attaquois si peu cet homme sur sa naissance, que je ne m'étois pas seulement donné la peine de savoir qui il étoit et de quel droit il prenoit le nom et les armes qu'il portoit; mais de penser qu'à force de bruit, de plaintes et de langages, il me feroit ou l'avouer, ou consentir tacitement qu'on le crût de ma maison, il pouvoit être bien persuadé que je n'en ferois rien. M. d'Aumont me répondit que ces sortes d'affaires étoient toujours délicates et désagréables, que c'étoit par amitié et par intérêt pour moi qu'il me parloit, qu'il ne falloit pas avoir toujours tant de délicatesse sur les parentés, que Rouvroy étoit enragé et résolu de porter ses plaintes au Roi. Je répondis encore avec le même sang-froid[1] que si Rouvroy étoit assez fou pour se plaindre au Roi de ce que je ne le voulois pas reconnoître, j'aurois l'honneur de lui en dire les raisons, qu'il goûteroit, je croyois, autant que celles de Rouvroy, qu'en un mot ce n'étoit point là une affaire de crierie, mais de preuves, à quoi je reviendrois toujours, que tout ce bruit ne m'émouvroit pas le moins du monde, mais que je me persuadois qu'il nuiroit fort à qui y avoit recours, faute de preuves si aisées à montrer s'il en avoit, et si ridicules à prétendre s'il n'en avoit pas. Je laissai ainsi M. d'Aumont peu

1. Voyez tome I, p. 221 et note 1, et tome II, p. 255, note 1.

content de la commission qu'il avoit apparemment prise par amitié pour Mme de Rouvroy, et de l'effet de son éloquence. Je ne laissai pas de prendre mes précautions du côté de Monseigneur et du Roi, après quoi je me mis peu en peine des clabauderies, que je ne payai que de mépris.

Je sus que Rouvroy avoit été à nos autres branches, dont il ne fut pas plus content que de moi. Il fut à divers généalogistes, qui ne le satisfirent pas mieux, Clérembault entre autres, qui l'assura qu'il ne trouveroit jamais ombre de la moindre preuve, ni même de remonter bien haut. A ma grande surprise, Mlle de Lislebonne et Mme d'Espinoy lui conseillèrent de se taire, par le tort irréparable que lui faisoit une prétention rejetée qu'il ne pouvoit prouver. Sa femme pleuroit sans cesse une folie qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour arrêter. Enfin, las de crier et d'aboyer à la lune, sans toutefois qu'il lui échappât que des plaintes et des cris dont rien ne pouvoit me blesser, il prit le parti de se taire, et je n'en ai pas ouï parler depuis.

Je n'ai pas cru devoir omettre cette aventure, pour ne pas laisser dans l'erreur ceux que le nom et les armes que ces gens-là ont pris y pourroient induire. Je l'ai déjà dit à propos de Maupertuis et de la maison de Melun, on fait en France tout ce que l'on veut là-dessus; nulle voie de l'empêcher, nulle justice à attendre. Un garde-marine qui n'étoit point Rochechouart en prit le nom et les armes : il trouva M. de Vivonne prêt à s'embarquer pour la révolte de Sicile; il le sut, et ne le pouvant empêcher, il l'appela devant tout le monde, et le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de sa maison, dont il ne pouvoit donner une plus sûre marque que de l'avoir préférée à tant d'autres pour en choisir pour soi le nom et les armes. Venons maintenant à quelque chose de plus intéressant.

Mme la duchesse de Bourgogne étoit grosse; elle étoit fort incommodée. Le Roi vouloit aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle sai-

son, et l'avoit déclaré. Il vouloit ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusoit fort, il ne pouvoit se passer d'elle, et tant de mouvements ne s'accommodoient pas avec son état. Mme de Maintenon en étoit inquiète, Fagon en glissoit doucement son avis. Cela importunoit le Roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté par avoir vu voyager ses maîtresses grosses ou à peine relevées de couches, et toujours alors en grand habit. Les représentations sur les Marlis le chicanèrent sans les pouvoir rompre. Il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mercredi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles.

Le samedi suivant, le Roi se promenant après sa messe, et s'amusant au bassin des carpes entre le château et la Perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le Roi, ce qui arrivoit rarement le matin. Il comprit qu'elle avoit quelque chose de pressé à lui dire, il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le Roi revint vers nous et jusque près des carpes sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il étoit question, et personne ne se pressoit de parler. A la fin, le Roi, arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui étoit là de plus principal, et sans adresser la parole à personne, dit d'un air de dépit ces seules paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de la Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de la Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'étoit le plus grand malheur du monde, et que s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en auroit peut-être plus[1]. « Eh ! quand cela seroit, interrompit le Roi tout d'un coup avec colère,

1. Elle n'aurait peut-être plus d'enfants.

qui jusque-là n'avoit dit mot, qu'est-ce que cela me feroit? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? et quand il mourroit, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir? et que m'importe qui me succède des uns ou des autres! Ne sont-ce pas également mes petits-fils? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci, elle est blessée, puisqu'elle avoit à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » Un silence à entendre une fourmi marcher succéda à cette espèce de sortie; on baissoit les yeux, à peine osoit-on respirer; chacun demeura stupéfait; jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

Le Roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe. Personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens des bâtiments, qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire; il ne fut question que de carpes avec eux. Tout fut languissant, et le Roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout : tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, ou haussa les épaules. Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de la Rochefoucauld étoit en furie, et pour cette fois n'avoit pas tort; le premier écuyer en pâmoit d'effroi; j'examinois, moi, tous les personnages, des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le Roi n'aimoit et ne comptoit que lui, et étoit à soi-même sa fin dernière. Cet étrange propos retentit bien loin au delà de Marly.

Avant d'aller plus loin, j'ai besoin de retourner un moment sur mes pas, pour ne pas oublier une anecdote qui

auroit dû être écrite dès la fin de 1705[1] ou le commencement de 1706 tout au plus tard[2] : cette transposition au moins servira de préliminaire à une autre plus importante. On se souviendra de ce qui a été dit en son lieu de l'abbé de Polignac, de sa figure, de son caractère, de son brillant à la cour depuis son retour d'exil, et de sa dangereuse galanterie. Je le vis, dès les commencements de ces temps-là, courtiser fort le duc de Chevreuse, le mettre sur des points de science, laisser des queues aux questions pour y revenir, enfin s'introduire chez lui, qui n'étoit pas une chose facile. Cette conduite attira mes réflexions. Le bel air et M. de Chevreuse n'alloient point ensemble, beaucoup moins les allures de l'abbé de Polignac ni de pas un des gens de la cour avec qui il s'étoit particulièrement lié. Je crus voir son dessein ; je crus aussi en apercevoir le danger. Je m'y confirmai de plus en plus, et je pris enfin la résolution de le montrer à celui qu'il regardoit de plus près. Un soir à Marly, causant avec le duc de Beauvillier au coin de son feu tête à tête, je lui témoignai ma surprise de cette liaison si nouvelle du duc de Chevreuse et de l'abbé de Polignac, si peu faits l'un pour l'autre. M. de Beauvillier me dit que cela étoit tout naturel, que tous deux savoient beaucoup, tous deux gens d'esprit, qu'à Marly on étoit plus rassemblé qu'à Versailles, et qu'on se trouvoit plus souvent chez le Roi à différentes heures, qu'il étoit tout naturel que ce hasard les eût mis aux mains sur quelque question de belles-lettres ou de science, que je savois comme ils étoient l'un et l'autre, que de question en question ils s'étoient accoutumés et plus[3] à raisonner ensemble, et que cela avoit formé la liaison.

Je lui dis que cela étoit tout simple de la part de M. de Chevreuse, mais que, du côté de l'abbé de Polignac, je

1. Saint-Simon a écrit, par erreur, 1605.
2. Saint-Simon oublie qu'il a déjà raconté cette anecdote à la fin de l'année 1705 : voyez tome IV, p. 348-351.
3. *Accoutumés* et *plus* (*plûs*), l'un et l'autre avec le signe du pluriel.

croyois apercevoir du dessein, que ma pensée étoit qu'il en vouloit faire un pont pour l'aborder lui-même. « Eh bien! interrompit le duc, quand cela seroit, où est le mal? Il est vrai que M. de Chevreuse m'en a parlé; je l'ai vu chez lui, et il l'a amené chez moi. C'est un homme de qualité, de beaucoup d'esprit et de fort bonne compagnie, avec qui il y a mille choses agréables à apprendre. — Eh! Monsieur, voilà le point, lui dis-je. Vous le trouvez tel, et cela est vrai. Ce qu'il veut, c'est de vous-même d'en faire un autre pont pour pénétrer jusqu'à Mgr le duc de Bourgogne. — Eh! pourquoi, répliqua-t-il, ne le lui pas faire voir, s'il y a de l'instruction et de l'utilité à trouver dans une conversation agréable pour Mgr le duc de Bourgogne? Je ne vois à cela aucun inconvénient. — Et moi, Monsieur, lui dis-je, j'en vois beaucoup, et tel que vous ne le sentirez que quand il n'en sera plus temps. »

Il s'altéra un peu, et me pria de lui développer ce qui ne se présentoit pas à lui, avec un petit air de doux défi. « Voilà, lui dis-je, votre charité qui déjà s'effarouche; mais vous me pardonnerez de vous dire qu'avec une charité si délicate, on ignore tout, et on tombe en beaucoup d'inconvénients dans une cour. Puisque j'ai commencé à l'effaroucher, j'irai jusqu'au bout: tâchez, Monsieur, de connoître vos gens; l'abbé de Polignac est une sirène enchanteresse, et qui en fait métier et profession; c'est un homme faux, ambitieux, qui entreprendra tout et à qui aucun moyen ne coûtera pour arriver à ses fins: toute sa vie jusqu'à présent n'a été que cela. Ses mœurs, ses liaisons, sa conduite n'ont aucun rapport avec M. de Chevreuse ni avec vous: il n'a été à lui que pour arriver à vous; il ne veut vous capter que pour parvenir par vous à Mgr le duc de Bourgogne, qu'il enchantera par son esprit, par son jargon, par son savoir. Il s'y ancrera par soi-même, et une fois ancré le voudra dominer pour faire sa fortune, ne pensera conséquemment qu'à vous écarter pour être seul possesseur; et souvenez-vous, Monsieur,

que je vous prédis qu'il en viendra à bout, si vous avez la simplicité de l'introduire. »

M. de Beauvillier rougit et se fâcha tout de bon : il me dit qu'il n'y avoit plus moyen de raisonner avec moi, que je soupçonnois tout, que je jugeois mal de tout le monde, qu'en un mot tout ce qui me passoit par la tête je croyois le voir, que rien ne me coûtoit, charité, jugements téméraires, imputations de desseins impossibles, que je ne lui persuaderois pas que l'abbé de Polignac eût ni la pensée, ni la volonté, ni, quand cela seroit, le pouvoir de le débusquer, quelque bien qu'il réussît auprès du jeune prince, et que pour fin il me prioit de ne lui parler jamais de l'abbé de Polignac. « Vous serez obéi, lui dis-je, et très-ponctuellement, mais à votre dam, Monsieur; je ne puis m'empêcher de vous le répéter pour la dernière fois, et de vous prier de vous en souvenir. » De là nous passâmes à d'autres choses. Il eut contentement : je ne lui nommai plus le nom de l'abbé de Polignac; je cessai aussi d'en parler à M. de Chevreuse. On verra que je fus prophète, et que M. de Beauvillier le reconnut humblement; il n'avoit pu se le dissimuler lors de ce que je vais raconter : il ne me l'avoit pas avoué encore; mais ce qui lui étoit arrivé de conforme à ce que je lui avois prédit auroit dû le rendre pour une autre fois plus docile : il est vrai que l'excès de l'énormité le trompa. Reprenons maintenant au temps où nous étions, c'est-à-dire à Marly au sortir de Pâques.

Le hasard apprend souvent par les valets des choses qu'on croit bien cachées. Il s'en trouva des miens amis d'un sellier, à Paris, qui travailloit secrètement aux équipages de Mgr le duc de Bourgogne pour la guerre, et qui eut l'indiscrétion de le leur dire et de les leur montrer, en leur recommandant fort le secret que lui-même ne gardoit pas. Ils me le contèrent : cela m'ouvrit les yeux sur un voyage fort bizarre que Chamillart étoit allé faire en Flandres avec Chamlay et Puységur. Il partit de Versailles le soir même du jour de Pâques, et il en arriva à

Marly le soir du 20 avril, et fut douze jours en ce voyage. Sa santé très-languissante le rendit remarquable, et plus encore le temps où il partit : on étoit lors dans la plus grande inquiétude de l'entreprise d'Écosse, et le roi d'Angleterre arriva à Saint-Germain le même soir que Chamillart revint à Marly de Flandres. Ce jour étoit le vendredi, veille de celui où la duchesse du Lude vint apprendre au Roi, à sa promenade, que Mme la duchesse de Bourgogne étoit blessée, et où se passa ce que j'en ai raconté; elle accoucha le lundi suivant : toutes ces époques méritent d'être marquées.

Je fis mes réflexions sur la destination de M. le duc de Bourgogne; je ne vis pour lui que le Rhin ou la Flandre, et ce voyage de Chamillart me décida pour la Flandre. Il y étoit allé en effet, comme je le sus depuis, pour disposer l'électeur de Bavière à aller sur le Rhin, pour laisser à M. le duc de Bourgogne l'armée de Flandres dans une conjoncture où on espéroit la révolte des Pays-Bas espagnols, de la révolution d'Écosse; en quoi on faisoit la faute de se priver du secours qu'on se devoit promettre de l'affection de ces provinces pour l'électeur, qui les avoit si longtemps gouvernées, qui en étoit adoré, et qui eût été l'instrument le plus propre à donner vigueur à cette révolte une fois commencée. Chamillart rencontra Hough en chemin, qui lui apprit les contre-temps de la traversée du roi d'Angleterre, et le peu d'espérance d'aucun succès, dont le ministre fut tellement touché qu'il en demeura une partie de la nuit sur son lit immobile sans pouvoir se remuer. Il dépêcha au Roi, et continua son voyage, mais avec d'autres pensées que celles qu'il avoit eues jusqu'alors. Mais ce changement de face des affaires n'en produisit aucun dans la destination des généraux.

L'électeur eut grand'peine à quitter la Flandre : il y étoit avec décence dans les restes de son gouvernement, et par là même il y commandoit avec décence l'armée françoise ; là, il n'agissoit directement que contre la Hollande et

l'Angleterre, les Impériaux n'y étoient qu'auxiliaires. Sur le Rhin il étoit dépaysé, hors de son gouvernement, aux mains directement avec l'Empereur et l'Empire, dans la situation si personnellement fâcheuse où il se trouvoit, qu'il étoit de son intérêt de n'aigrir pas, dans la perspective d'une paix tôt ou tard à faire. C'étoit de général naturel dans son gouvernement devenir général à gages et mercenaire, allant où on l'envoyoit, et avilir sa dignité, que, dans ses disgrâces, il avoit si fort rehaussée. D'autre part, c'étoit avilir encore plus celle de l'héritier nécessaire de la couronne, par montrer, en déplaçant l'électeur, que ce prince ne voudroit pas lui obéir. Après bien des représentations d'un prince sans ressource, Chamillart eut recours à l'argent, quelque court qu'il en fût, et l'électeur, faute de pouvoir mieux, en prit pour sauter le bâton de l'armée du Rhin. Il eut huit cent mille francs payés comptant de gratification extraordinaire, outre ses pensions, ses subsides, et tout ce qu'il tiroit du Roi; encore se repentit-il d'avoir cédé : il dépêcha un courrier après Chamillart pour se rétracter, qui, dans l'embarras où cela le jeta, le lui renvoya avec promesse d'autres quatre cent mille [francs], qui firent les huit, parce qu'il n'en avoit donné d'abord que quatre; et cette augmentation fixa enfin la résolution forcée de l'électeur.

Berwick étoit de retour, et publiquement destiné à l'armée de Dauphiné, où Tessé commandoit dans ces provinces et pressoit fort son retour. Villars étoit à Strasbourg, méditant le siége de Philisbourg, si l'affaire d'Écosse eût réussi, pour favoriser celle des Pays-Bas. On a vu à quel point il s'étoit brouillé en Bavière avec l'électeur; il en étoit demeuré en ces termes depuis : nul moyen par conséquent de les remettre ensemble; aussi Chamillart avoit eu ordre de lui proposer Berwick, qu'il accepta, et de lui promettre qu'on alloit faire revenir tout présentement Villars, à qui on donneroit l'armée de Dauphiné. J'explique ces choses un peu à l'avance; je les sus bientôt, avant leur déclaration, et je les préviens ici pour

n'en pas embarrasser le récit que je vais faire, dans lequel il auroit fallu mettre ces destinations que j'y sus. Pour le marché d'argent de l'électeur, je ne l'appris qu'après.

CHAPITRE XXII.

Conversation curieuse avec le duc de Beauvillier sur la destination de Mgr le duc de Bourgogne. — Déclaration des généraux des armées. — Grand prieur en France, avec défense d'approcher de Paris et de la cour plus près que quarante lieues. — Maréchal de Matignon sert sous le duc de Vendôme; éclat et réflexion sur cette nouveauté. — Vendôme à Clichy; son étrange réception à Berghcyck, etc., que le Roi lui envoie. — Le Roi coupe plaisamment la bourse à Samuel Bernard.

Un des premiers soirs que nous fûmes arrivés à Marly, et qu'il faisoit fort beau, M. de Beauvillier, qui avoit envie de causer avec moi, me mena dans le bas du jardin, vers l'abreuvoir, où tout est à découvert et où on ne peut être entendu de personne. J'avois résolu de lui parler de la destination de Mgr le duc de Bourgogne, et ce fut là où je l'exécutai. Il fut étonné que je le susse; je lui en dis le comment: il me l'avoua, et me demanda si je ne trouvois pas cela fort à propos, et tout de suite m'en fit l'éloge en gros comme de la seule bonne résolution à prendre. Ce fut alors que j'appris par lui l'objet du voyage de Chamillart en Flandres, et la disposition des généraux telle que je l'ai racontée, et là aussi où je lui fis les objections sur l'électeur de Bavière que j'ai expliquées, sur quoi il me répondit qu'il avoit fallu tout faire céder à la nécessité d'envoyer Mgr le duc de Bourgogne en Flandres. De là il se mit à enfiler les raisons en détail: il me dit que, dans le découragement des affaires, il étoit important de les remonter, et de donner une nouvelle vigueur aux troupes par la présence de l'héritier nécessaire; qu'il étoit indécent qu'il languît dans l'oisiveté à son âge, tandis que sa maison brûloit de toutes parts; que le roi d'Angleterre alloit à la guerre;

qu'il étoit plus que temps que M. le duc de Berry la connût, et qu'il ne seroit pas soutenable de l'y envoyer, et en même temps de retenir son frère; que la licence étoit montée en Flandres, et par ceux-là même qui la devoient le plus empêcher, à un point qu'il n'y avoit plus de remède à y espérer que de l'autorité de ce prince; que cette licence étoit la cause principale de tous les malheurs, puisque la discipline et la vigilance sont l'âme des armées; qu'il étoit infiniment utile de profiter de tout ce que ce prince avoit montré en ses deux uniques campagnes de goût et de talent pour la guerre, afin de l'y former et de l'y rendre capable; que le Dauphiné et l'Allemagne n'étant pas dignes de lui par le rien ou le peu qu'il y avoit à y faire, il n'y avoit que la Flandre où il pût aller; que ces raisons étoient toutes si fortes qu'elles avoient enfin très-sagement déterminé.

J'approuvai fort ce qu'il me dit sur l'oisiveté des princes et l'utilité de les former à la guerre, mais j'osai contester tout le reste : je dis qu'il eût été fort à souhaiter que Mgr le duc de Bourgogne eût continué de commander les armées, et je m'étendis là-dessus; mais je soutins qu'après une discontinuation de plusieurs campagnes, après tant de pertes et de malheurs, dans une nécessité de toutes choses, avec des troupes si accoutumées à se défier de la capacité de leurs généraux, et qu'à force de mauvaises conduites[1] on avoit mises dans l'habitude de [ne] plus tenir devant l'ennemi et de se croire d'avance toujours battues, un temps de défensive, et si triste, ne me sembloit pas propre pour remettre Mgr le duc de Bourgogne à la tête d'une armée qui croiroit beaucoup faire que de ne pas reculer et de n'essuyer pas de fâcheuses aventures, dont les moindres deviendroient avec lui très-embarrassantes et très-affligeantes; que ce prince s'étoit accoutumé à un particulier qui ne convenoit point à la vie de l'armée et duquel il se déferoit malaisément; que la raison con-

1. Le manuscrit porte *mauvaise* au singulier, *conduites* au pluriel.

traire y feroit briller Monsieur son frère à son préjudice, chose infiniment dangereuse; mais que le pire de tous les inconvénients étoit celui de la présence du duc de Vendôme. « Eh! c'est précisément pour cela, interrompit le duc de Beauvillier, que la présence de M. le duc de Bourgogne est nécessaire : il n'y a que lui dont l'autorité puisse animer la paresse de M. de Vendôme, émousser son opiniâtreté, l'obliger à prendre les précautions dont la négligence a coûté souvent si cher et a pensé si souvent tout perdre; il n'y a que la présence de M. le duc de Bourgogne qui puisse réveiller la mollesse des officiers généraux, tenir en crainte l'exactitude de tous, en respect la licence effrénée du soldat, rétablir l'ordre et la subordination dans l'armée, que M. de Vendôme a totalement ruinés[1] depuis qu'il commande en Flandres. » Je ne pus m'empêcher de sourire de tant de confiance, ni de lui répondre avec assurance que rien de tout cela n'arriveroit, mais bien la perte de Mgr le duc de Bourgogne.

Il seroit difficile de rendre quel fut l'étonnement du duc à cette repartie. Je me laissai interrompre, je demandai après d'être patiemment entendu, et je m'expliquai ensuite à mon aise. Je lui dis donc que, pour en juger comme je faisois, il n'y avoit qu'à connoître ces deux hommes, et à cette connoissance joindre celle de la cour, et d'une armée qui deviendroit cour, au moment que Mgr le duc de Bourgogne y seroit arrivé; que le feu et l'eau n'étoient pas plus différents ni plus incompatibles que l'étoient Mgr le duc de Bourgogne et M. de Vendôme, l'un dévot, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toutes choses, vif néanmoins et absolu, mais avec tout son esprit, simple, retenu, considéré, craignant le mal et de former des soupçons, se reposant sur le vrai et le bon, connoissant peu ceux à qui il avoit affaire, quelquefois incertain, ordinairement distrait et trop porté aux minuties; l'autre, au contraire,

1. *Ruinées*, au manuscrit.

hardi, audacieux, avantageux, impudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont nulle expérience ne l'avoit pu déprendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble en toutes les sortes de genres, âcre et intraitable à la dispute, et hors d'espérance de pouvoir être ramené sur rien, accoutumé à régner, ennemi jusqu'à l'injure de toute espèce de contradiction, toujours singulier dans ses avis et fort souvent étrange, impatient à l'excès de plus grand que lui, d'une débauche également honteuse et abominable, également continuelle et publique, dont même il ne se cachoit pas par audace, ne doutant de rien, fier du goût du Roi si déclaré pour lui et pour sa naissance, et de la puissante cabale qui l'appuie, fécond en artifices avec beaucoup d'esprit, et sachant bien à qui il a affaire, tous moyens bons, sans vérité, ni honneur, ni probité quelconque, avec un front d'airain qui ose tout, qui entreprend tout, qui soutient tout, à qui l'expérience de l'état où il s'est élevé par cette voie confirme qu'il peut tout, et que pour lui il n'est rien qui soit à craindre ; que cette ébauche de portrait de ces deux hommes étoit incontestable, et sautoit aux yeux de quiconque avoit un peu examiné l'un et l'autre par leur conduite et par les occasions qu'ils ont eues de se montrer tels qu'ils sont; que cela étant ainsi, il étoit impossible qu'ils ne se brouillassent, et bientôt, que les affaires n'en souffrissent, que les événements ne se rejetassent de l'un sur l'autre, que l'armée ne se partialisât, que le plus fort ne perdît le plus foible; et que ce plus fort seroit Vendôme, que nul frein, nulle crainte ne retiendroit, et qui avec sa cabale perdroit le jeune prince, et le perdroit sans retour; que le vice incompatible avec la vertu rendroit la vertu méprisable sur ce théâtre de vices, que l'expérience accableroit la jeunesse, que la hardiesse dompteroit la timidité, que l'asile de la licence, et l'asile par art, pour se faire adorer, en rendroit odieux le jeune censeur, que le génie avantageux, audacieux, saisiroit tout, que les artifices soutien-

droient tout, que l'armée, si accoutumée au crédit et au pouvoir de l'un et à l'impuissance de l'autre, abandonneroit en foule celui dont rien n'étoit à espérer ni à craindre, pour s'attacher à celui dont l'audace seroit sans bornes, et dont la crainte avoit tenu glacée toute l'encre d'Italie, tant qu'il y avoit été.

M. de Beauvillier, qui avec toute sa sagesse et sa patience, commençoit à en être à bout, voulut ici prendre la parole; mais je le conjurai de vouloir bien m'écouter jusqu'au bout sur une affaire qui en entraînoit tant d'autres. « Mais est-il possible, me dit-il, qu'il vous reste encore quelque chose? — Et quelque chose, répondis-je, de plus important encore, si vous voulez bien m'en donner le temps. » Je lui dis qu'après avoir traité l'armée, il falloit venir à la cour. Mais pour m'entendre ici, il faut se souvenir de sa situation, et surtout de ce que j'ai expliqué, p. 275[1], de Mlle de Lislebonne, de Mme d'Espinoy, des mêmes encore, de leur oncle de Vaudemont, p. 613 et suivantes[2], de leur union avec Mlle Choin et Madame la Duchesse d'une part, avec MM. du Maine et de Vendôme de l'autre, de leur autorité sur Chamillart, de Mme de Soubise, et de Mme de Maintenon à l'égard de toutes ces personnes.

Je dis donc à M. de Beauvillier qu'il falloit ajouter à tout ce que je venois de lui représenter la part qu'y pouvoient prendre les cabales de la cour : « Le Roi, Monsieur, a soixante-dix ans, et vous savez qu'on se porte toujours sur le futur, surtout quand on n'espère pas de changer le présent. Mlle Choin n'a que de la sécheresse pour Mgr et Mme la duchesse de Bourgogne; elle gouverne Monseigneur. Entre M. le prince de Conti et M. de Vendôme, qui ont toute leur vie été les deux émules de l'amitié de ce prince, vous jugez bien pour qui elle est, après ce qui lui est arrivé. Madame la Duchesse le veut aussi gouverner, et vous voyez tout ce qu'elle fait et combien elle réussit auprès de lui. Vous n'ignorez pas aussi qu'elle ne

1. Pages 58-60 de notre tome III.
2. Ci-dessus, p. 211 et suivantes.

peut souffrir Mme la duchesse de Bourgogne. Mlle de Lislebonne et Mme d'Espinoy sont les dominantes à Meudon; Monseigneur passe presque tous les matins seul chez elles : vous pensez bien qu'elles le veulent gouverner, et M. de Vaudemont par elles. Quant à présent, toutes ces personnes vivent entre elles dans la plus intime union; c'est un groupe qui ne fait qu'un : c'est leur intérêt pour posséder seuls Monseigneur et en écarter tout autre pour le solide, et cet intérêt subsistera tant que le Roi vivra, sauf après que Monseigneur sera sur le trône à tirer chacun pour soi aux dépens des liaisons anciennes, et ce sera à qui demeurera en principale possession d'un prince trop borné pour choisir, et plus encore pour voir rien par soi-même; mais en attendant l'union subsistera par le même intérêt de n'y laisser ancrer personne. Excepté Madame la Duchesse, qui n'a jamais aimé que pour le plaisir, vous n'ignorez pas les liaisons de tous ces autres personnages avec M. de Vendôme; vous en avez eu les plus grandes preuves d'Italie et depuis. Voilà donc des personnages sur qui il peut solidement compter aujourd'hui; et lui par lui-même, et chacun de ces autres personnages chacun par soi, à plus forte raison tous ensemble, sont les maîtres de Chamillart; et vous ne pouvez vous dissimuler à vous-même qu'ils lui feront voir tout dans le point précis qu'ils voudront, et que leur autorité sur lui et leur artifice prévaudra sur lui, et à vous et à toute autre considération. Chamillart de plus est livré à M. du Maine, et M. du Maine par Vendôme est à eux. Mais ce n'est pas tout : Mgr le duc de Bourgogne touche à vingt-six ans; à cet âge son esprit, sa vertu, son application lui ont acquis une réputation en Europe, et les plus grandes espérances des François. Il a réussi en ses deux seules campagnes; il réussit plus encore dans le conseil. La cour le regarde avec une vénération dont elle ne se peut défendre, quoique en crainte de l'austérité de ses mœurs, laquelle a déjà importuné le Roi en plus d'une occasion, et qui met

avec lui Monseigneur en une sorte de malaise qui se fait souvent sentir. Un héritier de la couronne devenu Dauphin avec ces avantages, et continuant de réussir comme il a commencé, initié dans tous les conseils et dans toutes les affaires, n'est-il pas tout naturellement l'âme du gouvernement et de la distribution des grâces, sous un père devenu roi vieux sans s'être jamais instruit ni appliqué? Qui des ministres, des princes, des courtisans osera être son émule? Qui d'eux, au contraire, n'en dépendra pas pour le présent et osera tirailler rien contre lui auprès du Roi son père? Qui, de plus, à la taille et à l'âge de ce père ne redoutera pas une prompte fin de son règne, qui mettra entre les mains du fils la souveraine puissance à découvert, et les livrera tous à son bon plaisir? Je conviens que cette dernière raison devroit retenir tout le monde, mais que ne peut point l'audace et l'ambition, qui veut toujours agir, parvenir, acquérir, gouverner, qui s'enivre du présent, qui espère et s'étourdit sur l'avenir, qui se mécompte sur sa puissance et sur l'étroit et le timide d'une vertu dont ils ignorent l'étendue et la lumière, en un mot de gens entraînés par la violence de leurs desirs? Tels sont ceux dont il s'agit ici, qui, pour gouverner Monseigneur devenu roi, ont l'intérêt le plus pressant d'empêcher que son fils ne le gouverne, qui n'en seront plus à temps si la mort du Roi trouve ce prince dans la réputation où nous le voyons, et qui pour cela n'ont d'autre ressource qu'à tout hasarder pour la lui arracher du vivant du Roi, et pour le mettre dans le plus triste état où il leur soit possible de le réduire. Je pense, Monsieur, continuai-je, avoir démontré leur intérêt; ce ne seroit pas les connoître que de douter de leurs desirs, quand leur conduite explique si parfaitement leurs vues; et ce seroit être aveugle sur l'intérêt de tout ce qui est monstrueux à l'égard de Dieu et même des hommes, que de douter du tremblement des bâtards à l'égard d'un prince aussi religieux que Mgr le duc de Bourgogne, pour leurs rangs qui blasphèment, et leurs établissements qui effrayent. Vous

connoissez l'esprit, le manége, les artifices, l'application continuelle de M. du Maine; elles n'ont de contradictoire que la timidité, la passion pour lui de Mme de Maintenon, et le foible du Roi pour l'un et l'autre. Les ténèbres, de plus, de ses manéges, la rassurent; l'audace et l'esprit, la position, les succès de M. de Vendôme le fortifient; la fougue et l'impétuosité de sa femme le pousse. Toutes ces vérités sont si claires que vous n'en sauriez nier pas une : vous n'avez qu'un retranchement, c'est la possibilité d'une exécution aussi étrange à concevoir qu'un anéantissement d'un prince tel en tous genre qu'est Mgr le duc de Bourgogne.

« Le monstrueux, Monsieur, est qu'un tel projet se puisse présenter à l'esprit; quelque difficile qu'en soit l'exécution, elle l'est moins que d'oser se la mettre dans la tête : il faut pour arriver à ce but des conjonctures qui ne se peuvent rencontrer dans l'uni de la vie ordinaire de la cour; mais à la guerre, à la tête de troupes découragées, sans discipline, manquant de force choses, dans la funeste habitude des plus tristes revers, avec un général dont la licence, la puissance, l'habitude lui ont acquis le cœur du soldat et du bas-officier, la terreur des autres, et personnellement intéressé à perdre le jeune prince, avec toute l'audace et les appuis qui le peuvent assurer, les occasions s'en peuvent trouver, et creuser de ces abîmes auxquels il n'est guère naturel de s'attendre et qui font l'étonnement des nations. Rendre la vertu importune, puis ridicule, dans une armée où personne ne la connoît plus; montrer en odieux le jeune censeur de la licence qui a lié à soi les officiers généraux et particuliers; faire redouter les exemples, sans lesquels on ne peut arrêter les désordres, et les donner comme cruauté; tourner l'application et l'exactitude si nécessaires en petitesse, en ignorance, en défaut des premières notions et de toute lumière; présenter les précautions comme timidité, comme crainte déplacée, qui dispose à mal juger du courage d'esprit et du caractère du juge-

ment; proposer des partis téméraires qu'on seroit bien fâché qu'on prît, mais dont on dispute avec opiniâtreté pour s'en avantager avec les ignorants et les sots, qui font le plus grand nombre, pour ne pas dire le total à fort peu près en ces matières, et rejeter sur le jeune prince les conseils qu'on appelle timides, et qu'on donne bientôt pour lâches, avec le contraste du bouillant de l'âge et du desir de gloire d'un jeune homme qui devroit avoir besoin d'être retenu, et qui retient au contraire un général plein de capacité et d'expérience; avoir des émissaires qui, sans être dans le secret, débitent tout ce qu'on veut, écrivent, crient; en avoir à la ville, à la cour, qui font l'écho; susciter des disputes, des contrariétés qui produisent des dits, des contredits, des procès pour ainsi dire, qui se répètent et se déguisent avec artifice en se débitant; en un mot, vouloir toujours le contraire de ce que veut le prince, pour se plaindre, pour jeter toute faute sur lui, pour faire crier; et surtout vouloir se battre contre toute raison, et en manquer l'occasion quand elle se présente, pour affubler le prince de poltronnerie, et le déshonorer après y avoir préparé par tout ce que je viens d'exposer, et ne se pas mettre en peine des suites pour l'armée et pour l'État, afin d'écraser mieux le prince sous le poids : voilà, Monsieur, ce qui se présente à moi de très-possible à un homme aimé, gâté, révéré, appuyé, maître passé en audace, en artifice et en sacrifices de tout à soi-même. Alors le cri de l'armée retentira dans la ville, dans le royaume, dans la cour. Monseigneur sera paqueté[1] contre son fils, et le premier à lui jeter la pierre; le courtisan qui craint déjà son austérité, sera ravi de pousser de main en main cette pierre, qu'il ne craindra plus, maniée par Monseigneur même. Si cela arrive, que jugez-vous que feront les personnes que j'ai nommées? Quel parti n'en tireront-elles pas? et avec quel art ne feront-elles pas jouer tous leurs ressorts de derrière les tapisseries? Mme la

1. *Paqueter*, au figuré, exciter contre, tromper au sujet de. (*Dictionnaire de M. Littré.*)

duchesse de Bourgogne pleurera, mais il faudra des raisons, non des larmes; qui les produira contre ce torrent? qui osera se montrer à la cabale pour en être sûrement la victime tôt ou tard? Mme de Maintenon sera affligée pour sa princesse, mais persuadée par M. du Maine; le Roi, outré, écoutera les traits adroits, ménagés, obscurs de ce cher fils de ses amours; et les principaux valets intérieurs séduits par la familiarité de Vendôme, par les caresses de M. du Maine, et de tout temps blessés du sérieux du jeune prince avec eux, si fort en contraste avec les manières du Roi et de Monseigneur pour eux; la mode, le bel air, sera d'un côté avec un flux de licence, le silence de l'autre et la solitude. Tout cela, Monsieur, ne me paroît ni impossible ni éloigné, et si, indépendamment de tant de machines manifestement dressées par l'intérêt le plus pressant, il arrive une aventure malheureuse en Flandres, de celles dont l'Italie, l'Allemagne, la Flandre même n'ont que trop et trop fraîchement donné les plus cruelles expériences, vous verrez M. de Vendôme en sortir glorieux, et Mgr le duc de Bourgogne perdu, et perdu à la cour, en France et dans toute l'Europe. »

M. de Beauvillier, avec toute sa douceur et sa patience, eut grand'peine à me laisser dire jusqu'à la fin; puis, avec une gravité sévère, me reprit de me laisser aller de la sorte à des idées bizarres et sans possibilité, dont le fondement n'étoit en moi que le dégoût des défauts de M. de Vendôme, l'aversion de son rang et de sa naissance, et l'impatience de la faveur dans laquelle je le voyois; que tel qu'il pût être, il ne s'aveugleroit pas assez pour se risquer en lutte contre l'héritier nécessaire de la couronne, dont la réputation étoit la consolation des François, l'espérance de la cour, la surprise du monde, tout ennemi qu'il est de la vertu, que le Roi, malgré ce que j'avois remarqué, aimoit avec quelque chose de plus encore que de l'estime, et que tous respectoient, dont l'épouse faisoit tout son plaisir intérieur et celui de Mme de Maintenon,

un prince enfin que tout le monde ne pouvoit s'empêcher de respecter, et dont ce peu qu'il disoit dans le conseil ou dans des occasions étoit recueilli avec une attention surprenante et portoit un véritable poids. Le duc revint encore, et avec un peu d'amertume, sur mes préventions, sur l'excès où mon imagination et mes aversions les portoient, et sur, non pas l'ineptie, car il étoit trop mesuré pour employer ce terme, mais il m'en fit bien sentir la valeur, de se laisser aller à l'idée qu'il fût possible de concevoir le projet, et plus encore de pouvoir l'exécuter, de perdre le fils aîné et héritier de la maison, qui le demeureroit toujours quoi qu'on pût faire, et qui régneroit à son tour. Je lui répondis que, sans être persuadé par ses raisons contre les miennes, je me soumettois à ses lumières, surtout pour un parti pris et arrêté et sur lequel il n'y avoit plus à délibérer, mais que je me serois reproché de [ne] lui avoir pas confié mes craintes, que personne ne souhaitoit plus ardemment que moi qui n'eussent pas lieu. Il se rasséréna, et se mit à me parler de la conduite que Mgr le duc de Bourgogne devoit se proposer à l'armée, dont nous convînmes aisément comme très-importante, comme de s'appliquer et de s'instruire beaucoup, mais hors de son cabinet, par la conversation avec les meilleurs officiers généraux, des promenades pour reconnoître les pays, les marches, les fourrages, les camps, les positions des gardes et des postes, se communiquer fort aux officiers, parler aisément à tous; distinguer ceux qui le méritoient à divers égards, entrer dans le détail des troupes, avec un grand soin d'éviter le petit et la minutie, se montrer familièrement et souvent à elles, être gracieux en tout temps, et à table être gai, sans donner lieu à une liberté peu respectueuse et à la tenir trop longtemps, témoigner à M. de Vendôme toutes sortes d'égards et de confiance, l'apprivoiser, ne rien voir de ce qui ne devoit pas être aperçu, beaucoup moins en ouvrir la bouche ni la laisser ouvrir en sa présence, mais conserver, parmi ces manières, dignité, gravité, supériorité et autorité.

Nous déplorâmes le plus que pitoyable accompagnement de ces princes : d'O et Gamaches pour Mgr le duc de Bourgogne, desquels j'ai suffisamment parlé ailleurs pour n'avoir rien à y ajouter; et pour M. le duc de Berry, Razilly seul, bon homme, droit, vrai, plein d'honneur, mais d'un esprit médiocre, et qui, élevé pour l'Église, marié par la mort de son frère aîné trop tard pour entrer dans le service, faisoit à la lettre sa première campagne avec ce prince. Un particulier auroit eu soin de mieux accompagner ses fils. Nous nous séparâmes de la sorte, moi toujours si persuadé que je ne pus m'empêcher de témoigner en gros mes craintes au duc de Chevreuse, je dis en gros, en le renvoyant là-dessus à M. de Beauvillier, parce qu'à la façon dont j'étois avec eux, parler à l'un c'étoit aussi parler à l'autre; aussi le trouvai-je plein des mêmes espérances que son beau-frère, et dans la même conviction que lui sur cette campagne de Mgr le duc de Bourgogne, et plus encore, s'il se pouvoit, par son penchant naturel à tout voir en bien et à tout espérer. L'un et l'autre contèrent cette conversation aux duchesses leurs femmes, pour qui ils avoient peu de secrets, et M. de Beauvillier, plus scandalisé encore qu'il n'avoit voulu me le paroître, s'en plaignit à la duchesse de Saint-Simon. Je lui promis, pour l'apaiser, que je ne lui en parlerois plus, à condition aussi qu'il me promettroit de n'oublier rien de tout ce que je lui avois dit là-dessus.

Chamillart ne faisoit qu'arriver de Flandres, où, sur le courrier de repentir de l'électeur, on envoya Saint-Frémont l'exorciser avec les quatre cent mille livres de plus dont j'ai parlé : enfin il consentit de nouveau; le courrier de Saint-Frémont en arriva la nuit du dimanche au lundi 30 avril. Chamillart en porta la nouvelle au Roi ce même lundi matin à Marly, où nous étions encore, où le jour même, de peur de variation, le Roi déclara les généraux de ses armées comme je les ai dits ci-dessus, et fit dépêcher un courrier à Villars pour le faire revenir de Strasbourg et lui apprendre sa destination nouvelle. Le duc de

Noailles retourna en Roussillon commander une poignée de monde avec titre de général, et un seul maréchal de camp sous lui. Le Roi déclara en même temps que M. le duc de Berry, mais comme volontaire seulement, accompagneroit Monseigneur son frère, et les trois seuls hommes de leur suite que j'ai dits. Il déclara aussi que le roi d'Angleterre feroit la campagne en Flandres, mais dans un entier incognito, sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Villars, attaché à ses sauvegardes, ne se contraignit point sur son déplaisir de quitter l'Allemagne. Berwick, plus mesuré, n'en eut pas moins de se voir un maître, et un maître si différent de lui en mœurs, en conduite, en vie journalière, environné d'une petite cour qu'il falloit ménager, et l'un et l'autre de fort mauvaise humeur de quitter la Flandre.

Quatre jours avant cette déclaration, M. de Vendôme, qui étoit dans le secret, et qui avoit travaillé deux heures avec Chamillart chez Mme de Maintenon avec le Roi, s'en alla passer quatre jours chez Duchy, frère de Plenœuf, à Belesbat, avec ses plus familiers, d'où il poussa chez lui à la Ferté-Alais, où son frère le grand prieur se rendit, nouvellement revenu de Gênes, d'où l'ennui l'avoit chassé et le peu de satisfaction sur ses prétentions de rang et de distinctions. Il avoit eu permission de revenir en France où il voudroit, à condition de n'approcher de Paris ni de la cour plus près de quarante lieues, excepté pour voir son frère un jour ou deux à la Ferté-Alais. L'entrevue fut assez fraîche, et la séparation avec peu de satisfaction réciproque : ils ne se sont guère revus depuis. M. de Vendôme revint à Marly le 1er mai, et y demeura jusqu'au 4. Ces bagatelles de dates sont importantes. Dans ce court intervalle, il travailla plusieurs fois avec[1] Chamillart, tantôt chez Mgr le duc de Bourgogne, tantôt avec le Roi et le même ministre chez Mme de Maintenon, et Puységur fut admis en ces conférences.

1. Le manuscrit porte *chez* entre *avec* et *Chamillart*.

Le 4 mai au matin, le Roi, sortant de son cabinet, trouva le maréchal de Matignon, à qui il dit qu'il commanderoit l'armée de Flandres sous le duc de Vendôme, au nom duquel, comme au sien, il le cajola avec toutes les flatteries dont il savoit si bien assaisonner de si étranges nouveautés. Ce dix-huitième maréchal de France n'eut pas honte de se répandre en actions de grâces, et pour combler l'ignominie, en respects pour le maître qui lui étoit donné. On peut juger qu'il étoit arrivé tout préparé, et que Chamillart, à qui il devoit son si léger bâton, lui avoit bien fait sa leçon. Il n'est pas croyable avec quelle liberté on s'expliqua publiquement sur cette destination : les maréchaux de France, ceux qui aspiroient à l'être, les gens même qui ne regardoient que de loin le bâton, ne purent se retenir. Le fait de Tessé à l'égard de Vendôme, que j'ai raconté p. [1], ne fut pas oublié. On parla de la patente de M. de Turenne offerte et du billet informe pour l'Italie seulement; Matignon fut maltraité; on parla du bâton comme étant déshonoré, et du métier qui l'a pour but comme ne pouvant plus mener à rien qu'à la flétrissure. Les commentaires les plus amers et les plus libres n'y furent pas épargnés, et tout haut en plein salon. De sept ou huit maréchaux de France qui étoient ce voyage-là à Marly, aucun, tant qu'il dura, ne parla au maréchal de Matignon, et à leur exemple qui que ce soit à la lettre; son approche dissipoit les pelotons et désertoit[2] les siéges : je n'ai rien vu de si marqué. Le maréchal de Noailles, le plus valet de tous les hommes, ne laissa pas de se recrobiller[3] : quoique je ne fusse avec lui que très-médiocrement en mesure, il s'avisa de me demander ce que je pensois d'une si étrange nouveauté; je lui répondis froidement que, puisque ces sortes de princes nous précédoient, nous autres pairs, depuis quelques années

1. Saint-Simon a laissé en blanc l'indication de la page de son manuscrit où il voulait renvoyer. Voyez tome IV, p. 23 et 24, et surtout p. 63.
2. *Déserter*, rendre désert.
3. De regimber.

au Parlement, il ne devoit plus sembler surprenant qu'ils commandassent les maréchaux de France dans les armées.

Je sais l'exemple de Louis de la Trémoille, qui n'avoit aucune prétention par naissance ni par rang; je n'ignore pas ceux de la maison de Lorraine, et de quelque chose de pareil pour M. d'Angoulême; mais ces abus ne doivent pas tourner en règle. Je doute que du temps de Louis de la Trémoille les maréchaux de France fussent encore bien nettement officiers de la couronne, comme ils le sont devenus depuis. Leur petit nombre fixé les rendoit plus considérables que leurs offices, qui à peine quittoient leurs premières fonctions militaires au sortir de l'écurie du Roi, et très-subalternes au connétable, qui en étoit sorti avant eux; et ces premières fonctions militaires étoient des chevauchées par le royaume, qu'ils partageoient entre eux pour visiter les troupes, en faire les revues et pourvoir à leur discipline et à leur subsistance. L'office de connétable n'étoit presque jamais vacant; il offusquoit étrangement le leur. On sait quels étoient la faveur, la puissance, les établissements et le mérite personnel de Louis de la Trémoille, sous qui tout ployoit alors, et qui s'en prévalut. Pour la maison de Lorraine, on aura répondu à tout en alléguant la tyrannie des Guises et de leur formidable Ligue. Qui fait des maréchaux de France peut bien les commander : M. de Mayenne en fit cinq ou six, parmi lesquels MM. de la Châtre et de Brissac furent reconnus pour tels par Henri IV à leur accommodement. Quant à M. d'Angoulême, ce fut le fruit d'un gouvernement odieux et étranger; il étoit confiné en prison pour le reste de ses jours, en commutation de la perte de sa tête, à quoi il avoit été juridiquement condamné plusieurs années avant la mort d'Henri IV. La tyrannie de Marie de Médicis et de son maréchal d'Ancre souleva tout et arma les princes. Le maréchal d'Ancre, éperdu, ne put leur opposer que M. d'Angoulême, qui du cachot passa subitement à la tête de toutes les forces du Roi, et qui s'en prévalut dans les

suites. C'est l'exemple qui blessa M. d'Espernon, qui ne voulut plus obéir aux maréchaux de France, et qui toujours depuis commanda des corps séparés dans une entière indépendance, et qui se trouvant avec eux, comme à Saint-Jean d'Angely, à la Rochelle et ailleurs, eut son quartier et son commandement à part, sans prendre ni jamais recevoir leurs ordres. Mais entre les disparates trop familières à notre nation, celle qui regarde l'office des maréchaux de France est difficile à comprendre; c'est le seul qui ait continuellement acquis, et qui se soutienne dans les honneurs les plus marqués et les plus délivrés de toute dispute, et c'est aussi le seul que les princes étrangers ou bâtards dédaignent comme au-dessous d'eux, jusque-là qu'il n'y a point d'exemple d'aucun qui ait été maréchal de France, tandis qu'ils courent tous après tous les autres offices de la couronne. En même temps, quelles différences de fonctions! Le grand chambellan n'a plus que celle de servir le Roi quand il s'habille ou qu'il mange à son petit couvert; il est dépouillé de tout le reste, et n'a nulle part aucun ordre à donner, ni qui que ce soit sous sa charge. Le grand écuyer met le Roi à cheval, et commande uniquement à la grande écurie, en quoi, pour la réalité, il n'est pas plus que le premier écuyer. Le colonel général de l'infanterie et le grand maître de l'artillerie commandent à la vérité à des gens de guerre, mais s'ils se trouvent dans les armées, ils obéissent sans difficulté aux maréchaux de France. L'office de ceux-là est plus ancien que ces trois derniers, et même que celui de l'amiral, et les fonctions des maréchaux de France sont bien autrement nobles, puisqu'ils n'en ont d'autres que de commander les armées, de donner l'ordre partout où ils se trouvent avec des gens de guerre, et d'être les juges de la noblesse sur le point d'honneur. Jusqu'au grand maître de France, qui depuis longtemps est un prince du sang, il ne commande qu'aux maîtres d'hôtel, ne se mêle que des tables; et encore depuis Henri III, à cause du dernier Guise, qui l'étoit, a-t-il perdu toute inspection sur tout ce qui regarde

la bouche[1] du Roi, et à cet égard le premier maître d'hôtel est indépendant de lui. J'ajoute que les princes du sang même sont colonels, maréchaux de camp, lieutenants généraux, et servent et roulent par ancienneté avec ceux qui ont les mêmes grades. A quoi mènent-ils, et que se propose-t-on en les acquérant? le bâton de maréchal de France; et c'est ce bâton dont aucun prince ne veut : il faut avouer que c'est une manie, et qu'elle est tout à fait inintelligible. Les princes allemands, même souverains, n'ont pas cette fantaisie; ils sont ravis d'être faits feld-maréchaux, qui est la même chose que nos maréchaux de France, au jugement près du point d'honneur, qu'ils n'ont pas, et toutefois je doute qu'on fût bien reçu à leur proposer de céder à nos princes bâtards ni à pas un de la maison de Lorraine.

Vendôme en usa en cette occasion comme il avoit fait lorsqu'il avoit obtenu ce billet informe du Roi pour commander les maréchaux de France en Italie : il partit sur-le-champ, *ne varietur*. Le compliment du Roi au maréchal de Matignon lui avoit été fait le vendredi matin à Marly, 4 mai; ce même jour, Vendôme s'en alla de Marly à Clichy, pour en partir le lundi suivant pour la Flandre : il ne voulut pas être témoin du vacarme d'une telle nouveauté; il n'y eut pas moyen de l'arrêter jusqu'au lendemain samedi, 5 mai, que Bergheyck, de nouveau mandé pour prendre avec lui de nouvelles et dernières mesures, devoit arriver tout droit à Marly, pour s'en retourner tout court en Flandres, après avoir donné seulement un jour à Marly, où il fut logé dans le pavillon où étoit Chamillart. Il ne s'agissoit plus de la révolte des Pays-Bas depuis le malheureux succès d'Écosse. Le Roi voulut, dans ce changement des mesures, consulter Bergheyck sur celles à achever de fixer pour la campagne, où l'envoi de son petit-fils lui faisoit prendre un double intérêt, et Bergheyck, qui étoit l'âme de toutes les affaires en Flandres, ne pou-

1. Voyez tome II, p. 468, note 1.

voit s'en absenter, en ce point surtout de l'ouverture si prochaine de la campagne, sans beaucoup d'inconvénient. Il arriva tard le samedi 5; le dimanche 6, il travailla le matin avec le Roi et Chamillart avant le conseil; l'après-dînée, le Roi s'amusa à lui faire les honneurs de ses jardins et à le promener partout; le soir, il travailla deux heures avec lui et Chamillart chez Mme de Maintenon. Après le travail du matin, le Roi envoya à Clichy Bergheyck, Chamlay et Puységur, conférer avec M. de Vendôme, pour revenir dîner à Marly à trois heures, se promener ensuite comme je viens de dire, rendre compte du voyage de Clichy chez Mme de Maintenon le soir, et y résumer tout avec le Roi, et recevoir ses derniers ordres pour s'en retourner le lendemain 7 en Flandres. On voit ici l'excès de la complaisance du Roi pour le duc de Vendôme, et l'orgueil démesuré de celui-ci : faire perdre tout ce temps à Bergheyck pour l'aller trouver à Clichy, dans le seul jour qu'il a à demeurer ici, au lieu de retenir à Marly Vendôme vingt-quatre heures de plus pour y voir Bergheyck, et y conférer, et résoudre tout sous les yeux du Roi ensemble.

Voilà donc Bergheyck, Puységur et Chamlay courant à Clichy après M. de Vendôme. Ils l'y trouvèrent dans le salon de la maison de Crosat, au milieu d'une nombreuse et fort médiocre compagnie, qui se promenoit les mains derrière son dos. Il fut à eux, et leur demanda ce qui les amenoit; ils lui dirent que le Roi les envoyoit vers lui. Sans les tirer seulement dans une fenêtre, et sans bouger de la même place, il se fit expliquer à voix basse de quoi il s'agissoit. La réponse du héros fut courte : il leur dit tout haut qu'il seroit sur la frontière presque aussitôt que Bergheyck à Mons, que sur les lieux il travailleroit avec plus de justesse, et avec une demi-révérence et une pirouette, il alla rejoindre sa compagnie, qui s'étoit tenue éloignée par discrétion. Leur surprise à tous trois fut sans pareille; quoique ils le connussent bien, ils demeurèrent quelques moments immobiles d'un mépris si audacieux

et si public pour des affaires de cette première importance, et pour des gens comme eux, envoyés exprès par le Roi pour en conférer avec lui et en rapporter au Roi le résultat le jour même. Le Roi, fort surpris de les voir sitôt de retour, leur en demanda la cause : ils se regardèrent; enfin Puységur, plus hardi, raconta le succès du voyage. Le Roi ne put se contenir de laisser échapper un geste qui fit connoître ce qu'il pensoit; mais ce fut tout, et après un moment de silence, il les envoya travailler et dîner chez Chamillart, pour montrer après ses jardins à Bergheyck. La journée se passa comme je l'ai dit d'abord, et le lendemain, 7 mai, Bergheyck, dès le matin, repartit pour Mons. Ce trait de Vendôme fit grand bruit; enté si frais sur ce qui venoit de se passer du maréchal de Matignon, il en redoubla le vacarme, et à moi l'intime persuasion de tout ce que j'avois prédit à M. de Beauvillier. L'audace de Vendôme à l'égard du Roi même et de ses affaires les plus importantes, et la foiblesse du Roi à un trait si public et si marqué, me devinrent des garants sûrs de tout ce que j'avois prévu. Je laissai à Puységur les réflexions à faire faire là-dessus au duc de Beauvillier; je n'en voulus même suggérer aucune au premier, et je ne parlai pas même de Clichy à M. de Beauvillier ni à M. de Chevreuse : il n'étoit plus temps de rien. M. de Vendôme partit de Clichy pour la Flandre le lundi 7 mai, comme il l'avoit résolu.

Je ne veux pas omettre une bagatelle dont je fus témoin à cette promenade, où le Roi montra ses jardins à Marly, et dont la curiosité de voir les mines et d'ouïr les propos du succès du voyage de Clichy m'empêchèrent[1] d'en rien perdre. Le Roi, sur les cinq heures, sortit à pied et passa devant tous les pavillons du côté de Marly; Bergheyck sortit de celui de Chamillart pour se mettre à sa suite. Au pavillon suivant, le Roi s'arrêta; c'étoit celui de Desmarets, qui se présenta avec le fameux banquier Samuel Bernard,

1. Il y a bien *m'empêchèrent*, au pluriel.

qu'il avoit mandé pour dîner et travailler avec lui. C'étoit le plus riche de l'Europe, et qui faisoit le plus gros et le plus assuré commerce d'argent. Il sentoit ses forces, il y vouloit des ménagements proportionnés, et les contrôleurs généraux, qui avoient bien plus souvent affaire de lui qu'il n'avoit d'eux, le traitoient avec des égards et des distinctions fort grandes. Le Roi dit à Desmarets qu'il étoit bien aise de le voir avec M. Bernard, puis tout de suite dit à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade, je vous rendrai après à Desmarets. » Bernard suivit, et pendant qu'elle dura, le Roi ne parla qu'à Bergheyck et à lui, et autant à lui qu'à l'autre, les menant partout et leur montrant tout également, avec les grâces qu'il savoit si bien employer quand il avoit dessein de combler. J'admirois, et je n'étois pas le seul, cette espèce de prostitution du Roi, si avare de ses paroles, à un homme de l'espèce de Bernard. Je ne fus pas longtemps sans en apprendre la cause, et j'admirai alors où les plus grands rois se trouvent quelquefois réduits.

Desmarets ne savoit plus de quel bois faire flèche; tout manquoit et tout étoit épuisé. Il avoit été à Paris frapper à toutes les portes : on avoit si souvent et si nettement manqué à toutes sortes d'engagements pris et aux paroles les plus précises, qu'il ne trouva partout que des excuses et des portes fermées. Bernard, comme les autres, ne voulut rien avancer : il lui étoit beaucoup dû ; en vain Desmarets lui représenta l'excès des besoins les plus pressants et l'énormité des gains qu'il avoit faits avec le Roi, Bernard demeura inébranlable. Voilà le Roi et le ministre cruellement embarrassés. Desmarets dit au Roi que, tout bien examiné, il n'y avoit que Bernard qui pût le tirer d'affaires, parce qu'il n'étoit pas douteux qu'il n'eût les plus gros fonds et partout, qu'il n'étoit question que de vaincre sa volonté, et l'opiniâtreté même insolente qu'il lui avoit montrée, que c'étoit un homme fou de vanité, capable d'ouvrir sa bourse si le Roi daignoit le flatter.

Dans la nécessité si pressante des affaires, le Roi y consentit, et pour tenter ce secours avec moins d'indécence et sans risquer de refus, Desmarets proposa l'expédient que je viens de raconter. Bernard en fut la dupe : il revint de la promenade du Roi chez Desmarets tellement enchanté, que d'abordée il lui dit qu'il aimoit mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un prince qui venoit de le combler, et dont il se mit à faire des éloges avec enthousiasme. Desmarets en profita sur-le-champ, et en tira beaucoup plus qu'il ne s'étoit proposé.

CHAPITRE XXIII.

Mort, fortune et caractère de Mansart. — Place des bâtiments fort diminuée et fort singulièrement donnée à d'Antin. — Mort, état et caractère de la Frette. — Mort de Montgivrault; son caractère, son état, et de son frère le Haquais. — Mort de la jeune marquise de Bellefonds. — Mort, naissance, conduite, famille et caractère de la comtesse de Gramont.

Pendant ce même voyage[1], Mansart y mourut fort brusquement. Il étoit surintendant des bâtiments, et personnage sur lequel il faut s'arrêter un moment. C'étoit un grand homme bien fait, d'un visage agréable, et de la lie du peuple, mais de beaucoup d'esprit naturel, tout tourné à l'adresse et à plaire, sans toutefois qu'il se fût épuré de la grossièreté contractée dans sa première condition. D'abord tambour, puis tailleur de pierre, apprentif[2] maçon, enfin piqueur, il se fourra auprès du grand Mansart, qui a laissé une si grande réputation parmi les architectes, qui le poussa dans les bâtiments du Roi, et qui tâcha de l'instruire et d'en faire quelque chose. On le soupçonna d'être son bâtard. Il se dit son neveu, et quelque temps après sa mort, arrivée en 1666, il prit son nom

1. A Marly.
2. Un peu plus loin, p. 468, nous trouverons *apprenti*.

pour se faire connoître et se donner du relief, qui[1] lui réussit. Il monta par degrés, se fit connoître au Roi, et profita si bien de sa familiarité passée des seigneurs aux valets et aux maçons, que trouvant en lui les grâces de l'obscurité et du néant, il crut lui trouver aussi les talents de son oncle, et se hâta d'ôter Villacerf malgré lui, comme on l'a vu en son lieu, et de mettre Mansart en sa place. Il étoit ignorant dans son métier. De Coste, son beau-frère, qu'il fit premier architecte, n'en savoit pas plus que lui. Ils tiroient leurs plans, leurs dessins, leurs lumières d'un dessinateur des bâtiments nommé l'Assurance, qu'ils tenoient tant qu'ils pouvoient sous clef.

L'adresse de Mansart étoit d'engager le Roi, par des riens en apparence, en des entreprises fortes ou longues, et de lui montrer des plans imparfaits, surtout pour ses jardins, qui tout seuls lui missent le doigt sur la lettre. Alors Mansart s'écrioit qu'il n'auroit jamais trouvé ce que le Roi proposoit; il éclatoit en admirations, protestoit qu'auprès de lui il n'étoit qu'un écolier, et le faisoit tomber de la sorte où il vouloit, sans que le Roi s'en doutât le moins du monde. Avec ses plans il s'étoit frayé l'entrée des cabinets, et peu à peu de tous et partout, et à toutes les heures, même sans plans et sans avoir rien à dire de son emploi. Il en vint à se mêler dans la conversation en ces heures privées; il y accoutuma le Roi à lui adresser la parole sur des nouvelles et sur toute matière; il hasardoit quelquefois des questions, mais il savoit prendre ses moments : il connoissoit le Roi en perfection, et ne se méprenoit point à se familiariser ou à se tenir sur la réserve. Il montra aux promenades des échantillons de cette privance, pour faire sentir ce qu'il pouvoit. Il n'en abusa point pour mal faire à personne, mais il eût été dangereux de le blesser. Il acquit ainsi une considération qui subjugua non-seulement les seigneurs et les princes du sang, mais les bâtards et les ministres, qui le ménageoient,

1. *Qui*, pour *ce qui*.

et jusqu'aux principaux valets de l'intérieur. Sans se méconnoître en effet, la grossièreté qui lui étoit demeurée le rendoit ridiculement familier : il tiroit un fils de France par la manche, et frappoit sur l'épaule d'un prince du sang; on peut juger comme il en usoit avec d'autres.

Le Roi, qui trouvoit fort mauvais que les courtisans malades ne s'adressassent pas à Fagon et ne se soumissent pas en tout à lui, avoit la même foiblesse pour Mansart, et c'eût été un démérite dangereux à qui faisoit des bâtiments ou des jardins de ne s'abandonner pas à Mansart, qui aussi s'y donnoit tout entier; mais il n'étoit point habile. Il fit un pont à Moulins, où il alla plusieurs fois; il le crut un chef-d'œuvre de solidité, il s'en vantoit avec complaisance. Quatre ou cinq mois après qu'il fut achevé, Charlus, père du duc de Lévy, vint au lever du Roi, arrivant de ses terres tout proche[1] de Moulins, et il étoit lieutenant général de la province. C'étoit un homme d'esprit, peu content, et volontiers caustique. Mansart, qui s'y trouva, voulut se faire louer, lui parla du pont, et tout de suite pria le Roi de lui en demander des nouvelles. Charlus ne disoit mot. Le Roi, voyant qu'il n'entroit point dans la conversation, lui demanda des nouvelles du pont de Moulins. « Sire, répondit froidement Charlus, je n'en ai point depuis qu'il est parti, mais je le crois bien à Nantes présentement. — Comment! dit le Roi, de qui croyez-vous que je vous parle? C'est du pont de Moulins. — Oui, Sire, répliqua Charlus avec la même tranquillité, c'est le pont de Moulins, qui s'est détaché tout entier la veille que je suis parti, et tout d'un coup, et qui s'en est allé à vau-l'eau. » Le Roi et Mansart se trouvèrent aussi étonnés l'un que l'autre, et le courtisan à se tourner pour rire. Le fait étoit exactement vrai. Le pont de Blois, bâti par Mansart quelque temps auparavant, lui avoit fait le même tour.

Il gagnoit infiniment aux ouvrages, aux marchés, et à

1. *Tout proches*, au manuscrit.

tout ce qui se faisoit dans les bâtiments, desquels il étoit absolument le maître, et avec une telle autorité qu'il n'y avoit ouvrier, entrepreneur, ni personne dans les bâtiments qui eût osé parler ni branler le moins du monde. Comme il n'avoit point de goût, ni le Roi non plus, jamais il ne s'est rien exécuté de beau, ni même de commode, avec des dépenses immenses. Monseigneur ne voulut plus se servir de lui pour Meudon, parce qu'il s'aperçut enfin, à l'aide d'autrui, qu'il le vouloit embarquer en des ouvrages prodigieux. Le Roi, qui en devoit savoir bon gré à Monseigneur et mauvais à Mansart, fit au contraire ce qu'il put pour les raccommoder, jusqu'à vouloir entrer pour beaucoup extraordinairement dans cette dépense : Monseigneur étoit piqué d'avoir été pris pour dupe, et s'en excusa. C'est de du Mont que j'ai su ce fait, qui en étoit toujours en colère. Cette belle chapelle de Versailles, pour la main-d'œuvre et les ornements, qui a tant coûté de millions et d'années, si mal proportionnée, qui semble un enfeu[1] par le haut et vouloir écraser le château, n'a été faite ainsi que par artifice. Mansart ne compta les proportions que des tribunes, parce que le Roi ne devoit presque jamais y aller en bas, et il fit exprès cet horrible exhaussement par-dessus le château, pour forcer par cette difformité à élever tout le château d'un étage; et sans la guerre qui arriva, cela se seroit fait, pendant laquelle il mourut : une colique de douze heures l'emporta, et fit beaucoup parler le monde. Fagon, qui s'empara de lui et qui le condamna assez gaiement, ne permit pas qu'on lui donnât rien de chaud; il prétendit qu'il s'étoit tué à un dîner à force de glace et de pois et d'autres nouveautés des potagers, dont il se régaloit, disoit-il, avant que le Roi en eût mangé.

On débita que les fermiers des postes, qui, par un crédit aussi supérieur qu'inconnu, avoient toujours su parer aux coups portés à leurs gains immenses, et qui

1. *Enfeu*, cave dans une église pour la sépulture des corps morts. (*Dictionnaire de M. Littré.*)

venoient tout nouvellement de faire refuser une prodigieuse enchère offerte sur par gens très-solvables, présentés par M. le duc d'Orléans dans le court voyage qu'il étoit venu faire d'Espagne, furent avertis que Mansart s'étoit chargé de faire voir au Roi des mémoires contre eux, qu'ils étoient venus à bout depuis peu de faire rejeter sans autre examen, qu'il avoit même obtenu sa permission de tirer un gros argent de l'avis de cette affaire s'il se trouvoit bon, et qu'il avoit refusé jusqu'à quarante mille livres de rente, que ces fermiers avoient offert de lui assurer pour s'en désister. L'enflure démesurée de son corps aussitôt après sa mort, et quelques taches qui se trouvèrent à l'ouverture, donnèrent cours à ces propos, vrais ou faux.

Ce qui est certain, c'est que peu de jours avant sa mort il avoit fort pressé le Roi sur ses avances dans les bâtiments, et sur celles des principaux de ceux qui étoient sous sa charge, et sur l'épuisement de leur crédit et du sien, qu'étant allé faire les mêmes représentations à Desmarets, celui-ci, qui comme on vient de voir ne savoit plus de quel côté se tourner, lui déclara qu'il n'auroit point d'argent qu'il n'eût rendu compte des derniers fonds qu'il avoit touchés. Mansart, piqué au dernier point d'une proposition si nouvelle, qui attaquoit la confiance en lui et le droit de sa charge de surintendant, qui étoit ordonnateur et point du tout comptable, se défendit sur cette raison. Desmarets lui répliqua durement qu'il diroit tout ce qu'il voudroit, mais qu'il n'auroit pas un sou qu'il n'eût montré en quoi étoient passés les derniers quatre ou cinq cent mille francs qu'il avoit touchés depuis très-peu de temps, sans que la menace de s'en plaindre au Roi pût ébranler la fermeté du contrôleur général. Là-dessus, Mansart fit en effet sa plainte; il trouva le Roi de même avis, et avec la même fermeté, que le contrôleur général, tellement qu'ayant voulu répliquer, il avoit été rudement tancé. On crut donc que cette première et si dure marque d'une chute prochaine, l'embarras où elle le

jetoit, et l'effort qu'il se fit deux ou trois jours durant de cacher ses peines, causèrent en lui la révolution qui le tua. Pendant sa maladie, le Roi en parut fort en peine et y envoyoit à tous moments. Une heure avant de mourir, Mansart se confessa, et pria le maréchal de Boufflers de recommander au Roi sa famille; et la veuve eut une pension. C'étoit dans le salon un mouvement indécent pour un particulier de cette espèce; d'Antin y pleuroit, et disoit que ce n'étoit pas tant Mansart que l'affliction et la privation du Roi d'un homme de ce mérite : il sécha et regretta bientôt ses larmes.

A peine Mansart fut-il mort que le Roi envoya chercher Pontchartrain, à qui il enjoignit bien expressément de faire mettre à l'instant le scellé partout, à Marly, à Versailles, à Paris, et de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que rien pût être détourné. Deux heures après il l'envoya querir encore, pour lui réitérer les mêmes ordres et savoir ceux qu'il avoit donnés. Le lendemain samedi, 11 mai, le chancelier étant venu à l'ordinaire au conseil des finances, le Roi le consulta là-dessus, et lui ordonna de contribuer de son ministère pour que tout se passât avec la dernière exactitude et vigilance. La surprise fut grande de voir le Roi si dégagé sur une perte qu'une si grande [et] si longue faveur devoit rendre sensible par celle même du plaisir et de la commodité, sans mélange d'aucune humeur, ni d'une condition contraignante, qui lui avoit fait trouver du soulagement à la mort de ses ministres et de ses plus apparents favoris. Il ne se trouva rien à la levée des scellés qui ternît la mémoire de Mansart. Il étoit obligeant et serviable, et, comme je l'ai dit, ne se méconnoissoit point; mais sa grossièreté, malgré tout son esprit, et la familiarité, qui en est la suite dans un homme de rien gâté par la faveur, avoit fait en lui un mélange d'impertinence de surface qui empêcha qu'il ne fût regretté.

Sa place fut un mois sans être remplie, et fit les vœux

de quantité de gens de tous états. En appointements, logements, droits et commodités de toutes sortes, sans prendre quoi que ce soit, elle valoit à Mansart plus de cinquante mille écus de rente, et il fut offert trois millions au Roi de cette charge et de celles qui en dépendoient. Le Roi la voulut diminuer et la changer de nature pendant la vacance. Il se déclara lui-même le surintendant et l'ordonnateur de ses bâtiments, dont il se réserva les signatures en petit, comme il avoit fait en grand lorsqu'après la chute de Foucquet il supprima la charge de surintendant des finances, dont il fit Colbert contrôleur général. Il arriva de l'une comme de l'autre. Colbert, qui perdit Foucquet de concert avec le Tellier, se servit, entre autres grands ressorts, du danger et de l'abus de la charge de surintendant, à laquelle, d'intendant de la maison du cardinal Mazarin jusqu'à sa mort, il n'osoit prétendre, mais dont il vouloit se réserver toute l'autorité. C'est ce qu'il fit en accablant le Roi des signatures que faisoit le surintendant. Il lui fit accroire qu'il ordonnoit de tout par là, tandis que lui-même en conserva toute la puissance, sous la sûreté de ces signatures du Roi, qu'il fit faire comme il voulut, et ses successeurs après lui. Il en arriva de même sur les bâtiments. Le Roi déclara qu'il en feroit un directeur général, et ce directeur, qu'il élagua tant qu'il put, imita en tout Colbert, à la fidélité près, comme cela n'a que trop paru pendant sa gestion, et comme son testament l'a mis depuis dans la plus claire évidence.

Plusieurs candidats se présentèrent, ou le furent par le public: Voysin, porté à tout par Mme de Maintenon, qui étoit fort occupée de l'approcher du Roi pour l'élever à tout ensuite; Chamillart, qui n'y pensa jamais, pour le consoler, disoit-on des finances; Pelletier, comme un emploi qui se marieroit si bien avec le sien des fortifications, qui, par son travail réglé avec le Roi, lui ôteroit l'importunité d'une familiarité nouvelle; Desmarets, qui avec le même avantage auroit encore celui d'épargner au

Roi les contrastes des payements. Les trois que je sais qui demandèrent furent le premier écuyer, qui ne s'en cacha pas à moi, la Vrillière, qui me le confia, et d'Antin. Le Premier avoit l'estime et la familiarité du Roi, et sa confiance sur des détails d'argent qui n'avoient point de tiers, indépendamment de ceux de la petite écurie. Il entendoit les bâtiments, les prix; il avoit du goût, de l'honneur, de la fidélité, de l'exactitude. La confiance de Louvois, l'autorité qu'il s'étoit conservée dans cette famille, et qui lui étoit restée de la considération de son père, toutes ces choses lui en avoient fait oublier l'origine et la modestie. Il étoit gendre et beau-frère des ducs d'Aumont. Avec l'ordre et une belle charge après son père, il s'étoit mis dans la tête de se faire duc. Les bâtiments lui donnoient des entrées et des privances continuelles; il espéroit d'en profiter pour cette élévation. La Vrillière avoit une charge de secrétaire d'État, qui, pour parler comme en Espagne, se pouvoit appeler caponne[1]. Il étoit réduit aux provinces de son département depuis que la révocation de l'édit de Nantes, et ses suites, avoit anéanti les affaires de la religion prétendue réformée, qui avoit fait le département particulier de cette charge. Nul n'y étoit devenu ministre d'État. Il étoit compté pour fort peu, parce qu'on ne compte guère les gens à la cour, surtout ceux dont tout l'état n'est que de se mêler d'affaires, que par celles qu'on peut avoir à eux. Son desir, au défaut d'importance, étoit donc de relever sa charge par la privance et par la relation de toutes les heures avec le Roi, qu'il auroit trouvées en faisant un département à sa charge des bâtiments et de tout ce qui en dépend, et qu'un secrétaire d'État en familiarité et en faveur sait bien étendre. Il avoit beaucoup de goût et de connoissance pour bien faire cette charge, et il la souhaitoit passionnément.

Le premier écuyer et lui craignirent d'Antin plus

1. Voyez tome I, p. 328, note 1.

que nul autre. Il vouloit s'approcher intimement du Roi de quelque façon que ce pût être; il vouloit aller à tout, et son esprit étoit capable de tout. Il avoit déjà, comme on l'a vu, tâché d'être fait duc à la mort de son père : sa naissance ne s'y opposoit pas; Il n'avoit plus Mme de Maintenon contraire depuis la mort de sa mère; elle n'étoit pas même éloignée de l'approcher du Roi, par rapport aux bâtards; ceux-ci le portoient à découvert, et les Noailles aussi, qui étoient lors dans la plus haute faveur : chacun d'eux croyoit y trouver son compte, et le passage par Petit-Bourg les encourageoit à le servir; mais il avoit beaucoup d'esprit, chose en général que le Roi craignoit et éloignoit de sa personne, et une réputation de prendre comme il pouvoit, bien dangereuse pour les bâtiments. Rien toutefois ne les rebuta, et Monseigneur, que cette dernière raison devoit arrêter, comme on va voir, plus que personne, se laissa gagner par Madame la Duchesse et entraîner par ce qu'il compta du crédit qui portoit d'Antin jusqu'auprès de Mme de Maintenon à oser pour la première fois de sa vie témoigner au Roi, à son âge, qu'il desiroit les bâtiments à d'Antin. L'affaire traînoit, et cela même donnoit espérance aux rivaux. Le premier écuyer vint une après-dînée dans ma chambre, venant de mettre le Roi dans son carrosse. Il nous trouva Mme de Saint-Simon et moi seuls; ce qui avoit dîné avec nous étoit déjà écoulé. Dès que la porte fut fermée, il me dit d'un air de ravissement que pour le coup il croyoit d'Antin solidement exclu, malgré tous ses appuis. Il nous conta qu'il savoit, par les valets intérieurs qui l'avoient vu, que le Roi avoit dit ce même jour-là à Monseigneur qu'il avoit une question à lui faire, sur laquelle il vouloit savoir la vérité de lui : « Est-il vrai, ajouta-t-il, que, jouant et gagnant gros, vous avez donné votre chapeau à tenir à d'Antin, dans lequel vous jetiez tout ce que vous gagniez, et que le hasard vous ayant fait tourner la tête, vous surprîtes d'Antin empochant votre argent de dedans le chapeau? » Monseigneur ne répondit mot,

mais regardant le Roi en baissant la tête, témoigna que le fait étoit vrai. « Je vous entends, Monseigneur, dit le Roi, je ne vous en demande pas davantage ; » et sur cela se séparèrent, et Monseigneur sortit à l'instant du cabinet. Nous conclûmes, comme le premier écuyer, que cette question n'étoit faite que par rapport aux bâtiments, et qu'après cet éclaircissement d'Antin en étoit très-certainement revenu. Le lendemain, la Vrillère me dit la même chose, transporté de joie de se pouvoir compter délivré d'un compétiteur si dangereux.

Le quatrième jour, qui étoit un dimanche, tout à la fin de la matinée, le premier écuyer vint chez moi, et m'apprit que d'Antin avoit les bâtiments. Il étoit furieux, avec tout son froid et sa sagesse, peut-être moins de s'en voir éconduit que de ce qui se pouvoit attendre d'une telle foiblesse, après la réponse de Monseigneur. Et puis raisonnez conséquemment dans les cours ! Le Roi eut l'égard pour Monseigneur de vouloir que ce fût de lui que d'Antin apprît sa fortune : son transport de joie fut plus fort que lui ; il s'y livra, il dit que c'étoit à ce coup que le sort étoit levé, qu'il n'étoit plus en peine de sa fortune. Il eut toutes les entrées qu'avoit Mansart, il les élargit même, et bientôt il sut subjuguer le Roi, et l'amuser. Il n'en fut pas moins assidu auprès de Monseigneur, ni moins souvent avec les bâtards, surtout avec Madame la Duchesse ; il n'en joua pas moins : en un mot, quatre corps n'eussent pas suffi à sa vie de tous les jours. Il fut plaisant qu'un seigneur comptât, et avec raison, sa fortune assurée par les restes, en tout estropiés, d'un apprenti[1] maçon, en titre, en pouvoir, en appointements réduits à un tiers. Ce fut une sottise ; il eut bientôt après plus d'autorité et de revenu que Mansart, mais en s'y prenant d'une autre manière. En bref, il devint personnage, et le fut toujours depuis de plus en plus.

La Frette mourut en ce temps-ci fort subitement. J'ai

1. Voyez ci-dessus, p. 459 et note 2.

parlé p. 282[1] du fameux duel qui le fit sortir du royaume avec son frère; c'étoient peut-être les deux hommes de France les mieux faits et les plus avantageux; leur nom étoit Gruel, et des plus minces gentilshommes de France, et la Frette un des plus légers fiefs du Perche. Leur grand-père s'attacha au premier comte de Soissons, prince du sang, dont il fut domestique principal, et qui obtint d'Henri IV le pénultième collier de la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit qu'Henri IV fit depuis son sacre, en 1595, aux Augustins à Paris. C'est de lui qu'on fait le conte que disant, en recevant le collier : *Domine, non sum dignus*, qu'on ne dit plus, et qu'on n'a peut-être jamais dit, Henri IV lui répondit : « Je le sais bien, je le sais bien, c'est pour l'amour de mon cousin de Soissons, qui m'en a prié. » La Frette le porta vingt ans, et il étoit gouverneur de Chartres. Son fils le fut aussi, et du Pont-Saint-Esprit. Il fut encore capitaine des gardes de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Le comte de Saint-Aignan, depuis duc et pair et père du duc de Beauvillier, et lui, épousèrent les deux sœurs de même nom que Servien, surintendant des finances. Celle que la Frette épousa étoit veuve en premières noces d'un le Ferron, dont une fille unique, fort riche, veuve en premières noces, sans enfants, de Saint-Mégrin, dont j'ai parlé ailleurs, tué au combat du faubourg Saint-Antoine, remariée au duc de Chaulnes, tellement que ces la Frette dont il est question ici étoient frères de mère de la duchesse de Chaulnes et cousins germains du duc de Beauvillier, qui les servirent toute leur vie de tout leur pouvoir, ce qui leur fut d'une grande protection et considération.

M. de Chaulnes, étant ambassadeur extraordinaire à Rome en 1667 et 1670, y eut grand'part aux élections de Clément IX et Clément X, Rospigliosi et Altieri, avec qui il fut si bien, qu'il le pressa tant de l'employer pour lui

1. Page 79 de notre tome III.

auprès du Roi qu'il ne put s'en défendre, et le pria d'obtenir la grâce des deux la Frette. Le Pape le fit de si bonne grâce, et voulut si fortement dispenser le Roi de son serment des duels à leur égard, que le Roi, n'y pouvant consentir pour les conséquences, s'engagea au Pape de les laisser revenir en France sur sa parole, vivre en liberté à Paris et partout, jouir et disposer entièrement de leurs biens, mais sous d'autres noms. Ils revinrent donc de la sorte, et alloient partout annoncés et appelés de leur nom, mais s'abstenant de livrées, d'armes et de se trouver dans aucun lieu public. On leur écrivoit à leur adresse sous leur nom à Paris, chez eux et partout. Ils vécurent toujours ainsi, sous la protection tacite du Roi, qui pour la forme fit toujours semblant de les ignorer. Il arriva une affaire qui fit grand bruit, où Flamarens, lors premier maître d'hôtel de Monsieur, se trouva si mêlé qu'on fouilla jusque dans le Palais-Royal pour le trouver. Monsieur se plaignit au Roi de ce manque de respect pour lui, et ajouta aigrement que cette recherche l'offensoit d'autant plus qu'on ne disoit mot aux deux la Frette, qui depuis plusieurs années étoient dans Paris, et qui y alloient partout à visage découvert. Le Roi répondit gravement que cela ne pouvoit être, et sur ce que Monsieur insista, il l'assura qu'il s'en feroit informer, et les feroit arrêter dans les vingt-quatre heures s'ils se trouvoient dans Paris. En même temps, il les fit avertir d'en sortir sur-le-champ pour deux ou trois jours, après quoi ils pourroient y revenir et vivre à leur ordinaire, et il ordonna qu'on fît d'eux par tout Paris une recherche éclatante; mais il enjoignit bien expressément qu'on ne la commençât pas sans être bien assuré qu'ils en étoient sortis. Il ne tint qu'à Monsieur de voir ensuite que le Roi s'étoit un peu moqué de lui, en lui donnant cette satisfaction apparente. L'aîné mourut longtemps avant le cadet. Jamais gens ne surent mettre à si grand profit une mort civile, l'honneur d'un duel, et cette tacite protection du Roi, qui en effet, en tout son règne, a été une distinction unique, ni vivre si large-

ment de procès et de petites tyrannies. Ni l'un ni l'autre ne furent mariés, et ce dernier étoit vieux.

Il mourut peu de jours après un autre homme extraordinaire; on l'appeloit le chevalier de Montgivrault. M. de Louvois l'avoit scandaleusement chassé du service, où il étoit ingénieur dans la première guerre de Flandres, en 1667, où il avoit acquis beaucoup de bien. Malgré cette aventure et une réputation peu nette, il sut devenir une espèce d'important, à force d'esprit, de galanterie, de commodité pour autrui, et d'excellente chère; il se fit ainsi beaucoup d'amis considérables à la cour et à la ville : le maréchal de Tessé, le duc de Tresmes, Caumartin, Argenson, entre autres, étoient ses intimes. Il avoit acquis par là de la considération, et il avoit eu l'art de s'ériger chez lui un petit tribunal où beaucoup de gens étoient fort aises d'être reçus. Il avoit acheté Courcelles auprès du Mans, qui a été depuis la retraite de Chamillart, qui l'acheta, où Montgivrault dépensa beaucoup, et où j'ai admiré sa folie d'avoir mis ses armes jusque sur toutes les portes, les cheminées et les plafonds. Il n'avoit jamais été marié, et laissa un gros bien.

Son frère, qui faisoit fort peu cas de lui, s'appeloit le Haquais, et ne s'étoit point marié non plus. Il étoit son aîné, et étoit demeuré fort pauvre. Il avoit été avocat général de la cour des aides, avec une grande réputation d'éloquence, de savoir et de probité. C'étoit un homme parfaitement modeste et parfaitement désintéressé. On ne pouvoit avoir plus d'esprit, un tour plus fin, ni en même temps plus aisé, avec beaucoup de grâce et de réserve; avec cela salé, volontiers caustique, gai, plaisant, plein de saillies et de reparties, éloquent jusque par son silence. Ses lettres étoient charmantes, et pour peu qu'il se trouvât à son aise, de la meilleure compagnie du monde. Le chancelier de Pontchartrain et lui, à peu près de même âge, avoient été amis intimes dans leur jeunesse; galants, chasseurs, mêmes goûts, même sorte d'esprit et de sentiments en tout toute leur vie. Lorsque le chancelier fut en

fortune, il fit pour son ancien ami des bagatelles à sa convenance, parce qu'il ne voulut jamais mieux. Il étoit de tous les voyages de Pontchartrain, où je l'ai fort connu; et ce qui est respectable pour les deux amis, c'est que sans s'y mêler de rien, ni sortir de son état de petit bourgeois de Paris, comme il s'appeloit souvent lui-même, il y étoit comme le maître de la maison : tout le domestique en attention et en respect, et tout ce qui y alloit en première considération; le chancelier, outre l'amitié et la confiance, lui en témoigna toujours une extrême, et toute sa famille aussi : il montroit vouloir que tout le monde lui en portât, et le Haquais étoit aimé de tous. Il vivoit avec grand respect pour les gens considérables qu'il y voyoit, il n'en manquoit point au chancelier ni à la chancelière, qui l'aimoient autant l'un que l'autre; mais il ne laissoit pas de vivre fort en liberté avec eux, et de laisser échapper des traits de vieil ami, qui ne lui messeyoient pas et qui étoient toujours bien reçus. Dans les dernières années, sa piété s'accrut tellement que le chancelier et sa femme ne l'avoient plus à Pontchartrain autant qu'ils l'y vouloient. Ils l'appeloient leur muet, parce que la charité avoit mis un cachet sur sa bouche, auquel on perdoit beaucoup; je m'en plaignois souvent à lui-même. On ne le voyoit jamais qu'à Pontchartrain; il vivoit fort retiré à Paris.

Le marquis de Bellefonds, petit-fils du maréchal, perdit sa femme, toute jeune et mariée depuis peu; elle étoit Hennequin, fille d'Esgrilly, qui avoit le vautrait[1].

Quatre ou cinq jours après, c'est-à-dire le 3 juin, la comtesse de Gramont mourut à Paris, à soixante-sept ans. Elle étoit Hamilton, de cette grande maison d'Écosse si puissante, si ancienne, si grandement alliée et si souvent avec les Stuarts.

M., fille de Jacques Stuart II, roi d'Écosse, mariée, 1468,

1. Terme de vénerie. On appelait *vautrait* l'équipage de chasse pour le sanglier.

à Jacques Hamilton, comte d'Arran, fut mère de Jacques II Hamilton, comte d'Arran, régent d'Écosse sous le roi Jacques Stuart V, et père de Jacques III Hamilton, régent d'Écosse et tuteur de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, épouse de notre roi François II, dont il fit le mariage. Il fut fait duc de Châtellerault, terre en Poitou qui lui fut donnée, et que lui et sa postérité perdirent avec la dignité pour s'être retiré en Écosse, et y avoir quitté le parti françois par l'inimitié des Guises, qui pour se rendre les maîtres des affaires d'Écosse le voulurent faire périr, et le persécutèrent partout. Sa postérité et lui-même ont souvent réclamé leur terre et leur dignité. Sa mère étoit tante paternelle du cardinal Béton; son père l'avoit épousée du vivant de sa première femme, qui s'appeloit Humie, qui n'avoit point d'enfants, et qu'il avoit répudiée. Ce duc de Châtellerault laissa de sa femme, fille du comte de Morton, trois fils : l'aîné fut insensé, les autres, persécutés en Écosse, se réfugièrent en Angleterre. La reine Élisabeth les fit rétablir en Écosse par Jacques, roi d'Écosse, et depuis d'Angleterre après elle. L'aîné fut comte d'Arran, et créé marquis d'Hamilton; le cadet, marquis de Pasley; celui-ci laissa plusieurs enfants. D'un d'eux, qui fut comte d'Albecorn, et de M. Boid, sa femme, plusieurs enfants, dont Georges Hamilton, chevalier, baronnet, eut d'une Butler, son épouse, la comtesse de Gramont et ses deux frères, dont il a été parlé plusieurs fois. De l'aîné, Jean Hamilton, comte d'Arran et marquis d'Hamilton, vint Jacques V marquis d'Hamilton, chambellan et sénéchal de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, fils de l'infortunée Marie Stuart, et successeur d'elle en Écosse et d'Élisabeth en Angleterre. Il donna ausi la Jarretière au marquis d'Hamilton. Jacques VI marquis d'Hamilton, son fils, fut fait duc d'Hamilton et chevalier de la Jarretière par le malheureux roi Charles Ier, pour lequel il mourut sur un échafaud, 1649. Il ne laissa que des filles : Anne, l'aînée, épousa Guillaume Douglas, comte de Selkirke, que Charles II, après son rétablissement, fit duc

d'Hamilton; et c'est de lui que descendent les ducs d'Hamilton d'aujourd'hui.

Le père et la mère de la comtesse de Gramont étoient catholiques, vinrent passer quelque temps en France avec leurs enfants; ils mirent la comtesse de Gramont toute jeune à Port-Royal des Champs, où elle fut élevée, et elle en avoit conservé tout le goût et le bon, à travers les égarements de la jeunesse, de la beauté, du grand monde et de quelques galanteries, sans que, comme on l'a vu, la faveur ni le danger de la perdre l'aient jamais pu détacher de l'attachement intime à Port-Royal.

C'étoit une grande femme, qui avoit encore une beauté naturelle sans aucun ajustement, qui avoit l'air d'une reine, et dont la présence imposoit le plus. On a vu ailleurs comment se fit son mariage, le goût si marqué et si constant du Roi pour elle, jusqu'à inquiéter toujours Mme de Maintenon, pour qui la comtesse de Gramont ne se contraignit pas. Elle avoit été dame du palais de la Reine. C'étoit une personne haute, glorieuse, mais sans prétention et sans entreprise, qui se sentoit fort, mais qui savoit rendre, avec beaucoup d'esprit, un tour charmant, beaucoup de sel, et qui choisissoit fort ses compagnies, encore plus ses amis. Toute la cour la considéroit avec distinction, et jusqu'aux ministres comptoient avec elle. Personne ne connoissoit mieux qu'elle son mari; elle vécut avec lui à merveilles; mais ce qui est prodigieux, c'est qu'il est vrai qu'elle ne put s'en consoler, et qu'elle-même en étoit honteuse. Ses dernières années furent uniquement pour Dieu. Elle comptoit bien[1], dès qu'elle seroit veuve, de se retirer entièrement, mais le Roi s'y opposa si fortement qu'il fallut demeurer. Ce ne fut pas pour longtemps : de grandes infirmités la tirèrent de la cour, dont elle fit le plus saint usage et le plus solitaire, et mourut ainsi avant ses deux années de deuil.

Elle n'avoit que deux filles, toutes deux de beaucoup

1. On lit ici *que*, au manuscrit.

d'esprit, fort dangereuses, fort du grand monde, fort galantes, qui avoient été filles d'honneur de Madame la Dauphine de Bavière, et qui n'avoient rien. L'une épousa un vilain Milord Stafford, qui étoit Howard, qui passoit sa vie à Paris, aux Tuileries et aux spectacles, et que personne ne vouloit voir, avec qui elle se brouilla bientôt et s'en sépara. Depuis sa mort elle alla vivre en Angleterre de ce qu'il lui avoit donné en l'épousant, et n'en eut point d'enfants. L'autre se fit chanoinesse et abbesse de Poussay, où elle s'est convertie et a vécu dans une grande pénitence et bien soutenue. Comme elles n'avoient rien, leur mère écrivit en mourant au Roi et à Mme de Maintenon, pour leur demander pour elles sa pension du Roi. L'une[1] fut dédaignée, l'autre négligée. Tel est le crédit des mourants les plus aimés et les plus distingués durant leur vie. Il n'y eut ni réponse ni pension.

1. L'une des deux lettres.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER. — Marsin, au refus de Villars, va commander l'armée d'Italie sous M. le duc d'Orléans, qui part pour l'Italie. — Mesdames de Savoie, et incontinent après Monsieur de Savoie, sortis de Turin, défendu par le comte de Thun. — Folles courses de la Feuillade après le duc de Savoie. — Duc d'Orléans passe au siége, dont il est peu content. — Mauvaise conduite de la Feuillade, fort haï. — Duc d'Orléans joint Vendôme, et n'en peut rien tirer. — Vendôme à Versailles. — Vendôme part pour Flandres, avec une lettre du Roi, pour donner l'ordre et commander à tous les maréchaux de France. — Villeroy à Versailles sans avoir vu Vendôme, et ne voit point Chamillart, avec qui il se brouille, et tombe en disgrâce. — Guiscard, sans lettre de service, retiré chez lui; seul sans nouvelles lettres de service. — Puységur à Versailles et en Flandres. — Traitement des ducs en pays étrangers; usurpations de rang de l'électeur de Bavière; traitements entre lui et M. de Vendôme. — Villars, quoique affoibli, prend l'île du Marquisat, où Streff est tué. — Caraman assiégé dans Menin, et le rend. — Jolie action du chevalier du Rosel. — Ath pris par les ennemis. — Séparation des armées en Flandres. — Le Roi, amusé sur le voyage de Fontainebleau, ne le fait point cette année. — Kercado, maréchal de camp, tué; Talon, Polastron, Rose, colonels, morts en Italie, et le prince de Maubec, colonel de cavalerie. 1

CHAPITRE II. — M. le duc d'Orléans sous la tutelle de Marsin, empêché par lui d'arrêter le prince Eugène au Taner; chiffres. — Armée de M. le duc d'Orléans à Turin; mauvais état du siège et des lignes; conduite pernicieuse de la Feuillade. — M. le duc d'Orléans empêché par Marsin de disputer la Doire, puis de sortir des lignes et d'y combattre. — Conseil de guerre déplorable; M. le duc d'Orléans cesse de donner

l'ordre et de se mêler de rien. — Cause secrète de ces contrastes. — Dernier refus de Marsin. — M. le duc d'Orléans, à la prière des soldats, reprend le commandement sur le point de la bataille. — Étrange abattement de Marsin. — Triple désobéissance et opposition formelle de la Feuillade à M. le duc d'Orléans. — Bataille de Turin. — Belle action de le Guerchois, lâchement abandonné. — M. le duc d'Orléans veut faire retirer l'armée en Italie; frémissement des officiers généraux, qui par leurs ruses, leur audace, leur désobéissance, le forcent enfin à la retraite en France; motif d'une si étrange conduite. — La nouvelle de la bataille portée au Roi. — Désordre de la retraite sans aucuns ennemis.—Chaîne des causes du désastre devant Turin et de ses suites. — Mort de Marsin prisonnier; son extraction; son caractère. — La Feuillade, de négligence ou de dessein, prive M. le duc d'Orléans de la communication avec l'Italie par Ivrée. — Prises de la Feuillade avec Albergotti. — Désespoir feint ou vrai de la Feuillade. — Origine de l'amitié de M. le duc d'Orléans pour Besons, qui le demande; Besons le joint venant des côtes de Normandie. 16

Chapitre III.— Promptitude incroyable avec laquelle j'apprends les malheurs devant Turin. — Nancré apporte le détail de la bataille de Turin. —Mort de Murcé de ses blessures; fadaises sur lui par rapport à Mme de Maintenon. — Victoire de Medavid en Italie sur le prince d'Hesse, depuis roi de Suède; Medavid chevalier de l'ordre; autres récompenses. — Mmes de Nancré et d'Argenton à Grenoble. — On ne pense plus à repasser en Italie, qui se perd. — M. le duc d'Orléans à Versailles. — Ce qu'il pense de la Feuillade et de ses officiers généraux. — La Feuillade perdu et rappelé. — La Feuillade et le cardinal le Camus. — La Feuillade salue le Roi; très-mal reçu. — Électeur de Cologne incognito à Paris et à Versailles. — Mort de Saint-Pouange; Chamillart grand trésorier de l'ordre. — Mort de Mme de Barbezieux. — Mort de Boisfranc. — Survivance de Maréchal à son fils; alarme des survivanciers. — Mme de la Chaise à Marly, en absence de Mme la duchesse de Bourgogne et de Madame. — Dispute entre le duc de Tresmes et M. de la Rochefoucauld pour le chapeau du Roi. — Piété de Mgr le duc de Bourgogne. — Le roi de Suède, victorieux en Saxe, y dicte la paix au roi Auguste; sa glorieuse situation et sa lourde faute. — Patkul et sa catastrophe. — Stanislas reconnu roi par la France; mécontents et leurs progrès. — Mariage arrêté de l'archiduc avec une princesse de Wolfenbuttel; facilité des princes protestants à se faire catholiques pour des avantages, et sa véritable cause. — Succès et séparation des armées en Espagne; secours d'argent à l'archiduc; conférences refusées par les alliés sur la paix. — Villars et le duc de Noailles de retour. — Le Roi entretient le prince de Rohan sur la bataille de Ramillies. — Surville et la Barre accommodés, le premier demeurant perdu. — Mme de Châtillon; sa famille;

son caractère; sa conduite; quitte Madame et y demeure. — Mariage du fils de Livry avec une fille du feu prince Robert; grâces du Roi à cette occasion. — M. de Beauvillier cède son duché, etc., à son frère, et le marie à la fille unique de feu Besmaux; conduite admirable de la duchesse de Beauvillier. — Bergheyck à Versailles; son caractère et sa fortune. — Vendôme de retour. — Grand prieur à Gênes. — Ridicule de Mme de Maintenon sur Courcillon. 34

Chapitre IV. — Oublis. — Procès intenté par le prince de Guémené au duc de Rohan sur le nom et armes de Rohan. — Matière de ce procès. — Cause ridicule de ce procès. — Parti que le duc de Rohan devoit prendre. — Excuse du Roi, en plein chapitre, des trois seuls ducs ayant l'âge, non compris dans la promotion de 1688; raisons de l'aversion du Roi pour le duc de Rohan. — Raison secrète qui fait roidir le duc de Rohan à soutenir ce procès. — Éclat du procès; conduite de Mme de Soubise, qui le fait évoquer devant le Roi. — Conseil curieux où le procès se juge. — Le duc de Rohan gagne entièrement son procès, avec une acclamation publique. — Licence des plaintes des Rohans, qui les réduisent aux désaveux et aux excuses à Mgr le duc de Bourgogne et au duc de Beauvillier. — Le Roi sauve le prince de Guémené d'un hommage en personne au duc de Rohan, qui l'accorde au Roi par procureur pour cette fois. — Branche du Gué de l'Isle, ou du Poulduc, de la maison de Rohan, attaquée par Mme de Soubise, maintenue par arrêt contradictoire du parlement de Bretagne. — Persécution au P. Lobineau, bénédictin, et mutilation de son *Histoire de Bretagne*. 60

Chapitre V. — Chambre de l'Arsenal contre les faussaires. — Maison de la Tour. — Mlle de Limeuil. — Vicomte de Turenne la Tour, dit le maréchal de Bouillon. — Sedan; son état; ses seigneurs. — Sedan acheté par Éverard III de la Marck. — Bouillon acquis par MM. de la Marck. — Folle déclaration de guerre du seigneur de Sedan, la Marck, à Charles V. — Sedan mouvant de Mouzon. — Rang personnel de duc obtenu par le maréchal de Floranges la Marck, seigneur de Sedan et Bouillon; son fils se donne le premier le titre de prince de Sedan. — Bouillon; son état; point duché; mouvant de Liége, auparavant de Reims. — M. de Bouillon, seigneur de Bouillon plus que très-précaire. — Comte de Maulevrier, oncle paternel de l'héritière, précède, sa vie durant, le maréchal de Bouillon partout. — Comte de Braine. — Marquis de Mauny. — Seigneurs de Lumain. — Comte de la Marck. — Sommaire jusqu'à MM. de la Tour. — Maréchal de Bouillon la Tour; titres qu'il prend, et ses deux infructueuses prétentions. — Duc de Bouillon et son échange. — M. de Turenne. — Change adroitement donné sur le titre de maréchal ou de vicomte de Turenne. — Vicomté de Turenne. — Époque du changement de style des secrétaires d'État et avec les secrétaires d'État. — Qualité de prince absolument refusée à MM. de Bouillon, au contrat de mariage de

M. d'Elbœuf avec M[lle] de Bouillon. — Qualité de prince au tombeau de M. de Turenne défendue par le Roi; pourquoi point d'épitaphe ni de nom. — Époque et raison du mot *Auvergne* ajouté au nom de la Tour. — Cartulaire de Brioude. — *Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze. — Le cardinal de Bouillon fait faire le cartulaire à cette Histoire. — De Bar arrêté pour faussetés.—Bouillons sollicitent pour de Bar. — Aveu du duc de Bouillon au Roi pour arrêter l'affaire, et de l'abbé d'Auvergne aux juges. — De Bar, convaincu, s'avoue en plein tribunal fabricateur du cartulaire, qui est déclaré faux, et lui faussaire; cause et singularité de la peine infligée à de Bar. — *Histoire de la maison d'Auvergne,* par Baluze, publiée aussitôt après. 83

Chapitre VI.—1707. — Retranchement d'étrennes et de partie de la pension de M[me] de Montespan. — Mort de Cauvisson ; sa dépouille. — Survivance de secrétaire d'État au fils de Chamillart. — Visites inusitées chez Chamillart. — Bassesse de du Bourg.— Mort du roi de Portugal. — Mort et famille du prince Louis de Baden. — Grandeurs de Marlborough. — Entrevues étranges. — Électeur de Cologne sacré, etc. — Naissance du second duc de Bretagne. — Mort de Sainte-Hermine. — Mort de M[me] de Montgon; M[me] de la Vallière dame du palais. — Mariage de Gondrin avec une fille du maréchal de Noailles. — Mort du comte de Gramont; son caractère. — Mort de la Barre. — Mort de M[me] de Frontenac; sa famille, etc. — Mort de M[lle] de Goello; sa famille. — Mort du chevalier de Gacé. — Mines inutilement cherchées aux Pyrénées. — Retour et personnage de M[me] de Caylus à la cour. — Union de l'Écosse avec l'Angleterre. — Marquis de Brancas et de Bay. — Port-Mahon repris pour Philippe V. — Envoi d'argent de Mexique par le duc d'Albuquerque. — Prise considérable en mer sur les Anglois. 114

Chapitre VII. — Duc de Noailles capitaine des gardes sur la démission de son père. — Puysieux conseiller d'État d'épée. — Curiosités sur Poissy et ses deux dernières abbesses.—Mort de Roquette, évêque d'Autun; son caractère. — Bals à la cour; comédies à Sceaux et à Clagny. —Généraux d'armée: Tessé en Italie, battu par le parlement de Grenoble; Villars sur le Rhin; Vendôme en Flandres; Berwick resté en Espagne sous M. le duc d'Orléans; duc de Noailles en Roussillon.— Mot étrangement plaisant du Roi sur Fontpertuis. — Exclusion du duc de Villeroy de servir; curieuse anecdote. — Rage du maréchal de Villeroy; ses artifices. — Mon éloignement pour le maréchal de Villeroy. — Foiblesse du Roi pour le maréchal de Villeroy et pour ses ministres. — Cause intime de l'extrême haine du maréchal de Villeroy pour Chamillart. — Peu de sens du maréchal de Villeroy. 129

Chapitre VIII. —Accablement, vapeurs, instances de Chamillart pour être

soulagé; sa manière d'écrire au Roi, et du Roi à lui; réponse étonnante. — Personnes assises et debout aux conseils. — Impôts sur les baptêmes et mariages; abandonnés par les désordres qu'ils causent.— Mort de du Chesne, premier médecin des enfants de France.— Mariage de Mezières avec Mlle Oglthorp; leur famille, leur fortune, leur caractère.— Livre du maréchal de Vauban sur la dîme royale; livres de Boisguilbert sur la même matière; mort du premier, exil du second; origine de l'impôt du dixième. — Mort du marquis de Lusignan; sa maison, sa famille, sa fortune, son caractère. — Mort de Pointis. — Mort du chevalier d'Aubeterre; comte d'Aubeterre, son neveu; sa fortune, son caractère, leur extraction. 144

CHAPITRE IX. — Beringhen, premier écuyer, enlevé entre Paris et Versailles par un parti ennemi, et recous. — Cherbert à la Bastille. — Duc de Bouillon gagne son procès contre son fils.—Mariage du comte d'Évreux avec la fille de Crosat. — Harlay quitte la place de premier président. — Caractère de Harlay. — Quelques dits du premier président Harlay. — Candidats pour la place de premier président, que je souhaite au procureur général Daguesseau. — Pelletier premier président; Portail président à mortier; Courson avocat général. — Mot ridicule du premier président sur son fils. — Mariage du duc d'Estrées avec une fille du duc de Nevers; mort du duc de Nevers; sa famille, sa fortune, son caractère. — *Parvulo* de Meudon. 158

CHAPITRE X. — Duc d'Orléans a un fauteuil à Bayonne, et à Madrid le traitement d'infant; origine du fauteuil en Espagne pour les infants et pour les cardinaux. — Étranges abus nés des fauteuils de Bayonne à M. le duc d'Orléans et à Mlle de Beaujolois. — Origine du traversement du parquet par les princes du sang; époque où les princesses du sang ont quitté les housses. — Trait remarquable de Monsieur le Prince à Bruxelles avec don Juan et le roi Charles II d'Angleterre; ses entreprises de distinctions en France. — Règlement contre le luxe des armées peu exécuté. — Bataille d'Almanza. — Cilly apporte la nouvelle de la victoire d'Almanza. — Valouse à Marly, de la part du roi d'Espagne. — Bockley apporte le détail, et est fait brigadier. — M. le duc d'Orléans arrive à l'armée victorieuse. — Origine de l'estime et de l'amitié de M. le duc d'Orléans pour le duc de Berwick; leurs différents caractères militaires. — Grand et rare éloge du duc de Berwick par M. le duc d'Orléans. — Manquement fatal de toutes choses en Espagne. — Siége de Lerida. — La ville prise d'assaut et punie par le pillage. — Le château rendu par capitulation. — Joyeuse malice du Roi sur Lerida à Monsieur le Prince. — Cilly lieutenant général; Berwick grand d'Espagne, avec les duchés de Liria et de Xerica en don, une grâce outre cela sans exemple en grandesse, et fait chevalier de la Toison d'or. 181

CHAPITRE XI. — Différence du gouvernement de la Castille et de l'Aragon,

l'un plus despotique que la France, l'autre moins que l'Angleterre; explication curieuse. — Philippe V abolit les lois et les priviléges de l'Aragon et de ses dépendances, et les soumet aux lois et au gouvernement de Castille. — Deux partis proposés par Medavid pour les troupes restées avec lui en Italie, tous deux bons, tous deux rejetés. — Traités pour le libre retour des troupes en abandonnant l'Italie. — Duc de Mantoue, dépouillé sans être averti, se retire précipitamment à Venise. — Contraste étrange de la fortune des alliés de Louis XIII et de ceux de Louis XIV. — Medavid à Marly; sa récompense. — Arrivée de Vaudemont à Paris et à la cour. — Chambre de la Ligue. — Vaudemont et ses nièces; leur union, leur intérêt, leur cabale, leur caractère, leur conduite. — Étrange découverte de Mme la duchesse de Bourgogne sur Mme d'Espinoy. — Mme de Soubise; son caractère; son industrie. 198

Chapitre XII. — Mot étrangement marqué échappé à Monsieur le Grand, dans la colère, au jeu. — M. et Mme du Maine; leur caractère et leur conduite. — Comte de Toulouse; son caractère. — Succession femelle aux duchés de Lorraine et de Bar. — État, famille, figure, santé, fortune et caractère de Vaudemont; ses prétentions et ses artifices. — Trahison de Colmenero. — Deux cent quatre-vingt mille livres de pension de France et d'Espagne à M. et à Mme de Vaudemont en arrivant. — Soixante mille livres de pension de l'Empereur à la duchesse de Mantoue, qui se retire en Suisse, puis dans un couvent à Pont-à-Mousson. — État de la seigneurie de Commercy. — Vaudemont obstinément refusé de l'ordre du Saint-Esprit; cause de ce refus. — Mme de Vaudemont à Marly, et comment; ses prétentions; son embarras; son mécontentement; son caractère; sa prompte éclipse. — Artifices et adroites entreprises de Vaudemont déconcertées; sa conduite; ses ressources. — Raison de s'être étendu sur ces tentatives. — Souplesse de Vaudemont. — Commercy en souveraineté à vie au prince de Vaudemont, reversible au duc de Lorraine. — Monsieur de Lorraine donne au prince de Vaudemont la préséance, après ses enfants, au-dessus de toute la maison de Lorraine; l'un et l'autre demeure inutile en France à Vaudemont. — Vaudemont abandonne enfin ses chimères, qui demeure brouillé sans retour avec la maison de Lorraine. — Prince Camille mal à son aise en Lorraine. — Scandale de la brillante figure de Vaudemont en France. — Trahisons continuées de Vaudemont et de ses nièces. — Mesures secrètes du duc de Lorraine. — Courte réflexion. 220

Chapitre XIII. — Procès de Mme de Lussan, qui me brouille publiquement avec Monsieur le Duc et Madame la Duchesse. — Fortune, mérite, mort du maréchal d'Estrées. — Vues terribles de Louvois. — Mort de la marquise de la Vallière. — Mort de Mme de Montespan; sa retraite, et sa conduite depuis; son caractère. — Politique des Noailles. — Sentiments sur la mort de Mme de Montespan des per-

sonnes intéressées. — Caractère et conduite [de] d'Antin. — Avarice de d'Antin; il supprime le testament de Mme de Montespan. . . 246

CHAPITRE XIV. — Mort de la duchesse de Nemours; sa famille; branche de Nemours de la maison de Savoie. — Caractère de Mme de Nemours. — Origine de l'ordre du Calvaire. — Prétendants à Neuchâtel; droits des prétendants. — Conduite de la France sur Neuchâtel. — Électeur de Brandebourg prétend Neuchâtel, où son ministre veut précéder le prince de Conti. — Neuchâtel adjugé et livré à l'électeur de Brandebourg. — Mort, famille, fortune du cardinal d'Arquien. — Étonnante vérité. — Rage de la reine de Pologne contre la France, et sa cause. — Mort de la duchesse de la Trémoille; malheur des familles. — Caractère de la maréchale de Crequy. — Mort de Vaillac; son extraction; ses aventures. — Archevêque de Bourges singulièrement nommé au cardinalat par le roi Stanislas. 276

CHAPITRE XV. — Campagne de Flandres; paresse dangereuse de Vendôme. — Belle campagne du Rhin; pillages et audace de Villars. — Ragotzi proclamé prince de Transylvanie. — L'Empereur humilié par le roi de Suède, qui passe en Russie. — Expéditions heureuses à la mer. — Tempête fatale en Hollande. — Ravages de la Loire, et leur cause. — Expédition du duc de Savoie en Provence et à Toulon. — Conduite de l'évêque de Fréjus avec le duc de Savoie. — Disgression curieuse sur ce prélat, devenu cardinal et maître du royaume. — Mesures pour la défense de Toulon et de la Provence. — Retraite de Monsieur de Savoie de Provence. 298

CHAPITRE XVI. — Scandaleux éclat entre Chamillart et Pontchartrain, à l'occasion de la nouvelle de la retraite du duc de Savoie. — Le fils de Tessé fait maréchal de camp. — Folie de Tessé et de Pontchartrain. — Monsieur de Savoie prend Suse. — Tessé de retour. — Naissance du prince des Asturies. — Perte du royaume de Naples. — Belle action de Villena, vice-roi, indignement traité par les Impériaux. — Conspiration décquverte à Genève. — Bains à Forges, inutiles au moins. — Service de la communion du Roi ôté aux ducs avec les princes du sang. — Colère du Roi sur Mme de Torcy. — Femmes de la plus haute robe ne mangent point avec les filles de France, et les servent. — Princesses du sang très-rarement au grand couvert, et sans conséquence. 317

CHAPITRE XVII. — Tonnerre tue à la chasse le second fils d'Amelot. — Duel de deux capitaines aux gardes; Saint-Paul tué et Seraucourt cassé. — Le Roi, allant à Fontainebleau, passe pour la première fois à Petit-Bourg; prodiges de courtisan. — Mort de Sourdis; son gouvernement d'Orléanois à d'Antin. — Quel étoit Bartet; sa mort. — Conduite, fortune et mort du cardinal le Camus. — Mort du comte d'Egmont, dernier de la maison d'Egmont; son caractère et sa succession. —

Équipée de la comtesse de Soissons. — Retour de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Mort de Revel; son mariage; maréchaux Broglio. — Mort de la maréchale de Tourville. — Faux-saunage. — Étrange sorte d'escroquerie de Listenois. — Cause de la brouillerie de Catinat et de Chamillart; le Roi les réconcilie. — Bay; son extraction; est fait chevalier de la Toison d'or. — Mort du comte d'Auvergne; son caractère; sa dépouille; dépit du comte d'Évreux. — Mariage du prince de Talmont, qui surprend un tabouret de grâce. 335

Chapitre XVIII. — Disgression sur la chimère de Naples; les trois maisons de Laval, et l'origine et la nature des distinctions dont jouissent les ducs de la Trémoille. — Mort de Moreau ; son caractère. — Transcendant et singulier éloge de la piété de Mgr le duc de Bourgogne. — Mort de l'archevêque de Rouen, Colbert; son caractère; sa dépouille. — Époque de la conservation du rang et honneurs aux évêques-pairs transférés en autres siéges. — Mort de l'archevêque d'Aix, Cosnac. — Mort et caractère du chevalier de Lauzun. — Mort de Valsemé. — Mort de Mme d'Armagnac; son caractère. — Époque de visiter en manteau et en mante les princes et les princesses du sang pour les deuils de famille. — Monsieur le Grand veut épouser Mme de Châteauthiers, qui le refuse; son caractère et sa fin. — Mort de Villette; du Casse et d'O lieutenants généraux des armées navales; O et Pontchartrain raccommodés. — Le Roi s'entremet entre le duc de Rohan et son fils. — Caractère du prince de Léon. — Chute d'un plancher du premier président. — Retour du duc de Noailles; Villars à Strasbourg; quatre cent mille [livres] de brevet de retenue au duc de Tresmes. — Retour de M. le duc d'Orléans. 350

Chapitre XIX. — 1708. — Cent cinquante mille [livres] de brevet de retenue à Chamillart; deux cent mille livres de brevet de retenue au maréchal de Tessé; trois mille livres de pension à Alberoni. — Du Luc, évêque de Marseille, passe à Aix. — Rois et force bals à la cour; comédies de Mme du Maine. — Duc de Villeroy capitaine des gardes sur la démission de son père. — Vaudemont souverain de Commercy, etc. — Mort du marquis de Thianges; son caractère; courte disgression sur sa mère. — Mariage de Seignelay et de Mlle de Furstemberg. — Vilenies des serments chez le Roi. — Chamillart, fort languissant, songe à se soulager et à marier son fils; réflexions importantes sur les choix. — Mariage de Cani avec Mlle de Mortemart. — Mesures sur la place des finances. — Desmarets contrôleur général des finances; ma conversation avec lui. — Directeurs généraux des finances abolis; chute d'Armenonville. — Poulletier intendant des finances; colère du conseil et du chancelier. — Duchesse du Maine refuse de signer après Mlle de Bourbon le contrat de mariage de Cani. — Mort, extraction et caractère du chevalier de Nogent. — Mort de Langlée. — Mort du comte d'Oropesa. — Mort, extraction,

fortune et caractère de Montbron; sa dépouille. — Oran pris par les Maures. — Mort de Thésut; sa charge donnée à son frère par l'exclusion de l'abbé du Bois; caractère des deux frères. — Caractère de Nancré, exclu par le Roi de suivre M. le duc d'Orléans en Espagne. — Plaisante exclusion et plus rare inclusion de Fontpertuis; son caractère.......................... 373

Chapitre XX. — Projet d'Écosse. — Duc de Chevreuse ministre d'État incognito. — Projet de faire révolter les Pays-Bas espagnols. — Soupçons injustes de Chamillart éclaircis par Boufflers; retour sincère de Chamillart pour Bergheyck. — Ignorance et opiniâtreté surprenantes de Vendôme avec Bergheyck devant le Roi. — Principaux de la suite du roi d'Angleterre en Écosse; leur état et leur caractère. — Middleton et sa femme; leur état, leur fortune, leur caractère. — Officiers généraux françois de l'expédition; Gacé désigné maréchal de France; son caractère. — Départ du roi d'Angleterre, que la rougeole arrête à Dunkerque. — Il met à la voile. — Belle action du vieux lord Greffin. — Espions à Dunkerque. — Le roi d'Angleterre battu d'une grande tempête. — Attente et desirs des Écossois. — Le roi d'Angleterre chassé en mer et combattu par la flotte angloise, qui déclare Gacé maréchal de France, et revient à Dunkerque; Gacé prend le nom de maréchal de Matignon. — Middleton et Fourbin causes du retour, et très-suspects. — Belle action du chevalier de Tourouvre. — Prisonniers sur *le Salisbury* bien traités; Lévy lieutenant général; grandeur de courage de Greffin. — Époque des noms de chevalier de Saint-Georges et de Prétendant, demeurés enfin au roi Jacques III. — Entrevue du Roi et de la cour, débarquée et revenue à Marly. — Sage conduite de la reine Anne et de ses alliés......... 401

Chapitre XXI. — Mariage de Béthune et d'une sœur du duc d'Harcourt; de Fervaques et de Mlle de Bellefonds; de Gassion et d'une fille d'Armenonville; de Monasterol et de la veuve de la Chétardie. — Le chancelier de Pontchartrain refuse un riche legs de Thevenin. — Mort et substitution du vieux marquis de Mailly. — Mort de la duchesse douairière d'Uzès. — Retraite, caractère et traits de Brissac, major des gardes du corps. — Cardinal de Bouillon perd un procès devant le Roi contre les réformés de Cluni. — Mariage et grandesse de M. de Nevers d'aujourd'hui. — Extraction et caractère de Jarzé, qui succède à Puysieux en Suisse. — Tentative d'un capitaine de vaisseau, qui avoit pris le nom et les armes de Rouvroy, d'être reconnu de ma maison. — Mme la duchesse de Bourgogne blessée; mot étrange du Roi. — Anecdote oubliée sur l'abbé de Polignac, depuis cardinal. — Voyage de Chamillart vers l'électeur de Bavière, en Flandres. — Mgr le duc de Bourgogne secrètement destiné à l'armée de Flandres, et le duc de Vendôme sous lui; l'électeur de Bavière au Rhin, et le duc de Berwick sous lui; Villars au Dauphiné.................................. 419

CHAPITRE XXII. — Conversation curieuse avec le duc de Beauvillier sur la destination de Mgr le duc de Bourgogne. — Déclaration des généraux des armées. — Grand prieur en France, avec défense d'approcher de Paris et de la cour plus près que quarante lieues. — Maréchal de Matignon sert sous le duc de Vendôme; éclat et réflexion sur cette nouveauté. — Vendôme à Clichy; son étrange réception à Bergheyck, etc., que le Roi lui envoie. — Le Roi coupe plaisamment la bourse à Samuel Bernard. 439

CHAPITRE XXIII. — Mort, fortune et caractère de Mansart. — Place des bâtiments fort diminuée et fort singulièrement donnée à d'Antin, — Mort, état et caractère de la Frette. — Mort de Montgivrault; son caractère, son état, et de son frère le Haquais. — Mort de la jeune marquise de Bellefonds. — Mort, naissance, conduite, famille et caractère de la comtesse de Gramont. 459

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU CINQUIÈME VOLUME.

1845 Paris. — Imprimerie ARNOUS DE RIVIÈRE et Cie, rue Racine, 26.



